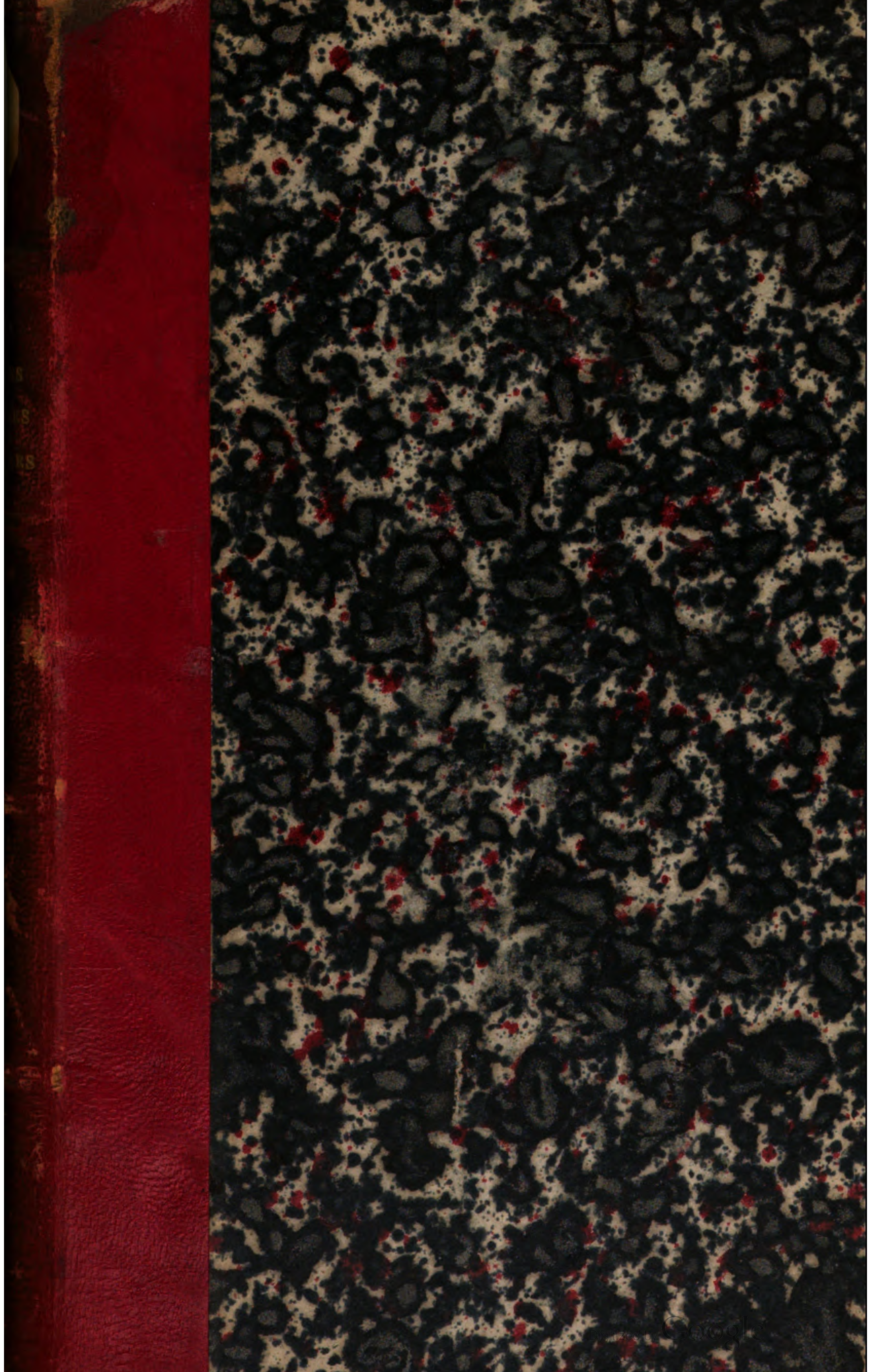
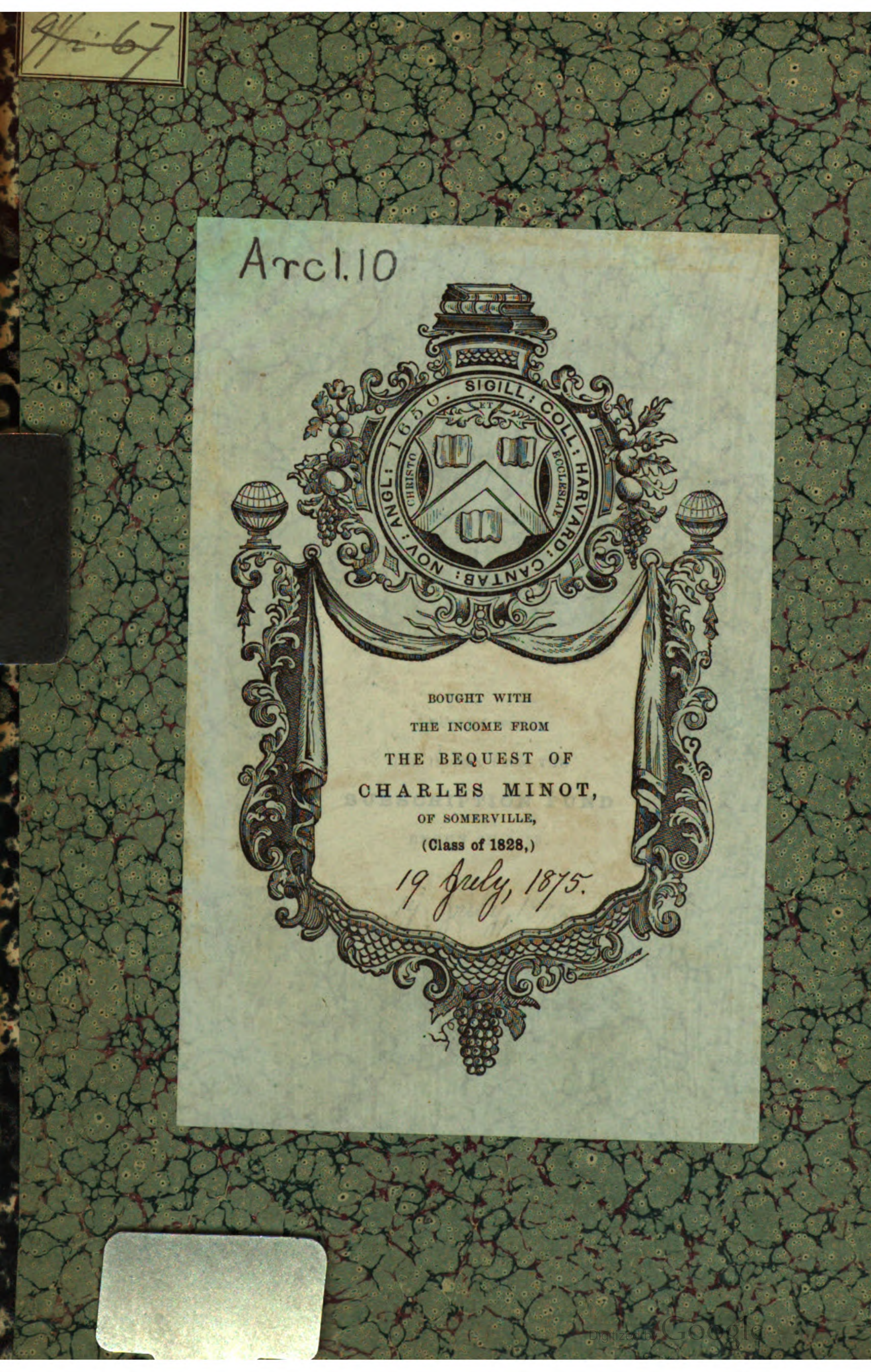
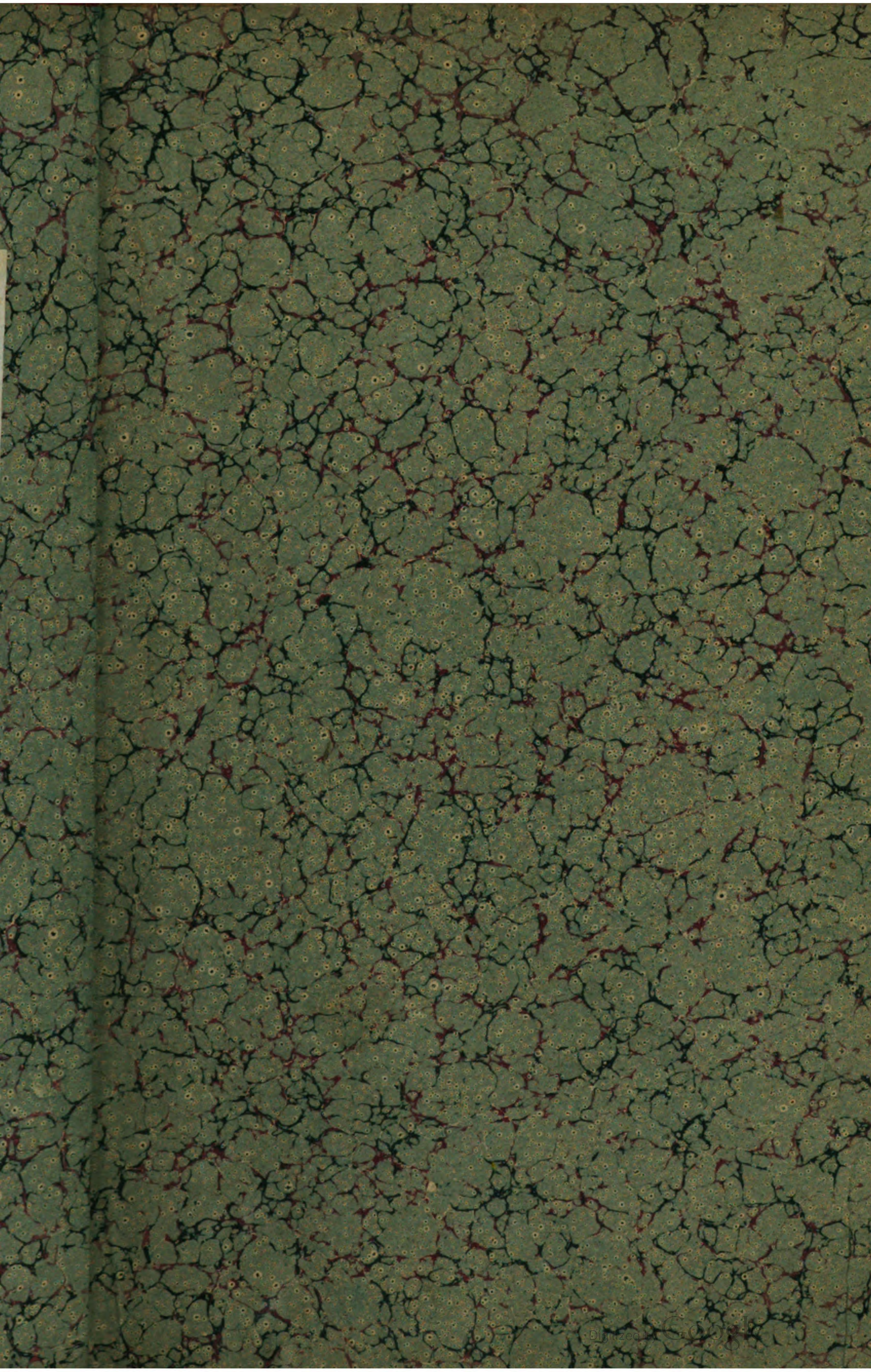



Arcl.10
SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)
19 July, 1875.



ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

CHOIX DE RAPPORTS ET INSTRUCTIONS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

TOME VI.



PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LVII.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES.

Notice sur les archives de Malte à Cité-la-Valette,
par M. L. de Mas Latrie.

Il est difficile de donner une idée un peu complète de la composition d'un corps d'archives, avant que le classement de ses pièces ne soit arrêté, au moins dans les divisions principales. Si l'on décrit les documents en suivant l'état matériel et provisoire dans lequel ils se trouvent encore rangés, on s'oblige à beaucoup de répétitions et de longueurs; on ne peut présenter rien de bien net à l'esprit du lecteur. Si l'on prend sur soi d'introduire occasionnellement un ordre méthodique quelconque dans la description de ses diverses catégories de pièces, on s'expose à ne point rencontrer le classement définitif que l'expérience fera ultérieurement adopter, après l'examen suivi de tous les détails.

Ce dernier inconvénient nous paraît cependant moindre que le premier; aussi, en nous proposant de donner un aperçu de l'ensemble des archives de Cité-la-Valette, demanderons-nous au zélé conservateur de cet établissement la permission de compléter d'avance et par la pensée le classement des monuments qu'il nous a si obligeamment communiqués, en attendant la mise en ordre systématique et savante qu'il en prépare.

Nous devons auparavant dire un mot de l'origine et de la nature générale des documents du dépôt.

Les archives publiques de l'île de Malte, conservées à Cité-la-Valette, sont formées, pour la plus grande partie, des archives de l'ancien ordre des chevaliers de l'Hôpital de Saint-Jean, établis successivement à Jérusalem, à Rhodes et à Malte; à ce fonds principal ont été réunies les archives particulières appartenant à la

municipalité ou université de Malte, soit avant, soit après l'établissement de l'ordre dans l'île.

L'administration moderne, depuis l'occupation anglaise, garde séparément les archives nécessaires à l'expédition des affaires et dont la communication n'est point autorisée.

Les anciens documents, qui sont les plus précieux pour nous, ont été jusqu'à ces derniers temps répartis d'une manière tout à fait arbitraire entre la bibliothèque publique et les bureaux du receveur de l'impôt foncier, appelé par les Anglais, *collector of land revenue,* et par les Maltais, *collettore della rendita territoriale.* A la bibliothèque se trouvait la plus grande partie des registres de la chancellerie des grands maîtres, désignés sous le titre de *Libri bullarum;* le receveur gardait, on ne sait trop pourquoi, la plupart des portefeuilles renfermant les titres originaux et détachés [1].

En 1851, un arrêté du gouvernement de l'île a ordonné la réunion de ces divers documents et créé les véritables archives de Malte.

En exécution de cette décision, tous les registres, portefeuilles, rouleaux et pièces détachées provenant des archives générales de l'ordre de Saint-Jean et des archives particulières de l'université de Malte ont été transportés dans l'hôtel des bureaux du gouvernement de l'île et placés sous la direction d'un conservateur spécial. Ces archives forment aujourd'hui une des sections ou des bureaux du premier secrétaire chargé des soins du gouvernement de l'île, sous les ordres du gouverneur général. Elles portent la dénomination de *Record's room* ou *Camera de' ricordi.*

Le conservateur, M. le docteur Louis Vella, précédemment attaché aux archives du collecteur, a maintenant le titre d'*archiviste et notaire du gouvernement.*

Il ne m'a pas été possible de savoir d'une manière précise le nombre de registres, portefeuilles, rouleaux et liasses que contient aujourd'hui ce dépôt; mais je crois que la totalité de ces articles divers ne doit pas dépasser beaucoup 2,000, et ne s'élève pas à 2,500.

D'après l'état actuel du catalogue, on voit déjà que l'ensemble des documents comprendra au moins quinze grandes séries ou caté-

[1] M. de Rozière a donné une intéressante notice sur la situation des archives de Malte à cette époque. (*Bibliothèque de l'école des chartes,* 2ᵉ série, t. II, p. 567.)

gories de pièces assez distinctement caractérisées. Voici leur énumération, en suivant principalement l'ordre chronologique et commençant par celles où se trouvent les titres les plus anciens.

1. *Bolle.* Bulles des papes concernant l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Du XIIe au XVIIe siècle.

2. *Concessioni, diplomi.* Diplômes et concessions diverses de princes étrangers à l'ordre de Saint-Jean. XIIe et XIIIe siècle.

3. *Bolle dei maestri.* Bulles ou chartes originales des grands maîtres. Du XIIe au XVIe siècle.

4. *Constituzioni.* Documents divers : quelques-uns du XIIe siècle.

5. *Capitoli.* Chapitres généraux de l'ordre. Du XIVe au XVIIIe siècle.

6. *Libri bullarum.* Registres originaux de la chancellerie des grands maîtres. Du XIVe au XVIIIe siècle.

7. *Lingue.* Documents concernant les diverses langues de l'ordre. Du XIVe au XVIIIe siècle.

8. *Università.* Documents concernant la municipalité et le régime particulier de l'île de Malte. Du XIVe au XVIIIe siècle.

9. *Consiglio.* Délibérations du conseil de l'ordre. Du XVe au XVIIIe siècle.

10. *Lettere ai gran maestri.* Lettres et dépêches adressées aux grands maîtres. Du XVIe au XVIIIe siècle.

11. *Lettere dei gran maestri.* Dépêches des grands maîtres. Du XVIe au XVIIIe siècle.

12. *Ambasciatori.* Dépêches des ambassadeurs de l'ordre résidant à l'étranger. Du XVIe au XVIIIe siècle.

13. *Spropriamenti.* Testaments.

14. *Ricevitori.* Receveurs de l'ordre.

15. *Proprietà.* Documents divers.

Les principes d'un classement méthodique se retrouvent facilement au milieu de ces documents. Leurs diverses séries se grouperaient naturellement, quel qu'en puisse être le développement ultérieur, sous trois chefs principaux et bien distincts.

Le premier est celui des documents émanés de l'ordre même de Saint-Jean de Jérusalem, c'est-à-dire des officiers, dignitaires, agents, conseils et agences quelconques du gouvernement et de l'administration de l'ordre, depuis sa fondation en Terre sainte jusqu'à la prise de l'île de Malte, par les Français, en 1798. A cette catégorie, la plus considérable des trois, se rattachent les onze séries suivantes :

3. Les bulles des grands maîtres.
4. Les constitutions.
5. Les chapitres généraux.
6. Les registres de la chancellerie, dits *Libri bullarum.*
7. Les langues.
9. Les délibérations du conseil de l'ordre.
11. Les lettres des grands maîtres.
12. Les dépêches des ambassadeurs de l'ordre.
13. Les testaments.
14. Les recettes.
15. Les documents compris sous le titre de *Proprietà.*

Le second ordre de documents est celui des pièces émanées d'autorités étrangères et adressées à l'ordre, telles que :

1. Les bulles des papes.
2. Les diplômes des princes.
10. Les lettres écrites aux grands maîtres.

Enfin le troisième est celui des documents de la onzième série relatifs à l'histoire particulière de l'île de Malte.

Nous allons réunir successivement les renseignements les plus précis que nous avons recueillis sur chacune des quinze séries de documents énoncés précédemment, soit d'après les notions et les inventaires que M. Vella a bien voulu nous remettre, soit d'après l'examen des monuments mêmes, mis toujours à notre disposition avec le plus serviable empressement.

I.

Bolle. Bulles des papes. De l'an 1163 au xvii[e] siècle.

Cette série se compose de neuf grands portefeuilles renfermant des bulles originales, la plupart scellées, au nombre de cinq cents environ; de douze volumes de copies de bulles en nombre indéterminé; enfin d'un portefeuille intitulé, *Miscellaneo di documenti antichi,* où se trouvent, au milieu d'autres pièces, plusieurs bulles apostoliques du xii[e] au xiv[e] siècle, concernant la Terre sainte et l'ordre des chevaliers de l'Hôpital.

Le premier portefeuille des bulles originales ne renferme que trois pièces; elles sont des papes Pascal II et Calixte II, qui se sont succédé sur le saint-siége, de l'an 1099 à l'an 1124. La bulle la plus ancienne, conservée dans un vidimus de l'an 1255, dressé à Saint-Jean-d'Acre, est un privilége de Pascal II à l'ordre

de Saint-Jean, donné au palais de Latran en 1103, quatrième année du pontificat de Pascal II, 4 des calendes d'août, indiction 2e. Cette bulle nous paraît inédite; elle n'est pas du moins dans le beau recueil de pièces originales concernant l'ordre de l'Hôpital que le P. Paoli a publié sous le titre de *Codice diplomatico del sacro ordine Gerosolimitano*[1]. La seconde pièce, par ordre chronologique, est une autre bulle du pape Pascal II, plaçant, en 1113, l'hôpital de Jérusalem sous la protection apostolique. Le document a été publié par Paoli. Enfin la troisième, insérée également dans le recueil de Paoli, est la confirmation des biens de l'ordre par Calixte II, de l'an 1120.

Dans les portefeuilles suivants, les bulles ne sont pas rangées d'après leur date chronologique, ni d'après la succession des papes; une méthode assez singulière a été suivie pour leur classement. On a réuni (depuis longtemps) par portefeuilles les bulles des papes du même nom. Ce système est loin, à notre avis, de faciliter les recherches et de prévenir les erreurs; il détruit, en outre, complétement l'avantage historique et paléographique qu'offre une suite unique et chronologiquement continue des monuments émanés de la même autorité.

Le deuxième portefeuille renferme 75 bulles des papes du nom d'Urbain, depuis Urbain III, qui a régné de 1185 à 1186, jusqu'à Urbain VIII, dont le pontificat comprend les années 1623 à 1644.

Le troisième contient les bulles d'Eugène III, pape de 1145 à 1153, et d'Eugène IV, de 1431 à 1446.

Le quatrième a 34 bulles, d'Honorius III (1216-1226) et d'Honorius IV (1285-1286).

Le cinquième, 81 bulles, de Clément III (1187-1190), Clément IV, Clément V et Clément VI, pape de 1342 à 1352.

Le sixième contient la suite, au nombre de 190, des bulles des papes du nom de Clément, depuis Clément VII (1378-1394) jusqu'à Clément XIII (1758-1769).

Le septième, 54 bulles, de Grégoire IX (1227-1241) à Grégoire XV (1621-1623).

Le huitième, 28 bulles, de Jean XXI (1276-1277) à Jean XXII et Jean XXIII (1410-1418).

[1] Lucques, 1733. 2 vol. in-folio.

Enfin le neuvième renferme 18 bulles, de Nicolas III (1277-1279), Nicolas IV et Nicolas V (1447-1455).

Les bulles ou lettres transcrites dans les volumes de copies sont, pour la plus grande partie, comprises entre le XIII[e] et le XVII[e] siècle. Les 53 lettres d'Innocent III insérées dans le recueil sont des 1[re], 2[e], 6[e], 7[e], 8[e], 9[e], 10[e], 11[e], 12[e], 13[e], 15[e] et 16[e] années du pontificat du pape. Aucune n'appartient aux 17[e], 18[e] et 19[e] années, dont les textes, manquant à l'édition des lettres d'Innocent III donnée par Baluze, sont peut-être définitivement perdus.

II.

Concessioni, Diplomi. Diplômes originaux des rois, des princes et des prélats de Terre sainte, de Chypre et d'Europe, en faveur de l'ordre. Cinq portefeuilles numérotés 1 à 6, et renfermant des documents de l'an 1107 à l'an 1259.

Le cinquième portefeuille de cette collection précieuse manque depuis longtemps. Il contenait les pièces des dernières années du XII[e] siècle et des premières années du XIII[e]. Les volumes II et III, retrouvés en feuilles séparées par M. Vella, ont été reconstitués et restaurés par ses soins. Les pièces de cette série sont toutes originales et détachées, mais les sceaux qui leur étaient autrefois appendus sont aujourd'hui presque tous détruits.

Voici l'indication approximative des dates extrêmes et du nombre des documents renfermés dans chacun de ces portefeuilles :

1.	de l'an 1107	à l'an 1149,	55	documents numérotés de	1	à 53.
2.	—— 1150	—— 1169,	49	——	1	52.
3.	—— 1170	—— 1179,	60	——	1	76.
4.	—— 1180	—— 1198,	47	——	1	46.
5.	manque.					
6.	—— 1231	—— 1259,	63	——	1	63.
	Total........		273			

Les volumes suivants manquent. On ne peut attacher une entière confiance aux indications chronologiques données ici d'après les titres transcrits au dos même des volumes. Plusieurs interversions ont eu lieu entre les pièces de cette série, et l'on trouve quelquefois dans un portefeuille des diplômes qui par leur date devraient être placés dans un autre.

La plupart des sceaux ont été, comme nous avons dit, brisés ou enlevés. Le premier portefeuille, par exemple, sur 55 diplômes ne contient plus que cinq sceaux, savoir : 1. Un sceau de plomb de Gauthier, seigneur de Césarée, scellant une charte de 1135, non imprimée dans Paoli, par laquelle un individu nommé Hysimbardus vend à l'ordre de l'Hôpital le casal ou village d'Arthabec, situé dans la seigneurie de Césarée. — 2. Un beau sceau de plomb du patriarche de Jérusalem Guillaume, suspendu à une charte inédite de 1137, où le patriarche et le chapitre du Saint-Sépulcre autorisent le médecin Robert à faire construire une voûte sur une rue contiguë au patriarchat. Cette pièce renferme quelques indications utiles pour la topographie de Jérusalem au temps des croisades. — 3. Sceau de plomb de l'archevêque de Césarée, suspendu à une charte de 1199 non publiée, mais rappelant la donation d'un revenu annuel à l'hôpital par un diplôme de Boémond d'Antioche, inséré dans le recueil de Paoli, t. I, p. 252. — 4 et 5. Les deux sceaux de cire rouge des archevêques de Nicosie et de Césarée appendus à un acte de 1199 et publiés par Paoli, t. I, n° 5, pl. 6 et 7.

Les portefeuilles 2 et 3 n'ont plus un seul sceau.

Le quatrième renferme encore deux sceaux : un sceau de plomb du roi Baudouin IV scellant un diplôme de 1181 (Paoli, t. I, p. 282); et un sceau en cire rouge de l'archevêque d'Apamée scellant la vente de Margat faite par Boémond III d'Antioche en 1186. (Paoli, t. I, p. 77.)

Le sixième portefeuille a un beau sceau de plomb de Baudouin IV d'Antioche, appendu à un diplôme de 1231 publié par Paoli, t. I, p. 121.

On peut considérer comme une annexe ou dépendance des anciens diplômes les priviléges et chartes des rois d'Espagne concernant l'île de Malte qui se trouvent dans la catégorie des documents de l'*Université*, et particulièrement les grandes lettres patentes de l'an 1530 par lesquelles l'empereur Charles-Quint donne l'île de Malte à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

III.

Bolle dei Maestri. Bulles originales des grands maîtres; du XIIe au XVIe siècle; dix-huit portefeuilles renfermant environ 254 documents.

On sait que les chartes ou lettres patentes émanées des grands maîtres de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem ont été désignées sous le nom de bulles, comme les lettres patentes des papes et de quelques empereurs, à cause du sceau de plomb, *bulla,* qui les scellait. Les pièces renfermées dans les dix-huit portefeuilles de cette collection sont toutes originales; plusieurs sont encore munies de leurs sceaux, mais toutes ne sont pas des bulles de grands maîtres ou de représentants des grands maîtres. On trouve dans le recueil plusieurs actes provenant de princes et de pays étrangers à ceux de l'ordre de l'Hôpital.

Le premier portefeuille contient 74 documents compris entre l'année 1169 et l'année 1498. La pièce de 1169, qui n'est pas dans le code diplomatique du P. Paoli, est une expédition originale et scellée de la lettre des frères de l'hôpital de Saint-Jean, datée de Jérusalem et adressée au pape Alexandre III pendant la vacance du grand magistère. Les chevaliers font savoir au saint-père à quelle occasion et pour quels motifs le grand maître Gisbert d'Assailly, nommé seulement dans l'acte *frère G.,* avait abdiqué sa charge; ils prient le pape d'interposer son autorité pour faire cesser les divisions qui troublent la paix de l'ordre. Le sceau de plomb appendu à la bulle représente un malade alité, emblème ordinaire figuré sur le sceau de la communauté; autour est l'inscription : ✝ HOSPITALIS : HJERVSALEM. Au revers, un homme agenouillé au pied d'une croix accostée de l'Α et de l'Ω, avec l'inscription : ✝ CASTVS : CVSTOS.

Le deuxième portefeuille renferme 7 pièces, de l'an 1252 à l'an 1270, des grands maîtres Thomas Bérard et Hugues Revel.

Le troisième, un seul acte de 1288, du magistère de Jean de Villiers.

Le quatrième, 55 pièces, de 1319 à 1366.

Le cinquième, 10 pièces, de 1336 à 1373, plusieurs avec leurs sceaux, entre autres un acte de 1336 concernant les propriétés de l'ordre à Kolossi, en Chypre, où se trouve une bonne empreinte en cire rouge du sceau de l'archevêque de Nicosie.

Le sixième est un mince portefeuille renfermant une bulle capitulaire de l'an 1352.

Le septième a 5 pièces, de 1374 à 1393;
Le huitième, 25 pièces, de 1378 à 1392;
Le neuvième, 12 pièces, de 1400 à 1419;
Le dixième, 12 pièces, de 1422 à 1433;
Le onzième, 16 pièces, de 1430 à 1452;
Le douzième, 6 pièces, de 1455 à 1459;
Le treizième, 5 pièces, de 1465 et 1466;
Le quatorzième, 5 pièces, de 1469 à 1476;
Le quinzième, 17 pièces, de 1478 à 1496;
Le seizième, 1 pièce, bulle capitulaire de l'an 1509;
Le dix-septième, 5 pièces, de 1522 à 1527;
Le dix-huitième, 6 pièces, de 1531 à 1551.

A la suite sont placés trois autres portefeuilles ou registres renfermant des bulles de grands maîtres et des actes divers de différentes époques, mais principalement du XVIe siècle. Dans le plus volumineux de ces registres, intitulé *Miscellaneo,* se trouve une donation de Frédéric, duc des Bohèmes, à l'hôpital de Saint-Jean, de l'an 1183.

IV.

Constituzioni. Constitutions et règlements de l'ordre. Environ 40 volumes ou portefeuilles de mélanges divers non encore classés.

Le titre de *Constituzioni,* sous lequel on a décrit dans l'inventaire un certain nombre de volumes, indique que ces volumes renferment principalement des statuts, des constitutions et règlements concernant l'ordre en général, ou quelque partie de son administration, telle que les tribunaux, la marine, les hôpitaux. Rien n'a pu encore y être bien déterminé, comme l'on voit; et beaucoup de documents, lors d'un classement rigoureux, seront mis nécessairement ailleurs. Sous le nom de constitutions, on trouve en effet les pièces les plus diverses et n'ayant rien de réglementaire, les unes relatives aux voyages et aux prises des chevaliers sur mer, d'autres concernant les prieurés et les possessions de l'ordre; il y a dans le nombre plusieurs diplômes royaux et impériaux, dont quelques-uns remontent au XIIe siècle.

V.

Capitoli. Chapitres généraux de l'ordre. Vingt-six volumes renfermant les délibérations de l'ordre depuis le chapitre général de 1333, tenu sous Hélion de Villeneuve, jusqu'au chapitre général que présida le grand maître Emmanuel de Rohan, en 1776.

La collection s'est depuis peu accrue d'un rouleau original fort curieux, retrouvé à la bibliothèque de la ville et remis par les soins de M. Vassallo, bibliothécaire. Ce rouleau, écrit vers 1357 sous le grand maître Roger de Pins, renferme la traduction latine des statuts et règlements de l'ordre de l'Hôpital, rédigés anciennement en français.

Un intérêt particulier s'attache à cette pièce. Elle témoigne, après beaucoup d'autres indices semblables, du temps d'arrêt qu'il y eut dès la première moitié du XIVe siècle dans la propagation de la langue française commencée antérieurement. Au XIIe et au XIIIe siècle, l'idiome du nord de la France, la véritable langue française, déjà parlée en Angleterre depuis l'invasion des Normands, fut importée par les guerres et les croisades en Terre sainte, en Sicile, en Morée, où (tout le monde connaît cette particularité) l'on parlait un dialecte aussi pur que celui de l'Ile-de-France, au rapport de Ramon Muntaner. En même temps que les expéditions armées étendaient, avec nos conquêtes, l'usage de notre langue, les voyages, le commerce et la littérature la popularisaient pacifiquement, surtout chez les Italiens, qui se trouvaient en rapports journaliers avec les pays du Levant où les croisés s'étaient établis. Rien n'était plus commun que de rencontrer en Italie, depuis Venise jusqu'à Naples, des hommes de conditions très-diverses, des seigneurs, des clercs ou des commerçants comprenant le français, lisant nos livres d'histoire et nos romans de chevalerie. Il n'en fut plus de même au XIVe siècle. En Italie surtout, et bien plus rapidement qu'en Angleterre, où se conservait toute une population française, l'ancien idiome national reprit le dessus, et la connaissance du français devint de plus en plus exceptionnelle. Dans l'île de Rhodes, la langue française se maintenait toujours comme la langue de l'administration et de la société. Mais les dignitaires, habitant les commanderies éloignées et résidant généralement dans les pays d'où ils étaient eux-mêmes

originaires, oublièrent facilement la langue parlée au chef-lieu de l'ordre. Les étrangers auraient eu une excuse trop facile pour négliger leurs devoirs, en alléguant qu'ils n'entendaient plus le texte des statuts de la maison. Il est constant que, sur ce seul prétexte, un relâchement fâcheux s'était peu à peu introduit dans le gouvernement et l'administration des commanderies de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne. Le conseil central et le grand maître de Rhodes s'émurent de cette situation; et en 1357 il fut décrété que les statuts et règlements des anciens grands maîtres, dont la suite formait la législation de l'ordre, seraient immédiatement traduits en latin. On décida en même temps qu'un exemplaire des lois mises ainsi à la portée des chevaliers de toutes les langues serait envoyé dans chaque commanderie.

Le rouleau depuis peu retrouvé à la Valette est un des recueils formés à cette époque et dans ce but. Il renferme d'abord la traduction des statuts principaux de l'ordre, rangés chronologiquement sous le nom des différents grands maîtres qui les ont promulgués, puis une sorte de codification en 172 articles des dispositions de ces statuts encore en vigueur au milieu du XIV[e] siècle, résumant les lois essentielles de la communauté. Il se termine par une chronologie des grands maîtres de l'Hôpital depuis Gérard, considéré comme le premier grand maître, mort vers 1120, jusqu'à Dieudonné de Gozon, élu en 1346. L'insertion de ce document, purement historique, dans un recueil d'ordonnances concernant spécialement la discipline et le gouvernement lui donne un caractère particulier. et nous engage à le reproduire en entier, à la suite de ces notices. Depuis Gérard, si singulièrement appelé *Gérard Tunc* par quelques historiens, et jusque dans les galeries du gouverneur de l'île de Malte (par suite d'une lecture inattentive de quelque ancien texte commençant par les mots *Gerardus tunc*); depuis Gérard jusques à Dieudonné de Gozon, l'auteur de cette liste chronologique admet, comme l'Art de vérifier les dates, vingt-six grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Dieudonné étant le vingt-sixième. Il y a pourtant deux différences notables entre les deux séries. Dans le manuscrit de Malte, dont l'écriture est du XIV[e] siècle, Arnaud de Comps, que le P. Paciaudi et les auteurs de l'Art de vérifier les dates rejettent comme « grand maître imaginaire, » figure positivement avec le quatrième rang, après Augier de

Balben; mais ce qui amoindrit beaucoup la valeur de cette mention et de ce témoignage, c'est que Jean de Villiers, le célèbre grand maître sous lequel Saint-Jean-d'Acre fut enlevé aux chrétiens, est totalement oublié par l'auteur de la pièce insérée dans le recueil des statuts officiels de l'ordre. Les notions jointes au nom de chacun des grands maîtres recommandent d'ailleurs cette nomenclature comme un document historique très-digne d'attention.

VI.

Registres de la chancellerie ou *Libri bullarum cancellariæ*. Environ 300 volumes, de l'an 1346 à l'an 1798.

Ces volumes sont les registres authentiques et originaux de la chancellerie des grands maîtres de Rhodes, dans lesquels on a transcrit, au temps même de leur rédaction ou de leur réception, les actes principaux du gouvernement.

Nous indiquerons ci-après les limites chronologiques des documents renfermés dans les registres antérieurs au XVIe siècle.

1er, documents de 1346 à 1358.
2e, ———— 1347.
3e, ———— 1351.
4e, ———— 1365.
5e, ———— 1374.
6e, ———— 1381–1382.
7e, ———— 1382–1384.
8e, ———— 1385–1386.
9e, ———— 1389–1390.
10e, ———— 1391.
11e, ———— 1392.
12e, ———— 1393.
13e, ———— 1394.
14e, ———— 1895–1396.
15e, ———— 1399–1400.
16e, ———— 1401.
17e, ———— 1402–1403.
18e, ———— 1403–1406.
19e, ———— 1407–1407.
20e, ———— 1409.
21e, ———— 1410.
22e, ———— 1408–1416.
23e, ———— 1413–1415.
24e, ———— 1409–1416.
25e, documents de 1416–1417.
26e, ———— 1416–1417
27e, ———— 1418–1419.
28e, ———— 1418–1420.
29e, ———— 1419–1420.
30e, ———— 1420.
31e, ———— 1421–1422.
32e, ———— 1427–1428.
33e, ———— 1428.
34e, ———— 1432–1433.
35e, ———— 1433.
36e, ———— 1434.
37e, ———— 1436–1437.
38e, ———— 1437–1438.
39e, ———— 1439–1440.
40e, ———— 1441–1442.
41e, ———— 1443–1444.
42e, ———— 1445.
43e, ———— 1446.
44e, ———— 1446–1447.
45e, ———— 1447.
46e, ———— 1447–1449.
47e, ———— 1450–1351.
48e, ———— 1451–1452.

49°, documents de 1453–1454.
50°, ———— 1454–1456.
51°, ———— 1456.
52°, ———— 1457–1458.
53°, ———— 1457–1458.
54°, ———— 1459.
55°, ———— 1460.
56°, ———— 1461.
57°, ———— 1462.
58°, ———— 1461–1464.
59°, ———— 1462–1464.
60°, ———— 1465–1466.
61°, ———— 1466.
62°, ———— 1467–1468.
63°, ———— 1469
64°, documents de 1470–1471.
65°, ———— 1471.
66°, ———— 1472–1473.
67°, ———— 1474–1475.
68°, ———— 1475–1478.
69°, ———— 1468–1476.
70°, ———— 1477.
71°, ———— 1478.
72°, ———— 1479–1480.
73°, ———— 1481–1482.
74°, ———— 1482–1488.
75°, ———— 1489–1490.
76°, ———— 1492–1493.
77°, ———— 1494–1495.
78°, ———— 1501.

VII.

Lingue. Langues.

On peut classer dans cette série un nombre considérable et encore indéterminé de liasses, de volumes et de documents divers concernant les intérêts et les actes particuliers des diverses langues qui composaient l'ordre de Malte.

Une des parties les plus dignes d'attention dans cette collection, encore un peu confuse, est celle des preuves ou *procès* de noblesse, renfermant les pièces généalogiques produites par les chevaliers récipiendaires pour leur entrée dans l'ordre. Je note ci-dessous, d'après les indications qu'a bien voulu me fournir M. Vella, les dates extrêmes auxquelles remontent les documents de la série, en mentionnant particulièrement ce qui a trait aux preuves de noblesse.

Langue de Provence. Ses documents ne remonteraient qu'à l'année 1540.

Langue d'Auvergne. Documents à partir de 1627.

Langue de France. Documents à partir de 1641. Pour ces trois langues de la nation française, M. Vella évalue à 2,000 environ le nombre des preuves de noblesse fournies par les familles, du XVIe au XVIIIe siècle.

Langue d'Italie. Documents à partir de 1564; environ 700 preuves.

Langue d'Angleterre. Documents de l'an 1338 à l'an 1559. Le plus ancien registre de cette série, plus particulièrement examinée par M. Vella, est un état dressé en 1358 des biens que l'ordre possédait alors en Angleterre. Ce curieux terrier sera prochainement publié à Londres par les soins de la société de Cambden.

Langue bavaro-polonaise. Pas de preuves.

Langue d'Allemagne. Pas de preuves.

Langue de Castille et Portugal. Environ 120 preuves.

VIII.

Università. Université ou commune de Malte.

Ce sont les documents qui concernent l'histoire particulière et municipale de l'île, avant et depuis l'établissement de l'ordre de l'Hôpital.

Cette série est plutôt indiquée que formée réellement. Les documents qui pourraient la composer sont mêlés encore avec les autres; on en retrouvera surtout parmi les règlements, les privilèges, les constitutions et les diplômes divers des IV[e] et XV[e] séries. Dans le nombre se trouve l'acte original, scellé d'un beau sceau, de la donation des îles de Malte et de Gozzo, avec la ville de Tripoli de Barbarie, faite aux chevaliers de l'Hôpital de Saint-Jean par l'empereur Charles-Quint, le 24 mars 1530. Deux portefeuilles particuliers renferment des chartes concédées aux habitants de l'île par les souverains de la Sicile; un registre, transcrit au XVI[e] siècle et intitulé *Privileggi dell' isola di Malta,* contient la copie de la plupart des pièces originales existantes encore, et de quelques vieux titres perdus.

En prenant possession des îles, les chevaliers laissèrent aux communes de Cité-la-Valette et de Cité-Notable ou Cité-Vieille, la seconde ville de l'île, d'assez grandes libertés municipales. Un conseil de jurats électifs veillait au maintien des privilèges des habitants, et administrait les biens de la communauté. Il rendait compte annuellement de sa gestion au sénéchal de l'ordre, premier officier du palais du grand maître, délégué à cet effet.

IX.

Consiglio. Délibérations du conseil de l'ordre. 180 volumes.

Le conseil ne s'assembla d'abord que pour les affaires graves et d'intérêt général, auxquelles il était nécessaire de pourvoir avant la réunion du chapitre général. Ses décisions étaient exécutoires, nonobstant l'appel à la réunion générale; mais, à partir du chapitre tenu à Malte en 1553, on put appeler du conseil, devenu surtout un tribunal de justice, au *conseil complet,* ou conseil d'État, dont les jugements étaient immédiatement obligatoires, sauf l'appel au chapitre général.

La série des registres de délibérations des conseils, dans son état actuel, commence en 1450 et se termine en 1798.

Une note inscrite en 1527, en haut de l'une des feuilles de garde du *Liber bullarum* n° 97, contenant les actes des années 1526-1528, nous apprend qu'à cette époque la série des registres du conseil ne se composait que de 18 volumes. En 1527, l'ordre de l'Hôpital, obligé depuis quatre ans de quitter l'île de Rhodes prise par Soliman, et n'ayant pas encore obtenu de Charles-Quint la possession de l'île de Malte, se trouvait dans la ville de Viterbe, que Clément VII lui avait généreusement donnée comme résidence provisoire. Au moment où le connétable de Bourbon marchait sur Rome avec les Impériaux et s'approchait de Viterbe, le vice-chancelier de Rhodes, craignant pour les archives, que les soldats auraient pu livrer aux flammes, les fit transporter dans le château de la ville, à la suite d'un *record* ou délibération des chevaliers présents alors à Viterbe. L'inventaire dressé à cette occasion constate que la chancellerie de l'ordre renfermait 115 registres, savoir : 97 *registres de bulles et autres écritures* et 18 registres du conseil.

Les documents originaux et détachés, tels que les bulles des papes et les diplômes des rois de Syrie et de Chypre, conservés probablement dans des sacs ou des coffres, ne sont pas compris dans le compte de ces registres; et l'on ne voit pas pour quel motif le vice-chancelier ne fait aucune mention de ces précieux documents dans la note dont voici au reste les termes mêmes: « Nota como a dì primo de maio 1527, a causa che monsignor de Borbon era jonto al Montefiascone con suo exercito cesariano, per

andar a conquistar Roma, et havea passar per la città de Viterbo, a causa li heretici Leuteriani che veniano con el ditto segnor Bourbon non metesseno mano alli libri de la cancelaria, per mandamento de lo segnor vicecancilliere furono tutti portati in la roca, che sono in tutto registri cento et quindeze, cioè registri de bulle et diverse scripture nonanta sete et libri de consegli desdoto; et questo per un ricordo. » (*Lib. Bull.* n° 97, 1526-1528.)

X.

Lettere ai gran maestri. Lettres et dépêches adressées aux grands maîtres.

Cinquante-quatre volumes de lettres et dépêches écrites, soit par les souverains étrangers, soit par les ambassadeurs des grands maîtres. La série commence en 1522 et arrive aux dernières années de l'existence de l'ordre de Malte.

XI.

Lettere dei gran maestri. Dépêches des grands maîtres.

Sous ce titre, se trouvent environ 200 volumes de copies de lettres des grands maîtres aux souverains, aux ambassadeurs et autres officiers, représentants ou agents de l'ordre. La collection de ces lettres est postérieure à l'établissement des chevaliers dans l'île de Malte, qui eut lieu en 1530. Commencé seulement en 1594, le recueil se poursuit jusqu'en 1790.

Trois secrétaires spéciaux, ayant chacun sous sa direction plusieurs sous-secrétaires, étaient, avec le vice-chancelier de l'ordre, chargés de la rédaction et de l'expédition de la correspondance officielle des grands maîtres.

Le premier secrétaire était le secrétaire de France. Il avait dans ses attributions toute la correspondance écrite en français, indépendamment du pays d'où elle provenait, et du pays où on l'adressait. Lorsque le chargé d'affaires du roi de France résidant auprès des grands maîtres venait à mourir, c'était de droit le secrétaire de France qui remplissait ses fonctions jusqu'à la nomination du nouveau titulaire. L'ambassadeur ou l'envoyé français avait un nom qui indiquait seul l'incontestable prédominance de la nation, de la langue et du roi de France sur l'ordre des chevaliers de Saint-Jean, suite naturelle du rôle principal que la France

avait rempli dans tous les événements d'Orient au moyen âge : on l'appelait *l'homme du roi.*

Le second secrétaire était pour l'Italie. Il recevait et rédigeait toutes les lettres écrites en italien ou en latin. Il avait par conséquent dans ses attributions, indépendamment de la correspondance avec l'Italie, presque toute la correspondance avec l'Allemagne, généralement rédigée en italien ou en latin.

Le troisième secrétaire était celui d'Espagne, choisi indifféremment dans l'une des trois langues d'Aragon, de Castille ou de Portugal, formant la nation d'Espagne, et nommé directement, comme les deux premiers, par le grand maître. Il arrivait souvent que les ducs et pairs de France, ayant à correspondre avec le grand maître de Malte, lui écrivaient en espagnol, afin d'établir et de conserver jusque dans le cérémonial épistolaire la parité de rang qu'ils avaient avec les grands d'Espagne.

Le chancelier, ou grand chancelier de l'ordre de Malte, était le chef des langues réunies de Castille et Portugal. Il avait le droit de choisir et de nommer le vice-chancelier, mais, cette faculté une fois exercée, il ne conservait plus aucune autorité, ni sur le vice-chancelier, ni sur la chancellerie. Le vice-chancelier traitait directement les affaires avec le grand maître, ou, en son nom, avec les conseils. Il préparait les matières des délibérations, il veillait à l'expédition de la correspondance, faisait dresser et sceller les actes publics, et avait la garde particulière des archives de l'ordre.

XII.

Ambasciatori. Environ 120 volumes de dépêches d'ambassadeurs de l'ordre.

C'est une collection intéressante, bien qu'elle ne contienne guère que les dépêches des ambassadeurs de Malte résidant auprès du saint-siége, et qu'elle ne commence qu'au XVIe siècle. Elle s'étend de 1596 à 1790. L'ordre avait quatre grandes ambassades, à Rome, à Paris, à Madrid et à Naples. Les grands maîtres envoyaient en outre un ambassadeur à Palerme, comme politesse de voisinage, complimenter chaque nouveau vice-roi de Sicile.

XIII.

Spropriamenti. Testaments.

Série de testaments des grands maîtres et des chevaliers, en originaux ou en copies.

XIV.

Ricevitori. Receveurs de l'ordre.

L'ordre entretenait dans ses commanderies des receveurs ou percepteurs chargés spécialement de prélever les droits dus au trésor public, et de payer les dépenses qu'il avait à faire dans les diverses localités. Il y avait vingt-neuf recettes principales, désignées sous les noms suivants : recettes de Marseille, de Toulouse, d'Auvergne, de Paris, d'Aquitaine, de Champagne, d'Aragon, de Valence, de Catalogne, de Navarre, de Madrid, de Valladolid, d'Alicante, de Majorque, de Portugal, de Rome, de Turin, de Milan, de Gênes, de Florence, de Venise, de Naples, de Palerme, d'Agosta en Sicile (établie surtout pour veiller à la fabrication du biscuit nécessaire aux escadres de l'ordre), de Messine, d'Allemagne, de Bohême, de Pologne, et d'Anglo-Bavière.

Une série de registres, dont je n'ai pu constater le nombre, renferme les lettres et les comptes adressés par les receveurs au trésorier ou autres agents de l'administration centrale.

A cette catégorie ou à la suivante peuvent se rattacher les papiers du prieuré particulier dépendant de l'église Saint-Jean de Cité-la-Valette, désigné sous le nom de *Prieuré de l'église.*

XV.

Proprietà. Documents divers.

Sous ce titre, bien général, on a provisoirement inscrit environ 1,000 volumes, livres ou registres contenant les documents et comptes divers de l'administration des biens et revenus de l'ordre. Ces documents sont principalement du XVIII[e] siècle; quelques-uns sont imprimés. De ce nombre est le *Bilan* décennal ou budget général des revenus et des dépenses de l'ordre de Malte pendant les

années 1778 à 1788, dressé par le chevalier de Bosredon de Ransijat, imprimé à Malte en 1789, in-folio. Il est rédigé en français et en italien.

Nous donnerons un aperçu de ce document, qui fait connaître la situation financière de l'ordre à une époque si voisine de sa dispersion.

Bilan général du trésor de l'ordre de Malte pour la période décennale du 1er mai 1778 au 30 avril 1788.

RECETTES.

(Recettes nettes, tous frais d'administration ou d'exploitation déduits.)

1. Responsions, impôt établi sur toutes les dignités et les commanderies de l'ordre.......	4,752,073 écus	7 taris	3 grains[1]
2. Mortuaires et vacances des commanderies[2].............................	2,147,217	10	12
3. Passage, droit que devait payer au trésor tout récipiendaire.....................	2,033,447	"	"
4. Dépouilles, produit des effets et du mobilier laissés à leur mort par les chevaliers.....	2,475,500	5	9
5. Annates des prieurés................	47,747	"	"
6. Présents dus à l'église de Saint-Jean ou payés en argent au trésor commun, par les prieurs et les baillis capitulaires...........	5,032	3	5
7. Dons faits par les chevaliers au trésor...	14,656	8	9
8. Bois. Le produit des bois de haute futaie existants dans les diverses commanderies de l'ordre appartenait au trésor général. Ces bois étaient, pour la plus grande partie, situés en France.............................	479,825	11	5
9. Sommes rentrées au trésor par suite de			

[1] L'écu de Malte valait un peu plus de 2 livres de France. Il y avait 12 taris à l'écu, 20 grains au tari.

[2] « L'on présume avec assez de vraisemblance que ces droits furent établis vers le milieu du XIVe siècle, pour subvenir aux dépenses extraordinaires d'un armement de six galères que la religion dut fournir pour son contingent, en conséquence des résolutions prises dans une ligue formée, en 1343, entre elle, le saint-siége, la république de Venise et le roi de Chypre, dont il résulta l'équipement d'une armée de vingt galères, pour contenir les Turcs, qui exerçaient alors les plus grands ravages sur les côtes des puissances chrétiennes. » (*Note de Bosredon de Ransijat.*)

pensions renoncées et pour lesquelles on avait pris d'autres arrangements	16,103 écus	8 tarins	〃 grains
10. Rentes diverses	299,511	5	10
11. Fondations diverses [1]			
12. Fondations des grands maîtres Lascaris, Paula, Perellos et Caraffa, incorporées au domaine du trésor et administrées par ses soins	343,021	7	11
13. Loyers de maisons, magasins et jardins.	43,330	〃	9
14. Droits de lazaret	13,117	5	18
15. Bulle de la croisade [2]	105,572	2	13
16. Droits de noblesse, faibles droits perçus à chaque réception	4,406	11	10
17. Rachat d'esclaves turcs	166,174	〃	19
18. Monnaie. Bénéfice de la conversion de pistoles d'Espagne en louis de Malte	25,041	8	6
19. Loterie	2,866	7	19
20. Intérêts des sommes prêtées aux commanderies	63,780	2	4
21. Ventes d'immeubles	45,321	4	〃
22. Restitutions secrètes faites au trésor...	6,537	7	8
23. Pavillon. Droit payé par les bâtiments auxquels on permettait d'arborer le pavillon de Malte, pour faire des courses contre les Barbaresques	500		
24. Revenus divers	1,102	6	6
TOTAL des revenus ordinaires [3]	13,152,997	2	2
25. Revenus extraordinaires provenant d'emprunts contractés en 1779, 1784, 1786 et 1787	458,425	6	3
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	13,611,422	8	5

[1] Le revenu des capitaux affectés à certaines fondations étant devenu insuffisant par la suite des temps, le trésor avait pris à sa charge le supplément de crédit à fournir pour le service des fondations, et portait en recette le revenu primitif.

[2] « Le revenu de cet article provient principalement des droits établis sur une bulle que l'on distribue annuellement dans cette île et qui fut accordée à l'ordre en 1743, par le pape Benoît XIV, dans l'intention de lui procurer des secours pour l'aider dans ses armements contre les ennemis de la foi. » (*Note de B. de Ransijat.*)

[3] Les trois langues de la nation française (Provence, Auvergne et France) en-

La moyenne du revenu annuel ordinaire de l'ordre, dans la période de 1778 à 1788, fut donc, sans compter le produit des emprunts, de 1,315,299 écus.

DÉPENSES.

1. Ambassades	380,260 écus	3 taris	4 grains
2. Recettes. Traitement des receveurs et employés, frais d'administration	664,331	3	18
3. Supplément fourni par le trésor en sus des fondations particulières faites pour les églises conventuelles de Saint-Jean, de Saint-Antoine et de la Conception	115,972	3	14
4. Aumônes	173,094	10	19
5. Grand hôpital	794,760	1	6
6. Hôpital des femmes	186,768	9	16
7. Enfants trouvés	61,468	1	7
8. Gratifications à divers Maltais	10,700	8	
9. Pensions (*piazze morte*) ou traitements accordés aux veuves ou filles d'employés	23,265	5	1
10. Secours au couvent des Ursulines de Malte	5,194	5	15
11. Secours au couvent des dames maltaises de Toulouse	7,303	4	"
12. Secours au couvent des dames maltaises de Martel, en Quercy	2,952	9	15
13-21. Dépenses totales de la marine	4,749,428	"	7

DÉTAIL.

14. Galères	2,250,345 écus	4 taris	8 grains
15. Navires	2,358,271	2	9
16. Armements extraordinaires	20,895	8	19
17. Galiotes de garde	49,155	4	18
18. Santé	12,532	5	2
19. Réparation des bassins	8,640	8	18
20. Curement du port	46,804	3	3
21. Fanal Saint-Elme	2,692	10	10
	4,749,428	"	7

traient à elles seules dans le total des recettes ordinaires pour une somme de 5,804,060 écus, 10 taris, 18 grains.

22-32. Armée et services de terre........ 1,730,389 écus 9 taris 3 grains

DÉTAIL.

23. Régiment d'infanterie de Malte...........	1,276,128 écus	11 taris	3 grains
24. Artillerie...	85,642	5	17
25. Turcopliers[1]	3,067	7	17
26. Garde à la cale Saint-Julien...	12,571	9	4
27. Service de la place...........	28,263	2	4
28. Entretien des fortifications......	127,649	2	17
29. Château St-Elme. Entretien et solde des vétérans qui le gardent....	19,595	7	18
30. Château St-Ange...........	8,461	10	15
31. Traitement du gouverneur de Gozzo et de ses employés. Service des tours...........	14,390	"	4
32. Armes et artillerie..........	154,618	11	4
TOTAL.......	1,730,389	9	3

33-45. Travaux extraordinaires. Repavage de la ville. Réparation aux môles et à l'arsenal. Constructions à la Corderie. Construction de la bibliothèque, de l'hôtel des monnaies, d'un hôpital.............................. 316,262 5 2

46. Entretien du palais des grands maîtres. Gages de quelques officiers................ 5,629 3 15

47. Présentation des faucons de chasse que l'ordre offre chaque année aux rois de France,

[1] *Turcopoli et Bandolieri.* Entretien d'un certain nombre d'hommes à cheval et à pied qui devaient faire pendant la nuit des rondes sur toutes les côtes de l'île.

d'Espagne, de Portugal et de Naples, ainsi qu'au vice-roi de Sicile	10,393 écus	3 taris	8 grains
48. Tables [1]	539,573	5	12
49. Soldée et noviciat [2]	14,902	5	14
50. Dépenses diverses du trésor	83,375	8	1
51. Chancellerie	16,907	5	7
52. Prison des esclaves, autres que ceux des galères	294,289	9	1
53. Entretien des néophytes, esclaves baptisés qui vivaient séparés des autres	88,345	9	2
54. Achat d'esclaves nécessaires aux travaux et armements de l'ordre	44,885	"	5
55. Honoraires du tribunal appelé *Castellanie*	2,227	4	"
56. Fontaines et citernes publiques	29,204	9	3
57. Franchise postale de certains fonctionnaires	203,962	1	8
58-59. Diverses pensions viagères	139,027	9	9
60. Intérêts des emprunts	448,778	10	11
61. Pertes sur les traites et remises	7,687	1	19
62. Essai de plantation de bois dans la commanderie de Melicucca, en Calabre	18,293	10	3
63. Bibliothèque. Excédant des dépenses sur les recettes provenant de dons et de ventes de livres doubles	850	1	15
64. Entretien et augmentation de l'*argenterie d'État*, appartenant à l'ordre	32,774	6	6
65. Entretien du collége des Jésuites à Malte	18,477	3	16
66. Excédant de dépenses par suite de la réunion à l'ordre de Malte des biens de l'ordre de Saint-Antoine, supprimé en 1777, et du service des pensions aux religieux de Saint-Antoine	732,947	3	4
67. Mission du bailli de Loras à Turin et à Naples, pour maintenir l'union entre les diverses langues de l'ordre en Italie	101,145	5	15
68. Indemnité à la langue d'Allemagne	40,271	4	5
69. Ateliers et magasins	182,644	8	5
70. Création de la nouvelle langue anglo-bavaroise, en 1782	14,081	3	15

[1] Traitement accordé, pour sa nourriture, à chaque chevalier présent à Malte. Le grand maître recevait annuellement, à ce titre, pour sa table, une somme de 6,000 écus.

[2] Gratification pour vêtements accordée, une fois à chaque novice et annuellement à chaque chevalier profès ayant moins de 35 écus de revenu sur l'ordre.

71. Recouvrement de biens en Pologne...	14,19 écus	64 taris	11 grains
72. Illuminations pour la naissance du dauphin, en 1782	2,331	"	13
73. Secours accordés aux habitants de Messine et de la Calabre, à la suite de tremblements de terre	17,038	7	7
74. Dépenses relatives à la confirmation des délibérations du chapitre général de 1776...	5,491	4	15
75. Achat d'un immeuble près de l'hôpital.	1,854	2	"
76. Menues dépenses	30,908	7	"
77. Dépenses extraordinaires	254,005	10	3
TOTAL des dépenses	12,618,601	"	2

RÉCAPITULATION.

TOTAL des recettes ordinaires et extraordinaires	13,611,422 écus	8 taris	5 grains
TOTAL des dépenses ordinaires et extraordinaires	12,618,601	"	2
EXCÉDANT des recettes......	992,821	8	3

Les documents divers dont nous venons de donner une indication sommaire renferment des textes précieux pour l'histoire des pays où l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem a successivement résidé, et surtout pour l'histoire de l'ordre, qui fut comme une institution véritable de la France, par sa composition, sa législation et la succession de ses grands maîtres. L'histoire générale, la géographie et l'archéologie du moyen âge y trouveront aussi d'utiles renseignements.

Les sceaux appendus aux bulles et aux chartes des princes mériteraient une étude particulière, bien qu'une grande partie des empreintes soient aujourd'hui brisées ou perdues. Les sceaux existants dans la série des bulles apostoliques n'offrent pas, il est vrai, beaucoup de nouveauté. Les types employés par les souverains pontifes ont peu varié; pendant plusieurs siècles, ils se perpétuent assez uniformément avec les mêmes emblèmes; ils sont d'ailleurs

si abondants dans les archives publiques, que la collection de Malte ne pourrait probablement rien offrir de bien intéressant pour la série des bulles pontificales. Mais les sceaux des rois, ceux des princes et des prélats de Terre sainte qui subsistent encore, quoiqu'en petit nombre, au bas des diplômes des IIe et IIIe séries, précédemment énumérées, sont, au contraire, très-curieux, et leur rareté dans les dépôts européens en augmente encore le prix. Les dessins qu'en a publiés le P. Paoli dans les planches de son code diplomatique sont peu satisfaisants; le trait manque complétement de netteté et de précision; il ne donne ni les détails, ni l'aspect du monument. Il serait à désirer qu'on exécutât, sur les originaux, des moulages ou des dessins fidèles de ces types. Leur publication serait un vrai service rendu à l'étude de la diplomatique et de l'archéologie de l'Orient latin.

Le texte des pièces est d'une importance encore supérieure. Les collections dont il a été parlé sous les nos I, II, III, IV, V et VI, qui renferment les actes officiels émanés de la chancellerie des grands maîtres ou adressés aux grands maîtres depuis le XIIe siècle, sont en effet une des sources principales de l'histoire de l'ordre de Saint-Jean et de l'histoire générale des pays d'outre-mer, au moyen âge, pendant le séjour des chevaliers de l'Hôpital en Syrie et à Rhodes.

Le P. Paoli a donné un choix de ces documents dans son code diplomatique. Il resterait néanmoins à faire une très-belle moisson aux archives de la Valette. Dans la série des diplômes et des chartes des princes étrangers, beaucoup de pièces, négligées avec raison par Paoli, comme des répétitions ou des confirmations d'actes antérieurs, mériteraient cependant de trouver place dans un recueil plus complet des monuments de l'histoire des croisades et de l'Orient. On sait combien l'étude comparative de ces priviléges successifs est utile, d'abord pour constater les principes de la diplomatique des différents règnes, et en outre pour établir la géographie des diverses époques et pour dresser les séries chronologiques des grands officiers de la couronne et des prélats de Terre sainte. Dans les temps postérieurs à la prise de Saint-Jean-d'Acre, les *Libri bullarum* donneront de nombreux matériaux. La collection des bulles pontificales, fournira des documents inédits des premiers siècles des croisades. Le P. Paoli a inséré peu de documents de la chancellerie apostolique dans son premier re-

cueil diplomatique, se réservant de publier plus tard un *Bullarium Hierosolymitanum*, projet que la mort l'empêcha malheureusement de réaliser.

Chronologie des grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, transcrite à la fin d'un manuscrits des archives de Malte, renfermant la traduction latine des établissements de l'ordre de l'Hôpital, exécutée au XIV[e] siècle. (Voyez ci-dessus, § V.)

Sequuntur nomina bone memorie dominorum magistrorum qui in sacra domo Hospitalis Sancti Joannis Jerosolimitani a primeva ejusdem domus institutione hactenus extiterunt.

1. Primus fuit magister Girardus, qui fuit gardianus hospitalis pauperum in Jerusalem. Hic fuit repertus ibidem quando Godofridus de Boyllon et peregrini christiani ceperunt eandem.

2. Postea fuit magister Raymundus de Podio qui primus frater extitit hospitalis, quique ordinavit et condidit regulam et statuta et illa confirmari fecit per papam Ehugenem, que predicta fuerunt in Jerusalem.

3. Postea fuit magister Augier de Balben. Hic multa religiositate fulxit et pariter probitate.

4. Postea fuit magister Arnaudus de Comps. Hic utique fuit magnanimus vir, et ampliavit religionem tam fratribus quam possessionibus et fecit bona portamenta.

5. Postea fuit magister Gibertus. Assaili Hic fuit antiqus[1] valde, et brevi tempore quo vixit multa bona religioni procuravit et dominis infirmis servivit multum benigne.

6. Postea fuit magister Castus. Hic multe humilitatis et insigne benignitatis ac misericordie virtutibus fulxit, et propter ejus probitatem et bonam famam grandia bona fuerunt per universum orbem nostre religioni.

7. Postea fuit magister Jobertus. Hic bona statuta condidit ad servitium Dei et ecclesie et ad commodum dominorum etiam infirmorum.

8. Postea fuit magister Rogerius de Molinis, qui per papam Lucium confirmari regulam procuravit et bona pariter condidit statuta.

[1] Ainsi au manuscrit.

9. Postea fuit magister Garnerius de Neapoli [1]. Hic multam animositatem exercuit in factis armorum contra fidei inimicos, eleemosinas domus viriliter defensavit, et gubernavit suos fratres etiam honoranter.

10. Postea fuit magister Hermegaudus d'Aps. Hic per hostes fidei multum extitit persecutus, suo etiam tempore christiani perdiderunt Jerusalem, sed ipse postea parum vixit.

11. Postea fuit magister Gaufridus de Duisono, qui Cracum [2] et Margatum [3] cepit. Hic vir fuit multe discretionis et strenuus in armis, bonus, religiosus et valde magnanimus, dilexit [4] que plurimum fratres suos et dominos infirmos.

12. Postea fuit magister Alphonsus de Portugali, cujus tempore confirmate fuerunt bone consuetudines per magistrum Rogerium edite in Margato. Hic bona conficit statuta; et accidit quod aliquid conventui suo precepit, et quia conventus sibi non paruit, magisterium resignavit et bullam projecit, qua per proceres capta, ipsi in magistrum alium assumpserunt; deinde ipse in Portugaliam pergens [5], per gentem suam in itinere pocionatus, spiritum exalavit.

13. Postea fuit magister Gaufridus Rat. Hic fuit valde probus, et resignatio magistri Alfonsi multum displicibilis fuit ei; ipsum enim habebat multum carum propter magnam ejus probitatem, tempore cujus multa bona in regno Francie collata nostre domui extiterunt.

14. Postea fuit magister Garinus de Monteacuto. Hic fuit fortis vir et strenuus in persona et protector optimus bonorum religionis, qui brevi tempore vixit.

15. Postea fuit magister Bertrandus de Texi. Hic viguit multa probitatis et bone religionis virtute, et adauxit in Suria domum multis bonis, nixusque fuit vehementer ut dominis infirmis obsequia debita prestarentur.

16. Postea fuit magister Gerinus. Hic fuit valde parcus et omnem vane glorie pompam a se abjecit et magnum thesaurum coacervavit, quia habebat cum hostibus suis pacem.

[1] Naplouse, de Syrie.
[2] Le Crac, à l'est de Tortose et de Tripoli, vers le désert.
[3] Margat, château entre Tortose et Laodicée.
[4] Au ms. *dilexi*.
[5] Au ms. *pargens*.

17. Postea fuit magister Bertrandus de Cons. Hic sua probitate et providencia plurimas Sarracenorum terras reddegit religionis ad ditionem et per ejus grandem thesaurum Hospitale suscepit plurima incrementa, privillegiorum libertates concessit militibus fratribus, ipsosque in religione multis honoribus sublimavit, et eis plus quam alius magister dominium supra ceteros fratres dedit.

18. Postea fuit magister Petrus de Villa Brida. Hic multa probitate et simplicitate poluit virtuosa, servavitque optime regulam et res domus, et plura alia bona etiam extitit operatus.

19. Postea fuit magister Guillemus de Castello Novo. Hic multa probitate fulxit et potiebatur pariter magnanimitate virili. Tempore cujus Templum suscepit residuum Hospitalis, quod postea ipse emit a magistro Templi, qui suus frater erat, precio unius equi.

20. Postea fuit magister Hugo Revel. Hic fuit illuminatus multa discretiva virtute, reduxitque domum ad statum bonum; alii enim magistri sui predecessores nichil reformaverant, nisi que manu tenuerant usagia bona domus. Iste vero nedum ordinavit de novo; imo aliorum statuta extitit recordatus, ediditque insuper bona et utilia statuta.

21. Postea fuit magister Nicola Lorgue, tempore cujus fuerunt cum alba cruce arma rubea ordinata, et quot fratres nigros mantellos portarent, fuitque etiam ordinata bulla conventus; et fecit insuper bona plurima statuta.

22. Postea fuit magister Odde de Pinibus, cujus tempore nostre religionis status propter ejus inconveniens portamentum plurimum fuit depressus, unde contigit quod papa se intromisit de nostra religione quod nunquam fuerat visum; papa enim nullius alterius magistri temporibus se intromiserat de eadem; et dicto magistro cominatorias litteras destinavit, quibus ipse parere irreverenter sprevit, quamobrem ipse repellatus suum repellium prossequendo in itinere spiravit. Nichilominus tamen plura bona edidit statuta.

23. Postea fuit magister Guillelmus de Villareto. Hic residebat in ultramarinis partibus, prior Sancti Ægidii, unde accidit quod conventus sibi scripsit nonnullos deffectus magistrorum prædecessorum ejus et quod propterea in principio regiminis sui et religionis providentie studium adhiberet, quod et ipse face-

non omisit nam ipse multa probitate fulcitus, religionem suam bonis statutis et consuetudinibus laude dignis reparavit et illustravit.

24. Postea fuit magister Fulco de Villareto. Hic fuit multa strenuitate potitus, et eum propter magnanimitatem suam fratres sui conventus odio habentes, ipsum tandem apud Rodam, quadam nocte, in suo lecto interfecissent, nisi quidam ejus camerarius eum evasisset, et ipse ad Linditum castrum insulæ Rodi perrexisset; sed in eodem castro per conventum obsessus, assumptus extitit alius in magistrum. Deinde vero, post brevis temporis tractum, papa Joannes XXII comparituris coram se in Avenione mandavit pro ambobus magistris; auditis itaque partibus et intellectis juribus utriusque, deposito magistro per conventum electo, restituit magistrum Fulconem fastigio magistratus. Post hec autem, eodem anno, per papam cum cardinalibus de consilio procerum religionis, fratre Fulcone iterato deposito, electus extitit alius in magistrum. Hic frater Fulco plurima bona egit, ipse enim traxit conventum de Cypro, et cepit insulas Rodi, Langonii et alias plures circum adjacentes; tenuitque multa castra in Turquia que sua strenuitate acquisiverat a fidei inimicis; reduxit insuper tempore suo bona Templi ad Hospitale, et multa pariter bona et utilia edidit statuta. Obiit frater simplex et egenus in castro Terræmotus, et fuit sepultus apud Montempessulanum in ecclesia Templi.

Fuit etiam magister Mauritius de Panhaco. Hic fuit ille quem conventus elegit quando fuit depositus frater Fulco, qui pauca in suo exercuit magistratu.

25. Postea fuit magister Elionus de Villanova. Hic fuit per papam creatus, cum consilio procerum domus; fuit eciam multa probitate, et magna virtute dotatus, et plurima bona in religione suo tempore fecit; exoneravit enim illam sua discretionis industria a multis sarcinis debitorum, prosperavit eciam nimirum statum suum amplius quam fuerit unquam visum. Non recolit memoria hominum, neque reperitur in scriptis quam tam quitatamque omnibus bonis plena esset religio prout ipse illam reliquit tempore mortis suæ. Suo quoque tempore fuit iterum capta insula Lingonii et civitas Smirnarum, ediditque plura bona et utilia statuta et vixit diu.

26. Postea fuit magister Deodatus de Gosono. Hic fuit in

conventu magnus preceptor et reperiit domum in statu felici, solvitque religionem tam in capitibus quam in membris per universum orbem a cunctis nexibus debitorum. Suo tempore fuit molle constitutum et clausus versus marinam burgus Rodi.

Vobis insuper indicamus quod felicis recordationis dominus Clemens papa VI, ad supplicacionem bone memorie fratris Deodati nostre religionis magistri predicti, dispensavit per suas apostolicas litteras quod in septuagesima fratres Hospitalis esu carnium vescerentur, et propterea dies Veneris usque ad festum sancti Joannis Baptiste jejunare perpetuo tenerentur.

In quorum omnium et singulorum suprascriptorum fidem et testimonium, bulla nostra communis plumbea præsentibus est appensa. Datum Rodi, die quinta decima mensis novembris, anno Incarnationis Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo septimo. (Fin du rouleau.)

Notice sur la bibliothèque publique de Malte, à Cité-la-Valette.

L'honneur d'avoir fondé le premier une bibliothèque publique dans l'île de Malte appartient au bailli Louis Guérin de Tencin, de la langue de France. Moyennant une somme de 7,000 écus de Malte, valant environ 14,000 livres de France, le bailli acheta, en 1761, au trésor général de l'ordre, la bibliothèque de 5,670 volumes que le cardinal Porto-Carrero avait léguée, avec tous ses biens, aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Réunis à 4,030 volumes possédés déjà par Louis de Tencin, ces livres formèrent un fonds de 9,700 volumes que le bailli donna plus tard à la communauté, à condition que cette bibliothèque serait placée et conservée dans un local ouvert au public.

L'ordre de Malte accepta le don, et, en exécution des dispositions de M. de Tencin, il décréta, dans le chapitre général de 1776, la fondation d'une bibliothèque publique à Cité-la-Valette, dotant l'institution d'un crédit spécial pour son entretien et son accroissement. Le chapitre décida en même temps « que les livres, les machines, les instruments de mathématiques, les statues, les médailles, les objets d'histoire naturelle, laissés par les chevaliers

de l'ordre, à leur mort, devaient revenir à l'ordre et être réunis à la bibliothèque publique. »

Au premier fonds de 9,700 volumes provenant de la générosité du bailli de Tencin, on ajouta les livres de la *Camerata*, et ceux de la bibliothèque particulière de l'église de Saint-Jean de Jérusalem, aujourd'hui église cathédrale de la Valette. La *Camerata* était une maison particulière où se retiraient ceux des chevaliers que leur piété portait à se mettre à l'écart pour vivre en commun sous une règle plus rigoureuse. Une bibliothèque avait été établie dans cette maison de retraite par le commandeur Sansedoni et par les baillis Chiurla et Cavaniglia. Dès l'an 1555, on avait pensé à doter déjà d'une bibliothèque l'église mère de Saint-Jean; mais le conseil de l'ordre ne réalisa ce projet qu'en 1612, en faisant placer la bibliothèque dans la grande chapelle appelée l'Oratoire.

Des dons, des accessions et des acquisitions faites avec soin, sont venus enrichir successivement le premier fonds de la bibliothèque dont nous venons de faire connaître l'origine, d'après un rapport présenté au gouverneur de Malte, en décembre 1853, par le savant bibliothécaire, M. César Vassallo, et par une commission d'inspection. La plupart des faits suivants sont encore extraits de ce rapport.

A son origine même, en 1777, lors de la réunion de l'ordre de Saint-Antoine de Vienne à celui de Malte, la bibliothèque de Cité-la-Valette reçut de précieux ouvrages provenant de la communauté supprimée. En 1797, le conseil y joignit les livres donnés en 1688 par le docteur père Joseph Zammit à l'infirmerie de l'ordre pour l'usage des professeurs et des étudiants en médecine. En 1781, l'auditeur frère Gaëtan Bruno, docteur, légua à la bibliothèque une somme de 10,000 écus, ou 20,000 francs, pour acquérir le meilleurs ouvrages récemment publiés.

Nous ne savons où était située cette première bibliothèque publique. Le local en était devenu insuffisant, quand le grand maître Emmanuel de Rohan, élu en 1775, fit élever, entre le palais des grands maîtres et l'église cathédrale, le bel édifice qui la renferme aujourd'hui. On donna à la construction des dimensions assez grandes pour pouvoir y réunir, ce qui a été réalisé depuis, le musée et les collections d'histoire naturelle.

Mais la suppression de l'ordre de Malte et les événements poli-

tiques dont l'île fut le théâtre à la fin du dernier siècle ne permirent pas de longtemps d'établir la bibliothèque dans son nouveau local. La translation n'a été effectuée qu'en 1811. L'ouverture eut lieu le 4 juin 1812. La bibliothèque possédait alors 30,000 volumes.

Aujourd'hui le nombre de ces volumes ne dépasse guère 34,000, formant environ 17,000 ouvrages, à peu près ainsi répartis : ouvrages en langues orientales, 300; en langue latine, 3,500; en français, 7,000; en italien, 5,000; en anglais, 600, en espagnol, 900; en autres langues d'Europe, 102. Plus, un grand nombre de revues scientifiques ou littéraires, la plupart anglaises.

Depuis qu'on a transféré aux archives les registres provenant de l'ancienne chancellerie des grands maîtres, la collection des manuscrits de la bibliothèque a perdu beaucoup de valeur. Le nombre des manuscrits n'est guère aujourd'hui que de 390, savoir: 380 manuscrits numérotés de 1 à 317 (dont *17 codici* sur parchemin), quelques-unes des œuvres manuscrites ayant un ou plusieurs tomes, et, à la suite, à peu près vingt manuscrits imparfaits ou dépareillés.

Rien de bien saillant ne nous est apparu dans l'examen très-insuffisant que nous avons pu faire de ces manuscrits. Le catalogue signale, comme un des plus curieux, l'extrait des mémoires du bailli de Chambrai (manuscrit 309). Les philologues trouveront de l'intérêt et peut-être de l'utilité dans les travaux considérables du chanoine Agius sur l'affinité du langage maltais avec l'ancienne langue carthaginoise (numéros 131, 133, 134). Dans tous les cas, il nous a paru utile d'indiquer, même sommairement, les matériaux manuscrits qui existent dans une bibliothèque jusqu'ici peu visitée, mais qui se trouve sur une des stations désormais les plus fréquentées entre l'Europe et l'Orient.

L'île de Gozzo, près de Malte, possède une petite bibliothèque publique de 600 volumes, où n'existe aucun manuscrit.

CATALOGUE DES MANUSCRITS[1].

1. Mélanges, en italien. Poésies, notices littéraires et écrits his-

[1] Cette liste a été dressée par MM. Paradis et Rendu sur le catalogue manuscrit que M. César Vassallo a mis complaisamment à notre disposition.

toriques de Félix de Marca, Misfin, l'abbé Bonadifuoco, Vital Gristi, Gaetan Reboul. — Vers sur l'élection du grand maître Pinto (1741). — Dissertations lues à l'académie des *Fervidi*, fondée à Malte en 1743, abandonnée l'année suivante. (Voy. n° 3.) — Relation, en langue maltaise, d'un voyage fait à Rome.

2. Mélanges, italien et latin. Dissertations sur le séjour de saint Paul et sur la grotte de saint Paul à Malte, par frère Charles Lombard. — Mémoire des Maltais au pape sur la taxe des biens ecclésiastiques. — Privilége du roi d'Aragon, Alphonse V, exemptant les Maltais des droits de douanes, en 1424. — Notices diverses sur l'histoire de Malte, commençant à 1419. — Indult honorifique de Philippe II à la famille d'Avila, de Malte, en 1569. — Éloges d'illustres Maltais. — Serment des grands maîtres de l'ordre, en entrant dans la ville de Città-Notabile ou Citta-Vecchia. — Serment de fidélité des Maltais à don Antoine Cardona, en 1420, à qui Alphonse V avait engagé le groupe des îles de Malte et Gozzo. — Autres documents concernant l'histoire de Malte. — Description de l'église ronde, dite *Saria*, à la Floriane, près Cité-la-Valette. — Projet présenté au grand maître Pinto pour la plantation de mûriers à Malte.

3. Mélanges, italien et latin. Confréries et associations pieuses à Malte. — Les Maltais sont-ils sujets des rois de Sicile depuis l'inféodation? Examen de cette question. — Documents divers concernant le marquis Mario Testa Ferrata. — Poésies des Fervidi. (Voy. n° 1.) — Série des recteurs de la grotte de saint Paul, de 1617 à 1743. — Généalogie de la maison Inguanez. — Concession du duché de Paganica, dans le royaume de Naples, à Ignace Costanzo, de Malte, en 1753.

4. Mélanges. Description des divers tableaux des églises de Malte. — Vie et vertus de frère Jean-Marie Cavarita. — Concession du titre de marquis à Mario Testa Ferrata. — Privilége de Martin, roi d'Aragon (1395-1412), révoquant l'aliénation faite en 1397 au comte de Monte-Catino des îles de Malte et Gozzo, et réunissant au domaine de sa couronne le groupe de ces îles. (Voy. n° 9.) — Documents divers sur la taxe des biens ecclésiastiques. — Gabelles et impositions de Malte et Gozzo. — Traité des *glossipetre*, coquilles et pierres figurées qui se trouvent à Malte, par Ang. Scilla (imprimé). — Listes des notaires de Malte depuis 1500.

5. Mélanges. Récits de la sédition de Romégas, qui éclata en 1581, pour la déposition du grand maître L'Évêque de la Cassière. Extrait des œuvres manuscrites d'Imbroll. — Funérailles du grand maître la Cassière à Rome. — Notices diverses sur l'histoire intérieure de Malte. — Fuite de la galère du pacha de Rhodes et son heureuse arrivée à Malte, le 2 février 1748. — Description de l'état des douanes et autres curiosités de Malte, 1622. *Degno di osservazione.* — Bulle d'érection et de confiscation du collége des jésuites à Malte, en 1592. — Oraison funèbre du baron Paul Testa Ferrata.

6. Mélanges. Constitutions synodales de Malte, 1591, 1610, 1620, 1629, 1646, 1647, 1668, 1681.

7. Lettres écrites de Rome par Dominique Spinelli à l'avocat Mifsud, à Naples (XVIIIe siècle).

8. Mélanges. Plaintes au saint-siége de l'évêque de Malte contre l'ordre. — Mémoire du grand maître au pape, sur les clercs mariés. Bref et documents divers à ce sujet. — Juridiction de l'inquisition à Malte. — Notice descriptive de la cathédrale de Malte. — Origine du tribunal du Saint-Office, à Malte. Documents de 1434 à 1735. — Série chronologique des capitaines de vergues, des jurés, juges, assesseurs et fiscaux de Malte, de 1531 à 1759. — Édit du grand maître Lascaris (1636-1657) pour la suppression de la monnaie de cuivre. — De l'inquisition à Malte. (Extrait de l'Athénée, par Ag. Paradisi.)

9. Mélanges. Documents divers concernant Malte. — Union de Malte et Gozzo au domaine royal, faite par Martin, roi d'Aragon, en 1397. (Voy. le n° 4.) — Autre union par Alphonse V, en 1427. — Donation des îles de Malte et Gozzo, par l'empereur Charles-Quint, à l'ordre de Malte, en 1530. — Exemptions et priviléges accordés aux Maltais par les rois Alphonse et Jean, en 1431 et 1460. — Confirmation des priviléges par Ferdinand, en 1499. — Autres priviléges accordés aux Maltais par les rois de Naples et d'Aragon, en 1458, 1508, 1514, 1515, 1517, 1526, 1528. — Journal de l'avocat Mifsud, du 1er janvier 1740 au mois de juin 1741. — Le siége de Malte en stances de huit vers (*ottava rima*), par Antoine Pugliese, en 1565.

10. Poésies de Jacques Farrugia, de Malte. — Sa vie et ses œuvres, par Victor Gristi. — Documents divers sur les églises et les couvents de Malte. — Documents sur la peste de 1676. —

Bibliothèque maltaise de Mifsud. — Oraisons funèbres et biographies de Maltais. — Sources de la Victorieuse (faubourg de la Valette). — Chronologie des prieurs de l'église conventuelle de Saint-Jean, à Malte, de 1186 à 1734. — Du site de la nouvelle ville de Cité-la-Valette.

11. Journal de Malte, de Xavier Mifsud, du 1er janvier 1753 au 31 décembre 1755. (Voy. n° 9.)

12. Journal de Malte, de l'avocat Mifsud, des années 1756, 1757 et 1758. — *Trattato della mercatura di Benedetto Cotrugli*, manuscrit de 1475. (Voy. n° 24.)

13. Journal de Malte, de Mifsud, de 1759 à 1762.

14. Suite du journal de 1763 à 1765.

15. Mélanges. Brefs et bulles concernant l'église de Malte. — Mémoire touchant les prétentions du grand maître pour obtenir la taxe sur les biens ecclésiastiques. — Dévotion à la grotte de saint Paul, par Marc-Antoine Haxac, en 1623. — *Della polvere chiamata Grazia di S. Paolo*, par le chevalier Buonamici.

16. Mélanges. Chronologie des évêques de Malte depuis saint Paul jusqu'à Alferan. — Chronologie des chanoines de la cathédrale de Malte, aux XVIe et XVIIe siècles. — Catalogue chronologique des évêques et abbés d'origine maltaise. — Catalogue des auteurs maltais et des hommes illustres de Malte. — Liste des généraux de galères, du XVIe siècle à 1775, avec histoire de leurs faits remarquables.

17. Mélanges. Documents divers sur les églises de la Valette et Cité-Notable. — Description de l'île de Malte, par Quintino. — Notice sur l'épée et le poignard que Philippe II envoya à la Valette. — Martyrologe de l'église conventuelle de Saint-Jean. — *Privilegium quo senatus populusque Romanus viros aliquos Melitenses in patricios Romanos adscivit.*

18. Notice en latin de J. F. Bonevici, sur les plantes de Malte et de Gozzo. — Cauchi. *Amotio sanctissimæ Eucharistiæ a tabernaculo parrochialis ecclesiæ casalis Gudia.* — Lettre de l'empereur Charles VI (au grand maître Desping), et réponse du grand maître (1736-1741). — Poésies du P. Ros, capucin, et de l'avocat Bernard, tous deux Maltais. — Mémoires sur Malte, par le chanoine Mariano Hasciac.

19. Mélanges. Du naufrage de saint Paul à Malte, par Octave Cajetan, jésuite. — Description de Malte, par Blaeu. — Disser-

tation sur un antique missel de l'ordre. — Traduction d'un ancien livre en espagnol des statuts de l'ordre, par frère Gaetan Reboul. — Vie du frère Fénech, augustin, par le P. Pélage. — Événements notables de Malte, de 1515 à 1679.

20. Mélanges. Abrégé du journal du frère Gaetan Reboul, de 1729 à 1750, comprenant ce qui est arrivé de plus remarquable pendant cette période à Malte et Gozzo. — Offrandes volontaires des habitants du casal Safi, en 1598, pour assurer un revenu perpétuel à leur chapelain. — Biographie maltaise. — Privilèges accordés au grand maître Wignacourt (XVII[e] siècle). — Inscriptions recueillies en diverses parties de Malte et Gozzo.

21. Mélanges. Concession de Malte, Gozzo et Tripoli à l'ordre de Saint-Jean, par Charles-Quint, en 1530. — Trésor trouvé sous terre lors de la construction de la cathédrale actuelle, en 1698. — Indult de Léon X, 1[er] avril 1520, portant que tous les bénéfices vacants de Malte devaient être donnés à des clercs maltais. — Lettres de F. S. Reboul au chanoine Agius, sur la médaille *Johannes* et *Castellas*, publiée par Paoli au tome II du *Codice diplomatico*, et attribuée au grand maître Lascaris. — Vie de frère David Cocoo Palmeri, par Denis Lacosta, Maltais. — Notice sur monseigneur Léonard Abela, Maltais, évêque de Sidonia. — Lettre du roi de Sicile et de Benoît XIV, sur l'interdiction aux Maltais de faire le commerce. — Vies de religieux, prélats et hommes illustres de Malte. — Écrits philologiques de frère Rizzardoppoli, docteur de langue grecque au séminaire de Malte.

22. Mélanges. Poésies et écrits de piété de divers Maltais. — Fuite de la galère du pacha de Rhodes, et son heureuse arrivée à Malte, en 1748.

23. Mélanges. Conspiration des esclaves à Malte. — Pragmatique du grand maître Porellos (1698-1720) contre le luxe. — Élection du grand maître Zondadari, 1720. — Érection de la chapelle de la grotte de saint Paul en église collégiale. — Serment de fidélité prêté, le 11 février 1420, par les Maltais à D. Antoine Cardona, à qui les îles avaient été engagées pour 30,000 florins. — Du costume des frères chapelains de l'ordre. — Relation de Malte, par le cardinal Fréd. Borromée. — Relation de l'état de l'île et de l'ordre de Malte, adressée en 1562 à Grégoire XIII. — Privilèges de Louis, roi de Sicile, pour François Gatto, chapelain de Malte, en 1350. — Privilèges du roi Frédéric à Guillaume

Murina, en 1475. — Priviléges pour Antoine Infantino, 1504. — Priviléges à G. de Nava, 1475. — Priviléges du roi Martin à François Gatto. — Consul des Messinois à Malte, 1535.

24. Mélanges concernant les églises de Malte et les événements ecclésiastiques. — *Notizie di Benedetto Cotrulli di qui trovasi il trattato di mercatura del 1475*, (Voy. n° 12.) — Instruction du bailli Ximenès à Urbain VIII. — Revenus du trésor de l'ordre. — Revenus détaillés du grand maître. — Relation de la victoire remportée, le 3 mai 1706, par le commandeur de Saint-Pierre, lieutenant général de mer, sur les Tunisiens. — Autre avantage sur les Algériens, 7 juin 1712.

25. *De Sto Publio, martyre, Melitæ principe, commentarius, in elogium venerabilis Bedæ*, par Pierre-Jérôme Manduca, jésuite. — Autres écrits du même auteur.

26. Réflexions du frère Ignace Ricci sur les reliques de saint Jean-Baptiste.

27. Écrit anonyme sur l'astrologie.

28. *Vindiciæ Siculæ nobilitatis.*

29. Optique, par un anonyme.

30. Traité d'algèbre.

31. Vies des grands maîtres, par Fabricius Cagliola, depuis Raymond du Puy (1118 ou 1120), jusqu'à Annett de Clermont de Chattes de Gessan, élu en 1660. (Voy. n° 129.)

32. Traité de fortifications.

33. Traité de théologie, par le P. Rosario Maria Agnes, dominicain, 1717. 2 vol. (Voy. n° 209.)

34. Joseph de Mano. Philosophie expérimentale, etc.

35. Commentaire sur le *Miserere*, etc. par Pierre-Paul Rosario, etc.

36. Jean Pagnini, de Malte. Du compas de proportions.

37. Du même. Autre écrit sur le même sujet.

38. De l'élection des grands maîtres.

39. Poésies diverses de Onuphre Riccio, Napolitain.

40. *Notizia della successione degli stati d' Europa.*

41. Sur le naufrage de saint Paul à Malte, par le chanoine Agius.

42. Jérôme Raguse : *La Cosmopée* de Moïse.

43. Cantates. Quelques-unes du comte Ciantar.

44. Œuvres diverses de Machiavel.

45. De l'art oratoire, par le P. Paul Varmi, jésuite.

46. Manuel de dialectique.

47. Poésies autographes de Bersaglia, Tessaroti, etc.

48. Don Ignace-Xavier Mifsud. Discours et panégyriques sacrés, italien et maltais.

49. Traduction italienne d'un ancien recueil français des statuts et établissements de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, depuis son origine jusqu'au chapitre général tenu à Rhodes, par Élion de Villeneuve, en 1344.

50. Buonamici. Sur les *glossipetre* qui se tirent des roches de Malte. Réponse d'Augustin Scilla.

51. Nicolas Alberti de Brescia. Poésies.

52. Satires en vers. Anonyme.

53. (Autrefois n° 222.) Frère Salvator Imbroll, prieur de l'église de Saint-Jean. *Storia del ordine di Malta,* depuis l'origine de l'ordre jusqu'à l'année 1581, 2 vol. Ouvrage estimé et préparé pour l'impression.

54. Synode de Malte, par frère Luc Bono, évêque de Malte, en 1668.

55. Portraits et vies des cardinaux Mazarin et Albéroni. Anonyme.

56–60. Cours de théologie scholastique.

61. État de l'ordre de Malte par l'inquisiteur Ranuzzio, 1668.

62. Abrégé des statuts de l'ordre de Malte.

63. Dires et actes mémorables, recueillis par Charles Magro, 2 vol. — Autre exemplaire au n° 68.

64–65. Œuvres inédites de don Nicolas d'Antonio, agent d'Espagne.

66. Vie d'Alexandre VI et du duc Valentino.

67. De la manœuvre des vaisseaux, par le chevalier Turgot.

68. Voy. n° 63.

69. Philosophie de Descartes, en latin.

70. Petit dictionnaire français, italien et maltais.

71. L'ombre du cardinal Mazarin apparaissant au roi très-chrétien. Anonyme. Italien.

72. *De venenorum natura.* Anonyme.

73. Abrégé des statuts de l'ordre.

74. Apologie pour François de Collet, évêque de Pamiers (1644-1680), sur ce qu'on lui impute de s'être révolté contre le roi.

75. Note des instructions du bailli de Chambray aux officiers sous ses ordres, 1739.

76. Manifeste de Guillaume III, roi d'Angleterre, pour servir d'ouverture à la paix. 1683.

77. *Pensieri Mariali,* dévotions à la Sainte-Vierge, par Fr. Agius de Soldanis.

78. Statuts de l'ordre. 1669.

79. État de la religion de Malte.

80. Discours sur la solitude, par le chevalier de Sainte-Jay.

81. Abrégé d'architecture, par Romain Canapechia, 1690, avec figures.

82. Lettres de monseigneur Agucchia, secrétaire d'état de Grégoire XV.

83. Œuvres d'Augustin Valério, cardinal de Vérone, 2 vol.

84. Mélanges de lettres, pensées détachées, etc. avec index.

85. Allocution aux peuples d'Italie, par Joseph Sansevelino.

86. Mélanges historiques, philologiques, scientifiques, etc. 2 vol.

87. Recueil de lettres du cardinal Aldobrandini au roi d'Espagne et à ses ministres, avec leurs réponses.

88. *Ricordi politici.*

89. Observation de Trajan Boccalini sur les Annales de Tacite.

90. Lettres de monseigneur Agucchia.

91. Recueil de lettres de monseigneur Gratiani, évêque d'Amélia, pendant sa nonciature à Venise, de 1596 à 1598, 5 vol.

92. Recueil de lettres de monseigneur Elci, pendant sa nonciature en Allemagne, 1652 à 1654.

93. Relations sur la cour de Rome.

94. Relations du voyage du cardinal Ginetti, légat *a latere* pour la paix générale, 1637–1638–1639.

95. Histoire du sac donné par les impériaux à la cité de Rome, en 1527, par L. Guicciardin. — Autre relation, par Alberino.

96. Relations et notices diverses sur l'état du saint-siége.

97. Relations des nonciatures, traités, documents divers, etc.

98. Recueils d'écritures politiques diverses concernant l'état du saint-siége. — Les relations de l'ordre de Malte avec le saint-siége.

99. Relations et documents divers concernant les duchés de Modène et Mantoue et les affaires de la Valteline.

100. Traité abrégé des coutumes et priviléges de l'ordre, par frère Jean-Marie Caravita. 2 vol.

101. Essai d'une histoire généalogique des chevaliers de l'ordre de Jérusalem, reçus dans la langue de Provence, depuis l'an 1500, tirée des preuves de noblesse conservées dans les archives de la langue. 3 vol. avec blasons coloriés.

102. Recueil des maisons et familles qui ont donné des chevaliers à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et qui ont été reçues dans la langue de Provence, depuis l'an 1515 jusqu'à présent, 1738. 4 vol. avec blasons coloriés.

103. Critique du nobiliaire de Provence. *Rarissimo.*

104. Pièces fugitives. 1775.

105. Notices sur la vie de monseigneur Alferan, grand prieur de Malte, par le chanoine F. Agius.

106. Pygmalion, drame et musique de Gerardi.

107. Musée des divers objets religieux des églises de Rome et de divers autres pays, par Mathieu Pinto de Castro.

108. Œuvres poétiques de Fonzeca, en espagnol.

109. Frère Ignace Testi. Éloge et utilité de la jurisprudence.

110. Hermès Trimegiste. Beau manuscrit en parchemin.

111. Réflexions sur l'identité de la main droite de saint Jean-Baptiste, conservée dans l'église de Saint-Jean, par frère Ignace Ricci. 1749.

112. Froutin. De l'art militaire. Beau manuscrit, initiales ornées.

113. (Autrefois n° 83.) Histoire abrégée de Tripoli de Barbarie, extraite des archives de cette régence, traduite par A. C. Froment Dechamp-Lagarde, écuyer, vice-consul de France en cette résidence, 1794. — Le texte arabe est en regard du texte français. Commencement : « Dieu soit loué! Les faits que l'on va raconter « ont été tirés de quelques manuscrits communiqués par Mustapha-« Rhodia, fils de Hagim, premier ministre de Sidy-Ali-Pacha-Ca-« ramanli, que Dieu protége! » Le récit commence à l'année 958 de l'hégire (1552 de J. C.) et continue jusqu'au règne de Sidy-Ali-Caramanli-Pacha, monté sur le trône en 1166 de l'hégire (1752 de J. C.). La suite, jusqu'en 1793, est de M. Froment seul, et n'a pas le texte arabe.

114. Documents divers sur la séparation des dames hospitalières de Beaulieu de la juridiction de l'ordre de Malte.

115. Sentences de Salomon. Beau manuscrit arabe. 2 vol.

116. Offices des défunts, suivant les usages de l'ordre.

117. Bucoliques de Virgile, en vers italiens, par Fernandez.

118. Œuvres poétiques de Thoma-Pinto Brandano.

119. Mélanges de documents historiques. 2 vol. avec index : Conjuration de Laurent de Médicis contre Alexandre, duc de Florence. — Vie de Savonarole. — Vie de la reine Christine et recueil de ses lettres.

120. Chronique de Ricobaldo de Ferrare, jusqu'en 1312.

121. Recueil de lettres et documents divers, avec table.

122. Reprise de Ferrare, par Clément VIII.

123. Siége de Vienne, en 1683.

124. Sac de Rome par les soldats de Charles V, 1527, récit d'Albérimo.

125. Règlements par le cardinal de Béville.

126. État général des troupes de France. 1732.

127. Documents divers sur l'*accident* arrivé à Rome, le 20 août 1662, entre le duc de Créqui et les soldats de la milice corse.

128. Statuts du grand maître Carafa (1680-1690).

129. Vies des grands maîtres jusqu'à Annet de Gessan, élu en 1660, par le frère Fabricius Cagliola. — Le même au n° 35.

130. Notice sur les receveurs de l'ordre de Malte. (Voy. n° 151.)

131. Nouvelle école de l'ancienne langue punique découverte dans le langage moderne de Malte et de Gozzo, à l'usage des étudiants de Malte et étrangers, par le chanoine Agius, en italien. (Voy. n° 314.)

132. *Cartophylacia,* recueil de documents divers du chanoine Agius.

133. Damna tal Kliem, etc. Dictionnaire de la langue carthaginoise-maltaise. Ouvrage en 4 volumes: 1er. Dictionnaire maltais-italien-latin; — 2e et 3e. Dictionnaire italien-latin-maltais; — 4e. Dictionnaire latin-italien-maltais.

134. Miscellanées, nombreux mémoires et notes philologiques du chanoine Agius. 5 volumes in-folio. (Voyez n° 314.)

134 *bis.* Notes historiques, archéologiques et politiques sur l'île de Malte. Manuscrit original d'Abela.

135. Notes et dissertations du bailli Bonano sur l'histoire de l'ordre jusqu'en 1758.

136. Visite de l'évêché de Malte, par monseigneur d'Uzzina. XVIe siècle.

137. Pragmatique du grand maître Lascaris (1636-1657).

138. Pragmatique de Carafa (1680-1690).

139. Édits divers.

140. Observation sur les ports, plages et caps de la Méditerranée, pour les jeunes marins de l'escadre de l'ordre, par Farrugia.

141. La ville d'Arles représentée par sa noblesse, par Fr. Paul-Ant. de Viguier. 1748.

142. Pragmatique de Lascaris, de 1640. — Statuts de Wignacourt. 1605. — Statuts sur les maisons de la Valette, en 1562. *Manoscritto pretiosissimo.*

143. Lois pragmatiques de Carafa, publiées le 11 septembre 1681. — Loi sanitaire de Perellos (1697-1720).

144. Annales historiques de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par frère Salvator Imbroll, mises en ordre après sa mort par le commandeur Charles Michaleff, son neveu. 1er volume : Vie du grand maître Pierre du Pont ou del Ponte (1568-1572). — 2e volume : Vie de la Cassière (1572-1582.)

145. Traité de la noblesse des chevaliers de Saint-Jean, par le chevalier Caravita.

146. Histoire de l'ordre, par l'abbé Cenni, dédiée au grand maître Nicolas Cottoner (1663-1680). 2 volumes.

147. Règlements pour l'escadre de l'ordre.

148. *Il triumpho in mare,* règlements pour commander les flottes, par Jean Paccini, Maltais.

149. Tables astronomiques.

150. État des prieurés et commandes de la langue d'Italie, avec les noms des possesseurs en 1739.

151. De l'office des receveurs de l'ordre. (Voy. n° 130.)

152. *Selva, ossia repertorio legale.*

153. Poésies diverses.

154. Abrégé des statuts, usages de l'ordre, composé par F. Chrétien Osterhauzen. 1657. (Voy. nos 245, 277.)

155. Lettres d'hommes illustres. — Dissertation sur l'histoire civile de Malte. — Recueil fait par le chanoine Agius. (Voy. n° 314.)

156. Lettres, mémoires et matériaux divers sur les plans des maisons des jésuites de toute la chrétienté. Avec planches, 5 volumes.

157. Recueil de 18 tomes en 9 volumes de divers sujets concernant l'histoire civile, politique et ecclésiastique de Naples.

158. Lettres du baron de Polnitz.

159. Le prince instruit, par le prieur Caravita.

160. Jérôme Sancho : *De la ezempcion de fuero de los cavalieros.*

161. Chapitre général de 1631, par le grand maître Antoine de Paule.

162. Rôles des dignités et commandes de la langue d'Italie, avec leurs possesseurs en 1736.

163. *Historia controversiæ regiæ monarchiæ Siciliæ.*

164. Rapport de la commission nommée pour examiner quel nombre de vaisseaux est nécessaire à l'ordre de Jérusalem.

165. Mélanges. — Histoire de saint Publius, martyr de Malte, par Jérôme Manduca, jésuite. — *Gaudia melitensia,* ou histoire des gestes de saint Paul à Malte. — Notes diverses sur l'histoire de saint Publius. — Autres documents sur l'histoire civile et religieuse de Malte, du P. Manduca. — Au commencement du volume se trouve une biographie de Manduca.

166. Dissertation du comte Ciantar sur une inscription découverte à Città-Notabile, et sur diverses autres antiquités de Malte.

167. Des bienfaits cachés de Dieu; 3 livres, par le cardinal Augustini, évêque de Nérone, en latin.

168. La Valette, poëme héroïque du commandeur del Pozzo, corrigé par le comte Ciantar.

169. Mélanges divers.

170. Dissertation historique sur le titre de roi de Jérusalem appartenant au roi de Sicile, par dom Mickel del Judice.

171. Index alphabétique des lois et coutumes de l'ordre, par le commandeur Caravita.

172. Commentaires de Cagliola sur les statuts de l'ordre, en 3 vol. (Voy. n° 240.)

173. Traités divers du commandeur Ciccagingio, intitulés *Del principato.* 1699.

174. *De aerometria.* Anonyme.

175. Traité des pêches. Anonyme.

176. Description abrégée de Rome. — Mélanges.

177. Traité d'astronomie. Anonyme.

178. Vie de Jean Dun Scot, par le père Samrit.

179. Abrégé de la vie de Sixte-Quint, tirée des manuscrits de la bibliothèque vaticane, par G. Leti.

180. Instructions aux chapelains des galères, par le commandeur Manso.

181. Les secrets des princes d'Italie dévoilés, avec l'exposé de leurs états et gouvernements. 1665.

182. Peste de Messine, en 1743, par l'abbé Melani.

183. Histoire de Théodoric, traduite de Fleier.

184. Description d'Avignon. — Science de régner.

185. Cortone convertie, poëme satyrique, par Monetti, pseudonyme de Gamezza.

186. Pragmatique de Rhodes, du grand maître d'Amboise.

187. (Non rempli.)

188. Conclave de 1774, poésie burlesque.

189. Le patriarchat de Constantinople, par monseigneur le patriarche dom Camille Cybo.

190. Du costume sacerdotal, par l'abbé Frédéric Pappacoda.

191. Histoire du sac de Rome, par Patrice de Rossi.

192. Dictionnaire arabe, par Joseph Calloga, en 4 gros vol.

193 et 194. Recueil de lettres adressées au chanoine Agius, 2 vol. (Voy. n° 134.)

195. Lettres adressées au chanoine Agius par le chevalier Turgot, Galibert, le bailly de Ricart et l'abbé Mandon.

196. Recueil de chansons choisies pour servir à l'histoire depuis l'année 1600 jusqu'à présent (1756).

197. État du revenu des commanderies du grand-prieuré de France, en 1735.

198. Lucrèce, traduite en vers par Marquetti.

199. Poésies diverses.

200. Recueil d'armoiries singulières, par le commandeur de Vignes. 1748.

201. Recueil de lettres et écrits divers datés *de Malte*, par l'abbé Claude-François Boyer. — Journal des événements survenus à Malte de 1745 à 1747.

202. Introït, graduel, en plain-chant. Beau manuscrit en parchemin.

203. Prisons et citernes de la Valette et des trois cités.

204. Tombeaux des grands maîtres et des chevaliers inhumés à Saint-Jean-Baptiste, par le R. P. de Viguier, 1754, avec écussons coloriés.

205. Vie des saints, extraite d'anciens manuscrits conservés autrefois dans la sacristie de Saint-Jean-Baptiste, par le commandeur F. Octave Garein. 1758.

206. Dissertations sur les deux commanderies du Saint-Sépulcre (probablement Borgo San-Sepolcro, en Toscane) et de Prato.

207. Relation du voyage à Lisbonne du bailly Lanti, ambassadeur de l'ordre. — De l'élection ancienne et moderne du consul de mer. — Notes diverses sur Malte.

208. Mélanges sur l'ordre des chevaliers de Jérusalem.

209. Traités divers de théologie.

210. Traités divers de théologie, par Antoine Torres.

211. Ouvrages de médecine, par Joseph de Marco, 2 vol.

212. Tome VI d'un recueil fait par le même Marco.

213. Cours de chimie, par Diderot.

214. Relations sur les États du Canada. 1751.

215. Leçons sur la langue française.

216. Œuvres de Guillaume Caoursin, vice-chancelier de Rhodes, traduites du latin. Un exemplaire du texte latin de l'ouvrage de Caoursin, daté de 1496, se trouve parmi les incunables de la bibliothèque de la Valette. (Voy. 260.)

217. Relation historique et politique sur la visite de l'évêché de Malte, par ordre du roi des Deux-Siciles. 1753. (Voy. 254.)

218. Histoire de l'interdit de la Sicile.

219. Discours sur la souveraineté du roi de Sicile.

220. Ordre, résumé et concordance des statuts du chapitre de l'ordre de Jésus, 2 vol.

221. Traité sur le vœu de pauvreté, par le prieur de Lombardie, Caravita.

222. Privilèges de la dotation ordinaire et annuelle due à l'ordre de Jérusalem.

223. Nouveau dictionnaire de la marine italienne et française.

224. Somme des droits des chevaliers de Jérusalem, par Charles Michaleff. (Voy. 230, 244.)

225. Formulaire légal, ou manière d'agir en droit.

226. Arsenal de l'Europe, ou blason universel.

227. Traité abrégé du naufrage de saint Paul, par Ign. Ricci. 1731.

228. Mélanges. — *De re equitum.*

229. Catalogue des graines et des simples actuellement à Malte, par le chevalier Turgot. 1746.

230. Somme des droits des chevaliers de Jérusalem, par Charles Michaleff, en 2 tomes. (Voy. 224.)

231. Réflexions sur la grandeur et le devoir de l'ordre, par le chevalier Decanis.

232. Décrets du conseil de l'ordre, par Carusa, 2 vol.

233. Du commandement et de l'administration, par le prieur Caravita.

234. Nouvelle apocalypse, dans laquelle on découvre ce qui était caché dans l'ancienne, par Jean Menessin de Silva. 1655.

235. Instructions pour les chapelains des galères de l'ordre de Saint-Jean, par le commandeur Manso.

236. Établissements des chevaliers de Rhodes faits par le grand maître d'Aubusson.

237. Caravita : Priviléges accordés à l'ordre de Jérusalem.

238. Le tort et le droit de la noblesse napolitaine, avec notice généalogique.

239. Fastes consulaires, de César à Justinien.

240. Commentaires sur les statuts de l'ordre, par Cagliola. (Voy. 268.)

241. Description de Malte, par le commandeur Abela.

242. Liste des chevaliers de la langue d'Italie, pour l'an 1754.

243. Notes historiques de l'origine de l'ordre de Jérusalem.

244. Somme des droits des chevaliers de l'ordre de Jérusalem, par Charles Michaleff. (Voy. 224.)

245. Résumé des statuts et des coutumes de l'ordre de Jérusalem, par Fr. Osterhauzen, 1642. (Voy. 154.)

246. Description de la bibliothèque du cardinal Porto Carrero, dont hérita l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

247. Catalogue des livres du bailli de Tencin, fondateur de la bibliothèque. 1746.

248. Traité de Caravita sur le trésor commun de l'ordre, 2 volumes.

249. Sermon prononcé chez les capucins de la Victorieuse, par Ant. Falconi. 1747.

250. Mélanges suivant l'ordre alphabétique, par le chanoine Agius.

251. Traité des particularités de l'ordre de Jérusalem.

252. Relations des prières publiques pour monseigneur le dauphin.

253. Recueil de documents sur l'union de l'ordre de Saint-Antoine de Vienne à l'ordre de Malte.

254. Relation historique et critique de la visite de l'évêché de Malte ordonnée par le roi des Deux-Siciles, en 1753, par le bailli de Tencin. 3 vol. in-folio. (Voy. 217.)

255. Poésies par divers chevaliers de Malte.

256. Ordonnance pour l'escadre de la religion.

257. Art de bien improviser de bons mots (*concettare*), 2 v. f°.

258. État de la religion catholique dans le monde, par Urbain Cerri, secrétaire de la propagande. 1678.

259. Vies des grands maîtres jusqu'au grand maître de Rohan, par le comte Ciantar.

260. Œuvres de Guillaume Caoursin, traduites en italien.

261. *Acta sanctorum.*

262. Recettes médicales.

263. Recueil des tombeaux des grands maîtres et des chevaliers qui sont dans l'église. Armes et inscriptions.

264. Gian Numa. Atlas universel turc. Beau manuscrit.

264 *bis*. Mélanges recueillis par le chevalier Auguste Portelli. — 1° Revue critique de l'œuvre de Badjer, sur l'état de l'éducation à Malte. — 2° Notes sur les finances de Malte et Gozze. — 3° Plan d'une maison de charité. — 4° Memorandum sur les rapports de la population et de la mendicité. — 5° Sur la colonie maltaise, *proposta per la Grecia*. — 6° Lettres écrites au commissaire du C. pénal. — 7° Réponse au critique Veritas. — 8° 2 circulaires à l'époque des troubles, 1836. — 9° Calcul sur les céréales de Malte. — 10° Récolte des cotons. — 11°, 12° Documents relatifs à la commission d'enquête. — 13°, 14° Licenciement du régiment maltais. — 15° De la réforme douanière. — 16° Lettres au baron Azopardi. — 17° Correspondances relatives à l'histoire de M. Miége.

265. Nobiliaire des maisons d'Avignon et comté Venaissin, par le chevalier Paul-Ant. de Viguier, 1750. — Armoiries coloriées.

266. Recettes médicales.

267. Des évêques assistants auprès du pape, par monseigneur Jacques Altoviti.

268. Cagliola: Commentaires des statuts de l'ordre. (Voy. 240.)

269. Sambarino. *De jure equitum.*

270. Cartes de la mer Méditerranée.

271. Michaleff. Événements arrivés durant la vie du grand maître Verdale. (1582–1596.)

272. Statuts anciens de l'ordre.

273. Examen des œuvres d'Imbroll.

274. Cagliola : Instructions aux chapelains.

275. Caravita. De l'église, de l'hôpital, des élections.

276. Zibaldone. *Originale di Carlo Magno.* (Voy. n° 63.)

277. Osterhauzen. Abrégé de l'histoire de l'ordre. — Règles de l'ordre. (Voy. n° 154.)

278. Bulles des papes concernant l'ordre.

279. Œuvres diverses de monseigneur Imbroll, 3 vol.

280. Dépenses de l'ordre.

281. Manso. Traité de la grande église de Saint-Jean.

282. Le droit singulier de la religion de Malte, où les statuts et priviléges de l'ordre sont confirmés par arrêts, par le sieur Noël Gaillard, 4 vol. in-f°.

283. Revenus du prieuré de San-Stefano, 1755.

284. *Decisiones rotæ Melitensis,* 5 vol. in-f°.

285. État du trésor commun, avec son compte décennal. 1776.

286. Composition musicale.

287. Miroir du navigateur dans la Méditerranée. 1728, par le P. de Crenice, augustin.

288. Livre de marine pour armer les vaisseaux de guerre.

289. Noms et blasons des grands maîtres et des chevaliers des trois prieurés de France, Champagne et Aquitaine, par J. B. Lemarinier, 1675, 2 vol. Le 3e, contenant l'Aquitaine, manque.

290. Critique du nobiliaire de Provence, avec les remontrances faites au roi sur les désordres dans la cour du parlement, à cause des parentés, par M. de Monnier.

291. Catalogue des livres de la bibliothèque de la *Camerata.*

292. Catalogue de médailles antiques de familles romaines.

293. Série de médailles des empereurs, en argent.

294. Réflexions d'un chevalier de Malte sur la grandeur et les devoirs de son état, par J. B. Lemarinier de Cany, 1689, 2 volumes.

295. Abrégé et traduction du traité sur les constitutions et priviléges de l'ordre, par Caravita.

296. Histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par le commandeur frère Barthélemy di Pozzo, suite de Bosio, de 1571 à 1688, 2 vol. in-f°.

297. Mélanges concernant les chevaliers de Saint-Jean.

298. Vie et actes du grand maître Lascaris (1636–1657).

299. J. B. Lemarinier de Cany (le même que 294).

300. Essai sur la théorie du nitre.

301. Usages et étiquette de la cour du grand maître. 1762.

302. Instructions générales de l'ambassadeur.

303. Abrégé d'un traité sur les constitutions de l'ordre. Caravita, 2 vol. in-f°.

304. Titres des priviléges de l'ordre.

305. *Historia Hierosolimitana, por el frai Juan de Foxan*, 2 volumes.

306. Critique du nobiliaire de Provence, de l'abbé de Briançon, par M. de Movans.

307. Documents, proclamations et notions diverses sur l'occupation française, en partie imprimés à Malte, en partie manuscrits.

308. Critique des nobiliaires de Provence, de l'abbé Robert de Briançon, par M. de Movans, avocat; XVII[e] siècle.

309. Extraits des mémoires du bailli de Chambray. *Uno dei piu preziosi manoscritti della bibliotheca.*

310. Priviléges accordés à l'ordre par les papes.

311. Inventaire des titres du commun trésor de l'ordre déposés dans les archives du grand prieuré de France.

312. Poésies diverses, 2 volumes.

313. Du tribunal de la chambre (*Camera*) et de ses ministres, en italien. 3[e] partie. Les deux premières manquent.

314. Écrits originaux du chanoine Agius. (Voy. n[os] 131, 132, 133, 155.)

315. Abrégé des priviléges accordés à l'ordre par les souverains pontifes.

16. Revenu du prieuré de San-Stefano, dans la terre de Fasano, province de Bari, au royaume de Naples, en 1795.

317. Règles de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en italien. Extràit des anciens établissements de l'ordre. (Dernier manuscrit numéroté.)

A la suite, 15 ou 20 manuscrits non numérotés, et la plupart incomplets :

Exemplaire de l'histoire de l'ordre, par Pozzo.

Quelques ouvrages ascétiques.

Chronica del rey dom Duarte deste nome o primeyro dos reys de Portugal o undecimo ditardo del rey dom Duarte. Leaute taray. Dirigida a el rey dom Manuel deste nome o primeyro, seu nelo.

Épitaphes et inscriptions de l'église cathédrale de Malte, à Cité-la-Valette.

La plus grande partie des inscriptions suivantes se trouve déjà dans un ouvrage publié à Malte par feu Raphaël Caruana, avec la collaboration de son fils, P. Paul Caruana, sous ce titre : *Collezione di monumenti e lapidi sepolcrali dei militi Gerosolimitani nella chiesa di san Giovanni in Malta, disegnati in contorno litografico da Rafaele Caruana.* Malte, chez P. P. Caruana; 3 vol. in-f°, 1838, 1839, 1840.

Nous n'aurions pas songé à reproduire ces inscriptions, malgré la rareté en France de l'œuvre de Caruana, si ce recueil eût renfermé toutes les inscriptions de la cathédrale de Saint-Jean, qui est, par la richesse de son ornementation, une œuvre d'art si remarquable, et par le nombre de ses tombeaux, un véritable monument de l'histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. En examinant les objets divers qui décorent la cathédrale, tels que les dalles de mosaïque, les cénotaphes, les peintures, les lames d'argent disposées en tableaux, nous eûmes l'occasion de remarquer que plusieurs des inscriptions existantes sur ces monuments n'étaient que partiellement reproduites dans l'œuvre de Caruana, d'ailleurs si recommandable et si digne de confiance; que d'autres (plus particulièrement les inscriptions

commémoratives et non funéraires) y manquaient entièrement. Nous résolûmes, dès lors, de recueillir la totalité de ces inscriptions, soit funèbres, soit purement historiques, et d'en adresser au ministre regretté, qui nous en avait manifesté le désir, une nouvelle collection revue, corrigée et, autant que possible, complétée. Ce travail, fort long, quelquefois difficile, a été accompli, au mois d'août 1855, par les soins intelligents et la persévérance de MM. Auguste Paradis, archiviste-paléographe, et Athanase Rendu, élève de l'École des chartes.

L'ensemble de l'œuvre de Caruana comprend 24 épitaphes de grands maîtres et 345 épitaphes de chevaliers; en tout 369 inscriptions. Notre recueil se compose de 421 inscriptions, y compris les légendes des frises et des clefs de voûte, généralement très-sommaires.

Quelques explications sont nécessaires sur le système que nous avons adopté pour le classement et la publication de ces textes.

Il ne paraît pas que l'éditeur des *Monumenti e lapidi sepolcrali* ait suivi aucun plan méthodique dans son recueil. Il semble que Caruana ait donné successivement au public ses livraisons de planches à mesure que le travail des dessins et de la lithographie était terminé sur quelque point; le texte des épitaphes a été ensuite réuni à la fin de chaque volume, à la date où les planches avaient paru et sans aucune corrélation avec la place que les monuments occupent dans l'église même. Il résulte de cette disposition tout à fait arbitraire et irrégulière que les monuments de la nef et des chapelles ne se succèdent pas avec ordre dans l'œuvre de Caruana, et qu'il est assez difficile, surtout pour les dalles des chevaliers, de rapprocher le dessin et l'inscription publiés du monument original de l'église.

Nous avons voulu, au contraire, qu'il fût toujours possible et facile de recourir de notre texte au monument même sur lequel se trouve l'inscription que nous publions. Pour cela, en avançant progressivement depuis le caveau souterrain jusqu'à la fin de la grande nef, nous avons réparti et classé les inscriptions dans les 17 divisions suivantes, qui comprennent tout l'ensemble de l'église de Saint-Jean.

1° Caveau des grands maîtres, ou chapelle de la Sainte Croix.

2° Chapelle Saint-Charles, ou de la langue de Provence.

3° Chapelle Saint-Michel. Langue anglo-bavaroise.

4° Chapelle Saint-Paul. Langue de France.

5° Chapelle Sainte-Catherine. Langue d'Italie.

6° Chapelle, sans autel, dite de la Porte de *Strada reale.*

7° Chapelle des Trois-Rois. Langue d'Allemagne.

8° Chapelle, sans autel, communiquant à la sacristie.

9° Sacristie.

10° Chapelle de la Sainte-Vierge, ou *della venerabile.*

11° Chapelle Saint-Sébastien. Langue d'Auvergne.

12° Chapelle Saint-Georges. Langue d'Aragon.

13° Chapelle, sans autel, donnant passage pour aller au cloître.

14° Chapelle Saint-Jacques. Langue de Castille et Portugal.

15° Chapelle, sans autel, communiquant à l'oratoire.

16° Oratoire, ou chapelle Saint-Jean-Baptiste.

17° Grande nef.

Dans chacune de ces divisions, nous mettons d'abord les inscriptions des frises et de la clef de voûte, puis les épitaphes des grands maîtres qui peuvent s'y trouver, et ensuite les inscriptions des autres personnages, en suivant l'ordre alphabétique de leur nom. Il ne nous serait pas possible aujourd'hui, sans une nouvelle vérification, de disposer les épitaphes dans l'ordre même qu'elles occupent sur le pavé de l'église.

Le texte de Caruana a été soigneusement collationné sur chaque monument, conservé, la plupart du temps, parce qu'il est presque toujours exact, corrigé quelquefois, et complété plus souvent. Toutes les épitaphes ou inscriptions historiques manquant à son recueil, environ au nombre de cinquante, ont été fidèlement et entièrement transcrites. On reconnaîtra sans peine ces inscriptions au milieu des autres par l'absence du nom de Caruana, que nous avons placé, avec le numéro d'ordre correspondant à sa publication, au bas de chacune des inscriptions déjà publiées par lui.

Il y aurait eu, sans doute, une grande utilité à joindre à ces inscriptions quelques éclaircissements sur les personnages et les événements qu'elles concernent. Mais ces détails nous eussent entraîné bien loin, et le récit en est déjà fait ailleurs. En ce qui touche les grands maîtres, chez qui se personnifie la partie la plus saillante de cette histoire, on trouvera quelques notions intéressantes dans l'ouvrage de M. de Villeneuve-Bargemont, intitulé:

Monuments des grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ou vues des tombeaux élevés à Jérusalem, à Ptolémaïs, à Rhodes, à Malte, etc. accompagnés de notices historiques. Paris, 1829; 2 vol. grand in-8°.

Cette publication, embellie de nombreuses planches, était surtout destinée à reproduire les monuments et les épitaphes des grands maîtres. Chacun des chefs suprêmes de l'ordre a là son tombeau, avec son épitaphe, quelquefois deux, ou davantage. Pas un ne manque à la galerie, sans en excepter même le fameux *Gérard Tunc.*

Le premier volume des Monuments des grands maîtres ne renferme, en réalité, que deux monuments sincères : la dalle de Raymond Zacosta, conservée encore à Saint-Pierre de Rome, et celle de Pierre Fabrice, dessinée à Rhodes, par M. le colonel Rottiers [1]. Le dessin des autres tombeaux ornés de statuettes et de coupoles a été composé et transmis à la bonne foi de M. de Villeneuve par quelque artiste ingénieux, non comme reproduction de cénotaphes qui aient jamais existé, mais sans doute comme motifs de monuments à ériger un jour en l'honneur des anciens grands maîtres de l'ordre. Ils ne méritent aucune espèce de crédit.

Avec le tome second et le tombeau de Villiers de l'Ile-Adam, premier grand maître inhumé à Malte, commence la partie la plus utile de l'œuvre de M. de Villeneuve, bien qu'il y ait encore souvent dans ce volume des inscriptions plus que douteuses et quelques monuments hasardés.

Nous avons préféré n'admettre dans notre recueil que les inscriptions existantes encore aujourd'hui dans l'église de Malte, et que nous avons vues nous-même.

[1] *Description des monuments de Rhodes*, dédiée à S. M. le roi des Pays-Bas, par le colonel Rottiers. Bruxelles, 1 vol. oblong.

I.

CAVEAU DES GRANDS MAÎTRES, OU CHAPELLE DE LA SAINTE-CROIX [1].

1. Tombeau du grand maître Villiers de l'Ile-Adam, mort en 1534.

F. PHILIPPUS DE VILLERS LISLE ADAM SACRI ORDI
NIS HOSPITALI MAGISTER CŪ POST MAXĪOS QUOS TER
RA MARIQ: SUSTĪUIT LABORES MELITÆ VITA DEFŪCTUS ESSET
AC IN ARCE STI: ANGELI SEPULTUS F. IOĀNES LEVESQ: CASSERA MA
GISTER SUOR PREDECESSOR DIGNITATI ATQ. MĒORIÆ CONSULE
NS TAM HUIUS QUA ALIORŪ IN EADEM ARCE AUT ALIBI IN HAC
VRBE MAGISTROR: SEPULTA CORPORA CV̄ CONSĒSV
PROCERV̄ ATQUE CŌCILII INDE TRANSFERRI AD IN [2] HOC TEMPLUM
A SE SUISQ. SUMPTIBUS FELICITER ÆDIFICATUM RURSUM CŌDI.
ATQUE DEPONI DILIGENTER CURAVIT AÑO SALUTIS
ANNO DOMINI 1577.
DIE VLTIMA
SEPTEMBRIS.

(Caruana, n° 2 des Grands Maîtres.)

2. Tombeau du grand maître Pierre du Pont, mort en 1535.

F. PETRINVS A PONTE VIR
PIVS SOLIDIQ. IVDICII AB OM
NI FASTV SEMOTVS. EX D.
EVPHEMIA IN MAGISTRVM
F. VOCATVS: PRAEREPT APER
CAES CAROLVM. V. TVRCOR
VM CLASSE. CAPTOQ. ET DI
REPTO TVNETO PRIVSQV
AM TRIREMES. QVAS ILLI SV
BSIDIO MISERAT, REDISSENT,
DVM HVIVS CASTRI MVNIT
IONI INTENDIT MORESQ. ET
RES ORDINIS ET MILITIAE
SVAE AD VETEREM NORM
AM REVOCAT, MORTE PRA
EVENTVS, TOTIVS SODALIT
ATIS MOERORE, DE VITAM
AGIS EXIRE, QVAM EIICI VIS

[1] La porte d'entrée du caveau s'ouvre dans la chapelle Saint-Michel, de la langue anglo-bavaroise. Au-dessus de la porte, sur une plaque de marbre, est gravée une bulle de Grégoire XIII, de l'an 1579, que l'on trouvera plus loin, au n° 27 de nos inscriptions.

[2] *Ad id*, ainsi sur le monument, par erreur du graveur.

VS XV. POST ADEPTVM MA
GISTRATVM MENSE, MIGR
AVIT AD CHRISTVM, ET
HIC VIATOR SEPELIRI VOL
VIT. XVIII. NOVEMB.
M. D. XXXV. VIXIT ANN.
LXX.

(Caruana, n° 214.)

---

3. Tombeau du grand maître Jean de Homedes, mort en 1553.

F. IOANNES DE HOMEDES E BAIV
LIVATV GASPII[1] IN MAGISTERIVM HIE
ROSOLIMITANE MILITIE VOCATVS
IN EO DECEM ET SEPTEM ANNOS TAM
BENE ET PRECLARE SE GESSIT VT
VITA DEFVNCTVS SVI DESIDERIVM
MVLTIS RELIQUERIT FVIT ENIM VIR
NATVRA ET VSV PRVDENTISSIMVS
MAGNANIMITATE AFFABILITATE
CHARITATE ET CLEMENTIA CONS
PICVVS IN ORDINIS TRANQVILITA
TE ET SVBDITOR LIBERTATE TVEN
DA VIGILĀTISSIMVS ARCES SĀTI
ANGELLI HELMI ET MICAELIS
AC ALIA PROPVGNACVLA CON-
TRA TVRCARVM IMPETVM EXTRVXIT
VIXIT ANNOS LXXX.
OBIIT DIE VI SEP
TEMBRIS. M. D.
L. III.

F. CRISTOFORVS DA CVGNA CO
MENDATARIVS VERÆ CRVCIS
PIÆ MEMORIÆ FACIVNDV CVRAVIT.

(Caruana, n° 195.)

---

4. Tombeau du grand maître Claude de la Sengle, mort en 1557.

F. CLAVDIVS DE LA SENGLE VIR.
ANIMO LIBERO MODESTOQUE, POST
EXPVGNATAM EO TRIREMIVM
DVCE AFRICAM DVM ROMAE SECVNDO
LEGATVM HOSPITALARIVS AGERET
AD MAGISTRATVM HOSPITALIS IDE
VOCATVS MORES EXEMPLO LEGIBVS

[1] Lisez : *Capsii.*

QVE CONPONENS, PROCELLIS TEMPO-
RVM SVPERIOR, ARCES NOVAM QVE
SENGLIAM CONDENS, SIBI PARCVS
MAGNIS OPIBVS AERARIO CÕGESTIS,
LXIII AETATIS ANNO, CVM VETEREM
VRBEM INVISERET, IBI LOETALI DELI
QVIO CORREPTVS FESTINE VT CAETERA
SED PIE ET CONSTANTER OBIIT, XV.
CALEN. SEPTEMB. M. D. LVII.
SEDIT ANN. III. MENS. XI. DIES VII.

FR. CAROLVS DE ANGEST SENESCALLVS ET CHRISTOFORVS
DE MONTCAVLDRIT OECONOMVS PROPENSI ERGA SE DOMINI
MEMORES SVPREMVM HOC PIETATIS OFFICIVM CVRAVERE.

(Caruana, n° 199.)

5. Tombeau du grand maître Jean de la Vallette, mort en 1568.

D. O. M. S.
ILLE ASIÆ LIBYÆQ: PAVOR TVTELAQ: QUONDAM
EUROPÆ EDOMITIS SACRA PER ARMA GETIS
PRIMUS IN HAC ALMA QUAM CONDIDIT VRBE SEPULTUS
VALLETTA ÆTERNO DIGNVS HONORE IACET
TANTAM TANTI VIRI MEMORIAM TANTUMQ: HYEROSOLIMITANO MILITI VIRTUTIS STIMULUM PRIUS HUMI IACENTEM
F. LUDOVICUS DE MAILLOC SACQVENVILLE ET F. IO. DE SOVBIRAN ARIFAT IN EMINENTIOREM HANC LVCEM ERECXERE.
ANNO DÕNI MDXCI.

DE. OPo: MAXmo:
ET MEMORIÆ ÆTERNÆ VIRI ILLUST. FR. IOAN. DE VALLETTA FRANCI QVI POST MULTA VARIAQ CUM APVD TRIPOLIN
AFRICÆ TOTAMQ: NUMIDIAM. TUM VERO PER UNIVERSAM GRÆCIAM TERRA MARIQ. STRENUE AC PROSPERE GESTA
SUMMO TOTIUS ORDIS CONSENSV MAGISTER AC PRÆFECTUS ELECTUS IAMPRIDEM DE SE CONCEPTAM.
OPINIONEM SIC ADAVXIT VT ANNO DM. M. D. LXV. CVNCTANTIB XPIANIS PRINCIPIB: MELITAM A SOLIMANI.
OBSIDIONE LIBERAVERIT VETEREM VRBEM CASTRAQ: SERVAVERIT TVRCAS UNIVERSA INSULA FVGAVERIT.
UTRVMQ MARE PIRATIS REPVRGAVERIT ET NEAPOLIM VALLETAM TUTI' ADVERSVS ÑRÆ: FIDEI INIMICOS.
PROPVGNACVLVM ATQ: ÆTERNVM VALLETTÆ FRANCIQ: NÕIS: MONIMENTVM SVÑA CELERITATE.
ATQ MIRABILI ARTIFICIO CÕSTRVXERIT OBIIT XXI DIE AUG.TI AÑ: DÑI M. D. LXVIII EO IPSO DIE QUO
UNDECIM ANTEA ANNOS MAGISTERIUM ORDIS INIERAT HOSTIBUS TERRORI ET SVIS
CHARUS UNDE NON IMMERITO ΔΗΜΟΠΡΩΒΟΛΟΣ ΚΑΙ ΦΘΟΡΟΠΟΛΕΜΙΟΣ
AB OMNIBUS NŨCVPATUS EST VIXIT ANNOS LXXIII MENSES VI DIES XVII
FRATER LVDOVICVS DE MAILLOC SACQUENVILLEVS EIVSDEM ORDINIS
EQUES CRVCIBRLÆ AC S.TI MALVITII DÑS SUPRADICTI INVICTISSI PRINCIPIS
OECONOMUS PRIMUS BENEFICII AB EO ACCEPTI NON IMMEMOR IN EIUS
ORAM HUNC TUMULUM PROPRIIS SŨPTIBUS EXTRUENDUM CURAVIT AÑ DÕNI M, D. LXXX.

D. O. M. S.
ILLE ASIÆ LUBIÆQ. PAVOR TUTELAQ. QUONDAM
EUROPÆ EDOMITIS SACRA PER ARMA GETIS
PRIMUS IN HAC ALMA QUAM CONDIDIT URBE SEPULTUS
VALLETA ETERNO DIGNUS HONORE JACET.

F. OLIVERIUS STARCHEIUS PROTURCOPULERIUS
CARMEN INSCRIPSIT.

(En partie dans Caruana, n° 1 des Grands Maîtres.)

6. Tombeau du grand maître Pierre del Monte, mort en 1572.

M O D

FR̄I PETRO DE MONTE IULII. III PONT. MAX. EX GERMANO FILIO IN RHODIO
EXCIDIO STRENVE SERVATO RURSUS IN SENGLEÆ PENINSULÆ ANNO
MDLXV A TURCIS OBSESSÆ DEFENSIONE ADMIRATO PRÆCLARISSIMO AC
GVBERNATORI CAPUÆ PRIORI PRIMOQ. IN VALLETTANA CIVITATE INCOLÆ
HIEROSOLIMITANÆ MILITIÆ IN SŪMO MAGISTRATU MAGNO VALETTÆ
DIGNO SUCCESSORI MAIORAQ. LONGE MERITO QUAM ADEPTO QUI SUI
MAGISTRATUS ANNO TERTIO MENSE QUARTO DIE SEXTO OBDORMIVIT IN D̄NO.
DIE XXVI IANUARII M D LXXII.
FR. RAYMUNDVS FORTUNIVS NEGRŌPTIS BAIVVLS Pvs : IN URBE HAC AB EO MAGISTRALIS.
GRATIAE PRÆCEPTORE DONATVS MERITO NON IM̄EMOR BENEFACTORI SVO POSVIT.

(Caruana, n° 3 des Grands Maîtres.)

---

7. Tombeau du grand maître Jean L'Evêque de la Cassière, mort en 1581.

D. O. M.

F. IO : LEVESQ̄ DE LA CASSIERE
HIER : HOSP. M. MR̄O : VIRO
RELIGIOSIS : OPo. BENEFICENTISo.
CVI AD FASTIGIV̄ PRĪCIPATVS
EGREGIA MVLTA ADVERSVS FI
DEI HOSTES EDITA FACINORA ADI
TV STRAVERE QVORV̄ GLORIAM
POSTQVĀ PRINCEPS EST RENV̄CIA
TVS ADMIRABILIS IN REGENDO
PRVDĒTIÆ. IVSTITIÆ. ET INTEGRI
TATIS LAVDE CVMVLAVIT.
HVMILLIMĀ CIVIT : VALLETTAM
MAIORI TEMPLO CŌVĒTVALI EX
TRVCTO. DONATOQ : XENODO
CHIO. PRÆTORIO, ET MAGNIFI
CĒTISS. ÆDIBVS PRO SVA, ET SVC
CESSORV̄ CŌODITATE FA
BRICATIS CONDECORAVIT.
DEMV̄ OB CIVILES SEDITIONES
SEDANDAS ROMĀ A GREGo : XIII.
SE FLAGITANTE ACCITVS SVM
MOQ : HONORE HABITVS, ET IN
NOCĒS DECLARATVS, IBIDEM
INCREDIBILI BONORV̄ OMNIV̄
MOERORE DECESSIT XII. KAL
IANVARII MDLXXXII.
CADAVER ROMA TRANSVEC
TV̄ HOC IN MONV̄ENTO, QVOD
VIVENS SIBI, CÆTERISQ. COM
STRVXERAT CŌDITVM EST.

PROCURANTE VENER : MAGNO
CONSERVATORE : F. RAYMVDO
FORTVNYO QVI IN MVNERE
RECEPTORIS, ET POSTEA CONS
VATORIS CONVENTVALIS EIDEM
MAGNO MRO : INSERVIERAT.

(Caruana, n° 4 des Grands Maîtres.)

---

8. Tombeau du grand maître Hugues de Loubens de Verdale, mort en 1595.

D. O. M.
ILLMO. DÑO. FRI : HVGONI DE LOVBENX VER
DALÆ, CARDINALI APILISo HIEROSOLIMI
TANÆQ : MILITIÆ, CVI ANNOS XIII
MENSES III, DIES VERO. XXI HONORIFICE
PRÆFVIT DIGNISo : MAG : MRO : PRINCIPI
INVICTISo. PRVDENTISo. BARBARIS
HOSTIBVS TREMEBVDO, CATcæ. RELIGIO
NIS STVDIOSISSIMO. IN ADVERSIS FORTI
IN PROSPERIS CIRCVSPECTO, MODE
RATO, PROVIDO, LXIIII ÆTATIS SVÆ
ANO VITA FVNTO VNIVERSA RELIGIO
MOERES HOC SVPREMV PIETATIS OFFICIV
VLTRO, LIBENSQ. REDDIDIT. OBIIT
IIII NONAS MAII. A. D. MDXCV.

(Caruana, n° 5 des Grands Maîtres.)

---

9. Tombeau du grand maître Martin Garzes, mort en 1601.

D. O. M.
F. MARTINO GARZES
SACRA HOSP. IERVS : REP DOMI : FORISQ.
PACIS ET BELLI ARTIB. APTIS SEXENNIO
FELICITER GESTA INCLYTO VII ID.
FEB. CIↃIↃCI AETATIS LXXV.
VITA FUNCTO
FR. VINC. FARDELLA.

(Caruana, n° 6 des Grands Maîtres.)

---

10. Tombeau du grand maître Louis Mendez de Vasconcelos, mort en 1623.

D. O. M.
F LUDOVICUS MENDES DE VASCONCELOS
QVI PER SINGULOS PACIS BELLIQ: GRADUS

AD SUMMUM MAGISTERII CULMEN
VIRTUTE DUCE CONSCENDERAT
EN SEPTIMO VIX PRINCIPATUS MENSE
FATO BONIS IN FAUSTO
PRAERIPITUR
CUNCTIS OPTATUS NULLI NON LACRYMATUS
HIC CONDITUR
NON. MARTII M D CXXIII.

(Caruana, n° 8 des Grands Maîtres.)

II.

CHAPELLE SAINT-CHARLES.

(Langue de Provence.)

11. François de Collongue Foresta.

D. O. M.
FR. FRANCISCI DE COLLONGUE FORESTA
COMM; DE PEIRUIS
HABES HIC CINERES, ET NON INGLORIOS
PLURIMIS PRO SUA RELIGIONE MUNERIBUS
CUM LAUDE FUNCTUS,
MERITIS NON MINUS, QUAM ANNIS GRAVIS;
M. COMM: AUCTHORITATEM AC VICES OBTINUIT.
NEC OBFUIT OBIECTUS LUMINUM DEFECTUS.
UBI OMNIUM TESTIMONIO,
SUMME OCULATO MENTIS ACUMINE,
AC PRUDENTIA POLLERE DIGNOSCEBATUR :
QUIN PROFUIT DEFECTUS IPSE:
SIQUIDEM FACILIUS OCULOS, QUOS
ANTECEDENTER CLAUSERAT MUNDO,
APERUIT AETERNITATI.
OBIJT 16 OCTOBRIS 1687, AETATIS SUAE 80.

D. O. M.
PATRUO OPTIME MERITO
FR. IOSEPH DE COLLONGUE FORESTA
COMM : AVENIONENSIS
ARGUMENTUM AMORIS,
INCITAMENTUM VIRTUTIS.
MIRARIS, HUNC CALOREM A MARMORE,
ILLUM A CINERIBUS VITAM SUMERE
MEMORIAM SIQUIDEM REPARARE DUM STUDET
NE MORIATUR,
IPSE COMMORI ADDISCIT :
AC DUM NEPOTIS IN CORDE PATRUUS VIVIT :
PRAEMORITUR IN PATRUI TUMULO NEPOS

UTINAM ITA,
UT PRIMAE ASSUETUS MORTI
SECUNDAM VITET.
POSUIT ANNO SALUTIS 1698.

(Caruana, n° 153.)

III.

CHAPELLE SAINT-MICHEL.

(Langue anglo-bavaroise.)

12. Sur la frise intérieure :

BALI. DE MAJORCA....... EXEMPLUM AUREA COELATURA ORNAV...
... NDATARIUS FR : JO : JACOBUS DE VERDELIN HOC SACELLUM D. MICHAELI
DICATUM.

---

13. Tombeau du grand maître Paul Lascaris de Castellar, mort en 1657.

RENOVABITUR UT AQUILA.

D. O. M.
VIATOR LEGE ET LUGE HIC JACET FRA JOANNES PAULUS DE LASCARIS CASTELLAR
MAGNUS MAGISTER ET MELITAE PRINCEPS QUI NASCENDO AB INPERATORIBUS
ET COMITIBUS VINTIMILLIAE ACCEPIT NOBILITATEM
VIVENDO IN CONSILIIS ET LEGATIONIBUS REGŨ FECIT AMPLISSIMAM
ET MORIENDO INTER OMNIUM LACRIMAS REDDIDIT
IMMORTALEM REGNAVIT XXI. ANNOS INTER PRINCIPES FORTUNATUS ERGA SUBDITOS
PATER PATRIAE ERGA RELIGIONEM BENEMERENTISSIMUS SEPTIMA TRIREMI
QUAM ANNVIS REDDITIBUS STABILIVIT NOVA COMMENDA QUAM INSTITUIT ALIIS
ATQUE ALIIS EDIFICIIS QUAE CONSTRUXIT TOT NOĪBUS TERRA MARIQUE CELEBRIS
SOLI DEO SEMPER AFFIXUS OBIIT DIE XIV. AUGUSTI ANNO DOM : MDCLVII.
AETATIS SUAE LXXXXIV.

PARENTES HOC GRATI ANIMI MONUMENTUM INTER LACRYMAS
POSVERVNT.

(Caruana, n° 10 des Grands Maîtres.)

---

14. Tombeau du grand maître Antoine de Paula, mort en 1636.

D. O. M.
FR. ANTONIO DE PAULA
MAG. MILITIAE HIEROSOL. MAGISTRO
PRINCIPI GRATISSIMO SPLENDIDISSIMO

QUI OB EGREGIAS ANIMI DOTES
VIVENS IN OMNIBUS SUI AMOREM
EXTINCTUS DESIDERIUM EXCITAVIT
PACEM MIRIFICE COLUIT ET AFFLVENTIAM
ORDINI
VIRES OPES
ADDIDIT AUXIT
AMPLIORI MUNIRE VALLO URBEM AGGRESSUS
CUM ANNUM AGERET MAGISTERII XIV
AETATIS SUPRA OCTUAGESIMUM
DIUTURNO CUM MORBO CONSTANTER CONFLICTATUS
SEMPER SE IPSO MAIOR
PIISSIME AC RELIGIOSISSIME QUIEVIT IN D̄NO
V. ID. IUNII ANNO SAL. MDCXXXVI.

FF. HENRICVS DE MERLES BEVCHAMPS ET D. MARTINUS DE REDIN CA :
SAC CATH : M. A CONSILIIS BELLICIS THOLOSAE ET NAVARRAE PRIORES ET
IO. DE BERNOY VILLANOVA BAIULIVUS AQVILEN, CONSANGVINEUS
TESTAMENTARII EXECUTORES OPT. BENEFACTORI
MOERENTES H. M. FCC.

(Caruana, n° 9 des Grands Maîtres.)

---

15. Antoine Blacas d'Aups.

D. O. M.
F. ANT. DE BLACAS, AUPSENSI
EQ. HIER. PRAEFECTO. TRIREMIS
MAGNA. CRUCE. ORNATO
NATURAE. ARTIUM. REI. AGRARIAE
STUDIOSISSIMO
INGENUO. PROBO. LIBERALI
Q. V. A. LXXVII, OB. A. MDCCLXXVII
F. EUG. DE. SEYTRES CAUMONT. EQ. H.
GALL. REGI A. NEGOTIIS GEREND
M. MAG. A. SECRETIS
GRAT. MOER. S. IMPENSA
AMICO OPT. M. P. AN CIↃDCCLXXX.

(Caruana, n° 166.)

---

16. Horace Blacas d'Aups.

F. HORATIVS BLACAS D' AVPS HOC CŌDITVR MARMORE.
BELLICA VIRTVTE CHOCLES ALTER : NVLLA. N. IN HOSTES
EIVS IVVĒTA PENDĒTE FORIS, DOMIQ. INSTRVCTA EXPEDITIO,
IN QVA EXIMIA NŌ EDIDERIT FORTITVDINIS FACINORA
SED ILLVD IN PRIMIS ADMIRANDVM,
QVOD MARTIALI GENIO INSIGNEM ANIMI COMITATEM

MORVMQ. FACILITATEM, RARO EXEMPLO, ADIVNXERIT
HINC QVAM HOSTIBVS PERTIMENDVS
TAM SVIS DILIGENDVS EXTITIT HAEROS
QVI TANDĒ MASSILILIEN PRAECEPTORIĀ, THOLOSANVMQ.
PRIORATVM POTITVS : NŌ INGLORIVS OBIIT DIE IX. 7BRIS
AN. DOM. MDCLXVI. AETATIS SVAE AN. LXXVI.

(Caruana, n° 71.)

---

17. Nicolas de Cabre Roquevaire.

D. O. M.
NOMINI. PERQUAM. OBSERVANDO
FRIS. NICOLAI. DE. CABRE. ROQUEVAIRE,
MAGNI. OLIM. COMMEND. BAJULIVI MANOASCAE
QUEM
ANIMI. VIRTUS. MORUM INTEGRITAS
SUMMA. RELIGIO
DEXTERITAS. ITEM. MODESTIA. FIDES
USQUE. CUMULARUNT
ET. ADOLESCENTEM. CLASSIS. REGIS. CHRISTIANISS.
ADDICTUM. OBSEQUIO
ET. VIRUM. QUAESTURAE. SUI. ORDINIS.
OFFICIO, PRAEPOSITUM
ET. SENEM. PRAECLARIS. TITULIS
AC. DIGNITATIBUS. AUCTUM
A. DIE. OBIT. III. KAL. FEBR. MENSIS. V.
A. S. MDCCLXXXIV.

(Caruana, n° 249.)

---

18. Henri de Lates d'Entraigues.

D. O. M.
HIC IACET FR. HENRICVS DE LATIS
ENTRAIGVES. MANVASCÆ BAIVLIVVS
QVI
PLVRIBVS MVNERIBVS CVMVLATVS
SEMPER ÆQVESTREM VITAM
MIRA CUM ÆQVITATE CONIVNXIT
ET NOBILITATEM AVITAM
MORIBVS ILLVSTRIOREM FECIT.
OBIIT ANN. XPI M. DC. LVI. ÆTAT. LXXIIJ
TESTAMĒT. EXECVT. COMM. FR : ANTs. DE
PVGET St. MARC. ET FR. LUDOVIC. D' ARTAVD
BEZAVRE P.
QVID IVVAT IN TERRIS MAGNAS EXTOLLERE MOLES
HÆC SATIS VRNA MIHI EST : HÆC LEGE AMICE ET ABI.

(Caruana, n° 66.)

19. Pierre de Merles Beauchamp.

F. PETR : DE MERLES BEAVCHAMP, AVENĪsis
VENIT MELITAM AN. D. M.DXCVI. XVI
NOV : FVIT COMMENDATARI, DE PVY :
MVISSON : MAGN. CASTELLAN.
ET VNIVS É TRIREMIB' CVM TESTI
MONIO PVBELICÆ AVCT : PRÆFECTVS
EIVS GERMAN', F. HENR. DE MERLES
BEAVCHAMP COM̄END. DE PEYRVYS
MAGNVS PRIOR TOLOSÆ : CLASS :
MELITENSIS TRIERARCH, HVNC
ILLI LAPIDEM POSVIT, FRATERNÆ
AMICITIÆ, PIEQ RECORDATIONIS
MONVMENTVM. AN. D. M.DCXLIX.

(Caruana, n° 73.)

---

20. Bertrand de Moreton Chabrillan.

HIC JACET
F. BERTRANDUS DE MORETON CHABRILLAN
MAGNUS Sᴛ. ÆGIDIJ PRIOR
F. FRANCISCI BAJULIVI MANOSCÆ PRONEPOS.
QUI PERACTIS RELIGᴵ : ET REGI OBSEQUIIS
PRIMARIÆ TRIREMI ET MAGISTRALI
TUM LINGUÆ SUÆ PRÆFUIT
MAGNUS COMMENDATOR
SED CHARITATE APUD HOMINES
PIETATE ERGA DEUM MAIOR
OBIIT 28. FEBR. 1682. ÆTA. 72. RELÍG. 70.
HOC F. CLAUDIUS BAJULIVUS NEPOS
GRATI ANIMI MONUM. P.

(Caruana, n° 65.)

---

21. Antoine de Puget Saint-Marc.

VIRTVTE VIXIT
MEMORIA VIVIT
GLORIA VIVET
FRATER ANTONIVS DE PVGET SAINCT MARC
COMMENDATOR SANCTÆ AVLARIÆ, ET BAILIVVS :
MANVASCHÆ, POST DIGNITATEM MAGNI :
COMMENDATARII, ET ALIA PVBLICA MVNERA
EGREGIE PERFVNCTA VLTIMVM DIEM COMPLEVIT
ÆTATIS SVÆ ANNO 84 DIE 26 MARTII 1664
COMMENDATOR FRATER RAPHÆL SPINOLA
ET EQVES FRATER PETRVS DE DVRAND SARTOVS
EXECUTORES SVÆ VLTIMÆ VOLVNTATIS
POSVERE

(Caruana, n° 12.)

22. Antoine de Riquet Mirabeau.

MEMORIAE IMMORTALI
FR. ANTONII DE RIQUETI MIRABEAU
S. EULALIAE ET BESIES PRAECEPTORIS
POST TRIREMIŪ S. R. I. PRAEFECTURĀ
MAGNI TOLOSAE PRIORIS
QUI REGIAE PRIMUM NAVI
TVM AQUIS LUPIIS PRAEPOSITUS
CHRISTIANISS REGI
OBSEQUIA EGREGIE PROBAVIT SUÀ
MERITIS DEMUM ET HONORIB. CLARUS
PROBITATE INNOCENTIA COMITATE
ORDINIB. CUNCTIS DESIDERATISS.
OBIIT XIV KAL. MAIAS MDCCXCIV.
AETATIS SUAE LXXII.

(Caruana, n° 70.)

---

23. Christophe de Seitres Caumont.

SVB HOC CONDITVR TVMVLO FRATER CHRISTOPHORVS
DE SEITRES CAVMONS COMMENDAE SANCTAE LVCIAE
COMMENDATARIVS, SPECTATAE VIRTVTIS, AC INTEGRI
TATIS VIR; QVI POST EGREGIA, QVAE IN SVAM RELIGIO
NEM PRAESTAVIT SERVITIA, AD MANOASCENSEM BAIV
LIVATVM SVOS PER GRADVS ASSVMPTVS, OMNIBVS
PRODESSE SVMMOPERE STVDVIT, AC TANDEM TANTIS
MERITIS CVMVLATVS IN PACE QVIEVIT ANNO DOMINI
M. D. C. XXXXIV DIE XV APRILIS AETATIS SVAE L.XXV.
HOC GRATI ANIMI MONVMENTVM
FRATER FRANCISCVS DE SEITRES
CAVMONS NEPOS TRIREMIS
DVX INTER LACRYMAS POSVIT.

(Caruana, n° 69.)

---

24. Honoré de Villeneuve Villevielle.

D. O. M.
HIC IACET FR. HONORATVS DE VILLANOVA VILLEVIELLE
QVI TAM GENERE QVAM VITAE PROBITATE CLARVIT.
ET EIVS VITA CVM MORIBVS LILIATA FLORVIT.
RELIGIONIS COMMODIS STVDVIT NON SVIS
IDEO AERARIVM MINVTVM OPVLENTER AVXIT:
TANDEM OPTIMI RELIGIOSI PARTIBVS IMPLETIS
PLENUS MERITIS OCCVBIT
SED TOTUS NON OBYT QVI DEUM TIMVIT NON MORTEM.
QUEM CANDIDISSIMI MORES.
ET BENEFICIA COLLATA RELIGIONI SVPERSTITEM SERVANT.
OBYT ANN. MDC. LII AETATIS SUAE LXXIIII

PROCVRATORES COMMVNIS AERARY REQVISITI
A FR. JO. DE VILLANOVA VILLEVIELLE EJUS NEPOTE
HAVD IMMEMORES TANTI RELIGIOSI. P.

(Caruana, n° 72.)

---

25. Guillaume de Vincens Savoillan.

D. O. M.
ET FELICI MEMORIAE
ILLMI. D. F. GVILL. DE VINCENS SAVOILLAN. SANTAE
LVCIAE PRAECEPTORI QVI
POST EGREGIE PRAESTITA ORDINI SVO HYIERNO VARIIS
IN MVNERIBVS OBSEQVIA OLIM SCILICET MILITARIV̄
INSTRVMENTORVM PRAEFECTVRA: AC RECENTIVS
MAGNAE COMMENDAE MINISTERIO GRAVITER FVNCTVS
AC EM. D. M. MAGISTRI DELASCARIS VICARIATV INSI
GNITVS, TANDEMQVE PRIORATV STI. AEGIDII DOTATVS
MELIORA PRO LABORIBVS, PRO FIDE PRO SVIS DENIQVE
VIRTVTIBVS PRAEMIA A DEO ACCEPTVRUS DIEM
CLAVSIT EXTREMVM XII FEBR. M. DC.XXXXIV.
F. IO IAC. DE VERDELIN CAPELLAE PRAECEPTOR
BENEFIDVS CONSANGVINEVS AMICITIAE ET
GRATITVDINIS SVAE MONVMENTV̄ HOC POSVIT.

(Caruana, n° 68.)

---

26. Jean de Vintimille.

☧
D. O. M.
FR. IOANNE. DE. VINTIMILLE. EX. COMITI
BVS. MASSILIAE. AVLIOVRES BAIVLIVVS
MANVASCAE. C̄OMENDATARIVS RĒ.
NEVĪLAE. ET. MONTSAVNES. CASTITATE.
CARITATE. PIETATE. CAETERISO: VIRI. RE
LIGIOSI. VIRTVTIBVS. QVAS. SANCTIS
SIME. COLVIT. PER. ANNOS. LVIII. FRAT
RIBVS. PRAELVXIT. OBSIDIONIS. TĒPO
RE. ACCEPTO. PRO. SVA MELITA. TVĒDA
GLORIOSO. VVLNERE. FORTITVDINEM. RE
LIQVASQ. VIRI. GLORIA. MILITARI. INSIGNIS
DOTES. EXPLICVIT. AC. TANDEM. GENER
OSISSIMI. EQVITIS BONIQ. RELIGIOSI
PRAEMIA. ACCEPTVRVS. IN COELVM
EVOLAVIT. ANNO. SALVTIS. M.DCX. AET
ATIS. LXXIII. DIE. I. MENSIS. FEBRVARII

(Caruana, n° 67.)

27. Au-dessus de l'entrée du caveau, sur une plaque de marbre blanc :

GREGORIUS — SERVUS SERVORUM DEI : AD FUTURAM REI MEMORIAM OMNIŨ SALUTI PATERNA
CHARITATE INTẼTI INTER TAM MULTA PIETATIS OFFICIA QUÆ NOS PRO MUNERE NOSTRO CÕVENIT EXERCERE
SACRA INTERDUM LOCA SPECIALI PRIVILEGIO INSIGNIMUS UT INDE FIDELIUM ANIMARUM SALUTI AMPLIUS
CONSULATUR : QUO CIRCA UT ECCLESIA. S. JOHANNIS BAP. MELIVETAN : HOSP. S. JOHÃNIS HIEROSOL. VIGINTI SACER
DOTIBUS EJUSDEM HOSP. IBI CONTINUO DIVINIS MINISTERIIS INCŨBENTIBUS ORNATA NEC SIMILI USQUE ADHUC PRIVILEGIO
DECORATA ET IN EA ALTARE SITUM IN CAPPELLA. S. CRUCIS SUBTUS ALTARE MAJUS HOC SPECIALI DONO ILLUSTRE
TUR AUCTORITATE NOBIS A DÑO TRADITA CÕCEDIMUS UT QUOTIES MISSA DEFUNCTORUM AD PREDICTŨ ALTARE
CELEBRABITUR PRO ANIMA CUJUSCŨQUE FIDELIS QUÆ DEO IN CHARITATE CONJŨCTA AB HAC LUCE MIGRAVERIT
IPSA DE THESAURO ECCLESIE INDULGENTIAM CÕSEQUATUR. QUATENUS. D. N. JESU CHRISTI ET BEATISS. VIRGINIS
MARIÆ BEAT. APÓSTOLORUM PETRI ET PAULI ALIORŨQUE SANCTORUM OMNIUM MERITIS SUFFRAGÃTIBUS A
PURGATORIJ PŒNIS LIBERETUR. DAT. ROMÆ APUD. S. PETRUM ANNO INCARN. DOMINICÆ M.DLXXIX.
KAL. OCTOBRIS PONT. NRI ANNO OCTAVO. M. DATARIUS.
I + BROUHE. CŒ. GLORIERIUS.

IV.

CHAPELLE SAINT-PAUL.

(Langue de France.)

28. A la voûte, autour d'un lion :

ASPICIT ISTE LEO CASSERA SEDE FEICIT ALTA. 1576.

---

29. Tombeau du grand maître Emmanuel de Rohan, mort en 1797.

OPTATO PRINCIPI
BENEFICO EGENTIUM PATRI.
EM. M. M. F. EMM. DE ROHAN,
QUI
PER XXI. ANNOS
ARDUIS TEMPORIBUS PRUDENTER,
ADVERSIS STRENVE
REMPUBL. GESTANS.
NOVUM DECUS S. O. ATTULIT.
NEC. NON,
DUM REVOLVUNTUR REGNA,
ABUNDANTIA PACEM JUSTITIA FIDEM,
PIETATE AMOREM
POPULORUM
OBTINUIT
OBIIT DIE XIII. JULII 1797. AETATIS SUAE 72.

(Caruana, n° 21 des Grands Maîtres.)

---

30. Tombeau du grand maître Alof de Wignacourt, mort en 1622.

D. O. M.
F. ALOPHIUM DE WIGNACOURT FRANCIA NOBILEM GENUIT TUENDA FIDEI
STUDIUM SACRAE HIER : MILITIAE DEVOVIT ILLIBATA CASTITAS PIETAS IN
DEUM PERPETUA NULLIS IN SACRIS DEFATIGATA RELIGIO. MAGNANIMITAS
INIURIARUM CONDONATRIX INNOCĒS DOLIQ : IGNARA PROBITAS RELIQUISQ :
VIRTUTUM SENATUS M H. S. IO HIER : MAGISTRUM MELITAEQ : PRINCIPEM DIXERUNT
ILLIUS PRUDENTIA CONSERVATA VEXILLI IN REGIA CLASSE PRAEROGATIVA SS. SEPULCHRI
PRAEFECTURA SIBI POSTERISQ : ADIŪCTA IN MEMORIA TOTIUS ORDINIS POSUERE SĒPITERNA
ILLIUS ARMIS SEMPER VICTRICIBUS GEMINA LEPANTO ET PATRASSO CASTELLANO IMPETŪ
EXPUGNATA DIREPTA MEHEMETA DE POPULATE TORNESIIARCES. CAPTA SINE NUMERO
BARBARORUM NAVIGIA REPULSAE CLASSIUM INCURSIONES TOTIORIENTI SVASERE : FORMIDANDUM
ILLIUS MŪIFICIENTIA CINCTATURRIB' MELITA VALLETA MŪITA PROPUĞACULIS
SITĒTES
TERRA MARIQ : POPULI PERENIB. AQUAE FOÑTIB' LARGEPOTATI. TOTI OCCIDENTI REDDIDERE CARISSI
INISERE BENEVOLI. REGES INFIDELES COLUERE IN LEGATIS HONORE INSOLITO OMNES EXPIAVI

PRINCIPES IMPERATOR FERDINANDUS SUFFRACĀTIBUS MERITIS SUCCLAMANTEM
ORBE CRISTIANO URSO TITULO SERENISSIMI PRINCIPIS AUGENDUM DECREVIT
SED EUREGUM DELICIAS AEQUITUM SPLENDOREM TERROREM BARBARORUM VIRTUTUM
DOMICILIUM AQUAE DEMUM GUTTULA DE MEDIO SUSTULIT IISDEM AQUAE LATICIBUS
QUOS PER MELITAM LARGE EFFUDIT VICE LAGRIMARUM PERENNITER LUGENDUM
FALLERIS AT POST AÑOS LX SVB UMILI CRUCIS IUGO-RELIGIOSISSIME TRAN
SACTOS POST TRESSUPRA VIGINTI IN CRUCIS HONORIB. TERRA
MARIQ PROPAGANDIS IN SUPREMO MAḠSTRATU LABORIOSISSIME CO
NSUMPTOS IPSO DIE SĀCTAE CRUCIS EXALTATIONI SACRO AD ETERNOS
EIVSDEM CRUCIS HONORES ET PREMIA A M̄VIFICENTISSIMO CRUCIS STUDI
OSORŪ REMUNERATORE EVOCATUS E AÑÑO SALUTIS. M. DC. XXII AETATIS 75
VIVET IN MEMORIA POSTERORUM IN REGUM ANNALIBUS INAMPLI
FICATA SUCCESSORUM DIGNITATE IN EXORNATA PRECLARIS
AEDIFICIIS VALLETA IN PROPAGATO VBIQ: TERRARUM SACRAE
CRUCIS HIEROSOL: NOMINE ET HONOR

(Caruana, n° 7 des Grands Maîtres.)

---

31. Tombeau du grand maître Adrien de Wignacourt, mort en 1697.

D. O. M.
EMINENTISSIMI PRINCIPIS
F. ADRIANI DE WIGNACOURT MORTALES EXUVIAE
SUB HOC MARMORE QUIESCUNT.
SI GENERIS SPLENDOREM QUAERAS?
HABES IN SOLO NOMINE.
HABES IN AFFINITATIBVS PENE REGIJS;
SI RELIGIOSAE VITAE MERITA SPECTES
CHARITATEM ERGA PAUPERES ET INFIRMOS INDEFESSAM
ERGA PESTE LABORANTES GENEROSAM,
MIRARI POTERIS;
ET ITA INTEMERATAM MORUM INNOCENTIAM
UT MORI POTIUS QUAM FOEDARI VOLUERIT.
MAGNI ALOFFIJ EX PATRE NEPOS
INTEGRITATIS, FORTITUDINIS ET JUSTITIAE LAUDE
SIMILLIMUS,
TANTI PRINCIPIS FAMAM EST ASSECUTUS.
VIXIT SANCTISSIME SANCTISSIME OBIJT
ANNO SALUTIS 1697, DIE 4 FEBRUARIJ.
AETATIS SUAE 79.

(Caruana, n° 16 des Grands Maîtres.)

---

32. Baudouin Brulart de Genlis.

RELIGIOSA . F . BALDUINI . BRULART . DE . GENLIS . INSIGNIA
MONTISPESSULANI . MORITUR . IBI . CORPUS . HIC . IACET . MEMORIA
HUNC . LUDOVICUS . MAGNUS . FECIT . S. MILIT . EQUITEM
HIC . IN . COMM . DE . VILERS . LEODII . TEMPLI . INSTITUIT
ILLE . PRIMO . CENTURIONEM

DEINDE . TRIBUNUM . MILITUM : CORONÆ. CONSTITUIT
ATQUE . CRESCENTE . CUM . ÆTATE . VIRTUTE
MILITARIS . GLOBI . PREFECTUS . GENERALIS . MILITUM . INSPECTOR
DIRECTOR . CASTRORUM . MARESCALLUS . EXERCITUUM . REGIS
ATQUE . GIRONÆ . GUBERNATOR . EFFICITUR
SUÆ .. S. RELIGIONI . MEMOR
IPSI . QUOD IUSTITIA . ACCEPIT . PIETATE . RESTITUIT
SPOLIIS . DIVES . DITISS . ZELI . PIGNUS . RELIQUIT
OB . 13 . MART . 1699.
HOC . GRATI . ANIMI . MON . VEN. COMM . ÆR . PROCERES . P .P .

(Caruana, n° 9.)

---

33. Henri de Chastelet Moyencourt.

HIC IACET, QVI MISEROS SEMPER EREXIT
OFFICIIS, PIETATE, CONSILIIS FRATER HENRICVS
DE CHASTELET MOYENCOVRT EQVES SANCTI IOANNIS
HIEROSOLIMITANI COMMENDATOR A SANCTA CRUCE
AMBRIENSI BAIVLIVVS MOREÆ VNVS TOT NOMINIBUS
SATIS, QVI VNO NOMINE COETERA IMPLEVIT, CUM
GENERALIS, TRIREMIUM FVIT; QUAM PRÆFECTVRAM
INDEFESSVS GERENS TERRA, MARIQVE CONSPICVVS
RELIGIONIS SVÆ PROPAGANDÆ STVDIO
INCENSVS, MORVM INTEGRITATE
AB OMNIBUS COMMENDATVS
OBIIT XXVI FEBRVARII AN.
DOM. M.DC.LVI.
ÆTATIS SVÆ. LXV.

(Caruana, n° 7.)

---

34. Nicolas de Chevestre de Cintray.

D. O. M.
QUIESCIT SUB HOC MARMORE
ILLus. F. NICOLAUS DE CHEVESTRE DE CINTRAY
COMus ALAGNY. LESEC ET ACHELIPPE
QUI OMNIBUS FERÈ RELIGIONIS OFFICIJS PREFUNCTUS
È MAGNA HOSPITALITATE
AD GENERALIS THESAURARIJ DIGNITATEM EVECTUS EST
PRUDENS REDITUUM ADMINISTRATOR
OPULENTUM RELIGIONI SPOLIUM RELIQUIT
ET SIBI MODERATÈ PARCUS
NEPOTES È PARSIMONIA ADJUVIT
UT RELIGIONIS MUNERA SUSTINERENT
IN HOC ETIAM UTRISQUE BENEFICUS
QUA VIXERAT ANIMI TRANQUILLITATE
NONAGENARIUS VIVERE DESIJT IV. JANUAR. 1700.
PERILLus. F. F. CARus. DE LOPIS DA FARA ET JOAN. FRANC.
DE CINTRAY PRONEPOS P. P.

(Caruana, n° 61.)

35. François Devion Thesancourt.

FLECTE LVMINA
QVIS, QVIS ES
MORTALITATEM AGNOSCE
FRATER FRANCISCVS DEVION THESAN
COVRT, ORDINIS SC̄I : IO. NATALIVM
SPLENDORE, MILITARI VIRTVTE AD
MAGNVM CAMPANIÆ PRIORATVM AC
CLAMATVS : COMMENDIS DE PICTON
IN BELGIO, ET DE RENEVILLE IN GALLIA
EODEM TĒPORE CVMVLATVS : PRUDEN
TER ILLIS DECENNIO ADMINISTRATIS
QVEM LONGIORES CVRSVS MARI, TERRIS
DVCEM SEMPER INVICTV̄ ATHLETAM
QVE STRENVVM REDDIDERE POTIVS, QVAM
SVBEGERE, EXIGVVS SED INTESTINVS
MORBVS VIRILITER CONTEMPTVS SEPTV
AGEÑRIVM PLENVM TAMEN VIRIBVS,
EXANIMAVIT; XIX KAL : NOVEMBRIS M.DCIL.

(Caruana, n° 137.)

---

36. Jean de Fresnoy.

FRERE JEAN DE FRESNOY FILS DE MESSIRE
CHARLES MARQUIS DE FRESNOY.ET. DE DAME
ANNE DE VAVDETAR FVT RECEV DANS L' ORDRE EN
RANG DE CHEVALLIER LE XIV . AOVST M.DC.XX.VI
FAICT COMMANDEVR DE LA VILLEDIEV EN LA MON
TAGNE LE XXI. DECEMBRE M.DC.LXIII. DE SLYPE
PAR AMEILLORISSEMENT LE J. NOVEMBRE M.DC.
LXX. DE SOMMEREVIL PAR SECOND AMEILLORISSE
MENT LE XXV. JUILLET M.DC.LXXVIIJ. ET LE MESME
IOVR DE L' HOSPITALITE ET LE DERNIER JVIN 1684.
GRAND PRIEVR DE CHAMPAGNE A VISITE PERSONNELLE
MENT TOVTES LES COMMANDERIES DE SA JVRISDICTION ES
ANNEES 1685, ET 1687 POURVEV DE LA COMMANDERIE DE VALEURS
LE 18 JANVIER 1689 POUR SON DROIT DE VISITE PRIORALLE
IL RENOVVELLA SA VISITE PRIEVRALE POVR LA SECONDE FOIS
AN MDCXC. ET LA TROISIEME L' AN MDCXCVII. APRES QVOY USANT

DE SON DROIT, A DONNE LA COMMANDERIE DE BRAUX AU CHEVALIER
FR. PHILIPPE DE FRESNOY SON NEVEV L' AN MDCCII. ENFIN APRES AVOIR
VECU XCIII. ANS IL EST MORT LE TRENTE UN MAIJ MDCCVII. AIJANT LAISSE
UNE DEPOVILLE CONSIDERABLE ALA RELIGION PRIES DIEU POUR SON AME

(Caruana, n° 6.)

37. François Giache de Calan.

D. O. M.

F. FRANCISCUS. GIACHE. DE. CALAN
BAJUL. ET. TEMPLI. DE. MAULION COMMEND.
EQUES. MAJORUM. SUORUM.
DISCIPLINÆ. VIRTUTISQ: STRENUUS ÆMULATOR
COMMISSIS. SIBI MVNERIBUS
PRÆSIDIS. VICTORIOSÆ. ARCIS
ATQUE. GRASSANTE MESSANENSI. CONTAGIO
LITTORALIS. CUSTODIÆ. PRÆFECTI
AC. OPERIS. PRÆSIDIARIJ GENERALIS. INSPECTORIS
CAMERÆ Q: MAGISTRALIS. ETIAM. QUÆSTORIS
EGREGIE. FUNCTUS
SEMET. VIRUM. EXIBUIT. PRÆSTANTISSIMUM
QUI
M. HOSPITALARIJ. DIGNITATEM. CONSECUTUS
DUABUS. MISSISIN. TEMPLI. HUIUS. SACELLO
PRÆSCRIPTIS
OMNIB: DOM: FESTISQ: DIEBUS CELEBRANDIS
IN PACE. SENEX QUIEVIT. VII. XBRIS 1703.
VIXIT. AN. LXXXVIII. MENS. XI.

(Caruana, n° 76.)

---

38. Claude de Saint-Simon.

D. O. M.

F. CLAUDIUS.EX. DUCIBUS. DE. SAINT. SIMON
MELITENSIS. CLASSIS. PRÆFECTUS
AD. UTRIUSQ. SICILIÆ. REGEM. LEGATUS
CONTIACENSIS. PRINCIPIS
IN. MAGNO. GALLIÆ. PRIORATU
VICE. HONORIFICENTISSIMÈ. FUNCTUS
AD. LVDOVICUM XVI. GALL. REGEM. CHRISTIANISS:
SUI. ORDINIS. ORATOR
QUATUOR. COMMENDIS. AUCTUS
TOTQ: CONSPICUIS. MUNERIBUS
SUMMA. CUM. LAUDE. PERFUNCTUS
PIÈ. DECESSIT. A: S: MDCCLXXVII.
ÆTATIS. LXXXIII.
AMICUS. AMICI. MEMORIAM. VENERATUS
CENOTAPHIUM PONI. CURAVIT.

(Caruana, n° 134.)

---

39. Henri d'Étampes Valençay.

CLAUDIT EXIGUA HÆC URNA VIATOR
MAGNUM FRANCIÆ PRIOREM
FRATREM HENRICUM DE STAMPES VALLANCAY

CVIVS ANTE VIRTVTES VIX ORBIS CEPIT
GENVS ILLVM ANGESTA MAIOREM FECERINT DVBIVM
EFFVSA MAGIS COMITAS AN BENEFICENTIA EXTVLERIT INCERTV
AVREAM IUVENTAM MARS VULNERA CAPTIVITAS PROBAVERE
TRIREMIS MOX NOSOCHOMII, PRÆFECTVRA ILLUSTRARUNT
HINC VENETA ET ROMANA PRO SVO ORDINE LEGATIO
TERTIÆ VIAM STRAVIT PRO LVDOVICO MAGNO.
REI TORMENTARIÆ A. S. PONT. MARITIMÆ A REGE PRÆFECTVS
MAIORIBUS SE UBIQUE PAREM EXHIBUIT
IN MELITA REDUX ETIAM IN OTIO INCLARUIT
OMNIGENÆ PIETATIS OFFICIIS, SUBLIMIORA PROMERITUS
CHRISTIANE UT VIXERAT CVM CHRISTO SACRA CÆNA REFECTUS
DECESSIT IPSO DIE PARASCEVES, HORA NONA
V. ID. APR. MDCLXXVIII ÆTAT. 78.
FR JACOB DEFOVILLE DESCRAINVILLE COM.[or] DAVXERRE
AMORIS PIGNORE BENEFACTORI P.

(Caruana, n° 10.)

---

40. Jacques Armand de Vachon Belmont.

D. O. M.
FR. JACOBUS ARMANDUS
DE VACHON BELMONT
COMMENDARUM ARELATENSIS
ET MASSILIENSIS PRÆFECTUS;
TRIREMIS DUX ELECTUS A. MDCCXVI, IN PASSAVENTI
PUGNA PARI CONSILIO AC FORTITUDINE HOSTIUM
VIRES AFFLIXIT. QUÆSTOR DESIGNATUS IN PRIORATU
S. ÆGIDI, PUBLICAM REM TRES ANNOS INDEFESSUS
PROMOVIT; TUM POSTEA AD MAGNI COMMENDATORIS
AC TANDEM MAGNI PRIORIS TOLOSANI AMPLISSIMOS
HONORES EVECTUS CLARIUS VIRTUTIBUS, QUAM
DIGNITATUM ORNAMENTIS EMICVIT; DE ORDINE
SUO NON MEDIOCRI MUNIFICENTIÃ BENEMERITUS,
PAUPERTATIS SOLATIUM, AMICORŨ DELICIÆ, CANDORIS
ET INTEGRITATIS EXEMPLAR AQUIS-SEXTIIS NATURÆ
CONCESSIT TERTIO IDUS NOVEMBRIS A. MDCCLXVI.
QUOD AMANTISS: PATRUI MEMORIÆ DICAT ET CONSECR.
BAJULUS VICTOR NICOLAUS DE VACHON BELMONT.
QUI MAJORIBUS SUI ORDINIS DIGNITATIBUS
HONESTE FUNCTUS, VIRTUTUM SPLENDORE
ET MORUM URBANITATE PRÆSTANTIOR
MERITIS CLARISS: MELITÆ FATO CESSIT
20. AGUS: A. 1807.

(Caruana, n° 244.)

---

41. Renaud Le Vexel du Tertre.

SEPVLCRI TARTARO INCLVSVM COELO
RENATVM QVIS DVBITET FRATREM RENATV
LE VEXEL DV TERTRE, QVE MORVM CANDOR

ET IN AMICOS PROFVSIO, VEL INVIDIS RE
DDIDERE COMMENDABILEM : IS. PRÆCEP
TORIAM DE VILLEGAST POTITVS, RECEPTORISQ
MVNVS IN AQVITANIENSI PRIORATV ADÆPTVS
ORDINIS TOTIVS SERVĀDIS GAZIS FVIT QVA
NDOQVE DEPVTATVS : POSTREMO M. HOS
PITALARII DIGNITATEM CONSECVTVS, AL
TIORA PETENS, FATO CESSIT ÆTATIS
SVÆ LXXVI . AN. DOM MDCLXVI

(Caruana, n° 41.)

42. Joachim de Wignacourt.

D. O. M
JOACHIMUS DE WIGNACOURT
PATRITIA APUD GALLOS ORIGINE CLARUS, ALOPHII
MINORIS FRATRIS PRINCIPATU CLARIOR, PROPRIA VIRTUTE
DUPLICIQ. FRANCORUM REGUM ORDINE EQUESTRI CLARISSIMUS
DUM CUM EODEM AMANTISSIMO SUI FRATRE HIEROSOL. ORD.
MODERATORE QUEM HUC EX GALLIIS PROFECTUS, INVISERAT,
QUIESCERE ALIQUANDIU COGITAT, A DEO SUBLATUS, ETERNA
IN PACE QUIEVIT III. ID. AUGUSTI
ANNO DOM. M.DC.XV. ÆT. SUE. LXXXIV.

EJUS OSSA CINERESQUE BREVIS CLAUDIT URNA,
CUJUS NOMEN ET GLORIAM NULLA CLAUDET ÆTAS
MONUM.
G. ALOPHIUS DE WIGNACOURT MAG . MAG .
FRATRI OPTIMO ET DILECTISS. MŒR . P .

43. Louis Charles d'Orléans, comte de Beaujolais.

PRINCIPI ILLUSTRISSIMO ET SERENISSIMO
LUDOVICO CAROLO AURELIANENSI
COMITI DE BEAUJOLAIS
IN MELITA INSULA
QUO SE AD REFICIENDAM VALETUDINEM CONTULERAT,
ANNO DOMINI MDCCCVIII,
DIE MAII VIGESIMA NONA
DEFUNCTO,
ET IN HAC SANCTI JOHANNIS ÆDE,
INTER SUMMOS ORDINIS MAGISTROS
CONSEPULTO
HOC MARMOR,
PIÆ RECORDATIONIS MONUMENTUM
DICAVIT
FRATER AMANTISSIMUS ET DILECTISSIMUS
LUDOVICUS PHILIPPUS, FRANCORUM REX,
ANNO DOMINI MDCCCXLIII.

V.

CHAPELLE SAINTE-CATHERINE.

(Langue d'Italie.)

44. Sur la frise intérieure des murs :

MONIMENTUM HOC VIRGINI DEIPARÆ IMMACULATE CONCEPTÆ
CATHARINÆ SACRATUM F. FRANCISCI SYLOS PANORMI ET AGRIGENTI
COMMENDATARII· EXCULTA PIETAS DECORAVIT AN.M DLX.

Sur les murs de la chapelle, des R et C enlacés avec des aigles bicéphales et des cotonniers, emblèmes du grand maître Raymond Cotoner, qui dut faire réparer la chapelle.

---

45. Tombeau du grand maître Grégoire Carafa, mort en 1690.

F. D. GREGORIVS CARAFA ARAGONIVS È PRINCIPIBVS ROCCELLÆ
MAGNVS HIEROSOLIJMITANI ORDINIS MAGISTER
CVI VIVERE VITA PERACTA IN VOTIS ERAT,
QVIA MORTEM PRIMAM, QVI PRÆVENIT, SECVNDAM EVITAT,
HOC SIBI ADHUC VIVENS
NON MAVSOLÆVM, SED TVMVLVM POSVIT;
RESVRECTVRO SATIS
ANNO DOM: MDCLXXXVIII.

(Caruana, n° 15 des Grands Maîtres.)

---

46. Barthélemy Arezzo.

A. ☧ Ω.
FR. BARTHOLOMAEUS. AREZZO. ET VALLE. PATRIT SYRACUSAN
THALASSIARCHI. MUNERE. EGREGIE. FUNCTUS
PRIMATUS. SUI. JURE. S. EUPHEMIÆ BAJULIVUS
UT. MORTUUS. VIVERET. FESTŨ. S. CATHARINÆ DIẼ. PONTIFICALI
OBITUS. SUI. ANNIVERSARIŨ. DIẼ PIACULARI. SACRO
QUOTANNIS. RECOLENDUM. SIBI. QUE. MORITURUS
QUOD. SOLUM. SUPERERAT. SEPULCRUM. P. C.
DEVIXIT. A. S. CIↃIↃCCXCVII. ANNOS NATUS. LXXX.
DIE X. AUG:

(Caruana, n° 110.)

---

47. Octavien Bandinelli.

I. D. D. F.
OCTAVIANVS BVANDI
NELLI ORD. HIEROSOLYM

M. BAIVLIVS AQVILAE
CR. DE CERRO DE PONTE
PARMENI SENEN. & LVCEN
IN BELLO PRO FIDE
VVLÑRATA
DEXTRA.

MVLTIS
& HONORS & PIETATIS
NEGOTIIS DEXTERE GESTS
QVOD VIVENTIBVS COM.
SVPEREST VNVM MORTEM
VITAE MERITIS CLARVS
PERFECIT
M. DC. LXXI

(Caruana, n° 79.)

---

48. Alexandre Benzi, commandeur de Venose.

A ☧ Ω
FRI. ALEXANDRO BENZIO VEN.
BAIVLIVATVS SR. TRINITATIS VENVSY
PRIORI COM: Q. DE MURELLO COMMENDATARIO
BENEMERENTIS. QUI ANNO 1563 RELIGIONI HIEROS
OLIMITANÆ ASCRIPTUS EGREGIE OPERAM SUAM
NAVAVIT
IN OBSIDIONE MELITENSI A TURCIS IN BELLICO CONGR
ESSV VULNERATUS. IN OBSIDIONE CYPRI PRO SEREN
ISSIMA VENETARVM. REPUBLICA ATQ. NAVALI CONFLIC;
TV IN PRIMARIA SER. DVCIS PARRMÆ TRIREMI IN
TERFVIT BARTHOLOMEVS GHINIONE GRATITVDINIS
ERGO POSVIT
OBIJT DIE 17 NOVEMBRIS ÆTATIS VERO SUÆ ANNO 93.

(Caruana, n° 2.)

---

49. Capponi.

A ☧ Ω
FR. CAPPONIO. CAPPONI. FLORENTINO
COMMENDATARIO. AGRIGENTI
COMMENDATARIO. MVGNANI
M. ITALIÆ. ADMIRATO
VIRO. SPECTATÆ. VIRTVTIS BELLI. DOMIQVE
INTEGRO COMI RELGIOSO
PETRUS. ET. VINCENTIVS. CAPPONI. AVUNCVLO. B. M.
VIXIT. ANN. LXIII. OB. XIII. KAL. IVN. MDCLXIX

(Caruana, n° 102.)

50. Jean-Jérôme Carafa[1].

F. IO. HIERONYMO CARAFAE NEAP.
GENERIS SPLENDORE CONSPICVO
VIRTUTE, PIETATE INTEGRITATE
EXIMIO, QUI IN OBSIDIONE MILITEA
CUM STRENUE PUGNASSET PRO
MURIS, POST MULTA INVIETI
ANIMI, TERRA, MARIQ. FORTITER
EDITA SIGNA FELICITER OBITA
MUNERA AD BAROLEN PRIORATVM
PRIMVS POST SERENISSM. MANTVAE
DUCEM ASSUMPTUS, IPSO QVEM
SIBI PRAEDIXERAT, OBITVS DIE.
REQUIEVIT IN DOMINO
ANNO SAL: M. DC. XVII. XIIII
KAL. NOVEMB.

IDEM VIRTVTE NOBILITATI
HEROS, RELIGIONE, PIETATE
SVMMVS SVVM HVNC DEIPARAE
VIRGINIS CLARVM MIRACVLIS
IEONEM CONDI SACELLO, ET
PROVT IACET PIETVRIS EXORNA
RI TESTAM VOLVERAT
FRATER NICOLAVS DI LA MARRA
PRIOR MESSANAE CONCIVIS,
CONFRATRIS, AMICI OPTIMI CA
RISS: DESIDERANTISS: MENTEM
LEGATI EXECVTOR IMPLEVIT.
MONUM: POS.

(Caruana, n° 154.)

---

51. Ferdinand Coiro ou Corio.

F. FERDINANDO COIRO
MEDIOLANENN GENERIS
SPLENDORE ET M. CRVCIS
PRÆROGATIVA CLARISS
PRIORI MESSANÆ AC
COMMENDATARIO
MELICOCCENSI QVI
NOMEN SVI ORDINIS IN
ACERRIMA MELITÆ
OBSIDIONE AC MAXIMO
NAVALI CONFLICTV QVA
QVAOÑA QVA CONSILIO
ILLVSTRAVIT MAGNISQVÆ

[1] Le graveur a tracé plusieurs fois des E pour des C, dans cette inscription : *pietaris, invieti*, pour *picturis, invicti*.

LABORIB FELICISSIME
EXANTLATIS COMMVNI
MORTALIVM NECESSITATI
CONCESSIT IIII NON FEBR
AN DNI MDCXVI SVO LXIIX
F D PETRVS GONCALES
DE MENDOCA
BAGLIVS DE LORA AMICI
CAPITIS DESIDERIVM
ÆGERRIME FERENS PVB
AMICITIÆ SIGNVM P

(Caruana, n° 8.)

---

52. Signorino Gattinara.

A ☧ Ω

FR. SIGNORINVS GATTINARA.
SANCTÆ EVPHEMIÆ PRIOR,
QVIS FVERIT IPSV TIBI NOME OSTEDIT;
PRVDENTE ENIM ROMA, SABAVDIA, HISPANIÆ
PERSENSERE,
CVM ORATOR SVÆ RELIGIONIS NEGOTIA
PERTRACTAVIT.
FORTEM EXPERTA SṼT PASSAVA, LEPATVS
MAHOMETA, TVRNESIVS.
ET QVA TRIREMIS DVCEM
ET QVA TOTIVS CLASSIS IMPERATOREM.
SOLA RELIGIO, CARITAS, PATIENTA
HVMILEM REDDIDERE
CVM IPSE IMPERIO NŌ IPSI IMPERIVM
DEFVERIT.
VIXIT ANNOS SVPRA LXXVIII
PRID. ID. MARTII MDCXXXIV.

(Caruana, n° 78.)

---

53. Hippolyte Malaspina.

D. O. M.

HIPPOLYTO. MALASPINAE. MARCHIONI
JOANNIS. ANDREAE. DORIAE PATRVELIS
VICARIO. MARITIMAE. MILITIAE
PRAEFECTO. PONTIFICIAE. CLASSIS DVCTORI
PRIORI. NEAPOLITANO
PARMEN. PLACEN. LAVDICEN. FANEN
COMMENDATORI
PIETATE. AC. BENEFICENTIA. IN
HIEROSOLIMITANVM. ORDINEM. INSIGNI
ANNI. DÑI CIƆIƆCXXIV. ETATIS. SVAE LXXX
DEMORTVO
ALEXAÑ. ET. ANTON COSTA
S. IOAÑ. EQVITES. EX SORORE
NEPOTES. BENEMERITI. PP.

(Caruana, n° 81.)

54. François Piccolomini.

OSSA. FR. FRANCISCI PICCOLOMINI SENENS. M. ITAL. ADMIRAT
QVI. MORVM. NOBILITATE. GENUS. SPLENDIDISS. AEQVAVIT
DECESSIT ANNO MDCXLVIII.

(Caruana, n° 99.)

---

55. Jérôme Salvagi.

A ☧ Ω
SISTE, ET TUMULATAM HIC LVGE QUISQUIS
MAGNI, ET TER OPTIMI EQUITIS IDEAM QUAERIS.
EX SERENISSIMA GENVENSIVM PRINCIPE
NOBILITATE INSIGNIS HIC IACET S. H. ORD.
CVLTOR, MORUM SANCTITATE CONSPICVVS
F. IO. HIERONYMVS SALVAGO VENVSIAE PRIOR.
QVI TOTO EJVS FERE VITAE SPATIO RELIGIONI
ADDICTVS, PRAECIPVIS TRIERARCAE,
TYRONVM MAGISTRI, ARCHITHALASSI,
THESAVRI DOMINI, ARMAMENTI PRAESIDIS,
JVDICIORVM CAVSSIS DELEGATI, AC
EXTRVENDORVM MVNITIONVM PRAEFECTI
BENE FVNCTVS MVNERIBVS, SUMMA PROMERITVS,
EX PAVCIS QVOS HABVIT QVAESTVOSIS ANNIS
CONSTRVCTO ITALIS ARMAMENTARIO, AC
SVPRA XXX. ARGENTEORVM. M. COLLECTIS, PAVCA
AD ANIMAE SVFFRAGIVM, NIL CONSANGVINEIS
RELINQVENS, INGENTEM IN RELIG. AMOREM
CONTESTATVS, VICTVRVS PER GLORIAM
OBDORMIVIT IN DOMINO, A. M. DC. LVI. IIII. NON AP
SEMPITERNO EIVS NOMINI GEN. EQVITES MON. PP

(Caruana, n° 83.)

---

56. Octave Solar.

VIR OMNI AEVO COMMENDABILIS FR. OCTAVIVS
SOLARO INTER HYEROS. EQVITES S. STEPHANI
BAIVLIVATV INSIGNIS HIC IACET VIATOR IS PRIMA
POST MARTIS TYROCINIA CHILARCAE MVNERE
POTITVS MELITENSIVM TRIREMIV PRIMARIA
EXERCVIT PRAEFECTVRÃ NEC MINVS DOMI QVAM
BELLO CLARVS DIGNVM SE PRAEBVIT CVI INSIGNIORES
PROVINCIAE MANDARENTVR. VNIVERSO TANDEM
ORDINI IN ELECTIONE M. M. DE CLARMONT
REGIMINI DATVS, EMMI. EIVSDEM FVNVS BREVI
INTERVALLO EST SECVTVS. OBYT NAMQ. XXVII
IVNY AN. DOM. MDCLX. AETATIS
SVAE ANNO
LXXV.
COMMDri FRATRES ROBERTVS,

ET VICTORIVS AMODEVS SOLARO
AVVNCVLO AMANTISSIMO IN GRATI
ANIMI MONVMENTVM POSVERE

(Caruana, n° 80.)

---

57. Léon Strozzi.

☧

MEMORIÆ FR. LEONIS. STROZZII. FLORENTINI
PRÆF. TRIREM. S. ANTONII
INCLYTI. FORTISSIMIQUE. VIRI
QUI. IN. NAVALI. CERTAMINE. CVM PRÆDONIBVS. HIPZARIT
ANN. MDCXXVIII. PROPE. SYRACVSAR. ORAM
CONFECTVS. VVLNERIBVS. ANIMAM. EXHALAVIT
SODALI. DESIDERATISSIMO. EQ. LEG. ITAL.

GAUDET IN CŒLIS MILES BONUS
ATQUE FIDELIS.

(Caruana, n° 135.)

---

58. Rivalta.

D. O. M.
DI. IO. BA.
PARTENOPES QVONDAM PRIOR HIC RIVALTA QUIESCIT
NON LEVIS VRSINAE SPLENDOR ET AVRA DOMVS
MILITIA QUA CLARVS ERAT FLORENTIB ANNIS
TAM COLVIT SENIOR NOBILE PACIS OPVS
DEBITA DVMQ PARAT GRAVIB SOLATIA CVRIS
NON MODICAS LÆSO NEMINE IVNXIT OPES
QVAS SACRO O. PIETAS POPVLO POST FATA RELINQUENS
EXEMPLO INGRATOS ARGVIT VSQVE SVO.

Το γαρ γερας εστι θανοντων.

(Caruana, n° 4.)

---

59. Pompée Rospigliosi.

FR. POMPEI. ROSPIGLIOSI
LAETA. SANCTAQVE. MEMORIA
QVI. BENE. VIXIT. ET BENE. CONSUMAVIT
MDCXXX.

(Caruana, n° 100.)

60. Pascal-Janvier Sarriano.

A. ☧ Ω.

HEIC. CONDUNTUR. EXUVIÆ
F. PASCHALIS. JANUARI. SARRIANO
EX DUCIBUS CASALDUNEN.
SS. GULIELMI. ET. DAM TICINI
COMMENDATARII
QUI SUPREMA MARIS. PRÆFECTURA
EGREGIE. FUNCTUS
ET. S. EUPHEMIÆ. BAJULIVI
AMPLISSIMAM. DIGNITATEM. ADEPTUS
PRÆCOCI FATO. SUBLATVS
ANNUM. AGENS. LXV. PIE DECESSIT
XII. KAL. APR. AN. S. MDCCXC.

(Caruana, n° 160.)

---

61. Antoine Tancredi.

ILLVSTRISSIMVS
FR : ANT. TANCREDI SENENS
SS : TRINIT : BAIVLI: VENVSII
PRIOR. EGREGIVS, VIR SPLEN
DIDE RELIGIOSVS MAGNIFICE
PIVS GLADIVM BARBARORVM
CÆDICRVCEM DIVINÆ
GLORIÆ VOVIT
VRNÆ SILENTIO
SIBI OPEM IMPLORANTI, NE
POTES GRATISSo. LVCTV HOC
MONVM : PP : PERENNEM NO
BILIS HOSPES VITAM EXORA.
ET MORTEM VTNV̄Q : TIME
AS SEMPER COGITA
OB : V : OCT : MDCLXII
ÆT : LXVIII.

(Caruana, n° 77.)

---

62. Dalle sans inscription.

Un écu écartelé, au 1 : d'azur au guerrier d'argent, au 2 : une bande échiquetée d'azur et de gueule, au 3 : des pals d'argent et de sable, au 4 : des pals d'or et d'argent avec 3 croissants d'or sur azur. (Chevalier de la langue d'Italie.)

VI.

CHAPELLE SANS AUTEL ET SERVANT DE PASSAGE VIS-À-VIS DE LA PORTE LATÉRALE DITE DE LA *STRADA REALE*.

63. Sur la frise intérieure :

SUPPEDITANS ADITUM HUNC HAC NOBILIORI FORMA EXORNAVIT A. MDCLXVI
EM[I]. M. M. F. D. NICOLAI COTONER AUREIS SUB AUSPICIIS F. FRANCISCUS SULOS PALATII PRÆFECT
PAN. ET AGRIGENTI COMMENDATARIUS. COMPUTATIS MONUMENTA ERGA ORDINEM ET HOC TEMPLUM IN D

Sur les murs des N et des C (*Nicolas Cotoner*) enlacés avec des cotonniers.
Sur le médaillon de la voûte : 1576.

---

64. Antoine Alifia.

FR. D: ANTONIUS ALIFIA, MESSANENSIS
SACRÆ HIEROSOLYMITANÆ RELIGIONIS
EQVES GENERIS NOBILILATE CONSPICVVS
CORPORIS ANIMIQUE DOTIBVS IN PAVCIS
SVSPICIENDVS DVM INTER MELITENSIS
CLASSIS STRENVOS DVCES, TRIREMI SVÆ
FIDEI COMMISSÆ NAVITER IMPERARET,
ANNVM AGENS VIGESIMVM SEXTVM DIEM
CLAVSIT EXTREMVM ANNO DOMINI
MDCLXIII MENSE OCTOBRI.

(Caruana, n° 3.)

---

65. Jean-François Ayroli.

D. O. M.
FR. IO FRANC. AYROLI COM.
TRIREMIS PRÆFECTURA, AC PANORMI RECEPTORIA
OPTIME MERITI,
RELIGIOSAM MUNIFICENTIAM
SI SPECTES,
NESCIS AN UIXERIT, AN OBIERIT
GLORIOSIOR,
UIUENS PAUPERUM,
MORIENS PUBLICI ÆRARIJ COMMODO
STUDUIT;
CINERI SEPULCHRUM,
NOMINI TROPHEUM
FR. IOSEPH MARIA MARINUS TESTAMENTARIUS EXECUTOR
EREXIT, DICAUIT
ANNO A PARTU UIRGINIS 1687.

(Caruana, n° 38.)

66. Christophe de Baroncelles Javon.

D. O. M.
CIVICAS CORONAS, ET VOTIVAS NAUFRAGORUM TABVLAS
SUSPENSAS URNAE CONTEMPLARE VIATOR
MONIMENTA HAEC, MAXIMI IN REMPUBLICAM MERITI,
EREXIT FAMA LAUREATO CINERI
COM : FR : PAULI DE BARONCELLIS IAVON,
QUI POST EMENSUM GLORIAE STADIUM, IN EXPEDITION : PELOPONNESI
INTER TRIERACHOS ADLECTVS, VITAM PRO CIVIUM SALUTE
IN NAUFRAGIO PRAETORIE TRIREMIS DEVOVIT
UNUS QUIPPE. ADVERSA LICET OBLUCTANTE PROCELLA,
VELIFICATIONE TRIREMIS CUI PRAEERAT, INTERMISSA,
AUDACISSIMO CONATU, FELICISSIMO EVENTU,
CLX. VIROS CUM PRAEFECTO CLASSIS, SERVAVIT INCOLUMES
PROCLAMATUS EXINDE SINGULARI PROECONIO SERVATOR
QUI LEGIS, COLLIGE EX HOC, QUANTAS GESSISSET SI DIU VIXISSET
SED HEU TANTAM SPEM IMMATURO FATO MORS ADEMIT
DESIIT ENIM VIVERE QUADRAGESIMO SEPTIMO EXPLETO 17 JULII 1704
FR : CHRISTOPHORUS DE BARONCELLIS IAVON
M. PRIOR S. AEGIDY LAPIDEM HUNC VIRTUTIS ET DOLORIS TESTEM
AMANTISSIMO NEPOTI POSUIT

(Caruana, n° 103.)

---

67. Gilbert del Bene.

FR. GILBERT. DEL. BENE. MOREAE. BAIVLIV.
FRANCIAE. M. PRIOR. DESIGNAT.
HIC
HOSPITALAR. DIGNITATEM. CLASS. PRAEFECTURAM
LEGATIONES. AD. PONT. MAX.
VITAE. INTEGRITATE. DECORAVIT
CARUS. PONTIFICI. ORDINI. SVO. VINVERSO. REGJ. CHRISTIANISSIMO
VIXIT. ANN. LXVIII. DECESV̄ ID. IAN. M̄D̄C̄LXXIII
FR. CAESAR. DE MIREMONT. BERRIEVX. COMMEND. CABILONENS
AFFINI. CUM. LACRIMIS P.

(Caruana, n° 169.)

---

68. Balthasar Cagliares.

QŪĒ GAVLOS NAŪ EXCEPIT MELITA
TOGA DECORAVIT. S. R. COMMENDAE DE SPI
NAS PRAEFECIT. ECC : ILL : F. D. BALTHASSA
RIS CAGLIARES MELITĒNSIS EP̄I QSOBRI
NI DECANV̄ AGNOVIT E : D. LASCARIS
CASTELLAR. AVDITOREM HABVIT F. ANTO.
NINVS PONTREMOLI HIC PARTE SVI,
MORTALI AD VALLEM IOSAHAT QVO LA
TVRA IACET ALTERA CAELO CREDITVR.
OBIIT ANNO DNI 1649. 21. 9. AETATIS 72.

(Caruana, n° 92.)

69. Anselme de Cais.

QUICUNQUE CALCAS IGNOTOS CINERES
MEMORIAM VENERARE
FR. ANSELMI DE CAIJS NICIENSIS
BAIULIVI MANOASCÆ QUI IN LIMINE HUIUS
TEMPLI VOLUIT HUMARI, VT OMNIŨ
PEDIBUS CALCARETUR,
DESTINATO, DUM VIVERET, MARMORE
PRO MONUMENTO, SINE NOMINE, SINE STEMMATE
QUANTA IN EO ELUXERINT
VIRTUTUM DECORA, HABES AB HOC VNO
HUMILITATIS ARGUMENTO, SI POTIORA QUÆRIS
FAMAM CONSULE, CUI SILENTIUM AB IPSO INDICTUM
NON OBSTAT. OBIJT 17. IUNIJ 1710. ÆTATIS 86
NE TANTA VIRTUS IPSO CUM CINERE FUNERETUR
FR: AMADEUS DE CAIJS COMM: CAVALLERIÆ
LAPIDĒ HUNC POSUIT, NON AD PATRUI IUSSA CONTERENDA
SED AD POSTERORUM DOCUMENTUM.

QUI ME CALCAS
CALCABERIS
ET TU
ID COGITA
ET
ORA PRO ME.

(Caruana, n° 158.)

---

70. Nicolas de Culan Saint-Ouen.

D. O. M.
HIC IACET FR: NICOLs DE CVLAN ST OVEN
COMMENDs. DE LOVVIERS, ET VAVMYON
QVI MVNVS INFIRMARY, ET PRÆTORIÆ
NAVIS DVCIS LAVDABILITER EXERCVIT
ANNVM AGENS LXVI. XV. FEBR. 1669
AD IMMORTALITATEM TRĀSMIGRAVIT

FRATR: HVBERTVS ET NICOL. DE CULAN
NEPOTES AVVNCVLO BENE MERITO
HOC DOLORIS MONVMENTVM POSVET.

(Caruana, n° 109)

---

71. Michel Doz.

A . ☧ . Ω .
MEMORIÆ . ÆTERNÆ
MICHAELIS . DOZ

MAGNI . AMPOSTÆ . CASTELLANI
QUI
AVITUM . GENUS . PRÆCLARISSIMIS
ANIMI . DOTIBUS . SUPERAVIT
IN. SUMMA . AMPLITUDINE
RARA . VIRTUS . ET . INCORRUPTA FIDES
ORDINI . SUO . QUOAD . VIXIT . ADDICTUS
SEDULA . OPERA . ATQUE STUDIO
OMNIA . OFFICIA . PRÆSTITIT
JUSTUS . INTEGER . RELIGIOSUS .
MAGNANIMUS
ET . SINE . FASTU . BENEFICUS
BONIS . OMNIBUS
SUI . DESIDERIO . RELICTO
ACQUIEVIT . IN . PACE .
III . KAL . MAIJ . A . D. MDCCLXXVI .
ÆTAT . LXXI . M . I . D . XXI .

---

72. Mazzi Grugno.

D. O. M.
F. D. MAZZEUS GRUGNO COMMENDATOR MORELLI
SICULUS H. S. I. V RTUTE, ANIMIQUE MAGNITUDINE
SUIS AC SIBI NON IMPAR
PLURIMIS PRÆCLARE GESTIS NOMEN AUXIT AD FASTIGIUM
BIS APUD SICILIÆ PROREGEM ÆTATIS ELORE
LEGATIONEM GERENS PRUDENTIA SENIUM EXPLEVIT
TRIREMIS PRÆFECTURAM MUNIFICE EXERCENS
IN MAGNAM TURCARUM NAVIM CAPESSENDAM
STRENUE DIMICAVIT.
ET INTER BELLI DISCRIMINA
SEMPER LUSIT INPERTERRITUS.
AT QUI MARTI NUMQUAM CESSIT
MORTI TANDEM CESSIT IMMATURÆ.
MELITÆ AÑO. D. 1705. ÆTATIS SUÆ 31. MENSE DECẼBRIS, DIE, II
CUI, NE BREVI VITÆ REDDITÆ MEMORIA DEESSET SEMPITERNA
EIUS AMANTISSIMUS FRATER D. IOANNES GRUGNO F. C.

(Caruana, n° 87.)

---

73. Joseph Laurono.

IOSEPHO LAVRONO. PRESBYTERO. MELITENSI I. V. D.
CANONICO. ECCL. CATHED. COMMEND. ORD. HIERVSALEM
OLIM. M. MAGISTRO. AB EPIST. LATINIS CONCILIO. A. DECRETIS
HEIC. SEPVLTO QVI. RELIGIONE SVIMET. NEGLECTV. ERVDITIONE
SPECTATVS MIRA. SVAVITATE MORVM. LARGITATE IN. EGENOS
BENEFICENTIA. IN. OMNES FIDE. IN. AMICOS. OMNIVM. ORDINVM
ANIMOS SIBI. DEVINXIT. MORIENSQVE. LVCTV. AFFECIT
NONNVLLI COLLATA. PECVNIA. AMICO. CARISSIM. MON. PP.
VIX. AN. LXXIII. OB. XI KAL MAII. A. D. MDCCCXXIII
TER. DVLCIS. LAVRONE. VALE AETERNVMQVE. QVIESCAS.

(Caruana, n° 238.)

74. César Lopez.

D. O. M.
COMMEND' FR. DON CESAR LOPEZ.
CLARIS, ET VETVSTISSIMIS, NATALIBVS ORTVS
INGENIO, VIRTVTE CLARIOR
CIVILIBUS NEGOTYS ET BELLICA VIRTVTE
CLARISSIMVS
PVLVIS, ET CINIS HIC IACET;
QVI INCVCTIS MILITARIB. OBSEQVIIS STRENVÈ
REDDITIS RELIGIONI MAIORV̄ SVORV̄ APLITVDINEM
ADEQVAVIT, SVPERAVIT
NEGOTIIS FVCTIS PROQVIB: PERTRACTANDIS
ADCHRISTIANISSMIS. REGEM LVDOVICVM XIV
SECOTVLITALIISQ EGREGIÈ PERFVNCTIS
ÆTERNVM NOMEN, ET FAMA ADEPTVS FVIT
SED TANDEM ELATVS AD AMPLIOREM
CŌMVNIS ÆRARII SECRETARII GRADVM
NON SINE CŌMILITONV ET TOTIVS
POPVLI MOERORE DIĒ SVV̄ CLAVSIT EXTREMVM
ANNO MDCLXV

(Caruana, n° 88.)

---

75. Baptiste Macidonio.

F. IO: BAPTISTAE MACEIDONIO PARTENOPEO MACEDONICI
HEROIS EMVLATORI INCLITO
QVI INTER HIER. EQVITES COMENDATOR COSPICVVS
POST QVĀ INVICTISSIME PREFECTVRA INVNA EXTR
REMIBVS GESSIT, LENT GRAVIO AB ASIA PRINCIPE CLASSĒ
INPERANTE IN PRETORIANA DVX EVASIT AB INTEGRO
QVĀ OBREM ALEXANDRI CONSECTANDO VESTIGIA. PRO
PE GVLETTAE SINV̄ AD NAVMACHIE TRIVMPHV̄ SVCEPTIS
NAVIBVS INFIDELIBVS FRANCHIS FIDELITER PRO FIDE IN DIS
CRIMINE VITAM ADVXIT ET INDE MELITAM REMIGATVS
BARBARICIS DECORATVS EXVVYS DVM VRBEM
BELLICIS ARCIBVS INCINGEBAT AD CELESTE ELA
TVS CAPIT OLIVM SE EX TERRENO AD INGIVM
LIGAMINE HIER. RELIGIO
RE PROPIO POSVIT
ANNO DOMINI
1645.

(Caruana, n° 94.)

---

76. Antoine Mastrillo[1].

ANTONIO MASTRILLO EQUITI HIEROSOLYMITANO
MORUM COMITATE, ET SANGUINIS NOBILITATE

Cette inscription est en partie cachée par l'escalier de la chaire.

CONSPICUO, FUI PER TRIGINTAQUINQUE RESIDENTIAE
INTEGROS AÑOS SACRO S. JOANNIS ORDINI INSERVIVIT,
EXPEDITIONIBUS BELLICIS AD TRIPOLIM, ARACHEN
.... AM, UTICAM, CERCINAS INSULAS AD NAVIUM
PONTICARUM CONFLAGRATIONEM STENUŨ VIRŨ SE
PRAESTITIT. DEMUM TRIREMIS PRAEFECTUS, ET COHORTIS
CUM IN SUSAE PORTIS EVERTENDIS. SUMMA CŨ LAUDE
.... SUAM NAVARET, OPERAM, ET CONSTATISSIME
.... PRAELIARETUR IGNEO SCLOPO LETHALITER A
.... MILITE ARCIS PERCUSSUS, PRO CHRISTO PRO
RELIGIONE, MELITAE GLORIOSAM MORTEM OCCUBUIT
XVI. KAL. SEPTEMBRIS ANNO DOMINI MDCXIX.
SAXUM HOC EXIMIAE VIRTUTIS MONUMENTUM D:
GARZIAS MASTRILLUS AMANTISSIMUS FRATER POSUIT.

FAMILIARVM INSIGNA EPITAPHIŨMQ; VETVSTATE
CONSUMPTA IN HOC MONVMENTO COLLOCATA, F. D.
ANT. MASTRILLO EJVSDEM SANGUINIS. EJUSDEM ORDINIS
EQVES NE' TEMPORIS INIVRIA TAM PRAESTANTEM VIRŨ
MEMORIĀ OBLITERARET, IN ANTIQUĀ, ELEGATIOREMQ:
FORMAM RESTITVIT ANNO DOMINI MDCCXXXXI.

(Caruana, n° 288.)

---

77. Jacques de Saint-Maur de Lordove.

D. O. M.
QUID AGIS, QUI MEDITARIS HUNC LAPIDEM ?
DESINE MIRARI LONGÆVAM VITAM
FRATRIS JACOBI DE S. MAUR DE LORDOVÈ,
IMITARE VIRTUTES.
PRIMUM COMMENDATARIUS. COMMENDÆ DE MAISONISSE,
EXINDÈ SUI ORDINIS MARESCALLUS,
DEMŨM MAGNUS ARVERNIÆ PRIOR.
VIGILANTIA, INNOCENTIA, INTEGRITATE,
PARTES OMNES IMPLEVIT.
DIU VIVIT, QUI BENE VIVIT.
ET NUNQUAM DESINIT ÆTERNITATI VICTURUS.
OBIJT
DIE 14. APRILIS 1604. ÆTATIS SUÆ ANNO 86.

---

78. François Mignanelli.

FRANCISCVS MIGNANELLUS
PATRITIVS ROMANVS EQVES HIEROSOLYMITANVS
QVI MELITENSIS TRIREMIS PRAEFECTVS
CONSVLTANTEM CLASSIS IMPERATOREM
FRANCISCVM CREMEVLIVM
AN FESSIS LONGO CVRSVREMIGIBVS
ET IMMINENTE TVRBIDA NOCTE

DVAS TVNETANIS REGIS PRAEDATORIAS NAVES
MAGNITVDINE ET APPARATVS BELLICI
SPECIE FORMIDANDAS ADORIRETVR
SVA IAM SPONTE AD PVGNAM INCENSV̄ IMFLAMMAVIT
ARDENTIVS ET IN HOSTES FORTITER INVICTVM SEQVVTVS
INVIDENDO VERAE GLORIAE CVPIDIS INTERITV
VICTORIAE IAM CERTVS
INTER DIMICANDVM OCCVBVIT
MONVMENTVM HIC HABVIT
ANN. SAL. MDCXXVIII AETATIS SVAE XXX
VBI FABIVS FRATER EXTINCTVS
IN EIVSDEM MILITIAE TYROCINIO
FVERAT ANTE COMPOSITVS

PIA HIERONIMI PATRIS
ABSENTIS CVRA
MVLTIS VTERQVE CVM LACHRIMIS
FVNERATVS

(Caruana, n° 96.)

---

79. Vincent del Pozzo.

D. O. M.
FR. VINCENTIO A PVTEO VERONENSI EQ. HIEROS
MORUM. SVAVITATE, VITAE INNOCENTIA OMNIB. CHARO,
MILITARIB. STUDIJS. ANIMIQ. SOLERTIA OPTIME DE SVA RELIG. MERITO
QUI MAGNIS IN EXPEDITIONIB. TRIREMIUM REVISOR,
VBI CLASSIS, MORBIS VEXATA,
E CALCIDICA OBSIDIONE MELITAM APPELLIT,
FALSA FESTIS SVSPITIONE IN LIMODOCHIO
COMVNES INTER LACRYMAS FORTITER, PIEQ. DECESSIT.
VII. KAL. NOV. AN. REP. SAL. MDCLXXXVIII. AETAT. SVAE XXXVI.
FR. BARTH. A PVTEO EQ. ET COM. MOETISS, FRATER,
DEBITVM AMORIS, AC PIETATIS MONVM. POS.

(Caruana, n° 191.)

---

80. Antoine de Rety de Vitré.

D. O. M.
F. ANTONIUS DE RETY DE VITRÈ
COMMEND. DE VILLEDIEU
MULTIS OBSEQUIJS RELIGIONI PRÆSTITIS
ET MUNERE CAPITAN. UNIUS TRIREMIS
RITE PERFUNCTO
AD MAJORA PROGREDIENS
REQUIEVIT IN DOMINO
DIE VIII JANUA. ANNO MDCLXXXIX.
F. CAROLUS DE BREUIL ELION HOC AMORIS SUI
MONUMENTUM FIERI CVRAVIT

(Caruana, n° 39.)

81. Antoine de Ribas et Castellbell.

D. O. M.
ANTONIVS DE RIBAS ET CASTELLBELL
EX MARCHIONIBUS DE ALFARRAS,
MAJORUM INSTAR EQUES HIEROSOLIMITANUS
IN CASTRIS REGIS CATHOLICI DUX
CENSUUM DE TORRES DE SEGRE, ET DE VILLAFRANCA
ADMINISTRATOR.
IN CATALAUNIA SUI ORDINIS DIUTIUS QUAESTOR,
MILITIAE MELITENSIS TRIBUNUS LYCAEO PRAESES,
ARCI RICASOLAE, ET CONCILIO BELLICO PRAEFECTVS,
MONETAE PRAEPOSITUS,
AERARII, ET REI PUBLICAE
EX SELECTIORIBUS VIRIS,
BAIULIVUS ANTEA OB OFFICIA PRAESTITA AD HONORES
INDE PER AETATEM BALEARICUS,
SUB ROHANO PRINCIPE SENESCALCUS,
HAEC MISERA ET BREVI OMNIA INTERITURA
PRAENOSCENS
HANC SUO CINERI SEDEM
FRATRUM PIETATEM ADHUC VIVENS IMPLORATURUS
PRAEPARAVIT
VIXIT ANN: LXX. MENS VIII DIEM I.
OBIIT ANN A. P. V. MDCCLXXXI
DIE XI MENSIS AUGUSTI.

(Caruana, n° 95.)

82. François Silvestri.

☧

F. FRANCISCVS. SILVESTRI. LILIBÆTANVS. S. H. O. PRESB : CONVENT : S. ÆGIDI. COMMENDATARIVS
AD MELITENSEM. EPISCOPATVM. NOMINATVS. ET. SEREN. EMMAN : DE. ROHAN. M. MAG. ELEEMOSYNARIVS
VITA. PIE. HONESTISSIMEQ. PERACTA. DECESSIT. V. KAL JAN. MDCCLXXXVII. ANNVM. AGENS LXXXVII. M. IX. D. XIV.
F. ANGELVS. SILVESTRI. COMMENDAT : PESCAROLÆ. EX. FRAT. NEPOS. PATRVO. AMANTISS : ET. BENE. MERENTI. MON. P.

(Caruana, n° 221.)

83. Claude de Simiane La Coste.

D. O. M.
SUB HOC MARMORE QUIESCUNT CINERES
FR. CLAUDII DE SIMIANE LA COSTE
PATRITII AQUISSEXTIENSIS
QUI FERME AB INCUNABULIS
INTER EQUITES VEN. LINGUÆ PROVINCIAE COOPTATUS
STATO TEMPORE CONSEQUUTUS EST
SAC. ORDINIS CENSUS DE GARIDECH ET DURBANS:
ET BELLICARUM NAVIUM MINISTERIO ADDICTUS
ADJUTORIS MAJORIS AC SECUNDI DUCIS
MUNERIBUS FUNCTUS EST:
VIR PROBITATE PRUDENTIA MORUMQ. CANDORE
COMMENDABILIS:
DECESSIT AN. ÆR VULG. MDCCXXXVIII
ÆTATIS SUAE LXV.

(Caruana, n° 133.)

---

84. François Sylos.

F. FRANC. SYLOS
CVIVS BRACHIVM VNACV̄ PECTORE SAVCIATVM A TVRCA
INVICTE CHRISTIANVM INSONVIT,
PANORMI, ET AGRIGENTI COM̄END: TRIREMIS DVX
PROREGĒ AD SICVLVM ORATVM. MAGISTLIS. PALATY PRÆFTVS.
HOC MVNERE HVC TANDEM DECREVIT.
AVRVMQVO GEMINVM INSIGNIVIT SACELLVM,
RAPAX VEL CVM SACRVM SACRIS,
ABRIPVIT ORBI EXCEPIT TEMPLO DONAVIT CÆLO
KAL JVLY AN. DOM. MDCLXVIII. ÆT. SVÆ LXVIII

(Caruana, n° 90.)

---

85. François Zurita.

VEN. BAJUL.
FR. D. FRANCISCI. ZURITA
PRO MAJESTATE. CATHOLICA
APVD. ORDINEM. DELEGATI.
HEIC. OSSA. QUIESCUNT
VIRI
GENERE. INDOLE. MUNERIBUS
PRESTANTISSIMI
CUJUS. VITAM. ANIMI. CANDOR
AGONEM. EGREGIA. PIETAS
MORTEM. DEMUM. BONORVM. LACRYMAE.
A. DEO. EXORNARUNT
UT. SUPERIS. CARUM
HOMINIBUS. IMITANDUM

REDDIDERINT
OB. III. IDUS. MAJ. A. S. MDCCLXXXI.
ÆT. LX VII.

(Caruana, n° 145.)

VII.

CHAPELLE DES TROIS ROIS.

(Langue d'Allemagne.)

86. Sur la frise intérieure :

SCULPTURA HUJ' SACELLI A. F. CHRISTIANO AB OSTER AUSEDANIÆ PRIORE
INCEPTA : PER F. FRANCISCUM DE SONNENBERG OLIM MAGNUM BAIULIVUM NUNC AUTEM HUNGARIÆ
PRIORĒ PERFECTA FUIT HIC .... MORIENS UTERQ. M. PRIORAT' GERMANIÆ.
PARI PIETATE, LICET IMPARIB' SUMPTIB' IDE. GENEROSITATIS EXEMPLUM POSTERITATI RELIQUERE.

A la clef de voûte.

1577 ARMA MOVET CHRISTI VERI CASSERE LEO.....

---

87. François-Xavier de Haissenstein.

D. O. M.
EQUITIS FRANCISCI XAVERIJ, E COMITIBUS
AB HAISSENSTEIJN,
QUI.
IN BUDENSI OBSIDIONE,
ET
PLURIMIS CONTRA TURCAS EXPEDITIONIBUS
HIJEROSOLIMITANAE TRIREMIS DUX,
SEMPER
DE FIDE OPTIME MERITUS,
TANDEM
IN EUBOEA INSULA
INVIDO FATO OCCUBVIT,
NE CUM PIJS CINERIBUS
GLORIA
IN TUMOLO SEPULTA REMANERET,
NOMEN
HOC MARMORE SCULPTUM VOLUERE
PUBLICI AERARIJ PRAESIDES
IN MOERORIS, ET AMORIS MONUMENTUM
ANNO A' PARTU VIRGINIS 1688.

(Caruana, n° 60.)

88. Henri Ludger de Galen d'Assen.

PAT .
DE GALEN

MAT .
RECKE DE STEINFUHRT.

D. O. M.
EQUITI HENRICO LUDGERO MOGUNTIAE AC FRANCOFORDIAE COMRI.
SACRI ROMANI IMPERIJ LIBERO BARONI DE GALEN EX ASSEN
A VETUTISSIMAE NOBILITATIS GERMANIAE PARENTIBUS PROGENITO
CELSIS. QUONDAM, CELEBERRIMIQUE DOMINI
DOMINI EPISCOPI, AC PRINCIPIS MONASTERIENSIS
CHRISTOPHORI BERNARDI, EX FRATRE NEPOTI,
QUI DUM BELLIS, TERRA, MARIQUAE GESTIS
IN ANNO 1704. DUX TRIREMIS EXISTERET,
MAGNIQUE BAIULIVI, BIS LOCUMTENENS ANNIS 1709. ET 1711.
AC PRO UNO EX GENERALIBUS MILITIARUM
DUM TURCAE AN. 1708. BELLUM INFERRE CONTRA HANC INSULAM MINABANTUR
DENIQUE IN CUNCTIS FERE MUNERIBUS S. R. H. CLARE FUNCTIS
PROPRIA VIRTUTE, ET COMMUNI PLAUSU
JAM MAGNUS
IN RECTA VIA ADMUNIA ET MERITA MAIORA ESSET
E PRAECIPITE RHEDA INFELICITER EXILIENS
IN TUMBAM MORTIS MAGNO OMNIUM PLANCTU INCIDIT
DIE XI, IULIJ 1717. AETATIS SUAE 43.
MONUMENTUM HOC MOERENS POSUIT FRATER EIUS
CHRISTOPHORUS HENRICUS S. R. I. COMES DE GALEN, DŪS IN ASSEN
S. CAESAREAE ET CATHOLICAE MAIESTATIS
CONSILIARIUS INTIMUS, ET IMPERIALIS AULICUS.

(Banderolle cachée.)

AVA. MAT .
DE GALEN.

(Caruana, n° 276.)

---

89. Wolffgang Philippe de Guttemberg.

PAT :
DE GUTTEMBERG .

MAT :
DE GUTTEMBERG .

AVA PAT :
DE WERDENAR.

AVA MAT :
D'ELTZ.

FR. WOLFFGANGUS PHILIPPUS
L : BARO D : ET A GUTTENBERG
S : IOIS : O : HYER : BAIUL : BRANDENBURGENS.
PRÆCEPTOR COM : K : ERDTLINGÆ BRUCHSALIJ,
ET C : WEISSENBOURG FUIT ET TU NON ERIS.
OBIJT DIE IV. DECEMBRIS MDCCXXXIII.

FUMUS; HUMUS. SUMUS; ET CINIS EST NOSTRA ULTIMA FINIS

(Caruana, n° 148.)

90. Ferdinand de Korff Schmisingh.

D. O. M.
EQUITI FRATRI FERDINANDO EX BARONIBUS DE KORFF
DICTO SCHMISINGH
GENERE, AC PERANTIQUA ANGARICA NOBILITATE CONSPICUO,
QUI BELLIS TERRA, MARIQUE STRENUÈ GESTIS
TRIREMIS VERÈ DUX, MAIORA DATURUS
AD EPIDAURI, SEU MALVASIÆ RUPEM
LETHALIS MORBI VI
NAVFRAGIUM CORPORIS PERFERENS,
ANIMAM FIDE VIVAM CHRISTIANÈ
DEO REDDIDIT.
DIE XXVIII IUNIJ 1690
ILLmus : Dus. FEDERICUS BAJULus : BRANDENBURGsis : PROPATRUUS
TANTI NEPOTIS FAMÆ MONUMtum : ET ANIMÆ PRÆCES
CUM LACRYMIS DEDICAVIT ANNO 1693.

(Caruana, n° 122.)

---

91. Herman Liber de Bevern.

D. O. M.
FR. ERMANNO LIBERO BARONI BEVEREN
JEROSOLIJMITANO EQUITI MAGNÆ CRUCIS
SACRI ORDINIS CENSUS TOBEL COMMENDATARIO
EX MAGNO ALEMANNIÆ BAJULIVO
DACIÆ PRIORI,
QUI
CÆSARIS MILITIÆ ADDICTUS
LOTHARINGIÆ LEGIONIS TRIBUNUM EGIT
ARMORUMQ. PRÆFECTURĀ CŪ DIGNITATE SUSTINUIT
PRUDENTIA. MORŪ CANDORE, INDULIS SVAVITATE
OMNIUM UBIQUE ANIMIS SIBI DEVINCTIS
OBIIT RELICTO SUMMO SUI DESIDERIO
ANNO REP. SAL. MDCCXXXVI. VII KAL. FEB
ÆTATIS SUÆ LXVII.

(Caruana, n° 63.)

---

92. Philippe-Guillaume de Nesselrode.

D. O. M.
F. PHILIPPUS. WILHELMUS. NATUS. S. R. I. COMES. DE. NESSELRODE
ET. IN. REICHENSTEIN MAGNUS. PRIOR. ALEMANIAE
S. R. I. PRINCEPS. IN. HEITERSHEIM. QUI. MINORI. AETATE
SACRAE. HIEROSOLYMITANAE. MILITIAE. NOMEN. DEDIT.
EXPLETISQUE. MILITARIS. TYROCINII. EXPEDITIONIBUS
SACRI. ORDINIS. CENSUM. IN SCHUABISCH-HALL
CONSEQUUTUS. RECEPTORIS. MUNUS. IN. ALEMANIA
INFERIORI. PER. OCTO. ANNOS. GESSIT. INDE. HUC
REVERSUS. PRIMUM. TRIREMEM. PRÆTORIAM. DEINDE
CLASSEM. TRIREMIUM. REXIT. POSTEA. SUMMUM

UTRIUSQUE. CLASSIS. PRÆFECTUM. EGIT. AC. MAGNUS
ALEMANIAE. BAJULIVUS. AUDIVIT. VEN. COM. ÆRARII
CURATORIBUS. ADSCRIPTUS. REI. BELLICÆ. PRÆFUIT.
V. V. CONGREGATIONUM. NAVIUM. PAUPERUM. ET
XENODOCHII. IN. SUBURBIO. FLORIANO. ERECTI
PRÆSES. CREATUS. ALIIS. V. LINGUAE. ALEMANIÆ
MUNERIBUS. FUNCTUS. EST. MORTIS. HAUD. IMMEMOR
MONUMENTUM. HOC. SIBI. VIVENS. P. AN. MDCCXLVII
ÆTATIS. SUÆ. LXX. UT. QUI. LECTURUS. ES. ANIMAM
SUAM. AETERNO. CREATORI. PIE. COMMENDES
OBIIT DIE XVI. JANUARI MDCCLIV.

(Caruana, n° 234.)

---

93. Chrétien Osterhauzen.

CORPUS HVMO TEGITVR
FAMA PER ORA VOLAT
SPIRITVS ASTRA TENET
FRATRIS CHRISTIANI OSTERHAUZEN
DACIÆ PRIORIS INTER SAXONES FAMILIA
PERILLUSTRI VIRI PIISIMI ET
PRUDENTISSIMI QUI POST OBITA
PRÆCIPVA RELIGIONIS MVNERA
DUM VIXIT MORIENS
INGENTI SPOLIO AUXIT ÆRARIUM
OBIIT DIE 28 JUN : 1664 ÆT. 71.

(Caruana, n° 1.)

---

94. Léopold-Ignace de Saver Anxestein.

D. O. M.
HIC QUIESCUNT CINERES
FR. LEOP. IGNATII COMITIS DE SAVER ANXESTEIN
ORTI EX ANTIQUISS DUCATUS CARNIOLA E GENTE
SAC. ORD CENSUS EBERIFURT COMMENDATARII.
QUI EXPLETIS MILITARIS TIROCINII EXPEDITIONIB.
IN PANNONIAM SESE CONTULIT
UBI PER QUATUOR LUSTRA IN TURCAS
CAESAREI PEDITATUS DUCEM EGIT
DEIN MAGNI PRIORATUS BOEMIAE RECEPTORIS
MUNUS CUM DIGNITATE SUSTINUIT.
HUC AUTEM REVERSUS
VEN. CONGR. TRIREMIŨ CURATORIB ADSCRIPTUS EST
POSTEA ARMAMENTORUM CURATOR
FUMORUM COMMEND CONSERVATOR CONVENTUALIS
AC TANDEM V. M. BAJULIVI LOCUMTENENS AUDIVIT
EQUES SANE AD MAJORA EXTOLLENDUS
NISI PRAECOCI FATO FUISSET SUBLATUS
RELICTO SUI MAGNO DESIDERIO
ANNO. AER. VULG. MDCCXXXVI. AETAT LXIII.

(Caruana, n° 239.)

95. Jean-Sigismond de Schaesberg.

D. O. M.
JO: SIGISMVNDI S. R. I. COMITIS A SCHAESBERG BAJULIVI,
COMMENDATORIS STEINFURTsis. ET MONASTÉRIENSIS EXUVIAE:
QUI POSTQUAM AN: 1682. SACRAE MILITIÆ NOMEN DEDIT,
COHORTIS GERMANORUM SUB-CENTURIO
EXPUGNATIONIB. LEUCADENSI, ET NICOPOLITANAE INTERFUIT:
HINC CORONENSI, VULNERE INSIGNIS
A PLURIMIS NAVIGATIONIBUS TRIERARCHUS,
DEINDE SUMMUS PER GERMANIAS PERCEPTOR EVASIT.
DIVI QUOQUE JO: GUILIELMI ELECTORIS PALATINI,
QUIN ETIAM CAROLI CAESARIS
CONSILIJS SANCTIORIBUS ADSCRIBI MERUIT:
CUI Ao: 1715. NAVES CONSCENDENTE VENETAE CLASSIS PRAEFECTO
SUPREMŪ IN CHRISTIANAS TRIREMES IMPERIŪ CONCESSIT:
CUI DENIQ. TOT BELLI. PACISQ. OFFICIJS EGREGIE FUNCTO,
SECUNDUM SUPRA SEXAGESIMUM ANNUM AGENTI
ULTIMA DIES FUIT XXI. SEPT:
MDCCXVIII.

(Caruana, n° 59.)

---

96. François-Antoine Liber de Schonaw de Schwrstatt.

☧ H. S. E. ☧
FR. FRANCISCVS ANTONIVS
LIBER. DYNASTA. DE. SCHONAW. DE SCHWRSTATT
BRANDEBVRGI. BAJVLIVVS
KLAINERTTLINGHEN. VILLINGHEN AC. TOBEC. COMMEND.
DVX. PRAETOR. TRIREM. CLASS. PRAEF. COMITE. DE. THVN.
PRAEFECTVS. MILITVM. STATIONAR
PRAEP. AERARII. QVO. IN. MAGISTRATV. DECESSIT
TERTIO. IDVS. IANVARII. MDCCXLIII.
PIETATE. ET. HVMANITATE. OMNIBVS. CARVS.

(Caruana, n° 240.)

---

97. François-Sébastien de Wratislaw.

DEO VNI TRINO
FR: FRAN. SEBAST: COM: VVRATISLAVV
GERMANIAE MAG: BAIVL: MOX BOHAEMIAE PRIORI
QVI
PRO SAC: HIER: RELIGIONE
AD OBEDIENTIAM CLEMENTI X PRESTĀDĀ
ORATOR
SVO MVNERE MAGNIFICE PERFVNCTVS
ADAMI FR̄IS DIGNITATVM
ET VIRTVTVM PARITER HAERES
ITA VT NOBILE PAR FRATRVM

HVIC AEQVALE
VIX ALIBI INVENERIS,
PRIORATV SPONTE DIMISSO
OMNIQ. FASTV ABHORRENS
PIE SEMPER VIVENS,
FRATERNAE GENEROSITATIS INVIDVS
PVBLICO AERARIO
QVINQVAGINTA AVREORVM MILLIA
LEGAVIT
EIVSDEM AERARY PRAESIDES
NVMQVAM INTERITVRAE GRATITVDINIS
MONVMENTVM P. C.
ANO. REPARATAE SALUTIS 1684.

(Caruana, n° 56.)

---

98. Ferdinand Liber de Stadt.

FR. FERDINANDO. LIBERO. BARONI. DE. STADL. VEN. PRIORATUS BOEMIA
EQUITI. AC. BAJULIVO. AMPLISSIMO. PERANTIQUI. GENERIS. SPLENDORE
FLORENTI. INGENIO. LINGUARUM. PERITIA. ERUDITIONE. SPECTATISSIMO
LITERARUM. MECOENATI. INTER. ACADEMICOS. HEREOS. ACCLAMATO
QUI. MULTIS. MUNERIBUS. PRAECLARE. GESTIS PRUDENTIAE. AEQUITATIS
CETERARUMQUE. PRAESTANTIS ANIMI. VIRTUTUM. ARGUMENTA PRAEBUIT
QUUM. EGERIT. UNIUS. EX. TRIREMIBUS. PROPRAETOREM. EARUNDEM
REI. OECONOMICAE. CURATOREM. PRAETORIAE. TRIREMIS. PRAEFECTUM
RATIONUM. COMMUNIS AERARII. INSPECTOREM. XVIVIRUM. ELIGENDO
M. MAGISTRO. ANNO. MDCCXX. XXIVVIRUM. PRO ANGLIAE. SUFFRAGIIS
IN. ALTERA. ELECTIONE. POST. BIENNIUM. FACTA. XXIVVIRUM SECUNDO
ET. ITERUM. PRO. ALEMANNIA. IN. ELECTIONIBUS MDCCXXXVI ET. MDCCXLI
M. M. MANOEL. STABULI. PRAEFECTUM. EM M. M. FAUSTE. REGNANTIS
ARCHITRICLINUM. ET. GENERALEM. CAMPESTRIS. MILITIAE. PRAEFECTUM
NECNON CAROLI. VI. CAESARIS. ET MARIAE. THERESIAE. REGINAE
HUNGARIAE. ET. BOEMIAE. IN HAC. INSULA. MINISTRATOREM
TAMDEM. NON. MINORI. SUO. QUAM. TOTIUS. ORDINIS. FATO. DECESSIT
FR. PHILIPPUS. WILHELMUS. S. R. I. COMES. DE. NESSELRODE. ET. IN. REICHENSTEIN
MAGNUS. ALEMANNIAE. PRIOR. ET. S. R. I. PRINCEPS IN HEITERSHEIM. AMICO, B. M. P
OBIIT. ANNO. R. S. MDCCXLIII IV. CAL. JAN. AETATIS LXI.

(Caruana, n° 237.)

---

99. François-Sigismond de Thun.

D. O. M.
F. FRANCISCO SIGISMUNDO COMITI DE THUN
MAGNO BOHEMIAE PRIORI
KLEINHOLZ, GREBNICH, ET VIENNÆ CŌMENDATARIO
TER INSIGNITO, HOC EST MERITISSIMO
HUNC TERMINUM NATURA POSUIT AD VITAM, FAMA SIGNAVIT AD ÆTERNITATEM
TRIREMIUM ÆQUÈ IMPERIUM, AC FORTUNAM MODERANS
QUARTŪ ET ANNŪ HIC UNUS PRÆFECTUS DUM BENE EXPLEVIT, OPTIME OCCUPAVIT.
VENETÆ CLASSIS GLORIAM SUORUM AUXILIO PROTEXIT, SUA VIRTVTE FOVIT;
BIS FORTIS
DUM VICTORIAM COMPARAT, ET DIVIDIT

TURCÆ SI NEGANT LEGANT
SUAM DEPERDITÆ FEROCITATIS HISTORIAM IN PRÆLATÆ NAVIS DEVICTA SUPERBIA
IAM SIGISMUNDI SANGUIS TRIUMPHUM, IN VULNERE SCRIPSIT
NEC NON DE VULNERE SANGUIS LOQUITUR;
SIC HONORIS INSIGNIA QUÆ RECEPIT IN FRATRIS PURPURA
SANGUINI SOCIAVIT SUO SANGUINE ADAUXIT
UT MAGNUS IN SUIS, MAXIMUS IN SE VIDERETUR.
MERITO MAGNÆ CRUCIS STEMMATE INNOCENTIUS XI. PATER IUSTUS FILIUM EMERITUM
ET DITAT ET DONAT,
APUD PATREM SANCTISSIMUM LEGATIONE DE BUDĀ CAPTĀ FUNCTUM
INVICTISSIMI LEOPOLDI ORATOREM RECEPERE ANGLIA, POLONIA, EN BAVARIA
SEMPER PAREM, IMO' ET MAIOREM HONORI.
TANDEM
CUI NON DEFECIT ONUS IPSE NUNC DEFICIT ONERI.
UT TAMEN VIVAT HONORI
IOANNES ERNESTUS ARCHIEPISCOPUS ET PRINCEPS SALISBURGENSIS
S. SEDIS APOSTOLICÆ LEGATUS GERMANIÆ PRIMAS
FRATRI DEFUNCTO HOC MONUMENTUM
HOC VIRTUTI SUFFRAGIUM POSUIT
ANNO DOMINI 1707.

(Caruana, n° 98.)

VIII.

CHAPELLE SANS AUTEL COMMUNIQUANT À LA SACRISTIE.

100. A la clef de voûte

.... CASSERAM FUERUNT FABRICATA SACELLA BEATUM 1577.

---

101. Joseph d'Almeida.

D. O. M.
HIC JACET
FR. D. JOSEPH AB ALMEYDA PORTVGAL
È MARCHIONIBVS AB ALORNA
COMMENDÆ ALGOZO ADMINISTRATOR:
QUI EGREGIIS ANIMI DOTIBVS OMNES,
BENEFICIIS QVĀPLURIMOS SIBI DEVINXIT.
ORDINIS SVI STUDIOSISSIMVS,
OPEROSA MVNIA SÆPISSIMÈ OBIVIT
SUMMA CUM LAUDE
TENAX RECTI, CERTUS AMICUS,
OFFICIOSUS HOSPES,
IN PAUPERES PROFUSUS:
HORUM IN SINU
COELESTES THESAUROS CONDIDIT,
QUORUM, ET MOEROR, ET LUCTUS
ÆRE PERENNIUS EXEGIT MONUMENTUM
FATO CESSIT VII. ID. JUNII
ANNO DÑI. MDCCLX VI. ÆT. SUÆ. LII.

(Caruana, n° 232.)

102. Eustache Merry Audoard.

HIC JACET.
FR. EUSTACHIUS MEDERICUS AUDOARD MELITENS.
INTER CAPP. CONLES:
VEN. LINGUAE PROVINCIAE COOPTATUS
MORUM HONESTATE PRAECLARUS
QUI SACRARUM TURRIUM CURÃ,
SUPERQUE FACES DIVINIS
ADMINISTRANDAS ALTARIBUS PRAEFECTURÃ
SIBI DEMANDATIS
OPTIME PER BIENNIUM
HAC IN MAJORI COÑTUS: ECLĨA: EXERCITIS
AD SACRI ORDINIS NOSOCOMII,
PRAESBITERORUMQ: IN ILLO EGRIS INSERVIENTVM
PRIORATUM EVECTUS,
ATQUE AD DECENNIUM USQUE CONFIRMATUS
IN TANTAE PIETATIS OFFICIO
A PLURIES CONTRACTO CONTAGIO NON PRETERRITUS
LOETHALIORI DEMUM FEBRE CORREPTUS
VITAM PRIUS, QUAM LABOREM.
VERA CARITATIS VICTIMA
OMNIUM MOERORE DEPOSUIT
QUARTO NONAS NOVEMB. MDCCLXVI. AET. XXXIX.
DILECTO FILIO PARENTES BENEMERITI
PROFUSIS LACRIMIS MONUMENTUM POSUERE

(Caruana, n° 223.)

---

103. Paul de Bertis.

FR. PAULLO DE BERTIS PORTUGHES
MELITENSI.
V. L. I. PRIORATUS. PISARVM COMMENDATARIO
QUI. IMPROBO. LABORE
SINGVLA. CENOTAPHIA. AC TOTUM. PAVIMENTVM
HVIVS. MAGNIFICENTISSIMI. TEMPLI
GRAPHICE. DESCRIPSIT. TYPISQVE. MANDARI
SATEGIT
CVIVS. ELOGIVM. MEMINIT
VICECOMES. L. F. DE VILLENVEVE. BARGEMONT
IN. OPERE. CVI. TITVLVS
MONVMENS. DES. GRANDS
MAITRES. PAG. 274. ET. 359.
VIXIT. AN. LXXXV. M. XI. D. X.
OBIIT. XIV. KAL. IVN. MDCCCXXXV

SIT. IN. PACE. LOCVS. EIVS

(Caruana, n° 218.)

104. Alexis de Binet de Montifroy.

D. O. M.
JACET SUB HOC MARMORE
FR. ALEXIUS DE BINET DE MONTIFROY,
EQUES VENERANDAE LINGUAE FRANCIAE,
ET IN PRIORATU AQUITANIAE COMMENDATAR.
QUI NOBILISSIMAE HYEROSOL. RELIGIONI ADSCITUS,
SEMPER SE NOBILITER GESSIT,
DUM LEGES SEMPER LAUDABILITER PERSOLVIT.
ANNIS PLURIBUS SACRI HOSPITALIS PRAEFECTUS
AC TRIREMIUM CONGREGATIONIS COMISSARIUS,
CHARACTERISTICA HAEC ORDINIS OFFICIA
ZELO, PRUDENTIA, INTEGRITATE COMPLEVIT.
FUIT OMNIB. GRATUS, OMNES HONESTATE DEVINXIT.
ETSI NIHIL EGIT EX GRATIA, NEC NISI JURA SERVAVIT.
SOLI DEO PLACERE STUDUIT,
CUI SICUT RELIGIONE VIXIT, AEQUE PIE DECESSIT
DIE XXVIII. FEBR. AN D. MDCCLXVII. AET. S. LVI.
EQUES JOSEPH LUDOVICUS DE BINET DE JASON NEPOS
IN AMORIS TESSERAM HOC APPONI CURAVIT.

(Caruana, n° 236.)

---

105. Emmanuel et Joseph Borg.

SANGUINE ET VOTO FRATRES
COMMRIJ EMM. ET JOSEPH
BORG
HIC JACENT
MORTUORUM RESURRECTIONEM
EXPECTANTES
MDCCCXXXI.

(Caruana, n° 328.)

---

106. Cajetan Bruno.

D. O. M.
IN MEMORIA ÆTERNA ERIT JUSTUS
I. U. D. SACERDOS F. CAJETANUS BRUNO ORDINIS HIEROSOLYMITANI
INTER CAPP. CONV: VEN: LINGUÆ ARVERNIORUM ADSCITUS
COMMENDAM SANCTI ROMANI EN GALLES ADEPTUS
MUNERE A SECRETIS CANCELLARIÆ SUI ORDINIS PER ANN. XXXVII PERFUNCTUS
A LIBELLIS PRINCIPUM DE ROHAN ET HOMPESC
INDEQUE REGII HARUM INSULARUM COMMISS: USQUE. AD OBITUM
SCIENTIA. COMITATE. INGENUITATE. PRUDENTIA. DOCILITATE.
DIFFICILLIMIS TEMPORIBUS OMNIBUS ÆQUE CARUS
ANIMI FORTITUDINEM EXIMIAM OSTENDIT
PUBLICÆ BIBLIOTHECÆ SCUT: DECEM MILLIUM DOTEM CONSTITUIT
ORDINEM SUUM ETIAM PROCUL CONSTANTER AMAVIT.

PATRIAM DILEXIT. IUSTITIAM PERPETUO COLUIT,
RELIGIONIS ZELO FLAGRANTISSIMO ENITUIT
ANNO ÆTATIS SUÆ SEXAGESIMO OCTAVO MORTE ABREPTUS
HEIC CINERES ANIMIS OMNIUM SUI DESIDERIUM RELIQUIT.
OBIIT DIE VII MEN: MAII MDCCCVIII.

(Caruana, n° 229.)

---

107. Grégoire et Célestin Casha.

QUID SI RESTITIT AUSTRO?

A. ☧ Ω.
F : GREGORIO. CASHA, MELITENSI
S: HIEROSOLYM : MILITIAE SACERDOTI
ET. PER. ANNOS. XLVII :
IN SUPREMO. GRAMMATOPHYLACIO
A. SECRETIS
PRINCIPIBUS. OPTIMATIBUS. SOCIIS
OB INCORRUPTAM. FIDEM
SUMMAM. LINGUARUM
SANCTIONUMQUE. ORDINIS
PERITIAM
ET. EX. TEMPORE. ACUTA. RESPONSA
NON PARUM. ACCEPTO
PIO. PRUDENTI. PERFRUGI
IN. EGENOS. LIBERALI
CIVIBUS. FACILI. ET. AMICO
QUEM
RELIGIOSA. MORS;
DIUTINIS. DISTENTUM. CURIS
AETERNA. QUIETE. DONANDŬ. SUSCEPIT
XVIII : KAL : MAJ : ANN : CIↃIↃCCLXXI :
AETATIS. SUAE. LXXVI :
F. COELESTINUS. J : U : D :
ORD : CONCILIO. A. COMMENTARIIS
FRATRIS FILIUS. ET. ALUMNUS
MOERENS. P :

IDEM. F. COELESTINUS CASHA
EJUSDEM. ORD. IN. COETU. ARAGONEN
PRIOR NAVARRAE. COOPTATUS
ET. PROCURATOR. FISCALIS
HEIC. CVM. PATRUO. CARISS :
REQUIESCIT.
OBIIT. XVI. KAL. MAJI. MDCCLXXIX.
AETAT. AN. L. M. I. D. XXVIII.

(Caruana, n° 226.)

108. Christophe Constans.

D. O. M.
CHRISTOPHORVS. CONSTANS. AQVIS. SEXTIIS. ORTVS
S. O. H. IN. VEN. L. PROVINCIAE ADLECTVS
ANIMI. CANDORE. MORUMQ. INNOCENTIA
PRAECLARUS
HIC. QVIESCIT IN PACE
QVI
PRO ANTISTITIS. HVJVS. BASILICAE
AD. SACRA. PERAGENDA LABORIOSO MVNERE
SVMMA. RELIGIONE. SVMMAQ. ASSIDVITATE
ET VIGILANTIA, SEPTENNIO, FVNCTVS
SACRIQ. ORD. CENSVM DE VALDROME. CONSEQUTVS
AC. ALTERVM NARBONAE. VIX. NACTVS
ANNVM. AGENS. LVI. PIE. DECESSIT
SEPTIMO. IDVS. NOVEMBRIS
A. R. S. MDCCLXV.

(Caruana, n° 220.)

---

109. Scipion de Raymond d'Eaux.

GENERIS SPLENDOREM, AC HONORUM GRADUS
NE QUÆRAS VIATOR :
SED QUÆ POST CINERES UNA SUPERSTES,
ADMIRARE VIRTUTEM
F. SCIPIONIS DE RAIMOND D'EAUX
COMMD : DE MONTSONNES, ET DE MILLAUD
HIC POST SOLITOS HIEROS : MILITIÆ GRADUS
AD INCLIJTUM BELLICARUM NAVIUM
SS. VINCENTII, ET JOANNIS REGIMEN EVECTUS
SUIS ADMIRATIONI, HOSTIBUS TERRORI FUIT
HORUM NAVES SUO ASPECTU FUCAVIT NON SEMEL,
MAGNAMQ : ALIGERIENSEM GAZELAM DICTAM
POST ACREM 22 HORARUM PUGNAM,
OMNIUM PLAUSU, VICTOR SUBEGIT.
POST TOT PRÆCLARA GESTA, DIRO MORBO TENTATUS,
QUARE INVICTA PATIENTIA LONGE COMMENDABILIS,
MORTALES HIC EXUVIAS, IN ÆVUM VICTURUS,
TANDEM POSUIT DIE 23. MENS : FEBRUA ANNO 1758
ÆTATIS SUÆ 78.

(Caruana, n° 230.)

---

110. Balthasar de Raymond d'Eaux.

D. O. M.
FR. BALTHASSARIS DE RAIMOND D'EAUX
SAC : ORD : CENSUUM DE COMPS, ET DE LA VERNEDE

COMMENDATARIJ MERITISSIMI
HIC CINERES QUIESCUNT, RURSUM VICTURI.
ANIMI MAGNITUDINE, MORUMQUE SUAVITATE
PRAESTANTISSIMUS VIR.
PRÆSTANTIOR, QUOD NAVIUM MINISTERIO ADDICTUS,
S. JOANNIS DUCIS MUNUS PER PLURES ANNOS
EXOSUS NEMINI, OMNIBUS CHARUS,
SUMMA CUM LAUDE EGERIT.
AT LONGE PRÆSTANTISSIMUS
QUOD SIBI CONSULENS, ET ÆTERNITATI PROSPICIENS
RELIQUUM TEMPORIS DEO VIXERIT.
DECESSIT DIE XIV. MEN: OCTOBRIS, ANN. MDCCLV.
ÆTATIS SUÆ ANN: LXVII.

(Caruana, n° 231.)

---

111. Charles Farrugia.

F. CAROLO FARRUGIA J. C. MELITENSI
VENDæ. LINGUAE ITALIAE PRESBYTERO COMMENDAT.RI
MM. MM. FF. EM. PINTO, ET FRANC. XIMENEZ
AUDITORIS, ET AB EPISTOLIS MUNERIBUS
PER ANNOS XXX EGREGIE FUNCTO
IN AGENDIS EQUITUM ORD. SUI CAUSIS
JURISPRUDENTIA, ERUDITIONE, ET FACUNDIA
PRAESTANTISSIMO,
SPIRITUS PRAESENTIA, ALIISQUE ANIMI DUTIB
ORNATISSIMO
QUI GRAVI, ET PERTINACI MORBO CONFECTUS
MAGNŪ SUI DESIDERIŪ OMNIBUS RELIQUIT
III. NONAS FEBR. A. R. S. MDCCLXXV.
F. VINCENTIUS BOSIUS ORD. EJUSD.
AC LINGUAE PRESBYTER
AVUNCULO PIENTISSIMO
ET BENEMERENTI M. P.

(Caruana, n° 235.)

---

112. Gabriel de Freslon.

GABRIELI. DE FRESLON. RHEDONICO
EQUITI. HIEROSOLYMARIO
MAGNA. CRUCE. EXORNATO
PROBO. PRUDENTI. DOCTO. LIBERALI
NON. SINE. BENIGNITATE. IUSTISSIMO
LEGATIONE. FUNCTO. PRO. PROVINCIA. SUA.
AD. EMMANVELEM DE ROHAN. MAGISTRUM. ORDINIS RENUNCIATUM
GRATULATIONIS. CAUSSA
PRAEFECTO. EQVITATVS. MELITAE
TRIBUNO. MILITUM. APUD. GALLOS. ET. MELITENSES
QUEM. PARENTEM. PAVPERVM
ET. DISCIPLINA. MILITARI. CONSTITVTA
CVSTODEM. TRANQUILLITATIS. PUBLICAE.

OMNIS. POPULUS. CUM LUCTU. PROSEQUUTUS EST, IN. FUNERE
ALEXANDER. DE. FRESLON. EQUES. HIEROS.
PATRUO. CARISSIMO
ANTONIUS. DE. LIGONDEZ. ITEM. EQUES
AMICO. OPTIMO
AMBO. MOERENTISSIMI
POSVERUNT. ANNO. MDCCLXXXVI.
VIXIT. ANNOS. LIV.

(Caruana, n° 331.)

---

113. Ange Grognet.

FR. ANGELO GROGNET
SACERDOTI CONVENTUALI SACRI ORDINIS IEROSOLYM
COMMENDATARIO DE PESCAROLA
NEC NON ET COMMENDÆ SANCTÆ ELISABETH
QUAM IN RUSSIÆ PRIORATU EX GRATIA MAGISTRALI OBTINUIT
EJUSDEM ORDINIS SUI, IN HAC INSULA PROCURATOR
QUI OBIIT DIE X. APRILIS MDCCCXIV
ÆTATIS SVÆ ANNO LXXIV.
CAMILLA GROGNET EJVS SOROR LACRYMANS
HOC MONVMENTVM INCIDI CVRAVIT
CHRISTI FIDELES PRO EO PRECES FVNDITE.

(Caruana, n° 219.)

---

114. Charles du Guast.

D. O. M.
CARLO. DE. GVAST. EQVITI HIEROSOLYMITANO
EMENSIS. AB. AETATE. PRIMA. SACRAE MILITIAE
MVNERVM. CVRRICVLIS
MOX. PRVDENTER. AC. PROSPERE. PER ANNOS. XVIII
GAVDOS. GVBERNANTI
SVPREMIS. DEIN. TVM. FABRVM. TVM. EQVITVM
PRAEFECTVRIS NAVITER FVNCTO
POSTREMO. INTER. PRIMARIOS. MAGNAE. CRVCIS PROCERES
ADLECTO
PRO CAPTIVIS. E. TVRCIS. REDIMENDIS. PRAEFECTVRA
DONATO
QVI INTEGER. RELIGIOSVS. AC. COMES
FACILITATE. SVA. SE. SEMPER. CVM. INFERIORIBVS
EXAEQVAVIT
AMICI CVM. LACRIMIS. POSVERVNT. MONUMENTVM
HOC.
EIVS. PIENTISSIMAE. ANIMAE. PACEM. ET. REQVIETEM
ADPREÇATOR. AETERNAM
QVI. LEGIS.
OBIIT. DIE. XV. AVGVSTI 1781. AETATIS SVAE LXXV
MEN. SEX. DIES. XXVII.

(Caruana, n° 225.)

115. Louis-Georges Jumeau de Perriers.

P. P.
CINERIBVS. ET. MEMORIAE
ALOISI. GEORGI. IUMEAV. DE PERRIERS
DOMO. SALMVRIO
PRAEF. TRIREMIS MIN. PRAEF. VALETVDINARIO
IV̄. VIRI. REI. NAVALIS. PRAEPOSITI
DVVMVIRI. IVVENTVTIS. ITERVM
ORD. HIEROSOL. EQVITIS. COMMENDAT.
VIRI. ANTIQVAE. VIRTVTIS
ET. MANSVETISSIMI. INGENJ
QVEM
SEREN. EMMANVEL. DE. ROHAN. M. MAG.
ALIIS MVNERIBVS. INTEGRE. FVNCTVM.
PRAEFECTVRA. EOVORVM. SVOR. DONAVIT.
IN. QUA. DECESSIT. XVIII. K. MAI. ANNO. M. DCC. LXXX.
VIXIT. ANNOS. LXV. M. XI. D. VI
RELIGIOSVS. COMIS. BENEFICVS
PETRVS. MAVLEON. DE. SAVAILLAN. EQVES. EMERITVS
AMICO. ET SODALI. OPTIMO
FAC. CVRAVIT. PIETATIS CAVSSA.

(Caruana, n° 228.)

---

116. Alexandre-Éléonore Le Metayer de la Haye-le-Comte.

D. O. M.
MARMOREO SUB HOC LAPIDE CINERES ET OSSA
RECUMBUNT FRATRIS ALEXANDRI ELEONORI
LE METAYER DE LA HAYE LE COMTE
EX ANTIQUA ET EGREGIA GENTE NORMANNA
ORIUNDI : VEN : PRIOR : FRANC : EQUITIS : DE VILLE DIEU
LES POELES ET LE BAILLEUL COMMENDATARII :
IN SUI ORDINIS TAM RELIGIOSIS QUAM
MILITARIBUS OFFICIIS VITAM CONSUMPSIT :
SACRUM HOSPITALE PER ANNOS VI.
RELIGIOSISSIME GESSIT : S. R. H. NAVEM
PLURIBUS ANNIS HONORIFICE DUXIT.
OB ANIMI DOTES ET LIBERALITATEM
DE MULTIS BENE MERITUS FUIT : CUNCTIS
AMATUSÆ STIMATUS DESIDERATUS CITIUS
OBIIT, DIE V. JULII ANNO DNI 1772:
ÆTATIS AUTEM SUÆ. 65.

FRANCISCUS CONSTANTIUS CAMPION DE MONT POIGNANT
VEN : LING : FRAN : EQUES PATERNA MATERNAQUE
STIRPE CONSANGUINEUS EIUS IN ÆTERNAM
SUI AMORIS ET BENEFACTORUM MEMORIAM HOC
MONUMENTUM FIERI CURAVIT.

(Caruana, n° 232.)

117. Joachim Navarre

D. O. M.
FR. JOACHIM NAVARRO
MELITENSI
SACERDOTI CONVEN. ORDINIS HIER.
QUI
PUBLICAE BIBLIOTHECAE
ANNOS XL.
EXIMIA LAUDE DILIGENTIÆ
AC SCIENTIAE PRÆFUIT
CONSOBRINO CLARISSIMO
HOC AMORIS MONUMENTUM
VINCENTIA VICTORIA DEPONO
AERE PROPRIO P. C.
ANNO MDCCCXVIII.
OBIIT NAIENDIS[1] JANUARII MDCCCXIII
AETATIS ANNUM AGENS LXV.

(Caruana, n° 330.)

---

118. Pierre-Henri Petit.

D. O. M.
HIC IACET
FRATER PETRUS HENRICUS PETIT MELITENSIS
MATERNO CAXARO SANGUINE CLARUS
ORDINIS HIEROS. CAPELLANUS CONVENTUALIS
LINGUÆ ET PRIORATUS. FRANCIÆ
QUI
COMMENDAM DE BOURGOULT NUNCUPATAM
PROPRIO IURE ADEPTUS
COMITATE ET MORUM CANDORE
OMNIUM AMOREM SIBI PROMERUIT
OBIIT KALENDIS JANUARII MDCCCXVII
ÆTATIS ANNUM AGENS LXXVI
IOANNES ANDREAS : PETIT FRATRIS FILIUS
LAPIDEM HUNC
IN GRATI ANIMI MONUMENTUM
MOERENS P. C.

(Caruana, n° 329.)

---

119. Mathias Preti, dit le Calabrese[2].

D. O. M.
HIC IACET MAGNUM PICTURAE DECUS,
COMMEND. FR : MATHIAS PRETI,
QUI POST SUMMOS HONORES, PENICILLO COMPARATOS,
ROMAE, VENETIIS, NEAPOLI,

[1] *Sic. Kalendis.*

[2] Voyez l'inscription n° 125.

SUB AUSPICIJS EM: MM. DE REDIN MELITAM VENIT,
UBI AB ORDINE HIEROS: ENCOMIJS ELATUS,
AC INTER EQUITES V. L. ITALIAE EX GRATIA ADELECTUS
HANC ECCLESIAM SINGULARI PICTURA EXORNAVIT
SEVERIORIS MOX PIETATIS STUDIO INCENSUS
INGENTEM PECUNIAM, TABULIS QUAESITAM
EROGAVIT IN PAUPERES,
RELICTO PICTORIBUS EXEMPLO,
QUO DISCERENT PINGERE AETERNITATI.
AD QUAM EVOLAVIT NONAGENARIO MINOR QUATUOR ANNIS
TERTIO NON: IANUARIJ 1699.
FRATER CAMILLUS ALBERTINI, PRIOR BARULI,
AMICO DESIDERATISSIMO HOC MONUMENT:
POSUIT.

(Caruana, n° 144.)

---

120. Joseph Provana.

D. Q. M.
FRA. JOSEPHO. PROVANA
EX. COMITIBUS. COLENI. IN PEDEMONTIO.
EQ: HIER: PROPRIIS. NON. MINUS. QUAM. AVITIS
LAUDIBUS ILLUSTRI
INDOLIS. PRAESTANTIA. OMNIBUS. GRATO
SUPREMIS. ORDINIS. SUA. AETATE. MODERATORIBUS
MAXIME. ACCEPTO
EX MAG: MAG: MANOEL. MUNIFICENTIA
PONTADERAE. CENSU. LARGITO
VARIIS. SUAE. RELIG: MUNERIB: SEDULE FUNCTO
AC. AB. EMO. M: MAG: PINTO. PALATII, PRAEFECTURA
DECORATO
OBIIT. V. IDUS. NOVEMB. MDCCLXVII.
AETAT: AN: LXIV. M: II.
MONUMENTUM. POSUIT
QUI. IN. CINERIBUS. AMICI. AMICITIAM. COLIT
FR: PAULUS. ANTONIUS DE VIGUIER
COMMENDAE. DE MAUSONNES. COMMENDATARus:

(Caruana, n° 227.)

---

121. Joseph Reitano.

FR. JOSEPHUS REJTANO VEN. LINGUAE ITALIAE S. R. H.
PRESBYTER CONVENTUALIS PER TRESDECIM ANNOS
DICTAE VEN. LINGUAE A SECRETIS; COM. SS. EGIDII,
CYPRIANI, ET GENENSII IN MAGNO PRIORATU URBIS,
NEC NON S. JOSEPHI PLATIAE, MEZZARENI, ET
BUTERAE IN MESSANENSI; HUJUS POSTREMI
M. PRIORATUS VICARIUS GENERALIS
IN SPIRITUALIBUS, ET TEMPORALIBUS;
ET EMIN M. M. XIMENEZ DE TEXADA,
ET DE ROHAN AUDITOR,
IN HAC LACRIMARUM VALLE NATUS

DIE 8 JUNII 1697 ET 9 XBRIS 1776.
DISCESSIT AB EA.
ORENT PRO EO.

(Caruana, n° 224.)

---

122. Jacques Rull.

D. O. M.
F. JACOBO RVLL EX INSULIS BALEARIBUS
QUI
M, ET GEÑLIS HUJUS S. R. H. BASILICÆ PRIORIS
AB ANNO 1747. IN ECCLESIASis. FUNCTIONIB'. VICES GERENS.
PRUDENTIA, PIETATE, SOLLICITUDE. VIGILANTIA, ZELO
ADIMPLERE MINISTERIUM SATAGEBAT,
MAJORES CONSECUTURUS HONORES,
NISI MORS INVIDA ERIPERET
OB IJT AN. ÆRE VULG. 1760. 6. IDUS JANUARIJ ÆT. 42.
FR. D. BARTHOLOMÆUS RULL
EX MAGo. ET GEÑLI PRIORE EPUS MELITENS.
NEPOTI ALUMNO, ÆMULO MOERENS P.

(Caruana, n° 222.)

---

123. Silvio Vicentini.

☧
HIC. SITUS. EST
SILVIVS. VINCENTINI
EQVES. HIEROSOLYMARIVS
CRUCE. MAI. DONATVS
ORDINI. SVO
SEMPER. VTILISSIMVS. ET. OBSEQVENTISS.
VIXIT. ANNOS. LXX. M. I. D. XVII.
DECESSIT. DIE. XXIX. IAN. AN. MDCC. LXXXVII
QVI. ADES. PRO. EO. FVNDITO. PRECES

(Caruana, n° 101.)

---

124. Ferdinand Zurita Haro.

D. O. M.
FRis D. FERDINANDI ZURITA HARO, ET AUGNON
MARCHIONE DE CAMPO REAL PROGNATI.
IN URBE XEREZ DE LA FRONTERA IN LUCEM EDITI,
QUI
HIEROSOLYMITANIS EQUITIBUS ADSCITUS,
VITÆ INTEGRITATE SPECTABILIS,
INGENII SUAVITATE OMNIBUS ACCEPTUS:
POST VARIA SUI ORDINIS MUNIA CUM LAUDE OBITA
ANNO
ÆTATIS SUÆ XLIV SALUTIS MDCCLII

KAL : AUGUSTI
TERRAM COELO COMMUTAVIT
HIC JACENT EXUVIÆ.
GERMANO FRATRI
F. D. FRANCISCUS ZURITA EJUSDEM ORDINIS EQUES.
ÆRE SUO
HOC, MOERENS, MONUMENTUM POSUIT.

(Caruana, n° 241.)

IX.

SACRISTIE.

125. Au-dessous du portrait du Calabrese[1].

MATHIAS . PRETI . CALABER . ARTIS . APELLÆ . DECUS .
INTER . EQUITES . HIEROSOL . EX . GRATIA . ADLECTUS .
HAC . SUI . ORDINIS . ECCLESIA . PENICILLO . EXORNATA
MONUMENTUM . SIBI . CONDIDIT . ÆRE . PERENNIUS .

126. Au-dessous du portrait du grand maître de La Cassière.

E. M. M.
F. JOANNI LEVESQUE DE LA CASSIÈRE.
QUEM PLURIMA PRO FIDE RELIGIONE GESTA, COMMENDANT, ÆTERNANT; VLIS
ASSEMBLEA EX QUO TEMPLUM HOC AUGUSTUM PROPRIJS SUMPTIBUS AB ANNO
1573. INCHOATUM, ET PER QUINQUENNIUM ABSOLUTUM, ANNO 1577, 28
9BRIS DOTAVERIT UT DIVINÆ LAUDES EX ANIMO ASSIDUE
PERSOLVANTUR; GRATI ANIMI SIGNUM POSUIT.

127. Au bas du portrait de Benoît XIV.

BENEDICTO XIV P. O. M.
QUOD PRESBYTERIS CONV. MAGNŨ PALLIŨ PURPUREUM
EORUMQUE ECCLESIARCHÆ EPISCOPIO : INDUMẼTA
ALIAQUE JURA SPECIALI PRIVILEGIO TRIBUERIT.
AN. R. S. MDCCXLVII.

128. Au bas du portrait de Clément XI.

CLEMENTI XI P. O. M. ET BENEFICIENTISS°.
QUI AD PRECES ET SUMPTUS E. D. M. M.
F. D. RAIMUNDI. DE. PERELLOS ET ROCAFULL.
INDULSIT USUM ROCCHETTI, ET MOZETTÆ. VIOLACEÆ
AD DIVINI CULTUS INCREMENTUM
ANNO SALUTIS MDCCIV.

[1] Son épitaphe au n° 119.

X.

CHAPELLE DE LA SAINTE VIERGE OU DELLA VENERABILE.

129. Sur la frise intérieure.

+ FRATER FLAMMINIUS BALBIANUS · MAGNUS · MESSANÆ · PRIOR · IMMACULATÆ · VIRGINI · SUI · ORDINIS · RODI · MELITEQUE · TUTELARIS · SACELLUM · ORATO · CULTU · SCULPTISQUE · ICONIBUS · AC · INSIGNIBUS · DECORANS · ILLAM · SIBI · PATRONAM · ELEGISSE · PERPETUO TESTATUR DÑI 1660.

---

130. Flaminio Balbiani.

NESCIA METUS.

D. O. M.
VIXI DIV. NON MIHI, SED ALIIS
QVIBVS NÈ VITAM INGLORIVS EXIGEREM,
NVLLVM VITÆ MILITARIS PERICVLVM OMISI,
SED OMNES EIVSDĒ GRADVS APRo : VSQ : ADVLTm : EXPERTV̄
NEC SINE VVLNERE.
IN. BELGIO, IN INSVBRIA, IN SABAVDIA
ARCIVM NICIENSIS; ASTENSIS IMPERIA MODERATVM
AD SACROS ORDINIS MEILARES REVERTI DIDICIT INVIDIA
HIC TRIREMIV̄ PRÆFvs : LABORANTI CRETENSI REGNO ADFVI
HAVD TEMPORE INOPPORTVNO
CONSo : N. ACOPERA EXTERIVS PROPVGNACvm : OBSESSÆ METROPis :
OPPVGNĀTES THRACES, AC POSSIDENTES DETVRBAVI.
ET LANGVĒTEM IN PRÆSo : VIRTem : EXCITAVI, QVÆ IN VNA CIVITATE
SPEM TOTIVS REGNI DEFICIENTEM SVSTENTABAT
GRATISSo : DEIN REIP : VENtæ : S. Cto : TORQVE AVREA DOĀTVS.
IAM DECIMV̄ SEXTV̄ LVSTRV̄ INGRESSVS.
POST ADMIRATVS DIGNITem. M. PRIORtv : MESSANÆ DECORATVS.
AC SEDE VACANTE MAGISTERII LOCVTENĒS COMCLAMATVS
ECCLESIARVM CVLTVI INDVLGENS. VT RECTÈ VIVEREM.
SEPVLCHRV̄ VIVENS PARAVI.
FR. FLAMINIVS BALBIANVS. M. PRIOR MESSANÆ.
OBIIT ANNO DÑI MDCLXIX. ÆTATIS XCV RELIGIONIS. LXXVI

(Caruana, nº 85.)

---

131. Claude de Blot du Vivier.

· HIC REQVIESCIT
FR. CLAVDI' DE BLOT DV VIVIER
COMDvs D'AVLOIS, QVI VIVIDAE
PIETATIS VIVISRADIX VIXIT, IN

OCEANO REGIAE NAVIS FVIT
LOCVM TENENS, DEINDE CAPITN.
IN RELIGNE OĪA SIBI COMMISSA
PRVD̄T̄R ADIMPLEVIT IN EXPED̄
GIGERIENSI IN AFFR. DVX GENERLIS
IN TERRA ELECT. FORT. SE GESSIT
ANNVM TANDEM AETAT SVAE 73
AGENS E VIVIS EXCESSIT. 4. 8BR.
1672.

(Caruana, n° 23.)

---

132. Georges de Castellane Dalvis.

D. O. M.
F. GIORGIVS DE CASTELLANA DALVYS
CARAVANIS DECEM ET OCTO, ET BIENNIA
PREFECTVRA VNIVS TRIREMIVM RELIGNIS
HYERNE IN PRIORATBVS S EGIDII ET TOLOSAE
AERARII PVBLICI PROCVRATRIS ET RECEPTORIS
MINERIB. STRENVE FIDELITERQ. PERFV̄CTO
DEBITVM SEPIVS RE. TERRA MARIQVE SEXA
GINTA QVINQ ANNIS OBSEQVII PROSPERIS
TRIVNPHV̄ TEXTAMQ. OLIVA LAVRV̄ ORDO
HYERNVS DIGNITATIBVS M. COMMRI MAGNIQVE
PRIORIS THOLOSE PP. CC. SVFFRAGIIS
COMPENSAVIT
F. ANIBAL DALVIS PRONEPOS COMMENDATARIVS
LVGANI SVO MECENATI PRIAMOVE, AD ARAS BEATAE
VIRGINIS IACERE VOLENTI MONVMENTVM DONAT
OBIT ANN. DOÑI. MDCXXXXV. XI NOVEMBRE.

(Caruana, n° 20.)

---

133. Nicolas Cavaretta.

F. NICOLAVS CAVARRETTA, E DRE
PANO EX VETVSTISSA. MILITIS GVAL
TERY CAVARRETTA FAMA. QVI SVB
COMITE ROGERIO DVCE SICILIAM
IN LIBERTATEM ASSERVIT ET AB EO
BARONIAM SICAMINI BENEMERVIT,
HABITVS HIEROSOLYMITANÆ
MILITIÆ AN. 1570. INDVTVS MA
RE NON PARVA NAVIGATIONE PERPEN
SIT, ITEMQ. VARIJS IPSIQ. SICILIÆ
LOCIS RECEPTORIS MVNERE FVN
GITVR, COMENDATARIVS PRIMVM
TVM TITVLARIS CAPVÆ PRIOR,
DEMVM POST ADMIRATI MVNVS
VENETIARVM PRIOR ELECTVS:
PRIORALE PALATIVM REDEMIT,
TRIREMEM S. NICOLAI AN. 1634.
RELIGIONI DEDIT ALIASQ. PERPE

TVÆ AN. 1636. CONSTRVENDAS FVN
DAVIT AC VLTRA FACTVRVS SI
MORS NON PERVENIT : QVARE HUNC
SIBI PARAVIT OBYT AN 1638.

(Caruana, n° 17.)

---

134. Jean Deodati.

FRATER JOANNES DEODATVS LVCENSIS
POSTQUAM PRÆCEPTORIAS S. MARIÆ MAGDALENÆ
PARMEN. S. MARCI DE ORVIETO, ET S. LVCÆ PERVSII
LAVDABILITER ADMINISTRAVERIT, SEMPERQ. STVDVERIT
EQVESTREM VITAM CVM ÆQVITATIS LIMITIBUS DEFINIRE
PRIORATV VENETIARV̄ POST MVLTA OBSEQVIA SVÆ
RELIGIONI PRÆSTITA, FVIT DECORATUS TANDEM
HAVD IMMEMOR IMMORTAL̄TATIS HOC VIVENS
SIBI SEPVLCHRVM PARAVIT ANNO MDCLXIV.
AGENS ETATIS SVE LXXXI.
OBIIT DIE VIII MENs. APRILIS MDCLXXVI.

(Caruana, n° 172.)

---

135. Charles de Fay Gerlande.

FERAX HAEROVM AETAS HVNC QVOQ. PRODVXIT
FREM CAROLVM DE FAY GERLANDE, LVGDVNI BAIVLIVVM.
QVEM, VEL EX, RVGIENTIS STEMMATIS ICONE, GENEROSV̄, AGNOSCES
IS OCTO P̄ERACTIS IN HOSTES ITINERIBVS, ARDVAS INTER EXPEDITIONES
ORDINIS VEXILLVM PLVRIES DEFERRE COOPTATVS,
NON IMPARI EXPECTATIONE, PROVINCIAM EST AGGRESSVS
POSTREMO AERARY PRAEPOSITVRAM ALIAQ PRIMARIA EXERCITAMVNIA
MAGISTERY ITEM VICARIAM (ETIĀ M. M. ABSĒTE) EGREGIE FVNCTVS,
SVPREMVM ORDINIS APICEM PROXIME, NEC SEMEL, ATINGENTEM,
MORS INVIDA HOC CONDIDIT TVMVLO :
XXIII X̄BRIS 1666 AETATIS SVE 72
TANTO, ET AP̄RIME BENEFICO AVVNCVLO,
FR. LVDOVICVS NEPOS CELLES, ET VILLE FRANCIE PRAECEPTOR
VT FILIVS LVGENS POSVIT.

(Caruana, n° 24.)

---

136. Just de Fay Gerlande.

EMIN^mo : ET R^mo D. M. MAG^ro.
DE LASCARIS CASTELLAR
ANNUENTE.
FRATER JUSTUS DE FAII GERLĀDE
BAIULIVUS LUGDUNĒSIS, CADAVERI
PROINDE LOCUM QUIETIS ELEGIT.
QUEM FRATER CAROLUS DE GERLĀDE
COM.^s : DE CHĀRERE NEPOS, TUMULO
DEGENERI VENERANDUM BREVI
LAPIDE SIGNAT, ET OCCUPAT
DIE XVI MAII MDCXLIII

137. Le même Just de Fay Gerlande.

DEO CREATORI ET REDEMPTORI
F. IVSTVS, E PERANTIQVA, ET NOBILMA DE FAY GERLANDE
FAMILIA AB ANNO MDXXIIC.[1] MILES HYEROSOLNUS CARAVNIS
PLVRIBVSQ. NAVIGATIONIB' VICEPRAEFECTVRA DO
MVS EMI D. M. MAGR̃ LA CASSIERA, LEGATIONE AD HENRICV̄
III. GALLORVM REGEM PRO VINDICANDIS RELIGIONIS
TRIREMIBVS CRETAE APUD VENETOS DETENTIS, LVGDV
PROCVRATORIS, TVM RECEPTORIS SVI ORDIÑS MVNE
RIBVS FVÑTVS, MELITAE AB Eo D. M. MAGRO DE VVIGNA
COVRT PRAEFECTVS EXERCITVS EQVESTRIS, PRAETOR
TERRESTRIS, HINC MARESCIALLVS, M. PRIOR ALVERĪE
HONORARIUS, PATRONVS AERARII PVBLICI, TANDEMQ.
BAIVLIVVS LVGDVNEN-BIS IN CAPITVLIS GENERALIB'.
PATRVM CONSCRIPTORVM ORDINIS VOTIS SVFFRAGĪSQ.
OPTATVS. REMPVBLICĀ SACRAM OPERA, CONCILIOQVE
TOT ANNIS COLVIT, AVXIT, ET ORNAVIT; NEC QVIDQVĀ
SIBI, E SOLO IN COELVM ASPORTANDV̄; PRAETER SACRA QVO
TIDIE PRO ANIMA SVA MVLTOTIES, TVM IN HOC BMAE VRIS SACRA
RIO, LITANDA CVRAVIT
F. CAROLVS EIVSDEM COGNOMINIS COMMENDATARIVS DE CHAMBEREAV: NAT
VRA NEPOS, BENEFICIIS, GRATIISQ. PLVSQVAM FILIVS DITATVS, SENE
CTUTIS ACHATES IVSTA DEBITAQ ILLMO HEROI PERSOLVENS EX
PARTE. SYNOPSI VITAE PIE LECTOR IMITANDVM TVISQ. PRAEC̃BVS CO-
LENDVM MONET, ET HORTATVR. OBIIT XXXA MART. ANNI. MDCXL IV
AETATIS SVAE XC°.

(Caruana, n° 21.)

---

138. Jean de Gonzague.

D. O. M.
F. D. IOANNI GONZAGÆ
VINCENTII II MANTVÆ, ET MONTISFERTI. DVCIS
FILIO
AVGVSTISS. ELEONORE IMPERATR. NEPOTI
LUCEDIE, FELONICIÆ, ET GERONDE, ABATI COM̃ENDRIO.
STI. BENEDICTI MANTUÆ PREPR.
ADOLESCENTI INDOLE SVPRA ÆTATEM ERECTA
EGREGYS ANIMI DOTIBVS CŌNSPICVO.
QVI VIX PVBERTATEM EGRESSVS
HIEROSOL MILITIÆ MANTVÆ NOME DEDIT
DEIN. MELITAM ADVENIENS
IN CRETICA EXPEDITIONE ADVERSVS TVRCAS
MAIORA IN ANIMO VERSANS MILITIÆ TYROCINIV INYT.
SED MOX POST REDITV LENTA LABE CONSVPTVS
TAM GENEROSE STIRPIS PRECLARA SPEM
INVIDA LIBITINA,
PRÆCOCI ABSTVLIT FATO
OBYT PRID NON. DECEMBR. A. M.DCXLV. ÆTAT. XIX

[1] *Lic.* Sans doute pour MDCXXII.

F. IOAN. FRAN. RAMESINVS DE LVZZARA
EIVSDEM ORDINIS EQVES ET CONTVBERNALIS
SERENISS. CAROLI. ET MARIÆ MANT. DVCVM IVSSV
P. C.

(Caruana, n° 18.)

139. Jean-François Habela, ou d'Abel.

D. O. M.
FORTVNATAM, VIATOR, MELITAM CREDAS QUAE
F. IO. FRANCISCUM HABELAM, VIRUM PROTULIT
SINGVLAREM. HIC LINGVA, STVDIO, INGENIO,
NEMINI SECVNDVS LINGVA CVM A SECRETIS
IN LEGATIONIBVS AD CLEMENTEM VIII. AD
HISPANVM GALLVMQ. REGES, QVALIS ESSET
PVBLICE OSTENDIT. STVDIO SCRIBENS PRIMVS,
QVAE AD MELITAM ILLVSTRANDAM SPECTANT,
INGENIO AD OMNIA SAGRAE RELIGIONIS OFFICIA
IPSE LOCVM TENENS PRIORIS ECCLESIAE
VICE CANCELLARIVS AD TRIGINTA QVINQVE
ANNOS. EX TRIVMVIRIS VNVS IN M. MAG. LASCARIS
ELECTIONE. CETERA NON SVSTINET MARMOR
QVOD AMANTISSIMVS NEPOS IACOBVS
TESTAFERRATA DE ROBERTIS IN ANATHEMA
OBLIVIONIS EXPOSVIT. OBIIT DIE IIII
MAII A. D. MDCLV. AETATIS VERO LXXIII.

(Caruana, n° 19.)

140. Vincent Martelli.

VINCENTIVS MARTELLIVS FRANCISCI F. PATRITIVS FLORENTINVS
EQVES HIEROSOLYMITANVS HIC QVIESCIT, FORTITVDINEM PIETATE
PIETATEM FORTITVDINE ROBORAVIT, CVIVS DEXTERA IVSTITIÆ
PLENA NON NISI IN FIDEI HOSTES, ET PERDVELLES GLADIVIS TRINXIT
VIGINTI MARITIMA STIPENDIA ADVERSVS TVRCAS ET IN GERMANIA
ALÆ EQVITVM DVCTOR, PRÆCLARVS TOTIDEM MERITVS ROSTRATA
CORONA, ET LAVREA DONANDVS PRYTANEI VBI EQVITES ADVENÆ
ALVNTVR EX PVBLICO, ET CLASSIS PRÆFECTVRA INCLYTVS,
PRIOR BARLETTÆ TRES ALIOS SVÆ GENTIS EADEM DIGNITATE
PARES. PISARVM DVOS MARTELLVM ANN: MCCCCLVI: IO:
BAPTISTAM ANN: MCCCCXCVI. MESSANÆ VNVM ANTONIVM
ANN: MDCVI: CENSVIT. OBIT IV. NONAS NOVEMBRIS
ANN: S. MDCLVIII ÆTAT: LXVII: EQVITES:
ÆRARIO PRÆFECTI SODALI OPTIME
MERITO GRAT: POSS:

(Caruana, n° 16.)

141. Jean-Pierre Mosquet.

FR̄I JŌ. PETRO MOSQUET NICENSI
VIRGINEI CUSTOS SYNCERA MENTE SACELLI
INTEGER, ET TEMPLI SUBPRIOR HUJUS ERAT
ASSIDUE ANTE ARAS SOLITUS PROCŪBERE SUPPLEX
ATQ. DEUM PRECIBUS SOLLICITARE PIIS
CUI FUERAT SEMPER DIVINI MAXIMA CULTUS
CURA. SUB HOC TUMULO MORTUUS ECCE JACET
ANGELICO DONEC CORPUS CLAMORE RESURGĒS
CUM ANIMA. VIDEAT JUDICIS ORA DEI.
OBIIT DIE XXII DECĒBRIS MDLXXVIII.

---

142. François de Panizzes.

D. FR. FRANC^co DE PANIZZES GALLO EQVITI HIER^no. VIRO
AMPL^o. QVI PLVRIMIS IN RELIGIONEM BENEFICIIS COLLATIS,
LEGATIONIBVS CONFECTIS, PRÆCLARIS IN BELLO REBVS GESTIS,
ET DIVI JOANNIS HOSPITIO ÆRE SVO BONIS AVCTO SVPREMIS
FVNCTVS OFFICIIS, MAJORES ADEPTVS DIGNITATES S. EGIDII
PRIORATVM CONSECVTVS, CASTITATE, PIETATE, ET PROBITATE
MORVM INSIGNIS, DIEM SVVM OBIIT AN. ÆTATIS LXXXV.
SAL. CIↃIↃVC DIE MEN. JVLII FR. RAPH. PACCIVS FLOR.
EQVES, FRATRI CONSOBRINO INTEGER^o, AC, VELVTI PATRI
OPTIMÈ DE SE MERENTI MÆSTISS. POSVIT

(Caruana, n° 34.)

---

143. Jean Garzes de Pueyo.

D. O. M.
SISTE, VIATOR ITER MODICVM: LEGE LUGE: JOANNIS
OSSA SVB HOC GELIDO MARMORE CLAVSA JACENT
CLARUS AB ARAGONA GARZES, EX STIRPE PUEYO
SED MERITIS LONGE CLARIOR ILLE SVIS
CUI FUIT ADSCRIPTUS, MAGNA VIRTUTE DECORVS
ORDINIS IMPLEVIT MUNERA PRIMA SACRI.
LUSTRIS QVINQUE REGENS COMMUNIS JVRA THESAVRI
MIRA AUXIT CURA DEXTERITATE NOVA.
INDE SENESCALLUS DESPUIG REGNANTE, CREATUS.
EXTITIT, AC MAGNAE DIGNUS HONORE CRUCIS.
QUIN IPSO GRAVITER MAGNO INFIRMANTE MAGISTRO
ALTA MAGISTERII FRAENA REGENDA SUBIT.
SIC VISUS SUPPLERE VICES, MAGIS ESSET, (UT ANCEPS,
JUSTITIAE ZELANS, AN PIETATIS AMANS,
HEU NIMIUM CELERI MORBI PERCUSSUS AB ICTU
ECCE, PIE, SANCTE; QUOMODO VIXIT OBIT!
SED QUID? JAM MELITAE POPVLVS GAVISUS, ET ORDO;
NUNC TANTO GAUDENT ASTRA SUPERNA BONO.

OBIIT DIE XIV. MENSIS MAY ANNO PER. SAL.
MDCCXLII AETAT. SVAE LXIII.

HOC LACRYMANS POSVIT MONVMENTVM GRATVS AMICVS
VT CELSVM MEMORENT SAECLA FVTVRA VIRVM

(Caruana, n° 32.)

144. Boniface de Puget-Chiastuel.

F BONIFACIVS DE PVGET CHIASTVEL SAC
HIEROSOLIMITANÆ MILITIÆ BAIVLIVS. QVI
AB ANNO M. D. LXI STVDII PIETATISQ. IN SU
VM ORDINEM ERGO EQVESTRI SVSCEPTO
HABITV PERPETO IN CONVENTV RESEDIT.
IN EXPEDITIONIBVS AD PIGNONEM. AC EPI-
DAVRVM. MYOPARONISQ, MAGNI CAPTVRÆ
INTERFVIT; MELITENSIVM IN OBSIDIONE
MVNITIONIB. MACHINISQ' BELLICIS PRÆ
FVIT, IN TVRCAS NAVALI PRÆLIO VICTOS
MILITAVIT: PRÆTORIÆ TRIREMIS CAPITA
NEATVM. TORMENTORVMQ. PRÆFECTVRÃ
OBTINVIT POPVLOS MELITENSES REXIT.
CASTELLANIÆ PRÆSEDIT; ALIISQ MILITIÆ
MVNERIBVS TERRA, MARIQ PERFVNCTVS,
ET MAGNI COMMENDATARII DIGNITATEM
SVO IVRE TANDEM ADEPTVS: HVNC NE
POSTERIS CREDERET, SIBI MORITVRO
TVMVLVM PRÆPARAVIT ANNO DÑI
M. DC. XIIII. SVÆ VERO ÆTATIS. LXX.

(Caruana, n° 32.)

145. Pompée Rospigliosi.

ILLVST:MVS DÑS.
FR POMPEVS ROSPILIOSIVS CREMONÆ BAIVLIVVS
COM S:TI SEPVLCRI FLORENTIÆ FORLIVIIQVE
PRÆCEPTOR
AVITÆ NOBILITATIS SPLENDORE,
AC BELLICA STENVITATE INTER
COMMILITONES, APPRIME CONSPICVVS
QVATVOR PRÆSCRIPTIS CVRSIBVS, SIVE
CARAVANIS DECEM ADDIDIT VLTRONEAS,
VSQ DVM IN MAHVMETTÆ EXPEDITIONE,
INTER PVGNANDVM CAPTVS AD SVOS, VBI
REVERSVS, BIS VICES, SEMEL CAPITANEI
TRIREMI INCLITO LAVDIS NOĪE PRÆFVIT,
VLTRO CERCINÆ, ET CORINTO EXPVGNANDIS
INTERFVIT: OMNES GRADVS SVI ORDINIS
ASCENDENS, AD SVPREMVM CVLMEN, MERITIS

VITEQVE CANDORE PLVRIES ACCLAMATVS:
AD CELVM ABIIT. AN. M.D.C.L.X.II. DIE
VII MENSIS IVNIJ ETATIS SVAE LXXX

(Caruana, n° 13.)

146. Denis de Polastron Laillière.

VIATOR QVIESCIT IN HOC LAPIDE FR. DIONISIVS DE POLASTRON
LAILLIERA STI. IOĪS HIER. EQVES STE. LVCIE COM. MAGNVS TOLOSAE PRIOR. PIETATEM
MANSVETVDĪEM CHARITATEM IN EGENOS HVMILITATEM OMNEM CHRISTIANO APTAM HOMINI
VIRTVTEM ETIAM IN ANIMO MILITARI SIC ALVIT VT PACIS IN ILLO BELLIQ: INSIGNIA CERTARE
DICERES TRIREMEM AB HENRICO 4°. PRIMVM TVM A LVDOVICO 13. CHRISTIANISSIMIS COMENDA
TAM ANNOS DVODECIM MELITĒSEM DEINDE VNAMDVOS GVBERNAVIT TVNC MASSILIA REDIENS
CVM DE NOCTE PERVADENSES SCOPVLOS NAVIGARET SIC ADHESIT, VT FRVSTRA OMNI VI ET STVDIO EX-
TAHERETVR PROSTRATVS, ILLE IN GENVA PERICVLVM DEPRECATVR. QVARE INVITO ACRE FLANTE VENTO ET
ADVERSVM PVGNANTE AQVA TRIREMS TANDEM SESE EXPLICAT LIBVRNVM VERO INCOLVMIS DEDVCTA CVM AD
ALTERVM LATVS; INSPICIENDI AC REFICIENDI CAVSA INVERTERETVR LAPIS QVI INTRO SESSE TABVLATA IM
ISERAT, AC OMNEM SEMPER AQVAE AT ADITVM PROHIBVERAT QVASI DEFVNCTVS OFFICIO, SPONTE NEC SINE
OMNIVM STVPORE DEHISCENS COLLAPSVS EST. ANNO. 1623 AD VRBANVM 8VM. AB EMMO PAVLA ORATOR MIS-
SVS EST, TVM POSTEA EIDEM PAVLE MAGR PALATIJ ADFVIT, DEINCEPS IN CONVENTV VBIQVE ET
FORIS AD MAXIMA SEMPER NEGOTIA APPLICATVS VIXIT. AB EMO LASCARO PRO MAGR, VNACVM
MAGNVS, COMDTOR ESSET, CONSTITVTVS FVIT QVAM VLTIMAM PERSONAM PER ANNOS
DECEM EA CVRA LABORE STVDIO ET ZELO EGIT, VT ACCEPTAM MVTVO IN GALLIA,
ITALIA, AC ROME PRESERTIM ET GENVAE PECVNIAM FELICITER EXOLVERIT QVE PECVNIA CON-
TRA ERAT THVRCAS COMPARATA QVI AD ANNVM 1643 TOTI RELIGIONI EXITIVM MINITABANTVR
AC QVANTVM FVERIT SEMPER COMMODORVM SVORVM NEGLIGENS PVPLICORVM VERO STV-
DIOSVS, VEL HINC ARGVMENTARE, QVOD DESTINATVM SIBI, AC VERIVS PROPE IAM SVVM
MAGNVM STI. AEGDIJ. PRIORATVM NOTABILI ALIQVA REDITVVM PARTE MINVDV. PROPOSVERIT.
QVID PLVRA VLTIMO PAREM VITAE, FINEM SORTITVS SVI DESIDERIVM INGENS TVM VERO
MAGNVM SVAR VIRTVTVM EXEMPLVM AC CHRISTIANE PIETATIS INCITAMENTVM
TOTI CONVENTVI RELINQVIT; ET SSME. TRIME. MORITVR MELITAE
DIE 1° MENSIS SEPTEMBRIS ANNI 1662 AETATIS ANNO 86
FRATER IOANNES DIONISIVS GABRIEL DE POLASTRON
LAILLIERA FVLCENSIS IN BRITANIA COMMENDATOR EX
FRATRE NEPOS, PROPIJS IMPENSIS HOC MONVMENTṼ FECIT
REQVIESCAT IN PACE AMEN

(Caruana, n° 29.)

147. Jean-Jacques de Verdelin.

SISTE ET LVGE VIATOR
FR: IŌ: IĀC: DE VERDELIN IACET HIC STRENVVS XPI MILES
CENTIES HOSTIVM SANGVINE SEPTIES SVO CRVENTATVS
COMMENDATOR CAPELLÆ ET DE PEIRVITS
ÆTATIS SVÆ LXXVI MAGNVS COMMENDATOR EXTITIT
CVIVS FACTA SI DIGNOVERIS MAXIMVM ESSE DIXERIS
QVATER ARMAMENTARII PRÆFECTVM VIDIT MELITA
SEMEL ÆQVESTRIS MILITIÆ
IN ELECTIONE MAGNI MAGISTRI DE GESSAN ELECTOREM EQVITEM
TVRQVARVVM SÆPIVS IN EXCVRSIONE NAVILI DOMITOREM
DVCEM VTRIVSQVE MILITIÆ IN INSVLA GAVLI
TRIBVNVM LEGIONARIVM TEMPORE CITATIONIS

REPARATOREM MAGNIFICVM SACELLI SANCTI MICHAELIS
BENEFACTOREM EXIMIVM LINGVÆ PROVINCIÆ
IMMORTALITATIS AVIDVS TROPHEVM MAGIS HOC
SIBI TANDEM STATVIT QVAM SEPVLCHRVM
OBIIT ANNO: MDCLXXIII DIE XX APRI, ÆTATIS SVÆ LXXXIII
FR: MICHAEL DE VERDELIN EXECVTOR TESTAMENTI
NEPOS VT FILIVS INTER LACHRIMAS HOC
MONVMENTVM POSVIT

(Caruana, n° 14.)

---

148. Sur une lame d'argent, au bas de laquelle sont attachées trois clefs du château de Passava :

\+ DEIPARÆ . VIRGINI . AC . DIVO .
BAPTISTÆ . TUTELARII .
CASTRO . PASSAVA[1] . PELO-
PONNESO . A MILITIBUS . HIEROS[ui] . .
CAPTO . SUB . F . IA . DUBLOT . VIVERIO
TRIREMIUM . PRÆFECTO . ANNO .
SALUT . HUMm . M . DCI . DIE, 18 . AUG . MEN-
SIS . F . ALOFIUS . VIGNACURTIUS . M .
MAGISTER . TUNC . PRIMUM . SUI .
REGIMINIS . ANNUM . AGENS . HAS . OPPIDI .
CLAVES . AC . SIGNA . TURCICA . MEMORIÆ .
AC . PIETATIS . ERGO CONSECRAVIT .

---

149. Sur une lame d'argent, au bas de laquelle sont attachées quatre clefs des portes d'Hamamet :

\+ ANNO POST CAPTUM PASSAVA
EJUSDEM . VIVERII . EJUSDEMQ .
MENSIS . AUG . FELICITATE . IDIB' .
ORTO . JAM . SOLE . EXCISIS . PORTIS . AC .
MAGNO . MILITUM . IMPETU . MURO PER .
SCALAS . SUPERATIS . CAPTO . ETIAM .
HADRYMETO . URBE . IN . AFRICA . VULGO .
HAMAMETA[2] . IDEM . MAG . ALOFIUS . EID
M . VIRGINI . MATRI . AC . DO . BAPTISTÆ .
QUORUM . AUSPICIŪ . HÆC . GESTA .
SUNT . PRO . GRATIARUM . ACTIONE .
HOC MONUMENTUM . POSUIT .

---

150. Sur une lame d'argent, au-dessus de trois clefs provenant des forts du golfe de Corinthe :

\+ DUO . CASTRA AD . CUSTODIAM
CORINTHIACI SINUS . IN EJUS

[1] Passava, en Morée.
[2] Hamamet, dans la régence de Tunis.

FAUCIB' . A BARBARIS UTRINQ;
CONSTRUCTA . IDEM ALOFIUS
QUO MARIS TRACTATU SOCIALI BELLO AD-
VERSUS SELIMUM MILES OLIM PUGNAVE-
RAT . NUNC M . MAG . AN . SUI . PRINCIPAT' III .
ATQ. NATAL . DÑI SUPRA M . D . C . DIE . XX . APP.
EODEM VIVERIO TERRESTRIUM COPIARUM
ET F. ASCANIO CAMBIANO CLASSIS PRÆFEC-
TO A SUIS CAPTA DIRIPUIT . INGENTIB' AD
LXX . TORMENTIS . INTER ALIA . HUC INDE AD-
VECTIS . TANTÆ IGITUR VICTORIÆ MONUMEN-
TA . S. VICTORI . CUI' AUSPICIIS DIE ILLI SACRO EAM
ACCEPTAM . REFERT . AC DEIPARÆ DEDICAVIT.

XI.

CHAPELLE SAINT-SÉBASTIEN.

(Langue d'Auvergne.)

151. Sur la frise des murs de la chapelle.

FRATER JOANNES DE FOURSAT ALVERNIA PRIOR HOC SACELLUM DIVO
SEBASTIANO DICATUM EGREGIA AURATA SCULPTURA SUIS
SUMPTIBUS ORNAVIT MULTISQ. ILLUSTRAVIT INSIGNIIS . ANNO CHRISTI
MILLESIMO SEXCENTESIMO SEXAG^{mo} SEPTIMO RELIGIONIS SUÆ DCXIX

---

152. Tombeau du grand maître Annet de Clermont de Chatte-Gessans, mort en 1660.

D. O. M.
HIC IACET EMINENTISSIMVS F. ANNETVS DE CHATTES GESSAN
QVIA COMITIBVS CLARI MONTIS ORTVM ACCEPIT
A PONTIFICIBUS SACRAS CLAVES ET TIARAM
VTRVMQVE PER MAIORES
IN CALIXTO. II. SEDIS APOSTOLICÆ ACERRIMOS DEFENSORES
HOC VNO VERE MAIORVM OMNIVM MAXIMVS
QVOD TIARÆ SVPREMAM CORONAM ADIVNXERIT
CREATVS NEMINE DISCREPANTE
EX BAIVLIVO LVGDŪI : MAGNVS MAGISTER ET MELITÆ PRINCEPS
EVM APICEM MERITA IAMPRIDEM EXEGERANT
VOTA NVNQVAM, PRÆSVMPSERANT
SED VIRTVTES TVLERE SVFFRAGIVM
PIETAS IN DIVINIS
PRVDENTIA IN HVMANIS
SVAVITAS IN CONGRESSV
MAIESTAS IN INCESSV
MARESCALDI INTEGRITAS
TERRÆ MARISQVE IMPERIVM

DE SVO NIHIL IPSE CONTVLIT NISI QVOD AMICIS OBEDIVIT
REGNAVIT AD PERENNEM MEMORIAM VIX QVATVOR MENSIBVS BREVIS
VITÆ PARS NVLLA PERIIT PRIMAM RELIGIONI SECVNDAM POPVLO
TERTIAM SIBI OMNEM DEO CONSECRAVIT
OBIIT INTER LACRYMAS ET VOTA OMNIVM
2 IVNII ANNO DOMINI 1660. ÆTATIS SVÆ 73.
F. CLAVDIVS DE MONTAGNAC LARFEVLHERE MA
RESCALLVS F. IOA. IACOB. DE VERDELIN PRIMARIVS
ELECTIONIS EQVES HOC GRATI ANIMI MO
NVMENTVM POSVERVNT.

(Caruana, n° 12 des Grands Maîtres.)

---

153. François de Crémaulx.

HIC IACET FR' FRANCISCVS DE CREMAVLX MAR
ESCALLVS ORDINIS SIMVL, AC TRIREMIVM PRAEFE
CTVS: VTI MARESCALLVS IVRIS IVSTITIAEQVE NON
SOLVM FVIT ACERRIMVS VINDEX, SED ETIAM INTE-
GERRIMVS CVSTOS VTI PRAEFECTVS PIRATICAS NA-
VES PROPE INSVLAM CRETAE, ET INSVLAM GAVDISY
MEMORANDO CERTAMINE DEVICIT. IN TOTA MILI-
TARI RE, PRIMIS PAR SECVNDVS NVLLI. PAR IMPAR, TV-
RCIS MARI, TERRAEQVE SEMPER IMMINENS FVIT,
EOSQVE TOTIES VICIT QVOTIES DIMICAVIT. IN EX-
EQVENDO CELERITATE, IN PERICVLIS AVDACIA, IN
PVGNA FIRMITATE, ET CONSTANTIA CEDERE NES-
CIA TANDEM OMNIBVS FERE RELIGIONIS MVNERIB'
LAVDABILITER PERFVNCTIS, MAGN. PRIOR ALVERNIAE
SVI DESIDERIO DERELICTO, DENATVS EST 1644.

FR: CAROLVS CREMAVLX COMEND: DE MASCON,
ET CHANONAT AVVNCVLO BENEMRITO HOC GRATI
ANIMI MONUMENTVM POSVIT HOC ANNO 1670.

(Caruana, n° 28.)

---

154. Charles de Crémeaulx.

PIIS ADSISTE PRECIBVS VIATOR.
IACET HIC F: CAROL': DE CREMEAVX. VEN: LING: AL;
MATISCONEN. ET CHANONATEN. COMMEND:
ALTERIVS QDM FR: CAROLI ORDNIS MARESCALLI
AC CLASSIS PRAETVRA CELEBERR: NEPOS;
QVI
AVITAM NOBILITATEM EQVESTRI DIGNITATE,
HANC FORTITVDINE, AC PIETATE ILLVSTRAVIT,
PRAESTITIS SVO ORDINI MILITARIBVS OBSEQVIJS,
GALLICAE TRIREMIS PRAEFECTVRAM ADEPTVS,
VBIQVE, BELLICA NON MINVS VIRTVTE,
QVAM MORVM SVAVITATE EMICVIT.
OBIJT DIE 26. DECEMB: AN: D. 1673.

F: HECTOR DE ST. GEORGE, MONFERRANTIEN̄ CŌM̄
AVVNCVLO DE SE OPTIME MERITO,
CVM LACHRYMIS P.

(Caruana, n° 25.)

---

155. Jean Delabaume de Foursat.

HIC IACET FR. IO. DELABAVME DE FOVRSAT
MAG. PRIOR ALVERNIAE COM. DECHARRIERES,
QVĒ DIV HABVIT MELITA PRAEFECTV EQVITV̄
RELIGIONIS MARESCALCHVM. DIGNVMQVE
IN REBVS MAXIMIS MINISTRVM.
TANTA FVIT HVIVS VIRI FORTITVDO, VT IPSAM
MORTEM, NE SVO QVIDEM. DIGNATVS SIT METV
CVM APVD STĀM MAVRAM PARI FORTITVDINE
HOSTIB. INFLIXIT VV̄ERA, AC IN SE PERTVLIT.
ANNO DÑI DE COELO RECTE SOLLICITVS
VECTIGALEM SE DEO SCIENS
DEAVRATVM HOC SACELLVM DEO ADORNAVIT
GLORIOSVM IN COELO TEMPLVM HABITVRVS
ANNO DÑI 1674, AETATIS SVAE 72
DIE 13. MENSIS DECEMBRIS.

(Caruana, n° 26.)

---

156. Joseph Fassion de Sainte-Jay.

D. O. M.
FR̄I. JOSEPHO. FASSION. DE. SAINTE-JAY
ALVERNO. JEROSOL. ORDINIS. EQUITI
COM̄DAE. D' AULOIS PRAECEPTORI
VIRO
SANGUINE. MORIB. LITERISQ INLUSTRI
QVI
MARESCALLI. VICE. PAUPERUM. INFIRMAR. CURA
ALIISQ. BELLI. ET. PACIS MVNERIB
EGREGIE. PERFUNCTUS
OCTOGENARIUS. SVI DESIDERIUM. RELIQUIT
VI. APRILIS. CIↃDCCLXV.
FR. CAROL. PETRVS. DE. SAINT. POL. RECOURT
EJUSDEM. ORD. EQUES
COMD̄AE. DE COVLOMIERS. PRAECEPTOR
IN PERPETUUM DIUTINAE. AMICITIAE. ARGVMENTUM
AMICOR. OPTIMO
LIBENS. MOERENSQ. P.

(Caruana, n° 44.)

---

157. René de Maisonseule.

F. HECTOR DE CHARPIN—GENETINES
PRÆCEPTOR DES BUGNETS,
F. LUDOVICUS DES—ESCURES—LA—VIVERRE,

ET NOB. ANTON. DE FAY—LA—TOUR—MAUBOURG
HOC AMICO BENE—MERITO DOLORIS
MONIMENTVM POSUERE

A ☧ Ω

HIC XPVM OPPERITVR F. RENATVS DE MAISONSEVLE
DVPLICATÆ PRÆCEPTORIÆ DIGNITATES EQVES
QVI VETEREM NOBILITAT. A MAJORIBVS TRADITĀ
A REG. CHRISTмо. OB FORTA. FACTA BEGio. STĒMAтв. DECR̄TAM
VIRTUTE PROPRIA LOCUPL̄VIT, AVXIT, AMPL̄VIT.
NAM IN EO SEVERIOR VITÆ PROBITAS INFVIT,
INTAMINATUS MORVM CANDOR ILLIBATA FIDES,
RECTI TENAX OBSERVANTIA ILLVM NON FICTA
IN DEV̄ PIETAS, NECSITAS IN AMICOS NŌ FUCATA,
INDISTINCTA IN OMNES ÆQVITAS
INCOMPARABILEM REDDIDERE.
SEMEL ET ITER TRITEмıs. PRÆFĒTURA SVMĀ CV̄ LĀDE
PARI MAGNIFICENTIA STRENVE PERFVNCTVS EST
PRÆTORIANvs. TER̄Æ, MARIQ. LEḠTVS POLEMARCHI
DIGNITATI PROXIMVS, ANNIS MER̄TIS PROXIM̄OR
IMPIGR INSISTEBAT. SED MORS NIMIV̄ PRÆCEPS
INCERTOS HONOR̄S TRANSMVTAVIT. VITAM ERGO
QVĀ OB VARIOS PRO REL̄GŌNE SVSCĒTOS LAB̄RES
INQVIETĀ VIX̄RAT MORTE, QVA MORIVNTVR JVSTI
TRANQVILLISSIMA CORONAVIT.
ANNO 1677. DIE OCTOBR, 17, ÆT. SVÆ 48.

(Caruana, n° 30.)

---

158. Claude de Montagnac de Larfeulière.

SISTE VIATOR, ET SI IVSTVS ES. IVSTITIAE QVONDAM CAPITI
IVSTA PERSOLVE.
HIC IACET FRATER CLAVDIVS DE MONTAGNAC DE LARFEVLIERE,
SACRI ORDINIS HYEROSOLYMITANI OBSERVANTISSIMVS EQVES
ET MARESCALLVS. QVI DE SVA SEMPER RELIGIONE BENEMERITVS
ILLIVS VBIQ REBVS STVDIO PECVLIARI DEDITVS, NVNQVAM INTERRVPTA
SAGACITATIS, AC VIGILANTIAE SIGNA DEDIT: PROCVRATOR GENERALIS
IN GALLIA, ET RECEPTOR IVRIVM COMVNIS AERARY SAERIVS OB INSIGNE
CVRAM PROROGATVS, NON MINVS VTILĒ QUAM NĒSSARIV̄ SE PRAESTITIT
SINGVLAREM HANC POTISSIMVM LAVDEM ASSEC̄VTVS, QVOD IN AVGENDIS,
CONSERVANDISQ TRIBVS PRAESERTIM COMMENDIS MERITO SIBI POTIVS
QVAM FAVORE ACQVISITIS, CONTRA INVASORES APVD REGIA CONSILIA
INDEFESSVS, ACERRIMVSQ PROPVGNATOR EXTITERIT. MARESCALLVS
TANDEM EFFECTVS, ET DIGNVS QVI MAGNI MAGISTRI VICES ALIQVANDIV
GESSERIT, POST NON MEDIOCRE PER LONGAM AEGRITVDINĒ PIETATIS
AC PATIENTIAE DATVM SPECIMEN, 73: ANNOS NATVS E' VITA MIGRAVIT
KALENDIS SEPTEMBRIS ANNO DOMINI M. D. C. LXI.
HOC BENEVOLENTIAE MONIMENTVM POSVIT GRATA MENS NEPOTV̄

(Caruana, n° 27.)

159. Melchior de Robles.

D. MELCHIORIS DE ROBLES ORDINIS GLADIFERI EQVITIS
MONVMENTVM.
CASTELLANI ORTV, STIRPE INSIGNIS, GESTIS PRECLARISSIMI.
SVB IMPERIO PHILIPPI SECVNDI REGIS MILITARIS TRIBVNI
QVI IN TRVCISSIMA MELITE OBSIDIONE,
PER INNVMERAS TRACIVM TVRMAS IRRVENS.
MOENIA IAM PRORSVS QVASSATA CVM LEGIONE SVBSIDIARIA ADIVIT.
DIVI IACOBI FIDI ALVMNI
EQ̄IDEM TETRE OTHOMANE MILITIE DIRI FLAGELLI.
CVIVS SIGNI RVBORE FAVSTI CHRISTICOLIS COMETE
CRVX PALLENS ENITVIT, NITENS LVNA PALLVIT.
S. MICHAELIS ARCIS PREFECTI PRESIDIO
VTQVE IPSE COELITVM HOSTIVM FVGATORIS.
QVI TANDEM MACTANDI FESSVS IN CONFLICTV OCCVBVIT
VERVM PRO GVTTA SANGVINIS CENTV̄ VITAS REDEMIT. M̄ILLE NECES COMPARAVIT.
HEV OCCVBVIT ! OCCVBVIT ! NE VTIQVAM REVIXIT VIVIT
SPIRITS̄ AD SVPEROS LAVREA, FAMA IN HIER. ANI. SVBVEXILI. STIS. PIGN. DIVTV. IMMORTALIS
EM, ETR. D. M. M. FR. D. RAPHAEL COTONER.
EXIMIVS VIRTVTIS CVLTOR OFFICIORVM
REMVNERATOR LARGISSĪ. POST 20, FERE LVSTRV̄ TĀTI ET BENEMERITI HEROIS
CINERES DECORAVIT.

(Caruana, n° 31.)

---

160. Amable de Thianges.

A. ☧ Ω.

F. AMABILI. DE THIANGE. QUI. SAC. ORDINIS. CENSUS
DE. VILLEFRANCHE. GRATUITA. M. MAGISTRI. LARGITIONE
ET DE. SALLES-MONCENIE. JURE. SUO. CONSEQUUTUS
ROM. PONTIFICIS. PRIVILEGIO. BAJULIVI. GRADVM
OBTINUIT. VI. ID. SEPT. A MDCCXXXVII. SUPREMUM
ORDINIS. SUI. MARESCALLI. HONOREM. ATTIGIT
IV ID. MAJAS. AN MDCCXLVIII. M. PRIORIS. ARVERNORUM
DIGNITATEM. OCCUPAVIT. VII. ID. SEPT. EJUSD. ANNI
A. STANISLAO. LOTHARINGIAE. DUCE. MAGNI. VENERATORIS
MUNERE. INSIGNITUS. EJUS. PERSONAM. SUSTINUIT
IN NOVISSIMA. ILLIUS. IN. POLON. REGEM. ELECTIONE
REGIISQUE. HONORIBUS. A. CLASSE. GALLICA. SIBI
DELATIS. GEDANUM. RECTUS. EST. CONFIDENTIAM
ILLIUS. ET. CHRISTIANISSIMI. REGIS. PROMERITUS
EXACTO. CUM. LAUDE. VITAE. CURRICULO. DECESSIT
IN. CASTELLO. DE LUSAC. IN AGRO. BORBONIENSI. IDIBUS
MARTII. A. R. S. MDCCLVII. AETAT. A. LXXX. M. XI. D. IV.
GEMINI. FRATRES. EJUS. PROPINQUI. QUORUM. UTRIQUE
PRIORATUS SUI. CENSUM. CONTULIT. GRATI. ANIMI. CAUSSA
P P

(Caruana, n° 50.)

XII.

CHAPELLE SAINT-GEORGES.

(Langue d'Aragon.)

161. Sur la frise intérieure des murs de la chapelle.

SACELLUM HOC QUOD EMINENTISSIMUS AC REVERENDISSIMUS D. F. D.
(NICOLAUS COTONER) OLIM PRIOR IN HONOREM D. GEORGII M. EXORNANDUM
SUSCEPERAT IDEM NUNC M. M. SUMPTUOSIUS ANNO.......
ERY SUI SECUNDO PERFICIENDUM CURAVIT AD MAJOREM DEI GLORIAM.

---

162. Tombeau du grand maître Nicolas Cotoner, mort en 1680.

F. D. NICOLAO. COTTONER
MAGNO HIEROSOLYMITANI ORDINIS MAGISTRO
ANIMI MAGNITVDINE CONSILIO MVNIFICENTIA MAIESTATE
PRINCIPI
ERECTO AD MAHOMETIS DEDECVS
E NAVIGII ROSTRIS AC SVLTANÆ PRÆDA TROPHÆO
MELITA
MAGNIFICIS EXTRVCTIONIBVS TEMPLORUM NITORE
EXPLICATO MVNITOQVE VRBIS POMOERIO
SPLENDIDE AVCTA
CIVE E PESTILENTIÆ FAVCIBVS PÆNE RAPTO
HIEROSOLYMITANO ORDINE
CVI PRIMVS POST FRATREM PRÆFVIT
LEGIBVS AVCTORITATE SPOLIIS AMPLIFICATO
REPVB. DIFFICILLIMIS SÆCVLI BELLI TEMPORIBVS SERVATA
VERE MAGNO
QVOD TANTI NOMINIS MENSVRAM GESTIS IMPLEVERIT
PYRAMIDEM HANC EXCELSI TESTEM ANIMI
DAT DICAT DEDICAT
FAMA SVPERSTES
VIXIT IN MAGISTERIO ANNOS XVI MENSES VI
OBYT 29 APRILIS 1680 ÆTATIS SVÆ 73 POST CVIVS OBITVM
EXECVTORES TESTAMENTARY TVMVLVM HVNC FIERI MANDAVÊ.

(Caruana, n° 14 des Grands Maîtres.)

---

163. Tombeau du grand maître Raphaël Cotoner, mort en 1663.

D. O. M.
ÆTERÆ. MEMRIÆ. F. D. RAPHAELIS COTONER
RELIGIONIS HIER. M. MAGISTRI
MAIORICÆ PATRICII, AC PRIMVM BAIVLIVI.

EPITAPHIVM.
ARROGONVM QVICVMQVE TERIS MELITENSE SACELLVM

SACRAQVE SIGNA VIDES SISTE VIATOR ITER.
HIC ILLE EST PRIMVS COTONERA È STIRPE MAGISTER.
HIC ILLE EST RAPHAEL CONDITVS ANTE DIEM.
TALIS ERAT CERVIX MELITENSI DIGNA CORONA :
TALE FVIT BELLO CONSILIISQVE CAPVT
CURA, FIDES, PIETAS, GENIVM, PRUDENTIA ROBVR
TOT DEDERANT VITÆ PIGNORA CARA SVÆ
VT DVM COELESTES CITIVS RAPERETVR AD ARCES,
ORDINIS HÆC FVERIT MORS PROPERATA DOLOR
QVI NE MUTATAS REGNI SENTIRET HABENAS
GERMANO RERVM FROENA REGENDA DEDIT
COETERANE QVÆRAS PRIMVS DE STIRPE SECVNDVM
PROMERVIT, SATIS HOC PERGÈ VIATOR ITER.
OBIIT ANNO MDCLXIII. DIE. XX. OCT. ÆTAT. SVÆ LXIII
MAGISTERII. III. ET VII. MENS.

(Caruana, n° 13 des Grands Maîtres.)

---

164. Tombeau du grand maître Raymond de Perellos-Rocafull, mort en 1720.

EMO : PRINCIPI FRI. D. RAIJMUNDO DE PERELLOS. ET ROCCAFULL
CLARISSIMO GENERE NATO ET VIRTUTUM SUFFRAGIO AD M. MAĞRUM. EVECTO
QUI OMNIBUS AEQUE CHARUS, MAGNORUM ETIAM PRĪPUM PRAECONIIS COMMENDATUS
ET PRAETER CETERAS ANIMI EGREGIAS DOTES, JUSTITIA PRAECIPUE,
ET CHARITATE CONSPICUUS, METUI AB OMNIBUS POTUIT PARITER ET AMARI
APPRIME MUNIFICUS NULLIUS MERITA SINE PRAEMIO DIMISIT;
ERGA CHRISTI PAUPERES SUMME MISERICORS,
EORUM CUSTOS VERIUS VOLUIT ESSE QUAM DICI :
ERGA DEUM ET SUPEROS VERE RELIGIOSUS ASSIDUIS FUNDENDIS PRECIBUS
TEMPLIS PRETIOSA SUPELLECTILI,
MINISTRIS INSIGNI HABITU DECORANDIS MAGNOPERE INTENTUS,
SUI PENE VISUS EST OBLIVISCI,
QUI DEMUM PORTU AEDIFICIIS ORNATO, ADDITIS PROPUGNACULIS;
QUATUOR BELLICIS NAVIBUS AUCTA CLASSE,
MAGNA NON SEMEL PECUNIAE VI IN COMMUNE BONUM ELARGITA
CUM SUUM EXHAUSISSE AERARIUM CREDI POTUISSET,
TERCENTENA AUREORUM MILLIA PUBLICI AERARII RATIONIBUS INFERENDA,
POST. 23. ANNOS OPTIMI PRINCIPATUS PIE MORIENS RELIQUIT
OBIIT DIE 10. JANUARII 1720. AETATIS SUAE 84.

(Caruana, n° 17 des Grands Maîtres.)

165. Tombeau du grand maître Martin de Redin, mort en 1660.

D. O. M.
ÆTERNÆ MEMORIÆ SACRUM
MAGNI MAGISTRI DON MARTINI DE REDIN.
MAGNI XAVERII OB GENUS PROPINQVI.
CVIVS ANTE ÆTATEM PRÆMATVRA VIRTVS, SICVLÆ, DEIN NEAPOLITANÆ
CLASSIVM PRÆFECTVRAM MERVIT.
ADVLTVS AD PONTIFICEM SVMMVM, ET HISPANVM REGEM LEGATVS PROFECTVS.
EXERCITVS REGIOS APUD CATALAVNOS, ET GALLECOS, CÆTEROSQVE HISPANIÆ, POPVLOS.
SVMMO CVM IMPERIO REXIT.
INDE VICTORIIS, MERITIS, ATQVE ANNIS AVCTVS : EX PRIORE NAVARRÆ, SICILIÆ, PROREGE.
PRINCEPS MELITÆ ABSENS ELECTUS.
INSVLAM PROPVGNACVLIS, AC TVRRITIS SPECVLIS, VRBES AGGERIBVS.
CONSTRVCTISQVE HORREIS, ET ANNONA AC VARIO BELLI COMMEATV, INSTRVCTIS MVNIVIT.
SUMMA DEMVM OMNIA SUMMO ILLO SVO MAGISTRATV GESSIT,
AC PRO BIENNII ANGVSTIIS STVPENDA.
DVCIS BVLLIONII EXEMPLVM SECVTVS, EXPEDITIONIS HIEROSOLYMITANÆ.
PRINCIPIBVS EVROPÆ SESE VLTRO VEL DVCEM, VEL COMITEM OBTVLIT
OBIIT DIE. VI. FEBRVARII MDCLX. ÆTATIS SEPTVAGESIMO IMPERII TERTIO

FR. D. IOANNES DE GALDIANO ARMENIÆ BAIVLIVVS ET SENESCALLVS. COMMEND. FR. GILBERTVS DEL BENE PALATII PRAEFECTVS
COMMEND. FR. D. ANTONIVS CORREA MAGISTER EQVITVM. COMMEND. FR. D. ISIDORVS DE ARGAIZ QVAESTOR PALATINVS
SVPREMIS TABVLIS EXECUTORES DELECTI CUM LACHRYMIS POSVERE.

(Caruana, n° 11 des Grands Maîtres.)

166. Michel Cortes.

SVB HOC LAPIDE HVMATVR F. D. MICHÆL CORTES,
QVEM ALFAMBRA OPTIME DE SE MERITVM
COMMENDATOREM,
ARAGONIA SOLERTISSIMVM NOVENNIO
RECEPTOREM,
VENERABILIS HIC CONVENTVS INTEGERRIMVM
MAGNARVM RERVM ARBITRVM,
OMNIS HIEROSOLIMITANA RELIGIO
VERE MAGNVM CONSERVATOREM,
SPECTANDVM POSTERITATI PRAEBENT
MIGRAVIT AD IMMORTALITATEM VII. SEPTEMB.
AN. M. D. C. LXXII. ÆTATIS SVÆ LXXV.

(Caruana, n° 35.)

---

167. Melchior Dureta.

D. O. M.
F. MELCHIOR DVRETA MAJORICARVM
BAIVLIVS, INSIGNIS MERITIS, PRÆCLA-
RVSQ' VIRTVTIBVS, MORTIS HAVD IMME-
MOR, DVM VITA FRVERETVR OSSIBVS
HIC LAPIDEM, IN COELO VERO ANIMÆ,
DIVINO MANSIONEM PRÆPARAVIT
AVXILIO. OBIIT DIE XVII MENSIS
APRILIS, ANNO MDCLIIII AT
ÆTATIS SVÆ LXXIII

(Caruana, n° 33.)

---

168. Bernard de Ezpeleta y Xavier.

D. O. M.
F. D. BERNARDO DE EZPELETA Y XAVIER NAVARRÆ
PRIORI MAĜRALI COMRIO CLASSIS OLIM HIERNÆ
GÑALI PRÆFECTO AD PHILIP: II. LEGATNE ALIIS
Q. MVNERIB RITE PFVCTO VIRO INTEGERRMO
PIISSMO: RELIGIOSSMO: ET XPI PAVPER SUI TPRIS:
FACILE PRI: QUI NŌ TANTV A CLARISSMO: SVO
GENERE NOBILITTI: AB AMPLISSIMOVE HOC ORDNE
HONORIS ACCEPERAT, QVANTV, ET GENVS ET
ORDINEM SVAR VIRTVTV SPLENDORE
ILLVSTRAVIT. OBIIT XVII. KAL. DECEMB. AN
SAL. M.DC.XVII. ÆTAT. SVÆ LXIX.

F. D. GINESIVS RVYZ
BENEFACTORI OPTIME
DE SE MERITO MOESTIS
SIME ÆQUE, AC DEVOTIS
SIME P. ANNO DOMINI
MDCXVIII.

(Caruana, n° 173.)

169. Jean Galdien.

D. O. M.
FR. D. IO: GALDIANVS MAGN. NAVARRAE PRIOR
LEGATIONE AD ALEXANDRŨ VII SPLENDIDE ACTA
ARMENIAE BAIVLIVVS.
MOX TRIREMIVM PRAEFECTVS
CLASSE AD GIGERIM DVCTA,
AC RE STRENVE IBIDEM SVMMA EIVS PRVDENTIA GESTA
A LVDOVICO XIV. DIGNIS LAVDIBVS AVCTVS
AC PRETIOSA EIVS EFFIGIE DONATVS.
MELITA SENESCALLI MVNERE INTEGRE ADMINISTRATO
GALDIANA MVNITIONE AERE SVO EXTRVCTA,
DE HIEROSOLYMITANO ORDINE
CONSILIIS, GESTIS, OPIB' AMPLIFICATO OPTIME MERIT
VT IN OMNIVM OCVLIS VIXIT
INTER OMNIŨ LACRYMAS OBIIT ANNO 1680. XIV. MAII

PATRVO BENEMERENTISSIMO
FR. D. IOSEPH GALDIANVS PROPRIO AERE
M. P.

(Caruana, n° 43.)

---

170. Louis de Moncade.

D. O. M.
HIC IACET F. D. LVDOVICVS DE MONCADA ILLmi MAR-
CHIONIS ALTONAE FILIVS QVI RELIGIOSE VITAM DVCENS
AETERNAE SIBI LOCVM QVIETIS VIRTUTE COMPARAVIT
OBSEQVIA INTER PLVRIMA PER EVM RELIGIONI PRAES-
TITA APVD MAJESTATES CAESAREAM ET CATHOLICAM
SVMMA CVM LAVDE LEGATIONES GESSIT
ASSVMPTVS Q DIGNISSIME POST ALIAS DIGNITATES AD
CASTELLANIAM EMPOSTAE E VITA DISCESSIT PRIDIE
KAL. DECEMB. M. D. C. XXXIV. AETATIS VERO LXIX.

F. D. HENRICVS DE ROCA-
FVLL COM. DE AMBEL ET DE
AZCON CONSANGVINEO ET A-
MICO HOC GRATITVDINIS SI
GNO ACCEPTORVM HAVD IM-
MEMOREM BENEFICIORVM
SE PRAEBVIT.

(Caruana, n° 45.)

---

171. Martin de Novar.

D. O. M.
FRI. D. MARTINO DE NOVAR MAGNO NAVARRÆ PRIORI,
VILLAFRANCÆ, ET S. IOĪS DE CALCHETAS COMMri.

AC SUPREMO HUIUS INSULÆ MILITIARVM MAGISTRO.
VIRO GENERIS, AC MORUM NOBILITATE PRÆCLARO :
OB EGREGIA FACINORA
CUM GLORIA HYEROSOL : NOMINIS TERRA, MARIQ : EDITA
ET BELLICOS LABORES,
POTISSIMUM IN IGILGINENSI EXPUGNATIONEM EXANTLATOS
ATQUE OB POLITICA MUNERA
SUMMA PRUDENTIA PERACTA,
EMus. M. M. FR. D. RAIMUNDUS PERELLOS
NE TANTI VIRI MEMORIÆ DEBITUM DEESSET ELOGIUM,
PERENNE MONUMENTUM POSUIT,
SUÆ DILECTIONIS ARGUMENTUM.
OBIIT 1692. 15 AUGUSTI ÆTATIS SUÆ 66.

(Caruana, n° 37.)

---

172. Arnaud Moix.

D. O. M.
IACET HIC FR. D. ARNALDVS MOIX, MAJORICENSIS,
COMMum. DE SPLVGA FRANCOlis. DE BARBENS, ET DE SPLV-
GA CALVA COMMvs. EQVES ANIMI PRAESTANTIA
AC JVDICIJ MATURITATE ET ACVMINE VERE CONSPI-
CVVS, QVOD CVM IN MAGISTRALIS AERARIJ PRAEFE
CTVRA, MOX GENERALI RELIGIONIS MANDATO IN
CATALAVNIA, ALIJSQ. PERMVLTIS PVBLICIS PRI-
VATISQ. MVNERIBVS COMPROBASSET.
EMIN. M. M. FR. D. GREGORIVS CARAFA,
NON EXPECTATO ANTIANITATIS SVF-
FRAGIO IN SVPREMVM PROCER ORDI-
NEM VOLVIT COOPTATVM, SED AD VI-
RI GLORIAM QVID ISTA : NISI SVMMAM
FORTITVDINEM IN DOLORIBVS TOLERAN-
DIS RECENSEAS AD PLVRES QVIPPE ANNOS ARTI
CVLARI MORBO CONTINVO VEXATVS ITA TAMEN
DIVINAE SVBDEBATVR EX ANIMO VOLVNTATI, VT NE
INTER ACERBIORES QVIDEM CRVCIATVS LEVAMEN DE
PRECARETVR. NEC CONQVERENDVM AJEBAT INTER
ANGVSTIAS CVM IN CORPORE ABSQVE ANGVSTIJS
ESSE NON LICEAT. TANDEM EX DIVTVRNA
MORTIS EXPERIENTIA OPTIME MORI EDO
CTVS EDOCVIT. AN. 1696 AET. SVAE 61.

(Caruana, n° 55.)

---

173. Augustin Sanz de la Llosa.

D. O. M.
SISTE VIATOR :
AD MEDITANDUM SUPREMUM DIEM TE HUC INVITAT
FR: D. AUGUSTINUS SANZ DE LA LLOSA
BAIULIUUS DE CASPE
ET COMMENDARUM DE ASCON ET CASTELLOTTÆ COMMENDATARIUS.

ULTIMUS DE SUA FAMILIA, FACILIUS AGNOVIT
VIAM, IN QUA A RELIQUIS PRÆVENTUS FUIT,
CONTINUO SIBI INGREDIENDAM :
PROPTEREA TERMINUM, QUEM PRE OCULIS VOLUIT;
VIVENS SIBI SIGNAVIT IN LAPIDE
IN MUNERIBVS PRO RELIGIONE GESTIS,
IN DIGNITATIBUS ET PREMIJS AB EA RECEPTIS;
HUNC TERMINUM COLLIMAVIT.
AD HUNC PARITER OMNIA CONFERT : GRANDE MALUM,
QUOD ALIAS MORS ESSET,
SATAGENS MORTIS MEMORIA VINDICARE.
HINC MORTEM LÆTUS ASPICIENS
CUI ASSUEVERAT OBDORMIVIT IN DÑO
26. XBRIS ANNO 1701.

(Caruana, n° 49.)

---

174. Arnauld Seralta.

D. O. M.
VENERARE HIC CINERES
F. D. ARNALDI SERALTA MAIORICENSIS, CATALAVNIAE PRIORIS:
QVI POST PUBLICA MUNERA CUM LAUDE GESTA,
SUB EMmo. M. M. D. NICOLAO COTONER MAGISTRALIS AERARIJ
MOX PALATIJ PRAEFECTUS:
POSTMODUM EIUSDEM EMmi. M. M. LOCUMTENENS,
NECNON MAGISTERIJ REGENS, SEDE VACANTE,
ATQVE IN EADEM GENERALIUM COMITIORUM PRAESES;
SUPREMVM HYEROSae. REIPcae. APICEM. FORTE ATTIGISSET
NI RESTITISSET INSIGNIS ANIMI MODERATIO,
QUA GLORIAM DUM. SUBTRAXIT, IMPLEVIT
TANDEM ANNIS AEQVE, AC MERITIS GRAVIS
AETERNITATI MATVRVS
SERENITATE QVA DVXIT. PRESENTEM. VITAM FINIVIT,
NOVAM INCHOATURUS
ANNO DOMINI 1696. DIE 24 DECEMBRIS
AETATIS SVAE 85.

(Caruana, n° 46.)

XIII.

CHAPELLE SANS AUTEL, SERVANT DE PASSAGE POUR ALLER AU CLOÎTRE.

175. Sur la frise intérieure.

F. HORATIUS DE BLACAS D'AUPS M. THOLOSÆ PRIOR HOC
SACRUM ATRIUM IN ÆTERNUM PIETATIS MONUMENTUM ANNO
REPARATÆ SALUTIS 1666.

A la clef de voûte.

1576. QUUM CASSERA PIUS DOCET HEC SANCTISSIMA MOLES...

176. Jean-Baptiste de Afflictis de Lizanelli.

D. O. M.
COMTORIS FR. JOHANNIS BAPTIS. DE AFFLICTIS
E COMITIBUS LIZZANELLI NEAPOL. ET SCALENSIS
PATRICIJ, QUIA A CREPUNDIIS SACRO HIER. ORDINI
INITIATUS, EXACTO STRENUE NAVALI TYROCINIO
DUCIS TRIREMIS EXIN TRIREMIUM CLASSIS
IMPERATORIS LATICRUCII MUNIIS OPTIME
IMPLETIS GRAVIORIBUS SIBI CONCREDITIS
PROVINCIIS MIRA NAVITATE EXANTLATIS
TRIBUS COMMENDIS ET INSUBRICA DIGNITATE
AUCTUS OPIMUM PARTUM EX ASSIDUO CENSU
PECULIUM PIENTISSIME VITA ACTA ET
PIENTISSIME DEFŪCTUS SACRO ORDINI
SERVAVIT VEN. PROC. COMMUNIS AERARII HOC
GRATI ANIMI MONUMENTO HONESTARE
CENSUERUNT. NATUS KALENDIS FEBRUARIIS
AERAE VULGARIS ANNI CIↃIↃCC. OBIIT. VII
E IDUS JUNIAS ANNI CIↃIↃCCLXXVIII.

(Caruana, n° 192.)

---

177. Marius Bichio.

A ☧ Ω
HABES
IN UNO FRATRE MARIO BICHIO
AVITI DECORIS CUMULUM,
PRO AVORUM DIGNO LAUDIBUS,
QUIA NOLUIT.
NIMIRUM,
IN IURTAE SENARUMQUE COMMENDIS,
TRIREMIS PRAEFECTURA,
TRIREMIUM MAGISTRATU,
ONERA SUBIJT, HONORES RESPUIT,
VERE' ORDINI ADDICTUS SUO,
CUI VIVENS SERVAVIT,
MORIENS RESTITUIT OMNIA.
HINC
GRATIAS TANTO EQUITI AETERN. HABITURI
MARMORI COMMENDARUNT
COMMUNIS AERARIJ PROCURATORES
ANNO SALUTIS 1712 AET. SVAE 58.

(Caruana, n° 198.)

178. Barthélemy de Bar.

AU FEU, AU FEU.

AD TE LEVAVI ANIMAM MEAM.

BAJULIVUS. F : BARTHOLOMAEUS. DE. BAR
STIRPE ANTIQUISSIMA. ORTUS. BITURIGENSI
ALTERO. AB. HINC. SAECULO. IN. NIVERNIENSI. PROV : COMMOR :
AC. RERUM. PATRIAE SCRIPTORUM. CONSENSU.
AB. LOTHARINGIAE ET. BARRI DUCŪ. NATU. MINORIB : PROGNATA
AMPLISSIMISQUE IN. GALLIA. COGNATIONIBUS. PRAECLARA
PLURIB : EJUSDĒ. REGNI ILLUSTRIŪ CAPITULOR : CANONICIS
AC. HIER : MILIT. EQUITIBUS. INTER. ARVERNOS. EXORNATA.
QUI MAJORUM GLORIAM AEMULATUS
SUB CHRISTIANISSIMI. REGIS. AUSPICIIS
PER ANNOS. XVIII. STIPENDIA MERVIT
EQUITATUS PRAEFECTUS MVLTIS OBSIDIONIBUS
PRAELIISQUE STRENVE INTERFVIT
LEGIONE. OBLATA. MALUIT. ORD. SVO. OFFICIA. PRAESTARE
ANNO MDCCLXI.
AD MELITEN CLASSIS. PRAEFECTVRAM. DELECTVS
BIENNIO MAX : OMN : PLAUSU. EGREGIE. FVNCTUS. EST
A. M : M : EM : PINTO COMMEN : DE. LA. CROIX. MVNERAT :
ALTERĀ. DE. CHANTRAINE. SUO. JURE NACTUS
TOT. RERUM. GESTARŪ. GLORIA. CLARISSIMUS
HUMANAE CADUCITATIS. MEMOR
VIVENS. NOVISSIMA. COGITANS
PROPRIIS. CONDENDIS. EXUVIIS LOCŪ PARAVIT.
ANNO. REPARATAE SALUTIS MDCCLXXVII.

(Caruana, n° 285.)

---

179. Claude de Clinchamps de Bellegarde.

HIC IACET
F. CLAVDIUS DE CLINCHAMBS DE BELLEGARDE
PRIORATUS FRANCIAE
QUI
PRO SUA RELIGIONE IN MARE SE EXERCUIT
PRO PATRIA EQVESTREM TURMAM DUXIT
PRO FIDE AD GIGERIUM TUM IN CANDIA
MELITENSIUM ORDINATOR FUIT
OBIJT IN CONVENTU
AETA. LVII. ANTIA XXXVIII. DIE. IV. MAIJ.
ANNO M. DC. LXXXIII.

(Caruana, n° 295.)

180. Jean de Costart de Hottot.

D. O. M.
EQUITIS COMENDAT. DE ESTREPIGNIJ
F. IOANNIS COSTART DE HOTTOT
PALATIJ PRAEFECTI
OSSA
HOC TEGUNTUR LAPIDE
HIC
BELLICA FORTITUDINE, CHRISTIANA PIETATE
EQUE' CLARUS
RELIGIONI, IUSTITIAE
SEMPER INSERUIJT
MAGNA VIRTUTIS PROEMIA IAM ADEPTUS
MAIORA PROMERITURUS
FATO SEMPER DEFLENDO
ERIPITUR
DE OMNIBUS OPTIME MERITUS
CUNCTIS MOERENTIBUS
SUI DESIDERIUM RELIQVIT
ANNO REPARATAE SALUTIS 1688.

(Caruana, n° 284.)

---

181. Charles-Ignace Dessalles.

QUÆ HORA NON PUTATIS. (Luc. XII.)

ICI REPOSE FRÈRE
CHARLES IGNACE DESSALLES,
CHEVALIER GRAND CROIX
DE L'ORDRE DE S. JEAN DE JÉRUSALEM
COMMANDEUR DE PONTAUBERT,
ANCIEN CHAMBELLAN DE SA
MAJESTÉ IMPERIALLE, ET DE SON
ALTESSE ROIJALE LE GRAND
DUC DE TOSCANE.
DÉCÉDÉ LE III. MAJ. MDCCLXXXV.
PASSANT PRIEZ. DIEU
POUR SON AME

(Caruana, n° 279.)

---

182. Jean-Étienne de Ricard.

DA PAUPERIBUS, ET HABEBIS THESAURUM IN CŒLO.

JOANNES STEPHANUS DERICARD VEN. LINGUÆ FRANCIÆ MILES
IMMATURA MORTE RAPTUS
FUIT, UNIUS TRIREMIS PRÆFECTUS, ET ROMAGNIÆ COMMENDATARIUS

OBIJT ANNO SALUTIS 1716.
ORA PRO EO
HUJUS MEMORIÆ MOERENS, AMANTISSIMUS FRATER
JOANNES FERDINANDUS DERICARD NEOVILLE IN TEMPLO COMMENus :
MONUMENTUM POSUIT.

(Caruana, n° 278.)

---

183. Joseph de Duenas et Vereterra.

D. O. M.
FR. D. JOSEPH DE DUENAS, ET VERETERRA,
S. SEPULCHRI E TAURO BAJULIVUS; QUIREGÆ, ET CUBILLAS
COMMENDATARIUS, ARCIS PENAROIJENSIS IN MAGNO
CASTELLÆ PRIORATU PRÆFECTUS. IN MELITA
HISPANIARUM ET UTRIUSQUE SICILIÆ REGUM
MINISTER, ANNO 1734, AB HIEROSOLIJMITANA
RELIGIONE PRIMO LEGATUS, ET ITERUM ANNO 1753
AD UTRIUSQUE SICILIÆ REGEM OB GRAVIORA
IPSIUS RELIGIONIS NEGOTIA EXTRA ORDINEM ORATOR.
MAGNO MAGISTRO A' SECRETIS PRO HISPANIA MULTIS
FORTITER, PRUDENTERQUE GESTIS, ANIMI CANDORE.
EGREGIA IN SUUM ORDINEM VOLUNTATE PAUPERUM
PER SINGULOS MENSES LARGE, EFFUSEQUE
SUBLEVANDORUM STUDIO EXIMIUS AD EXTREMUM
USQUE OBITUS SUI DIEM 4. NONAS MARTIAS
ANNO 1767. ÆTATIS 77.

(Caruana, n° 313.)

---

184. Hugues de Fleurigny de Vauvilliers.

D. O. M.
MEMORIAE
FRIS. HUGONIS DE FLEURIGNIJ DE VAUVILLIERS
EQUITIS SAC : ORD : HIEROSOL :
CUIUS
VIGILANTIAM, VIRTUTEM, ET PIETATEM,
POMOERIA AMPLIATA URBIS VALLETTAE;
PROPUGNACULA EXCITATA CASTRI S. ANGELI,
PRAEFECTURA TRIREMIS SUPRA NUMER. AUCTAE,
CORONE FOELICITER EXPUGNATA,
AC NOSOCOMIJ HIEROSOLYM : GUBERNIUM
N QUO PROPRIAM DEDIT, UT ALIJS VITAM SERVARET
AMPLISSIME' TESTANTUR.
NE TANTI VIRI VIRTUTES, AC MERITA
OBLIVIONI DENTUR;
ET EQUITIBUS HIEROSOLYMITANIS
DEFICIAT QUOD IMITENTUR.
NOB : GLAUDIUS IOES : BAPTA : DE FLEURIGNIJ CONSULIT
DUM HOC DOLORIS, ET AMORIS ERGA FREM. AMANTISSIM.
PONIT MONUMENTUM
ANNO REPARATAE SALUTIS MDCXCIV.

(Caruana, n° 310.)

185. Jean-Louis de Guerin de Tencin.

D. O. M.
BAJULIVUS FR. JOANNES LVDOVICUS
DE GUERIN DE TENCIN.
S. EULALIAE, CONDAT,
MAGISTRALISQ. COMM. PISCENAE,
COMMENDATARIUS.
QUI SUSCEPTAM TRIREMIUM PRAEFECTURAM
FORTITUDINE.
LEGATIONEM IN URBE.
CONSILIO.
VITAM OMNEM,
STUDIO IN ORDINIS SUI UTILITATEM
ILLUSTRAVIT,
DIEM SUUM OBIIT VI. KAL JUNII,
ANNI MDCCLXVI
MONUMEN. POSUIT QUI IN CINERIBUS AMICI,
AMICITIAM COLIT.
Cus. F. P. A. D. V.

(Caruana, n° 297.)

---

186. Antoine Micaleff-Lauron.

A ☧ Ω
HIC JACET COMMENDATARIUS F. ANTONIUS MICALEFF LAURON
MULTIS SUI ORDINIS MUNERIBUS. EGREGIE FUNCTUS,
IN ACADEMIA MELITENSI JURIS CIVILIS EMERITUS PROFESSOR,
ET IN OMNI RERUM VICE CARUS OMNIBUS,
DOCTRINAM CUM JUCUNDITATE VITÆ CONJUNXIT, AMBITIONE POSTHABITA
MUTATIS REB. IPSIUSQ. FORTUNA ALTERNANTE, NIL IPSE IMMUTATUS
SEMPER HILARIS, SIBIQUE CONSTANS.
PIE DECESSIT DIE 23. MAIJ 1809. ÆTATIS ANNO 84.
SUI DESIDERIO OMNIBUS RELICTO.

---

187. Michel Olivieri.

A ☧ Ω
F. MICHAELI OLIVERIO V. I. D. MELITAE
ORTO EX GRADV FRATRVM CAPELAN.
ORD. S. IO. HIER. VEND. LINGVAE
ALEMANIAE TEMPORE SVI OBITVS
PRIMO TVM ANTIANIT. TVM ETIAM
DIGNIT. PRAECEPTORIS SEV COMMED.
PRAECEPTORIAE VVORMATII PROTHONOT.
APOST. CAESAR. SEV. IMPERIALI
CAPELLANO AC VICEPRIORI HVJVS
MAJORIS ECCL. CONVENTVALIS ORDINIS

PRAEDICTI PLERISQ. ALIJS MVNERIB.
ET LEGATION. APVD S. SEDEM ET CAESAR
MM. FVNCTO. MARIETTA OLIVERIA.
BENEVOLA ET PIA MATER TANTO
DE FILIO BENEMERITA JUSTIS CVM
LACRIM. AD PERP. MEM. P.
OB. AN. MDCXIII. IV. ID. FEB. AET. VERO SVAE
AN. DVOR SVPRA SEXAGINTA.

(Caruana, n° 309.)

---

188. Charles-Pierre de Saint-Pol.

ABSIT GLORIARI NISI IN CRUCE

D. O. M.
HIC JACET QUI JACERE VOLUIT
FR. CAROLUS PETRUS DE SAINT POL
HUNC LOCUM, ADHUC VIVENS,
ELEGIT, UT RECUMBERET
CUM FRATRIBUS
IN SPE RESURRECTIONIS
DUX PRÆT. TRIREMIS AN. 1735. ET 1736
ET POSTEA, LOCUMT: MAG. HOSPITALARII
A. 1774. NATUS A. D. 1696. 12. 7. OB: A 1777.

(Caruana, n° 293.)

---

189. Jacques de Virieu Puppetières.

D O M
F. IACOBO DE VIRIEV PVPETIERES ORD. HOSP.
HIER. V. L. ALVERNIÆ MILITI, PACIS QVIDEM ET
CHARIT. CVLTORI AC FID. CATH. STRENVO PROPVGN-
ATORI, QVI BIS IN RO. CV. APVD GREG. XIII, ET CLEM.
VIII ORD. ORATORIS RECEP. CONSERVAT. ET CASTELLAN:
LAVDABILITER PERFUNCTIS MVNERIBVS, AD MARE
SCALLATVS AC LUGDVN. BAIVLIVATVS DIGNITA
TES PROPRIIS EXIGENTIB. MERITIS GRADATIM
EVECTVS. IN DOMINO TANDEM OBDORMIVIT
AN SAL. M. D C II KL. IXB.
ÆTAT. SVÆ LXVI
F. LAVRETIVS DE VIRIEV PUPETIERES
PATRVO DILECTISSIMO
P.

(Caruana, n° 316.)

---

190. Laurent de Virieu Puppetières.

D. O. M.
MEMORIÆQ. ORANDI PRO
DEFVNCTO FRATRE LAV-

RENTIO DE VIRIEV PUPPE-
TIERES MAGISTERII SENES-
CALLO OMNI VIRTVTE PRÆDI-
TO BENEVOLENTIA CONJVNCTIS
F. ALOFIVS DE WIGNACOVRT
HOSP. HIÆR. MAGISTER
PAVPERVMQVE IESV XPICVSTOS
POSVIT
ANNO DOMIMI 1608 KL. NOVEMB.

(Caruana, n° 314.)

---

191. Ricard de Robins de Barbantane.

D. O. M.
FRATRI RICARDO DE ROBINS DE BARBANTANE
INTER MILITES ORD : HIEROSOL : ADSCRIPTO,
QUI
PRIUS IN PRIORATU THOLOSANO
LOCUMTENENTIS VICES SUSTINENS
PRUDENTIĀ, ET VIGILANTIĀ;
MOX UNIUS TRIREMIS MELITEN : PREFECTUS
IN EXPUGNAT : NAUPLIÆ, METHONES, PIJLI, ET CASTRINOVI
CONSIGLIO ET MANU
DE RELIGIONE, ET REPUB : XPIĀNA
OPTIME MERUIT;
TANDEM IMMATURA MORTE ABREPTUS
UTI VIXERAT PIE, AC RELIGIOSE VITA DECESSIT
ANNO A PARTU VIRGINIS MDCXCII.
FR̄I : DESIDERATO
FR' JOĒS FRANCISCUS DE ROBINS DE BARBANTANE
DE CAGNAC PRÆCEPTOR
AMORIS ET MOERORIS TESTEM
INTER LACRIJMAS POSUIT MONUMENTUM
ANNO DN̄I MDCXCIII.

(Caruana, n° 317.)

---

192. Joseph Rossel de Homèdes.

FR. D. IOSEPH ROSSEL DE HOMEDES GRA-
GNENAE COMMENDATARIVS, POST PLVRA SVAE
RELIGIONI OBSEQVIA PRAESTITA; ET DE REGE
CATHOLICO LEGIONIS PRAEFECTVRA IN CATA-
LAVNIA ALIISQ : MVNERIB. EGREGIE EXERCITIS
BENEMERITVS : VT MELIVS VIVERET IMMORTALIS,
QVAM TARRACONAE MORTALITATEM INDVERAT
EXVIT MELITAE ANNO SALVTIS 1682. 20. NOV.
AETAT SVAE 68. CVJVS INDE EXVVIIS FR. D. AR-
NALDVS SERALTA CATALAVNIAE PRIOR. ET COMMvs.
FR. D. ARNALDVS MOIX EM. M. M. FR. D. GREGORII
CARAFA RECEPTOR, EXTREMIS TABVLIS, EXECV-
TORES INTER LACRYMAS POSVERE.

(Caruana, n° 311.)

193. Bernard Scaglia.

SOLA VIRTUS CARET SEPULCRO.

DISCE PATI.

D O M
HIC BERNARDINVS MATVRA MORTE QVIESCIT
SCAGLIÆ QVI GENTIS FAX FVIT ET PATRIE
QVIQVE VNO GEMINAM NACTVS EST FUNERE VITA
FAMA ETENIM TERRAS SPIRITVS ASTRA COLIT
VIVIT FAMA SOLO IVVENIS NAM CESARE DIGNVS
CREDITVS ORATOR QVID POTVIT SENIOR
FIT CAPVE PRIOR HINC PELAGI DISCRIMINA VINCIT
HAC HOSTEM PRVDENS DVM REGIT ARTE RATES
SPIRITVS ÆTEREIS SPATIATVR SEDIBVS ÆDEM
QVANDO NON TERRIS STRVCXIT AT EMPIREO
OBIIT ANNO ÆTATIS SVE 78 IDIBVS IENVARII M D C.
FR. LAVRENTIVS MIGLIAV PRO BENEFICIIS
RECEPTIS SEPVLCRVM HOC FIERI FECIT
MONI, H, APETH, AMOIPI, TΩ TAΦΩ.

(Caruana, n° 301.)

---

194. Jean-Baptiste de Thaon de Revel.

A ☧ Ω
MEMORIÆ
JOANNIS. B. DE. THAON. DE. REVEL.
EQ. HIER. ARCINENSIS. COMM.
CRVCE. MAGNA, EXORNATI
QVI. RELIGIONE. DOCTRINA
PIETATE. IN. PAVPERES
FIDE. BENIGNITATE. IN. OMNES
EXEMPLA. VIRTVTVM
TRISTE. DESIDERIUM. SVI. RELIQVIT.
VIX. ANN LXXV. M. VI. D. VII.
OBIIT. ID. IAN. CIↃIↃCCLXXXIV.
I. F. D. VILLAGES EQ. HIER.
AMICO. CARISS. BENE MERENTISS.
FECIT.

(Caruana, n° 306.)

---

195. Jean de Villeneuve Villevielle.

D. O. M.
HOC MARMORE TEGUNTUR
OSSA, ET CINERES
FRATRIS IOANNIS EX ANTIQUISSIMA FAMILIA

DE VILLANOVA VILLEVIEILLE;
QUI
PRAEFECTURA TRIREMIS PRAETORIAE,
ET ASSIDUIS OBSEQUYS
ERGA QUINQUE EMINENTISSIMOS MAG : MROS :
ET RELIGIONEM.
SIBI AMOREM OMNIUM CONCILIAVIT :
PRAECEPTORYS POSTEA DE VAOURS ET D'ESPAILLON
DONATUS
DUM AD MAIORES ORDINIS GRADUS PROGREDITUR
PROMPTA MORTE ABREPTUS EST
DIE VII SEPTEMBRIS 1687 :
PATRUO CHARISSIMO
INTER LACRIMAS, AMORIS PIGNUS,
HOC POSUIT MONUMENTUM
NOB : ARNALDUS DE VILLAGGES VILLEVIEILLE.
ANNO DÑI : 1693.

(Caruana, n° 300.)

XIV.

CHAPELLE SAINT-JACQUES.

(Langue de Castille et Portugal.)

196. Sur la frise intérieure de la chapelle.

DIL. JOVES BAIULIVUS DE LORA HANC AUREAM SCULPTURAM IN HONOREM
SI. JACOBI HISPANIARUM PATRONI INCHOATAM INOPINA MORTE IMPERFECTAM RELIQUIT
SED RELIGIO..... BENEFICENTISSIMO SPOLIO PERFECIT ALTARE VERO
LINGUA CASTELLE ET PORTOGALIA PROPR° ÆRE FIERI ET ADORNARI JUSSIT.

---

197. Tombeau du grand maître Antoine Manuel de Vilhena, mort en 1736.

D. O. M.
HIC JACET M. M FR D ANTONIUS MANOEL DE VILHENA
REGIA E' STIRPE ORTUS
QUI AD SUPREMUM MAGISTERII CULMEN OB VIRTUTEM EVECTUS
MAGIS NATUS, QUAM ELECTUS PRINCEPS VIDERETUR,
VIX SUSCEPTO IMPERII GUBERNACULO
ARCEM SUI NOMINIS CONDIDIT
VERE' PATER PAUPERUM, XENODOCHIA FUNDAVIT,
MIRA MENTIS FORTITUDINE PRAEDITUS
VEL MAGNA COGITABAT, VEL EXEQUEBATUR,
MEMENTO VIATOR
QUOD UBI GRESSUM IN HIS INSULIS SISTES
PIETATIS EJUS, MUNIFICENTIAE, SECURITATIS AMOENITATIS MONIMEN.
IBI INVENIES.
IN ACERRIMIS ULTIMI MORBI CRUCIATIBUS

SUMMA EJUS RELIGIO, AC PATIENTIA EMICUERE.
OBIIT PRIDIE IDUS DECEMBRIS IN MDCCXXXVI.
AETATIS SUAE LXXIII. MAGISTERII VERO XV.

(Caruana, n° 19 des Grands Maîtres.)

---

198. Tombeau du grand maître Emmanuel Pinto, mort en 1773.

F. D. EMMANUELI. PINTO.
HIER. ORD. M. M.
REXIT. AN. XXXII.
VIXIT. AN. XCII.
OBIIT. MDCCLXXIII.
AMOR. GRATE. POSVIT.

(Caruana, n° 20 des Grands Maîtres.)

---

199. Ferdinand Contreras et Arellano.

D. O. M.
SVB HOC LAPIDE MORTALES DEPOSUIT EXUVIAS
FR. D. FERDINANDUS CONTRERAS. ET ARELLANO,
EQUES PRIORATUS CASTELLAE, AC ORDINIS VICECANCELLARIUS
CUIUS MERITIS ET TOGA, ET SAGO COMPARATIS,
IMPAR EST QUAECUMQUE LAUS
QUOT ENIM MUNIA TERRA, MARIQUE EXERCUIT.
TOT PROBITATIS ET FORTITUDINIS EXEMPLA RELIQUIT.
IN EXPUGNATIONE LEUCADIS, ET NICOPOLIS
PRAETORIUS LEGATUS
AUXILIARIBUS COPIJS SUMMA CVM LAUDE PRAEFVIT
CONCILIJS COMPLETIS PRUDENTISSIMUS INTERFUIT CONSILIARIUS
CANCELLARIAM SEXDECIM ANNIS MIRA SEDULITATE REXIT
QUO TEMPORE VETUSTA EQUITUM MONUMENTA
E' TENEBRIS ERUTA LUCI RESTITUIT,
AC CHRONOLOGICO INDICE EXORNAVIT
ASSECUTUS TANDEM GRADATIM BAIULIVATUS
NOVEM VILLARUM, S. SEPULCHRI, AC LOR E,
INGENTI OMNIUM MOERORE DECESSIT DIE 2 NOV: 1711.

(Caruana, n° 308.)

---

200. Laurent Mugnos de Figuera.

A ☧ Ω
HIC JACET FR. D. LAURENTIUS MUGNOS DE FI-
GUEREA EQUES Vdi. PRIORus. CASTELLAE. COMus. DE
PACOS ET PENALEN, QUI AD DIGNITATES M. CAN-
CELLARII BAJus. DE NUEVEVILLAS, ET Sti. SEPUL-
CHRI DE TORO., MERITIS CLARUS ASCENDIT, NEC
NON MUNERE RECEPTORIS, ET LEGATI ORDINARII
APUD REGEM CATum. EGREGIE PERFUNCTUS, MULTISQ.

ALIJS OBSEQUIIS PIE AC STUDIOSE RELIGIONI
PRAESTITIS, AN : MDCXXXII. XIX OCTOBRIS
FLEBILIS EMIGRAVIT, ET EADEM TRANQUI
LITATE, QUA VIXIT, EADEM ABIJT IN
COELUM. SUI DESIDERIO DERELICTO.

F. D. LAURENTIUS MUGNOZ
DE FIGUEREA EJUS NEPOS,
LOCUMTENENS M. CANCELLARI,
ET COMMus. DE PACOS
HUNC LAPIDEM IN GRATI
ANIMI MON. P.
ANNO 1665.
30 AVGti.

(Caruana, n° 294.)

---

201. Balthasar de Marcina.

SUB HAC PETRA IN DOMINO QVIE-
SCIT F. BALTHASAR DE MARCINA
NON MINVS VIRTVTE QVAM NOBILI-
TATE CLARVS COMMENDATARIVS
COMMENDARVM ALIAMBRAE ET
VILELLI IN CASTELLANIAE EMPO-
STAE. QVI POSTQVAM QVINQVAGINTA
ANNORVM SPATIO IN BELLO ET
PACE MVLTIS IN OBSEQUIJS DEO
ET RELIGIONI SVAE INSERVIVIT
OBIJT DIE XVI OCTOBRIS ANNO
MDCXXXIIII AETATIS VERO SVAE LXX
FR. MATHIAS PEREZ ARNAL NEPOS
CARISSIMO AVVNCVLO ET BENEFA
CTORI LVCENS DICAVIT.

(Caruana, n° 299.)

---

202. Thomas de Hozes.

FR. DON THOMAS DE HOZES CONSPICVA NOBI-
LITATE EX HISPANYS ORIVNDVS, NONDVM PVE-
RITIAM ANTEGRESSVS INTER HIEROSOLIMITANOS
MILITES COOPTA[T]VS AVITAS ET COMMI-
LITONVM VIRTVTES EMVLATVS POST
MAJORIS SVI CONVENTVS, ARCIS, ET VNIVS
TRIREMIS BIENNALEM PRÆFECTVRAM,
LEGATIONES AD SANCTISSIMVM VRBANVM
VIII, AD TRINACRIÆ PROREGEM, SVMPTV
PROPRIO, FELICITER EXPLETAS MAGNI
CANCELLARI, NOVEM VLLARVM DE THO-
ROLORÆ GRADATIM DIGNITATES VNACVM
TOSSINEN COMMENDA ASSECVTVS CVM AD

ORDINIS CVLMEN PVBLICÆ FÆLICITATI BO
NORVM VOTO, SIBI ASPIRANDVM ERAT MOR
TIS TROPHÆVM AC NECESSITATEM POTIVS
MEDITATVS SEPVLCRVM HOC VIVENS.
UT INDE SEMPER VIVAT EXEMPLVM VIVIS
SPONTE CONSTRVXIT VIXIT ANNOS
LXXIX OBIJT DIE III MARTIJ ANNO 1661.

(Caruana, n° 290.)

---

203. Hector Pinto de Miranda.

D. O. M.
RELIGIOSIS CINERIBUS RELIGIOSISSIMI VIRI,
FRIS. D. HECTORIS PINTO DE MIRANDA
CUJUS STRENUITAS, PIETAS, INTEGRITAS, FIDES,
PRÆFECTURAM TRIREMIS,
PROBAM SACRI HOSPITALIS CENSURAM
TRIREMIUM. MAGISTRATUM,
INSULÆ GAULOS GUBERNIUM,
MAGISTRALEM QUÆSTURAM
ALIAQUE PLURIMA,
FORTITER, FIDELITER, PIÈ, AC LAUDABILITER,
EXPLETA MUNERA CONDECORARUNT.
GRAVIS AUTEM ANNIS, ET GRAVIOR MERITIS
AD DIGNITATEM M. CANCELLARIATUS EVECTUS,
QUAS A' RELIGIONE DIVITIAS ACCEPERAT,
PROVIDÈ EIDEM RESTITUENS
FATO CESSIT DIE 23. IUNIJ 1709.
ÆTATIS SUÆ 66.

(Caruana, n° 303.)

---

204. Gonzalve de Porras.

D. M. O.
FR̄I GVNDISALVO DE PORRAS SPECTATAE SEMPER
VIRTVTIS CELEBERRIMO VIRO, QUI POST PRAECLARA
SECR. MAḠLIS, CONS CONV, ET LEGATIONV̄ APVD ROM.
PONT. REGEM HISPANIAR SVM̄A PRUDENTIA SPLĒ
DOREQ PERFV̄CTA MVNERA, AD LORENSEM BAIVLI-
VATVM PER SVOS GRADVS ASSVMPTVS, DIER MERITO-
RV̄Q PLENVS AÑO DÑI MDCXIII. IN PACE QVIE
SCENS, AMPLA SPOLIA NE DE QVINTAQ DE. SIBI CO
CESSA PORTIONE INTEGRE DISPONENS RELIGIONI
RELIQVIT. COM̄. AERARIJ PROCVR̄ES [1].
OPTIME MERITO
P. P.

*Τό ὄνομα μὴ τάφος
μὴ ακόσμος.*

(Caruana, n° 312.)

[1] Procuratores.

205. François de Saavedra.

F. D. FRANCISCO DE SAAVEDRA VIRO
CLARISS. NIGROPONTIÑ. BAIVLIVO, BE
NEVEÑ. ET RVBIALẼN. PRAECEPTORI, TRIREMIS
OLIM DUCI STRENVISS. LEGVM ORDINIS
SVI STVDIOSISS. RECTI AMANTISS. IN RE
LIGIOSOS VIROS PROPENSISS. IN PAVPERES
LIBERALISS. QVI AETATIS SVAE ANNO
LXIIII. DIEM PIISSIME CLAV.
SIT PRID. NON. MART.
MDCXXII.

F. D. GYNESIVS RVYZ
OMNI TP̃RE: DILIGENS
AMICO P̃CARIS AERE SVO
MOERENS POS.

(Caruana, n° 296.)

---

206. François de Torres.

HIC REQVIESCENTI
FRI. D. FRANCISCO DE TORRES
PACHECO ET CARDENAS EQVITI VEN
PRIORATVS CASTELLÆ COMMus. DE PVER-
TO MARIN, QVI AD DIGNas. M. CANCELLARII
ET BAJVLIVVS DE NVEVEVILLAS
MERITIS CLARISSIMVS PROMOTVS EST.
MVLTISQ. ALIJS OBSEQVIIS PIE AC STVDIOSE
RELIGIONI PRÆSTITIS, ANNO. M. DCLXXV,;
IV FEBRVARI FLEBILIS EMIGRAVIT, ET
TRANQVILLITATE QVA VIXIT, EADEM AD
CÆLESTEM APPVLIT PORTVM SVI
DESIDERIO RELICTO

Mus. CANCELLARIUS
F. D. LAURENTIUS MVGNOZ
DE FIGUEREA EJUS AMANTIS.
ET COMMDR. DE BAZOZ
MAVSOLEUM NON SINE
FLÆTU EXTRUENDUM
CURAVIT AN. 1671
20. AUGUSTI.

(Caruana, n° 289.)

---

207. Jean de Villarroel.

D. O. M.
LAPIDE SVB HOC CONDITVR F. D.
JOANNES DE VILLARROEL S. SEPVLCHRI

DE TORO BAJVLIVVS INCLYTIS QVI PRÆ-
CLARVS VIRTVTIBVS POSTQVAM IN LEGA-
TIONIBVS AC ALIJS MVNERIBVS QVAM
PLVRIMIS PERFVNCTVS FVIT OBSEQVIIS,
ET GENERALIS DVX TRIREMIVM PRÆS
TANTISSIMVS EXTITIT, PERENNE
EMERITVS DECVS VITAM CVM MORTE,
MOMENTANEA CVM ÆTERNIS,
TERRENAQ : CVM COELESTIBVS
COMMVTAVIT DIE XXVII
OCTOBRIS MDCLII.

(Caruana, n° 291.)

XV.

CHAPELLE SANS AUTEL COMMUNIQUANT À L'ORATOIRE.

208. Baptiste d'Amalfi.

D O M
HOC LATET MARMORÆ.
FRATER JO : BAPTISTA AMALFITANI
TITULO S : EUFEMIÆ BAJULIVUS, S : MARIÆ TEMPLI CASALIS
AC VERONÆ COMMENDATARIUS GENERE CLARUS DOCTRINA CLARIOR
HONORIBUS CLARISSIMUS; INTER TRIREMIUM PUGNAS CUM BARBARIS
DUX STRENUUS; INTER ABSTRUSIORA ORDINIS HIEROSOL :
MUNERA PRUDENS ÆQUUS, ASSIDUUS;
QUEM NATUM DIE IV. XBRIS ANN. MDCCXX ANIMO AC PIETATE
INTEGRUM PODAGRICIS DOLORIBUS FRACTUM, DEFICIENTIBUS
VIRIBUS EREPTUM DIE XXVII MAJI MDCCLXXXIX
LUGENT MUSÆ PROBITAS VIRTUS LUGENTQ : NEPOTES, AMICI
EIUSDEM MEMORIÆ SACRUM HOC MONUMENTUM
PONENTES ANNO DÑI MDCCLXXXIX.

(Caruana, n° 318.)

---

209. Pierre Chapelle de Jumilhac.

D. O. M.
F. PETRO. CHAPELLE. DE. JUMILHAC. REI. MILITARIS. PERITIA
PRÆLIISQUE. NAVALIBUS. IN. TURCAS STRENUE. COMMISSIS
CLARISSIMUS
S. HIEROS. MILITIÆ. MARESCALLUS. LUGDUNI. BAJULIVUS
AC. MAGANI. ARVERNORUM. PRIORATUS
AMPLISSIMAM. DIGNITATEM. ADEPTUS
COMITATE. MORUMQUE. SUAVITATE. AMICIS. CHARUS
PLERISQ. SUI. DESIDERIU. RELINQUENS. ACQUIEVIT. IN. PACE
XIV. KAL. MAII. AN. DOM. MDCCXX. ÆTATIS LXIII.

PETRUS. CHAPELLE. MARCHIO. DE. JUMILHAC. EXERCITUS
GALLICI, LEGATUS. GENERALIS. PRIMÆ SCLOPETARIOR.

COHORTIS. OLIM. PRÆFECTUS. M. PRIORIS.
EX. FRATRE. NEPOS. HOC. MONUMENTUM
PONI. CURAVIT. ANNO. MDCCLXXVI.

(Caruana, n° 304.)

210. Pierre-Jean Le Cœur.

D. O. M.
FR. PETRO JOANNI LE COEUR PARISINO
EQUITI MAGISTRALI
ORD. CENSUS DU SAUSSOIJ COMMENDATARIO
QUI AB OTIO ERUDITO IN MELITAM EVOCATUS
TRIUM. EM. PRINCIPUM AB EPISTOLIS
CONSILIORUM PARTICEPS FUIT ET ADMINISTER
VIR INGENII SAGACITATE, CONSILII PRUDENTIA
HUMANITATE MORUM, PROBITATE, ET RELIGIONE
COMMENDATISSIMUS.
OBIIT TERTIO IDUS SEPT. AN MDCCLI. ÆT. LXII
VEN. BAJ. PELOP. ET REGIS CHR. MINISTER
FR. GUIL. FRANC. BERNART D'AVERNES
DE BOCAGE
AMORIS PIGNUS MOERENS POSUIT.

(Caruana, n° 305.)

211. Luce Crescimani.

VEN: FRI. LUCIO CRESCIMANI
TRIREMIS OLIM DUCI,
COMDÆ: CAM: MAGLIS. S: JOANNIS APOLIZZI
ET ALTERIUS
SÆ: MARIAE A SALICE DE FOSSANO COMENRIO:
MAGNI ADMIRATUS HIERÑAE MILITIAE
DIGNITATEM OCCUPANTI.
COELO SATIS MATURO.
REPENTINA MORTE DEFUNCTO
III. IDVS SEPTEMBRIS MDCCLXVI.
AETATIS SUAE LXXIX. ET MENSIS
SPROP I: EXEQ A:
AMICO DESIDERATISSIMO.
SEPULCRALEM HUNC LAPIDEM
D. M. P.

(Caruana, n° 321.)

212. Hubert-Louis de Culant.

A ☧ Ω
HIC. SITVS. EST
HVBERTVS. LVDOVICVS. DE CVLANT.
EX PROVINCIA. BVRGVNDIA
ANTIQUA. NOBILITATE. EQVESTRI. CLARISSIMVS

EQVES. HIER. FVNDIS. BONCVRIENSIBVS. TVENDIS
CRVCE. MAL. EXORNATVS
MAGNI. THESAVRARI. ORDINIS. SVI
MVNERE. VICARIO. DEFVNCTVS
PIVS. IN. DEVM BENIGNVS. IN EGENOS
DECESSIT. PRID. K. APRIL. AN. MDCCLXXXIX
VIXIT. ANN. LXIX. M. VI. D. V.
OB. ANIMI. CANDOREM. ET. LENITATEM
CARVS OMNIBVS.

(Caruana, n° 128.)

---

213. Innocent de Dietrichstein.

D. O. M.
HIC JACET
IÑOCENTIUS COMES DE DIETRICHSTEIN, E PRINC : S : R : I :
A PONTIF : IÑOCENTIO XI. ET AB AUGUSTA ELEONORA
DE SACRO FONTE IN BAPTISMO LEVATUS
MILITAVIT CHRISTO, MILITAVIT ET CAESARI
AC SUB VTROQUE PRO CATHOLICA FIDE PVGNAVIT
IN BELLICA REBELLIONE PAÑONIAE, AB HAERET : CAPTUS
DUORŨ ANN : SUSTINVIT CARCERẼ, NÕ TIMUIT MORTẼ
IN LIBERTATẼ RESTITUTUS, HIEROSOLIM : RELIGIONI
CUI DEDERAT NOMEN, DEDIT ET OPERAS
PLURISQUE MORIENS RELIQVIT PROVENTUS
LICET PENSIONIB : NEQ : COM̃ENDIS ADHUC PROVISUS FUISSET
IN MUNERE AUDITORIS RATIONUM CESSIT E VITA.
ANNO DOMINI MDCCXXVII. DIE VII FEBRUARI
VIXIT ITAQ : INNOCENTIUS AD POPVLI DESIDERIUM PARUM
AD RES GESTAS MULTŨ, AD FORTUNAE VICISSITUDINES PLURI :
AD OPERUM VERO CLARITATEM
AETERNUM VIVIT

(Caruana, n° 307.)

---

214. Nicolas-Marie Frisari.

D. O. M.
NICOLAUS. MARIA. FRISARI. PATRICIUS. SCALENSIS
COMMENDATARIUS. SURRENTINVS
HEIC. INTER. MAGNAE CRVCIS EQVITES
PECULIARI M. MAGISTRI. PRIVILEGIO SITUS. EST
UT
TANTI GRADUS. HONORIS
QUEM VIVO. VIRTUS. PROMERUIT
MORS. IMPORTUNA. PRAERIPUIT
MORTUO SALTEM. DEFERRETUR
VIXIT A. LXIII M. II. D. XIII
FATO CONCESSIT. A. CIↃCCXLII
JOSEPH. FRISARI. SCORRANENTIUM. DUX. ET
EQU. MICHAEL. FRISARI. EX. FRATRE. NEPOTES

NE FACTI. ABOLERET. GRATIA
NEU. VIRI. DEPERIRET. MEMORIA
TESTEM. POSTERIS LAPIDEM P

(Caruana, n° 320.)

---

215. Annibal-Marie Losa.

D. O. M.
FRATRI ANNIBALI MARIAE LOSAE
EX ANTIQUISSIMA TAURINENSI GENTE ORTO
EQUITI EGREGIAE INDOLIS
VERAE PIETATIS, SPECTATAE VIRTUTIS :
ANIMI CANDORE, MORUMQUE COMITATE
OMNIBUS CHARO;
QUI NAVALIDORUM XENODOCHIO PRAEFECTUS
MIRA IN EGENOS, AC IMBECILLES CARITATE ENITUIT
AD MAJORA ORDINIS SUI MUNERA PROMOVENDUS
SI DIUTIUS VIXISSET;
SED QUUM TRIREMIUM REI OECONOMICAE. PRAEESSET
PRIMA NAVIGATIONE VIX PERACTA
VEHEMENTI MORBO CORREPTUS, BIDUOQUE ABSUMTUS
AD COELUM MAGIS EVOLARE, QUAM MORI VISUS EST
X. ID. JUL. MDCCXXXXII. AETAT. AN XXX.
COMMENDATARIUS FRATER CAESAR NICOLAUS
IN PEDEMONTIO PRO SAC. HIER. ORDINE RECEPTOR
FRATRI DESIDERATISSIMO MOERENS POSUIT.

(Caruana, n° 322.)

---

216. Jérôme de Montelieu.

D. O. M.
FRATER HIERONIJMUS DE MONTELIU,
MAGNAE CRUCIS DIGNISSIMUS EQUES;
ESPULGAE CALUAE, ET GRANGNENAE MERITISSIMUS COMMENDATARIUS
VIX, POST GRAVIORA IN SUO ORDINE SAEPE SIBI COMMISSA NEGOTIA
ET AB EO LAUDABILITER GESTA,
AD MAJORICAE BAJULIVATŨ SEXAGESIMO NONO SUAE AETATIS ANNO,
EVECTUS;
MORTALIS SUAE CONDITIONIS MEMOR
HIC, ANTE HANC CRUCIFIXI ARMA, DUM VIVERET
ET TIRONUM CURAM ADHUC HABERET,
SEPULTURAE LOCUM SIBI DELEGIT;
UT UBI, EO AUCTORE, AC, A SE ATTRIBUTO ANNUO CENSU, INSTITŪA,
SINGULIS DIEBUS FESTIS DE PRAECEPTO MISSA POMERIDIANA
AD POPULI COMMODUM, CELEBRATUR;
IBI IMMORTALIS RESURGERET.
VIXIT ANNOS 77, OBIIT ANNO 1757. DIE II. OCTOB.

(Caruana, n° 319.)

217. Joseph Mottet.

D. O. M.
SACRAE JOSEPHI MOTTET EXUVIAE
QUAS NICAEA TERRIS DEDIT.
MELITA LITERIS EXCOLUIT
ROMA V. J. LAUREA, AC PROT. AP. TITULO ORNAVIT
RELIGIO HIEROS: HONORIBUS DISTINXIT
MARMOREO HUIC SUBJACENT TEGUMENTO.
CAETERA SI QUAERIS FAMAM CONSULE.
IN PROVIDUM SUI PRIOREM
SAT̃I JOANNIS DE BAGNIERES ECCLESIA
LAETO SUSCEPIT AUSPICIO.
IN VIGILEM PATRONUM
NOBILITAS EQUITUM ET ORDINIS AERARIUM
FAUSTO ASSUMPSERUNT EVENTU.
IN PROBATUM AUDITOREM
TRES ULTRA FELICITER REGNANTEM PRINCIPES
MATURO ELEGERE CONSILIO.
IN SUUM DENIQUE CIVEM
DIVINA ADOPTAVIT CLEMENTIA.
XIII. KAL. X. AN. SAL. MDCCXLIII AET. LXIII.
HONORATUS COM. DE VALDROMEAC ALEXANDER
SUI TUM SANGUINE TUM RELIG. FRATRES
HOC GRATI ANIMI MONUMENTUM
INCIDI DEMANDARUNT.

(Caruana, n° 323.)

---

218. Martin de Los Rios.

D. O. M.
FR. D. MARTINO DE LOS RIOS
EQ: MAGNÆ CRUCIS HIER.
AMANTISSIMO,
DESIDERATISSIMO
PROPINQUUS MOERENS
P. C.
VIXIT ANN. LXIII. MENS. XI D. VIII.
OBIIT VII. KALEND. FEBR: MDCCLXXX.

(Caruana, n° 302.)

---

219. Raymond de Souza da Sylva.

TRIREMIS. PRÆFECTVRA
MINISTERIO. REI. BELLICÆ
ALIJSQ. MUNERIBVS. ORDINIS
EGREGIE. FVNCTUS
ARCIVM. PRÆSIDIO. QUOTANNIS
AUGENDO

PROVENTU. NON. MEDIOCRI
PARATO
COMM. ÆRARII. SUBSIDIO
MULTA. GAZA. CONGESTA
NONAGEN. QUINQUEN. MAJOR
PIE QUIEVIT
FR. D. RAIJMUNDUS. DE SOVZA
DA SIJLVA. M. LESAE. BAJVL.
IDIB. JANUAR. MDCCLXXXII.

(Caruana, n° 281.)

---

220. Balthasar-Charles Véran.

OMNIA SPONTE.

F. BALTHASSARI. CAROLO. VERAN MELITENSI
ANDREAE. VERANI. ARELATENSIS. EX. NOBILI. STIRPE. D'ESPINAUD. ORTI. FILI)
QUI. ANTIQUA. FAMILIA. PROGNATUS. PLURIMIS. CONSULIBUS, ARELATE. CLARA
FLORENTI. AETATE. IN. REGIA. FRANCORUM. CLASSE. DECENNIA. STIPENDIA MERUIT
MOX. SERENISS: COMITIS. PROVINCIAE. SUPREMI. GALLIAE ADMIRATI. ALTER. EX EPHEBIS
ET. CHRISTIANISS: REGIS LUDOVICI. XV. PRIVILEGIO, INTER. GALLICI. REGNI. INDIGENAS. ADCRIPTUS
AC. S HIERŌLIJMITANO ORDINI. ADLECTUS. AB. EMO. M. MAG. MANOEL. SINGULARI. BENEFICENTIA
VOTI. ACTIVI. ET. PASSIVI. JVRE. CONCESSO. MILITIS. MAGISTRALIS. CINGULO ORNATUS
ET. HIEROSOL. ORD. M. SCUTIFER. CREATUS. PER. ANNOS TRIGINTA DIFFICILE. MUNUS
SOLLERTER. FUNCTUS. REGNANTIBUS. EM. MAGNIS. M. M. M. MANVEL. DESPUIG. ET. PINT
IISDEM. AC. UNIVERSO. ORDINI. OB. SUMMAM. IN. EO. MUNERE. AGUNDO. DEXTERITATEM
ET. PRUDENTIAM. CUM. SUAVISSIMIS. MORIBUS. AC. MIRA. IN OMNES. COMITATE. APPRIME. CARUS
UT. ANNO. ETATIS. LXXI. ULTIMUS. VERANAE. GENTIS. REPENTINA. MORTE. SUBLATUS D. 27. APR. AN. 1757
B. OMNIBUS. COLLACRIJMATUS. ET. IN. PROXIMO. SEPULCRO. CUM. DUOBUS PATRUIS DEPOSITUS. EST
VERANUS. XAVERIUS. CRISPO. VERAN. J. U. D. AVUNCULO. BENE. MERENTI. MON. P.

(Caruana, n° 315.)

---

221. François de Villalonga y Caportelia.

D. O. M.
FR: D: FRANCISCUS
DE VILALLONGA IJ CAPORTELIA
MAGNUS CATALUNIE PRIOR
SEPULCRUM VIVENTE
PREPARAVIT.
OBIJT 12. AUGUSTI 1750.

(Caruana, n° 324.)

---

222. Jean Zarzana.

VEN. BAJUL. FR. D. JOHANNI. ZARZANA
EQUITI. SIVE. FORIS. ANIMI. VIRTUTE
SIVÆ. DOMI. ZELO. AC. INTEGRITATE
DE. ORDINE. OPTIME MERITO

VIRO, RELIGIONE. CONTEMTU. SUI
LIBERALI IN. PAUPERES MISERICORDIA
DEO. ET. HOMINIBUS. CARO
BAJUL. FR. D. PETRUS. PAULUS. ZARZANA. P. C.
GERMANO FRATRI. OPTATISSIMO
III. KAL. QUINTIL. MDCCLXXXIII. EREPTO
HEIC. POST. FATA. CONJUNGENDUS
QUI ET OBIJT DIE 25 NOV. 1784.

(Caruana, n° 280.)

XVI.

CHAPELLE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, OU DE L'ORATOIRE [1].

223. Sur une plaque de marbre scellée dans le mur.

CLAUDIT DUM RESERAT.

EM. M. M. F. D. GREGORIJ CARAFÆ SUMMA RELIGIO,
AD EXCITANDA VETUSTA PIETATIS OFFICIA,
PROTECTORIS DEXTERÆ URNAM ET ARAM EREXIT :
AD QUOD PRIUS LOCUM INSTAURARAT, ORNARAT, DOTARAT
F. STEPHANUS MARIA LOMELLINUS
ANGLIÆ, POSTEA VENETIARUM PRIOR,
SUB TANTI PATRONI TUTELA NATUS, COOPTATUS, ET AUCTUS.
HANC AUTEM V^ti. PROCERES BENEMERENTIÆ
DECREVERE POSTERIS MEMORIAM
ANNO SALUTIS MDCLXXXVII.

---

224. Antoine Abréa.

HEIC. CONDITUS
ANTONIUS. ABREVS
EQUES. HIEROSOLYMARIUS
CLASSIS. MELITENSIS
SUPRAEFECTUS
MAGNAE. CRUCIS. HONORE.
DECORATUS
HUIC
QUISQUIS. ADES
SECURITATEM. AETERNAM
ADPRECATOR
VIXIT. A. LXXVI. M.I.D.XIX
MORTEM. OBJT. A. CIƆIƆCCLXXIX
PRIDIE. KALENDAS. QUINCTILES

(Caruana, n° 170.)

[1] Nous avons classé les nombreuses épitaphes de cette chapelle suivant l'ordre alphabétique des noms de famille, à la suite de la première inscription.

225. Nicolas Abri-Dezcallar.

AQUI DESCANSÉN LES CENDRES
DI
FR. NICOLAU ABRI-DEZCALLAR
GR. PRIOR DE CATALUÑA
COMDOR. DE ESPLUG-A CALVA, Y DE
BARCELONA
PECADOR MISERABLE
MORI ALS 21. NOVEMB. 1794.

(Caruana, n° 156.)

---

226. Ignace Argote et Guzman.

A ☧ Ω
IGNATIUS ARGOTE ET GUZMAN CORDUBENSIS
EQUES NUMERIS OMNIBUS ABSOLUTUS.
OB EGREGIAM IN OBSEQUIIS PRAESTANDIS SOLERTIAM
UNIVERSO S. ORDINI ACCEPTISSIMUS
CATHOLICÆ VERO MAJESTATI
QUOD EJUS NEGOTIA APUD S. RELIGIONEM
NAVITER ET PRO DIGNITATE AGEBAT PROBATISS
OB MORŨ ELEGANTIĀ BENEFICENTIĀ QUE OMNIB CARISS
IN SUPREMUM PROCERUM ORDINEM RELATUS
VEHEMENTI EHEU CORREPTUS MORBO
BLANDIENDI FORTUNÆ BONORUM SPEI BIDUO EREPTUS
HUC CUM OMNIUM LACRUMIS ELATUS EST
VI. KAL. IAN. CIↃIↃCCXCV. ÆT. S. LXIII.

---

227. Jean-Paul de Arriaga et François Rianno Orobio y Arriaga.

FRANCISCI RIĀNO OROBIO ET ARRIAGA
OPTIMI EQUITIS IMMUTARI PEREMPTI
OSSA CUM MAGNI PATRUI JO. PA. CINERIBUS
SACERD. FRANC. EUFRAS. FERNANDEZ MŒRENS
TUMULANDA CURAVIT PRI. N. AUG. 1793.

D. O. M.
F. D. JOANNES PAULUS DE ARRIAGA MAGNÆ CRUCIS EQUES
EX VENERANDO. CASTILLÆ PRIORATU
POSTQUAM IN VARIIS ORDINIS MUNERIBUS EXERCENDIS
SOLLICITUM ADHIBUISSET STUDIUM :
PRIUS AB EM : M. MAGISTRO DESPUIG A SECRETIS ELECTUS :
INDE AB EM : M. MAG. PINTO PROCANCELL. RENUNCIATUS,
TANDEM. SPLENDIDA ARCHITRICLINI DIGNITATE,
AC GENERALIS CAMPESTRIS MILITIÆ PRÆFECTURA

FUIT HAUD INFRA MERITUM, CONDECORATUS.
ANGUSTAM CINERIBUS PARAVIT ÆDICULAM :
DUM SATIS AMPLAM ANIMÆ SEDEM
A DIVINA EXPECTAT MUNIFICENTIA.
OBIIT DIE 22 APLIS ANNO 1756. ÆTAT. SUÆ 71.
TOT AUTEM EXIMIA INTER HONORIS INSIGNIA.
ET SIBI PRÆSENS, ET MORTI.

---

228. Emmanuel Ballesteros.

D. O. M.
EMMANUELI BALLESTEROS
M. ORDINIS HIEROSOLIMITANI CANCELLARIO
IN CASTRIS REGIS CATHOLICI, ET
MELITENSI REPUBLICA
ÆQUÈ INLUSTRI,
QUI
PAUPERRIMÈ MATRITI PENES CAPUCCINOS
TUMULARI VOLUIT
NE VIR OPTIMUS, ET DESIDERATISSIMUS
SEPULCRI HONORE CARERET
CHARI MŒRENTISQUE AMICI PIETAS P.
OBIIT NON. MAJ. MDCCLXXXVIII.

(Caruana, n° 243.)

---

229. Sanche Basurto.

A ☧ Ω
SANCIVS. BASVRTVS. XERÆ. IN. VANDALITIA. NATVS
EQVES. HIEROSOLYMITANVS
FONTIS. DE. LA. PEÑA. ET. VILLÆ. ESCVSÆ. COMMENDATARIVS
MELITÆ. LEMOCOMII. ET VALETVDINARII. PRÆSES
TRIREMIS. IN. TVNETANA. OBSIDIONE. RECTOR
IN. COMITIIS. GENERALIBVS. ANNI. MDCCLXXVI
BAJVLIVI. NOVEM. VILLARVM. VICESGERENS
ALIISQVE. TERRÆ. ET MARIS. BELLI. PACISQVE
MVNERIBVS.
PRO. ORDINE. SVO. FVNCTVS
PROPEDIEM. MORITVRVS
DEO OPTIMO. MAXIMO. ANIMAM. COMMENDANS
HVNC. CINERIBVS. SVIS. LOCVM. PARAT
PII. SODALES. HOC. TEMPLVM. INGRESSI.
PIAS. PRO. EO. PRECES. FVNDITE.
OBIIT DIE 24 APRIL. 1797.

(Caruana, n° 246.)

230. Raymond Caamano.

D. O. M.
EQUITI
INGENUO COMI. OPTATISSIMO
FR. D. RAIJMUNDO. CAAMANO
COMMENDARUM. DE. CALA-SPARRA
ET. DE. VADILIO. PRAECEPTORI
EMIN. DE. ROHAN. AULICO
ET. PRO. CATH. MAJESTATE
APUD. ORDINEM. AGENTI
CELERI. EHEU. NIMIS. FATO
BLANDIENTI. FORTUNAE
BONORUM. SPEI
OMNIUM. AMORI. SUBLATO
INSOLABILIS. AMICITIA
TRISTE, MONUMENTUM. P.
OB. KAL. FEBR. A. S. MDCCLXXXV.
AET. XLII.

(Caruana, n° 251.)

---

231. Jérôme de Cataccio.

HEIC IN PULVERE DORMIT
FR. HIERONYMUS DE NOBILIBUS
CATACIENSIS QUI OMNIBUS
ABSOLUTUS GRAVISSIMA
SACRO ORDINI PRAESTITIT
OBSEQVIA COMMUNIS DEMUM
AERARII PERFUNCTUS QUAESTURA
ET ALTERA SUO JURE
ALTERA M. M. LARGITIONE
AUCTUS PRAECEPTORIA
INTER PRIMI ORD. PROCERES
FUIT COOPTATVS AT DIU
CERBISS. CONFLICTATUS MORBO
DECESSIT PRID. KAL. JULIAS
A R S CIↃIↃCCXCIV.
AETATIS SUAE LXXIX
AVE ANIMA INNOCENTISS.

(Caruana, n° 143.)

---

232. Denis Ceba.

FRATRI DIONISIO CEBA
SACRI ORDINIS ADMIRATO
QVOD TOTIVS VITAE CVRSVM
INNOCENTISSIMVM
META SĀCTIORE FIRMAVERIT
POSITVM MONVMENTVM
ANNO MDCLXI.

(Caruana, n° 202.)

233. Joseph Chinzi.

IOSEPHO CHINZIO MELITEN :
ORDINIS HIEROS. E MAGISTRAL. OBED PRESBYTERO
AD REGENTIS CANCELLARIAE OFFICIUM PRAECLARIS
DUM A SECRETIS INIBI AGERET
VIRTUTE DUCE EVECTO
NEC TAMEN AD POPULARIS AURAE FLATUM ELATO
MORVM AEQUABILITATE AC INTEGRITATE
BONIS OMNIBUS CARO
F. F. R. AMICO DULCISSIMO, ET BENEMER. P. C.
OBIIT XIV. KAL. NOV. 1760. AETAT. 76 EHEU.
COLLACRVMENTUR. OPTIMI FAUSTAMQ. AETERNITATEM
OLLI PRECENTUR.

(Caruana, n° 250.)

---

234. Joseph Contreras et Villaroel.

SISTE VIATOR, ET CAVE NE SPLENDOREM NATALIUM, AC DIGNITATUM GLORIAM IN CINERE QUÆRAS. MORTALITATIS ENIM EXUVIÆ SUNT, ET UMBRA. QUEM VERO FACINORQ. CLARITAS VITÆQUE PROBITAS DECORAVIT, QUÆRE. QUEM SUI ORDINIS PRIMORUM MUNERUM PRUDENTIA, ET INTEGRITATE ADMINISTRATARUM COLLATIO AUXIT, ÆMULARE. QUĒ VIVENTĒ PIETAS, CHARITAS MATURA MERITA MAGNUM REDDIDERE, VENERARE.
ILL. FRĒM. D. IOSEPH CONTRERAS ET VILLAROEL ALCOLII COMMENDATARIUM NOVEM MUNIARIUM S. SEPULCHRI POSTREMO LORE BAJULIVUM, QUI OCTOGENARIO MAJOR JUSTUS MORTEM ASPEXIT
DIE. JO. APRILIS 1737.

---

235. Pereira Coutinho.

D. O. M.
F. JOANN : PEREIRA COUTINHO LUSITANUS
QUI AB IPSO TIROCINIO
UNUM SIBI STUDIUM INDUXIT.
TERRA MARIQUE
DE SUA RELIGIONE BENEMERERI,
HINC PRIMUM PROTRIERARCHUS,
MOX. PRÆFECTUS TRIREMIS
INDE IV. VIR
MARITIMÆ CLASSIS ADMINISTRANDÆ
SUMPTU PROVIDENTIA, CONSILIO
SINGULAREM REIPUBLICÆ NAVAVIT OPERAM
MORIENS TANDEM
UT BENEMER. EQUITIS IDEAM ABSOLVERET

EX COMM : DE ALGOSO ET SERNANSELCHE
QUAS ACCEPERAT, OPES REDDIDIT ÆRARIO.
ELATUS EST OMNIUM LACRYMIS,
QUIA OMNIBUS CARUS
OBIIT 26. JUL. 1710. ÆT. 56.

---

236. Jacques de Cordon d'Evieu.

D. O. M.
F. JACOB' DE CORDON D' EVIEU, SUIS
EXPLETIS IN RELIGIONE MINISTERIIS,
AB EMMO. M. MAGISTRO DE LASCARIS
ROMAM MISSUS AD INNOCENTIUM X.
ET ALEXANDRVM. VII. SS. PP. LEGATUS
PRO RELIG. PER IX. ANN. DE MARESCALLA-
TV AD BAJULIVATUM LVGDUN. PROVECTUS
AB ANNO M. DC. XVI. MORTIS SUÆ ME-
MOR, ANTIAN. ANNO LXIX. ÆTAT. LXXXIIJ,
HOC VIVENS POSUIT AN. DÑI. M. DCLXXXI

(Caruana, n° 325.)

---

237. Zacharie Doria.

FRATRI ZACHARIA DORIA
EQVITI HIEROSOLYMITANO
PATRITIO GEVENSI
PERVSIÆ COMENDATORI
NOBILITATE NON MINVS QVAM PIETATE
INCLITO
QVOD VNI SIBI FVERIT INTER OPES
STVDIOSISSIME INOPS
VT TOTI RELIGIONI
SPLENDIDIVS LOCVPLES ESSET
PROCVRATORES ÆRARII
POSVERVNT
ANNO MDCLI

(Caruana, n° 41.)

---

238. Louis Dumesnil Simon de Maupas.

BONO MORS BONA.
HIC JACET RESURGENDUS FR. LUDOVICUS
DU MESNIL SIMON DE MAUPAS V. LINGUÆ AL-
VERNIÆ, COM : DES BORDES, COMD. QUI, OMNES VIR-
TUTES, QUÆ RELIGIOSO EQUITI CONVENIUNT, PER
TOTAM VITAM LAUDABILITER EXCOLUIT, ET MUL-
TAS RELIGIONE SUA SIBI DEMANDATAS PROCURATIO-
NES SUMMA CUM PRUDENTIA, AC PIETATE PEREGIT.
POSTREMO DENIQUE JURIUM COMM : ÆRARII EXACTORIS

MUNERE, LUGDUNI PROBE, FIDELITER PERFUNCTUS,
CUM DIGNITATES ANTIANITATI ET MERITIS DEBITAS SECTABATUR, A DEO VOCÃTE, ET CORONAM JUSTITIÆ VIRTUTIBUS RETRIBUENTE, AD SUBLIMIOREM DIGNITATEM EVECTUS EST DIE 12. MARTII AN. DÑI 1664.
ILLŨS : DÑUS : F. IAC : DE CORDON D'EVIEV ORDINIS MARESCALLUS TRIUMQUE COM̃DIS COMMEND : ET F. IÕES IACOBUS DE VERDELIN COMM : DE LA CHAPPELLE ET DE PEIRVIS ULTIMÆ VOLUNT. EXECUT. HOC M. FIERI ET P. CURAR.

---

239. Jean de Jean.

D. O. M.

FR. D. JOAN. DE JOANNE MESSANEN.
PRAECLARISSIMI GENERIS PATRIT
MONUMENT̃, NON CINERES, SERVAT HAEC URNA,
CUJUS
EXCELSE VIRTUTES ANIMIQUE DOTES
UNIUS, INDE TOTIVS CLASSIS TRIREMIUM
SUPREMAM TRIBUERE, PRAEFECTVRAM
BARULI DE IN SVAE PATRIAE MAG. PRIOREM
MERITO RENUNCIATVS
REGIMINI EJVSDEM, ET INCVMBERET, ARREPTO ITINERE
PRAETORIAM SA. ORDINIS NAVEM CONSCENDIT,
QVAE
BELLICAM NAVEM BARBARAM AGGREDIENS
IN MEDIO QUASSATA FLUCTUS FATO CARUIT VICTORIA
ETSI INFRACTA BARBAROS SVO FVGAVIT TERRORE
ANNO 1700.

D. O. M.

FR. DON ANDREAS DE JOANNE E MARCHIONIBUS SOLALATY
OLIM S. MARIA IN CARBONARA, NVNC S. MARIAE
DE SALICE A FOSSANO COMMENDATARIUS ATQUE BAJVLIVAT' SANCTI
STEPHANI PRIOR, SAC. MAJESTATIS CAROLI UTRIUSQUE SICILIAE
REGIS APUD SAC. RELIGIONEM MINISTER, AVUNCULO DE
SE BENEMERENTI ERAEXIT AN. REPAR. SAL. 1739.
VIVERE DESIIT DIE 9 AUG. AN. D. 1755.
AETAT. SVAE 80.

(Caruana, n° 186.)

---

240. André de Jean de Saluces.

D. O. M.

FR. ANDREAS DE JOANNE E MARCHIONIBUS SALUTY
S : MARIÆ DE SALICE A FOSSANO COM̃ENDATARIUS

ATQUE BAJULIVATUS S : STEPHANI PRIOR
NEC NÕ SAC : MAJES : CAROLI UTRIUSQUE SICILIÆ REGIS
APUD SAC. RELIG : MINISTER
QUI PLURA PIETATIS OPERA
PLURIBUS DIEBUS SINGULORŨ. MENSIŨ. INSTITUIT
SACRUMQ HOC ORATORIŨ. MIRIFICE ORNAVIT
AVUNCULO DE SE BENE MERITO
IN GRATI ANIMI TESTIMONIŨ. HANC URNÃ EREXIT
ANNO REPARAT. SALUT. 1742.

---

241. André de Jean.

ÆTERNAT HOC MARMOR SINGULAREM PIETATEM
ILL. DÑI PRIORIS BAJUL. S. STEPHANI
FRIS DON ANDREÆ DE JOANNE,
QUI AD MAJOREM DEI CULTUM
POST AUCTUM AB EO HUJUS V^lis ORATORII DECOREM,
UT SUI FRATRES RELIGIOSI,
EX HAC VITA IN DIES DECEDENTES,
PER BONAM MORTEM REQUIEM CONSEQUI MEREANTUR ÆTERNAM,
HAS FUNDATIONES PERPETUAS
PARI GENEROSITATE EXCITAVIT, FIRMAVIT, DOTAVIT,
DIEBUS VENERIS QUADRAGESIMÆ EXPOSITIONIS DE MANE, ET CELEBRATIONIS
SEX MISSARUM PER ACTA M^ie. NOT. MARCHESII, SUB DIE 12. FEB. 1738.
PRO AGONIA CELEB QUATUOR MISSARUM, ET EXPOSITIONIS MANE, ET SERO
PER ACTA EJUSDEM NOT. SUB DIE 8. NOVEMB. 1738.
PRO BONA MORTE QUOLIBET P^o DIE VENERIS EXPOSITIONIS, ET CELEB. SEX MISSARŨ
PER ACTA M^ci. NOT. MORELLI SUB DIE 9. DEC. 1739.
ET CELEBRATIONIS UNIUS MISSÆ QUOTIDIANÆ
PER ACTA M^ci. NOT. CALLUS SUB DIE 18, MAII 1744.

---

242. François Guedes de Malgalhanes.

FR. FRANCISCO. GUEDES. DE. MAGALHÃES
EQUITI HIEROSOLYMARIO
MAGNA. CRUCE. ET. PROCANCELLARI MUNERE ORNATO
INGENIO. DEXTERITATE. SOLLERTIA
IMPERIO. BENE. GESTO
QUOD. EI. EMMANUEL. PINTO MAGNUS. MAGISTER
MORITURUS. COMMISERAT
EXTRAORD. ET. ORD. AD. REG. NEAPOLIT. LEGATIONE
VIRO ILLUSTRI
EMMANUEL. GUEDES. DE MAGALHÃES
EQUES HIEROSOLYMARIUS
MAGNA. CRUCE. INSIGNITUS
FRATRI OPTIMO. ET. SIBI MOERENTISSIMUS. P. C.
AN. CIↃIↃCCLXXXII.
VIXIT. AN. LXIV. OB. AN. CIↃIↃCCLXXXI

(Caruana, n° 344.)

243. Jean Lanfranc Ceba.

FRATRI JOANNI LANFRANCO
CEBA GENVENSI DE HIEROSOL-
MILITIA NON MALE MERITO
ANTONIVS ET ANSALDVS
EX IJSDEM ORTI PARENTIBVS
OBIJT ANNO MDCXVII.

(Caruana, n° 287.)

---

244. Étienne Libreri.

QUIETI . ET . MEMORIÆ
FR . STEPHANI . LIBRERII . I . V. D .
PRESB . CONV . S . O . H .
VIRI PRUDENTIA . ANIMIQUE . CANDORE . ORNATI
QUI . OFFICIO . PATRONI . FISCI . PERFUNCTUS
PROCERIBUS
ADJUDICANDIS . EQUITUM . SPOLIIS . PRÆPOSITIS
CONSILIARIUS . ADSEDIT
DIRIMENDISQUE . LITIBUS
GRAVATORUM . AERE . PUBLICI ÆRARII
INDEX . RENUNTIATUS
DIGNUM . DELATIS . MUNERIBUS . SE . PROEBUIT
VIXIT . AN . LXXII . M . I . D . XII .
OBIIT . PRID . KAL . DECEMBRES . M DCCC XXIV
JOSEPH . SESINO
AVUNCULO . SUO . BENEMERENTISSIMO
P .

---

245. Charles Linguilia.

CŒLO ET ARMIS.

D. O. M.
FR. CAROLVS EX COMITIBVS LINGVILIAE
HIEROSOLYMITANI ORDINIS IAM ADMIRATVS
MOX S. IOAÑIS AD MARE NEAPOLIS BAIVLIVVS
POST PATRVV̄ FR. ALERAMV̄ MESSANAE PRIORĒ
PROPATRVVQ : FR. PHILIPPV PRIORĒ LŌBARDIÆ.
TERTIV MAGNAE CRVCIS DECVS IN FAMILIA
INFERENS
CVM MAIORV MEMORIA SVPREMA PERCĒSES
VIVĒS MORITVRO SEPVLCRV̄ STATVIT.
ANNO DÑI M. DC. LXXX.

(Caruana, n° 58.)

246. Étienne-Marie Lomellini.

FR. STEPHANUS MARIA LOMELLINI VENETIAR PRIOR
A MORTE VICTUS HIC DE MORTE VICISSIM VICTORIAM
EXPECTAT EX QUO. ENIM SECUNDAM TIMUIT PRIMAM
IMPAVIDE SUSTINUIT DIE 7. SEPTEMBRIS 1699.

(Caruana, n° 282.)

---

247. Alexandre de Loubert Martainville.

D. O. M.
NE INHONORATUM, CALCATOR, RELINQUAS LAPIDEM
POSITUM
IN HUJUSCE TEMPLI ORNAMENTUM, ET AD PIÆ
JUVAMEN ANIMÆ
F. ALEXANDRI DE LOUBERT MARTAINVILLE
IN GALLIA NATI.
PER SOLITOS HIEROSOLIMNÆ. NAVALIS MILITIÆ GRADUS
AD INCLITUM BELLICÆ NAVIS REGIMEN OLIM EVECTI.
VARIIS NEC-NON CIVILIBUS INSIGNITI MUNIIS,
DUPLICEM MODERANTIS COMMENDAM,
QUIQUE DEMUM IN PATRIA
INEUNTE SEXAGESIMO QUINTO ÆTATIS ANNO,
CURRENTE DECIMA OCTAVA MENSIS JUNIJ DIE
ANNI MDCCXLIX
FELICITER DECESSIT.

(Caruana, n° 245.)

---

248. François Maffei.

FRANCISCO MAFFEIO ROMANO
HIEROSOLYMITANI ORDINIS
EQVITI QVI IN NAVALI PVGNA
ET VICTORIA DE TVRCIS PROPE
LEPTIM FERREA PILA TRAIEC-
TVS IN. COELVM MIGRAVIT AD
TRIVPHVM OBYT ANNVM AG-
ENS XXI MENS : 2 RELIGIONIS
VERO XIX
AVGVSTINVS MAFFEIVS ET
DIONORA CAVALCANTES PAREN-
TES FILIO DVLCISSIMO POSVE-
RUNT A. D. M. DC. XXXIIII.

(Caruana, n° 126.)

---

249. Jean Minutelli.

SISTE VIATOR,
PIISQ : PRECIBVS PIOS MANES ADIVVA
FR : IOANNIS MINVTILLI, EQ : NEAPOLNI:

VETERI NON MINVS PROSAPIA,
QVAM LONGOBARDIÆ PRIORATV, ILLVSTRISSIMI
QVEM
IVVENEM MARTIALIS ARDOR VIRVM MIRA CONSTANTIA
SENEM EXIMIA RELIGIO SVPRA ÆQVALES EXTVLIT
MORVM SVAVITAS AMICIS, MVNIFICENTIA PAVPERIB'
PROBITAS OMNIBVS SEMPER COMMENDAVIT :
INSOLITVS IMPERTERRITI ANIMI VIGOR
AD MORTEM VSQ. ADMIRABILEM PRÆSTITIT :
HANC QVIPPE INSTARE PERSENTIENS
SENIO LICET MORBISQVE CONFECTVS.
PEDES IN TEMPLVM AD S. VIATICVM PROCESSIT;
RELIGIOSVM DECERE OSTENDES SACRIS OBVIA IRE,
MELITEM STANTEM MORI
OBIJT V. ID. NOVEMB. 1677.
ÆTAT : 84.

(Caruana, n° 114.)

---

250. Gaspard de Monréal.

F. D. GASPARI DE MONREAL,
CASTELLANIÆ EMPOSTÆ, ALAM
BREM, LARMUNICA : YABELEN : PRÆ-
CEPTORI SPLENDIDIS. VARIIS HO-
NORUM GRADIBUS MUNERUMQUE
PERFUNCTO, TRIREMIS MAGISTRA
LIS REDDITUUM RECEPTORI EQQ :
PRÆFECTO ECCLESIÆ PROCURA
TORI, QUI DEMUM UT PIUS VIXIT,
SIC PIUS, PIE DIEM CLAUSIT EX-
TREMUM A. D. 1619
ÆT. 63.

F. D. BALTHASAR MARTINEZ
DE MARSILIA ALAMBREM, ET
ANNOVEN. PRÆCEPTOR AMICUS
AMICO VÆTERI, AMICE
MŒRENS POSUIT.

---

251. Vincent Montalto.

DURIORA CONCOXIT.

D. O. M.
FR. VINCENTIO MONTALTO SYRACUSANO EQUITI
JEROSOLYMIT° COMMENDÆ S. MARIÆ MAGDALENÆ,
AC S. JOANNIS BAPTÆ PRIORATUS MESSANÆ
COMMENDATARIO,

PIETATE, PRUDENTIA, MORUMQUE ELEGANTIA
VIRO SATIS PRÆDITO,
QUI POST VARIA SUI ORDINIS MUNERA
SUMMA CUM LAUDE OBITA
ÆQUE STRENUI DUCIS, AC RELIGIOSI OPTIMI
NOMEN SIBI COMPARAVIT.
ET OBIIT SYRACUSIS IV IDUS MAII
ANNO MDCCLVII . ÆTAT . SUÆ LIX .
FR. FRANCISCUS XAVERIUS AREZZO COMMENDAT[us].
AMICO SUAVISSIMO
POSUIT .

---

252. Louis Le Nourry Dumesnil Pontauray.

HIC JACET
F. LUDOVICUS LE NOURRY DUMESNY PONTAURAY
EQUES PRIORATUS FRANCIÆ
QUO MAJOREM NULLUS HABEBIT CHARITATEM
ANIMAM ENIM POSUIT PRO FRATRIBUS
IN NOSOCOMII PRÆFECTURA
DIE X JULII
ANNO SAL : MDCLXXXI . ÆTA . LVI . RELIG . XXXVIII.
HOC IN TANTÆ VIRTUTIS
ET GRATI ANIMI MONUMENTUM EREXIT
F. JACOBUS DE BONNEVILLE
AN . REPAR . SAL . MDCLXXXII.

---

253. Jean-André Pellerano.

D. O. M.
FR. JOHANNI ANDREAE PELLERANO
NATO IN OPIDO MACTORIO
VEN. LING. ITALIAE, ET PRIORATUS MESSANAE
PRESBYTERO CONVENTUALI.
S. MARIAE A GRATIIS COMMENDATARIO;
QUI
PER SINGULOS HUJUS TEMPLI MUNERŨ GRADUS
AD PRO-PRIORIS DIGNITATEM MERITO EVECTUS
EAQVE TRIBVS PROPE MENSIB' RITE FVNCTVS,
OBIIT. VII. ID. MARTIAS AN. R. S. MDCCXXXV.
AETATIS AN. XXXXI. D. XXI
FR. ONUPHRIVS PELLERANVS
SAC. HIER. MILITIAE ARMIGER
FRATRI KARISSIMO MOERENS P.

(Caruana, n° 343.)

254. Ferdinand Quintanilla.

A Ω

A MELITA SUI ORDINIS SEDE ABSENS
FERDINANDUS QUINTANILLA ET ANDRA DE
NOVEM VILLARUM BAJULIVUS
COMMENDÆ DE CUBILLAS PRECEPTOR
ATQUE DESERTIS VANDALITIÆ LATIFUNDIIS
NOVA UTILIQUE POPULOR PROPAGATIONE
DITANDIS CATHOLICI REGIS JUSSU INTENTUS
MORTIS PRÆSCIUS
HEIC IN MATERNA BASILICA
NOMEN SUUM SEPULCRALI EPIGRAPHE
INSCRIBENDUM VOLUIT
PRO SE PIAS CONFRATR. PRECES
DEPRECATUS.

(Caruana, n° 162.)

---

255. Henri de Rocafull.

FIDES . SPES .

D . O . M .
SISTE VIATOR ET ORA
HIC IACET F. D. ENRICUS DE ROCAFULL
BAIULIVUS CASPII ET COM̄ENDAT. TORRETIS,
AZCO, QUI SANUS RELIGIONI SUÆ NON MINUS
ARMIS QUAM INTEGERRIMIS CŌSILIIS INFIRMUS
PROFUIT ET OPTIMĀ VITAM
IN QUA PIISSIMI RELIGIOSI, ET
STRENUI MILITIS PARTES IMPLEVERAT .
MORTE PIISSIMA CORONAVIT .
DIE XI . MAII . AN . ÆT . LX .

F . D . REIMUNDUS PERELLOS .
ROCAFULL COMMENDATARIUS
DE CASTELLO AVUNCULO
BENEFICENTISSIMO
M . P . MDCLXV .

---

256. Louis de Saint-Pol.

ABSIT GLORIARI NISI IN CRUCE

D. O. M.
AD MEMORIAM, NOBILIS PUERI
LUDOVICI DE SAINT POL,
QUI INTER EPHEBOS HONORARIOS Mag. Mag. D.

RAIMUNDI PERELLOS DESTINATUS,
IMMATURA ET RAPIDA MORTE,
EX MUNDO ABREPTUS, AB ANNO
MILLESIMO SEPTINGENTESIMO QUARTO
IN ISTA CRIJPTA SEPULTUS
FR. CAROLUS PETRUS EQUES Vdae. Luae.
ET PRtus. FRANCIÆ, FRATRI GERMANO
HOC MONUMENTUM CURAVIT.

(Caruana, n° 125.)

257. Gaspard Fidèle de Schonau de Werth.

SERVANDÆ
DIGNÆ ÆTERNITATE MEMORIÆ
EQUITIS INCLYTI,
ORDINI GENTIQUE CARISSIMI
FR. GASPARIS FIDELIS
E. BARONIBUS DE SCHONAU A WERH,
QUI CLARUS TITULIS
BAJUL AD HONOR. COMM. S. JO. BASSEL ET DORLISHEIM,
CRON WEISSEMBOURG ET BRUYALL,
MAGNI ITEM BAJUL; MAGNIQ. DACIÆ PRIORIS:
CONDECORATUS OFFICIIS
ET PRO S. CESAREA MAJESTATE, ET PRO AUGUSTA
REGINA APOSTOLICA APUD ORDINEM LEGATI,
ALIISQ. CONVEN. PER. AN. XL. MULTIS ET EGREGIIS
AMABILIS DEMUM
INDOLIS SUAVITATE, ANIMI HUMANITATE,
MORUM PROBITATE;
AMPLIORIBUS DIGNITATIBUS SIBI OCCURENTIB
SŪMO OMNIŪ MOERORE EREPTUS EST III ID. NOV.
ÆT. AN. LXXV. R. S. MDCCLXXIV.

(Caruana, n° 171.)

258. Raymond Soler.

VIVVS MORITVRO
IN TENEBRIS STRAVI LECTVLVM
MEVM, ET RVRSVM POST TENEBRAS
SPERO LVCEM, QVANDO VENIET IMMV
TATIO MEA IN NOVISSIMO DIE

FR: D. RAYMVNDVS SOLER MAIORI
CARVM BAIVLIVVS ET COMMENDARV̄
BARCINONAE, AC BAGIOLES COMMEN
DATARIVS DIE. 15. IVNII AÑO
1674 OBIIT DIE XX. MAR.
1680 AET. 77.

DIES MEI BREVIABVNTVR
SI LARENA SON LOS DIAS
YASI PASANDO SE VAN
POCO TIEMPO DVRARAN.

(Caruana, n° 247.)

259. Emmanuel-Antoine de Souza et Almeyda.

D. O. M.
MAGNO ORDINIS CANCELLARIO PTOLEMAIDIS BAIUL.
FR. D. EMMANUELI ANT. DE SOUZA ET ALMEIJDA
MARMOREAM HANC POSUIT URNAM
INSIGNI AFFECTUS BENEFICENTIA
VEN. B. D. JOANNES PAULUS DE ARRIGA SENESCALLUS
UT QUI
SIBI PER TOT EGREGIAS ANIMI DOTES
GLORIAE PER TOT ILLUSTRES DIGNITATŨ GRADUS
FELICITER VIVENS CONSULERAT
HABERET VEL EXANIMIS
QVI SUAE PROSPICERET IMMORTALITATI
OBIJT DIE XVII 8BRIS ANNO 1750 AETATIS LXI

(Caruana, n° 334.)

---

260. Marien de Tressemanes Chastuel Brunet.

FRATER MARIANUS DE TRESMANES
CHASTUEL BRUNET MILES HIEROSOLI
MITANUS VEN. LINGUAE PROVINCIAE, ET
COMDE: DE RENEVILLE PRIORATUS THOLO
SAE COMMRIO: QUI PER QUADRAGINTA SEX
VEL CIRCITER ANNOS RELIGIONI SUAE HUMI-
LITER INSERVIVIT ET MULTIS IN EA ET
APUD XPIANISSIMAM MAIESTATEM
TAM IN BELLO CONTRA HAERETICOS QUAM
IN PACE MUNERIBUS PER FUNCTUS TAN-
DEM REQUIEVIT IN DOÑO
OBIJT OCTAVO IDVS JUNIJ ANNO SALU-
TIS CENTESIMO VIGESIMO SECUNDO
SUPRA SESQUIMILLESIMUM.

(Caruana, n° 335.)

---

261. Ferdinand Vargas y Castro.

VEN. BAJUL.
FR. D. FERDINANDO. VARGAS. ET. CASTRO
MAGNO. ORDINIS. CANCELLARIO
COMMENDARUM. DE. TRESNO. Y. TOR. DE. SILLAS
ET. CAM. MAGISTR. DEL. VISO. ANTISTITI. BENEMERITO
PRAETORIAE. TRIREMIS
MAGISTRALIS. PALATII. EQUITATUSQ. OLIM. PRAEFECTO
INTER. PRIMARIOS. M. M. ELECTORES
SEMEL. ATQVE. ITERUM. ADSCITO
VIRO
PIETATE. COMITATE. CARITATE. OMNIBVS. ACCEPTVS
INGENIO. PRUDENTIA. ANIMI. MAGNITVDINEM

EQUITI. CLARISSIMO
CUI
OMNIA FERE SIVE DOMI SIVE MILITIÆ
RELIGIONIS MVNIA COMMISSA
OMNIA PRO DIGNITATE GESTA NOMEN AUXERUNT.
FR. D. RAIMVNDVS CAMAGNO
PATRONO. BENEFICENTISS. AMORIS. GRATIQ. ANIMI. M. P.
OBIIT. KAL. NOV. AN. SAL. MDCCLXXVII ÆTATIS LXXIV.

(Caruana, n° 248.)

262. Bernard de Vecchietti.

CRISTO MORTVORVM PRIMOGENITO
BERNARDO DE VECCHIETTIS EQUITI HIEROSMO.
CREMONAE BAIVLIVO EXIMIA IN DEVM PIETATE,
RIGIDA IN SE IPSVM TEMPERANTIA ROBVSTA
IN HOSTES FORTITVDINE INFLEXIBILI IVSTITIA
ET OCVLATA PRVDENTIA IN OMNES CELEBERRIMO
QVI EQVESTRI S. IO : CINGVLO PVER BENE
PRAECINCTVS IVGVM DOMINI PORTAVIT, ET NVN-
QVAM EXCVSSIT ADOLESCENS IN OSTENDAE
MEMORABILI OBSIDIONE MILITIAE TYROCINIVM
POSVIT, VIR LEGATIONE AD VRB : VIII. P. M,
ET SVI ORDINIS MVNERIBVS PRAECIPVIS FVNCTVS
EST CLASSIS MELITENSIS PRAEFECTVS SPOLYS
ONVSTVS, ET ROSTRATA CORONA
DONANDVS VICTOR SAEPE PORTVM
INTRAVIT VERGENTE AETATE M.
MAGISTRI LASCARIS PER
SEPTEMNIVM SVBSTINENS VICES
MANV ET CONSILIO VALIDVS ARTIBVS
PACIS ENITVIT MELITAE
MORTALITATEM EXPLEVIT VII ID :
MAIAS A. S. MDCLIIII. AETATIS LXXIII.

(Caruana, n° 189.)

263. Pierre de Veure.

D. O. M.
HIC JACET FR. PETRUS DE VEURE,
QUI PRÆFECTURAM UNIUS
TRIREMIS GERENS, ANTEQUAM
NAVIGATIONIS SUÆ TERMINUM
ATTIGISSET, ÆTERNITATIS PO
STUM[1] APPULIT. 4 MARTII
1665.

(Caruana, n° 256.)

264. Dalle vide.

(Caruana, n° 336.)

[1] *Sic.* Portum.

XVII.

GRANDE NEF.

265. Tombeau du grand maître Marc-Antoine Zondadari, mort en 1722

D. O. M.
FR. M. ANTONIO ZONDADARIO SENENSI M. MAG.
EX FILIA FRATRIS ALEX. VII. P. M. PROGENITO GEMINA
APVD SVMMVM PONTIF. LEGATIONE, CLASSISQ: TOTIVS
PRAEFECTURAM DIFFICILLIMIS. TEMPORIBVS FVNCTO;
SVMMIS EVROPAE PRINCIPIBVS PROBATISSIMO,
CHRISTIANAE ET MILITARIS DISCIPLINAE VINDICI RE
NAVALI PLVRIMVM AUCTA, INSVLAQ: NOVIS MUNIMENTIS
INSTRVCTA, DE SVIS EQVITIBVS OPTIME MERITO, PIO,
HOSPITALI, MAGNANIMO. F. THOMAS DEL BENE PISARVM
PRIOR SVI AMANTISSIMO, EIUS PECVNIAM. MONVMENT: POS:
OBIIT A. D. CIↃ IↃCCXXII AETATIS SVAE LXIII. M. MAGIST. III.

(Caruana, n° 18 des Grands Maîtres.)

1re ligne dans le haut de la nef.

266. Romuald Doz.

A. P. Ω.
F. ROMUALDO. DOZ.
PATRITIO TURIASSEN
SAC. HIEROS. ORD. EQVITI. MAGNÆ CRUCIS
QVI MORUM GRAVITATE, SAPIENTIA. IN. CONSILIIS
ET. RARA. IN. REBVS. AGVNDIS. PRVDENTIA
SVMMAM. VIRTVTIS LAVDEM COMPARAVIT
SVIQ. ORDINIS. STUDIOSISSIMUS
DIFFICILLIMIS, GESTIS NEGOTIIS
ET. PLURIMIS. MUNERIBUS PERFVNCTUS
BONA. ORD. DE. VILLALBA. ET. AZCON. SIBI. COMMENDATA
MAGNO. SUMPTU. AUXIT.
PRO. HISPANIAR. REGNIS. M. M. EM. ROHANO A SECRETIS
IN COMITIIS. GENERALIBUS. XVI. VIR
FIDEM. DEXTERITATEM. PERITIAM
CUNCTIS. MIRIFICE. PROBAVIT
DUM MAJORA DE. SE. POLLICEBATUR
ANNUM. AGENS. L. ET. M. VIII.
DIGNA. CRISTIANO. MILITE. PIETATE. ET. CONSTANTIA
DECESSIT. XI. KAL. DECEMB. CIↃCICCLXXVIII.
ACERBO. FUNERE. AB OMNIBUS. COMPLORATO
ELATUS. EST. FREQUENTIA. MAXIMA.
ἐν φιλεῖ θῆος, θνέσκει νόος.

(Caruana, n° 326.)

267. Martin Plata.

MARTINI. PLATAE
NOVEMB. VILLARUM. BAJULIVI
COMMENDAE. DE. TOZINA. PRAECEPTORIS
PRVDENTIA. JUSTITIA. TEMPERANTIA. FORTITUDINE
CLARISSIMI
OSSA. HEIC. RESURRECTIONEM. EXPECTANT
NOMEN
IN OMNIUM. PRAECIPUE. PAUPERUM. MEMORIA
AERE. PERENNIUS. MANEBIT
OBIIT. DIE. 22. FEBR. 1794.

(Caruana, n° 91.)

2e ligne.

268. Henri-Auguste de Béon de Luxembourg.

D. O. M.
IACET SUB HOC MARMORE
ILLUS. FRATER HENRICUS AUGVSTVS DE BEON DE LVXEMBOVRG,
SI GENERIS SPLENDOREM QUAERAS,
HABES IN NOMINE,
SI QUAERAS UTRUMQUE MILITIS HIEROSOLIJMITANI OFFICIUM
IN TRIREMIS ET XENODOCHIJ PRAEFECTURA,
PRAECLARA DEDIT FORTITUDINIS ET CHARITATIS DOCUMENTA
AD PALATIJ MAGISTERIUM ET AD PRIMAM FRANCIAE
LINGUAE DIGNITATEM EVECTVS;
UTRUMQUE MUNUS SPLENDIDE GESSIT :
ERGA DEUM PIUS, ERGA RELIGIONEM INDEFESSUS,
ERGA AMICOS FIDELIS, ERGA OMNES BENEFICUS,
DEO ET HOMINIBUS PLACERE STUDUIT;
POST PRAECLARA GESTA LETHALJ MORBO CORREPTVS,
UT CURIS EXPEDITIOR MORTI SE ACCINGERET,
DIGNITATE PRIUS ABDICATA,
MORI GLORIAE VOLUIT,
UT SECURIUS POSSET IN DOMINO MORI :
ANNO SALUTIS 1699. DIE 15. IAN : AETAT : 65.
ILLUSTRISSIMI CURATORES TESTAMENTI
MOERENTES POSUERUNT.

(Caruana, n° 120.)

---

269. Pierre Urrea Camarasa.

F. D. PETRO VRREA CAMARASA ECCLIAE PRIORI AC
DE ALPARTIR, PRAESVLI INTEGERRIMO DIVINI
CVLTVS STVDIOSMO; AEQUI AMANTISMO IN PAVPERES
PROPENSMO; QUI CVM ECCLESIAM HANC SVMMA
PRVDENTIA. VIGILANTIA PIETATE PER XXIII AÑO

ADMINISTRASSET, SEMEL MAGISTERII VICCES,
ITIDEM ELECTIONIS OCTOVIRATṼ PRAECLARE
GESSISSET, BONIS OĪBVS PRAEDILECTVS PIISSIME
Q.EVIT IN DÑO: XV: KAL. AVG. M.DC.XXIIII.

F. D. GENESIVS
RVYZ, SODALIS PERPETVVS
AMICVSQVE OMNI TEMPO-
RE VERVS MONVMENTṼ
MAESTISS : P.

(Caruana, n° 106.)

---

270. François Caraffa.

F. D. FRANCISCVS CARAFA ARAGONIVS PRIMVS ROC-
CELLÆ PRIOR HIC SITVS EST. FATI VELVT CŌSCIVS
SVI, BREVE ÆVṼ GESTIS EXTĒDIT, AC TITULIS CĀNATELLI
CŌMENDATARI'; IN EXPEDITIONE AD SACTAMAVRĀ
TERRESTRIṼ COPIARṼ DVX, SṼMVS HYEROSOLY-
MITANÆ CLASSIS PRÆFECTVS, AT HVNGHARIÆ
REGINAM SVI ORDINIS ORATOR, MELITĀ PRÆDIS
AVXIT, AC NOMINE. HINC NEAPOLITANI EQVITAT' IN
CATHALONIA MAGISTER, FAMÆ, FAMILIÆ ORDINI
SATIS VIXIT, LICET XXXIII. ÆTATIS ANNO IM
MATVRE PRÆREPT'. OBIIT XXII AVGVSTI AÑO
M DC.XXXII. EIVS CORPVS Ė CATHALONIA PRIMṼ
IN CALABRĪA, POST MODṼ A F. D. GREGORIO CARAFA
MAG. HIER. ORD. MAG NEPOTE MELITAM TRĀSVECTVM,
EXTREMAM HIC EXPECTAT TVBAM.

(Caruana, n° 15.)

---

271. François Caraffa.

F. D. FRANCISCI CARAFÆ ARAGONII CINERES HÆC HABET,
VRNA NOMEN, AC DECVS, FAMA. REATIS. FIRMI, MAZARIÆ PA-
NORMI COMMENDATARIVS COLLATOS SIBI SVO AB ORDINE
TITVLOS GESTIS EXCESSIT. NAVALI IN TIROCINIO GEMINA
AD SEXTṼ, ET ABIDṼ PVGNÆ INTERFVIT, AC F. D. GRE
GORII CARAFÆ ROCCELLÆ PRIORIS TRIREMIVM PRÆ-
FECTI FRATRIS VICTORIAM, FAMĀ, SPOLIA VIRTVTE
AVXIT SVA HINC AD PRÆSTANDĀ ALEXANDRO VII, PŌT. MAX. OBE-
DIENTIA SVI ORDINIS ORATOR DEMVM SṼMVS HIEROSOLY-
MITANÆ CLASSIS PRÆFECTVS VIRTVTIS, ET GLORIÆ NVME-
ROS EXPLEVIT; VNA Ė TRIBVS ALGERIANIS NAVIBVS GENERO-
SO SVÆ TANTṼ TRIREMIS AVSV, AC IMPETV AD CRETĀ CAPTA
POST TAM PRECLARV FACINVS MORS, ILLVM ÆTERNITATI
TRANSCRIPSIT. OBIIT ROCCELLÆ XIX. SEPT. AÑO. M.DC.LXXIX
ÆTATIS SVÆ XLVIII. MORTALITATIS SPOLIVM HVC TRANSVECTV
F. D. GREGORIVS CARAFA M. H. OR. MAGISTER HOC TVMVLO
CONDIDIT.

(Caruana, n° 5.)

272. Salvator Imbroll.

D. O. M.
MELITENSIUM INGENIORUM PHOENIX
ILLvs. AC REVvs. D. F. SALVATOR IMBROLL
PRIORALI DIGNITATE INSIGNIS, IACET HIC.
VIRUM EXIMIIS ANIMI DOTIBUS CUMULATUM,
OMNIQ SCIENTIARUM PERITIA VERSATISSIMUM
VIATOR LVGE.
CAETERUM LEGATIONE AD VRB: VIII EGREGIE FVNCTA,
ET DESTINATA AD ALIOS CHRISTIANOS PRINCIPES
TALEM SE PRAEBVIT, QUALEM VIDES LAVDATVM
POSTREMO VIGILANTISSIMI PRAESVLIS PARTIBUS IMPLETIS
STVDIORUM ASSIDVITATE POTIVS QUAM SENIO CONFECTUS
AD CAPITOLVM AETERNAE SAPIENTIAE CONVOLAVIT
MDCL. DIE. XXVI IAN: AETA: LX.
FF. CAROLVS MICHALLEF, SALVATOR IMBROLL ET PVBLIVS
THEVMA, NEPOTES MOERENTES MERENTI POSVERE

(Caruana, n° 105.)

---

273. François de Seytres Caumont.

D. O. M.
FRI FRANCISCO DE SEIJTRES CAUMONS, AVENIONENSI:
CUIUS CUM AUREIS MORIBUS COMITATEM DOIAS OBIISSE
EQUESTREM VITA AEQUITATIS INCLUSIT FINIBUS ANIMIQUE
NOBILIORES DOTES COPIOSE ACCEPIT, COLUIT, ADAUXIT.
PLURIMA SUAE RELIGIONJ PRAEBUIT AMORIS ARGUMENTA:
PLURIMA AB EA VICISSIM RECEPIT.
TRIREMIS PRAEFECTUS PER BIENNIUM. APUD ALEXANDRUM VII.
ET CLEMENTEM IX. PER TRIENNIUM ORATOR:
PONTIFICIBUS CHARUS, RELIGIONJ PROFICUUS:
COMMENDAS S.æ LUCIAE, S.æ EULALIAE, TRINQUETALLIAE
NEC NON PRIMUM M. CRUCIS AD HONORES,
POSTMODUM M. COMMENDATARIJ DIGNITATE MUNERATUR.
MAIORA PARABAT ILLE PATRARE; HAEC RETRIBUERE:
SED DIGNAM EMULATIONEM INDIGNE FERENS
MORS INVIDA DIRIMIT: DIE XXVIII. JULIJ 1691.
AETATIS SUAE 67.

(Caruana, n° 142.)

---

274. René Robert de Marbeuf.

D. O. M.
FR RENATO ROBERTO DE MARBEUF
PRÆCLARIS ORTO NATALIBUS KAL. FEB. 1673
MAGNI PRIORATUS AQUITANIÆ
ET VEN. LINGUÆ FRANCIÆ EQUITI HIEROSOLIMITANO

PRIMUM COMMENDÆ DE MAULEON
PRO QUA DEIN AB EM. REGNANTE M. M EMANUELE PINTO
CENSU DE LA FEUILLEE DONATO,
DE SACRA MILITIA OPTIMEMERITO,
OMNIBUS FERE MUNERIBUS PERFUNCTO,
ET CRURE GLORIOSE AMISSO
QUI
IN MAGNI HOSPITALARIJ DIGNITATEM EVECTUS
HOSPITALITATIS MERITIS ESSET LARGISS. CUMULATUS
NISI INVIDA MORS 17 JULIJ AN.AP. V. 1743 RAPUISSET
COMMEND. FR. BENARDINUS DE MARBEUF
PATRUO MERITISSIMO EX ANIMO MOERENS
P.

(Caruana, n° 62.)

---

275. Nicolas La Marra.

F. NICOLAO LA MARRA VIRO, GENERE.
VIRTVTE, INTEGRITATE CONSPICVO, QVI
TOGA NON MINVS QVAM SAGO PRAECELLĒS
VARIIS LEGATIONIB', PRAECIPVE' AD CASARĒ.
ET APVD PONTIFICEM OPTIME FVNCTVS AD
MESSANAE PRIORATV̄. GRADATĪ ASV̄PTVS CV̄
TRIREMIBVS ORDINIS SVMMA. CVM LAVDE
PRAEFVISSET. BISQ. M. MAG. VICES P̄CLARĖ
GESSISSET IN HOC TANDEM MVNERE DIERVM
MERITORVMQ. PLENVS. SANCTISSIME OBIIT
ANNO DÑI. M. DC. XXXI.
S. STEPHANVS SCATTINVS PATRONO
TER CARO MONVM. MOESTISS :
.P.

(Caruana, n° 107.)

---

276. Averard de Médicis.

D. O. M.
EN UT BREVI CONDUNTUR SPATIO
CINERES FRATRIS AVERARDI MEDICEI.
SANGUINEM QUÆRIS ?
EODEM, QUO CORONATUS : MAGNOR ETRURIÆ DUCŪ FONTE DEFLUXIT
ORTUM ?
DEDIT FLORĒTIA URBS INTER COETERAS PRÆSTANTISSIMA.
MORES ?
CANDIDI, AMOENI, INNOXIJ, PURISSIMI.
VITAM ?
BREVEM, SI NUMERAS ANNOS ;
SI VIRTUTES, ET MERITA, DIUTURNAM.
MORTEM ?
HEU QVAM ACERBA ! SED O QUAM SANCTA !
OBIJT

DIE V. NOVEMBRIS ANNO M. DC. XCIV.
S. MARIÆ DE TEMPLO COMMENDATARIUS,
ET ORDINIS ADMIRATUS.
QUI LEGIS,
ITÀ VIVE, UT ITA MORIARE.

(Caruana, n° 112.)

3e ligne.

277. François-Xavier Azzoni.

D. O. M.
MORTALIBUS EXUVIIS
FR. FRANC. XAVERII AZZONI NOB. SENENSIS
SAC. ORD. CENSUS QUEM VOCANT A SANCTO JOHANNE
DE LONGARA COMMENDATARII;
QUI UTRIUSQUE NOSOCOMII TRIREMIVM, ATQUE NAVALIS
REI OECONOMICAE SEDULO PRAEFUIT:
NEC NON MAGNI MAGISTRI ZONDODARII
EXCUBIARUM PRAEFECTURAM SUSTINUIT.
AC. M. ETRURIAE DUCIS IN HAC INSULA MINISTER
CREATUS EST.
TANTOQUE VIRTUTUM SPLENDORE ENITUIT;
UT CHRISTIANI EQUITIS EXEMPLAR ESSE POTUERIT.
LICETQUE MULTAS IN PAUPERES PECVNIAS EFFUDERIT.
NIHILOSECIUS PLURA AUREORUM MILLIA
COMMUNI AERARIO RELIQUIT
CUJUS MAGIS QUAM SUO SUORUMQUE EMOLUMENTO
TUM VIVENS CUM MORIENS CONSULUIT.
OBIIT XII. KAL. APRIL. MDCCXLIII. AETAT. LXVII.
VEN. AERARII CURATORES GRATI ANIMI ERGO P. P.

(Caruana, n° 104.)

---

278. Louis Bacci Aretin.

D. O. M.
FR. LUDOVICO BACCI ARETINO,
ROVIGHI, ET BARBARANI IN VENETO, ET
S CASSIANI IN ROM. PRIORATU COMMENDATARIO
CONSILII COMPLETI PATRIBUS ADDITO, PIO IN DEUM
IN PAUPERES PROFUSO, SIBI PARCO, CUNCTIS PROBO
ORDINIS SUI STUDIOSISSIMO,
BAYULIVUS FR. PETRUS ROVERO DE GUARENA
VENUSII PRIOR
AMICO MOERENS P.
OB. IV. KAL. AUG. AN. DÑI MDCCLI.
ÆT. SUÆ LXXII.

(Caruana, n° 89)

279. Guillaume-François Bernart d'Avernes.

A ☧ Ω
F. GUILLELMUS. FRANCISCUS. BERNART. D. AVERNES
BAJULIVUS. PELOPONESIACUS
ET. PRAEDII. DE VILLERS AU LIEGE. EQUES. BENEFICIARIUS
POST. EXACTAM
PER. XIII. ET. AMPLIUS. ANNOS
PUBLICAE. HOSPITALIS. DOMUS. PRAEFECTURAM
DEMANDATAM. SIBI. ABS. REGE. CHRISTIANISSIMO
USQUE. AB ANNO. MDCCXXV. IN. HAC. INSULA
NEGOTIORUM. ADMINISTRATIONEM
TRIBUS. FRATRIBUS. SUAVISSIMIS
F. EUSTACHIO. M. ORDINIS, QUOD. VOCANT. HOSPITALARIO
F. EUSTACHIO. ALTERO. M. CAMPANIAE. GALLICAE. PRIORE
F. GABRIELE. CAROLO. SACRAE. CLASSIS. NAVARCO
SEPULCRO. JAM. RECEPTIS
QUAMVIS
EA CONSECUTUS. QUAE. IN REPUBLICA. CENSENTUR. AMPLISSIMA
NIHIL. NISI. SEMPITERNUM. SPECTANS
CINERIBUS. SUIS. DUM. ESSET. IN. VIVIS
LOCVM. APPARAVIT
ANNO. R. S. MDCCXLVIII. AETAT. SUAE. LXXVIII
QUISQUIS. ADES. PACEM. ADPRECATOR
MANIBUS. PIENTISSIMIS.

OBIIT DIE V. MARTII MDCCLVI. ÆT. AN. LXXXV.
MENS. X.

(Caruana, n° 75.)

---

280. Lucas Bueno.

SACRAE RELIG. HIEROSOLYM.
HIC. DECOR HIC DOLOR.
ILLVSTR. D. D. F. LVCAS BVENO ARAGONEN
Em. M MM vel à SECRETIS, vel à CONSILIIS.
EX PRO-VICE-CANCELLARIO M. PRIOR ECCL.
AD Seren. Prin D. D. Io. de AVSTRIA in SICIL. Legatus.
ARCHIEP. ROSAN. ELECT. THESALONICEN. C.
EPISC. MELITEN. INSTITVTVS EST.
HOS NON QVAESIVIT HONORES, SED MERVIT.
CVI NON PLACVIT VITIO.
RELIGIOSVS ADEO, VT VEL CINERES SVOS
IVSSERIT ESSE RELIGIOSOS.
OBIIT. AN. DOM. 1668. DIE 7 SEPTEMB. AET. AN

(Caruana, n° 140.)

281. Rosalbe Cavalcanti Caccurii.

D. O. M.
R. ROSALBUS CAVALCANTI E DUCIBUS CACCURIJ
COMM. DE MORELLO, ET FAVENTIAE COMMEND.
QUI REGNANTE M. M. MANOEL DE VĪLHENA,
TRIREMIS PRAEFECTURĀ, ALIJSQ. PRIMARIJS.
IN HYEROS. ORD. FUNCTUS OFFICIJS.
M. CRUCIS EST HONORE CONDECORATUS
AD SUPREMAS DEINDE SENESCALCHI,
ET CAMPESTRIS MILITIAE GEÑLIS PRAEFECTI
A MUNIFICENTIS. PRINC. EMMAN. PINTO
EVECTUS EST DIGNITATES.
PRO UTRIUSQ. PARITER SICILIAE REGE
IN HAC INSULA MINISTRI MUNIA EGIT.
QUIBUS OMNIBUS NON OBSCURE GESTIS.
HOC POSTERITATI MONUMENTUM.
ET CINERIBUS SEPULCHRUM VIVENS POSVIT
OBIIT XVIII. JUALII AN. MDCCLVII.

(Caruana, n° 151.)

---

282. Michel Cotoner.

N. D. D. F.
MICHAEL IO COTONER MAIORICEN.
AN. 1630. DIE 20 APRIL. AET. AN. 20
MARTIS SIGNA IN BARBAROS P. FIDE SECVTVS
MORTIS ILLICO CONCESSIT IMPERIO
MARTIS MORTIS
DISCRIMINI TENVISSIMA VITAE LINEĀ EXPERT'
CINERES COM. FF. ORD. VRNA SERVAT.
QVID NI DECEBAT
DVORV̄ M. MAG. ORD. FRATRĒ
CENOTAPHIUM

E. M. M. H. H.
D. D. F. NICOLA, COTONER
COTONERAE [1] CONDĪOR VRB,
POSVIET [2]. 3. JANVARII
1673.

(Caruana, n° 129.)

---

283. Louis Mazzingo.

ALOYSIO MAZZINGO FLORENTINO BAJULIVO S. STEPHANI
VIRO FORTISSIMO, AC PRUDENTISSIMO, QUI NAVALI PRÆLIO CON
TRA TURCAS AD NAUPACTUM IN HOSTIUM TRIREREM CUM

[1] La *Cotonera*, forteresse de cité La Valette, que le grand maître Nicolas Cotoner fit construire.

[2] *Posuit.*

TRANSCENDISSENT, IBI, NON INDECORIS ACCEPTIS VULNERI
BUS, ACCERRIME DIMICAVIT : MULTIS PRINCIPIBUS IN BELLO
SUAM OPERAM PROBAVIT : URBI VALLETTÆ MUNIENDÆ
PRÆFUIT : PRO ORDINE SUO LEGATIONE MAGNIS DE REBUS
AD PAULUM. V. FUNCTUS, ET PRÆFUNCTUS EST : IN EXPEDI-
TIONE, QUA CORINTHUS CAPTA FUIT ACIEM INSTRUXIT : M. MRI.
ALOYSII MENDES DE VASCONCELLOS VICARIUS MUNERE
EXIMIA CUM LAUDE SATISFECIT AC SODALITATI SUÆ USQUE
AD EXTREMUM SPIRITUM FIDELITER INSERVIVIT : JACOBUS ET
UGOLINUS PHILIPPI FRATRIS FILII PATRUO OPTIONE
MERITO MOERENTES : PP . VIXIT A . LXXXIII . M . II . D . XXVII .
OBIIT A . D . M . DC . XXXI .

---

284. Nicolas de Navinau La Durandière.

D. O. M.
FR. NICOLAUS DE NAVINAV LA DURANDIERE
IN CASTELLANI OFFICIO ÆQUISSIMUS EQVES
MIRE IUSTITIAM COLUIT
ET
PRÆTORIÆ NAVIS CAPITANEUS DESIGNATUS
AD ÆTÆRNÆ IUSTITIÆ TRIBUNAL
CONVOLAVIT
HOC AMICITIÆ, ET DOLORIS MONUMENTUM
COMMEND' : FR. EUSTACHIUS DAVERNE P. P.
ANNO MDCLXVI.

(Caruana, n° 338.)

---

285. Jérôme de Ribas Boxados.

D. O. M.
PRECE SODALIUM NE VACET ANIMUS,
HUNC TUENDÆ MEMORIÆ LAPIDEM
MAGNO JAM CATALAUNIÆ PRIORI
F. D. HIERONYMO DE RIBAS BOXADOS
MULTIS CLARISQ. IN ORDINEM MERITIS
IN CREDITIS MAXIME FIDEI SUÆ MINISTERIIS
BONIS OMNIBUS ACCEPTISSIMO;
VEN. BAJUL. F. D. ANTONIUS DE RIBAS CASTELLBELL
DEFUNCTI PRONEPOS
ÆTERNÆ SUORUM FELICITATI STUDENS
POSUIT, DICAVITQUE
III. KAL. MARTII ANNO MDCCLXXII.
AB OBITU ANNO L.

(Caruana, n° 196.)

---

286. Jean-François de Ricasol.

DEO. EXERCITVVM
FR. IOANNES FRANCISCVS DE RICASOLIS

PERCEPTOR COMENDAR.
S. MAGNI DE GRADVLO
S. IO. DE BETTONA
ET S. SEPVLCHRI DE FLORENTIA
HOC TVMVLVM
VIVENS POSVIT
AD MDCLXIIII

(Caruana, n° 53.)

---

287. Paul-Antoine de Robin de Gravezon.

TEGIT HIC LAPIS VIATOR
ILL. DÑVM. PAVL. ANT. DE ROBIN DE
GRAVEZON, MAGÑ. PRIOREM. TOLOZANV ET CMDR.
S. AVLARY, MAGÑ. ANTEA CMD. CVIVS VENERABERE
CINERES, SI MORES AGNOVERIS, ET VIRTVTES: OMNES
REGNARVNT IN VIVO, OĒS. LAMĒTENTVR IN MORTVO PIVS
ERGA DEV. PROFVSVS IN PAVPERES, RELIG. SVÆ AMANTISSIVS,
FIDVSQ. MINISTER TANTI VIRI VTEM. REVERITA IPSA PROPE
MORS EST DV. DISTVLIT VLTRA AN. LXXX FATALĒ ICTVM,
VT MAGNIFICVM PALATIVM PRIORI TOLOZANO, ET FRATRIB
CAPELLANIS DOMVM AMPLISSIMAM TOLOZÆ ERIGERET;
MELIOREM IN COELO RECVPERATVRVS. ET AMPLIOREM.
OBIIT MELITÆ ANNO DOMINI 1674
DIE 10 MENSIS MARTII ÆTATIS SVÆ
LXXXVII

(Caruana, n° 11.)

---

288. François de Tressemanes Chastuel Brunet.

D. O. M.
FRATRI FRANCISCO DE TRESSEMANES CHASTVEL BRVNET
MANVASCAE BAIVLIVO
QVI PIETATEM IN DEVM CHARITATEM IN PROXIMVM
ZELO ET OBSEQVIO ERGA SVAM RELIGIONEM CVMVLAVIT
DIVTVRNI MORBI PERTINACIAM INVICTA' PATIENTIA
SIC DEFATIGAVIT,
VT NON ILLVM MORS AGGREDI SED ILLE MORTEM
AD LVCTAM PROVOCARE SIT VISVS.
DECORAE. FRVGALITATIS FRVCTVS PVBLICI AERARII.
PATRIMONIVM FECIT.
QVO VEL EXANIMIS PIA LIBERALITATE, SI NON FERRO
AVRO COPIOSO MILITIAE HIEROSOLIMITANAE
CONTRA FIDEI HOSTES SVPPETIAS FERRET.
NE TANTAE VIRTVTIS EXEMPLAR POSTERIS DEPERIRET
NOMEN, ET FAMAM MARMOREO HOC MONVMENTO
ILLVSMI ! COMRIS ! AERARII PROCVRES : PERENNANDAM CENSVERVNT
ANNO AB INCARNATIONE M. D. C. LXXXIII.

(Caruana, n° 48.)

4e ligne.

289. Emmanuel de Almeida de Vasconcellos.

D. O. M.
F. EMANUELI DE ALMEIDA DE VASCONCELLOS PATRIA, ET SANGUINE
CLARO
MÆ. CRVCIS INSIGNIBVS ET CLASSIUM PRÆFECTURA
CLARIORI
PIETATE, MUNIFICENTIÁ, ET. BENEFACTIS
CLARISSIMO,
CUI RELIGIO PRUDENTIA, ET PUBLICA FELICITAS
PARENTANT :
NE PUBLICI DESIDERII, ET PRIVATI AMORIS
MONUMENTUM DESIT,
FF : JOSEPH ET ANT : EX FRE NEPOTES AMANTIS.
POSVERE
OBIIT ANNO REPARATÆ SALUTIS MDCCXXV.
ÆTATIS SUÆ, LVII.

(Caruana, n° 327.)

---

290. Jean-Baptiste Brancaccio.

D O M
FRATRI D. IOANNI BAPTISTÆ BRANCACCIO,
REGIO MILITVM PRÆFECTO,
PROVINCIARVM NEAPOLIS QUATER PRÆSIDI,
VENERANDÆ LINGVÆ ITALIÆ ADMIRATO
MOXQVE
BAIVLATVS SANCTI STEPHANI PRIORI,
AVXILIARIVM OCTO MELITENSIVM,
QVINQVE PONTIFICIARVM TRIREMIVM
STRENVO IN TVRCAS CAPITANEO GENERALI.
CVIVS AVSPICIJS LEVCAS, NICOPOLIS, CORONE
FELICIS BELLI QUĀ PREMIA, QUA PIGNORA
CHRISTIANIS ARMIS ASSERTA.
GENTILIVM SVORVM
LELIJ, MARCI ANTONIJ, IOANNIS BAPTISTÆ IOSEPHI BRANCACCIORUM
SACRÆ RELIGIONIS HIEROSOLIMITANÆ PRIORVM
SACRÆ CATHOLICAE MAIESTATIS A SEMISAECVLO GENERALIVM
ACCEPTA, ET AVCTA GLORIA,
VICTRIX FAMA MONVMENTUM POSVIT
ANNO SAL. HVM : MDCLXXXVI
OBIIT DIE III IVLII MDCLXXXVII

(Caruana, n° 113.)

291. François de Morges Ventavon.

D. O. M.
FRATRI FRANCISCO DE MORGES VENTAVON,
MORUM SUAVITATE, AC SPECTATISSIMA FIDE ORNATO;
CUIUS MILITAREM GLORIAM BELLICA ORDINIS TIROCINIA;
MOX SUB VEXILLIS XIIII REGIS SUSCEPTAE EXPEDITIONES;
POSTMODUM IGILGITANAE OBSIDIONIS,
DUM PRO PUBLICA CAUSÂ
MILITUM SUAE RELIGIONIS TRIBUNUM AGERET; COMPROBARVNT
COMMENDA MASSILIENSI,
VDAE LINGUAE PROVINCIAE PRINCIPATU,
ET TANDEM PRIORATU S. AEGIDIJ A SUA RELIGIONE MVNERATVS
COMMENDA MONTIS PESSULJ
FREM CAESAREM DE VILLANOVA TOURENC AMICUM SUUM
EX SUA PRIORALI PRAEROGATIVA MUNERAVIT.
OBIJT NONAGENARIO MINOR 22. FEBRUARIJ 1699.
FR. IO. BAPTA DE BOFFIN LA SONE PRONEPOS.
ARGUMENTUM AMORIS
DOLENS PROPRIO AERE POSUIT

(Caruana, n° 117.)

---

292. Barthélemy Nicolaï.

MORS. ULTRA
NON DOMINABITUR.

A ☧ Ω
BAJUL. FR. BARTHOLOMAEUS. NICOLAI. FILIUS. THOMASIUS
DOMO. CORTONA. URBIS. SUAE. PATRICIUS
HEIC. SITUS. EST.
SACRAM. EQUITUM. HIEROSOLYMITANOR. MILITIAM. PROFESSUS
EJUSQUE. AB. ANNO CIↃIↃCCVIII. SERVITIO. ADDICTUS
TERRA. MARIQUE. DONEC. VIXIT
OFFICIUM. SUUM. SUMMA. FIDE. PRAESTITIT
VIXIT. ANNIS. LXXIX. MENS. VI. DIEB. XVIII.
DEPOSITUS. IN PACE. ☧ DIE. XXI. MENS. APR. AN. MDCCLXVIII
MORTIS. MEMOR
HUNC. SIBI. VIVENS. TITULUM. POSUIT

(Caruana, n° 40.)

---

293. Martin Alvar Pinto.

D. M. O.
FR. MARTINO ALVARO PINTO LUSITANO, BAJULIVO
LECAE, VERAE CRUCIS COMMENDATARIO, QUI, CUM
IN UNIUS EX TRIREMIBUS PRAEFECTURA, NECNON
IN CAETERIS, QUIBUS FUNCTUS EST, MUÑERIBUS,
ITA SESE PRAEBUISSET, UT IN ORDINEM SUUM

STUDIOSISSIMUS, CUNCTIS, SINGULISQUE PERHUMANUS
AEQUE, AC PERLIBERALIS, IN EGENUS PROFUSUS AB
OMNIBUS JURE, MERITO HABERETUR, INCREDIBILIBUS
PENE PERQUAM DIUTURNI MORBI DOLORIBUS
MIRA ANIMI TRANQVILLITATE PERLATIS, PROBATUS
HOMINIBUS PROBATIOR DEO DUM OBIJT SUPREMUM
6 KALEN. MARTI 1757. ETAT. AN. 72. MENS. 2. D. 15.
EM. AC REV. M. M. D. FR. EMMANUEL PINTO
PAUPERUM LACRYMIS IMMISCENS SUAE, FRATER
OPTIMUS OPTIMO FRATRI PERPETUI LUCTUS
SUI TESTEM HUNC POSUIT LAPIDEM.

(Caruana, n° 152.)

---

294. Jean-Gabriel de Pollastron Lahyllière Ledain.

D. O. M.
IACET HIC
FR. JO: GABRIEL DE POLLASTRON LAHIJLLERE LEDAIN
VIR IUDICIJ MATVRITATE DUM VIVERET,
AC RELIGIONIS ZELO COMMENDABILIS
QUOD MUNERIBUS OMNIBUS Sui ORDINIS IN OBSEQUIUM
ENPLETIS OPTIME COMPROBAVIT.
COMMENDAM DE MIGLIAUD ADEPTUS,
FRUCTVS, QUOS BIENNIO PERCEPIT,
MULTIPLICATOS RESTITUIT COMUNIJ ÆRARIO
DITISSIMO SPOLIO
GRAVISSIMO SIQUIDEM PAULO POST MORBO,
QUO INTERIIT, AGGRESSUS FUIT
DIUTURNAS MORTIS ANGUSTIAS PATIENTISSIME TOLERĀ
ET VEL MORIENS
XNI: FORTITUDINIS EXEMPLAR POSTERIS RELINQUIAS[1]
OBIJT DIE 30 JANUARIJ 1698 ÆTAT. 64.

(Caruana, n° 337.)

---

295. Louis-François de Poniac.

D . O . M .
LUDOVICUS FRANC: DE PONIAC BEAUTIRAN BURDIG:
DE RELIGIONE CUJUS MUNIA OBIVIT
DE REGE GALLO CUJUS IN CLASSE SERVIVIT
DE OMNIBUS OPTIME MERITUS
Sti: LUDOVICI EQUES DICTUS ET S: JOANN: MILES
EX VULNERE HIC CECIDIT XXV. MARTIJ.
ANNO REPARATÆ SALUTIS M DC XC IV,
COMEND. F: JOANNES GABRIEL DE POLLASTRON
LAILLIERE LEDAIN
ET F: ARNALDUS DE CARDEILLAC
LONNE EXEC: TESTAMENTARIJ
POSUERUNT

[1] Sic.

296. Henri de La Salle.

✠
NOB F. HENRIQUUS DE LA SALLE
V . LINGUÆ FRANCIÆ
COMMEND .
DE ESTRAPIGNIJ
MOISIJ ET LOUVIERE
ADMINISTRATOR
TRIB . E . M . M .
A SECRETIS FIDISSIMUS,
ELEMOSINIS EROGANDIS,

A Ω
ALIISQUE PIETATIS
CURIS SEDULO VACANS,
UNA ET MUNERE,
ET VITA FUNCTUS EST
DIE 28 JANUARII
AN . 1673 .
ÆT . SUÆ AN . 61 .
E . M . M . H . H . D . D . F .
NICOLAUS COTONER POSUIT .

---

297. François de Souza et Menezes.

COELIS ILLUSTRIOR

D. M.
QUAM CERNIS VIATOR URNAM
SUIS EXUVIIS MORITURUS VIVENS EFFODIENDAM CURAVIT
ILL. DÑUS F. D. FRANCISCUS DE SOUZA, ET MENEZES
E COMITIBUS DE VILLAFLOR ET MAJORIBUS REGIS FIDELISS. PINCERNIS
EM. M. M. MANOEL EX SORORE NEPOS.
QUI
AVITO FULGENS SPLENDORE INTER S. H. O. EQUITES COOPTATUS
CAMPESTRIS MILITIÆ MODERATOR ET PRO PRÆFECTUS GEÑLIS ELECTUS EST
COMMENDARUM DE BARRO' ET VILLACOVA A COALHEIRA COMENDATARIUS
MOX BAJULIVUS, ARMAMENTARIJ CURAM, FORTALITIJ MANOEL REGIMEN
EJUSQUE FUNDATIONIS PRÆFECTURAM MERUIT.
DIVO FRANCISCO DE PAULA ADDICTISSIMUS
ÆDEM IN SUO PRÆDIO AD EJUS HONOREM A FUNDAMENis. EREXIT
CONCINNAVIT, DITAVIT, ET DEO DICAVIT.
IN HISPANIARUM APOSTOLUM ÆQUE PIUS
UT ILLUM POST MORTEM PRÆSENTISSIMUM HABERET PATRONUM
AD ARAM ILLI. IN HOC TEMPLO PRINCIPE SACRAM
MISSAM VEN. FF. CAP. ASSEMBLEÆ, QUOTIDIE OFFERENDAM LEGAVIT
OBIIT DIE IX. AUGUSTI ANNO MDCCLVI. ÆTAT. LXXIV.
ABI VIATOR, ET UT ÆTERNUM SPLENDEAT DEPRECARE

(Caruana, n° 86.)

---

298. Jean-Baptiste Spinola.

D. O. M.
CINERES HIC NE QUAERE VIATOR,
STAT MORTIS MEMORIAE, NON TROPHAEO
BAIULIVUS F. IÕES. BÃTA. SPINOLA POST PECULIAREM TRIREMIS,
MOX GENERALEM CLASSIS PRAEFECTURAM, IN 33. ADHUC AETATIS AN

POSUIT VIVENS SIBI; AC DOMINICO MARIAE FRATRI AMANTISSIMO,
QUEM ANCEPS, ABSTULERIT, IGNIS, AN UNDA
HIC REPETITO TRIREMIS DUCTU, IN UTROQUE VICERAT HOSTES :
ET DUM SUB FRATRIS IMPERIO CUM BARBARA NAVI CONGREDITUR,
VEL SAUCIATUS VICTORIAM FIRMASSET,
NI TONANTE UNDIQUE, IGNE, MARE HORRIDE TUMESCENTE,
AC MISERE FATISCENTE PRAETORIA,
ELEMENTIS CESISSET DIE 16, FEBRUARIJ ANNI 1700[1]
CUIUS ITAQUE SUDORES, SUBSTANTIAM, VITAM
RELIGIONIS CONSUMPSIT ARDOR; MARMOR AETERNET.
QUI BAJULIVUS ROMAM, NEAPOLIM PANORMUM MISSUS ORATOR
AD INNOCENTIUM XIII. PHILIPPUM V. VICTORIUM AMEDEUM,
AC GENERALIS RECEPTORIS MUNERE FUNCTUS, MERITORUM NON MINUS
QUAM OPUM DIVES, GENERE CLARUS, VIRTUTIBUS CLARIOR,
DIUTINŨ MORBI LANGUORẼ INVICTÃ TOLERANTIA PERPESSUS
HEIC OBIIT, IMMENSIS GAZIS COM. AERARIO RELICTIS
XIV. KAL. FEBR. MDCCXXXVII.

(Caruana, n° 132.)

---

299. Antoine de Souza.

D. O. M.
FR̃. D. ANTONIUS DE SOUSA
HIC
HUMANÆ GLORIAM CELSITUDINIS, IPSE GLORIOSIOR SISTIT :
POIJARES, DE ALGOZO, VERÆ CRUCIS COMMENDAS
TERRÆ COMMENDAT;
CŒLI POTITUR IMPERIO.
EQUITUM MAGISTRI, MAGNI CANCELLARIJ, SUMMÆ TRIREMIUM POTESTATI
CESSIT HONORIBUS,
HAUD IPSI CEDUNT HONORES.
ADDISCAT ORBIS :
QUEM EUBŒA, ET LESA BAIULIVUM,
QUEM LUSITANIA CORONA AD PETRUM,
QUẼ ROMA AD PONTIFICEM MAXIMŨ INNOCENTIŨ XI. EXCEPERE LEGATUM
MORS EXCEPIT.
QUEM OMNIUM VOTA IN SUMMUM EXOPTAVERANT MAGISTRUM
INTEGERRIME ZELO JUSTITIÆ FRETUM,
MIRÆ IN PAUPERES MISERICORDIÆ AFFECTU ÆSTUANTEM
CŒLUM SUSCIPIT CORONANDUM.
DIE XXVII. MARTIJ. ANNO M. DC. XCVI.
ÆTATIS SUÆ LXXVIII.

[1] Caruana répète ici la ligne entière :

AC GENERALIS RECEPTORIS MUNERE FUNCTUS, MERITORUM NON MINUS

qui se trouve cinq lignes plus bas.

300. Jean Ximenez de Vedoja.

✠
FR. D. JOAN. XIMENEZ DE
VEDOJÆ, ALCOLEÆ ET
TUSINÆ COMM.us ET MAGNUS
ORDINIS CANCEL :us
HOC JACET IN TUMULO . JACET
CINIS, QUI SEMPER ARSIT
PIETATIS ZELO INCORRUPTUS
IN JUDICIŨ PUTREDO JACET .
SISTE VIATOR, ET INTUERE
EN AMICORUM LETITIÆ .

A . Ω
HORROR DETESTANDUS,
EN THEATRUM VIRTUTUM,
SPECTACULUM VERMIUM
EN PUTET,
QUI SEMPER
BONI NOMINIS SPIRAVIT ODOREM
MIRARIS ! DISCE, ET CUM
DISCEDES, ORA .
OBIIT 1663 . ÆT . 58 .
DIE XIII JANŨ : rii

FR : D . JOAN : GLADIANO BAJULIVUS ARMENIÆ
CONSOBRINUS AMANT . CUM LACRYMIS POSUIT

5e ligne.

301. Antoine de Bagnano.

D. O. M.
HIERONYMUS ANTONIUS
E BAGNANO, EQUES
ILLUSTRIS FLORENTINUS,
NOVARÆ COMMENDATARIUS,
AC VENERANDUS DE CREMONA BAJULIUS,
MILES IN UTRAQUE SPIRITUS, ET CORPORIS
MILITIA ÆQUE VALIDUS; QUARE NOBILIUM
TYRONUM SACRÆ RELIGIONIS A SUPERIORIB'
MAGISTER ELECTUS, SUO EXEMPLO BONOS MORES,
REGULAREMQUE DISCIPLINAM PRUDENTER
ILLOS ERUDIVIT; ETIAM, TAMQUAM PIUS PATER
ELEMOSINIS FREQUENTIB. PAUPERES SUBLEVAVIT
QUI TANDEM EX IMPROVISO ADORTUS, IN GRAVE
MORBUM INCIDIT, ATQ. ECCLESIASTis. SACRAMEN.
MUNITUS PROPE OCTOGENARIUS FELICITER
OBDORMIVIT IN DOMINO DIE IV. DECEMBRIS
ANNO MDCCXXII.

(Caruana, nr 64)

---

302. Dominique-Antoine Chyurlia.

D. U. T.
F. DOMINICO. ANTONIO. CHYURLIA
EXIMIA. IN PAUPERES. LIBERALITATE
SUMMO. ANIMI. CANDORE. AC. MIRA. COMITATE
PRAECLARO

VITAE INNOCENTIA. INGENIO. AC. ERUDITIONE. CLARISSIo:
QUI
SINGULIS. HIEROSOLæ : MILITIAE. GRADIBVS. SOLLERTER. EMENSIS
TRIREMIS. JAM. PRIDEM. DUX. MOX. INTER. EJUSDEM ORDINIS
PROCERES. COOPTATUS
SUPREMUS. INDE. THALASSIARCA
DEMUM. INSIGNEM. S. STEPHANI. PRIORATUM VIX NACTUS
QUA. DECET. RELIGIOSŪ MILITEM. CONSTANTIA. ET. PIETATE
EX VITA. MIGRAVIT. PRID : NOM : FEBR : A : D : MDCCLXX.
AETAT : A. LXVIII. M. IV. D. XXI.
ACERBO. DIUTURNOQUE MORBO. FORTITER. ATQUE
INCREDIBILI. PATIENTIA. TOLERATO. -
MARCHIO PASCHALIS
ET F. LAURENTIUS. EQ.: HIER : FRATRI SUAVISSIMO
COMES NICOL : ET. EQ. F. VINCEN : FRATRIS. FILII
INSEPULTI. DOLORIS. MONUMEN :
PATRUO. BENE MERENTI
P. P.

(Caruana, n° 84.)

---

303. Hector de Fay de Latour-Maubourg.

D: O. M,
OSSIBUS, ET MEMORIÆ
FR. IO: HECTORIS DE FAY DE LATOUR MAUBURG, IN ARUERNIS
QUI
PUBERTATE UIX EMENSA,
IN REPETITO AD IELLESPONTICAS FAUCES CONFLICTU
BELLICÆ ET CHRISTIANÆ FORTITUDINIS
NON UNVM SPECIMEN DEDIT.
IN AFRICANA AD GIGERIM EXPEDITIONE,
MOX
IN CRETENSI OBSIDIONALI PALÆSTRA,
QUID MELITENSES, COHORTES IN HOSTES EFFUDERINT
NOSTRO HECTORE DUCE
AGGRESSORES ADHUC TIMIDI PERSENSERE
SOCIJ ADHUC ATTONITI SUSPEXERE.
CORONE TANDEM PER UENETOS OBSESSO
SUPREMO MELITENSIUM COPIAR : IMPERIO ADIUNCTUS
FORTALITIUM TENTATÆ URBIS FATUM CAPIT,
ET FERMÈ SOLUS TUETUR,
SED HEU!
ANIMA TAM GRANDI UICTORIÆ LITANDUM FUIT
ET NOSTER DUX CAPTÆ URBIS PRETIUM
UIUENDI ET UINCENDI FINEM FEÇIT;
ALTERUM EIUSDEM MILITIÆ, ÉT FAMILIÆ IMITATUS,
QUI DE ANNO 1465. PRO FIDE
EODEM FORSAN LOCO, ET FATO OCCUBVERAT.
UT ANCEPS HÆREAS
AN PELOPONESSUS GENTI DU FAY,
AN HÆC PELOPONESSO FATALIS EXTITERIT.
SICQUE

EMMO. GREGORIO CARAFA CLAUUM ORDINIS MODERANTE,
SUB CUIUS TRIREMIUM PREFECTURA
PRIMA MILITIÆ RUDIMENTA EXCERPSERAT,
FAMILIÆ SUÆ SPLENDORI, CHRISTIANITATIS BONO
MILITIÆ HIEROSOLYMITANÆ DECORI
OMNIUM MOERORE SUBRIPITUR,
ANNO ÆTATIS SUÆ 48. REPARATÆ SALUTIS 1685

(Caruana, n° 97.)

304. Bernard Gort.

D. O. M.
DEDISCAT QUI DIDICIT COMITATEM IN VIAM MORTI.
FR. BERNARDUS GORT BARCHINONENSIS,
QUI MORUM SUAVITATE
VEL INTER ARMA SIBI TOTAM OBTINUIT;
POST PLURA TAMEN RELIGIONJ OBSEQUIA PRÆSTITA,
PLURES GRADATIM CONSEQUTAS COMMENDAS,
MELIORESQUE REDDITAS;
TANDEM MAIORICENSIS BAIULIVUS,
NEMINJ UNQUAM INFENSUS,
OMNIBUS DELENIFICUS,
IUCUNDISSIMÈ UT VIXIT,
DIEM EXTREMUM CLAUSIT
AD PERENNEM IUCUNDITATEM IN DÑO. MIGRATURUS
DIE PRIMO FEBRUARIJ 1699. ÆTATIS SUÆ 78.

(Caruana, n° 121.)

305. Antoine Lorès.

ANTONIO LORES MAGN : AMPOSTAE CASTELLANO
QUEM EQUITUM CONLEGIO AB INFANTIA ADSCRIPTUM
OFFICIIS PRAESTANTIORIB. PERPETIM DISTENTUM
IN MAJORIB. COMITIIS INTER XVI VIROS REIP : INSTAURAN
LEGIBUSQ : FERENDIS ADLECTVM
COM : AERARIO PROCURANDO IURIQ. DICUND : III. VIRUM CONSTITUTUM
INCORRUPTA FIDE, COMI. IUSTITIA SANCTISQ. MORIBUS
CUNCTIS APPRIME CARUM INVIDO HEU ! FVNERE RAPTUM
ANNALIB : EXEQUIIS PUBLICA AUCTORITATE SENATUSQ. CONSULTO
PRAETER MOREM OLLI DECRETIS
LUGET PARENS OPTIMA
FR : MATTHIAS BENTVRA
M. CONSERV. LOCUMT.
CONSANGUINEO BENEM SIBIQUE
MEM : AETERN : M. P.
VIX : AN. P. M. LXXV. OB. PRID.
KAL. MAJ. MDCCXCV

(Caruana, n° 47.)

306. Sigismond Piccolomini.

D. O. M.
FRATER SIGISMUNDUS PICCOLOMINI,
PRÆCLARISSIMUS PATRICIUS SENENSIS,
HIEROSOLMYTANO ORDINI A PRIMA ADOLESCENTIA
USQUE AD EXTREMUM ÆTATIS SUÆ ANNUM
SE DEVOVIT
TRIREMIUM CLASSE PER BIENNIUM MARITIMIS EXPEDITIONIBUS
IN PELOPONNENSI BELLO CONTRA TURCAS
STRENUE MILITAVIT.
OPTIME MERITUS PRÆCEPTORIAM LA MOTTA OBTINUIT.
PLURIBUS MUNERIBUS LAUDABILITER FUNCTUS,
PRIORATU BARULI DECORATUS,
PRÆCEPTORIÆ REDITUS PRÆ CÆTERIS ADAUXIT
PRIORATUM IN PRISTINUM RESTITUENDUM CURAVIT.
MULIERUM NOSOCOMIO SUMMA CARITATE PRÆFUIT
ILLUDQUE DONIS LOCUPLETAVIT.
AMORE, ET LARGITATE ERGA ORDINEM NULLI SECUNDUS
HIC REQUIESCIT.
OBIIT VIII IDUS MARTIAS ANNO SALUTIS MDCCLXV.
ÆTATIS SUE LXXXVII.

(Caruana, n° 174.)

---

307. Jean-Baptiste de Schauvenbourg.

D O M
ET MEMORIÆ ÆTERNÆ
F. IOHANNIS. BAPTI. DE SCHAVVENBURG
LIBERI. BARONIS. AB. HERLESHEIM
QUI
IN HIEROS : ORD : ANNO MDCCIV. COOPTATUS
MILITIÆ. GRADIBUS EMENSIS
MAGNUS. BAJULIVUS
MOX MAGNUS. PRIOR. S. R. I. PRINCEPS. IN. HEITERSHEIM
HAMBACHII. BUBIGHEIM. ET. NEVVENBURG. DYNASTES
AC. SUPREMUS. IN GERMANIA. MAGISTER. EFFECTUS EST
PER. AN : ETIA. XVIII. INTER. TRIREM. IV. VIROS PRIMUS.
CLASSIS. PRÆFECTUS. DESIGNATUS
A. M. MAG : PINTO. COMMEN : DE VILLINGEN. RENUNTUS
AC. ÆRARII. CURATORIBUS. EST. ADSCRIPTUS
PLURIBUS. MUNERIBUS. CUM LAVDE FUNCTUS
IN. SUMMA. DIGNITATE. ET. AMPLITUDINE
DE. INTERITU. COGITANS
VIVENS. SIBI. LOCUM. PARAVIT
AN. REP. SAL MDCCLXXIII. ÆTATIS. LXXII.
OBIIT DIE. VI. MARTIJ. ANNO. MDCCLXXV.

(Caruana, n° 217.)

308. Grégoire Spinola.

AETERNAE MEMORIAE
ILLMI. FRATRIS GREGORII SPINOLAE SAC: RELIG: HIERO: BAIVLIVI,
E CLARISSIMO GENERE MARCHM. ROCCAEFORTIS, ET S. R. IMP: ORIVNDI.
MORVM INTEGRITATEM, VIRTVTVM COPIAS, CLASSICVM ROBVR·
TANDEM AD HOC ALLISA SAXVM SISTO TIBI, VIATOR.
IMPIGRVM TRIREMIS DVCEM, CLASSISQ. ELECTVM PRAEFECTVM
PRAEMATVRA MORS IN CAELO TRIVMPHATVRVM ERIPVIT
AN: 1682. ID 16: IAN: AN. AETAT 30.
ILLMUS. FR̄. RAPHAEL SPINOLA M. INSVBRIAE PRIOR
EX EADEM STIRPE AMĀTISMI NEPOTIS DOLENTISMVS PATRVVS
INGENTIS SPEI IVVENEM POSVIT AMPLIORI LAPIDE.
VT QVOS INVIDA MORS DIVISIT,
LAPIS VNVS, AC COELVM CONIVGERET

(Caruana, n° 57.)

---

309. Paul Togorès.

D. O. M.
NIGRA, QUAM CERNIS, URNA
NOMINIS CLARITATEM, AC DIGNITATUM SPLENDOREM
NON AVDET DENIGRARE.
VLTRA ENIM QUAM SATIS EST SPLENDET
ILL. F. D. PAULVS TOGORES ET VALENZUELA ORIOLENSIS
MAGNI PRIUS ARAGONIAE CONSERIS: VICES GERENS;
NUNC EUBAEE BAJULUS; ET COMMUS: ALMUNIAE, ET MALLEN
AB EM: PRINCIPE F. D. RAIMUNDO DESPUIG
IN MAJOREM SUI CAMMERARIUM,
MAJOREMQ: EQUITII PRAEFECTUM, FUIT DELECTUS.
IN EMPOSTAE CASTELLANIAM: UNA CUM DUOBUS GERMANIS
F. D. JACOBO MAGNI CONSERIS: LOCUMTENTE; ET CŌMIO: HORTAE
ET F. D. JOANNE S. JOANIS. HOSCAE COMMENDAT; ADMISSUS
SPLENDORIS PLUS IMPERTIVIT, QUAM SUMPSIT.
TANDEM VIVENS ADHUC, VIRTUTE ONUSTVS AC ANNIS
SIBI CONSULUIT MORITURO.
OBIIT ANNO MDCCLV. DIE XX JULIJ AETATE 81.

(Caruana, n° 118.)

6e ligne.

310. Christophe Balbiani.

D. O. M.
F. CHRISTOPHORO MAGNO VENETIARUM
PRIORI, EX INCLIJTA BALBANORUM
STIRPE, CLARAE AC LIBERAE PATRIAE,
LUCAE PROGENITO, QUAM PLURIMIS SUI
ORDINIS OFFICIIS, QUEM ARDENTI

ZELO PROSEQUEBATUR, LAUDABILITER
FUNCTO, EFFUSA IN PAUPERES
CARITATE CONSPICUO, PRUDENTIĀ
EXIMIO, PIETATE, MUNIFICENTIĀ,
ALIISQUE VIRTUTIB⁹; VENERABILIS
SENECTUTIS ORNAMENTIS, DITATO;
FRANCISCUS BALBANI, NON TAM
NOMINIS, ET SANGUINIS, QUAM
AMORIS, ET BENEFICENTIAE LEGIB⁹:
DEVINCTUS, IN PERENNE GRATI
ANIMI TESTIMONIUM PRAESENS
MONUMENTUM POSUIT ANNO
DNI 1728. OBIIT DIE 21. MENSIS
MARTII 1725.
AETAT. SUAE 90.

(Caruana, n° 164.)

---

311. Augustin-Maurice Benzo de Santena.

D. O. M.
FRI. AUGUSTINO MAURITIO BENZO DE SANTENA, CHERIENSI
QUI POST IACTA MILITARIS GLORIAE FUNDAMENTA TERRESTRI MARTE
IN PEDIMONTIO; AD MARITIMUM IN SUAE RELIGIONIS OBSEQUIA
CONVERSUS, PER QUATRIENNIUM PROTRIERARCHUS,
BIS ETIAM TRIERARCHI VICES GESSIT;
ATQUE IN CHIENSI EXPUGNATIONE, IGNARIAE COHORTIS DUCTOR VERE
IGNEUS UTI JEROBIQUE SUMMAM SIBI LAUDEM COMPARAVIT
PRETORIAE TRIREMIS DESIGNATUS PRAEFECTUS,
AD MAJORA PROPERASSET:
SED DUM SUPER EADEM FORTITER DIMICANS,
MAURITANÆ PIRATICAE NAVIS DEDITIONEM PREMIT;
GRAVI ACCEPTO VULNERE, NON MULTO POSTEA OCCUBUIT
NEC PROPTEREA VITAM MAGIS RATUS QUAM MORTEM; SI ILLA
AD VICTORIAM CONTULIT; HAEC AD TRIUMPHUM.
OBIJT DIE XXII. JULIJ 1695, AETATIS 27.
FR. SIGISMUNDUS COMES A' THUN, ORDINIS BAIULIUUS, ET TOTIUS
CLASSIS GENERALIS PRAEFECTUS, SUB CUIUS DUCTU PUGNARAT.
IN AMORIS ARGUMENTUM POSUIT.

(En partie dans Caruana, n° 213.)

---

312. Othon Bosio.

A ☧ Ω
FR. JO. OTHO BOSIUS TICINENSIS BAJULIVUS
SIBI MORITURO POSUIT.
DEC. MENSE FEBRUARÍ MDCXXII.
OREMUS PRO FIDELIBUS DEFUNCTIS.

313. François-Antoine de Castel Saint-Pierre.

D. O. M.
F. FRAN. ANT. DE CASTEL St. PIERRE EQUITI Vdi. LING. FRANCIAE
CENSUS MAGISTRALIS DE PIETON COMMENDATARIO;
QUI, OB SUĀ IN RE MILITARI VIRTUTEM AC PRUDENTIAM,
CLARISSIMO IN GALLICIS ORIS NOMINE SIBI COMPARATO,
UBI PRIMŪ INSTITUTA FUIT BELICARV NAVIUM CLASSIS,
IN SUPREMUM HUJUS MODERATOREM,
TOTIUSQUE NAVALIS MILITIAE LOCUMTENENTEM GEN.
DELECTUS EST AN. MDCCII.
POSTQUE FERE TRIENNIUM POSSESSIONEM INIVIT.
ANNO MDCCVI. CEPIT PRAETORIAM NAVIUM TUNETANĀ
ANNOQUE SEQUENTI ORANO AUXILIARIS ADFUIT
POSTEA VALETUDINEM FACINORUM SUORUM CURRICULO
ADVERSANTEM SENTIENS,
SE SE A SUSCEPTA PROVINCIA ABDICAVIT,
OPTIMAM REGIMINIS NORMĀ SUCCESSORIB' RELINQUENS.
OBIIT VERSALIIS XIV. CAL. JUN. AN. MDCCIX.
EQUITES BELLICIS NAVIBUS PRAEFECTI,
PRIMO EARUM MODERATORI OPTIME MERITO
MONUMEÑ. HOC PROPRIO AERE POSUERUNT AN. MDCCXXXVI.

(Caruana, n° 163.)

---

314. Jacques Cavaretta.

D. O. M.
AETERNITATI VIXIT, QUI CESSIT TEMPORI,
HUMANIS SATIS, SATIUS SUPERIS.
F. D. IACOBUS CAVARETTA S. STEPHANI PRIOR;
AC DE MORELLO ET GRASSANO COMMENDATOR
SIBI PARCUS, PELIGIONI PROFICUUS,
PATRIAE PROFUSUS,
FAMILIARIBUS BENEFICUS,
PAUPERIBUS LIBERALIS, SUBDITIS
AEQUE CHARUS, AC INTIMIS,
LONGO TANDEM CONFECTUS SENIO,
DEO ANIMAM REDDIDIT DIE 17 IUNIJ 1702.
AETATIS SUAE 81.

(Caruana, n° 165.)

---

315. Henri Martin de Champoléon.

BONNE LESDIGUIÈRES
MARTIN BEAUREPAIRE
BERANGER
OSIÈRES

CHABESTAN
RAMBAUD
GOMBERT.

D. O. M.
HIC JACET HENRICUS DE MARTIN DE CHAMPOLEON,
DELPHINAS. NOBILISSIMA AVORVM
SERIE SPECTABILIS. EQUES MELITENSIS
ET IN EQUITATU GALLICO ORDINARIUS,
QUID REGI, QUID RELIGIONI DEBEBAT,
STRENUE SOLVIT. MIRA BENIGNITATE
MULTOS SIBI COMPARAVIT AMICOS
LONGIORE VITA. MORTE LENIORE DIGNVS,
OBIIT DIE TERTIA SEPTEMBRIS
ANNO SAL. MDCCLXI, AETAT SUAE XXXX.
SUB HOC MONUMENTO,
QUOD ALIIS PARAVERAT,
IPSE QUIESCIT.

(Caruana, n° 139.)

---

316. Jean-François Chevestre de Cintray.

D. O. M.
FR. JOHANNI FRANCISCO CHEVESTRE DE CINTRAY,
SAC. JEROSOL. ORDINIS BAJULIVO, CENSUSQ. DE PUILAUBRAN
VEN. PRIORATUS FRANCIÆ COMMENDATARIO;
QUI POSTQUAM TRIREMIS DUCEM EGERIT;
AD CLEMENTEM PP. XI. AB. HOC. SAC. COETU MISSUS,
UT AB ILLO SUBSIDIUM IMPETRARET
IN TURCICAM CLASSEM HANC INSULAM INVADERE MINITANTEM;
HUJUSMODI LEGATIONEM FELICITER PERFECIT.
POSTEAQUE AD SUMMI BELLICAR' NAVIUM MODERATORIS
CULMEN PER SINGULOS HUJUSMODI MILITIÆ GRADUS ASCENDIT
BISQUE VENETAE CLASSI AD PELOPONNESUM INTERFUIT :
PRIMUM PRO ADMIRATI MUNERE FUNGENS;
DEINDE GENERALIS S. ECCLESIÆ
LOCUMTENENS DECLARATUS :
QUA EXPEDITIONE CUNCTIS AUXILIARIBUS IMPERAVIT.
TOTQUE NAVIGATIONIBUS LAUDE EXPLETIS;
ET CONSPICUO IN OMNI ORA SIBI NOMINE COMPARATO
VEN. NAVIUM CONGREGATIONI PRÆFECTUS EST.
OBIIT X. CAL. OCTOB. AN. AER. VUL. MDCCXXI
BAJULIVUS FR. JACOBUS FRANCISCUS CHAMBRAY
SUPR. BELLICAR' NAVIUM MODERATOR AMICO OP. P.
MENSE MARTIO AN. MDCCXXXV.

(Caruana, n° 150.)

---

317. Jacques de Foville d'Escrainville.

D. O. M.
HIC IACET
F. IACOB DE FOVILLE D' ESCRANVILLE
QUI CUM ANNOS NATUS CIRCITER XXXIIII. PIETATIS ERGO
SACRAE MILITIAE HIEROSOLYMITANE SE ADDIXISSET
ANTIQUAS NORMANNORUM IN SARACENOS VICTORIAS

NORMANNUS IPSE FELICITER IN TURCAS RENOVAVIT
IN EOS IGITUR PROPRIJS SUMPTIBUS NAVEM INSTRUXIT PRIMUM
DEINDE TRIREMIS PRAEFECTURAM GESSIT
POSTEA PRAETORIAM IPSAM REXIT
SIC EPPIAGITANTE SUPREMO TRIREMIUM DUCE
EXCELI. BALLIVIO DE HARCOURT.
QUIBUS IN OMNIBUS VIRTUTI ADSTIPULANTE FORTUNA.
QUAMPLURIMAS HOSTIUM NAVIS FUGAVIT, SPOLIAVIT, CEPIT
PROPTER QUAE MERITA INTER BALLIVIOS HONORARIOS
ANNUMERATUS EST AB EMINmo. DE WIGNACOURT;
QUO ETIAM TEMPORE ANNUA ATTRIBUTIONE
A LUDOVICO MAGNO DONATUS EST
CUIUS NEGOTIA MELITAE ADMINISTRAVIT ANNIS XX
DENIQUE FERME DECREPITUS TRIREMIUM OMNIUM
REGIMEN SIBI ASSUMISIT
UT QUOD SUPERERAT OPUM ET ANNORUM
CHRISTO ET RELIGIONI IMPENDERET
PRAETORIAEQUE SUB EO PRAEFUIT IPSIUS EX FRATRE NEPOS
F. IOANNES ANNAEUS DE FOVILLE D' ESCRAINVILLE
QUI CARISSIMO AVUNCULO PIE DEMORTUO XVII. IANUARIJ
ANNI MDCCIII. DUM ANNUM FINIRET LXXXI. HOC GRATI
ANIMI MONUMENTUM POSUIT.

(Caruana, n° 167.)

---

318. Octave de Galléan.

D. O. M.
FR. OCTAVIJ DE GALLEAN PATRITIJ NICÆNI.
MAGNI PRIORATUS TOLOSÆ COENOBIARCHÆ,
ET SACRI ORDINIS CENSUS VALENTIÆ AD RHODANŪ
COMMENDATARIJ.
QUI NON MINUS ANIMI CANDORE,
QUAM GENERIS SPLENDORE ILLUSTRIS
OLIM
MELITENSI FORO CUM DIGNITATE PRÆFUIT,
ET IN INSULA GAULO RECTORIS MUNUS
CUM LAUDE EXERCUIT;
HEIC CINERES QUIESCUNT,
ANIMA VERO UT IN PRINCIPIO SUO QUIESCAT,
ORA QUISQUIS HÆC LEGIS.
VIX. AN. LXXXVIII. MENS. IX. DIES. XVIII.
OBIJT XVI. CAL. NOVEMB. ANNO MDCCXXX.

(Caruana, n° 161.)

---

319. Jean-François Ganucci.

A. ☧ Ω.
JOAN. FRANCISCUS GANUCCI PATRICIUS FLORENTINUS
EQUES HIEROSOLYMIT. HIC DORMIT IN PACE
QUI
POSTQUAM LEGITTIMUM TEMPUS EXPLEVIT
IN MARITTIMIS EXPEDITIONIB' EGREGIE OBEUNDIS;

ET MAGNAM SUI EXPECTATIONEM
ORDINI, ET PATRIAE FECERAT
IMMATURA MORTE PRAEREPTVS EST PRID. IDVS FEB. AN. D.
MDCCLXIV
VIXIT ANN. XXVII. MEN. VII. D. P. M. XII.
HYACINTUS GANUCCI, ET Mª MAGDALENA CANCELLIERI
FILIO PIENTISSIMO
C. V. M. H. P. C.

(Caruana, n° 115.)

320. Michel Torrellas et Sentmanat.

D. O. M.
FR. D. MICHÆLIS TORRELLAS, ET SENTMANAT
LAPIS ISTE MEMORIAM TENET.
QUI POST DIVERSA MUNIA ETIAM BELLICA IN OPSEQUIUM
SUÆ SACRÆ RELIGIONIS ALIORUMQUE PRINCIPUM
STRENUE, AC INGENUE EXERCITA;
DIGNITATES MAGNI CONSERVATORIS PER TRIENNIUM
(QUAM OLIM FR. D. MICHÆL AC FR. D. IOES, OTIIO TORRELLAS
EIUSDEM SOBOLIS ETIAM OBTINUERUNT)
NEC NON PRIORATUS CATALAUNIÆ PER TRIGINTA DUOS ANNOS
MERITO POTITUS FUIT.
CUIUS SUMMÆ PIETATIS ERGA PAUPERES, MUNIFICENTIÆ, AC
BENEVOLENTIÆ INTER AMICOS OBLIVIONI NON DATUR LOCUS
PLENUS TANDEM DIERUM MAXIMIS CUM SUÆ PROBITATIS,
RELIGIONISQUE SIGNIS; MELITÆ COMMUNI CESSIT FATO
DIE 12. IANUARIJ 1680 ETATIS SUÆ 81. RELIGIONIS VERO 70.
COMMENDATARIUS FR. D. RAYMUNDUS DE SENTMANAT EIUS NEPOS,
ET IN PRIORATU CATALAUNIÆ PRO SUA SAC. RELIGIONE RECEPTOR
NE TANTI VIRI, AC PATRUI CLARITAS ABSUMERÊTUR
MONUMENTUM HOC GRATO ANIMO PONERE CURAVIT
ANNO 1707.

(Caruana, n° 149.)

321. Thomas de Villages.

D. O. M.
F. THOMAS DE VILLAGES
PRIMIS AB ANNIS IN TVRCAS. ARMAVIT
TRIREMI REGIAE TUM IN GALLIA DIU PRAEFUIT
EQUESTRIA MUNIA QUINQUAGENARIUS PERFECIT
DIPLOMATE PONTIFICIO LICET EXEMPTUS
RECEPTOR S. AEGIDIJ PER VI. AN. MAG.⁹ COMMon. PER XIV. MENS
OBIJT MANUESCAE BAJULIVUS
CUJUS ANNUOS REDIT⁹ LINGUAE CESSIT IN BONUM
UT LIS ANTIQUA CESSARET PRIUSQUAM IPSE VITA
QUAM CESSIT DIE XXIX. JAN. AET. LXXXVI. AN. MDCLXXXIX
F GASPAR EX FRATRE NEPOS IN AETERNAE MEM
MONUMENTUM HOC POSUIT

(Caruana, n° 108.)

7e ligne.

322. Joseph d'Andréa.

En légende sur un globe :

TERRA MARIQUE.

D. U. T.
F. JOSEPHO. DE. ANDREA
PATRITIO. CALATAHIERONENSI
PROBITATE. PRUDENTIA. AC. HUMANITATE
PRAESTANTI
INTER. PROCERES MAGNAE. CRUCIS
SAC : HIEROSOLYMITANAE. MILITIAE
COOPTATO
QUI SUI ORDINIS. PANORMITANA. QUAESTURA
SOLLERTER. FUNCTUS
CENSUM. SAXOFERRATENSEM EX. MAG : MAGISTRI
LARGITIONE. ADEPTUS
ALIUMQUE. JURE. SUO. CONSECUTUS
TERTIUM. BORREAE. SYRACUSARUM. PROPRIIS
SUMPTIBUS. AC. DILIGENTIA. RECUPERAVIT
AUCTIS DIVITIIS. MINIME. COR. ADJICIENS.
SIBI. PARCUS. UT. SUAE. RELIGIONI. SERVARET
NON. EXIGUAS. OPES. EIDEM. CUMULAVIT
ADQUE PIAS. OPERAS. CONSPICUO. AERE. LEGATO
ANNUM AGENS. LXXVI. ACQUIEVIT. IN PACE
VI. IDUS. FEBR. ANNO. R. S.
MDCCLXX.

(Caruana, n° 176.)

---

323. Balthasar de Amico.

D. O. M.
COMe. FRATRI BALTHASSARI DE AMICO MELITENSI J. U. D.
PROT. APLICO : VEN. LINGUAE ALEMANIAE CAPPELLANO
COÏS : AERARI AD MULTOS ANNOS CAUSARUM CURATORI ET
ADVOCATO, M. M. GESSAN DUORUM COTTONER, ET CARAFAE
AUDIT ; AD EPĀTUM : MELITENSEM SEMEL NOMINATO
MORIBUS SVAVI INTEGRO, PIO LITERARUM, ET
ORDĪS LEGUM PERITIA INSIGNI, IN OMNI
FORTUNA SEMPER, EIDEM, SUIQUE SIMILI,
AC IN OSCULO DOMINI RELIGIOSISSIME
VITA FUNCTO, PINGUI RELICTO SPOLIO,
SEXTO NON MARTII AN 1689, AETAT. 72.
D. CLAVDIUS BALTHASSAR DE AMICO INGUANEZ
PRONEPOS AMANTISSIMUS HOC MONUMENTUM
POSUIT.

(Caruana, n° 348.)

324. Maximilien Balsani.

D. O. M.
FR. MAXIMILIANUS BALSANUS J . U . D .
OB MORUM, ET DOCTRINÆ PRÆSTANTIAM
A QUATUOR SERENISSIMIS PRINCIPIBUS
IN OMNIBUS JURISPRUDENTIÆ MUNIIS,
ET SUPPLICUM LIBELLORUM MINISTERIO
CURSU HAUD INTERRUPTO APPROBATUS :
A LEOPOLDO I . IMPERATORE
INTER TORNEARIOS EQUITES ADSCRIPTUS .
CONJUGE ADEMPTA
IN HIEROSOLYMITANÆ ECCLESIÆ CAPITULUM
COOPTATUS,
ET CATHEDRALIS ECCLESIÆ DECANATU DECORATUS
PLENUS MERITIS FATO CESSIT
ÆTAT. SUÆ ANNO LXXIV ÆRÆ VERO CHRISTIANÆ MDCCXI.
COMM. FR. JOANNES BAPTISTA BALSANUS
EJUSDEM CATHEDRALIS ECCLESIÆ DECANUS
MORTALES TAM BENE MERENTIS PATRIS EXUVIAS
IN CLARUM FILIALIS AMORIS ARGUMENTUM
MŒRENS HIC CONDI CURAVIT.

---

325. Jean-Joseph-Simon de Blacas d'Aups.

D. O. M.
FR. JOHANNI JOSEPHO CIMONE DE BLACAS DAUPS,
COMMENDAE NICAEENSIS VEN. LIN. PROVINCIAE
COMMENDATARIO
QUI
EXACTIS INCLYTI SUI ORDINIS OFFICIIS,
EXPLETA OMNI LAUDE CHRISTIANISSIMI REGIS
EQUITATUS PEDITATUSQUE PRAEFECTURA,
TANDEM IN PIO FRATRUM COMPLEXU
VITAM DARE [M]AVENS, HUC SE RECEPIT,
ET XI. KAL. JULIAS A. R. S. CIƆIƆCCLXXII.
AETATIS LXXI.
DECESSIT.
VEN. BAJUL FR. ANTON. DE BLACAS DAVPS
FRATRI GERMANO OPTIME MERITO M. P.

(Caruana, n° 116.)

---

326. Louis Roger de Blécourt Tincourt.

D. O. M.
ET PERENNI MEMORIAE FRATRIS LUDOVICI ROGERIJ
DE BLECOURT TINCOURT E MAGNAE CRUCIS EQUITIBUS
QUEM BARBARI TIMUERANT ARMATUM, CAPTIVUM MIRANTUR

INFRACTUM SORTE IMPROSPERA : AMANT CONCAPTIVI PATREM.
ROMAE PRAEFUIT ARDUIS TEMPORIBUS ARMATAE NOBILIUM TURMAE
NEC ROMANO PONTIFICI DISPLICUIT, NEC JVSSA REGIS NEGLEXIT.
QUALIS IN GALLIA TRIERARCHUS EXTITERIT ?
DIXERE COAETANEI TESTES CUM PLAUSU
DICENT POSTERIS NEPOTES CUM GAUDIO.
ATTRITIS VIRIBUS PRAETURAM INIIT QUINQUEREMIUM SUAE
RELIGIONIS, UT IN AGENDO INDEFESSUS, SIC PERICULI NESCIUS
HAUD SEMEL REGIUS MELITAE PROCURATOR, PRINCIPI CHARUS
ET POPULIS, MAGNUM OMNIBUS RELIQUIT SUI DESIDERIUM.
QUEM NOSTI NE LUGEAS, LUGEBUNT QUOS ALUIT PAUPERES,
SED IMITARE VIATOR.
ADVERSIS FORTEM, CAUTUM IN IMPLEXIS. IN MUNERIBUS ACCURATUM
PIUM SINE PASTU, RELIGIOSI MILITARIS ARCHETYPON
OBIJT MASSILLAE DUPLICI PRAECEPTORIA DECORATUS DIE TERTIA
NOVEMB. AETATIS ANNO 74 REPARATAE SALUTIS 1716.
SIT IN PACE LOCUS EIUS.

(Caruana, n° 179.)

---

327. René Dupré.

D. O. M.
FR. RENATO DUPRE MAGNO COMRIO AC TOLOSAE PRIORI
EMI. CARDIS; DUPRE CONSANGUINEO,
VIRQ. SINGULARI MENTIS SAGACITATE,
FORTITVDINE PECTORIS,
ANIMIQ PIETATE PRAEDITO,
COMIJ. F F. BALTHASAR ET RENATUS DE GRAS PREVILLE
AMANTISSIMI EJUSDEM PRONEPOTES,
COMMENDAE DE GARIDECH,
ALIORUMQUE PLURIUM IN IPSOS OFFICIORUM.
HAUD IMMÉMORES
PROMERITUM SEPULCHRI HONOREM
ÆRE PROPRIO IMPERTIVERE.
OBIIT KAL. JUNIJ AN. 1733. AET. SUAE. 90. MEN. 2. D. 21.

(Caruana, n° 177.)

---

328. Louis de Fleurigny.

D. O. M.
CHRISTIANE LECTOR, SPARGE HUMUM FLORIBUS,
FLOS ILLE EQUITUM
ILLMUS. FRATER LUDOVICUS DE FLEURIGNY,
SEPULTUS HIC, PROH DOLOR! DEFLORUIT.
IMO JAM VIVIT ILLE, ET FLORET MAGIS,
FAMA SVPERSTITE SUÆQUE RELIGIONIS ZELO,
QUO, SUADENTE GLORIA
CURSORIÆ NAVIS VERE DUX OPTIMUS,
BELLUM INTULIT MAHOMETO,
PRÆFECTURAM TRIREMIS INCLITÈ GESSIT,
ET MUNERE PARISIENSIS RECEPTORIÆ EGREGIÈ PERFUNCTO.

LAUDEM MERUIT ILLE MAXIMAM.
TANDEM,
TRIREMIUM GENERALIS GUBERNATOR ELECTUS,
POST COMBUSTAM CAPITANEAM TRIPOLINAM NAVEM
INTER PROCERES MAGNÆ CRUCIS A CLEMENTE XI
GLORIOSÈ ANNUMERATUS EST,
CONFECTUSQUE MORBO, CESSIT HONORIBUS.
VIXIT ANNOS 75. DEVIXIT ANNO 1716.

(Caruana, n° 111.)

---

329. Jean Du Hamel.

D. O. M.
HIC IACET
F. IOANNES DU HAMEL
ORDINIS SUI, XENODOCHIJ
PRAEFECUTRA HONORIFICE PERFUNCTUS
SACRI AERARIJ QUAESTOR
SUPREMUS EXTITIT
DONEC
DIVES IN BONIS OPERIBUS
THESAURUMQ : IN COELIS
NON DEFICIENTEM ADEPTUS
FIDE MUNITUS SPE ERECTUS,
CHARITATE FORMATUS
OBDORMIVIT IN DNO. 12, NOVEM:
ANNO SALUTIS 1703, AETATIS SUAE 70
COMus: FR. FRANCISCUS DU HAMEL
EX PATRE NEPOS HOC MONIMEN.
DOCENS POSUIT.

(Caruana, n° 178.)

---

330. Emmanuel Pereyra.

VIXIT SI SATIS SIBI NON SUIS.

D. O. M.
EMMANUEL PEREYRA
LESÆ BAIULIVUS
OMNIBUS ACCEPTISSIMUS
MŒRORE OMNIUM OBIIT
VIII· KAL· APR· AN· MDCCXCII ÆT· LXXXII.
ARAM HISPANIARUM APOSTOLI
MARMORIBUS EX INTEGRO
PRORSUS ORNAVIT
CÆTERA FRATRES CIVES PAUPERES
IN ÆVUM NARRABUNT.

331. Paul-Antoine de Robins Barbantane.

D. O. M.
SISTE VIATOR
ET DOLORIBUS LACRYMAS ADHIBE
HIC JACET
ILL. FR. PAULUS ANTONIUS DE ROBINS BARBANTANE
MAGNUS PRIOR THOLOSÆ,
NATALIUM SPLENDORE SAT CLARUS,
BONITATE, GENEROSITATE JAM CLARIOR;
SUÆ RELIGIONI
OB PLURA MUNERA AB EO PROVIDE GESTA
ACCEPTISSIMUS;
SUIS FRATRIBUS
JAM MAGNUS COMMENDATOR,
AC ÆQUITATIS ZELOTES,
ET PACIS AMATOR
PROPRIIS SUMPTIBUS SUÆ VEN. LINGUÆ COMMENSALIBUS
TRANQUILLITATEM LIBENTER AC LIBERALITER RESTITUIT
MAXIME GRATUS;
PLENUS TANDEM DIEBUS, AC MERITIS
DIEM CLAUSIT EXTREMUM V. NON. MARTII, AN MDCCXLVI.
ÆTATIS SUÆ LXXVII.
JUSTISSIMOS IN OPTIMI FRATRIS JACTURA
MOERORES SUOS DISSIMULARE TAM NOLENS, QUAM NESCIENS
COMMEND. FR. JOSEPH DE ROBINS BARBANTANE
ÆRE PROPRIO POSUIT.

(Caruana, n° 183.)

---

332. Pierre Varavalle de Gaete Bisignano.

A ☧ Ω
F. PETRO VARAVALLE DE GAETA BISINIANĒN . MILITI
INTEGERRIMO VITÆ AUSTERITATE CONSPICUO;
VIRO DE SE NON IN POSTREMIS MERITO
D. IO . DECCOLLATI CONFRĒS MONUMENTUM P.P
ANNO MDCXXIII

---

333. César de Villeneuve Thourenc.

D. O. M.
CINERIBUS F. CÆSARIS DE VILLANOVE, THOVRENC
S. EGIDIJ PRIORIS,
ET COMMENDARUM DE LA CHAPPELLE;
ET DE MOMPELIER COMMENDATARII
MIRARIS TANTA SIBI, DUM VIVERET, COMPARASSE?
QUÆ IN TRIREMIS PRÆFECTURA, ALIISQ: MUNERIBUS
SUÆ RELIGIONI OBSEQUIA PRÆSTITIT

STRENUUM, ET EMERITUM REDDIDERE;
ET COMMENDA, QUAM SERVATO ÆRE FUNDAVIT
AMOREM, QUO EIDEM RELIGIONI DEVINCTUS ERAT
OSTENDIT.
ATQUE HINC MIRARI DESINE
QUOD LONGÆVUS VIXERIT,
ET IN BONA QUIEVERIT SENECTUTE,
ANNOS NATUS PLUS NONAGINTA:
DE BENE GESTIS ETIAM IN HAC VITA
CENTUPLUM REPORTATUR
OBIIT DIE 14 OCTOBRIS 1716.

(Caruana, n° 182.)

8e ligne.

334. Pajo de Abreu et Lima.

D. O. M.
VENDO. BAJULIVO D. PAJO DE ABREU' ET LIMA
LUSITANO
QUI POST EGREGIE NAVATAM OPERAM IN TRIREMI
DUCTANDA
ARCI COTONERAE AD AVERTENDAS TURCARUM MINAS
PRAEFECTUS DICTUS EST,
VIRO ANIMI MAGNITUDINE ET MORUM SUAVITATE
CLARISSIMO,
BELLICI CONSILII ET REI MONETARIAE PER MULTOS ANNOS
PRAESIDIS
OBIIT DIE 8. JUNII. ANNO 1742. VIXIT. ANN. 73. MENS. 2. DIES. 2
FRATER. D. CONSALVUS ET FRATER D. ANTONIUS DE ABREU'
TRIBUNUS CLASSIS MELITENSIS
EQUITES HIJEROSOLIMITANI FRATRIS FILII
GRATI ANIMI MONUMENTUM
POSUÈRE.

(Caruana, n° 333.)

---

335. Guillaume Bailli de La Salle.

DEO CREATORI, ET REDEMPTORI
FRATER GUILELMUS BAJULIUUS DELASALLE
CUI IN DOMINO MORI ERAT IN VOTIS,
SEPULCRALEM VIVENS PARAVIT ÆDICULAM
UT IN EA TUMULATUS IN PACE CUM DEFUNCTIS
IN HONORE CUM FRATRIBUS
ET IN SPE RESURRECTIONIS CUM ELECTIS
REQUIESCERET

ANIMAM RESPICE O JESU, BENIGNITER,
OBIIT ANNO SALUTIS 1739 ÆTATIS VERO 83.

(Caruana, n° 54.)

336. Jules Bovibonon.

OPPRIMIT LAPIS MORTALES EXUVIAS,
FR: IULIJ BOVI BONON ANGLIÆ PRIORIS
HIC PIETATEM, IUSTITIAM, PRUDENTIAM,
HABUIT COMITES ET DUCES,
UNIUS PONTIFICIÆ TRIREMIS,
TERCENTUM PEDITUM DUX IN URBE AVENIONENSI,
COMMUNIS ÆRARIJ PER XXIII. ANNOS SECRETARIUS,
AD SS. PONTIF. CLEMENTEM XI. ORATOR EXTRAORDINARIUS
FIDEM ERGA SUUM PRINCIPEM,
OBSEQUIUM ERGA SUUM ORDINEM
ÆQUE PROBAVIT.
AD MAIORA NATUS, NISI MORS OBSTITISSET,
ABBAS GUIDO BOVIUS FRATRI GERMANO
DOLORIS ET GRATI ANIMI MONUMENTUM
POSUIT ANNO SAL: MDCCVI.

(Caruana, n° 146.)

---

337. Jacques-François de Chambray[1].

A. ☧. Ω.
HEIC REPOSITAE SUNT MORTALES EXUVIAE
FR: JACOBI FRANCISCI DE CHAMBRAY
ORIUNDI EX ANTIQUA GENTE NORMANNA
EQUITIS JEROS: MAGNAE CRUCIS VEN: PRIORATUS FRANCIÆ,
COMMENDATARIJ SAC: ORDINIS CENSUUM
DE METZ, DE VIRCOURT, ET DE SAINT VAUBOURG
QUOR. PRIMUM, ET ALTERŪ EX GRATIA, UT VOCANT, MAGISTRALI
CONSEQUUTUS MERITO IS EST.
OB VULNERA PLURIES ACCEPTA
EX HOSTIBUS PRAELIO MARITIMO SUBACTIS
NEMPE SINGULIS MILITIAE NAVALIS GRADIBUS EMENSIS
CLASSIS PRAEFECTI LOCUMTENENTIS GENERALIS
MUNUS CUM DIGNITATE, ET VIRTUTE OBIVIT.
RES AUTEM RELIQUAS ABS EO GESTAS PRO SACRA RELIGIONE
SI QUIS REQUIRAT;
HUJUS FASTOS, GRAMMATOPHYLACIA, MONIMENTA CONSULAT!
QUIDPE EAS HEIC RECENSERI IPSE NOLUIT,
TANTUM EXPOSCENS UT QUISQUIS HAEC LEGERIT,
DEUM. O. M. PRO ANIMAE SUAE PACE EXORATUM VELIT;
ORTUS IDIBUS MARTIIS A. R. S. MDCLXXXVII.
DECESSIT VI. IDUS APRILEIS MDCCLVI.

(Caruana, n° 175.)

[1] Un extrait des mémoires du bailli de Chambray est conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque publique de Malte, n° 309.

338. Charles Gattola.

INCLUTO PRIORI CAPUAE
ORTU, ET UOTO BIS EQUITI
DON CAROLO GATTOLA TER UIRO
QUATER HUMANISSIMO.
QUEM
CONTRA CARACOGIAM GOLETTA
IN CLASSIS TURCICAE INCENDIO HELLESPONTUS
PNUM & CAPreum : Emi : CARAFAE UISERUNT.
AD NEAPOLIS PROREGĒ LEGATs. PERFUNCTA
ARMENIAE BAIULIVATU POTITO
INTER DD CŌIS AERARIJ ADSCRIPTO
EODEMIQ. IN PINGUI SPOLIO SUCes : SCRIPTO
BAIULIUI SPINELLUS CARAFA & CARAUITA
FIDI EXres : METRUM SCULPSERŪT.
CAROLUS EST PLUSQUAM PHAEBUS : NĀ HIC OCCIDIT UMBRIS
ILLE ETSI OCCUBAT GATTOLAE AT UMBRA MICAT,
OB. IN CONtu : U. XBRIS 1684. AETAT. LXX.

(Caruana, n° 141.)

---

339. Charles de Glandèves Cuges.

D. O. M.
IN TUMULO F. CAROLI DE GLANDEVES CUGES,
UTRAMQUE PALLADEM GEMERE NE MIRERIS;
VIVENS UTRAMQUE EXPRESSIT;
ET ITA UT ARMIS NÈ MELIUS.
AN STUDIJS PRÆSIDENTEM IGNORES,
ILLIS PROLUSIT, CUM ADHUC IUVENIS TRIREMIS PRÆFECTus.
TURCICAM, VEL POST LETHALE VULNUS SUSCEPTUM SUBEGIT.
IN HIS FERIATUS, CUM ROMÆ, PARISIJS OPTIMATIBUS CHARUS,
ADMIRATIONEM PRÆSENS, ABSENS DESIDERIUM EXCITAVIT.
PLURIMIS UBIQUE EXERCITATUS MUNERIBUS,
COMMENDIS SIBI COMMISSIS SEDULO REPARATIS
PER SEPTENNIUM ET ULTRA MAGNUS COMMENDATARIUS.
PRUDENTIÆ IUSTITIÆQUE CULTOR,
MERITIS GRAVIS È VIVIS ERIPITUR,
QUA SÆPISSIMÈ ANGEBATUR ARTHRITIDE,
DIE 9. SEPTEMBRIS 1708. ÆTATIS SUÆ 79.
OPULENTO RELICTO SPOLIO RELIGIONIS ERGO.
MEMORIAM NE FATA ERIPIANT, ÆTERNARUNT IN LAPIDE.
FR. IOES : BAPTISTA SPINOLA ORDINIS BAIULIUUS EXEQUTOR,
ET NOB : CAROLUS DE GLANDEVES CUGES EX FRATRE NEPOS.

(Caruana, n° 181.)

340. Jacques de Loyach de la Bachellerie.

D. O. M.
LOYACI VITAM ET MORTEM VIS SCIRE VIATOR ?
CLARUS EQUES ATAVIS CLARUS EQUES MERITIS
NON TENEBRIS DAMNAVIT OPES, SED LARGIOR IMBRE
SOLARI INNUMEROS SUEVERAT ILLE INOPES,
OMNIA NON DIXI QUIS ENIM QUEAT ? ULTIMA DICAM
FACTA QUIBUS VITAM PERDIDIT, ET MERUIT
DUM LANGUENTUM ARTUS FOVET IPSE, AEGRISQUE MEDETUR
CONTRAXIT MORBI SEMEN, ET INTERIIT,
MORS BONA FELICEM REDDIT, SED ET HUNC BONA VITA
FELIX QUI VIXIT TAM BENE, ET OCCUBUIT
NOBILIS JACOBUS DE LOYACH DE LA BACHELLERIE
VITAM CLAUSIT DECIMO SEXTO KAL. DECEMB.
ANNI MDCCLXV. VIXERAT ANNOS XXVI.

(Caruana, n° 127.)

---

341. Jacques-François Picot de Combreux.

NULLIUS EXTINGUIT

D. O. M.
F. JACOBO. FRANCISCO. PICOT. DE. COMBREUX
PRIORATUS. FRANCIÆ. ORD : HIER : BAJULIVO
VIRO. PROBO. AC MODERATISSIMO
QUI. REI. NAVALIS. PERITIA. ILLUSTRIS
BELLICIS. SUI. ORDINIS. NAVIBUS
PRÆFECTUS
CONSPICUO. MUNERE. PARI. VIRTUTE
PERFUNCTUS
OBIIT. DIE. III. SEPT : AN : D : MDCCLXXI.
ÆTATIS. SUÆ. LXXVI. M. VII.

(Caruana, n° 123.)

---

342. Charles Sevin de Bandeville.

D. O. M.
RECOLENDAE MEMORIAE
VEN. FRATRIS CAROLI SEVIN DE BANDEVILLE
CAMPANIAE PRIORIS COMMAE DE BONCOURT COMM
QUI POST ELARGITAS DE ANNO 1715. LIB. 10000
IN SUBSIDIUM EXPENSARUM,
OCCASIONE GENERALIS CITATIONIS EROGATARUM
LIB. PARITER 252790. RELIQVIT IN SPOLIO :
NEC OBTENTA FACULTATE
DISPONENDI DE QUINTA PARTE UTI VOLUIT,
AC LEGATUM QUODCUMQUE CONSULTO OMISIT,

UT AD SUAM RELIGIOÑ DILECTISSIMAM MATREM,
ASSE INTEGRUM PERVENIRET :
SCIEBAT ENIM, NIHIL, MAGIS PIUM
QUAM SACRĀ HOSPITALITATEM, SACRAMQ. MILITIĀ.
SIBIDATIS SUBSTANTIJS PROMOVERE
JUXTA SUAE PROFESSIONIS INSTITVTUM.
OBIJT DIE 24. NOVEMB. AN. 1718. AETATIS SUAE 78.
VV. PROCERES COMMUNIS AERARIJ,
AD PERENNE RELIGIOSISSIMI VIRI MONUMENTUM,
ET SINGULORUM EXCITANDUM EXEMPLUM
PP. ANNO 1719.

(Caruana, n° 131.)

---

343. Pierre Roselmini.

HEIC. QUIESCIT. IN PACE.
F. PETRUS. ROSSELMINI. PATRITIUS. PISANUS
QUI. SINGULIS. HIEROS. MILITIÆ GRADIBUS EMINSIS
BELLO GERMANICO. IN TURCAS
DEDUCTIS. MELITENSIBUS. COPIIS. AD. DANUBIUM
STRENUE. INTERFUIT
MOX. BELLICÆ. NAVIS. PRÆFECTUS
ET AMPLISSIMO. ADMIRATI. MUNERE
ULTRA. SEXENNIUM. FUNCTUS
TITULUM QUE LOMBARDIÆ PRIORATUS. VIX. NACTUS
PIE DECESSIT. V. NON. MARTII MDCCLXXIX
ÆTAT. AN. LXXIII. M. V. D. VI.
EQ. COM°. F. FRANCISCUS
MAZZEI PATRITIUS FLORENTIN. AFFINI
SUO, BENE MERENTI
GRATO ANIMO POSUIT.

(Caruana, n° 341.)

---

344. Annibal Vicomercati.

D. O. M.
HIC
MORTALES QUIESCENT EXUVIÆ
HIJEROSOLIMITANI EQUITIS.
FRATRIS ANNIBALIS VICOMERCATI
MAGNI MESSANÆ PRIORIS
QUI
UT MORIENS VIVAT
VIVENS
HOC MORTIS MONUMENTUM
SIBI CONDIT
ANNO MDCCXXXVI.
OBIIT XVI KAL. JAN. MDCCXXXVII
AETATIS SUÆ LXXX.

(Caruana, n° 51.)

9e ligne.

345. Joseph Ballesteros de La Torre.

FR : DON JOSEPH BALLESTERIJ LA TORRE
EX CASTELLANIA EMPOSTÆ
PLURIBUS SUI ORDINIS MUNERIBUS COMMENDATUS
EMI MAGNI. MAGRI. ET PRINCIPIS FR. D. EMMANUELIS PINTO
RECEPTOR SUPRA DECENNIUM RENUNCIATUS
BAJULIVI AD HONORES DIGNITATE DECORATUS
M. CONSERVATORIS VEN. LINGUÆ ARAGONIÆ
LOCUMTENÊS ELECTUS
PIETATE IN SUPEROS, COMITATE IN HOMINES
MUNIFICENTIA IN PAUPERES
OMNIBUS EXEMPLO PRÆSTANS
OBIJT VI. CALENDAS NOVEMB. AN REPAR. SALUTIS
MDCCLXIV. ÆTATIS SUÆ SEXAGESIMO QUINTQ
MENSE QUARTO DIE QUARTA

(Caruana, n° 159.)

---

346. Jean-Baptiste de Durand Sartous.

A. ☧. Ω.
FR. JOANNI BAPTISTAE DE DURAND SARTOUS
EX ANTIQUA INLUSTRI GENTE GRASSENSI,
QUI MASSILIAE TRIREMIS REGIAE DUCEM EGIT :
SAC. ORDINIS CENSUM S. LUCIAE IN PROVINCIA,
FACTIS IN MELIUS AUGUMENTIS
IN BINIS CENSIBUS ANTEA SIBI CONLATIS,
JURE MERITO CONSEQUUTUS,
EX LOCUM TENENTE PRAEFECTI VEN. LINGUAE PROVINCIAE
AD AMPLISSIMAM MAGNI COMMENDATORIS DIGNITATEM
EVECTUS EST
ANIMI CANDORE ET MORUM LENITATEM OMNIBUS CARUS,
BREVI MORBO MAGIS QUAM LONGO AEVO CONFECTUS,
UNIVERSO EQUITUM COETUI DESIDERIUM SUI RELIQUIT.
IX. CAL. APR. A. AER. VUL. MDCCLX.
AETATIS A. LXXXI. M. II. D. III.
EQQ. FF. JOSEPH ET JOHANNES BAPTISTA, ET JACOBUS
DE DURAND SARTOUS, EJUS EX FRATRE NEPOTES
GRATI ANIMI CAUSSA MOERENTES PP.

(Caruana, n° 187.)

---

347. Thomas de Fougasse la Bastie.

D. O. M.
EN TIBI, VIATOR, EGREGIUM
HIEROSOLIM : ORDINIS ALUMNUM
F. THOMAM DE FOUGASSE LA BASTIE

OMNI VIRTUTUM GENERE CONSPICUŌ
PRÆSERTIM VERO EXIMIA IN
PAUPERES MISERICORDIA, QUAM
TAMEN CUM RELIGIONIS SUÆ
RATIONIBUS ITA TEMPERAVIT
UT IN ILLOS QUIDEM INGENTEM
PECUNIARUM VIM EFFUDERIT
HUIC VERO AD QUINQUAGINTA
AUREORUM MILLIA, NULLA SIBI
PARTE RETENTA, RESERVAVERIT.,
PUBLICI ÆRARII PROCURATORES NE
TANTÆ BENEFICENTIÆ MEMORIA
UNQUAM INTERIRET HOC ILLI
MONUMENTUM DECREVERUNT.
OBIIT EJUSDEM ÆRARII PRÆFECTUS
DIE 15 MARTII 1733. ANNOS NATUS 86.

(Caruana, n° 185.)

---

348. Charles de la Marche de Parnac.

D. O. M.
RELIGIOSIS CINERIBUS
FRATRIS CAROLI DE LA MARCHE DE PARNAC,
MORUM CANDORE INCLITI COMMENDATITIJ DE MAISSONNISE
SUMMI MILITIAE HIEROSOLIJMITANAE POLEMARCHI.
CONCLAVIS 19. JUNI AN 1722. HABITI, QUO AD MAGISTERIJ
SUPREMUM APICEM EM. F. D. ANT. MANOEL DE VILHENA
EVECTUS FUIT, PRAESIDIS INTEGERRIMI,
EIDEMQUE OPTIMO PRINCIPI,
QUOAD VIXIT PIE' INVIOLATE QUE ADDICTI,
AETATIS SUAE 78. DIE UNDECIMA NOVEMBRIS
ANNO SALUTIS 1726. E' VIVIS EXCESSI,
AD PERENNE SUI IN VIRUM HUNC
OBSEQUIJ MEMORIAM POSUIT
F. IOAN. ALEXIUS DE BOISLINARS DE MARGOU.
CONSANGUINEUS
EQUES VEN. LINGUAE ARVERNIAE.

(Caruana, n° 93.)

---

349. Jean-Philippe Marucelli.

DEO CREATORI ET REDEMPTORI
BAJULIVUS FR. IOAN. PHILIPPUS MARUCELLI FLORENTINUS.
PLURIBUS PRÆCLARISQUE SUI ORDINIS HONORIBUS COHONESTATUS.
DUCTOR UNIUS TRIREMIS.
MAGISTRATUI QUI NAVIUM BELLICARUM,
AC TRIREMIUM REGIMINI PRÆST. COOPTATUS.
UTRIQUE CLASSI PRÆFECTVS SUMMUS.
UNUS EX QUATUOR VIRIS REI BELLICÆ UNIVERSÆ PROCURANDÆ PRÆPOSITUS
GLORIAM IN EXIGUO MARMORE NON QUÆRENS

OSSA CINERESQUE TEGENDAS
ADHUC VIVENS CURAVIT.
ANNO SALUTIS MDCCLV
OBIIT DIE 28 FEBRUARI 1772.

(Caruana, n° 242.)

---

350. Rodrigues Miraval et Spinola.

PAT.	MAT.
MIRAVAL.	ESPINOLA.
AVA PAT. PAVON LOCATON.	AVA MAT. MORALES.

D. O. M.
F. D. RODERICI MIRAVAL, ET SPINOLA EX COMITB' DE VILLAFUENTE
QUISQUIS HIC NOMEN LEGIS,
SPECTATISSIMUM EQUITEM AGNOSCE,
QVI COPULATIS BINÆ FAMILIÆ IRRADIATUS FULGORIBUS
NON TAM ACCEPIT, QUAM DEDIT SPLENDOREM,
IPSE BAJULIVATU NOVEM VILLARUM, DEIN S. SEPULCHRI
TANDEM LORÆ DECORATUS
IPSIS DIGNIOR DIGNITATIBUS EXTITIT
IN RE BELLICA STRENUISSIMUS BELLATOR
A PHILIPPO V. HISPANIARUM REGE ADHIBITUS
TERRA MARIQUE
NUSQUAM FERRO PARCENS, FERRUM NUMQUAM TIMUIT
ANIMI ROBORE TIMENDUS IPSE, CONSILIO ÆSTIMANDUS.
PRINCIPUM GRATIAM MERITUS, NON AFFECTATOR GRATIÆ
AMOREM OMNIUM ASSECUTUS, NULLIUS FUIT ASSENTATOR
PROPITIAM UBIQUE NACTUS FORTUNAM,
FORTUNAS OMNES AD ALIENÆ INOPIÆ CONTULIT MEDELA :
EO USQUE, UT FELICEM SE CREDERET,
CUM LÆTOS VIDERET ÆGENOS, FELICISSIMUM CUM FECISSET
7. SUPRA 80. ANNIS NATURÆ VIXIT
HONORE DIVES VIRTUTE DITIOR UT GLORIÆ ÆTERNUM VIVERET
OBIJT DIE 23. JUNII ANNO 1747.
NE TAMEN EXTINCTUS TOT DECORUM RADIOS EXTINGUERET
FR. D. JOSEPH DE AUNON ET HERRERA
NEPOS SUPERSTES AMANTISSIMUS VILLELÆ COMMENDATARIUS
IN HOC MONUMENTO SUA PECUNIA CONSTRUCTO COLLEGIT.

(Caruana, n° 186.)

---

351. Antoine Scudero.

D. O. M.
FRATRI. ANTONIO. SCUDERO
ORD : HIEROSOL
MAGNO. PRIORI. NAVARRE
PIENTISSIMO. RELIGIOSISSIMO
INVICTI. ANIMI NAVARCHO

EMMANUEL. DE. ROHAN
ET. VICTOR BELMONT
BAJULIVI. ORD : HIEROSOL
AMICO. OPTIMO. ET. INCOMPARABILI
MOERENTES. POSUERUNT
VIXIT. ANNIS. LXXXI.
OBIIT. DIE III. FEBRUARI
ANNI. MDCCLXXI.

(Caruana, n° 52.

---

352. Robert de Solar.

D. O. M.
VITÆ ME RAPIENS, ET TEMPORI
VENTO ET CASUI
FOELIX ME RAPUIT ÆTERNITAS.

MORS
EXCIPIT CORPUS
RESTITUENDUM VITÆ
PIETAS.
ADIUVET ANIMAM
EMITTENDAM COELO.

HIC JACET
FR ROBERTUS SOLARIUS
MAGNUS LOMBARDIÆ PRIOR
QUI VITÆ NATUS, ET TEMPORI,
LABORAVIT ÆTERNITATI,
VIXIT HIEROSOLYMITANÆ RELIGIONI.
ABI VIATOR, ET DISCE;
VITA, ET TEMPUS VENTUS SUNT.
SOLA ÆTERNITAS STABILIS EST.
SOLA RELIGIO FACIT ESSE BEATOS.

OBIJT ANNO ÆR. VULG. MDCCXXXVII. III IDUS JANUARIJ
ÆTATIS SUÆ LXXXV.

(Caruana, n° 184.)

---

353. Jean-François de Veran.

D. O. M.
FRATRI JOANNI FRANCISCO VERANO ARELATENSI;
QUI PRIMO ÆTATIS FLORE, ET VERNANTIB'. ANNIS
POSTQUAM RELIGIONI HIEROSOL. NOMEN DEDISSET,
IN BONAM NIMIRUM CRUCEM ABIJSSET,
PRO COMUNI ÆRARIO MAGNIS INSUMPTIS LABORIB';
QUOS DEINCEPS PER TRIGINTA ANNOS SUSTINUIT,
ET QUIBUS IN LUCRO POSUIT ALIUD NIHIL

QUAM MAGNAM GLORIÆ, ET LAUDIS MERCEDEM,
QUAM CONSECUTŪ ESSE PRETEREA COMPERTŪ EST,
QUANDO
EM. DÑI M. M. FR. MARCI ANT. ZONDADARII
MINISTER A SECRETIS, ET COMMENTARIENSIS,
IN REB. AD UNIVERSĀ NATIONĒ GALLICĀ SPECTANTIB';
OMNIŪ IN SE OCULOS, ET ADMIRATIONĒ CONVERTIT;
OBIJT XIV. KAL. MARTIJ MDCCXXI. ÆT. SUÆ LX.
COMEND. FR. CAROLUS VERANUS GERMANUS FRATER
POSUIT ANNO MDCCXXXIV.

FR. BALDASAR VERANUS MELIT. IN GALLIA ADOLESCENS
A M. M. DE VILHENA JER. RELIG. ADSCRIPTUS ET CUBICUL.
IN GALLICIS SCRIB. ÆPIST. SECUNDUS V. K. MAIJ
MORTE SUBREPTUS MAG. SCUTIFER ÆT. LXXII.
HIC CUM PATRUIS DUOBUS IN PACE REQUIESCIT IN HONORE
ANNO DOMINI MDCCLVII AM. P.

---

354. Pierre de Viani.

D. O. M.
HIC IACET F. PETRUS VIANIJ PRIOR ECCLESIAE
PRO QUA ORNANDA NUNQUAM QUIEVIT.
CIRCA DIVINI CULTUS OBSERVANTIAM
MIRUM QUAM FUIT SOLLICITUS.
PIETATE IN DEUM, ASSIDUITATE IN TEMPLO, TOTIUS VITAE SANCTIMONIA
NEC NON INDEFESSO SACRARUM LITTERARUM
STUDIO, CLERO PRAELUXIT SEMPER.
OMNIUM IN OMNIBUS NON TAM PRAESUL QUAM EXEMPLAR,
SIBI PARCUS, IN PAUPERES PRODIGUS,
ERGA ALTARIA MAGNIFICUS,
ET CONSĀGUINEORUM PRORSUS IMMEMOR
IN PIA OPERA, QUIDQUID HABUIT, TOTUM IMPENDIT
VETITO SIBI ETIAM MARMORE SEPULCHRALI;
SED TANTI VIRI MEMORIAE
ILLmi. PUBLICI' AERARIJ PROCERES.
HOC MONUMENTUM POSUERE
OBIJT ANNO 1700, NOVEMBRIS DIE 18.
AETATIS SUE 68. PRIORATUS 34

(Caruana, n° 180.)

---

355. Jean Manuel de Vilhena.

D. O. M.
HIC HUMANAS DEPOSUIT EXUVIAS
F. D. JOANNES MANOEL DE VILHENA
ATAVIS EDITUS REGIBUS,
QUI VITAE SPATIO INTER MUNIA RELIGIONIS EMENSO
QUIPPE TRIERARCHUS,
POSTEA COMMENDATus. DE ROSAS CANCELLARIUS

AC DEMUM BAJULIVUS ACONIS ELECTUS
ULTIMAM DIEM EGIT XVII. KAL. DECEMB. MDCCXXVIII.
AETATIS SUAE LXX.
DESIDERIUM SUI MAGNUM RELIQUIT,
QUI SUMMA URBANITATE, PLACIDUS, ET INTEGER VIXIT
QUID PLURA ?
GERMANUS EMMI PRPIS. ET M. MAG.
D. ANT. MANOEL DE VILHENA
QUI CARISSIMO FRATRI MORIENTI
BENIGNUS ET PIUS ADFUIT,
ET FATO FUNCTÓ,
MOERENS HOC MEMORIAE, MONUMENTUM
POSUIT.

(Caruana, n° 119.)

10e ligne.

356. Paul de Félines de la Renaudie.

D. O. M.
HEIC QUIESCUNT PII CINERES
FR. PAULI DE FELINES DE LA RENEAUDIE,
MAGNI PRIORIS ALVERNIAE, VITAE SANCTIMONIA,
IN AEGROS CHARITATE, IN EGENOS MUNIFICENTIA,
HUMILITATE, ALIISQUE VIRTUTIBUS INSIGNIS, ET PLANE DIGNI
QUEM EM. M. M. FR. D. RAYMUNDUS PERELLOS
PATRIS VICE HABUERIT.
SEQUE, COETUMQUE SUUM EJUS ORATIONIBUS SAEPIUS COMDARIT.
NON MINUS VOLUNTARIA CORPORIS MACERATIONE,
QUAM AEVO PROPE CENTENARIO CONFECTUS
OBIIT DIE XXVII. DECEMB. AN. MDCCXV.
NEMPE RECURRENTE FESTO D. JOHANNIS APOST.
UT QUEM IPSE VIVENS PRAECIPUAE COLUIT,
EJUS BEATOS CONSORTIO MORIENS FRUERETUR
FR. JOHANNES DE FELINES DE LA RENEAUDIE EJUS PRONEPOS
HOC GRATI ANIMI MONUMENTUM POSUIT.

(Caruana, n° 188.)

---

357. Gilbert de Fougières Ducluzeau.

FR. GILIBERTO DE FOUGIERES DUCLUZEAU
LUGDUNENSI BAJULIVO, MORTUO DEBENTUR
MAJORES LAUDES, QUIA VIVENS
OMNES RESPUIT, LICET MERUERIT.
SATIS INDICASSE SIT CULTOREM
SACRAE HOSPITALITATIS, AC MILITIAE
UT OMNIBUS, QUAS UTRAQUE PARIT,
VIRTUTIBUS PRAEDITUM CONJICIAS.
RELIGIOSAE SIMPLICITATIS AMANTISSIMUS,
LUXUS, FASTUSQUE INFENSISSIMUS FUIT.
LAUDABILIS PARSIMONIAE FOENUS

ORDINI, EGENISQUE VECTIGALE FECIT,
NIL SIBI RELINQUENS, NISI CHRISTIANAE
FRUGALITATIS DIVITEM QUAESTUM
FORTEM, CONSTANTEM, AEQUANIMEM,
CAPTIVITAS, MORBUS, MORS PROBARÛNT.
EN DIGNUM IHEROSOLIJMITANIS EXEMPLŨ
DUM VIVUNT, DUM MORIUNTUR.
OBIIT DIE 27. SEPTEMBRIS ANNI 1716.

(Caruana, n° 204.)

---

358. Fabrice Francon.

D. O. M.
MATURUS ANNIS. SED COELO MATURIOR
HVC TANDEM REQUIESCIT
F. D. FABRICIVS FRANCONVS
GENERE. VIRTUTE. NOMINE CLARISSIMUS.
QVI
TRIREMIS ALIQVANDO DVX
INFIDELI NON SEMEL GENTE SUBACTA
PRO RELIGIONE TRIVMPHAVIT
INDE
SVPREMAM MARIS PRAEFECTVRAM
ASSEQUUTUS.
AMPLISSIMAM DIGNITATEM PARI MUNIFICENTIA
DECORAVIT,
DEMUM
INSIGNEM S. STEPHANI PRIORATUS
DIU GERENS ANTISTITEM
MERITIS PLENUS ET HONORIBUS ACTUS
DIEM CLAUSIT EXTREMUM VII. ID. MAI.
A. D. MDCCLXVII. AETAT. LXXVII.

(Caruana, n° 190.)

---

359. Marcel Galléan de Châteauneuf.

D. O. M.
F. MARCELLI GALLEANI CASTELLONOVI
CINERES VENERARE VIATOR.
HIC NOBILITATE NOTUS NOTIOR VIRTUTIBUS
ADHUC ADOLESCENS TRIREMIS PROTRIERARCHUS
IN DEPRÆDATIONE CLASSIS PIRATICÆ AD ROCCELLAM
EXIMIÆ FORTITUDINIS SPECIMEN DEDIT.
CREVIT MERITIS SUPRA ANNOS DIGINITATIB. INFRA MERITA
BIS TOLOSÆ RECEPTOR
SEMEL COTONERIJ PALATIJ PRÆFECTUS,
DONEC AD MAGNI COMM. CULMEN EVECTUS.
MAJOR HONORE HONORUM DECESSIT IN CURSU.
IV. NON. FEBR. MDCLXXVIII ÆTA. LXXII.
F. JOAN. BAPT. GALLEANUS COMMEND. CAVALLERIÆ
EX FRATRE NEPOS PATRUO BENEFICENT. P.

(Caruana, n° 74.)

360. Joseph de Langon.

FRI. IOSEPHO DE LANGON ARVERNO;
CUIUS VIRTUTEM IN IPSO TIJROCINIJ FLORE MATURAM,
GALLICÆ NAVES FECERE, THRACES SENSERE,
MELITENSES HABUERE VICTRICEM.
AURANUM DIRA OBSIDIONE CINCTUM
CUM UNICA RELIGIONIS NAVI CUI PRÆERAT ONERARIAM DUCENS
PENETRATA ALGERIJ CLASSE, EIUSQUE REGE TESTE VEL INVITO,
MILITEM ET COMMEATUM INVEXIT
GENERALIS CLASSIUM ELECTUS LOCUMTENENS,
AD TRÍPOLITANORUM PRÆTORIAM INCENDENDAM
PLURIMO MOMENTO FUIT;
LAUDES TAMEN CONSILIO ET FORTITUDINE SIBI UBIQUE COEMPTAS,
IN ALIOS CONTINUO TRANSTULIT.
SUPREMA TANDEM ALGERIJ NAVE SUBACTA,
ACCEPTOQUE INDE VULNERE VICTOR FATO CESSIT
DIE 18 APRILIS 1710 ÆTATIS SUÆ 41.
E. M. M. FR. D. RAYMUNDUS PERELLOS IJ ROCCAFULL
AD BENEMERENTIÆ ARGUMENTUM
MORTUO HOC MŒRENS POSITUM VOLUIT CENOTAPHIUM
AD MEMORIÆ PERENNITATEM.

(Caruana, n° 197.)

---

361. Félix de Lando.

SPECULUM JUSTITIÆ SOL SAPIENTIÆ

LA MORTE È
FIN D'UNA PRIGIONE
OSCURA

NEC SANGUINI PARCIT
SUAEVO SANGUINE LAETA

D. O. M.
F. FAELIX COMES DE LANDO PLACENTINUS,
CLARIORIS ITALIAE SANGUINIS,
MAGNUS BARULI PRIOR,
HUMANAE VITAE FLUCTIBUS CONSTANTER VICTIS,
ANNORUM OCTUAGINTA QUINQUE PONDERE FATIGATVS
VIRTUTUM CHRISTIANI MILITIS PROEMIA CONSECUTURUS
DIE III. MARTII MDCCXXVI IN DOMINO REQUIEVIT.

EQUES F. FERDINANDUS ROSSERMINI, [ET] J. U. D. F. MICHAEL ANGELUS HOC PAGNINI MONUMENTUM IN
GRATI ANIMI SIGNUM POSUERE

(Caruana, n° 200.)

362. Alphonse Loppin.

D. O. M.
IN. COMM. F. ALPHONSO. LOPPIN
AURAS. VITALES. NON. TERRENAS. EXUVIAS
SUBSTULIT. MORS
SACROS. CINERES. NON. PROMERITAS. LAUDES
URNA. TEGIT.
HÆC. ETENIM.
ERGA. HONORARIOS. EM. ZONDADARIJ. EPHEBOS
VIRTUTE. IMBUENDOS. AC. LITERIS
CURAM. LAUDAT. SINGULAREM.
ERGA. INFIRMOS
SUPERNIS. LEVANDOS. AUXILIJS.
SOLICITAM. CELEBRAT. VIGILANTIAM
ERGA. EGENOS
ALIENI. TRIUM. SER. PRINCIPUM ÆRIS
NEC. NON. ET. PROPRIJ
INDEFESSAM. COMMENDAT. ADMINISTRATIONEM.
ERGA. DEUM.
AMOREM. PIETATEM. AC. RELIGIONEM
IMMORTALIBUS. ORNAT. PRÆCONIJS
OBIJT. PENE. NONAGENARIUS
VII. KAL. NOV. MDCCLI.

(Caruana, n° 138.)

---

363. Joseph de Mayo.

D. O. M.
VIXI UT VIVIS.
MORIERIS UT MORTUUS SUM,
SIC VITA TRUDITUR.
TERRA MATER ABSUMIT.
SIC OMNIA DEVORAT ÆTAS.
VITAM MORITURAM COGITA.
UT MORTEM SEQUI
VALEAS VITALEM.
O VIATOR.
F. D. JOSEPH DE MAYO
EQUES V. LINGUÆ ITALIÆ
HIC OSSA RELIQUI.
NOVAM VITAM INCHOAVI
DIE 27. MAIJ 1747.

364. Charles-Félix d'Oraison d'Aqua.

SORS EXTRA SORTEM, EST OMNIBUS UNA; MORI

D. O. M.
HIC IN PULVERE JACENT OSSA
FRATRIS CAROLI FELICIS D'ORAISON DE AQUA
STÆ LUCIAE COMMENDATORIS BAJULIVI MANUASCAE,
QUI DUM VIXIT INTER NOS UT AETERNUM VIVERET CUM BEATIS.
SE TOTUM DEO DEVOVERAT.
ET MORIENS SUA RELIGIONI SUAE OMNIA DEDIT.
QUOT IPSI DEMANDATA FUERINT, SUAE RELIGIONIS OFFICIA,
SINGILLATIM NON PERSEQUAR, QUIA PLURIMA
QUIBUS ITA FUNCTUS EST AD APICEM, UT NON PRESSA LEVITER
SED FIXA AD MEMORIAM HOMINUM SEMPITERNAM
RELIQUERIT OMNIUM VIRTUTUM VESTIGIA;
QUAE, SUAE RELIGIONIS QUOT QUOT AMANTISSIMI SEQUANTUR
POSUERE MARMOR, QUO ILLIUS TEGUNTUR OSSA.
IN PIGNUS AMORIS AMICI, ET ANIMI GRATI MONUMENTUM
IPSO MARMORE PERENNIUS,
COMMUNIS AERARII PROCURATORES ILLUSTRISSIMI
OBIIT 17 JANUARII 1714. AETATIS SUAE AN: 86 MEN: 10

(Caruana, n° 201.)

365. Jean de Philippe Saint-Viance

D. O. M.
IN HOC AUREO CINERUM THESAURO,
ILLMUM: HABES HEROEM
QUEM JURE MAGNANIMITAS REDDIDIT
BIS DUCEM TRIREMIS.
VIRTUS NAUTICI AGMINIS DUCTOREM,
FIDELITAS IN CONVENTU CONSERVATOREM,
MERITUM IN ORDINE MARESCALLUM
JUSTITIÆ IN AVERNIA[1] PRIOREM.
ZELUS TANDEM RELIGIONIS IN BARBAROS
GENERALEM CLASSIS PRAEFECTUM.
IN HAC EXIGUA CINERUM SUMMA,
SUMMA IN DEUM PIETAS
IN PAUPERES MUNIFICENTIA,
ILLIBATA SEMPER ANIMI, ET CORPORIS CASTITAS,
COETERAEQUE VIRTUTES
CERTATIM CORUSCASSE VISAE SUNT:
SED HIS PLURA, IN LIBITINAE FALX[2] PRAEVALUISSET
VIS BREVI DICAM:
JACET HIC
ILLMUS: FRATER JOANNES DE PHILIP ST: VIANCE
OMNIŪ VIRTUTUM, ET LAUDŪ GLORIA CORONATUS
OBIJT DIE 3 FEB: 1718. AETAT: SUAE 80.

(Caruana, n° 168.)

[1] Les mots *in ordine marescallum justitiæ in Avernia* manquent dans Caruana.
[2] *Sic.* Falce.

366. Rutilius et Horace Sansedoni.

D. O. M.
RUTILIO PATRUO SUO
HORATIO FRATRI
SACRAE HUJUS MILITAE [1] BAIJULIIVIS [2]
PRAECLARIS SUÆ RELIGIONIS MUNERIBUS
FUNCTIS
JULIUS SANSEDONI PAT^r. SENEN.
S. JUSTINI COMMEND.
BENEMERENTIBUS
P. ANNO D. MDCCLII.

(Caruana, n° 198.)

11e ligne.

367. Jean Caccialupi.

A ☧ Ω
CONDUNTUR HOC LOCULO
FRATRIS JOANNIS CACCIALUPI BONONIENSIS
COMMENDATARIJ FOROLIVIENSIS.
OSSA
IN NOVISSIMO DIE VIVIFICANDA.
DESIJT IS ESSE NOBISCUM
ANNO REPARATÆ SALUTIS MDCXXIII.

368. Charles Caraffa.

D. O. M.
SISTE VIATOR, ET LUGE
QUI LATET HIC EXANIMIS
ÆTERNUM PATERE ORBI DEBUERAT
FR: D. CAROLUS CARAFA ARAGONIUS.
QUEM DUM VIVERET, AMAVIT MELITA AMORE EXIMIO
FLEVIT PARI GEMITU, DUM EGIT ANIMAM
EIUS SANGUINIS SPLENDOREM SI IGNORAS
LOCRORUM NEAPOLI PRINCIPES QUI SINT INQUIRE
HEROUM SOBOLES; MAGNI PARENS MAGISTRI.
PARENTUM MERITA AUXIT HONORIBUS VIRTUTIBUS ETERNAVIT
PHILIPPI V. IN AULA LEGATUS; DUX IN BELLO, IN CURIA PRÆSES
ILLAM: HIJEROSOLAM: RELIGIONEM INTER PRIMATES PRIMUS
PRUDEN: VIRTUTE, CONSILIO, TUTAVIT, DEFENDIT, ILLUSTRAVIT
HONORŪ VERTICĒ DEBITO ÆQUAVIT GRADU, MERITIS SUPERAVIT
COMM. PRIOR ROCCELLÆ, SENESCALLUS, PRETOR FUIT PRIMARIUS

[1] *Sic.*
[2] *Sic.*

ANNO ÆTATIS SUÆ LXXV. SALis. NRÆ MDCCXVII.
DIE III. NONAS MARTIJ
FATUM OBIJT EXTREMUM
ABI VIATOR, ET HEROIS IMITARE VIRTUTEM
IN QUA UNA VIVIT ADHDUC ILLE SUPERSTES.

(Caruana, n° 208.)

---

369. François Dupuy Trigonan.

A ☧ Ω

FR. FRANCISCO DUPUI TRIGONAN MILITI HIEROSOLIMITANO
EX PRIORATU TOLOSANO ET PETRACORICENSI PROVINCIA
SERENIS. M. MAG. ANT. DE PAULA BIREMIS HEMIOPARONIS
PRÆTORI NAVALIS, CURATORI MILITENSIUM TRIREMIUM, INSPECTORI
PRÆFECTURÆ GAUDISIJ AN. UNUM ET DIES SEX ADMINISTRATÆ.
FR. FRANCISCUS DELLA GROTTA DELLA MENARDIA
PROV. ET PRIORATUS EJUSDEM MILES COMILITONI,
ET AMICO CARISSIMO MŒRENS P. OBIIT XVII NOV. MDCXXX.

---

370. Roméo Fardella.

D. O. M.

ILLVSTRISSIMUS DOMINUS
F. D. ROMEUS FARDELLA
PRIOR S. STEPHANI
HOC IN TUMULO QUIESCIT.
NOLI ALIUD DE EO QUÆRERE VIATOR.
NIHIL ENIM POST MORTEM DE SE SCIRI VOLUIT
GENEROSUS GLORIÆ CONTEMPTOR,
PRÆTER NOMEN,
QUOD TAMEN SCIVISSE SAT EST.
ILLUM DEUS DREPANO CONCESSIT
ANNO MDCXXXVIII.
RELIGIONI HIEROS.
ANNO MDCLI.
COELO
ANNO MDCCXXVIII DIE VI JULII.

(Caruana, n° 210.)

---

371. Joseph de Félix la Reinarde.

FELICES FUERUNT FIDELES

F. F. F. F. F. F.

D. O. M.

HIC. JACET
F. JOSEPH DE FÆLIX LA REINARDE,
QUI COMMENDAM DE ESPOLIONS CIRCA TRIGINTA ANNOS GUBERNAVIT,

NON SOLUM AUXIT SED DUPLICAVIT
CHRISTIANISSIMI REGIS TRIBUNUS MILITUM EFFECTUS
UNIUS GALLICARUM TRIREMIUM ETIAM DUX ESTITIT
MAGNUS COMMENDATARIUS COMMUNI PLAUSU ELECTUS,
OMNES BONI RELIGIOSI NUMEROS ADIMPLEVIT
AD MAGNUM S. EGIDIJ PRIORATUM EVECTUS,
COMMENDAM PRIORALEM
F. PETRO DE FÆLIX LA REINARDE DONAVIT; NON UT SIBI PARENTEM
SED QUIA IN SUI PRIORATUS RECEPTORIA
COMMUNI ÆRARIO INSERVIEBAT;
MERITA RESPICIENS NON SANGUINEM.
RELIGIONIS OPTIMUS FILIUS SCIENS SE BONORUM ORDINIS RECTOR
NON DOMINUS,
PINGUEM MATRI SUÆ SPOLIUM RELINQUENS
OBDORMIVIT IN DOMINO
ANNO 1721. DIE 17. APRILIS ÆTAT: SUÆ 87.

(Caruana, n° 207.)

---

372. Trajan Geronda.

OPERA SEQUUNTUR

Ap. c. XIV, v. 13.

VITA. MORS
VENERANDI FRATRIS TRAJANI GERONDA
HIEROSOLIJMITANO NOMINI PRÆCLARÈ, CONSONANS
DIGNA EST COELO, MARMORE, POSTERITATE.
MILITEM VIDISSES, ET RELIGIÓSUM,
BELLI ET HOSPITALITATIS SIGNA SEQUENTEM,
NEGOTIIS DEDITUM, ET ORATIONI;
QUAMPLURIMA SUI ORDINIS,
ET PRÆCIPUÈ COMMUNIS ÆRARII MUNIA IMPLENTEM;
SIMULQUE PIAM CONVICTUS ÆDEM,
NON TAM ÆRE PROPRIO, QUAM QUOTIDIANO SACRO,
ET EXEMPLO INSTAURANTEM;
MAGNA CRUCE AD HONORES,
QUOS MERITUM NON QUÆRENDO POSCERET INSIGNITUM
PLURIBUSQUE GAUDISII LITUS PROPUGNACULIS MUNIENTEM;
TANDEM DIUTURNI MORBI PERTINACIA LICET TENTATUM
SIMILLIMA TAMEN VITÆ
MORTE VITAM FINIENTEM QUARTO NONAS AUGUSTI 1719
ÆTATIS SUÆ ANNO 71

(Caruana, n° 209.)

---

373. Nicolas L. B. de Enzberg.

D. O. M.
NICOLAUS L. B. DE. ENZBERG
A PATRE
SUPREMO. MOSCOR EXERCITUUM. GENERALISSIMO.

IN DUPLICI ADVERS' TURCAS EXPEDITIONE
ARMIS A TENERIS INNUTRITUS :
SUPERIORIS GERMANIÆ OLIM RECEPTOR
MAGNUS BAJULIVUS ALEMANNIÆ
ET IN WILLINGEN COMMENDATARI',
DUM ANIMI CANDORE, AC MORUM COMITATE
AVITAM GLORIAM ÆMULATUR ;
INTEMPESTA MORTE PRÆREPTUS,
OMNIBUS SUI DESIDERIUM RELIQUIT
ANNO MDCCLII, PRID. ID'. FEB. ÆT. LXVII
JOANNES BAPTISTA LIBER BARO DE SCHAUVENBVRG
IN MAGNO BAJULIVATU ET IN EADẼ PER GRATIÃ MAGIST.
COMMENDA SUCCESSOR AMICO MOERENS POSVIT :

(Caruana, n° 277.)

---

374. Isnard de Saint-Martin.

IN ARMIS JURA

SANS DESPARTIR

D. O. M.
F. ISNARDO A Sto. MARTINO
MAGNO QUONDAM PISARUM
AC LOMBARDIAE PRIORI,
CAETERISQUE QUAMPLURIMIS
SUAE STIRPIS AEQUITIBUS
RHODIJS, AC MELITENSIBUS,
D. CAROLUS AMEDEUS BAPTISTA
A. Sto. MARTINO RIVAROLII MARCHIO
PROREX SARDINIAE &c.
IN PERPETUUM B M. ANIMI MONUMẼTUM
POSUIT ANNO MDCCXXXVII.

(Caruana, n° 212.)

---

375. François Pappalettere.

D. O. M.
CINERES QUAERIS VIATOR
ILLUSTRISS. DÑI FR. D. FRANCISCI PAPPALETTERE,
OLIM ADMIRATI, MOX S. EUFEMIAE BAJULIVI,
AC EIUSDEM BAJULIVATUS MERITISSIMI PRIORIS?
HOC SUB MARMORE SERVAT AETERNITAS, UT SUA
IMMORTALITATE IMMORTALES REDDAT.
QUAERIS LAUDES?
UNIVERSUM HIEROSOLYMITANUM ORDINEM INTERROGA :
OMNES UNO ORE DICUNT ;
FRANCISCUS VIR FUIT VITAE INTEGRITATE. MORUM GRAVITATE,
RELIGIONE IN DEUM, PIETATE IN PAUPERES CONSPICUUS :

IN EXEQUENDIS MUNIIS SUAE RELIGIONIS; NEC NON IN ADMINISTRANDIS, ET AUGENDIS ILLIUS BONIS DILIGENTISSIMUS
QUAERIS PRAECLARA GESTA ?
PUBLICAM CONSULE FAMAM.
QUAERIS ANIMAM ?
INCLYTA AVIS, NOBILISS. DOMUS PAPPALETTERE GENTILITIŪ,
AD ASTRA TULIT
DIE 14 MAIJ 1671.
AET. SUAE 92.

(Caruana, n° 211.)

---

376. Gaspard de Pontevès Bargème.

D. O. M.
JUSTITIAS JUDICANTI
FR. GASPAR DE PONTEVES BARGEME
FUIT.
ANNOS VIXIT SUPRA XCIII
QUORUM XXXXII. COMMENDATOR
ET XX. TOLOSÆ PRIOR :
QUID PLURA
NUNC PULVIS JACET
DISCE VIATOR,
HUMANÆ GLORIÆ ETIAM LONGÆVIORIS
HOC SOLUM ESSE SUPERSTES
FVIT.
COELESTIS IMMO GLORIA
ÆTERNA EST :
OBIIT ANNO SALUTIS MDCCXX.
DIE XXVIII APRILIS.

(Caruana, n° 206.)

---

377. Charles de Romieu.

D. O. M.
BAJULIVO FR. JOHANNI CAROLO DE ROMIEU
SAC : ORD. CENSUUM DE St. FELIX, ET DE BURGAUD
COMMENDATARIO,
QUI TORMENTIS BELLICIS, AC NAVALI PRAEFUIT :
EXCUBIARUM COHORTIS A.M.M. PERELLOS INSTITUTAE
IMPERATOR CREATUS EST :
M. M. MANOEL PALATIJ PRAEFECTUM EGIT
PLERAQUE ALIA ORDINIS SUI MUNERA OBIVIT
VIR ANIMI DOTIB' MUNIFICENTIA IN EGENOS,
ET AMICORUM CULTURA COMMENDABILIS.
DECESSIT XIX CAL. APRIL. AN. MDCCXLV.
AETATIS SUAE LXXII, RELIGIONIS LIX.

(Caruana, n° 203.)

378[a]. Louis de la Salle.

D . O . M .
VIRTUTI CŒLO RECEPTÆ
EQUITIS FRATRIS LUDOVICI DE LA SALLE
IN ACERBO ÆTATIS FLORE
MATURO PIETATIS FRUCTU CORONATI
QUI
CALAMITATIS PATIENS PROPRIÆ
IMPATIENS ALIENÆ
ERGA PESTE LABORANTES IPSE LABORÃ
BLANDE MISERICORS
NE EGESTATE PERIRENT, ET LUE
DISPERSIT ÆGROTANTIBUS ET CURAM ET BONA .
ANIMAMQUE SANCTIS OPERIBUS DECORATAM
CREATORI DEO REDDIDIT.
ANNO ÆTATIS 50 SALUTIS VERO 1680 .
FRATER GUILLEMUS BAJULIVUS DE LA SALLE
ETERNUM FRATERNI AMORIS MONUMENTŨ
POSUIT .

---

379. Bernardin.

BERNARDINE REFERS QUAE EX HOSTE TROPHAE[1], MELITAM
OBSIDET VT CLASSIS TURCICA, BARBAPOTENS
QUAE MORIENS MAVRVS VICTVS QUAE SAEPE, TRIREMIS
TE DVCE TVRCA DEDIT SANGVINE TINCTA SVO:
FACTA TVI PATRVI VENVSII IMITATA PRIORIS.
MESSANAEQ. PRIOR QUAE MEMORANDA CERIS.
STEMMATA MARMOREV̂ DECORANT HOC ISTA SEPULCRVM
POSSIT VT EXEMPLO DISCERE QVISQVE TVO

OB. VI. DIE SEPT. MDCXXI.
F. JOSEPH VALENTE NOVAR BVCCINI
ET IMOLAE PRECEP. CONCICI[2] ET AMICO
OPTIMI DE SE MERITO FACIENDVM
CVRAVIT

(Caruana, n° 264.)

12e ligne.

380. Charles-François Doria.

D. O. M.
FR: CAROLUS FRANCISCUS AB AURIA
EX. DYNASTIS DEL MARO AUGUSTÆ TAURINOR:
CREMONÆ BAJULIVUS
CETERA NE QUÆRAS

[1] *Sic.* pour TROPHÆA.
[2] *Sic.* CONCIVI.

NAM VANÆ GLORIÆ CONTEMPTOR
EJUS TANTUM NOMEN
SARCOPHAGO INSCRIBI
SUPREMIS TABULIS JUSSIT
OBIJT DIE 23. MENS : DECEMBRIS AN : SAL : 1727
ÆTATIS VERO 68.

(Caruana, n° 124.)

---

381. François M. Ferretti.

D. O. M.
VIATOR.
QUACUNQUE. DUCERIS. VEL. GLORIA. VEL. GLORIAE OPINIONE.
HUICCE. OMNIUM. VIRTUTUM ET. HONORUM. COMPENDIO.
ACIEM. FIGITOR.
VIR. ILLE.
QUI. A. TENERIS. HIEROSOLYMITANAE. MILITIAE. DATO. NOMINE
MAGNUS. ANGLIAE. PRIOR. BAL. S. EUPHEMIAE. EGIT EXIMIUS.
SUB. VII. PONTIFICŪM. AUSPICIIS. SEXAGENA. STIPENDIA.
CLASSIS. PRAEFECTUS. EMERITUS.
BIS. SEPTEM. CUM. CRISTIANI. NOMINIS. HOSTE.
COLLATIS. SIGNIS. MANUS. CONSERVIT.
ARCIS. URBANAE. GUBERNATOR. GENERALIS.
PROVENTUBUS. QUOS. INDE. AMPLISSIMOS. COLLEGIT.
IN. PAUPERES. SUIQ. ORDINIS. SUMPTUS. SANCTE. EROGATIS.
TANDEM. DEO. SOLI. VICTURUS.
HEIC. SE. RECEPIT.
ANNUM. AGENS. QUINTUM. SUPRA. LXXX.
FR. FRANCISCUS. M. FERRETTI ANCONITANUS.
ANIMA. QUO. DELAPSA. FUERAT. REDEUNTE.
CINERES ET. OSSA. HOC. SUB. LAPIDE. RELIQUIT.
ANNO. DOMINI. MDCCXXXVIII.

COM. F. VICTOR DE ROCCHIS
SANGUIN. ET AMICIT. CONJUN.
EXECUTOR SUÆ ULT. VOLUNT.
MESTISS. PONERE CURAVIT.

(En partie dans Caruana, n° 215.)

---

382. Gaspard de Figuera.

VENIT HORA EJUS, VENIET ET TUA.

D. O. M.
FR. D. GASPAR DE FIGUERA HOC TEGITUR MARMORE.
HONORIS QUAERIS TITULOS ? NULLOS HABET
FUIT AMPOSTAE CASTELLANUS, NON EST.
QUAERE VIRTUTES, HAC TAMEN LEGI UT IMITERIS.
HAS NIMIRŪ OPES MORS AUFERRE NON POTEST, HAS LICET AETERNUM POSSIDERE
OMNES IN EO REPERIES, QUAE HIEROSOLYMITANUM AEQUITEM DECENT.

PRAESERTIM VERO EXIMIUM SUI ORDINIS AMOREM LEGUMQUE OBSERVANTIAM.
OB. DIE 24 OCTOB. AN. 1729. AET. 76.
EQUES D. VINCENTIUS DE FIGUERA PATRUO AMANTISSIMO.
SEPULCHRI HONOREM QUEM IPSE SIBI NEGARAT, MOERENS INVITO DETULIT.

(Caruana, n° 283.)

---

383. Raymond Albin Menville.

D. O. M.
CINERIBUS. ET MEMORIAE
FR: RAJMUNDI ALBINI MENVILLE. MELITENSIS
COMM. S. IOIS DE PRATO COMis. MAGLIS
SANCTAEQ. MARIAE. GRATIARUM
PRIORATUS. PISARUM. COMMENDATARII.
PIETATE IN DEUM. REBUSQ. DIVINIS
SOLERTISSIMI
SPECTATAE. PROBITATIS. PRUDENTIAEQ. VIRI
QUI
ARDUIS. RELIGIONIS NEGOTIIS. ADHIBITUS
INGENIO DOCTRINA. PARI LAUDE. AC. GLORIA
COMMUNIS. AERARII. ADVOCTI. MUNUS. COMPLEVIT.
SACRIQ. ORDINIS. CANCELLARIAE. REGENS
EMORUM. XIMENEZ. ET. ROHAN PRUDENS. AUDITOR
PRO TANTIS. EMERITIS. INSIGNIQ. GLORIA
INTER. EPISCOPATUS. CANDIDATOS. RENUNCIATUS
MAJORISQ. ECLESIAE. PRIOR. DESIGNATUS
FATO. MAJOR
OMNIUM. MOERORE. AC. LACRUMIS. OCCUBUIT
DIE. VI MENSE. MAIJ ANNO MDCCCI.
VIXIT ANNOS. 86. MENSES. 2. DIES 14

(Caruana, n° 346.)

---

384. Gualbert de Montaignac Bord.

D. U. T.
F. GUALBERTO DE MONTAIGNAC BORD
ANTIQUA. ALVERNORUM. FAMILIA.
DOLÆ. ET. SELLES. EQUITI. COMMENDATARIO
INTER. HIEROS: ORD: PROCERES. ADSCRIPTO
MARESCALLI. AMPLISSIMO. MUNERE. ORNATO
IN VICTORIÆ. SOLLEMNIIS. DE. MORE. CELEBRANIS
EM: M. MAG: EMMANUELIS PINTO
VICE. HONORIFICENTISSIMÈ. FUNCTO
QUI. IN. MAXIMA. DIGNITATE. ET. COPIA
MODERATIONE. AC. BENEFICENTIA. USUS
QUAM. FUERIT. CARUS, ORDINI. ET. CIVIBUS.
LACRs: ET. MOERORE. FUNERIS. INDICATŪ. EST
VIXIT. A. LXXVIII. M. XI. D. VIII.
OBIIT. NONIS. DECEMB: A. R. S. MDCCLXXII.

F. GABRIEL. DE. MONTAIGNAC. CHAUVANCE
EQ. HIEROS: COMMENDAT: S. POL. ET. ARBOIS

MAGNUS ALVERNIÆ PRIOR
GERMANO. FRATRI BENE. MERENTI
QUOCUM. CONJUNCTISSIMÈ. VIXERAT
MONUM : SIBIQUE. COMMUNE. SEPULCRUM. VIVENS. POSUIT
OBIIT DIE XIX. APRILIS. AN. MDCCLXXIX.
ÆTATIS SUÆ LXXXI. M. IX.

(Caruana, n° 265.)

---

385. Bertrand de Moretton de Chabrillan.

HIC EXPECTANS IN NOVISSIMA TUBA
RESURGERE INCORRUPTUS UT INDUAT
INCORRUPTIONEM ET VIVAT CUM DEO
IN ÆTERNUM.

VEN : BAJUL : F. BERTRANDUS DE MORETTON CHABRILLAN
OB EGREGIAM INDOLIS STRENUITATEM IN DUCEM
ELECTUS AD BIENNIUM UNIUS EX CLASSE TRIREMIS
SUÆ S. R. DIE XVI. OCTOBRIS MDCXCIV. EO LAUDABILITER
EXPLETO, DE BONO REGIMINE, CUM APUD OMNES UNO ORE
EXTOLLERETUR, DIGNUS APPARUIT UT DIE XJ. FEB. MDCXCVI.
AD ALIUD BIENNIUM COMFIRMARETUR SUB EMO POSTEA
F. D. ANT. MANOEL M. M. EQUITUM PRINCIPIS, NOBILE
IN MAGISTERIUM PRIMO CONSTITUTUS; DEIN INTER DNOS
MAGNÆ CRUCIS EST COOPTATUS. COMMENDARUM TANDEM
DE SALES ET MONTSEGNS, S. PAULI DE ROMANS, ET DE BUGNETS
COMMEND. ET IN ALVERNIÆ SUA V. LINGUA MARESCALL.
VICES BELLICAE QUOQ : AC MUNITIONUM CONSULTATIONIS
CONSPICUA SOLERTIA COMMISSARIUM GERENS
RELIGIOSE VITA EXCIDIT DIE XI. ÑBRIS ANNI MDCCXXXVIII
ET IN GRATI ANIMI MONIMENTUM. QUI BENEFICIA AB EO
RECEPIT LAPIDEM ISTUM FIERI CURAVIT.

(En partie dans Caruana, n° 339.)

---

386. Joseph Pereyra Pinto.

D. O. M.
F. D. JOSEPHI PEREYRA PINTO
MAGNI ORDINIS CANCELLARII,
ET IN VENERANDO LUSITANIAE PRIORATU
SACRI CENSUS DE BARRO COMMENDATARII
SPECTATAM ADMIRARE VIRTUTEM
HANC UNAM HIC INHUMATAM
TOT INTER EXTINCTAS ANIMI DOTES
IN AEVUM VICTURAM INVENIES,
LICET AB ANNO MDCCLI. DIE XI. JUNII
PERACTIS SEPTENDECIM VITAE LUSTRIS
MULTISQ. AUREORUM MILLIBUS
COMMUNI AERARIO DONATIS
PIE, RELIGIOSEQ. MORERETUR.

(Caruana, n° 271.)

387. Melchior Alvar Pereyra Pinto Coutineo.

D. O. M.
IN. HOC. SARCOPHAGO. QUIESCUNT. OSSA. FR. MELCHIORIS
ALVARI. PEREIRA. PINTO. COUTINEO. M. LESAE. BAJULIVI
ET. SAC. ORD. CENSUS. POJARES. COMMENDATARIJ. CUJUS
ENCOMIA. HEIC. NE. EXPECTES. QUID. IPSE. LAUDABILIS
ESSE. MALUERIT. QUAM. LAUDARI. PRO. DEBITIS. IGITUR
LAUDIBUS. EI. PRECES. PERSOLVE. UT. HUMANÆ. FUGIENTI
GLORIAM COELESTEM. TRIBUAT. AETERNAE. AUTOR. VITAE.
OBIJT. DIE. XI. MARTIJ. MDCCXXXVI.

(Caruana, n° 155.)

---

388. François Carvalho Pinto.

D. O. M.
MEMORIÆ
FR : FRANCISCI. CARVALHO. PINTO
SAC : ORDINIS HIEROSOL. VICECANCELLARII
BAJULIVI. DE LANGON. LESÆ
MAGNI. HIBERNIÆ. PRIORIS
QUI
MAJORI. HUIC. TEMPLO. SEMPER ADDICTUS
LICET. MORTALES. EIUS. EXUVIÆ
UT. EI. IN. VOTIS. ERAT. HEIC. NON. CONDANTUR
LAPIDEM. HUNC. ERIGI. VOLUIT
ANIMÆ. SUÆ. EXPIATIONEM
FIDELIUM. PRECIBUS. COMMENDANS
OBIIT. DIE. VIII. SEPTEMBRIS MDCCCXVIII
ÆTATIS. AN. LXXII
ALEXANDER. PATRITIUS. SPITERI
DEFUNCTO. IN AMICITIIS DIU. JUNCTUS
EX EJUSDEM. VOLUNTATE. P. C.

(Caruana, n° 157.)

---

389. Octave Tancredi.

HIC JACET ILLMUS : DÑS : FR : OCTAVIUS TANCREDI
PATRITIVS SENENSIS, ET MAGNVS MESSANÆ PRIOR,
NATALIVM FULGORE, VITÆ INNOCENTIA, LIBERALITATE PRUDENTIA CONSPICUUS,
IN ADMINISTRANDIS TERRA, MARIQUE SUPRA VIGINTI SUI ORDINIS MUNERIBVS,
ETIAM EMI : TUNC M : M : DE PERELLOS LOCUMTENENTIS OPTIME PROVIDUS;
GEMINIS CLARIOR LEGATIONIBVS; ALTERA APUD CHRISTIANISSIMAM MAJESTATEM,
IN QUA REGIVM ANIMUM RECONCILIANS, SUÆ RELIGIONI AMOREM PRIVILEGIA.
ALTERA PRO SERMO. MAGNO HETRVRIÆ DVCE APUD CATHOLICAM,
IN QVA SUI PRINCIPIS ÆQUANS EXPECTATIONEM PAREM SIBI GLORIAM COMPARAVIT
VIR SUIS MERITIS, ET HONORIBUS VERE MAGNUS SEMPERQUE MAJOR,
OBDORMIVIT IN DÑO : 14 MARTII 1722. ÆTATIS ANNO 87.
COMMUNI AVCTO ÆRARIO QUADRAGINTA AUREORUM MILLIUM SPOLIO.

(Caruana, n° 193.)

390. Didacę Velez de Guevara.

POTIUS MORI QUAM FŒDARI.

D. O. M.
HEIC QUIESCUNT CINERES
FR. D. DIDACI VELEZ DE GUEVARA,
LORÆ BAJULIVI, CHIROGÆ COMMENDATARII;
QUI
POSTQUAM TRIREMIS DUCEM EGIT,
VARIOSQUE SAC. ORDINIS CENSUS
TUM JURE, CŨ MERITO FUIT CONSEQUUTUS,
PER STATOS GRADUS
AD MAGNI CANCELLARII DIGNITATĒ EVECTUS EST.
EQUES GENERIS SPLENDORE, OPUM COPIĀ,
ACRI PRÆSENTIQUE ANIMO SINGULARIS :
OBIIT IDIBUS JULIIS ANN. ÆR. VULG. MDCCXXXIV.
ÆTAT. AN. LXXVII. MENS. XI. D. XIII.

(Caruana, n° 205.)

13ᵉ ligne.

391. Pierre d'Albertas.

D. O. M.
ILLVSTRES SAC. HIER. ORD. COMMILITONES
DISCITE AB HOC UNO
QUIDQUID VOS OMNES AEMULARI DECERET.
COMMus : FR. PETRUS D'ALBERTAS SAINT MAIME
BAIVLIVATUS DE MANOSQVE DOMINIUM
AB ALIIS DIU, ACRITERQUE DISCEPTATUM
PONTIFICIA ADEPTUS SENTENTIA,
SOLO HONORIS TITULO CONTENTUS
INTEGRIS EJUSDEM EMOLUMENTIS
VENERANDAM PROVINCIAE DITAVIT LINGUAM
MIRANDUM SANE MUNIFICENTIAE EXEMPLUM
NUNQUAM ANTEACTIS VISUM
ET PLURĪS FORSAN VIDENDUM SECULIS
MAGNI TANDEM COMMENDATARII SELECTA DIGNITATE
VI. KAL. DECEMB. MDCCXLVIII
CONSILIO ANIMISQUE SECUNDUS HAUD ULLI
OBIIT MASSILIÆ PRIDIE NON. APRIL. JUBILÆI. ANN. MDCCL
ÆTATIS LXXXIV RELIGIONIS LXVIII.
GRATI ANIMI MONUMENTUM
AMICO BENEMERENTISSIMO
EQUES F. FRAÑUS. THOMAS DAUREL.

(En partie dans Caruana, n° 345.)

392. Melchior Alpheran de Bussan.

D. O. M.
FR. MELCHIORI ALPHERAN DE BUSSAN
AQUISEXTIENSI,
INSIGNIS FR. HONORATI NEPOTI,
ALUMNO, AC ÆMULO,
HIER. ORD. CLERI ATQUE ECCLESIARUM
GENERALI PRIORI
LITERIS CUM SACRIS, TUM PROFANIS
LUCULENTER INSTRUCTÒ,
ERGA INOPES, OPPRESSOS, IMBECILLEIS LARGÈ MUNIFICO,
DE HAC BASILICA OPTIMÈ MERITO,
CUJUS VITA
ECCLESIASTICORUM NORMA INDISCIPLINATORUM CENSURA
PIORUM OPERUM PALAESTRA;
FR. PAULUS EPISCOPUS MELITEN. PATRUO MERITISSIMO P.
OBIIT ANNO AER. VULG. MDCCXXXIV. IDIBUS, DECEMB.
AETATIS SUAE OCTUAGENARIO MAJOR
PRIORATUS XXI.

(Caruana, n° 270.)

---

393. Louis-François Belarde et Zespedes.

D. O. M.
F. D. ALOYSIUS FRANCISCUS BELARDE ET ZESPEDES
DIE SEPTEMBRIS TERTIA ANNO 1659. NATUS, EADEMQUE DIE SEXTO POST
ANNO INTER HIEROSOLYMITANOS EQUITES ADSCITUS, TRIREME REXIT, AC
GEMINAS OBTINUIT COMMENDAS ALTERAM DE TOSINA ANTIQUITATIS
JURE, ALTERAM DE PAZOS DE ARRENTEIRO GRATIÆ MAGISTRALIS :
UTRAMQUE VERO COMPLURIBUS ORNAMENTIS. ARGENTO. MUNERIBUS
DECORAVIT, INSTRUXIT, LOCUPLETAVIT. MAGNI CANCELLARII PRIMUM
VICES. DEINDE ETIAM MUNUS GESSIT. NOVEM VILLARUM BAJULIVUS
RENUNTIATUS, DIGNITATIS INTEGRUM CENSUM COMMUNI
ÆRARIO ASSIGNAVIT. MORTALITATIS DENIQUE MEMOR
HOC SIBI VIVENS MONUM: POSUIT ANNO 1736
OBIIT LORÆ BAJULIVUS DIE 30 AUGUSTI 1739.

(Caruana, n° 266.)

---

394. Thomas Jul. F. del Bene.

D. O. M.
F. THOMAE JUL. F. DEL BENE
PATRICIO FLORENTINO
EQUITI ET MAGNO PISARUM PRIORI
JEROSOLYMITANO
PRIMARIIS HONORIBUS
IN MAGNORUM ETRURIAE DUCUM AULA
PERFUNCTO

PROBITATIS PRUDENTIAEQUE LAUDEM
APUD DIVERSOS PRINCIPES
CONSEQUUTO
CAROLO VI. AUGUSTO A SANCTIORIB. CONSILIIS
PIETATE JUSTITIA BENEFICENTIA
EFFUSA IN PAUPERES LIBERALITATE
LONGE CLARISSIMO
VENERANDI PROCURATORES COMMUNIS AERARII
OB COLLATAS IN NOBILISSIMUM ORDINEM OPES
BENEMERENTI M. P. ANNO R. S. MDCCXXXX.

(Caruana, n° 275.)

---

395. François-Christophe-Sébastien Eiber de Remching.

D. O. M.
ILLUSTRIS, CERTAM CUI MORS INCERTA RVINAM
MOLIRIS, SUPEREST UNICA PETRA DOMUS:
AT PRÆVISA MINUS FERIANT UT TELA, PHARETRÃ
ULTIMA PETRA TUAM PRÆVENIENDO JACET.
F. FRANCISCUS CHRISTOPHORUS SEBASTIANUS
EIBER BARO DE REMCHING,
SACRI ORDINIS S. JOANNIS JEROSOLIMITANI,
MAGNUS PER ALEMANIAM PRIOR,
AC SACRI ROMANI IMPERII PRINCEPS.
NATUS XX. JANUARII AN. MDCLXXXIX.
OBIIT DIE XVIII AUGUSTI
AN. MDCCLXXVII.

(Caruana, n° 194.)

---

396. Jean-Antoine de Ildaris.

JOHANNI. ANTONIO. DE. ILDARIS
HIEROSOLYMITANO. S. R. J. COMITI
MAGNÆ. CRUCIS. EQUITI. COMMENDATARIO
E. PERVETUSTA. GENTE. BUTUNTI. PATRICIA
QUI
INGENIO. AD QUÆCUMQUE. ADPLICUERIT. INPEDITIORA. NEGOTIA. EXPEDIŪDA
VERSATILI. PRÆDITUS
MANDATA. A. CAROLO. VI
AD. LIGURES. ET. MAGNUM HETRURIÆ. DUCEM. LEGATIONE
OPTUME. DEFUNCTUS
SENATOR. COLLATERALIS. CONSILJ. NEAPOLITANI. RENUNCIATUS
POSTREMO
IN. INTIMUM. IMPERII. CONSILIUM. LECTUS
DUM
CREATAM. HANC. SIBI. PROVINCIAM. FIDE. PRUDENTERQUE. EXANTHLARET
VITA. EXCESSIT. VIENNÆ. AUSTRIÆ
FR: VULG: ANNO. CIↃIↃCCXLIX. ÆTATIS. SUÆ, LXXVII
LAURENTIUS. ET. ANTONIUS. DE ILDARIS. S. R. J. COMITES
ET. HIEROSOLYMITANI. EQUITES. COMMENDATARII
EX. FRATRE. NEPOTES

TUMULUM. HUNC
PATRUO. AMANTISSIMO. HONORARIUM. ET SIBI SEPULCRUM. P. P.
UT
IN. EO. LAPIDE. ÆTERNI. ILLIUS. NOMINIS. EXCITARETUR. MEMORIA
SUB. QUO. SUÆ AMBORUM. CONDERENTUR. EXUVIÆ.

QUORUM. ALTER. F. LAURENTIUS. COMES. AB. ILDARIS
DUM. REI. MARITIMÆ. IMPERIUM. EXERCERET
CLARUS. DOTIBUS. EXIMIIS. OBIIT. X. KAL. JUL. MDCCLXVII
ALTER. F. ANTONIUS M. CAPUAE. PRIOR
SINGULARI. PRUDENTIA. ET. MODERATIONE. SPECTATISSIMI;
VITA. PIE HONESTISSIMEQ. AD. TERTIUM. SUPRA OCTOGESIM.
ANNUM. PRODUCTA. DECESSIT. V. ID. AUG. AN. MDCCLXXXIII.
EQ:. CAESAR. COMES. ILDARIS. AMANTISS: EX. FRATRE. NEPOS
PATRUIS. BENEMERENTIBUS. HEIC. IN. PACE. DEPOSITIS.
M. P. C.

(Caruana, n° 268.)

---

397. Jean-Dominique Mainard.

D. O. M.
MEMORIÆ ÆTERNÆ
IOHANNIS. DOMINICI. MAINARDI
TAURINENSIS
MAJORIS. ECCLESIÆ. S. JOH. HIER. ANTISTITIS.
QUI
AMPLISSIMAM. DIGNITATEM. ANIMI. MAGNITUDINE
VITÆ. INTEGRITATE. ET. MORUM. ELEGANTIA
MIRIFICE. ÆQUAVIT
AD. DIVINI. CULTUS. MAJESTATEM
ET. SACRORUM. REVERENTIAM
NULLUM. SEDULI. PRÆSULIS. OFFICIUM
PRÆTERMISIT
QUUM. MODERATIONE. COMITATE. ET BENEFICENTIA
OMNIUM. SIBI. ANIMOS. DEVINXISSET
SERVATA. AD. EXTREMUM. CONSTANTIA
PIE. DECESSIT. XI. KAL. MARTII. CIↃDCCLXXXV.
ÆTAT. AN. LXXXI. M. III. D. X.
PRÆSULATUS SUI. AN. AMPLIUS. XXVI
ET. IN. SEPULCRO. QUOD. VIUVS. SIBI. ELEGERAT.
DEPOSITUS. IN. PACE. ☧.

(Caruana, n° 257.)

---

398. Gaspard Gori Mancini.

D. O. M.
FR. GASPARI GORI MANCINI,
PATRITIO SENENSI,
INS. MELITAE, ET GAULOS ANTISTITI,
PRUDENTIA, PIETATE,

AC MULTIFARIA ERUDITIONE ORNATISSIMO,
QUI,
QUUM AD S. SEDEM SE CONTULISSET
UT QUAEDAM JURA SUA TUERETUR
ILLINC REVERTENS, FUNESTO MORBO CORREPTUS
OBIIT AUGUSTAE, SICILIAE OPIDI,
XVII. KAL. SEXTILES AN. CIↃIↃCCXXVII.
UBI TUMULATUS EST IN SEPULCRO PP. PRAEDICATOR.
COMMENDATARIUS FR. JOH. FRANCISCUS GORI
EJUS EX FRATRE NEPOS,
RECUPERATO ILLIUS CORDE, ATQUE HEIC CONDITO
MONUMENTUM HOC PROPRIO AERE POSUIT.

(Caruana, n° 274.)

---

399. François Saint-Martin de Ramondetto.

D. O. M.
FRATRIS FRANCISCI. S. MARTINI DE RAMONDETTO
E PRINCIPIBUS PARDI,
PRIORIS. BAYULIVATUS SANCTÆ EUPHEMIÆ,
COMRII: COMENDÆ MONTIS SARCHIJ ET LAURI
HIC CUBANT OSSA.
EX PRÆCLARIS. TANTI VIRI EXUVIJS
RERUM INCONSTANTIAM DISCITE MORTALES.
MISERAMQUE VESTRAM CONDITIONEM PERPENDITE;
HEU IMPLACABILE MORTIS FATUM!
CUI VIVO
NEC GLORIA, NEC NOMEN, NEC OPES DEFECÈRE
OMNIA NUNC MORTUO
TENUISSIMI VAPORIS IN MODUM EVANUÈRE,
ET RESURRECTURO SOLUM SUPERFUIT
SEPULCRUM.
QUOD SIBI FIERI CURAVIT MORIENS
ANNO ÆTATIS SUÆ LXXXIIII.
DIE XXIX. MENSIS APRILIS ANNI MDCCXXXVII.

(Caruana, n° 267.)

---

400. Charles-Auguste de Robins Barbantane.

D. O. M.
FR. CAROLO AUGVSTINO
DE ROBINS BARBANTANE
PATRITIO AVENIONENSI
SAC: ORDINIS CENSVS DE GAP. FRANCOIS
COMMENDATARIO
IN EQUITIS ANGLICAE LINGVAE PRIMATIS LOCUM
SUFFECTO:
VITA FVNCTO ANNO REP. SAL. MDCCXXXIX
V. IDUS APRILES AETATIS VERO LXVII:
M. COMMENDATARIUS. FR. PAULUS ANTONIUS

ET COMMEN. FR. JOSEPH DE BARBANTANE
GERMANO BENE MERENTI
AC DESIDERATISSIMO
PROPRIJS INPENDIJS P.

(Caruana, n° 262.)

---

401. Jacques Seignoret.

D. O. M.
FR. JACOBO SEIGNORET ARELATENSI
S. ORDINIS HIER : M : ECCLESIAE PRIORI
MODESTIAE HABITU; MORUM SUAVITATE,
PRUDENTIAM, DOCTRINAM, RELIGIONE,
LARGISSIME CUMULATO
ASSIDUO SACERDOTALI MINISTERIO,
AEQUALI PER TOT ANNOS,
ADMIRANDAE VITAE TENORE,
OMNIUM AMORE PRAEMERITO.
DECESSU.
POSTERIS MERORE M
SIBI
NON MORITURAM RELIQUIT MEMORIAM
IV IDUS APRILIS
CIↃIↃCCXXXVIII.

(Caruana, n° 273.)

14e ligne.

402. Conrad Arezzo.

D. O. M.
FR. CONRADO. ARETIO
VEN. LING. ITALIAE. EQUITI.
AB. EM. MAGN. MAGISTRO.
FR. FRANCISCO. XIMENEZ.
DE. TEXADA.
INTER. BAJULIVOS. ADSCITO
INGENII. ACUMINE.
RERUM. GERENDARVM. SOLERTIA
AC. VITAE. INTEGRITATE.
SPECTATISSIMO.
OBIIT. SEXTO. KAL. JUL.
ANNO. CIↃIↃCCLXXXII.
VIXIT. ANNOS. LXIII.
MENSES. IV. DIES. VII.

(Caruana, n° 82.)

---

403. Jean-Baptiste Ansidei.

FRATRIS IOANNIS BAPTISTAE ANSIDEI,
PERVSINI PATRICII,

QUI
ANXIE DEI GLORIA CVNCTIS ANTEPOSITA,
BIS COMENDATARIVS: TER FRVGI FILIVS,
ALMAE MATRI STRENVE PRAESTITIS OBSEQVIIS,
AD BAIVLIVATVM SANCTAE EVPHEMIAE
DIGNE MAGIS, QVAM FORTVNATE ASSVMPTVS
HILARE PAVPERIBVS COR, MANVS APERIĒNS[1],
CONTRA VIM REFLANTEM REMIS PATIĒTIAE
CHARITATE COMITE GVBERNĀTE GRATIA,
INVIDAE FORTVNAE SCOPVLOS EVASIT;
QVISQVIS ES O SAPIĒS VRAE SPECVLATOR. ODOROS
IRRORANS CINERES, MANIB' ADDE PRECES
TRANSIIT A. D. M. D. C.

(Caruana, n° 130.)

---

404. Garsias Xarava Castro.

REY DE CASTILLA
A NINGUNO YO ME DIERA SI A MI PROPIO REY NO FUERA.

BEATAM IN. XPO. SPEM
ET. ADVENTUM. EIUS.
PRÆSTOLATUR. HEIC
FR. GARSIAS. XARAVA. CASTRO
RELIGIOSI MILITIS LAUDIBUS
CUM. PAUCIS. COMPARANDUS
QUI. CONSERVATOR. CONVENTUALIS
OPERŪ. TUM CURAT. ET. PTOCHOTROPHII. PRAESES
MAGNI. DEMŪ. CANCELLARII. LOCUM. TENENS.
CUM. UNIVERSO. SE. PROBASSET. ORDINI
ORDINEM. SIBI. DEVINXISSET. UNIVERSUM
PRIMATUS. SUI. JURE
CENSUM. DE. CALASPARRA. INDEPTUS
ET INTER EQUITES. ORD. P. COOPTATUS
BONIS. OMNIB. DESIDERIO. SUI RELICTO
DECESSIT. A. S. CIↃIↃCCXCIV.
A. N. LXXXIV.

(Caruana, n° 253.)

---

405. Marcel Cavaniglia.

PRO FIDE

A. ☧. Ω.
FR. MARCELLO. CAVANIGLIA
PATRIC. NEAP. BAIVLIVO. TAVRINI
VITAE. INTEGRITATE. SEMPER. OMNIBVS
SPECTATISSIMO. PAVPERUM. ET. AEGRORVM
PERAMANTI. ADMIINISTRO. IN. CHRISTIANOS

[1] Ainsi à l'original.

CAPTIVOS. BENEFICENTISS. BONORVMQ
COMMENDATORVM. ADMINISTRATORI
EXIMIO. VENN. PROCC. VEN. COM. ÆRARJ
EQVITVM. S. IO. IEROSOL. HOC. MONVMEN
EQVITI. ÆMVLANDO. ORDINISQ
STVDIOSISSIMO. PONI. IVSSERVNT
VIX. AN. LXXIX. M. VIII. D. XXIIX[1]
OBIIT. XVI. KAL. MARTIAS
AN. CIↃIↃCCLXXII.

(Caruana, n° 255.)

---

406. Vincent Salv. de Gaillard.

T.

D. O. M.

ETᴱ. MEM. SACᴍ. ILL. D. F. VINCENTII SALV. DE GAILLARD
MAG. S. EGIDII. PRIOR. ET. S. JOAN AQUENs. COMMEN. NON
MINUS AFFINI, QUAM PROPRIA NOBILITᴇ. PRAECLARI;
QUI GERMANIS TRIBUS IMMATURO FATO SUBLATIS;
NEMPE ENIM JO. BABT., ET JO. AUG. IN INSULA CRETAE,
TERTIUS VERO JOSᴇᴘʜ. TRIREMIS S. M. PATRONUS UNIUSQ;
E SEXDECIM LEGIONIB'. TRIBUNUS IN CORONENSI
OBSIDIONE INTERIERANT : PIAS ILLORUM
VICES. UT EXPLERET UNUS SUPERSTES
SESE TOTŪ SAC. MILITIAE DEVOVIT; VERE SUI
STUDIOSUS RELIGIOSAE OBSERVANTIAE EXEMPLAR
FUIT, ET OCTOGENARIO MAJOR OBIIT AQUIS
SEXTIJS. 5 ID JAN. 1745.

FRAT. DOM. ET. CHRYSOSTOM. CENSIBUS. VALENTIAE,
ET POET LAVAL. AB EO DITATI DVPLEX CHARITATIS,
ET GRATITUDINIS MONUMENTŪ CENOTAPHIVM
HOC PRO-PATRUO BENEFACTORI LUGENTES DICARUNT.

T.

(Caruana, n° 259.)

---

407. Octave Galléan.

D. O. M.

FRATER OCTAVIUS GALLEANUS NICIENSIS,
EMENSA FELICITER IN TVRCAS CURSIONE,
DUM PATRUI TOLOSAE PRIORIS VICES GERERET
AD RECEPTORIS MUNIA, AC BAJVLᴀᴛᴜs. FASTIGIŪ
PRAEVIA VIRTUTUM CORONA EVECTVS EST,
CRESCENTIBVS INDE SUPRA ANNOS MERITIS,
DIGNITATES INFRA MERITA CREVERE.
TYRONUM MAGISTERIVM PROBITATE;
SORORUM SUI ORDINIS TUTELAM VIRTUTE,
MAGNI COMMENDᴀᴛᴜs. GRADVM, JVSTITIA;

[1] *Sic.*

PRAEGRANDEM S. AEGIDII PRIORATVM PROEMIO,
IN VEN: PROVINCIAE COETU ADEPTVS;
CINERI SEPULCRVM, TROPHAEUM NOMINI,
POSTERITATI MONUMENTUM
ADHVC VIVENS OCTOGENARIO MAJOR
EREXIT
OBIIT DIE VII APRIL. AN. MDCCL.
ITEM PRO FR. CAPP. DE OBED. AGONIAM. FVNDAVIT.
AN. MDCCXLIX.

(Caruana, n° 261.)

---

408. Félix de Grimaldi.

D. O. M.
HIC JACET F. FOELIX DE GRIMALDI
MAGNUS S. AEGIDII PRIOR
QUI NOBILITATIS INGENITAE AC VIRTUTIS
DECUS ET NORMAM
ADOLESCENS TOTO HAUSIT PECTORE
ALUIT ET EXTULIT.
VIR NON MINUS DEO QUAM REGI MILITANS,
TURMAS VERBO, EXEMPLO, E VITIIS ABSTRACTAS
TANTO IN PRAELIIS FORTIORES EFFECIT
QUANTO COELESTIS GLORIAE SECURIORES
SENEX ORATIONIS ASSIDUITATE CHARITATE LONGANIMII
SACRO HIER. ORDINI LONGUM PRAELUXIT
AMORIS DIVINI IGNE AESTUANS COELO PRAELUSIT.
DEMUM AETERNITATI INSERENDUS
SAECULUM SI NON CLAUSIT OMNINO
AT MERITIS MAJOR QUAM ANNIS
SUPERAVIT,
OBIIT AN. MDCCXXXIV. DIE IV. DEC. AETAT. SUAE XCIV
HOC GRATI ANIMI MONUMENTUM POSUIT
FR. PAULUS ALPHERAN DE BUSSAN
EPŪS. MELITENSIS

(Caruana, n° 263.)

---

409. Charles de Vignes Parizot.

D. O. M.
FR. CAROLUS DE VIGNUS PARIZOT.
EM. M. MAGISTRI VALETTAE PRONEPOS.
SACRI ORDINIS CENSUS DE S. FELIX.
COMMENDATARIVS
QUI VARIIS MVNERIBVS FVNCTVS
RECEPTOREM TOLOSAE ET. M. COMENDATARII
LOCVMTENENTEM EGIT
DEIN M. COMMENDATARII DIGNITATEM
CONSEQUUTVS EST,
MORTIS HAUD IMMEMOR LOCUM SIBI
VIVENS POSUIT

ANNO REPARATAE SALUTIS 1750.
AETATIS SVAE 63.
OBIIT. DIE 12 APRILIS 1751.

(Caruana, n° 260.)

---

410. Joseph-Marc-Antoine de Robins Barbantane.

D. O. M.
F. JOSEPHO MARCO ANTONIO DE ROBINS BARBANTANE
EQUITI RELIGIOSISSIMO,
COMMENDAE DE LA TRONQUIERE COMMENDATARIO.
VITAE INTEGRITATE. SANGUINIS CLARITATE.
ATQUE ANIMI LENITATE SPECTABILI,
QUI
MORUM INGENUITATEM
CUM MUNERUM HONORE CONJUNGENS,
REGNANTE EM. MAGN. MAG.
FR. D. ANTONIO MANOEL DE VILHENA,
PALATII PROPRAEFECTUS,
URBIS HUIUS PRAEFECTUS CREATUS EST,
AC DIUTINA AEDIUM PROCURATIONE FUNCTUS
MAGNAE CURIAE CASTELLANIAE PRAEFUIT,
HORREORUM, ET MILITARIUM INSTRUMENTOR.
CURAM HABUIT;
TANDEM PRIMATUS SUI JURE, MAG. COMMrii. LOCUM
PER PLURES ANNOS TENUIT,
ET ANTIQUIOR IN CONVENTU PARVAE CRUCIS EQUES
VENERANDI OLIM LINGUAE ANGLIAE OPTIMATIS
VICES GESSIT,
COMMUNIS LUCTUS MONUMENTUM,
PERPETUA CINERIBUS REQUIES,
OBIIT SENIO CONFECTUS LONGO MORBO PATIENTISS. PERLATO
DIE VIII JUNII, ANNO SAL. MDCCLVIII AET. SUAE. LXXXII.

(Caruana, n° 216.)

---

411. Fabrice-Marie Visconti.

D. O. M.
F. FABRITIO MARIÆ VICECOMITI
VENUSINI BAJULIVATUS PRIORI,
COMMENDÆQ. NICIÆ AD PALEAM COMMrio:
MEDIOLANUM
NATALES CLARISSIMOS,
HIEROSOLYMITANUS ORDO
PRÆCLARA MUNERA,
PIETAS USQ. AB INFANTIA CONSTANTER CULTA
RELIGIOSOS MORES,
MORS DENIQUE
IMMORTALITATEM DEDIT VI. KAL: AUGUSTI
ANNO DOMINI MDCCXXXVIII.
ÆTATIS VERO SUÆ LXXXIV.

(Caruana, n° 269.)

412. Paul-Antoine de Viguier.

D. O. M.

PRAECLARA DE STIRPE BEON, CASAUSQVE JOSEPHI
OSSA SUB HOC GELIDO MARMORE CLAUSA JACENT,
MILITIAE SACRAE ADSCRIPTUS, VIRTUTE DECORUS
PLURA DEDIT DIGNI VERAQUE SIGNA VIRI
COMMENDAS HABUIT BINAS: CAPUT INDE SUPREMUM
EST PRIME LINGUAE VISUS ET ESSE SUAE.
SED (PROH LUGENDUM FATUM) PERCUSSUS AB ICTU
PRAECIPITI VITAM PERDIDIT ATQUE GRADUM.
OBIIT DIE 15 MARTII ANNO REP. SAL. 1746. ETAT. SUAE 64.

F: PAVLVS ANT: DE VIGUIER PALATII EXCUBIARUM
PRAEFECTUS M. CURLE CASTELLANIAE PRAESES, ET
TORMENTORUM BELLICORUM COMMEND. DEFUNCTO
AMICO, ET BENEFACTORI INTER LACRIMAS
HOC MONUMENTUM PROPRIO ERE
PONENDUM CURAVIT

(Caruana, n° 272.)

15e ligne.

413. Thomas Accarisi.

FRI. THOMAE ACCARISIO SENENSI
HYEROSOLIMno: EQVITI, QVI IN PRAETORIA EX SVAE
RELIGIONIS TRIREMIB'. CAPITANEVS DESIGNATVS
DVM MELITAM APPELLERET, AD PACHINŨ IN TVRCAR.
NAVEM SOLLICITE CONSCENDENS ET VICTORIAM
CVRANS VVLNERE CONFOSSVS, VIRILITER
AC PIE VT VIXERAT INTERIJT.
ANNO DOMINI 1668
DIE 29 IANVARIJ
AETATIS VERO SVAE 26
FR. CLEMENS ACCARISIVS BAIVLIVVS, ET EARVM
DEM TRIREMIVM GENERALIS CAPITANEVS.
FRATRIS FILIO MOERENS POSVIT ANNO EODEM.

(Caruana, n° 192.)

---

414. Dominique-Agricol de Baroncelles Javon.

LE CHEV. DE
TRESSEMANES
CHASTUEIL.

LE CHEV. JEAN HYACIN.
DE RABASTENS COM.
DE L'ARSENAL
MORT GRAND CROIS
AGÉ DE 82 ANS
LE 22 JUIN 1816
REGRETTÉ POUR
EOUTES[1] SES BONNES
QUALITÉS.

[1] *Sic.*

D. O. M.
FR. DOMINICUS AGRICOLA BARONCELLI JAVON,
HIC JACET. PLURES SEMPER NUMERAVIT
AMICOS ALIENOS NUNQUAM IN VARIIS
QUIBUS FUNCTUS EST MUNERIBUS
EGIT IMITANDA NAVIUM S. REL. H.
PRAEFECTUS FORTITUDINE CLARUIT.
A VEN. LIN. PROVINCIE DUCE SECUNDUS
QUANTA ENITUIT INTEGRITATE
LONGIORI VITA DIGNUS.
OBIIT AN. SAL. MDCCLXIV DIE. XXXIV
MENSIS MAIJ AETATIS SUAE LIX
HOC TANQUAM PRISCAE VIRTUTIS IMAGINEM
VIATOR ASPICE MONUMENTUM
QUOD, GRAVI CONFUSI DOLORE
ET MEMORIA BENEFICIORUM IMPULSI
DICAVERE N. N.

(En partie dans Caruana, n° 332.)

---

415. Joachim Challemaison.

EXPECTO TE

ILLVSTRISSIMVS DOMINVS
FRATER IOACHIMVS CHALLEMAISON
MOREÆ BAIVLIVVS NEC NON ET
COVLOVRS COMMENDATARIVS, HIC
RESVRRECTIONEM EXPECTAT, A DIE
NONA NOVEMBRIS 1667.
ORATE PRO ANIMA EIVS

ORA PRO TE ORANDO PRO ME

(Caruana, n° 136.)

---

416. Anne-Charles de *Fuderœ.*

D. O. M.
FR. ANNA CAROLUS DE FUDERŒ[1] COMMENDAR.
DES EPAUN ET MAULEON COMMENDATARIUS
MAGNIQ. HOSPITALARIJ VICEM GERENS OLIM
TRIREMIS REGIMEN INFIRMORUM CURAM,
ALIAQ. SIBI IN ORDINE COMMISSA MUNERA,
TUM ZELO, TUM PIETATE, TUM SEDULITATE
OPTIME PERFUNCTUS OB ANIMI RECTITUDINEM,
MORUM COMITATEM ET VERAM
IN AMICOS BENEVOLENTIAM OMNIBUS

[1] Caruana lit *Carolus de Ludert.* Nous ne retrouvons pas le véritable nom du défunt, que le graveur a vraisemblablement défiguré.

APPRIME CARUS HOC MORIENS CINERIBUS
MONUMENTUM RELIQUIT.
OBIIT DIE XIII. JUNII MDCCLXIV.
AETAT. LXX.

(En partie dans Caruana, n° 347.)

---

417. Louis Marescott de Montalbano.

D . O . M .
QUI INGREDERIS,
ORA PRO ANIMA
FRATRIS LUDOVICI MARESCOTTI
EX DOMINIS MONTISALBANI,
PATRICII SENENSIS,
BAJULIVI AD HONOREM
SAC : REL : HIER :
OBIIT ANNO MDCCLXXIV DIE 28 FEB .
VIXIT AN : LXVIII .

RESURGAM

---

418. François-Joachim de Saix de Chervé.

D. O. M.
F. FRANCISCI. JOACHIMI. DE. SAIX. DE. CHERVÈ
EQUITIS. V. L. ARVERNIÆ
AC. M. MARESCALLI. VICE. FUNCTI
HIC. CONDUNTUR. EXUVIÆ
CUIUS. SINGULARIS. MODESTIA
OH. QUANTUM. ELUCESCERET !
SI. MELIOR. FORTUNA. FAVERET
VIXIT. AN. LXXXIV. M. IX.
AC QUIEVIT. III. NON. JANUAR : A. P. S. MDCCLXX
EQ : F. HENRICUS. ANNA. DE. ALTOPULLO
IN. SUPREMUM. PIETATIS. OFFICIUM
UT. PRO. IPSO. PROQ : SE. OMNES. PIÈ. DEPRECENTUR
AMICO. CARISSIMO. MONUMENTUM POSUIT.

(Caruana, n° 254.)

---

419. Joseph-Charles de Tressemanes Chasteuil.

D. O. M.
HIC QUIESCUNT CINERES F. JOSEPHI CAROLI DE TRESSEMANES CHASTEVIL
COM̃DÆ AQUISEXTIANÆ PRÆFECTUS QUI SUMMA CUM LAUDE PUBLICĀ REM
IN PRIORATU S. EGIDII TRACTAVIT. TUM POSTEA
PRÆSES LINGUÆ PROVINCIÆ DESIGNATUS
EXIMIAS QUIBUS EMINEBAT DOTES UBERIUS EXPLICUIT

VIR DIGNUS, OB SINCERUM QUO FERVEBAT IN OMNES STUDIUM
ANIMI CANDOREM ET GENEROSITATEM ATQUE ETIAM
CONSILII INTEGRITATEM
QUI APUD SUOS ET EXTEROS ÆTERNÆ MEMORIÆ COMMENDETUR
QUISQUIS ES VIATOR, DUM FRACTA TOT VIRTUTIS
ORNAMENTA CERNIS OBORTAS COMPESCE LACRYMAS
ET EADEM IN TE RESTITUERE AUDE.
OBIIT VIGESIMA SECUNDA DIE XBRIS ANNI MDCCLXVI,
DUM ANNOS ABSOLVERET LXV. MENS. VIII. DIES VII. HOCCE MONUMENT
EQUITES JOSEPH, CAROLUS, RAIMUNDUS, ET ÆMILIANUS
DE TRESSEMANES CHASTEVIL EJUS EX FRATRE NEPOTES AMANTISSIMI
SIGNUM AMORIS, ET PIETATIS IN PATRUUM POSUERE.

(Caruana, n° 342.)

420.

CÆTERIS PARCE RAMIS[1]....

(Caruana, n° 252.)

---

421. Autour de la coupe des bénitiers de marbre placés à la porte d'entrée :

ANNO MDCXXXVI F. ALEXANDER ZAMBECCARIUS
EQUES HIEROSOLYMITANUS ANGLIÆ PRIOR FIERI CURAVIT.

[1] La suite de l'inscription, située à droite en entrant dans la nef, est recouverte par le pied de l'un des bénitiers.

TABLE.

GRANDS MAITRES.

N°s

1534. Villiers de l'Isle-Adam ... 1
1535. P. du Pont 2
1553. J. de Homedes 3
1557. C. de la Sengle 4
1568. J. de La Valette 5
1572. P. del Monte 6
1581. J. l'Évêque de la Cassière. 7 et 126
1595. H. de Loubens de Verdale. 8
1601. M. Garzes 9
1622. Alof de Wignacourt 30
1623. E. Mendez de Vasconcellos. 10
1636. A. de Paula 14
1657. P. Lascaris de Castellar... 13
1660. M. de Redin 165
1660. A. de Clermont de Chatte-Gessans 152
1663. Raphael Cotoner 163
1680. Nicolas Cotoner 162
1680. G. Caraffa .... 45 et 223
1697. A. de Wignacourt 31
1720. R. de Perellos Rocafull... 164
1722. A. Zondadari 265
1736. A. M. de Vilhena 197
1773. E. Pinto 198
1797. E. de Rohan 29

Tombeau de S. A. R. le comte de Beaujolais 43

CHEVALIERS.

FRANCE.

Abel. (*Voy.* Habela, Italie.)
E. M. Audoard 102
G. Bailly de la Salle 335
B. de Bar 178
C. de Baroncelles Javon 66
D. A. de Baroncelles Javon 414
H. A. de Béon de Luxembourg .. 268
G. F. Bernard d'Avernes 279
A. de Binet de Montifroi 104
J. J. C. de Blacas 325
H. de Blacas d'Aups 16
A. de Blacas d'Aups 15
L. R. de Blécourt-Tincourt 326
C. de Blot du Vivier 131
B. Brulart de Genlis 32
C. de Bruno 106
M. A. de Bussan 392
N. de Cabre Roquevaire 71
A. de Cais 69
G. de Castellane Dalvis 132
F. A. de Castel-Saint-Pierre 313
Caumont. (*Voy.* Seytres.)
J. de Challemaison 415
J. F. de Chambray 337
H. M. de Champoléon 315
P. Chapelle de Jumilhac 209
H. de Chastelet Moyencourt 33
N. de Chevestre de Cintray 34
J. F. de Chevestre de Cintray 316
C. de Clinchamps de Bellegarde.. 179
F. de Collongue Foresta 11
C. Constans 108
J. de Cordon d'Évieu 236
J. Costart de Hottot 180
F. de Crémaux 153

	N°s
C. de Crémaux	154
H. L. de Culant	212
N. de Culant de Saint-Ouen	70
C. J. Dessales	181
F. Devion (*Voy.* Vion.)	
L. Dumesnil de Maupas	238
R. Dupré	327
F. Dupuy Trigonan	369
J. B. de Durand Sartous	346
H. d'Étampes Valençay	39
H. du Fay de la Tour-Maubourg	303
C. du Fay Gerlande	135
J. du Fay Gerlande	136 et 137
J. Fassion de Saint-Jay	156
P. de Félines de la Renaudie	359
J. de Félix la Reinarde	371
L. de Fleurigny	328
H. de Fleurigny de Vauvilliers	184
T. de Fougasse la Bastie	347
G. de Fougières Ducluzeau	357
J. de Foville d'Escranville	317
G. de Freslon	112
J. de Fresnoy	36
A. C. de *Fuderos*	416
V. S. de Gaillard	406
O. Galléan	407
O. de Galléan, de Nice	318
M. Galléan de Châteauneuf	359
F. Giache de Calan	37
C. de Glandèves Cuges	339
C. de Guast	114
J. L. de Guérin de Tencin	185
J. du Hamel	329
L. G. Jumeau de Perriers	115
De Jean. (*Voy.* Italie.)	
J. de La Baume de Foursat	155
J. Lanfranc	244
J. de Langon	360
G. de La Salle. (*Voy.* Bailly.)	
H. de La Salle	296
L. de La Salle	378
H. de Lates d'Entraigues	18
P. J. Le Cœur	210
L. Le Nourry du Mesnil de Pon^t.	252
A. Loppin	362
A. de Loubert de Martainville	247
J. de Loyach de la Bachellerie	340
A. C. de *Ludert*	416
J. D. Mainard	397
R. de Maisonseule	157
R. R. de Marbœuf	274
C. de la Marche de Parnac	348
I. de Saint-Martin	374
J. de Saint-Maur Lordove	77
L. D. de Maupas. (*Voy.* Dumesnil.)	
R. A. Menville	383
P. de Merles Beauchamp	19
E. M. Le Métayer de La Haye-le-Comte	116
C. de Montagnac	158
G. de Montaignac Bord	384
J. de Montelieu	216
B. de Moretton Chabrillan	20 et 385
F. de Morges Ventavon	291
J. Mottet	217
N. de Navineau de la Durandière	284
B. Nicolaï	292
C. F. d'Oraison	364
F. de Pannizes	142
C. P. de Saint-Paul	188
P. H. Petit	118
J. F. Picot de Combreux	341
J. de Philippe de Saint-Viance	365
L. de Saint-Pol	256
D. de Pollastron	146
J. G. de Pollastron Lahyllière Ledain	294
L. F. de Poniac	295
G. de Pontevès Bargème	376
A. de Puget Saint-Marc	21
B. de Puget Chastuel	144
J. H. de Rabastens	414
S. de Raymond d'Eaux	109
B. de Raymond d'Eaux	110

	Nos
A. de Rety de Vitré	80
J. C. de Ricard	182
A. de Riquetti Mirabeau	22
P. A. de Robin de Gravezon	287
J. M. A. de Robins Barbantane	410
R. de Robins Barbantane	191
P. A. de Robins Barbantane	331
C. A. de Robins Barbantane	400
C. de Romieu	377
F. J. de Saix de Chervé	418
J. Seigneuret	401
C. Sevin de Bandeville	342
F. de Seytres Caumont	273
C. de Seytres Caumont	23
C. de Saint-Simon	38
C. de Simiane La Coste	83
De Tencin. (*Voy.* Guérin.)	
J. B. de Thaon de Revel	194
A. de Thianges	160
J. C. de Tressemanes	419
M. de Tressemanes Chastuel Brunet	260
F. de Tressemanes Chastuel Brunet	288
J. A. de Vachon	40
Valençay. (*Voy.* d'Étampes.)	
J. F. de Véran	353
B. C. de Véran	220
J. J. de Verdelin	147
P. de Veure	263
R. Le Vexel du Tertre	41
P. A. de Viguier	412
C. de Vignes Parizot	409
J. de Villages	321
J. de Villeneuve Villevieille	195
C. de Villeneuve Thourenc	333
H. de Villeneuve Villevieille	24
G. de Vincens Savoillan	25
J. de Vintimille	26
F. de Vion de Thésancourt	35
J. de Virieu Puppetières	189
L. de Virieu Puppetières	190

	Nos
J. de Wignacourt	42

ALLEMAGNE.

Bevern. (*Voy.* Liber.)	
J. Bovibonon	336
J. de Dietrichstein	213
F. C. S. Eiber de Remching	395
N. L. B. de Enzberg	373
W. P. de Gutemberg	89
F. X. de Haissenstein	87
F. de Korff Schmisingh	90
Liber de Bevern	91
F. A. Liber de Schonaw de Schwrstatt	96
F. Liber de Stadt	98
H. Ludger de Galen	88
P. G. de Nesselrode	92
M. Olivieri	187
C. Osterhausen	93
G. F. de Schonau de Werth	257
L. J. de Saver Anxestein	94
J. G. P. de Schaesberg	95
J. B. de Schauvenburg	307
F. S. de Thun	99
F. S. de Wratislaw	97

ESPAGNE.

P. de Abreu et Lima	334
N. Abri Dezcallar	225
P. d'Albertas	391
J. de Almeida	101
E. Almeida de Vasconcellos	289
J. Argote et Guzman	226
J. P. de Arriaga et Rianno Orobio	227
E. Ballesteros	228
J. Ballesteros la Torre	345
S. Basurto	229
A. F. Belarde et Zespedes	393
P. de Bertis	103
B. Caamano	230
P. U. Camarasa	269
J. J. Caraffa	50

	Nos
C. Caraffa	368
F. Caraffa	270 et 271
G. Casha	108
G. X. Castro	404
J. de Cataccio	231
D. Ceba	232
F. Contreras	199
J. Contreras et Villaroel	234
M. Cortès	166
M. J. Cotoner	282
P. Coutinho	235
R. Doz	266
M. Doz	71
J. de Duenas	183
M. Dureta	167
B. de Ezpeleta y Xavier	168
L. M. de Figuera	200
G. de Figuera	382
J. Galdien	169
J. Garzez. (*Voy.* Pueyo.)	
B. Gort	304
F. Guedes	242
T. de Hozes	202
C. Lopez	74
A. Lores	305
B. de Marcina	201
B. Miraval et Spinola	350
A. Moix	172
L. de Moncade	170
G. de Monréal	250
M. de Novar	171
E. Pereyra	330
J. Pereyra Pinto	386
F. Carvalho Pinto	388
M. A. Pereyra Pinto Coutineo	387
M. Alvar Pinto	293
H. Pinto de Miranda	203
M. Plata	267
G. de Porras	204
J. G. de Pueyo	143
F. Quintanilla	254
J. de Ribas et Boxados	285

	Nos
C. de Ribas et Castelbel	81
M. de Los-Rios	218
M. de Robles	159
H. de Rocafull	255
J. Rossel de Homedes	192
J. Rull	122
F. de Saavedra	205
A. Sanz de la Llosa	173
A. Scudero	351
A. Seralta	174
R. Soler	258
A. de Souza	299
E. A. de Souza et Almeyda	259
R. de Souza	219
F. de Souza et Menezes	297
P. Togores	309
M. Torellas et Sentmanat	320
F. de Torres	206
F. Vargas y Castro	261
D. Velez de Guevara	390
J. M. de Vilhena	355
F. de Villalonga	221
J. de Villaroel	207
J. Ximenes de Vedoja	300
J. Zarzana	222
F. Zurita	85
F. Zurita Haro	124

ITALIE ET ÎLE DE MALTE.

A. Abrea	224
T. Accarisi	413
J. B. de Afflictis de Lizanelli	176
A. Alifia	64
B. d'Amalfi	208
J. d'Andrea	322
B. de Amico	323
J. B. Ansidei	403
L. B. Arétin	278
B. Arezzo	46
C. Arezzo	402
J. F. Ayroly	65
F. X. Azzoni	277

	Nos		Nos
A. de Bagnano	301	C. Gattola	338
M. Balsani	324	T. Geronda	372
C. Balbiani	310	J. de Gonzague	138
F. Balbiani	130	F. de Grimaldi	408
O. Bandinelli	47	A. Grognet	113
G. del Bene	67	M. Grugno	72
T. J. F. del Bene	394	J. F. Habela	139
A. Benzi	48	J. A. de Ildaris	396
A. M. Benzo de Santena	113	S. Imbroll	227
Bernardini	379	A. de Jean	241
M. Bichio	177	J. de Jean	239
E. et J. Borg	105	A. de Jean de Saluces	240
O. Bosio	312	F. de Lando	361
J. B. Brancaccio	290	A. M. Lauron. (*Voy.* Micaleff.)	
L. Bueno	280	J. Laurono	73
R. C. Caccuri	281	E. Libreri	244
J. Caccialupi	367	C. Linguilia	245
B. Cagliares	68	A. M. Losa	215
C. Capponi	49	E. M. Lomellini	246
Caraffa. (*Voy.* Espagne.)	50	B. Maccidonio	75
M. Cavaniglia	405	F. Maffei	248
N. Cavaretta	133	J. de Majo	363
J. Cavaretta	314	H. Malaspina	53
G. Casha	107	G. G. Mancini	398
J. de Cataccio	231	N. La Marra	275
D. Ceba	232	V. Martelli	140
J. L. Ceba	243	L. Marescotti de Montalbano	417
J. Chinzi	233	F. Saint-Martin de Ramondetto	399
D. A. Chyurlia	302	J. P. Marucelli	349
F. Coiro (ou Corio)	51	A. Mastrillo	76
L. Crescimani	211	L. M. Mazzingo	283
J. Deodati	134	A. de Médicis	276
Z. Doria	237	R. A. Menville	383
C. F. Doria	380	A. Micaleff Lauron	186
R. Fardella	370	F. Mignanelli	78
C. Faruggia	111	J. Minutelli	249
F. M. Feretti	381	V. Montalto	251
F. Francon	358	J. Mosquet	141
N. M. Frisari	214	J. Navarro	117
J. F. Ganucci	319	F. Pappalettere	375
O. de Galléan, de Nice	318	J. A. Pellerano	253
S. Gattinara	52	F. Piccolomini	54 et 306

	Nos
V. del Pozzo	79
M. Preti, dit le Calabrese.	119 et 125
J. Provana	120
J. Reitano	121
J. F. Ricasol	286
Rivalta	58
P. Rospigliosi	59 et 145
P. Rosselmini	343
J. Salvagi	55
Saluces. (*Voy.* de Jean.)	
R. et H. Sansedoni	366
P. J. Sarriano	60
B. Scaglia	193
F. Silvestri	82
O. de Solar	56
R. de Solar	352
J. B. et G. Spinola	298 et 308
L. Strozzi	57
F. Sylos	84
A. Tancredi	61
O. Tancredi	389
P. Varavalle de Gaete Bisignano	332
B. de Vecchietti	262
P. de Viani	354
A. Vicomercati	344
F. M. Visconti	411
S. Vincentini	123

PREMIER RAPPORT adressé à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'instruction publique et des cultes par M. Alphonse Dantier, sur la mission qu'il a été chargé de remplir en Suisse, en Allemagne et en Belgique, pendant les mois d'août et de septembre 1855.

Monsieur le Ministre,

Pour les corporations, comme pour les individus, il est des noms célèbres qu'il est impossible de prononcer sans exciter aussitôt un sentiment universel d'estime, de respect et d'admiration. Ce glorieux privilége est un de ceux dont a joui, dont jouira toujours la congrégation des bénédictins de Saint-Maur. Les titres de ces religieux, aussi modestes que savants, sont reconnus, non-seulement dans le pays dont ils furent l'une des illustrations les plus pures, mais encore dans toute l'Europe lettrée, qu'ils ont éclairée de leurs lumières, et qui, en retour, n'a cessé de leur payer un tribut d'hommages bien mérités. Cette unanimité d'opinion, si rare dans les jugements qu'on porte généralement sur les ordres religieux, n'a rien qui doive nous surprendre, quand elle s'applique à la corporation monastique dont l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés fut le centre principal. Fondée au commencement de ce grand siècle, qui vit naître nos plus belles gloires littéraires, la congrégation de Saint-Maur, après celles de Cluny, de Cîteaux et de Saint-Vannes, dont elle était la fille, fut comme le dernier épanouissement de l'ordre bénédictin en France.

Or, cet épanouissement donna naissance aux fruits les plus féconds qu'ait jamais produits l'arbre de la science humaine; et c'est là précisément le caractère distinctif des religieux de Saint-Maur, que, venus les derniers parmi les fils de saint Benoît, ils sont cependant comme les premiers de cette grande famille bénédictine, dont ils firent revivre les titres presque inconnus, en répandant sur leurs prédécesseurs l'immense rayonnement de leur propre renommée. En effet, à peine voulait-on se rappeler qu'autrefois, pendant de longs siècles d'invasion, de violences et de ténèbres, des moines s'étaient rencontrés, qui avaient défriché le sol de l'Europe barbare, éclairé l'ignorance et adouci les mœurs de la société contemporaine. Les travaux de ces hommes, restés

aussi obscurs que l'époque où ils avaient vécu, étaient donc enveloppés dans le dédain systématique dont la renaissance avait frappé tout le moyen âge, quand l'esprit vivifiant de la congrégation nouvelle fit sortir de la poussière des bibliothèques cette foule de morts illustres, mais oubliés, et bientôt la mise au jour de publications aussi remarquables par le savoir que par l'étendue vint attacher au nom de bénédictin la glorieuse signification qu'il a depuis conservée. En outre, par un rapprochement, qui, je crois, n'a pas encore été signalé, la pieuse association, destinée à jeter un si grand éclat sur les lettres profanes et sacrées des deux derniers siècles, se développa presqu'en même temps que l'Académie Française, et, comme elle, sous l'influence d'un puissant génie, du cardinal de Richelieu. Ce fut, en réalité, l'inflexible volonté de ce ministre qui étendit aux principaux monastères bénédictins du royaume la réforme salutaire qui dēvait régénérer l'ordre, en lui rendant le véritable caractère de son institution, c'est-à-dire, la sainte et noble union de la science et de la piété.

Obéissant donc aux anciennes prescriptions de leur règle, comme à la nouvelle impulsion qu'ils venaient de recevoir, les religieux de Saint-Maur se mirent à l'œuvre, et bientôt ils eurent dépassé les espérances de leurs contemporains, aussi bien que les exemples de leurs devanciers. Leurs immenses publications sur les Pères de l'Église et sur les annales et les vies des saints de leur ordre, enfin sur les monuments de notre histoire et de notre littérature nationales, sont tellement connues, que je ne les aurais point rappelées, si, à ces publications mêmes ne se rattachaient, par les liens les plus intimes, la correspondance dont je dois, Monsieur le Ministre, vous entretenir particulièrement ici. Quand les bénédictins de Saint-Maur entreprirent les grands travaux, dont les uns consistaient à éditer les principaux ouvrages de littérature sacrée, les autres à composer des œuvres originales, fruit de leur patient et laborieux génie, il leur fallut s'adresser à tous les hommes érudits de l'Europe, religieux ou laïques, pour obtenir communication des manuscrits et des documents les plus capables de les guider dans leur marche. De là, une vaste correspondance engagée sur les questions les plus importantes de théologie, d'histoire, d'exégèse, de philologie, et sur les détails les plus compliqués de deux sciences dont les bénédictins français ont fixé les bases, à savoir la diplomatique et la chronologie. A l'appel parti

de Saint-Germain-des-Prés, toute cette correspondance venait des points les plus éloignés du monde savant rayonner vers cette antique abbaye mérovingienne, alors rajeunie par la science, et qui, semblable à un brillant foyer de lumière, jetait des clartés d'autant plus vives qu'elle était plus près de son déclin.

Cependant, pour diriger cette activité littéraire et y répandre un ordre créateur, la congrégation avait besoin d'un esprit puissant, méthodique et infatigable, qui se mît à la tête de nouvelles publications, poursuivît celles qui avaient été commencées, et devînt pour tous ses frères le vrai modèle du religieux bénédictin. Dom Mabillon fut appelé à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et, à la suite de dom Luc d'Achery[1], il acheva d'organiser le travail dans la pieuse compagnie où le Père Grégoire Tarisse avait si fortement organisé la discipline. Élevé à Reims, près de la vénérable basilique de Saint-Rèmi, qui, comme celle de Saint-Germain-des-Prés, servit de berceau à l'église et à la monarchie franques, Mabillon s'était ensuite préparé aux grandes études dans le cloître solitaire de Nogent, presqu'à l'ombre du donjon de Coucy, magnifique monument de cette époque féodale dont le savant bénédictin devait plus tard, par son traité de la Diplomatique, faire reconnaître les titres les plus obscurs. Quand ce traité, qui posait la pierre angulaire de la science historique, vint couronner les premiers travaux de Mabillon, Colbert, sous les auspices de qui l'ouvrage avait paru, en 1681, voulut confier à son compatriote le soin d'aller tour à tour en Bourgogne, en Suisse et en Allemagne, recueillir tous les documents pouvant intéresser l'histoire ou la littérature. Les brillants résultats de ces premières missions engagèrent l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, à proposer à Louis XIV d'envoyer Mabillon en Italie, d'où ce dernier rapporta encore pour la Bibliothèque du roi et celle de Saint-Germain-des-Prés une abondante moisson de livres et de manuscrits.

Ces différents voyages de Mabillon, suivis de ceux de Martène et de Montfaucon, furent pour ces savants religieux autant d'odyssées littéraires où, tout en explorant avec fruit les bibliothèques et les archives étrangères, ils établirent les relations les plus utiles pour les travaux de la compagnie. Non-seulement les bénédictins de Saint-Maur écrivaient pour demander les documents dont ils

[1] Pièce n° 1, annexée au rapport.

avaient constaté l'existence, mais, de toutes parts, on leur adressait des lettres, des mémoires pour les consulter, leur soumettre des questions difficiles, de sorte que leur érudition, après s'être appliquée aux grands ouvrages alors édités en France, dirigeait encore de loin les publications importantes qui voyaient le jour en pays étranger[1]. Il en résulta nécessairement un redoublement d'activité dans la correspondance de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, correspondance à laquelle les controverses, soutenues tour à tour sur le jansénisme, les études monastiques et le culte des saints donnaient, surtout à cette époque, un puissant intérêt. Conservé avec soin par les religieux, ce recueil de lettres se trouvait dans la bibliothèque de l'abbaye, lorsque, dans la nuit du 19 au 20 mai 1794, éclata le désastreux incendie qui dévora une partie des richesses de ce précieux dépôt. On peut se faire une idée de l'étendue de la correspondance des bénédictins, quand on saura que ce qui a pu être sauvé des flammes a suffi pour former une collection de près de soixante et dix volumes, que l'administration de la Bibliothèque impériale de Paris a fait, dans ces derniers temps recueillir et mettre en ordre.

Je m'honore, Monsieur le Ministre, d'avoir signalé le premier cette importante collection à l'attention éclairée de Votre Excellence, et cet honneur, je me fais un pieux devoir de le reporter tout entier sur les bénédictins, dont les travaux et l'histoire ont, depuis dix ans, occupé et charmé tour à tour les plus belles heures de ma vie. Déjà, il est vrai, M. Valery avait publié, en 1846, la correspondance de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie; mais cette publication, bien que faite avec un zèle et un soin dignes d'éloges, n'est que partielle, exclusivement relative à quelques centres littéraires, tels que Florence, Rome et le Mont-Cassin, et, en outre, elle ne contient pas toutes les lettres inédites des bénédictins de Saint-Maur, dont un certain nombre sont restées dans plusieurs dépôts de la Lombardie. Pour moi, en étudiant personnellement le volumineux recueil des lettres provenant du résidu de Saint-Germain-des-Prés, auquel il faut joindre celui de l'abbaye des Blancs-Manteaux, ce qui m'a frappé, ce n'est pas tant l'intérêt des questions qui s'y trouvent traitées au point de vue de l'érudition pure, mais surtout l'extrême variété des sujets, qui n'est égalée, pour ainsi

[1] Pièce n° 2, annexée au rapport.

dire, que par la multiplicité même des personnages figurant dans cette correspondance. On y rencontre toutes sortes de noms, depuis le simple moine jusqu'au souverain pontife, depuis la religieuse bénédictine jusqu'à la noble abbesse, princesse du Saint-Empire, enfin, depuis le plus modeste employé de bibliothèque jusqu'aux rois de la terre et aux princes de la science, cette souveraineté nouvelle qui, au XVIII[e] siècle, exerça sur les esprits une si puissante domination[1].

Ainsi, après les lettres du célèbre bollandiste Papebroch, des cardinaux de Bona[2], Baronius et Colloredo, se lisent celles du savant Gronovius, de l'Anglais Thomas Gale, du duc de Perth et de l'empereur d'Autriche, Charles VI. Ce ne sont pas d'illustres étrangers qui font seuls les frais de cette correspondance : les célébrités les plus diverses de la France, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, s'y donnent également rendez-vous. Bossuet et Fénelon, divisés sur la question du quiétisme, se rapprochent sous la douce influence de l'esprit de concorde qu'on respire au cloître de Saint-Germain-des-Prés, et avec Fléchier, ils confondent leurs sentiments dans un égal hommage rendu à la science et à la modération des bons bénédictins. Des lettres de controverse religieuse écrites par madame la duchesse de Guise, une épître pleine d'une tendre piété de mademoiselle de la Vallière, contrastent avec les profondes dissertations de du Cange et les pages ardentes de l'abbé de Rancé, le rigide réformateur de la Trappe[3]. Enfin, d'autres pièces, datées de Versailles ou de Fontainebleau, et signées des cardinaux de Fleury et de Bouillon, ne diffèrent pas moins de celles que les maréchaux d'Estrées et de Noailles adressent de leur camp aux paisibles religieux de Saint-Maur.

Outre les lettres des personnes en correspondance avec l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, ce recueil, déjà si important par lui-même, en renferme encore une certaine quantité, qui proviennent des membres les plus distingués de cette communauté. Ces lettres écrites par les bénédictins pendant qu'ils étaient en voyage, ou recueillies en divers lieux après la mort de leurs auteurs, offrent un intérêt tout particulier, en ce qu'elles montrent dans toute leur réalité les sentiments de confraternité intime, et cet amour du

[1] Pièces n[os] 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, annexées au rapport.
[2] Pièces n[os] 10, 11, 12, 13, 14, annexées au rapport.
[3] Pièces n[os] 15, 16, annexées au rapport.

vrai, du beau et du bien, qui animaient les enfants de la famille de saint Benoît[1]. Quand on voit avec quelle retenue modeste, quel détachement de toute espèce de vanité littéraire, ces hommes honorés de leur siècle et de la postérité, parlent des grands ouvrages qu'ils sont en voie d'exécuter, on reste confondu d'admiration, surtout en se rappelant comment aujourd'hui, époque de publicité bruyante, le plus mince auteur du livre le plus obscur appelle sur son mérite méconnu les cent voix de la Renommée. Rien de plus simple et de plus touchant, par exemple, que la lettre adressée par Mabillon à M. de Pontchartrain, pour le remercier de l'honneur que le roi Louis XIV venait de lui faire, en le nommant membre de cette Académie des Inscriptions et Belles-Lettres que Colbert avait fondée, et dont les travaux, continués avec tant d'éclat jusqu'à nos jours, devaient s'enrichir, dès l'origine, des remarquables dissertations de l'auteur du traité de la Diplomatique. A la lecture de cette lettre et de tant d'autres, non moins caractéristiques, on comprend que l'archevêque de Reims ayant dit, en présentant Mabillon à Louis XIV : « Sire, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté l'homme le plus savant de votre royaume, » Bossuet, qui était présent, s'empressa d'ajouter : « Et le plus humble, Sire, » relevant ainsi, avec autant de délicatesse que d'à-propos, un éloge dans lequel il avait cru voir un mot piquant dirigé contre lui-même.

A la suite des lettres écrites par les bénédictins qui se trouvaient temporairement éloignés de Saint-Germain-des-Prés, il en est d'autres qu'adressaient à cette abbaye les religieux de la congrégation répandus dans les divers monastères du royaume, et ces lettres renferment les plus utiles renseignements sur l'histoire de ces monastères ou sur celle de la province. Enfin, une dernière partie de cette correspondance mérite spécialement de vous être signalée, Monsieur le Ministre; c'est celle qui renferme une série continue de lettres écrites par les religieux de Saint-Maur, qui, sous le titre de procureurs généraux de la congrégation, avaient la mission délicate de représenter l'ordre auprès de la cour romaine. Ces lettres, souvent rédigées jour par jour, forment une véritable chronique religieuse, littéraire et politique de tout ce qui peut se passer d'important dans la capitale du monde chrétien[2]. Elles

[1] Pièces nos 17, 18, 19, 20, annexées au rapport.
[2] Pièces nos 21, 22, 23, 24, annexées au rapport.

renferment d'intéressantes révélations sur les hommes et les choses, et les jugements de l'écrivain respirent, en général, un bon sens pratique, et en même temps un esprit de liberté qui n'a rien d'incompatible avec le sentiment des convenances et la foi la plus orthodoxe. À côté des sujets théologiques ou littéraires, les questions politiques trouvent aussi leur place : or, dans ces questions, le correspondant des bénédictins de Saint-Maur montre surtout que la finesse de l'esprit peut parfaitement s'allier à la droiture du cœur, et que, pour parvenir à son but, la voie directe, qui est la plus honorable, est aussi la plus prompte et la plus sûre. Toutes les appréciations envoyées de Rome sont en même temps jugées à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Alors on aime à voir comment nos bénédictins, en cherchant le repos du cloître, pour y abriter la science, compagne de la solitude, n'ont pas élevé cependant une clôture infranchissable entre eux et les événements du siècle. Sous l'habit de moines, ils sont toujours hommes, toujours Français, et, non contents de vivre dans le passé pour y recueillir les titres de la gloire nationale, ils se préoccupent vivement de tout ce qui peut, dans le présent, toucher à l'honneur ou aux intérêts de la patrie[1].

Mais ce n'est pas seulement dans le recueil provenant de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, c'est aussi parmi les documents ayant appartenu aux archives de cette abbaye, que se trouvent encore, soit des fragments de correspondance, soit d'autres pièces offrant un égal intérêt pour l'histoire religieuse et littéraire de la congrégation de Saint-Maur. Les recherches auxquelles je me suis livré dans une partie de ce dépôt, autrefois si précieux, ont été suivies de résultats assez importants. Avec les constitutions primitives de la congrégation de Saint-Maur, et les bulles pontificales qui les approuvent et les confirment, j'ai trouvé, dans la section administrative, une série de décrets et de règlements promulgués par les chapitres généraux de l'ordre, depuis son établissement jusqu'à sa suppression, en 1789. Par les actes de ces chapitres généraux, sorte de diètes solennelles assemblées tour à tour à Saint-Germain-des-Prés, à Saint-Denis, à Marmoutiers, ou à Fleury-sur-Loire, on voit comment se traitaient les grandes affaires de la congrégation; quels étaient ses rapports avec l'auto-

[1] Pièces n[os] 26, 27, 28, 29, 30, annexées au rapport.

rité civile et politique; de quelle façon se nouaient et se maintenaient les liens tout fraternels qui unissaient sous la même loi religieuse les diverses communautés bénédictines de France. La section historique m'a offert, pour l'objet spécial de mes recherches, des pièces non moins intéressantes, puisqu'elle renferme une suite de notices biographiques sur les supérieurs généraux et les principaux membres de la congrégation, notamment la vie des pères Tarisse et Ignace Philibert, avec l'éloge de Denys de Sainte-Marthe et du père Lamy, dont nous croyons devoir joindre quelques extraits aux pièces annexées à ce rapport[1]. Une traduction française de la *Vie* et des *Miracles de saint Benoît,* par le pape Grégoire le Grand, et d'autres documents relatifs à l'histoire générale de l'ordre bénédictin, ou aux annales particulières de la congrégation de Saint-Maur, sont également renfermés dans ces fragments des anciennes archives de Saint-Germain-des-Prés.

Parmi les pièces de cette même section, celles qui ont surtout excité mon intérêt se rapportent à la discussion à la fois religieuse et historique qui vint arrêter Mabillon au milieu de ses travaux les plus importants, et lui susciter de si violentes attaques de la part même des membres de la corporation dont il était la gloire et le flambeau. Cette querelle, par la raison qu'elle se renferma dans le sein de la famille bénédictine, ne fit pas autant de bruit dans le monde lettré que celle qui fut soutenue tour à tour au sujet de l'auteur de l'*Imitation de Jésus Christ* ou du traité des *Études monastiques,* objet de la célèbre controverse excitée par le réformateur de la Trappe. Mais elle n'en causa pas moins d'amers déplaisirs à l'illustre auteur des *Acta Sanctorum,* en ce qu'elle eut momentanément pour conséquence de le représenter, aux yeux de tous ses confrères, comme un prévaricateur qui avait porté atteinte aux titres les plus glorieux des enfants de saint Benoît, en retranchant un certain nombre de saints du catalogue de l'ordre, et en écrivant la préface du IVe siècle bénédictin. Accusé par les pères Bastide, Mège et Gerberet, d'avoir énoncé des faits aussi contraires à l'édification des religieux qu'à la vérité historique, Mabillon, comme l'atteste le procès-verbal du chapitre général de Fleury-sur-Loire, fut mis en demeure de répondre aux attaques dirigées contre son honneur et sa sincérité. Il présenta sa défense

[1] Pièce n° 31.

avec toute la force que lui donnait son érudition et toute la confiance qu'il puisait dans la bonté de sa cause, qui était celle de la vérité. Les différents mémoires composés par ses adversaires, ainsi que les réponses qu'il y fit, sont conservés en original dans l'ancien fonds des archives de Saint-Germain-des-Prés, et la lecture des pièces de ce procès ne fait qu'ajouter encore, si toutefois c'est possible, un nouvel éclat à la réputation de profond savoir et d'inaltérable sincérité qui distinguent les œuvres comme les actes de notre grand bénédictin[1].

Dans le cours de cette controverse, ce qu'il faut admirer surtout, c'est l'esprit de haute convenance qui porte Mabillon à adresser un mémoire écrasant pour ses adversaires, non pas au public, devant lequel il a été accusé, mais bien à ses supérieurs, qui liront, dans le silence du cloître, une pièce dont la publication eût fait du scandale et couvert ses antagonistes de confusion. Il s'agissait de démontrer la fausseté d'un prétendu décret du pape Grégoire le Grand, décret qui, par l'approbation qu'il était censé donner à l'institut de Saint-Benoît, dès le temps de ce souverain pontife, attaquait dans sa base le système historique soutenu par Mabillon, touchant l'existence simultanée de plusieurs règles monastiques en France, pendant le cours du vi^e^ et du viie siècle. Malgré le zèle qui anime le savant bénédictin de Saint-Maur pour tout ce qui intéresse la gloire de son ordre, sa conscience de religieux, sa dignité d'homme, aussi bien que sa bonne foi d'historien répugnent à admettre de faux titres pour faire remonter plus haut l'application universelle, exclusive, de la règle de Saint-Benoît dans tous les monastères occidentaux[2]. Après avoir démontré, par les procédés dont il devait développer la savante théorie dans sa Diplomatique, comment l'auteur, qui écrit d'après les sources, doit savoir distinguer une pièce authentique de celle qui ne l'est pas, Mabillon, pour justifier la marche qu'il a suivie dans le choix et la composition des *Acta Sanctorum*, rappelle cette belle maxime de Trithémius à tous ceux qui veulent remplir dignement la haute mission d'historien : « Celui qui écrit l'histoire doit dire avant tout la vérité, pour qu'on ne l'accuse point de tromper ses lecteurs dans ce qui lui est propre, ou d'al-

[1] Pièce n° 32, annexée au rapport.
[2] Pièce n° 33, annexée au rapport.

térer des textes qui ne sont pas les siens[1], » principe que Mabillon ne cessa de pratiquer avec la plus scrupuleuse exactitude, qu'il laissa comme un noble exemple à suivre aux continuateurs de ses grands travaux, et dont on retrouve surtout l'application là où l'esprit et le cœur de l'homme se découvrent complétement, nous voulons dire dans l'intimité même de la correspondance épistolaire.

Si les mémoires, les lettres et autres documents se rapportant à la discussion qui vient d'être rappelée, attestent la puissante activité qui animait, à cette époque, la congrégation de Saint-Maur, d'autres pièces, tirées de ces archives, nous montrent par quels efforts persévérants elle entretenait, parmi ses membres, le saint amour des lettres, seul moyen de préserver l'ordre des chutes mortelles auxquelles s'étaient laissé entraîner alors la plupart des communautés monastiques. C'était vers 1767 : la période littéraire, que nous appellerons celle des grands bénédictins, était déjà passée; l'esprit dissolvant du XVIII[e] siècle, qui, en penchant vers son déclin, touchait à son époque de crise, tendait à pénétrer, sans doute, dans ces monastères bénédictins, où, depuis cent cinquante ans environ, une sage réforme avait fait refleurir la science et la piété. Le plan d'études, tracé autrefois par Mabillon, dans les beaux jours de la congrégation de Saint-Maur, avait subi peu à peu des modifications et n'était plus rigoureusement appliqué dans toutes ses parties, qui primitivement présentaient un harmonieux ensemble des sciences profanes et sacrées, depuis l'enseignement des jeunes novices jusqu'à celui des religieux profès. Les supérieurs de l'ordre sentirent alors la nécessité de raviver la flamme de ce foyer intérieur que les souffles violents, venus du dehors, menaçaient d'éteindre; et un nouveau plan d'études, tendant à développer les intelligences comme les aptitudes les plus diverses au sein de la congrégation, fut prescrit pour tous les monastères qui s'y rattachaient[2]. Ce plan, dont nous avons retrouvé l'original, fut élaboré avec soin par dom Rousseau, et, quoique destiné à des religieux, il laisse percer çà et là l'influence de l'esprit contemporain. On y décrète, par exemple, l'établissement d'un *bureau de littérateurs*, composé de douze mem-

[1] «Scribenti historiam veritas summè custodienda est, ne aut deceptor appareat in propriis, aut depravator in alienis. (*Trithem.*)

[2] Pièces n[os] 34 et 35, annexées au rapport.

b es pour l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et de six pour celle des Blancs-Manteaux; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on y pose nettement le principe d'une sorte d'indépendance laissée aux religieux qui s'occupent de travaux littéraires, principe qui eût soulevé l'austère indignation de l'abbé de Rancé, bien plus vivement encore que la thèse soutenue par Mabillon, dans son traité des *Études monastiques*. Toutefois, il faut remarquer que le nouveau plan d'études, avant d'être déclaré applicable par le chapitre général de l'ordre, fut soumis au contrôle de plusieurs évêques et d'autres personnages compétents. Aussi, les corrections qu'il porte en marge indiquent-elles parfois une sorte de protestation contre les tendances quelque peu philosophiques du programme, avec l'intention bien visible de donner un caractère plus religieux, plus monastique, à l'esprit trop exclusivement littéraire dont il porte l'empreinte.

Il était impossible, Monsieur le Ministre, d'étudier avec le soin qu'elle mérite la vaste correspondance des bénédictins de Saint-Maur, sans éprouver le désir d'en retrouver la contre-partie, c'est-à-dire les lettres adressées par ces mêmes religieux, en retour de celles qu'ils recevaient de tous les points de l'Europe. Ce désir était d'autant mieux motivé, qu'un grand nombre de ces lettres portaient l'indication d'une réponse, indication souvent écrite, en marge, de la main même du destinataire. D'ailleurs, il y avait tout lieu de croire que si nos bénédictins avaient conservé leur correspondance, à plus forte raison avait-on dû, en pays étranger, garder précieusement des lettres signées des noms de Luc d'Achery, de Mabillon, de Montfaucon, de Martène, de Michel Germain, de Bulteau, de Massuet, de Sainte-Marthe, de Clément, et de tant d'autres savants illustres de la congrégation. Rechercher ces lettres, dont quelques-unes sont des mémoires du plus haut intérêt, et qui, réunies à celles que nous possédons, compléteraient un ensemble aussi curieux qu'instructif, était une tentative dont le succès importait trop à l'histoire littéraire des deux siècles précédents, pour qu'elle échappât, Monsieur le Ministre, à votre zèle et à votre sollicitude. Dans une de ses séances générales, le comité de la langue, de l'histoire et des arts ayant, sur les conclusions de M. de Wailly, membre de l'Institut, recommandé à Votre Excellence l'utilité d'une telle mission, vous avez bien voulu me confier le soin de la remplir, et, à la suite d'un rapport sommaire que j'ai eu l'hon-

neur de vous adresser précédemment, je viens aujourd'hui vous exposer le résultat plus détaillé de mes recherches.

Conformément à vos instructions, ces recherches devaient avoir pour objet de recueillir en Suisse, en Allemagne et en Belgique : 1° la correspondance inédite des bénédictins de Saint-Maur; 2° les mémoires qui avaient pu être composés, par ces mêmes bénédictins, sur l'histoire générale ou sur les annales de leur ordre en particulier. Par des motifs faciles à comprendre, je résolus d'abord de visiter, autant que possible, les lieux qu'avait parcourus Mabillon, dans ses différents voyages littéraires. Outre la chance que je croyais avoir par là de retrouver d'autant plus aisément ce qui pouvait rester de ses lettres, une attraction toute naturelle me portait à suivre son itinéraire, ne fût-ce que pour signaler les vestiges des glorieuses étapes tracées par le savant bénédictin, et m'animer moi-même de l'esprit qui convenait à la mission dont j'étais chargé. Comme Mabillon avait en premier lieu visité la Bourgogne, et que d'ailleurs j'avais trouvé dans la collection de la Bibliothèque impériale des traces nombreuses de correspondance avec l'abbaye de Saint-Bénigne, aussi bien qu'avec le président Bouhier, je m'arrêtai à Dijon, au lieu de me rendre directement en Suisse. Grâce aux soins obligeants de M. le conservateur des archives de la Côte-d'Or, je trouvai dans son dépôt le brouillon des mémoires concernant l'abbaye de Saint-Bénigne, et rédigés spécialement sur la demande et d'après le plan de Mabillon, qui devait s'en servir pour ses *Annales de l'ordre bénédictin*. L'auteur, qui est un religieux du monastère, alors rallié à la congrégation de Saint-Maur, suit l'ordre chronologique dans le récit des événements, qu'il continue jusqu'en l'année 1479; vient ensuite la liste des abbés, puis le nécrologe de toute la communauté, qui s'arrête en 1651.

Pour l'histoire de cette abbaye, l'une des plus anciennes et des plus illustres de la France, on peut joindre à ces documents des extraits de la chronique de Saint-Bénigne, qui sont placés à la fin du volume in-folio, portant le n° XI au catalogue, et renfermant une autre chronique, celle de Saint-Pierre-de-Bèze, monastère bénédictin, fondé en l'an 600, par le duc Amalgarius[1]. Entre

[1] «Monasterium istud Bezuente ædificatum ab Amalgario, duce optimo, etc.» (D'Achery, *Spicil.* t. I, p. 490.)

autres pièces, on trouve dans cette dernière chronique de Bèze un acte de donation du roi Dagobert Ier, la confirmation de cette donation par Clotaire III, la constitution d'un avoué pour le monastère, par le même prince, enfin plusieurs autres diplômes souscrits par l'empereur Louis le Débonnaire et Lothaire, son fils aîné. A la suite, se lisent des observations relatives à la déclaration faite par d'Achery, dans la préface de son *Spicilége*, où il dit qu'il aurait publié plutôt les chroniques de Saint-Bénigne et de Bèze, si le manuscrit qu'il tenait de Dupuy, garde de la Bibliothèque du roi, n'avait été trop incorrect, mais qu'il a dû attendre, pour cette publication, une copie plus fidèle. Malgré cette déclaration, j'ai pu constater d'après le manuscrit original du XIIe siècle, conservé à la bibliothèque de Dijon, que bien des erreurs se sont glissées dans le texte imprimé du *Spicilége*, et il serait à désirer que M. Claude Rossignol, archiviste du département, fît paraître la nouvelle édition du texte latin, qu'il a préparée avec la traduction française en regard.

N'ayant rencontré aucune trace de la correspondance des bénédictins de Saint-Maur ni avec le président Bouhier, ni avec les religieux de Saint-Bénigne, qui, en 1789, avaient emporté avec eux, me dit-on, les lettres dont ils étaient possesseurs, je partis immédiatement pour Besançon. Cette ville, ancienne capitale d'une province où avaient fleuri de célèbres monastères, tels que ceux de Lure et de Luxeuil, m'attirait surtout à cause de sa bibliothèque, que je savais s'être enrichie des précieux dépôts venant de ces communautés, notamment de l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent. Quoique cette abbaye, ainsi que toutes celles de la Franche-Comté, fît partie de la congrégation de Saint-Vannes, j'avais constaté à l'avance qu'elle avait eu, depuis le voyage de Mabillon, en 1682, des relations fort suivies avec nos bénédictins de Saint-Maur. J'étais donc certain que, si quelques-unes des lettres de ces derniers religieux avaient échappé à la destruction de Saint-Vincent de Besançon, elles avaient dû être recueillies avec soin par M. Weiss, l'un de nos bibliographes les plus zélés et en même temps les plus érudits. Mes prévisions ne furent pas trompées. Tous les manuscrits de la bibliothèque pouvant m'intéresser furent mis à ma disposition avec la plus parfaite obligeance par le vénérable M. Weiss, et son jeune suppléant, M. Castan, élève distingué de l'École des chartes. Je trouvai d'abord un certain

nombre de lettres de bénédictins de Saint-Maur dans la partie inédite de la correspondance de dom Grappin, ce savant religieux franc-comtois, qui, après avoir fait profession à Luxeuil et dirigé le grand collége bénédictin de Saint-Ferjeux, réorganisa, au commencement du siècle, le diocèse ainsi que l'académie de Besançon, et termina en 1833, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, sa laborieuse et honorable carrière.

Parmi ces lettres qui, au nombre de quarante-neuf, sont annexées à mon rapport, je crois devoir vous signaler, Monsieur le Ministre, celles de dom François Clément, l'un des membres les plus distingués de la congrégation de Saint-Maur, que la compagnie chargea de continuer la grande *Histoire littéraire* et le *Recueil des Historiens de France*, et qui compléta, dans une nouvelle édition, l'*Art de vérifier les dates*, monument le plus parfait peut-être de l'érudition au XVIIIe siècle. Dans cette correspondance, le bénédictin de Paris s'adresse à son confrère de Franche-Comté pour obtenir de lui des travaux historiques et généalogiques sur sa province, ou sur celle d'Alsace, au sujet de laquelle il trace tout un plan d'histoire depuis la conquête romaine. Après la chronologie des landgraves d'Alsace, dom Clément voudrait avoir un travail semblable sur les margraves de Bade et de Devinghen, travail destiné à entrer dans l'*Abrégé chronologique des grands fiefs d'Allemagne*, « que j'ai envie de publier, nous apprend l'auteur, après ceux de France, qui sont déjà bien avancés[1]. » Puis il indique à son infatigable correspondant d'autres travaux à exécuter sur les comtes de Bourgogne, les sires de Neufchâtel, avec le plan d'une chronologie de l'histoire de la Suisse. « Si j'avais à côté de moi, écrit-il obligeamment à dom Grappin, un coopérateur tel que vous, dans peu d'années le public aurait une chronologie universelle qui ferait tomber en discrédit toutes celles qui l'auraient précédée[2]. »

La même lettre atteste les bonnes relations que l'amour de la science, joint à un esprit d'aimable confraternité, entretenait entre les bénédictins de Saint-Vannes et ceux de Saint-Maur. « Vous n'êtes pas le seul de votre congrégation, écrit-il encore, à la date de 1776, qui avez la générosité d'entrer en compagnie de mon travail. Dom Florent, religieux de Senones, m'a fait of-

[1] Pièce n° 61, annexée au rapport.
[2] Pièce n° 65, annexée au rapport.

frir dernièrement par dom Berthod la chronologie des comtes de Salm [1]. » Puis, aux détails sur ces œuvres d'une érudition toute rétrospective, viennent parfois se mêler les nouvelles politiques du jour. Après avoir raconté une séance royale au parlement, le grave bénédictin ne craint pas de s'égayer un peu en ajoutant comment, au sortir du Palais de justice, les dames de la halle ont harangué le roi, et dansé un branle « qui a fort amusé Sa Majesté. » Dans un autre passage de sa correspondance, adressant à son confrère les réflexions les plus justes sur l'exactitude qui convient à l'historien, il semble y peindre tout entier l'esprit qui a présidé aux travaux de sa corporation, esprit qui à force d'étude, de patience et d'étendue, a fini par s'élever à la hauteur du génie. « Vous faites bien, dit-il, d'en prendre à votre loisir et de ne rien précipiter *pour être plus exact.* C'est un point dont je suis extrêmement jaloux, parce que j'y mets tout le mérite de l'ouvrage que j'ai entrepris. Un faux bel esprit a dit que c'était là le sublime des sots. Mais heureux les sots qui ont pour eux la vérité! Quelque défectueuses que soient leurs compositions d'ailleurs, elles survivront à celles qui ne présentent que des mensonges embellis des fleurs de l'élocution. On peut juger par là combien peu d'ouvrages de notre siècle passeront à la postérité [2]. »

Ailleurs, s'élevant encore contre le caractère léger de son époque, dom Clément se plaint que des livres sérieux, tels que l'*Histoire du comté de Bourgogne,* par dom Grappin, ne se vendent pas plus facilement: « Quelque bon que soit votre ouvrage, ce n'est pas à Paris qu'on peut en trouver le débit, écrit-il à l'auteur. La littérature frivole étouffe aujourd'hui l'érudition. On ne veut que des livres d'amusement. Ne cessons pas, néanmoins, de lutter contre le mauvais goût. Il viendra sans doute un temps où le bon reprendra le dessus. Alors les livres qu'on néglige aujourd'hui rentreront en faveur [3]. » Paroles pleines de sens, mais dont la première partie, malgré le reproche de frivolité adressé par dom Clément à son siècle, ne peut toutefois être appliquée aux grands ouvrages de l'érudition française qui, même alors, avaient si bien trouvé leur place, qu'il était devenu presque impossible de se les procurer. Ainsi, dans une autre lettre inédite de dom Clément lui-même,

[1] Pièce n° 65, annexée au rapport.
[2] Pièce n° 64, annexée au rapport.
[3] Pièce n° 67, annexée au rapport.

adressée à dom Berthod, nous apprenons, qu'à la date de 1776, les *Capitulaires* de Baluze étaient, pour ainsi dire, introuvables à Paris, et que, l'année suivante, il fallut trois semaines de recherches avant de rencontrer un exemplaire des *Monuments de la monarchie française*, publiés, par le P. Montfaucon, de 1729 à 1733.

Une autre série de lettres inédites, extraites de la correspondance de dom Grappin, et signées de dom Mouthon, religieux de Luxeuil, nous donne d'intéressants détails sur les dernières années et les derniers travaux de cette célèbre abbaye, qui, fondée au VIIe siècle par l'Irlandais saint Columban, fut pendant longtemps l'un des centres littéraires les plus importants de la France. On y voit quel pouvait être, avant et pendant les premières années de la révolution, l'état intérieur de ces grandes communautés monastiques qui bientôt allaient disparaître avec tant d'autres institutions du passé, et dont les membres, divisés entre eux, se ressentaient de la perturbation profonde qui agitait alors tous les esprits. Les uns, se croyant liés par des vœux solennels, et incapables de laisser leur conscience fléchir devant la nécessité, s'apprêtaient résolument à l'exil ou au martyre, et disaient en pleurant adieu à ces cloîtres, à cette église, à cette bibliothèque, à tous ces lieux enfin près desquels ils avaient vécu et près desquels ils auraient voulu mourir. Les autres, au contraire, se rattachant bien plus au présent qu'au passé, ne pouvant se décider à rompre les nœuds qui les attachaient à leur pays, à leur famille, préféraient demeurer jusqu'à la fin dans leur abbaye, et se disposaient, après bien des combats soutenus contre eux-mêmes, à prêter le serment à la constitution civile du clergé. Mais s'ils sont divisés malheureusement sur les questions de discipline ecclésiastique, les derniers bénédictins veulent du moins rester toujours unis par le commerce de la science et de l'amitié. « Je ne pense pas, écrit à son correspondant le religieux de Luxeuil, je ne pense pas que la suppression de notre corps doive, je ne dis pas, altérer notre ancienne amitié, mais seulement nous faire regarder respectivement comme d'un état étranger. Nous sommes toujours confrères, et dès que je pourrai voyager, je volerai vers vous pour vous donner des preuves de la sincérité de mes sentiments [1]. »

Moins sérieuses, mais tout aussi intéressantes à d'autres titres

[1] Pièce n° 74, annexée au rapport.

sont les lettres inédites de dom Gourdin, religieux bénédictin de Saint-Maur, connu par ses travaux littéraires et philologiques, et qui, après avoir quitté, au temps de la révolution, l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, fut nommé bibliothécaire de cette ville, où il mourut en 1825. Né à Noyon, en 1739, le spirituel religieux de Saint-Ouen trahit à chaque instant son origine picarde, et son franc parler, sa verve intarissable, rappellent souvent celle de son compatriote Michel Germain, l'aimable compagnon de voyage du grave dom Jean Mabillon. Ses lettres à dom Grappin, écrites de 1786 à 1808, traitent de questions de philologie, de recherches sur les sciences physiques, et des travaux présentés à l'académie de Rouen, dont il était devenu le secrétaire perpétuel. Malgré toute son érudition, le bénédictin de Saint-Maur s'incline avec humilité devant la science aussi vaste que profonde du religieux de Saint-Vannes : « Savez-vous, lui écrit-il, que si j'avais des prétentions à savoir quelque chose, vous me décourageriez en vous voyant si instruit. Quel âge avez-vous donc? Y a-t-il un siècle que vous étudiez? Pour moi, je touche bientôt à la fin de ma quarante-septième année, et je ne suis encore qu'un ignorant. » Ailleurs, en adressant à son correspondant une savante dissertation sur Licinius, il dit au sujet des notes et citations qui accompagnent son travail : « Je ne cite jamais, sans vérifier et mettre au bas le passage sur lequel je m'appuie. Cette méthode est longue, mais elle est sûre. On appelle cela travailler à la bénédictine, et vous vous rappelez que Voltaire, qui n'était pas bénédictin, mais qui se créait des autorités, disait fort plaisamment, en parlant de je ne sais quelle bagatelle : « Je n'approfondis point « ce sujet; quelque bénédictin nous donnera là-dessus un volume « in-folio, avec deux autres volumes de preuves à l'appui[1]. » Ailleurs encore, revendiquant pour la Picardie l'honneur d'avoir vu naître Vincent de Beauvais, le célèbre auteur du *Speculum majus*, il écrit à dom Grappin, qui attribuait à la Bourgogne cet honneur longtemps disputé par les deux provinces : « Parmi vos hommes illustres, vous comptez Vincent de Beauvais. Je ne sais si Papillon, dans sa bibliothèque des auteurs de Bourgogne, vous en a donné l'exemple. Mais, mon cher monsieur, ce Vincent est Picard; il est surnommé de Beauvais pour y être né, ou pour y avoir de-

[1] Pièce n° 71, annexée au rapport.

meuré. Je sais qu'on l'a surnommé *Burgundus;* c'est que, de son temps, vos ducs de Bourgogne régnaient sur cette partie de la Picardie[1]. »

Bientôt, à la suite d'un grand nombre d'autres lettres, qu'il serait trop long de rappeler ici, toute correspondance littéraire est forcément interrompue par la révolution. Puis, quand des jours plus calmes sont revenus, le commerce épistolaire se renoue, et avec les communications scientifiques, les doux épanchements de l'amitié reprennent leur cours. Après ce temps de terribles épreuves, on s'appelle, on s'interroge de part et d'autre pour savoir si l'on est encore de ce monde; on compte ensuite les absents, on pleure sur les morts, et chacun est étonné de survivre au naufrage, quand tant d'autres y ont malheureusement succombé. Si les lettres précédemment citées nous ont peint fidèlement la situation perplexe des religieux au moment de la révolution, celles de l'ex-bénédictin de Saint-Ouen nous donnent une idée non moins exacte de la position de ces mêmes religieux, après la pénible époque qu'ils venaient de traverser. « Comment, écrit-il à son ami, avez-vous passé l'orage révolutionnaire? Qu'êtes-vous devenu pendant ces malheureux temps? Avez-vous quitté votre patrie? Y êtes-vous resté? Dans ce dernier cas, n'avez-vous point eu beaucoup à souffrir de la persécution? Maintenant, vous voilà chanoine secrétaire d'un grand diocèse et commensal d'un archevêque. Tout cela dit assez de quelle manière vous vous êtes conduit dans ces tristes jours. » Et à son tour, il raconte comment, après avoir prudemment louvoyé durant l'orage, il est devenu bibliothécaire de la ville de Rouen, et a repris, avec l'habit ecclésiastique, l'exercice des fonctions sacerdotales[2].

Je recueillis encore à Besançon de nouvelles lettres des religieux de Saint-Maur dans la correspondance de dom Berthod, cet autre bénédictin franc-comtois qui, à l'exemple de dom Grappin, son ami, voua toute sa vie aux plus sérieuses études, et, après avoir fourni de précieux documents au *Recueil des Historiens de France*, fut appelé à Bruxelles pour y être le collaborateur des nouveaux Bollandistes. Déjà, dans la correspondance de dom Grappin, j'avais trouvé des lettres écrites par dom Berthod lui-même, et j'a-

[1] Pièce n° 72, annexée au rapport.

[2] Pièce n° 76, annexée au rapport.

vais jugé convenable de les faire transcrire, comme propres à éclairer les divers travaux de ce savant bénédictin, ses rapports avec les Bollandistes et les circonstances qui ont précédé sa mort, arrivée à Bruxelles, au mois de mars 1788. Quant au recueil des lettres adressées personnellement à dom Berthod, il nous en offre encore un certain nombre qui sont signées de dom Clément, et ont toutes rapport aux grandes publications que poursuivait cet infatigable religieux de Saint-Maur. Il ne se lasse pas de réclamer du zèle de son correspondant les documents dont il a besoin, soit pour les *Historiens de France*, soit pour l'*Art de vérifier les dates*. Comme dans sa correspondance avec dom Grappin, il mêle aux savantes recherches sur le passé l'histoire des événements contemporains. Après avoir parlé de la chronologie des électeurs laïques de l'empire, ou repoussé, avec l'indignation concevable chez un bénédictin, les attaques lancées par Mille, l'auteur de l'*Histoire de Bourgogne*, contre l'ignorance du clergé monastique, il se plaît à raconter quelques épisodes de la longue lutte du parlement contre l'autorité royale, et la réconciliation momentanée des deux pouvoirs à l'avénement de Louis XVI.

Tantôt, jetant un regard effrayé sur l'avenir, il signale avec une triste gravité les symptômes avant-coureurs de la crise qui approche, symptômes qui se manifestent parmi le clergé régulier, aussi bien que dans toutes les autres classes sociales. « Avec un peu de prudence, dit-il au sujet des scandaleux débats soulevés entre le prieur de Saint-Germer et ses religieux, les supérieurs auraient pu prévenir cet éclat. Mais il règne parmi nous un esprit de vertige qui renverse toutes les têtes. » Plus loin, montrant l'oisiveté, le relâchement des mœurs et des principes religieux qui ont envahi ces cloîtres bénédictins, où la science et la piété avaient établi leur dernier sanctuaire, il laisse échapper ce pénible aveu qui nous explique la chute prochaine des institutions monastiques : « De tous les religieux de votre congrégation qui viennent ici loger, je n'en ai presque pas vu qui nous aient édifiés. Vous en direz sans doute autant des nôtres qui vont chez vous. Bon Dieu ! où va donc aujourd'hui la religion !. . . . Mais prenons patience, mon très-cher père, c'est le seul moyen de conserver nos âmes en paix. Il est vrai que ceux qui veulent vivre dans la piété, souffriront persécution. Cette parole tristement prophétique se vérifie aujourd'hui plus que jamais. » Résignation touchante de la part du religieux qui, tout en

continuant, par ses vertus et ses travaux, de protester contre les abus auxquels il attribuait la chute inévitable de l'ordre, acceptait les épreuves qui devaient en être la conséquence, sans vouloir s'écarter un instant de la voie tracée par son devoir[1].

Aux lettres écrites à dom Berthod par ses confrères de la congrégation de Saint-Maur, j'ai cru devoir, Monsieur le Ministre, en joindre d'autres qui lui ont été adressées par des bénédictins allemands, hongrois et italiens, et qui attestent quelle était encore même dans la dernière partie du XVIIIe siècle, l'étendue des relations littéraires entretenues par les diverses communautés de l'ordre de Saint-Benoît. Telles sont les lettres du P. Visconti, de Mantoue; celles du savant Gerbert, prince-abbé du monastère de Saint-Blaise, dans la Forêt Noire, connu par ses travaux sur la liturgie, la musique sacrée et l'histoire d'Allemagne; telles sont enfin d'autres lettres latines signées de l'abbé de Saint-Georges de Dach, en Hongrie, dans lesquelles il s'informe de manuscrits précieux cités par Mabillon, et que les hasards de la guerre avaient fait passer de la bibliothèque de Matthias Corvin, à Bude, dans la collection du cardinal Granvelle, et, de là, dans celle du P. Boisot, abbé de Saint-Vincent, de Besançon[2]. Ces manuscrits sont : le livre de Tite-Live, *De secundo bello punico;;* l'ouvrage de Lactance, *De falsa religione*, et, en outre, le traité *De cœlesti hierarchia*, par Denys l'Aréopagite, dont Mabillon a omis la mention dans son *Iter Germanicum.*

Avant de quitter la bibliothèque de Besançon et la correspondance inédite sur laquelle je me suis complu à m'arrêter peut-être avec trop d'insistance, je ne puis m'empêcher encore de vous signaler, Monsieur le Ministre, deux ouvrages également inédits, importants par leur étendue, et relatifs aux *Annales générales ou particulières de l'ordre de Saint-Benoît.* Le premier est une vaste compilation de dom Thiébaut, en six volumes in-quarto, intitulée : *Histoire des Bénédictins,* et accompagnée de pièces justificatives. Le second, qui a plus de valeur au point de vue littéraire et scientifique, est l'*Histoire de l'abbaye royale de Luxeuil,* par dom Grappin, en deux volumes in-folio, dont le second, fort considérable, est entièrement rempli de preuves et de documents.

[1] Voir les pièces annexées au rapport, du n° 36 au n° 56.

[2] Pièces nos 57, 58, 59 annexées au rapport.

Quant au premier volume, il comprend la vie des abbés de Luxeuil et des hommes remarquables que le monastère a produits, avec un récit de faits propres à éclairer certaines particularités intéressantes de l'*Histoire du comté de Bourgogne*. L'érudition bien établie de l'auteur, ses études approfondies sur tout ce qui concernait l'histoire religieuse ou civile de la province, sont une garantie suffisante, je pense, du mérite spécial d'un ouvrage que le défaut de temps ne m'a point permis d'examiner avec détail.

En sortant de la France pour entrer en Suisse, j'étais à la fois animé et soutenu par l'espoir de recueillir une certaine quantité de lettres écrites par nos bénédictins. Les fréquentes relations qu'ils y avaient eues avec les religieux de leur ordre, relations devenues surtout plus nombreuses après les voyages de Mabillon et de Calmet; les traces nombreuses de cette active correspondance constatées par moi à la Bibliothèque impériale; la juste célébrité des collections imprimées ou manuscrites que renfermaient des monastères, dont quelques-uns, comme celui de Saint-Gall, étaient les plus anciens centres littéraires de l'Europe chrétienne; enfin, la chance heureuse qui avait favorisé le début même de ma mission, tout semblait se réunir pour justifier mes espérances et stimuler mon zèle. Afin de rendre mes recherches plus faciles, je pensai qu'il était préférable de me rendre d'abord directement à Berne, siége du gouvernement fédéral, et résidence de notre ambassadeur, pour lequel M. le ministre des affaires étrangères avait bien voulu me donner une lettre de recommandation.

Muni de titres officiels, grâce à son obligeant concours, je pus commencer immédiatement mes investigations. Mais les collections de Berne, bien que très-importantes, m'offraient peu de chances de succès, parce que cette ville, étant le centre d'une population essentiellement protestante, n'avait pas eu de rapports avec nos bénédictins français. J'espérais toutefois que, des monastères supprimés à diverses époques, quelques pièces manuscrites auraient pu être apportées dans les dépôts de Berne. Mais ni le catalogue de Sinner, renfermant la liste détaillée des treize cents manuscrits que la bibliothèque possédait déjà vers le milieu du XVIII[e] siècle, ni les recherches poursuivies sur place, avec le concours éclairé de M. de Stieger, bibliothécaire de la ville, ne me

firent rien découvrir. Par compensation, je trouvai, en dehors de l'objet spécial de ma mission, quatre volumes manuscrits de la correspondance du calviniste Bongars, renfermant des lettres autographes de nos premières célébrités politiques ou littéraires du xvie et de la première partie du xviie siècle. En outre, dans un autre volume, où se trouve la correspondance de M. de Bochat, philologue et antiquaire distingué, je remarquai plusieurs lettres écrites de Dijon, par le président Bouhier, et d'autres, datées de Paris, par le baron de Zurlauben, ce savant général que la Suisse vit naître, mais qui fit presque de la France sa patrie adoptive, et dont j'aurai bientôt l'occasion de rappeler les titres à l'estime de tous les érudits.

Devant ce premier résultat, qui me faisait trouver certaines pièces, étrangères, il est vrai, à l'objet spécial de mes recherches, mais, cependant, dignes d'intérêt, et sachant d'ailleurs, par une expérience plusieurs fois acquise, que souvent, à la place de ce que nous espérons trouver, le hasard nous fait rencontrer ce que nous ne cherchons pas, je crus utile de recueillir tous les documents qui pouvaient servir à l'histoire littéraire de la France.

En quittant Berne, je me dirigeai vers Neufchâtel, ville près de laquelle s'élevait autrefois l'abbaye bénédictine de Fontaine-André, célèbre par son activité intellectuelle, et l'une de ces colonies monastiques vivifiées par des religieux venus de la Grande-Bretagne, qui, avec la fougue irlandaise, y importèrent la persistance du génie anglo-saxon. Malheureusement les richesses manuscrites et bibliographiques de ce monastère, dont il ne reste aujourd'hui que des ruines, ont été perdues ou disséminées, et l'exploration des archives cantonales ne me fournit que des documents de peu d'importance sur l'abbaye de Mont-Saint-Benoît. Je bornai donc mon examen à d'autres pièces que possède la bibliothèque de Neufchâtel, et sur lesquelles M. Félix Bovet, bibliothécaire, me donna d'utiles renseignements. Parmi les manuscrits les plus anciens, je citerai : 1° un *Roman du cycle de Lancelot du Lac*, en mauvais état de conservation, mais qui, je crois, est encore inédit; 2° un *Recueil de fabliaux du xive siècle*, dont trois seulement ont été publiés. Dans les manuscrits d'une époque plus récente, on remarque, outre la *Chronique des chanoines de Neufchâtel*, les *Annales de Boyve*, ouvrage important pour l'histoire de la Suisse, et une volumineuse *Correspondance de Louis Bourguet*, collection

qui, au dernier siècle, jouissait d'une certaine renommée, parce qu'elle renferme beaucoup de lettres autographes d'hommes illustres dans la science, tels que Leibnitz, Réaumur, Bernouilli, Mairan et Spallanzani. En terminant cet aperçu rapide sur les ouvrages inédits de la bibliothèque de Neufchâtel, j'appellerai votre attention, Monsieur le Ministre, sur un recueil considérable de manuscrits et de lettres de Jean-Jacques Rousseau. C'est sur cette collection qu'a été publiée la première édition complète des œuvres de l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social*, et connue sous le nom d'*édition de Genève;* mais, parmi les ouvrages de la collection manuscrite, beaucoup sont demeurés inédits. Déjà M. Félix Bovet en a détaché des fragments, non encore publiés, des *Confessions*, et le discours sur *les Richesses*, qui a paru en 1853. Toutefois, les pièces qui restent sont encore assez nombreuses pour fournir la matière de plusieurs volumes, soit d'œuvres inédites, soit de lettres adressées à Jean-Jacques Rousseau par beaucoup de personnages, de ses plus illustres contemporains.

Après Neufchâtel, je visitai la capitale du canton de Fribourg, qui, avant les troubles civils et religieux dont la Suisse a été, il y a quelques années, le théâtre, comptait dans son enceinte ou aux environs plusieurs communautés monastiques. Mes renseignements m'avaient appris que l'ancienne maison des Pères jésuites, transformée aujourd'hui en collége cantonal, avait reçu plusieurs fonds provenant de ces communautés. J'y trouvai, en effet, parmi les manuscrits ayant appartenu à la chartreuse de la Part-Dieu, supprimée en 1848, deux volumes in-quarto, intitulés: *Les tombeaux de la chartreuse de Paris*. Mon intérêt fut vivement excité, je l'avoue, par ce titre, qui me rappelait l'un des plus célèbres monastères de l'ordre de Saint-Bruno, monastère si riche en monuments de tous genres, et dont le cloître renfermait les admirables peintures de Lesueur, qui, malgré tout ce qu'elles ont souffert, nous donnent encore une si haute idée de l'incomparable talent de leur auteur. Le premier volume contient la liste chronologique des prieurs de la chartreuse, depuis la fondation, qui eut lieu en 1257, sous le bienheureux Jean Joceran, jusqu'à l'année 1778, et il est accompagné d'une préface écrite par le frère Jean Maillet, auteur d'une partie de l'ouvrage. Quant au second volume, il est consacré à l'éloge des religieux décédés dans la maison, sorte de nécrologe qui ne s'arrête qu'en 1787, c'est-à-dire

à la veille de la suppression des communautés monastiques en France. Enfin, avec un autre manuscrit venant aussi de la chartreuse de Paris, et renfermant des mémoires de dom Marier et de dom Cousin, je remarquai un vieux manuscrit sur vélin, en caractère du XIIe siècle, où se trouvent les homélies d'Amédée de Hauterive, ainsi que celles de Henri, abbé de Hautcrêt, précédées d'une préface entièrement inédite.

Quoique sachant que la bibliothèque et les archives de Lucerne s'étaient enrichies des précieux dépôts des abbayes de Lucelle et de Saint-Urbain, je ne comptais pas y trouver de lettres des bénédictins de Saint-Maur, parce qu'aucune de mes recherches antérieures ne m'avait indiqué des traces de correspondance littéraire entre les religieux de ces abbayes et ceux de Saint-Germain-des-Prés. Cependant, si je ne rencontrai point, en effet, aux archives du canton, des lettres écrites par nos bénédictins noirs de Paris, en revanche, je mis la main sur une volumineuse correspondance des bénédictins blancs, c'est-à-dire des moines de Cîteaux de la même ville. D'après cette correspondance, que j'eus la curiosité de dépouiller, une querelle fort grave s'était élevée entre l'abbaye cistercienne de Paris et le monastère de Lucelle, dont la première était la fille, et sur laquelle l'abbé de Lucelle prétendait exercer un droit absolu de juridiction, qui lui était vivement contesté. Dans cette querelle, qui remplit tout le XVIIe siècle, et que, dès l'année 1626, deux indults du pape Urbain VIII avaient essayé vainement d'arrêter, on voit intervenir tour à tour le parlements, le gouvernement du roi, et parmi les ministres de Louis XIV, le nom de Colbert y est souvent cité. Si je mentionne, en passant, cette correspondance, qui renferme toutes les pièces d'un procès auquel nous sommes aujourd'hui bien étrangers, c'est pour montrer jusqu'à quel point, malgré l'éloignement des lieux et le laps des siècles, les rapports qui unissaient une communauté monastique à sa maison-mère avaient de force et de persistance, et combien en même temps, dans l'ordre religieux aussi bien que dans l'ordre politique, toute colonie, par un commun esprit d'indépendance, était le plus souvent portée à s'affranchir du joug de la métropole.

Outre la correspondance qui précède, on trouve encore dans le fonds de l'abbaye Saint-Urbain un recueil important de bulles pontificales, de lettres de cardinaux et de légats du saint-siége,

avec une série de pièces diplomatiques relatives à l'histoire de ce monastère bénédictin, qui a marqué dans les annales religieuses de la Suisse. En dehors de ce fonds, les archives d'état du canton de Lucerne possèdent aussi un recueil de bulles pontificales s'élevant au chiffre de trois cent trente-six pièces, dont plusieurs offrent un véritable intérêt. Mais ce qui fixa davantage mon attention, comme touchant à notre histoire nationale, ce fut une collection de trois cent vingt-huit lettres de rois de France, adressées, sans interruption de règne, par chacun de nos souverains, depuis Louis XI jusqu'à Louis XVI, et traitant des affaires politiques de la France, soit avec les cantons suisses, en général, soit avec le canton de Lucerne, en particulier.

A l'occasion de ces lettres, qu'il me soit permis, Monsieur le Ministre, de signaler ici une lacune qu'il serait peut-être important de combler dans les travaux des missions précédemment accomplies. Il y a dix ans, une personne fut chargée, à titre, sinon officiel, du moins officieux, de recueillir en Suisse les documents divers pouvant intéresser l'histoire de France. Dans le rapport qui fut rédigé à cette époque, rapport dont je n'ai pu retrouver les traces, on rencontre des omissions nombreuses provenant de ce que toutes les archives de la confédération suisse n'ont pas été scrupuleusement visitées, ou bien aussi parce que toutes les communications demandées n'ont pas été faites. Or, des renseignements que j'ai pris dans mon voyage, il résulte qu'un nombre considérable de pièces relatives à notre histoire, notamment des lettres de rois de France, existent dans les dépôts publics de la Suisse, et je crois devoir vous en faire part, Monsieur le Ministre, pour répondre à la juste sollicitude que l'administration éclairée de l'instruction publique étend sur tout ce qui, de près ou de loin, touche à la science historique ou à notre gloire nationale.

Quant à la bibliothèque de Lucerne, qui s'est augmentée de plus de quarante mille volumes par la réunion de celle de Saint-Urbain, elle possède, entre autres manuscrits venant de ce même monastère, un superbe in-folio sur vélin, en caractères gothiques du XIVe siècle et renfermant le *Speculum historiale*, de Vincent de Beauvais, avec des leçons et des variantes qui méritent d'être consultées. Je citerai encore un manuscrit in-folio, que je crois inédit, et intitulé : *Compendium Chronicorum*. C'est un résumé des

événements de l'histoire religieuse et profane, depuis l'ère chrétienne jusqu'à l'année 1625.

De Lucerne, traversant le lac des Quatre-Cantons, le plus beau des lacs de la Suisse, comme le plus riche en souvenirs et en légendes historiques, je me dirigeai vers l'abbaye d'Einsiedeln. C'était le premier monastère bénédictin que j'allais visiter dans les États de la Confédération. Or, me rappelant la bonne hospitalité que j'avais reçue en parcourant les couvents du même ordre en Italie, je me réjouissais à la pensée que bientôt je me retrouverais dans l'enceinte d'un de ces cloîtres où, à côté des qualités les plus sérieuses, se rencontrent les plus aimables vertus sociales, et dont les mœurs, l'histoire et les bibliothèques m'avaient fourni de si intéressants sujets d'études. Un autre souvenir qui me préoccupait encore pendant le trajet, était celui du pèlerinage accompli par Mabillon au même monastère. Aussi, tout plein des détails renfermés dans l'*Iter Germanicum*, je me représentais non moins volontiers les découvertes que le savant bénédictin avait faites dans les archives d'Einsiedeln, heureux à l'avance de recueillir les traces de son passage, et surtout celles des relations littéraires que je savais avoir été entretenues par lui avec les religieux de cette communauté.

Quand, après avoir parcouru la route accidentée qui, des bords du lac de Lucerne, conduit à Einsiedeln, on découvre de loin la ville et le monastère de ce nom, on est tout surpris de l'aspect présenté aujourd'hui par les lieux où fut élevée l'abbaye sous l'invocation de Notre-Dame-des-Ermites. D'après cette dénomination, on s'attend à trouver quelque solitude agreste et sauvage, surtout si l'on a lu la *Légende de Méginrad*, le premier fondateur d'Einsiedeln; mais au lieu d'un site semblable à celui de la Grande-Chartreuse, l'œil rencontre avec étonnement une belle vallée, largement découverte, entrecoupée de prairies et de nombreux groupes d'habitations attestant la présence et l'industrie de l'homme. C'est sur une éminence, divisant la vallée en deux parties, et se rattachant à un système de hauteurs boisées qui lui servent de limites, que se détachent l'abbaye et la petite ville qui s'est formée autour de son enceinte. Fondée vers 934, par Eberhard, qui était venu habiter l'ermitage établi dans cette solitude, dès l'année 838, par Méginrad, moine de Reichenau, l'abbaye d'Einsiedeln devint bientôt riche et puissante, grâce aux donations et aux pri-

viléges qu'elle reçut des Othons et des autres souverains allemands, dont elle a gardé les diplômes originaux dans ses archives. Plusieurs fois détruite par le feu, elle fut, à la suite de l'incendie de 1577, reconstruite sur les plus vastes proportions, par l'abbé Udalric III, qui, comme ses prédécesseurs, portait le titre de prince de l'empire, et l'église du monastère, depuis longtemps en possession d'une image miraculeuse de la Vierge, continua d'être le but de l'un des pèlerinages les plus fréquentés du monde catholique.

Conformément à l'esprit studieux de leur ordre, les bénédictins d'Einsiedeln ont dans le passé cultivé les lettres avec honneur, et des ouvrages importants, publiés par eux, sont sortis de l'imprimerie établie depuis plusieurs siècles dans leur maison. Fidèles à leur tour aux traditions de leurs devanciers, les religieux actuels, qui sont fort nombreux, ont une école de hautes études, dont l'enseignement est confié à des professeurs appartenant à la communauté. De l'abbaye dépend aussi un collége de plein exercice, où sont envoyés beaucoup d'enfants de familles patriciennes de la Suisse, et dont le nombre s'est singulièrement accru depuis la suppression de la maison des jésuites, à Fribourg. Du côté opposé au collége, s'étendent, en outre, une longue série de bâtiments occupés par des fabriques de différents corps de métiers, dont les produits sont destinés à subvenir aux besoins matériels de la communauté. Si au mouvement extérieur qui en résulte, au concours habituel des pèlerins, on joint la célébration régulière des offices, l'exacte observance de la discipline et le travail intellectuel des religieux dans leurs cellules ou à la bibliothèque, on pourra, sauf la différence des temps, se former par ce tableau d'ensemble une idée assez exacte de ce qu'était autrefois une grande abbaye, sorte de cité monastique, constituée d'une manière tout à fait indépendante, ayant ses lois, son gouvernement, sa population propre, et suffisant, par son activité personnelle et ses ressources économiques, aux nécessités du corps comme à celles de l'esprit.

Au milieu de la décadence presque générale des ordres religieux, et surtout après la suppression de tant de couvents en Suisse, on aime à retrouver cette situation vivante et prospère d'une communauté dont l'état florissant a été si honorablement constaté par les Pères Mabillon et Calmet, dans les voyages suc-

cessifs qu'ils y accomplirent. Ce fut le 16 juillet 1683 que Mabillon, accompagné de son fidèle Michel Germain, arriva à Einsiedeln, où il était attiré par la pieuse célébrité du monastère et par la riche collection de manuscrits renfermés dans sa bibliothèque. En l'absence du prince-abbé, il fut reçu par le frère de ce dernier, le P. Placide Reding, qui lui fit les honneurs de la maison. Selon ses espérances et le témoignage qu'il en rend dans son *Iter Germanicum*, il y trouva en effet de précieux documents, tels que des inscriptions romaines fort remarquables, des actes authentiques de martyrs et un excellent *Traité sur la grâce et le libre arbitre*, composé, il y a environ huit cents ans, par l'abbé Frowinus, du monastère d'Engelberg[1].

A la suite de ce voyage de Mabillon à Notre-Dame-des-Ermites, et d'après les relations établies par les bénédictins français avec l'abbé Maur et le P. Basile Mayer, dont j'ai retrouvé à la Bibliothèque impériale un certain nombre de lettres autographes, j'avais tout lieu de croire que les archives d'Einsiedeln, qui sont fort bien tenues, me fourniraient des pièces importantes relatives à l'objet de ma mission. Cet espoir a été presque complétement déçu. Malgré les prescriptions particulières de monseigneur l'abbé Henri, qui m'accueillit avec toute la bienveillance possible, malgré les recherches intelligentes du P. Gall-Morel, bibliothécaire de l'abbaye, et l'un des religieux les plus érudits de l'ordre, je ne trouvai qu'une seule lettre écrite par des bénédictins français. Encore cette pièce, datée de 1688, et venant du monastère de Luxeuil, n'émane-t-elle pas de la congrégation dont l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés était le centre. Toutefois, elle nous confirme la preuve, déjà suffisamment établie par la correspondance de dom Grappin et de dom Berthod, que la congrégation de Saint-Vannes rivalisait avec celle de Saint-Maur en activité scientifique et littéraire, puisque, peu après le voyage de Mabillon, et longtemps avant la mission de Calmet, elle envoyait quelques-uns de ses religieux visiter, en pays étranger, les bibliothèques des principaux monastères bénédictins. Dans la lettre dont il s'agit,

[1] « In bibliotheca multi sunt exquisiti codices, ex quibus non pauca excerpsimus in consequentibus referenda. Quales sunt inscriptiones Romanæ insignes, acta martyrum authentica, Frowini, in Monte Angelorum abbatis, egregium opus de gratia et libero arbitrio, qui auctor vivebat ante annos fere sexcentos. » (Mabill. *Iter German.* p. 29.)

on voit, en effet, le chapitre entier de la congrégation de Saint-Vannes remercier les moines d'Einsiedeln de la bonne réception faite au P. Emmanuel, bénédictin de Luxeuil, réception qui montre combien l'esprit de charité et le saint amour de l'étude animent toujours les différents membres de la grande famille de Saint-Benoît.

Quant à l'absence des lettres signées des noms les plus éminents de la congrégation de Saint-Maur, et qui, par cette raison même, auraient dû être conservées avec soin à Einsiedeln, elle ne peut, selon l'opinion du P. Gall-Morel, s'expliquer que par les faits suivants : dans le cours du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, de fréquents travaux de construction eurent lieu dans l'abbaye, et par suite de ces travaux, les livres et les manuscrits ayant été souvent changés de place, il est aisé de comprendre qu'au milieu de tant de changements, des pièces aussi faciles à s'égarer que des lettres aient été perdues. Quoi qu'il en soit, si les hôtes de Mabillon n'ont pas su conserver ses lettres, ils n'en ont pas moins regardé sa visite comme un événement mémorable, puisqu'ils l'ont consignée dans le *Diarium* de l'abbaye, où je transcrivis ce passage, que je pense devoir citer ici textuellement : « Hac die advenit ex monasterio Muri « P. Carolus, qui secum adduxit duos patres benedictinos ex Sancto « Germano de Prato Parisiis. Qui non hic solum, sed in omnibus « Benedictorum monasteriis, hujus ordinis acta colligunt, eo fine « ut cum ipsorum monasteriorum actis publici juris fiant. Sane « opus preciosum, cum demum lucem aspexerit! Manserunt hic « usque ad 30 julii; qua die profecti sunt Fischingem. Die 28 julii « prandium nobiscum in refectorio sumserunt; aliis vero diebus, « quia carnibus non utuntur, privatim comederunt, continuo ta- « men patres nostri adfuere. P. Placidus (Reding) ad S. Gallum « usque eos comitatus, die tamen quarta Augusti reversus est. »

Déçu par rapport aux lettres de Mabillon et des autres bénédictins de Saint-Maur, je croyais du moins être plus heureux pour celles de dom Calmet, le docte abbé de Senones, qui, en 1748, vint aussi visiter Notre-Dame-des-Ermites, et dont le *Diarium Helveticum* fut imprimé par les presses de l'abbaye. Dans cet ouvrage, on le sait, dom Calmet a relaté toutes les circonstances du voyage qu'il entreprit en Suisse avec son neveu, dans le but principal, comme il nous l'apprend lui-même, de visiter les lieux que le savant Mabillon avait parcourus antérieurement pour la

plus grande utilité de la science littéraire, et qu'il désirait voir à son tour, afin de marcher sur les traces d'un homme si éminent [1]. Après son illustre devancier, l'abbé de Senones put encore faire une ample récolte de documents précieux, surtout au monastère d'Einsiedeln où, selon son témoignage, avec la piété, la discipline la plus sévère, il vit alors fleurir l'amour des lettres, ainsi qu'un vaste établissement typographique destiné à en faciliter le développement [2]. Dans la bibliothèque, dom Calmet retrouva cet exemplaire d'une partie importante des œuvres de Boëce, imprimées pour la première fois à Leyde, en 1656, avec l'admirable livre *De consolatione*. Il y retrouva encore les deux anciens manuscrits sur l'art du calcul et sur le comput ecclésiastique, composés par Hildéric de Saint-Gall, que le bénédictin Bernard Pez a publiés dans son *Thesaurus*, et dont Mabillon avait précédemment donné la préface dans ses *Vetera Analecta*.

Pour ce qui concerne le manuscrit intitulé *Descriptio regionum Urbis*, où se trouvent de curieux détails sur la disposition intérieure de Rome et de ses monuments, vers la fin du xvie siècle, je crois utile de faire une observation se rapportant aux inscriptions qu'il renferme, et que Mabillon, dans ses *Analecta*, nous a également fait connaître. Quoique le laborieux bénédictin, dans ses voyages littéraires, travaillât et copiât avec une prodigieuse célérité, au point, dit Michel Germain, d'employer en quelques jours toute une rame de papier, il ne pouvait cependant faire lui-même la transcription de toutes les pièces qu'il rencontrait. Aussi faut-il attribuer à l'inexactitude de copies faites par des mains étrangères les erreurs qui se sont produites dans quelques-unes de ses publications. Je citerai comme exemple les inscriptions romaines tirées du manuscrit d'Einsiedeln, dont plusieurs, comparées par moi à l'original, m'ont offert un texte complétement différent. Or, cette différence vient de ce que dans le *Descriptio regionum Urbis*, les lignes de certaines inscriptions se suivent sur les deux pages en regard, et le copiste, qui n'y a point

[1] « Tenebar imprimis desiderio invisendi ea loca, quæ olim doctissimus Mabil-« lonius magnam in rei litterariæ utilitatem lustraverat, tantique viri veluti instare « vestigiis. » (*Diar. Helvet. descript.* p. 1.)

[2] « Vigent in eo præter pietatem et religiosæ disciplinæ rigorem, etiam studia litterarum, ac scientiarum, ad quas promovendas insigni typographia instructum est. » (*Diar. Helvet. descript.* p. 44.)

pris garde, a transcrit ce qui se trouvait d'abord sur la première, puis sur la seconde page du manuscrit.

Après dom Calmet, dont je vis aussi la visite à Einsiedeln, rappelée dans le *Diarium* de l'abbaye, j'ai encore retrouvé de précieux manuscrits, qu'il mentionne avec éloge, tels que l'*Economia monastica*, de Basile Mayer, le correspondant des bénédictins de Saint-Maur, ouvrage d'une haute érudition, et un exemplaire du *Speculum humanæ salvationis*, manuscrit admirable par la perfection du texte, et bien plus encore par la perfection des miniatures qui en font l'ornement. En outre, la bibliothèque d'Einsiedeln possède un grand nombre d'autres manuscrits, qui méritent d'être remarqués, et dont certains recueils bibliographiques, récemment publiés, ne font aucune mention. Ainsi on y trouve plusieurs manuscrits fort anciens de Virgile, de Salluste et de Juvénal, avec un recueil de lettres de Pétrarque et son traité de *Vita solitaria*. Passant à un autre ordre d'ouvrages, je citerai une fort belle Bible du xe siècle et un manuscrit encore plus ancien, puisqu'il remonte au VIIIe siècle, et qui devait, pour un motif facile à comprendre, attirer mon attention. C'est une division ecclésiastique de la France, indiquée par provinces, villes métropolitaines et épiscopales, et qui est contenue dans un recueil de constitutions romaines, où le dernier pape est nommé Adrien Ier, contemporain de Charlemagne. Cette division, par les particularités qu'elle offre, peut avoir de l'intérêt pour la science géographique, car, ainsi que je l'ai constaté, elle diffère d'une autre division que j'ai trouvée aussi à Einsiedeln, dans un manuscrit du XIIIe siècle. De cette dernière époque, je mentionnerai encore un petit poëme latin, composé sous le règne de Frédéric II, par un auteur inconnu, mais que ses vives attaques contre la cour de Rome peuvent signaler comme un ardent Gibelin [1].

Parmi les manuscrits d'Einsiedeln relatifs à l'histoire des temps modernes, et touchant par quelques points à l'histoire de France en particulier, je vous signalerai, Monsieur le ministre, les ouvrages qui suivent : 1° une histoire latine des guerres d'Italie au XVIe siècle, dédiée à Charles-Quint, et intitulée *Bernardini Arluni, jurisconsulti, patricii Mediolanensis, (ad Carolum Quintum) Historia.*

[1] De nouvelles recherches m'ont fait connaître que ce poëme avait été récemment publié à Stuttgard, dans les *Carmina Burana.*

Le premier chapitre, ayant lui-même pour titre : *De bello Gallico liber primus*, commence à l'arrivée de François Ier en Italie, et les parties suivantes de cet ouvrage, qui est considérable, peuvent fournir des détails intéressants pour l'étude de cette période historique. Du même auteur, c'est-à-dire de Bernardin Arluno, qui eut au XVIe siècle une certaine célébrité comme jurisconsulte et comme historien, plusieurs autres manuscrits, conservés à Milan, ont été publiés, notamment l'*Historia Mediolanensis;* mais je ne saurais, faute de renseignements suffisants, me prononcer ici sur les rapports pouvant exister entre le manuscrit d'Einsiedeln et ceux que le P. Montfaucon a trouvés aussi à la bibliothèque Ambroisienne, sous ce double titre : *De bello Veneto,* ou *De rebus patriæ.*

2° Une chronique latine de François Guillemann, relative à la même époque, et s'étendant de 1513 à 1586. L'auteur est un historien suisse recommandable, de la seconde partie du XVIe siècle. Né à Romond, il professa tour à tour à Soleure et à Fribourg, en Brisgau, devint ensuite historiographe de l'empereur Rodolphe II, et composa, outre des poésies latines, plusieurs ouvrages historiques, dont les plus connus sont *De rebus Helvetiorum libri V* et *Habsburgiarca,* imprimé en 1605, sur le manuscrit original conservé aujourd'hui à Vienne. Lié d'amitié avec le P. Hartmann d'Einsiedeln, il lui écrivit un grand nombre de lettres, que possède encore la bibliothèque de l'abbaye, et lui légua la chronique autographe et inédite qui vient d'être mentionnée. Sur les faits qu'il y raconte, l'auteur donne des détails spéciaux, révèle plusieurs particularités curieuses dont il a pu avoir une exacte connaissance alors qu'il exerçait les fonctions de secrétaire de l'ambassade espagnole à Milan.

3° Un autre manuscrit, également autographe et inédit, et dédié au prince-abbé d'Einsiedeln, par Gabriel Bucelin, religieux bénédictin de l'abbaye de Weingarten, et qui était regardé, au XVIIe siècle, comme l'un des historiens les plus érudits de l'Allemagne. Cet ouvrage, portant le singulier titre de *Gallia Mariana,* a pour objet principal de montrer que la France, qui est l'État le plus ancien, le plus puissant de l'Europe, a été la terre de prédilection de la vierge Marie. Bucelin l'écrivit à Einsiedeln, alors que la guerre et l'invasion des armées françaises en Allemagne l'avaient forcé de venir chercher un asile dans cette abbaye, et, comme s'il

eût craint de se compromettre en signant le livre de son propre nom, il se désigna sous le pseudonyme de dom Libuin de Richemont, religieux bénédictin de Belgique.

Quelques lettres, conservées dans les archives d'Einsiedeln, peuvent être encore citées ici, soit à cause de leur singularité même, soit par les rapports qu'elles ont avec notre histoire. Ce sont, par exemple, deux lettres latines des papes Jules II et Léon X, datées de 1513 et de 1515, et accordant aux abbés d'Einsiedeln la faculté de donner l'absolution aux Suisses et aux Allemands qui, ayant soutenu la cause du roi de France contre celle du saint-siége, se trouvaient pour ce motif placés sous les coups de l'excommunication pontificale. On peut y joindre aussi plusieurs lettres de Robert Miron, l'ex-président du tiers état à l'assemblée des États généraux de 1614, et ambassadeur de France en Suisse sous Louis XIII. Il y est notamment question d'envoyer et d'entretenir au collége de Cluny, à Paris, un religieux d'Einsiedeln, pour qu'il y apprenne la langue française, afin que les nombreux pèlerins venus de France ne soient pas exposés, comme M. l'ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne, à ne trouver dans l'abbaye aucun prêtre en état de les entendre en confession dans leur langue. Enfin, une correspondance d'un autre ambassadeur français, Amelot de la Houssaye, le piquant auteur des *Mémoires historiques,* fait mention d'un présent magnifique offert à l'abbaye, de la part de Louis XIV, qui promet aux religieux de leur maintenir la haute protection dont le roi son père leur avait donné la preuve éclatante en les défendant, ainsi que les moines de Saint-Gall, contre l'attaque des protestants de Zurich.

Tel a été, Monsieur le Ministre, depuis le commencement de mon voyage jusqu'à mon départ de l'abbaye d'Einsiedeln, le résultat des investigations auxquelles je me suis livré, et dont le détail a fait l'objet de ce premier rapport. Lorsqu'en le relisant, je vois quelle en est déjà l'étendue, je ne me dissimule pas à moi-même que je me suis arrêté un peu trop longuement peut-être sur des objets qui n'importaient pas directement au but de ma mission, et même sur ceux qui s'y rapportaient d'une manière tout à fait directe. J'espère donc trouver mon excuse, d'une part, dans le désir que j'ai eu d'indiquer avec une scrupuleuse exactitude tout ce que mes recherches ont pu me faire découvrir, et de l'autre, dans l'importance extrême que j'attache aux faits les plus parti-

culiers de l'histoire d'un ordre à l'étude duquel j'ai consacré mes forces, mon zèle et, permettez-moi d'ajouter, mes plus vives sympathies. Ainsi que j'ai eu déjà l'honneur de le rappeler à Votre Excellence, le nom des bénédictins de Saint-Maur rallie trop bien tous les sentiments et toutes les opinions, pour que je n'ose pas présumer, Monsieur le Ministre, que vous-même serez porté à excuser ces longs détails par l'intérêt tout personnel que vous inspire l'une des plus belles gloires littéraires de la France.

Deuxième rapport adressé à Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. Alph. Dantier, sur une mission qu'il a été chargé de remplir en Suisse, en Allemagne et en Belgique, pendant les mois d'août et de septembre 1855.

Monsieur le Ministre,

De l'abbaye d'Einsiedeln, où s'arrête le premier rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser précédemment à Votre Excellence, je poursuivis mon voyage et me dirigeai vers Saint-Gall. Là encore je suivais l'itinéraire de Mabillon et de Calmet, et avant d'arriver à la ville qui s'est groupée autour du vieux monastère fondé au VII[e] siècle par le compagnon de saint Colomban, je calculais toutes les chances que j'avais de retrouver les restes d'une correspondance qui, à en juger d'après les pièces originales déposées à la Bibliothèque impériale de Paris, avait dû être très active, surtout pendant les premières années du XVIII[e] siècle. Malheureusement, je ne pouvais m'attendre à y rencontrer en même temps cet accueil hospitalier que j'avais reçu des bons religieux de Notre-Dame des Ermites, puisque l'abbaye de Saint-Gall, supprimée déjà depuis longtemps, n'est plus qu'une sorte d'établissement public, servant de siége à l'administration cantonale. Après avoir relu la description que Mabillon et Calmet donnent de l'état florissant du monastère à l'époque de leur voyage, je m'attendais à de pénibles déceptions, résultat inévitable des vicissitudes par lesquelles la maison a passé depuis un demi-siècle. A la suite d'une longue course à travers une interminable série de cloîtres aujourd'hui complétement déserts, la seule per-

sonne que je rencontrai fut un gendarme du canton, qui voulut bien me servir de guide dans le monastère illustré par saint Gall, par Othmar, les deux Notker, et tant d'autres célébrités littéraires du moyen âge.

Arrivé enfin au dépôt des archives cantonales, je fus loin de regretter ma peine, en apprenant de M. Wegelin, archiviste, qu'il possédait un certain nombre de lettres de Mabillon, de Ruinart et de Massuet, écrites en partie au père Hermann Shenk, alors bibliothécaire de l'abbaye, et dont nous possédons aussi à Paris beaucoup de lettres autographes. Cette correspondance, que M. Wegelin voulut bien me communiquer aussitôt avec une obligeance égale à son érudition, a pour objet principal l'envoi des documents destinés à entrer dans les grandes collections entreprises alors par les bénédictins de Saint-Maur. Les lettres particulières de Mabillon comprennent une période de dix-huit années, depuis le mois de décembre 1670 jusqu'au mois de juin 1688. Dans la première, qu'il écrivit bien avant son voyage en Suisse, il apprend au père Hermann qu'ayant commencé le recueil des *Acta sanctorum* dont il compose en ce moment le troisième volume, il réclame le concours de son zèle et de ses lumières, pour lui fournir les matériaux provenant de la riche collection des manuscrits de Saint-Gall. « Veuillez m'envoyer, dit Mabillon, non-seulement les vies manuscrites des saints qui se rattachent à votre contrée, mais encore le martyrologe de Notker, si vous l'avez conservé en entier, et celui de Bède, dont Ratpert, religieux de votre abbaye, fait l'éloge dans le chapitre X de son histoire [1]. » Cette lettre ayant servi à nouer les premières relations entre les bénédictins de Saint-Gall et ceux de Saint-Germain-des-Prés, la correspondance continua sans interruption, mais elle devint bien plus fréquente après le voyage de Mabillon. Ce dernier, à peine revenu d'Allemagne, écrit au père Hermann pour lui annoncer son retour; puis il lui adresse son *Iter Germanicum,* et traite avec lui plusieurs points importants de critique historique et littéraire [2]. Entre autres choses, il réclame pour les monastères bénédictins de France cinquante exemplaires de la célèbre chronique d'Hirsauge, composée par l'abbé Trithémius, chronique que

[1] Pièce n° 77 annexée au rapport.
[2] Pièce 78 n° annexée au rapport.

Mabillon lui-même avait découverte à Saint-Gall, et dont il avait fait ressortir toute la valeur, en engageant les religieux à la publier sans retard avec les presses de l'abbaye [1].

En même temps, Mabillon fait hommage à la bibliothèque de Saint-Gall de ses diverses publications, dont il parle avec cette modestie, cette simplicité qui caractérisaient sa correspondance aussi bien que sa conversation. Tels sont les *Vetera analecta*[2], le traité sur le *Pain azyme*, la dissertation *De Gregorii magni monachatu*[3], les *Animadversiones in vindicias Kempenses*, au sujet de la discussion sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ;* enfin, les préfaces de plusieurs volumes des *Acta sanctorum*, l'un des plus beaux ouvrages dus au laborieux génie de Mabillon. En retour, le religieux de Saint-Maur demande à son correspondant tantôt quelque traité inédit de Tertullien ou de saint Hilaire de Poitiers, tantôt des homélies de saint Augustin, destinées à enrichir l'édition qui suscita tant de controverses dans le monde théologique, et pour laquelle Mabillon, afin de calmer les esprits, voulut écrire la belle préface du onzième volume. Une autre lettre nous le montre encore réclamant avec instance, dans l'intérêt de la science historique, l'impression du cartulaire de l'abbaye de Saint-Gall, avec des indications qui prouvent quel prix il attachait à un genre de publications dont notre siècle, grâce à l'active impulsion du ministère de l'instruction publique, aura la gloire d'avoir enrichi à son tour le domaine de nos annales nationales.

Non content de demander au bibliothécaire de Saint-Gall les documents inédits destinés à faire partie des publications alors éditées par les religieux de Saint-Maur, Mabillon usait, en outre, de son influence pour engager le père Hermann à faire de semblables communications aux savants étrangers qui désiraient

[1] La chronique d'Hirsauge, qui traite d'événements relatifs à l'histoire de France et d'Allemagne, depuis l'année 830 jusqu'à l'année 1513, a été imprimée à l'abbaye de Saint-Gall, en 2 vol. in-f°, 1690.

[2] Les *Vetera analecta*, formés de divers documents, curieux et inconnus, que Mabillon avait mis en ordre et annotés pendant une longue maladie, parurent de 1675 à 1685, en 4 vol. in-8°.

[3] Cette dissertation, tendant à prouver que le pape Grégoire le Grand a été bénédictin, parut en 1676, dans le 2e vol. des *Analecta*. Elle fut dédiée par Mabillon à Adrien de Valois, qui lui avait dit un jour qu'il reconnaîtrait volontiers que Grégoire le Grand était bénédictin, si on lui démontrait qu'il avait été moine.

également mettre à contribution les richesses manuscrites de l'abbaye. Ainsi, par exemple, deux lettres sont écrites tout exprès par lui en faveur du père Tomassi, alors simple religieux théatin, et depuis cardinal, qui, pour compléter ses immenses travaux sur la liturgie, avait besoin du vieux antiphonaire donné par Charlemagne aux religieux de Saint-Gall. Au milieu de toutes ses occupations, Mabillon trouve quelques instants pour s'excuser, en termes aussi simples qu'aimables, des retards apportés dans sa correspondance ou dans les envois de livres. « La personne que j'avais chargée de mes commissions, écrit-il au père Hermann, ne les ayant pas remplies avec fidélité, j'ai cette fois recours au père Glissere, religieux du monastère suisse de Saint-Urbain... J'aurais bien désiré vous adresser une plus longue lettre, mais j'en suis empêché par le peu de temps que j'ai libre. Le second volume de mon *Museum italicum*, qui renferme les *Rites de l'Église romaine*, va être mis sous presse. Le sixième siècle des *Annales de notre ordre* paraîtra peu après, si Dieu nous accorde le loisir et les forces nécessaires. Pour arriver heureusement au terme de ces deux ouvrages et de mes autres travaux, j'ai grand besoin de me recommander à vos prières et à celles de vos frères de Saint-Gall[1]. Mon cher Michel Germain, qui prépare en ce moment son *Monasticon Gallicanum*, vous présente ses civilités, ainsi que le père Thierry Ruinart, qui maintenant travaille avec moi à l'achèvement de nos *Acta sanctorum*, et s'occupe, en outre, de recueillir à part les *Actes des premiers martyrs*. Vous voyez donc, mon très-révérend père, combien par toutes ces occupations je suis empêché d'écrire. Aussi, gardez-vous bien, je vous prie, d'en attribuer la cause à la moindre négligence envers vous; car nul plus que moi ne tient en estime votre personne et votre mérite[2]. »

A son tour, dom Thierry Ruinart écrit au père Hermann Shenk, pendant l'absence de Mabillon, pour lui annoncer la réception des homélies de saint Augustin, attendues avec tant

[1] Les craintes que D. Mabillon exprime ici sur l'état de sa santé, usée par le travail et la maladie, n'étaient que trop bien fondées. En effet, les *Annales ordinis S. Benedicti*, ce grand ouvrage qu'on peut regarder comme l'épopée religieuse de l'illustre bénédictin, ne purent être achevées par lui, et les deux derniers volumes, laissés imparfaits, furent publiés plusieurs années après sa mort

[2] Pièce n° 85, annexée au rapport.

d'impatience à Saint-Germain-des-Prés. Il est heureux de pouvoir lui apprendre que, pour la plus grande gloire des lettres et de l'ordre bénédictin, le roi Louis XIV vient, sur la recommandation de l'archevêque de Reims, d'envoyer le Père Mabillon en Italie. Il se complaît ensuite, avec la joie naïve du savant, à énumérer les précieuses, mais pacifiques conquêtes que son confrère a déjà faites ou qu'il fera dans son expédition au delà des Alpes. « D'après sa lettre du mois de mai, dit Ruinart, le père Mabillon était à Milan, où la bibliothèque Ambroisienne lui a fourni une abondante récolte, et de là il doit se rendre à Rome, puis au Mont-Cassin, où il espère trouver des documents non moins importants pour l'histoire de notre ordre. Que Dieu lui accorde, ajoute le bon bénédictin, comme s'il eût été effrayé des suites d'une si longue pérégrination, que Dieu lui accorde de mener à bonne fin un semblable voyages[1]! »

Quant aux lettres de dom Massuet[2] adressées au père Maurice Muller, qui avait remplacé le père Hermann Shenk comme bibliothécaire de Saint-Gall, elles offrent un véritable intérêt pour l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur. Appelé à continuer, après la mort de Mabillon, les Annales de l'ordre de Saint-Benoît, Massuet s'excuse, dans sa première lettre, sur son indignité à remplacer un homme aussi pieux que savant, et dont le monde religieux et lettré déplore la perte récente. Il demande qu'on lui envoie des documents sur Saint-Gall et les monastères qui en dépendent; car, ajoute-t-il, le tome V[e] des Annales, le tome X[e] des *Acta* sont prêts pour l'impression; mais la guerre et la triste situation du royaume ont retardé jusqu'à ce jour toutes les publications de la compagnie. En attendant, on prépare une nouvelle édition des œuvres de saint Basile, des Hexaples d'Origène[3], des Décrétales et des lettres pontificales[4].

[1] Pièce n° 86, annexée au rapport.

[2] Dom René Massuet, l'un des religieux les plus érudits de la congrégation de Saint-Maur, outre la part qu'il prit à la publication des Annales de l'ordre de Saint-Benoît, donna en 1710 une édition in-f° des *Œuvres de Saint-Irenée*, évêque de Lyon, ouvrage qui est aussi précieux que rare. Les dissertations de D. Massuet sur le gnosticisme sont surtout fort remarquables, et font de cette édition l'un des plus beaux monuments de l'érudition bénédictine.

[3] L'édition remarquable des Hexaples d'Origène, à laquelle D. Bernard de Montfaucon dut consacrer vingt-trois années de travail, et qu'il dédia au cardinal d'Estrées, parut seulement en 1713, en 2 vol. in-f°.

[4] Pièce n° 87, annexée au rapport.

Dans une autre lettre, Massuet donne de précieux conseils au bibliothécaire de Saint-Gall, qu'il engage à composer une histoire complète de la congrégation helvéto-bénédictine, et pour laquelle il lui trace le plan général qu'il doit suivre[1]. Après avoir, dans d'autres parties de sa correspondance, traité des questions littéraires qui l'intéressent[2], il passe ensuite à de graves questions politiques concernant l'abbaye de Saint-Gall, alors fort troublée par la guerre entre les catholiques et les protestants suisses. Rassurant les religieux sur les conséquences de cette guerre et les dispositions de la cour de France, il leur écrit : « Ne vous alarmez point inutilement. Autant qu'on peut pénétrer les secrets de notre cour, on ne voit pas que ce soit ni son dessein, ni son intérêt de laisser fortifier les protestants aux dépens des catholiques; d'autant plus que, dans toute cette négociation, nous n'avons rien à démêler avec les cantons suisses, et que la ruine de l'abbaye, ex-principauté de Saint-Gall, n'avancerait pas du tout nos affaires. Il y a bien de l'apparence que le roy de France secondera les bons desseins de l'empereur, et que ces deux princes, agissant de concert pour mettre le parti protestant à la raison, ne souffriront point que ceux-ci, opprimant injustement les catholiques, donnent lieu à une guerre domestique qui troublerait la tranquillité de l'Europe. » Enfin, le religieux de Saint-Maur conclut en engageant ses confrères de Saint-Gall à se fier davantage aux secours efficaces de l'empereur et du roi de France qu'aux foudres de Rome, qui sont des armes trop faibles pour résister aux coups de canon de Berne et de Zurich[3].

Les pièces inédites que j'avais eu le bonheur de retrouver, dans le riche dépôt tenu par M. l'archiviste Wegelin avec autant d'ordre que de zèle intelligent, me faisaient espérer que je ne serais pas moins heureux à la bibliothèque de Saint-Gall. Renfermant encore aujourd'hui la plus grande partie des trésors bibliographiques de l'abbaye, et toujours placée dans le vaste local qui en dépend, cette bibliothèque, l'une des plus anciennes et des plus vénérables collections qui existent dans l'Europe chrétienne, était sans contredit celle que je désirais le plus particulièrement visiter dans mon voyage. Pour justifier mon désir, il me suffira de

[1] Pièce n° 88, annexée au rapport.
[2] Pièces n°s 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97. annexées au rapport.
[3] Pièce n° 98 annexée au rapport.

rappeler que fondée, il y a plus de mille ans, pour répondre aux besoins d'une communauté qui, pendant la période carlovingienne, montra la plus grande activité littéraire, la bibliothèque de Saint-Gall s'accrut considérablement sous les abbés Gozbert et Grimoald, élus, le premier en 816, le second en 841, et qu'elle a conservé de cette époque un catalogue rédigé probablement par les moines Luitard et Uto, alors bibliothécaires en titre de l'abbaye. Or ce catalogue, qui fut dressé pendant les dix premières années de l'administration de Grimoald, c'est-à-dire de 841 à 851, renferme déjà plus de quatre cents volumes, sans compter les collections particulières de l'abbé et des moines, ni les classiques latins qui se trouvaient entre les mains des novices. Il faut remarquer, en outre, que les quatre cents volumes du catalogue forment un nombre bien plus considérable d'ouvrages séparés et divers, par suite de l'usage qu'on avait alors adopté, pour économiser les reliures, de réunir dans un même volume plusieurs ouvrages souvent fort différents.

Entre les manuscrits portés sur ce premier catalogue et ceux que le travail des religieux ou le tribut de chaque siècle vinrent y adjoindre successivement jusqu'au temps des voyages de Mabillon et de Calmet, j'eusse voulu établir une sorte d'état comparatif, surtout pour certains manuscrits qu'il m'importait le plus de retrouver, après tant de vicissitudes subies et tant de siècles écoulés! Pour son antiquité, par exemple, j'eusse aimé à toucher de mes mains ce vieux vocabulaire latin-tudesque du VIIe siècle, dont l'origine scotique se reconnaît facilement, et que la tradition prétend avoir été composé par saint Gall lui-même, compagnon de l'Irlandais saint Colomban, et fondateur de l'abbaye [1]. Le même motif m'eût porté à examiner le glossaire du moine Kéro, les biographies du savant Winithar, le doyen des copistes de saint Gall au VIIIe siècle [2], et d'autres manuscrits datant de l'administration de Waldo, qui, après avoir imprimé un grand mouvement

[1] Ce manuscrit porte le n° 913, et il est intitulé dans l'Histoire de saint Gall par Von Arx : « Libellus scotice scriptus, quem majores nostri ab sancto Gallo « exaratum fuisse crediderunt. »

[2] Winithar, dont la bibliothèque de Saint-Gall possède quatre manuscrits autographes, outre les vies de saint Colomban et de saint Gall, publiées par M. Pertz, se plaignait qu'on le laissât manquer de parchemin pour ses travaux de transcription et de composition. A ce sujet, voici le touchant appel qu'on

littéraire aux monastères de Saint-Gall et de Reichnau, mourut abbé de Saint-Denis en France, la même année que Charlemagne, son illustre protecteur. Les œuvres manuscrites de l'abbé Salomon, de Ratpert, des Notker et autres savants religieux qui, au IXe et au Xe siècle, formèrent la brillante pléiade de l'abbaye, m'eussent aussi présenté, pour mes études personnelles sur l'ordre bénédictin, d'intéressants sujets de recherches. Enfin, j'eusse désiré, après Mabillon et Calmet, revoir avec soin quelques manuscrits, pour comparer sur l'original les textes incomplets ou peu corrects qui en ont été donnés; mais ce que je voulais surtout, conformément au second objet de ma mission, c'était d'examiner attentivement si, en dehors des pièces cataloguées, la bibliothèque de Saint-Gall ne renfermait point quelques documents historiques inédits, pouvant se rapporter, soit aux annales bénédictines en général, soit à celles de la congrégation de Saint-Maur en particulier.

Malheureusement tous mes projets d'études et de recherches vinrent échouer devant un obstacle complétement imprévu, et dont je ne rappelle ici la cause, que pour montrer toutes les entraves qui, en pays étranger, peuvent arrêter, au seuil même des collections publiques, les personnes chargées de la mission officielle de les explorer. En effet, par un de ces changements de position que l'état politique des cantons suisses a rendus très-fréquents depuis quelques années, la place de bibliothécaire de Saint-Gall venait de passer des mains d'un membre du parti conservateur dans celles d'un représentant du parti opposé. Un fâcheux contre-temps ayant voulu qu'à mon arrivée la remise des clefs de la bibliothèque n'eût pas été faite officiellement au nouveau titulaire, ni ce dernier ni son prédécesseur ne se trouvaient en mesure de m'ouvrir les portes, l'un alléguant qu'il n'en avait plus le droit, l'autre qu'il ne l'avait pas encore. En présence de ce conflit, j'usai vainement de mes lettres de recommandation auprès des autorités cantonales; toutes mes démarches furent inutiles, et je dus renoncer à voir s'ouvrir pour moi l'un des sanctuaires les plus vénérés de la science monastique au moyen âge.

trouve écrit de sa main : « Si autem vobis utile videtur ut aliquid scribam vobis « ex mea parvitate, date mihi pergamina vestra. » (Winith. *in cod. man.* n° 70, p. 252.)

Après Saint-Gall, j'étais naturellement porté, en suivant l'itinéraire de dom Calmet, à visiter l'ancienne abbaye de Reichnau, colonie de Saint-Gall, et fondée en 724, comme l'atteste un diplôme portant les noms glorieux de Pépin d'Héristal et de Charles Martel. Cette abbaye s'élevait dans une île du lac de Constance, et cette terre, longtemps sauvage et inculte, avait été si bien transformée par saint Pirminius et ses compagnons, la communauté établie par eux était bientôt devenue si riche et si puissante, qu'on lui donna le nom d'*Augia Dives*. De ce monastère qui, pendant longtemps, soutint une noble rivalité avec celui de Saint-Gall, et qui, à l'époque de Walafrid Strabon, atteignit l'apogée de sa gloire littéraire, il ne reste plus aujourd'hui que des ruines. Déjà, vers le milieu du XVIII[e] siècle, au moment où l'abbé de Senones la visita, cette grande communauté se trouvait bien déchue, et l'état de sa bibliothèque attestait seul alors son ancienne splendeur [1]. Quant aux livres et aux manuscrits de cette bibliothèque, dont nos bénédictins français parlent avec éloge [2], ils ont été disséminés depuis la suppression du monastère, et, malgré les nombreuses relations établies entre les religieux de Reichnau et ceux de Saint-Germain-des-Prés, je ne pus trouver dans les dépôts publics de Constance aucune trace d'une correspondance littéraire, qui pourtant fut très-active dans les deux derniers siècles.

Dans l'espoir d'une chance plus favorable, je me rendis de Constance à l'abbaye de Rheinau, située dans une île que forme le Rhin, à quelque distance de Schaffouse, et dans la circonscription du canton de Zurich. Comme la plupart des grands monastères helvétiques ou allemands, Rheinau reconnaît pour fondateur l'un de ces missionnaires irlandais qui, du VII[e] au IX[e] siècle, ne cessèrent de venir, sur le continent, défricher le champ de la foi et celui de la science, et, dans leur lutte contre la barbarie du temps, se signalèrent, non moins par l'indomptable énergie de leur caractère, que par leur ardent esprit de prosélytisme. Depuis l'an 800, époque où saint Fintanus jeta les premières bases

[1] « Vix aliqua nunc supersunt pristini splendoris tam celebris cœnobii vestigia; « solius bibliothecæ reliquiæ insignes loci dignitatem indicant. » Calm. (*Diar. Helvet.* p. 97.)

[2] « In bibliotheca reliqui sunt codices permulti venerandæ antiquitatis. » (Mabill. *Iter German.* p. 83.)

du monastère, jusqu'au règne de l'empereur Frédéric II, qui confirma les priviléges les plus étendus à l'abbé Burchard, la communauté ne cessa de se maintenir dans l'état le plus florissant. Reconstruit en partie à la fin du xviie siècle, sous l'abbé Gerold Zurlauben, qui, en 1701, édifia l'église actuelle dans le goût somptueux de l'époque, le monastère de Rheinau était encore, vers le milieu du siècle dernier, fort remarquable par la régularité de sa discipline et ses cours de hautes études philosophiques et théologiques, auxquelles l'abbé Gerold avait donné une salutaire impulsion [1]. Mais depuis le temps où dom Calmet a rendu aux moines bénédictins de Rheinau le plus honorable témoignage, bien des changements se sont accomplis. Par une décision du gouvernement cantonal, le monastère ne pouvant plus recevoir de novices, le nombre des religieux tend chaque jour à décroître, et, dans une période peu éloignée, la communauté devant nécessairement s'éteindre tout à fait, ses nombreux domaines seront sécularisés et réunis à ceux de l'État.

Au milieu de cette immense maison, autrefois animée par une nombreuse population monastique, les quelques religieux formant aujourd'hui la communauté m'ont paru mener cette inutile existence, sans direction et sans but, qui, vers la fin du xviiie siècle, devait être celle de la plupart des couvents, à la veille d'être supprimés par la révolution française. Certains que leur règne durera du moins autant qu'eux-mêmes, les bons moines de Rheinau assistent, sans trop s'émouvoir, à leur propre agonie, et, sans doute pour se consoler d'une ruine prochaine, ils chantent et font de la musique. Le jour où je me présentai pour demander aux religieux, en apparence fort surpris, s'ils avaient conservé les lettres écrites, il y a plus de cent cinquante ans, par leurs illustres confrères de Saint-Germain-des-Prés, je trouvai toute une société d'artistes, composée des premiers exécutants de la chapelle du prince de Wurtemberg, qui s'apprêtaient à donner un concert à Rheinau. La réunion avait lieu dans la grande salle du couvent, alors éclairée par les splendides rayons d'un soleil d'été, qui, au dehors, scintillaient sur les eaux du Rhin, ou se reflétaient sur les pentes verdoyantes de collines couvertes des plus riches vignobles. Les

[1] « Pauca reperias in tota Helvetia cœnobio hoc Rhenoviensi elegantiora et « splendidiora. Florent ibi pietas et accurata disciplinæ regularis observantia, vi- « gentque inprimis studia philosophiæ et theologiæ. (Calmet, *Diar. Helvet.* p. 121.)

morceaux des maîtres allemands les mieux connus, exécutés avec une rare perfection, excitaient les applaudissements enthousiastes de l'assistance, et les éclats de voix, succédant aux sons des instruments, ébranlaient les échos du fleuve, bien étonnés sans doute de répéter, au lieu de la grave psalmodie des moines, les airs un peu profanes de nos opéras modernes.

Par un contraste assez singulier, cette fête inattendue, ces mélodies auxquelles la nature venait unir les harmonies d'un beau jour, cette joie passagère de religieux cherchant à oublier dans le bruit l'ennui causé par leur oisive solitude, tout cela, loin de m'égayer, m'inspira une véritable tristesse. Comme si, dans cette maison destinée à périr, tout dût me rappeler la mort. Involontairement je pensai à la scène de Roméo et Juliette, où Shakespeare fait intervenir une troupe de musiciens conviés à une fête, et qui, par un fatal revirement des choses humaines, n'arrivent que pour assister à une cérémonie de funérailles. Aussi, en attendant la fin du concert, je m'assis seul et à l'écart, près d'une fenêtre donnant sur l'un des bras du Rhin. Là, je regardai couler ce fleuve qui, depuis plus de dix siècles, baigne les murs du monastère fondé par saint Fintanus, et dont le cours rapide emportait tout le bruit qui se faisait autour de moi, comme bientôt il emportera le dernier souvenir de la dernière génération des moines bénédictins de Rheinau.

Enfin, grâce à l'obligeance d'un religieux, nommé le père Léodegard, qui voulut bien m'aider à remplir ma mission, je pus entrer dans la bibliothèque. Malgré l'état actuel du couvent, cette collection, située dans un fort beau local, a été assez convenablement entretenue, et elle possède encore aujourd'hui des ouvrages aussi nombreux qu'importants. Arrivé à la section des manuscrits, je ne parvins à trouver, après de longues recherches, qu'une seule lettre de bénédictins français, écrite par dom Augustin Faugé, neveu de dom Calmet et son compagnon de voyage en Suisse[1]. Cette lettre, transcrite dans les Éphémérides du couvent à la suite de la mention du séjour de dom Calmet, n'a, du reste, aucun caractère littéraire, puisqu'elle renferme seulement les remercîments des bénédictins de Senones pour la généreuse hospitalité qu'ils avaient reçue à Rheinau. Par

[1] Pièce n° 99, annexée au rapport.

compensation, j'y trouvai la collection complète des ouvrages autographes d'un savant religieux du monastère, dont Calmet parle avec éloge, et que ses travaux vraiment extraordinaires ont fait surnommer le Mabillon de la Suisse.

Né en 1718, le père Vandermeer fit, en 1734, sa profession religieuse à l'abbaye de Rheinau, qu'il devait illustrer par ses vertus et son profond savoir consacré, en grande partie, à élucider l'histoire du monastère. Ses ouvrages, conservés en manuscrit et occupant plusieurs rayons de la bibliothèque, peuvent se diviser en trois classes : 1° *Œuvres théologiques,* comprenant six traités différents; 2° *Œuvres juridiques,* qui ne renferment pas moins de trente-quatre traités de droit civil et ecclésiastique; 3° *Œuvres historiques,* qui s'élèvent au nombre considérable de quatre-vingt-quinze, et parmi lesquelles on doit remarquer le *Millenarium Rhenoviense,* en six volumes in-f°; les *Annales Rhenaugiæ,* dans lesquelles l'auteur rapporte, selon l'ordre chronologique, les faits mémorables de l'abbaye de Rheinau; l'*Historia diplomatica monasterii Rhenaugiensis,* recueil important de diplômes, actes publics, etc., établissant les anciennes et vastes relations du monastère avec l'autorité civile et ecclésiastique; un *Commentaire* sur l'ancien nécrologe de l'abbaye; les *Acta congregationis helveto-benedictinæ,* ouvrage important pour l'histoire des bénédictins suisses, depuis l'année 1697 jusqu'à l'année 1798; la *Suite du Catalogue des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît,* pendant la seconde partie du XVIIIe siècle; enfin plusieurs autres volumes in-4°, intitulés *Miscellannées,* renfermant, outre des pièces et correspondances diverses, l'histoire tant universelle que particulière des principaux monastères de la congrégation helvéto-bénédictine, tels que Saint-Gall, Moury, Reichnau, Engelberg et Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire.

A la seule inspection de ces énormes volumes, tous écrits de la même main, on est véritablement confondu de la prodigieuse activité que certains hommes ont pu développer dans le silence du cloître, en mettant à profit, avec les avantages de la vie de communauté, ce calme de l'esprit si nécessaire aux travaux de l'intelligence, et qu'on ne peut trouver qu'en se créant une solitude au milieu des perpétuelles agitations du monde. Sans doute, lorsqu'on examine avec soin, et au point de vue des progrès de la science historique, l'immense recueil des œuvres manuscrites du père Van-

dermeer, on pourrait désirer plus de méthode dans les plans, plus de correction dans la forme, une meilleure critique dans l'appréciation des faits, enfin cette réunion de qualités qui font les écrivains vraiment supérieurs. Mais n'était-il pas bien difficile, on se le demande, d'allier ces qualités dont le défaut se fait parfois sentir dans les ouvrages les plus recommandables de nos bénédictins français, avec l'étendue infinie de recherches, et l'extrême célérité de rédaction dont les religieux de Saint-Benoît firent preuve dans l'exécution de leurs grandes entreprises historiques ou littéraires? Quand nous nous rappelons tout ce qu'ils ont produit, surtout pendant le cours de ce XVIIIe siècle à la fois si frivole et si sérieux, et dont la fin devait amener la destruction presque totale de leur ordre, ne nous semble-t-il pas que ces religieux, avant de mourir, aient voulu léguer au monde savant le dernier fruit de leur labeur, et couronner ainsi d'un magnifique fronton l'impérissable monument commencé par leurs devanciers? De là sans doute cette ardeur incroyable avec laquelle ils ont exploré dans ses parties les moins connues le domaine de la science, allant partout recueillir les sources, compulser les documents, tirer de la poussière des bibliothèques ou des chartriers toutes les pièces pouvant servir d'éléments à l'histoire politique ou littéraire de chaque peuple, et prenant eux-mêmes l'initiative de ces vastes collections dont chaque gouvernement de l'Europe, et celui de la France en particulier, poursuit la publication, si éminemment nationale. Du reste, pour terminer ces observations faites au sujet des manuscrits du père Vandermeer, reconnaissons que si les volumineux ouvrages des bénédictins laissent parfois désirer un esprit de critique plus exact et plus sévère, ce défaut ne leur est pas personnel, puisque nous le retrouvons dans la plupart des œuvres de leur siècle, époque où la science historique était loin d'avoir fait les progrès qu'elle a réalisés depuis ce temps.

En consultant les autres manuscrits de Rheinau, dont le catalogue raisonné a été rédigé par le père Basile Germain en deux volumes in-f°, je regrettai d'autant plus de n'avoir pas trouvé plus de lettres provenant de nos bénédictins, que dans les *Miscellannées* du père Van dermeer je vis plusieurs mentions d'une correspondance importante, entretenue notamment avec le père Mabillon. Ces mentions s'appliquaient même à plusieurs monastères de la Suisse, dont l'auteur a réuni les titres historiques dans ses *Miscel-*

lannées; ainsi, par exemple, au sujet du père Placide Reding, qui reçut Mabillon à l'abbaye d'Einsiedeln, le père Vandermeer parle de lettres nombreuses qui lui ont été adressées par l'auteur des *Annales bénédictines*, lequel, ajoute-t-il, avait une grande estime pour sa personne et son érudition[1]. Après avoir pris mon parti au sujet de la disparition d'une correspondance dont l'existence antérieure m'était une fois de plus attestée, j'employai mon temps à examiner encore quelques manuscrits de la bibliothèque de Rheinau. Le plus remarquable par son antiquité est un rituel du IXe siècle, que dom Calmet suppose avoir servi à saint Fintanus, ou bien à l'un de ses compagnons, venus comme lui de la Grande-Bretagne. Digne d'être étudié au point de vue paléographique, il peut en outre, aujourd'hui que les questions liturgiques sont activement débattues, fournir d'autres sujets d'études sur les formules de prières adoptées, dès la plus haute antiquité, par l'Église irlandaise ou bretonne.

Je distinguai aussi dans un manuscrit du XIIe siècle les Catilinaires de Cicéron, ainsi que le traité *de Senectute*, avec des variantes dignes de remarque. Je citerai, encore du même siècle, un commentaire très-curieux, composé par un auteur anonyme, sur l'Art poétique d'Horace, les Fastes d'Ovide et le poëme *de Remedio amoris.* A l'exemple de ces moines érudits qui, dans leur pur amour pour l'étude, mêlaient volontiers les lettres sacrées aux lettres profanes, des œuvres de l'épicuréisme latin je passerai à plusieurs Actes de saints se rattachant à notre histoire nationale, parmi lesquels une Passion de saint Quentin, l'apôtre du Vermandois, offre de notables différences avec celle qui nous est donnée par Surius. Un certain nombre de manuscrits peints, et particulièrement un Office de la Vierge, méritent aussi

[1] Mabillon, dans son *Iter Germanicum,* parle, en effet, avec éloge, de Placide Reding qui, bien que jeune encore, avait déjà fait les progrès les plus remarquables dans presque toutes les branches du savoir humain. « Et hoc certe cum « multa sedulitate executus est R. P. Placidus, ipsius (abbatis) germanus frater, qui, « in ætate non admodum provecta, egregios in omni fere scientiarum genere pro- « cessus fecit. » (*Iter Germ.* p. 29.)

Quant aux lettres écrites par Mabillon au même Placide Reding, voici en quels termes le père Vandermeer les mentionne dans ses *Miscellannées* : « Notus Johanni « Mabillonio, ab eo magni fuit habitus, ac in suo Itinerario Germanico, eruditis- « simus appellatur. Exstant etiam ejus ad Placidum hunc nostrum epistolæ, Parisiis « datæ, in quibus eum valde commendat. »

d'être étudiés autant pour la perfection des miniatures que pour d'intéressants détails de mœurs et de costumes. Enfin, comme les bénédictins de Rheinau ont le goût de la peinture aussi bien que celui de la musique, ils possèdent une collection de tableaux où, à côté de plusieurs compositions fort curieuses d'Holbein, on en trouve une autre très-remarquable par la haute expression du sentiment, et dans laquelle Lucas Kranach a pris pour sujet ces belles paroles du Christ : « Sinite parvulos ad me venire. »

Loin d'être découragé par les déceptions que j'avais éprouvées dans les bibliothèques monastiques, je voulus jusqu'à la fin poursuivre mes recherches en me dirigeant de l'abbaye de Rheinau vers celle de Moury, située près d'Aarau. Fondé en 1027 par l'évêque Werner, frère du premier comte de Hapsbourg, ce monastère, après avoir reçu sa complète organisation de Burchard, religieux d'Einsiedeln, fut gouverné par une longue et glorieuse série d'abbés qui, depuis Placide de Zurlauben, ont été élevés au rang de princes de l'empire. La célébrité de cette abbaye, dont la bibliothèque et les archives renfermaient des pièces fort intéressantes, y attira tour à tour Mabillon, Calmet et d'autres bénédictins érudits de France. C'est dans ce précieux dépôt qu'ils vinrent tour à tour étudier le grand recueil autographe des *Acta Murensia*, d'où fut extraite la généalogie des princes de Hapsbourg, publiée pour la première fois en 1618, et rééditée plus tard par le père Marquard Hergott. Ce fut la publication de cette généalogie qui, on le sait, souleva une si vive controverse sur la véritable origine des princes de la maison d'Autriche, et contribua, par des preuves toutes nouvelles, à réfuter le système généalogique que jusque-là les historiens avaient voulu faire prévaloir sur cette question. En étudiant les *Acta Murensia*, le savant abbé de Sénones y releva, non sans raison, des différences sensibles entre le manuscrit original et le texte édité par Marquard Hergott, et rectifia les erreurs qui avaient pu y être commises, tout en reportant au XIIe siècle l'époque probable où le moine anonyme de Moury composa cet important ouvrage.

Au temps où dom Calmet visita le monastère, les études sérieuses y étaient encore florissantes sous l'abbé Tschudi, qui s'occupait beaucoup d'archéologie et de numismatique. Deux religieux de la communauté, les pères Léodgard Mayer et Benédict Studer, venaient de composer, le premier un traité complet

de liturgie, le second un ouvrage portant le titre assez singulier de *Murus ante murale,* et renfermant les diplômes et pièces historiques qui se rapportaient aux annales de l'abbaye. C'était avec ces religieux et quelques-uns de leurs devanciers que les bénédictins de Saint-Maur avaient entretenu leur correspondance, et j'espérais en trouver des traces dans la bibliothèque du couvent. Malheureuseusement, depuis la suppression assez récente de l'abbaye de Moury, les collections qui en dépendaient et qui ont été placées sous le scellé par l'autorité du canton d'Argovie, n'ont pas été complétement inventoriées, de sorte que mes recherches, malgré l'obligeance dont on voulut bien user à mon égard, n'aboutirent à aucun résultat. Je reçus, en outre, l'affirmation positive que les pères bénédictins, au moment d'abandonner la maison d'où ils étaient expulsés, en avaient emporté un certain nombre de manuscrits les plus précieux, et surtout la correspondance épistolaire qui, en raison de son caractère intime et privé, semblait être comme la propriété particulière de ces religieux.

La bibliothèque d'Aarau, bien qu'elle n'ait pas encore reçu la collection provenant de Moury, n'en possède pas moins des ouvrages et des documents précieux, dont les plus importants lui ont été légués par le baron de Zurlauben. Ce savant général, l'un des membres distingués de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et qui, après avoir mis au service de la France son érudition et ses talents militaires, finit ses jours en Suisse en 1795, a laissé de nombreux manuscrits qui forment toute une section de la bibliothèque d'Aarau. Parmi ceux de ces ouvrages manuscrits qui peuvent intéresser notre histoire provinciale, je citerai d'abord l'*Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne,* par un conseiller au parlement de Dôle, et qui s'étend de 1628 à 1638. La copie de cette histoire a été communiquée par l'abbé Guillaume, auteur de l'histoire des sires de Salins, au général de Zurlauben, et des corrections écrites de la main de ce dernier indiquent qu'il a comparé cette copie avec l'original, dont la composition est vraisemblablement de la fin du XVII[e] siècle. L'auteur, après avoir rappelé les dominations diverses subies par la Franche-Comté, décrit la guerre dont cette province a été le théâtre pendant la dernière partie du règne de Louis XIII. Il y donne de curieux détails sur les actes politiques du cardinal de Richelieu et les opérations militaires dans lesquelles figurent le prince de Condé, le duc de

Longueville et le duc d'Enghien; car le manuscrit, continuant le récit des événements au delà du terme indiqué précédemment, ne s'arrête qu'à la mort de Louis XIII et à la bataille de Rocroi.

Mais deux autres volumes manuscrits bien plus intéressants pour notre histoire, et sur lesquels j'appellerai particulièrement votre attention, Monsieur le Ministre, sont les *Archives de l'ambassade de France aux Grisons*, de 1604 à 1618. Ces archives, l'un des plus précieux trésors de la bibliothèque d'Aarau, contiennent tous les actes et documents originaux de l'ambassade extraordinaire envoyée aux Grisons par le gouvernement français, à la suite des troubles que l'Espagne y fomenta en 1604. Dans un ouvrage, aujourd'hui fort rare, publié à Paris en 1620, et intitulé *Legatio Ræthica*, Charles Paschal, ambassadeur de France près des Ligues grises, a raconté l'histoire de sa mission; mais cette histoire, en faisant seulement connaître les faits que le gouvernement voulait rendre publics, a nécessairement passé sous silence tous ceux qu'un intérêt politique lui prescrivait alors de cacher. Ce qui le prouve, c'est que Paschal lui-même, en dédiant son ouvrage à Louis XIII, dit qu'il vient présenter à Sa Majesté le récit des événements qu'il a recueillis en détail, « præter illa quidem, quæ jamdiu arcano apud ipsam (Majestatem) deposita, nec tunc publicari « fas fuit, nec nunc memorari necesse est. » Or, tous les faits que l'ambassadeur a cru devoir omettre se trouvent précisément dans la collection du baron de Zurlauben. Outre les lettres et instructions signées du roi Henri IV, de ses principaux ministres et de ceux de Louis XIII, ainsi que de nombreuses missives de la reine régente Marie de Médicis, on y voit tous les mémoires adressés par Paschal à son gouvernement, et une vaste correspondance échangée entre les Ligues grises, les treize cantons suisses, la cour de France, celle d'Espagne et la république de Venise. Après cet important recueil de pièces diplomatiques, dont la plupart sont inédites, je citerai encore, comme documents pouvant offrir de l'intérêt, une relation de la bataille de Marignan, traduite par le baron de Zurlauben de la chronique de l'historien suisse Schodeler, et une série de chartes tirées du grand trésor de l'abbaye de Cluny, avec un nombre considérable de lettres adressées de cette même abbaye à M. de Zurlauben, par Lambert de Barive, archiviste du roi.

Ces documents divers, qui me furent communiqués avec la

plus grande obligeance par M. le conservateur de la bibliothèque d'Aarau, me firent espérer que dans celle de Zurich je trouverais peut-être aussi, à défaut des lettres de nos bénédictins, quelques pièces inédites pouvant offrir un intérêt particulier. J'y trouvai, en effet, dans la correspondance de Hagenbuch, savant archéologue très-versé dans l'épigraphie, et qui était en relations habituelles avec les religieux de Saint-Germain-des-Prés, une certaine quantité de lettres écrites par nos célébrités scientifiques du dernier siècle. Une autre correspondance, celle du professeur Scheuchzer, renferme également des lettres d'écrivains et de savants français, parmi lesquelles j'en ai remarqué de Fontenelle, du Père Lelong, de Tournefort et d'Antoine de Jussieu. Enfin, la bibliothèque de Bâle, la dernière que je visitai en Suisse, me fournit encore des lettres adressées par Hagenbuch au Père Bernard de Montfaucon, ainsi qu'une volumineuse correspondance de Charles Patin, cet homme aussi célèbre par sa science que par sa vie agitée, et qui, dans son exil, ne cessa d'entretenir des rapports avec les personnages les plus illustres de France, notamment avec le cardinal de Retz.

Avant de passer de Suisse en Allemagne, je crus devoir rentrer momentanément en France pour rechercher, dans les archives de l'ancienne abbaye de Munster, les traces de la correspondance que je savais avoir eu lieu entre les religieux de cette abbaye et ceux de Saint-Germain-des-Prés. Ces archives ont été réunies à celles du département du Haut-Rhin, et ce fut à Colmar que je retrouvai en effet un recueil considérable de lettres écrites par les bénédictins de Saint-Maur, pendant la célèbre discussion qu'ils soutinrent contre les chanoines réguliers de Saint-Augustin, au sujet du véritable auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Sans vouloir entrer ici dans les détails d'une querelle à laquelle de récents débats, et les livres publiés par MM. de Grégory, Onésime Leroy, Thomassy et monseigneur Malou, évêque de Bruges, ont donné un nouvel intérêt, je me permettrai, Monsieur le Ministre, de vous en rappeler sommairement la cause déjà fort ancienne, pour mieux préciser la valeur des pièces inédites que j'ai recueillies à Colmar, et dont la copie, annexée à ce rapport, a été faite avec autant de soin que de zèle par MM. Sommer et Schweighaueser, archivistes du Haut-Rhin.

On sait que, pendant trois siècles, l'*Imitation de Jésus-Christ* avait été lue et admirée dans tout le monde chrétien, sans que les âmes pieuses qui en faisaient leurs délices songeassent à remonter aux origines de ce livre mystique qui, comme les fleuves sortis de solitudes inconnues, a dérobé jusqu'ici sa source à toutes les recherches. Ce fut au commencement du XVIIe siècle que l'esprit d'investigation, si puissamment excité par le mouvement de la renaissance, vint à soulever une question de critique, qui bientôt fut suivie d'un violent débat entre deux ordres religieux, les bénédictins et les augustins. « Il est surprenant, selon la réflexion fort juste qu'on lit à ce sujet dans les *Œuvres posthumes de Mabillon*[1], il est surprenant qu'un livre qui ne prêche que la paix, la paix avec Dieu, la paix avec soi-même, la paix avec tous les hommes, ait été, dans le dernier siècle, le sujet d'une guerre très-vive entre deux corps célèbres dans l'église, et d'une guerre qui a duré plus de soixante ans, sans trêve ni suspension d'armes, que pour se disposer à la recommencer avec plus de vigueur. »

Quoi qu'il en soit, et pour en revenir à l'objet de la querelle, les religieux de Saint-Benoît, se fondant sur plusieurs manuscrits trouvés en Italie, notamment à Arona[2], prétendaient attribuer l'*Imitation de Jésus-Christ* à Jean Gersen, abbé du monastère bénédictin de Verceil, contrairement aux augustins, qui, invoquant d'autres manuscrits d'Anvers et de Louvain, revendiquaient le même honneur pour Thomas à Kempis, religieux de leur ordre, et sous-prieur du couvent de Sainte-Agnès, au diocèse d'Utrecht. La discussion venait de prendre un caractère fort vif par suite de la publication des *Vindiciæ Kempenses*, que le P. Rosweid, jésuite belge, avait composées en faveur du religieux augustin, quand le cardinal de Richelieu, qui faisait imprimer au Louvre l'*Imitation de Jésus-Christ*, répondit aux deux partis, également jaloux de voir

[1] *Œuvres posthumes de Mabillon*, publiées par dom V. Thuillier.

[2] Le manuscrit d'Arona, portant le nom de *Jean Gersen, abbé*, fut envoyé par le jésuite Nigronus à Constantin Cajetano, religieux bénédictin, qui, en 1616, ayant fait imprimer à Rome les livres de l'Imitation, assura dans le titre et dans une dissertation spéciale que Jean Gersen en était l'auteur. Plus tard, deux autres manuscrits, qu'il trouva à Padolirone et à Gênes, le confirmèrent dans son opinion, à laquelle se rallièrent les cardinaux Bellarmin et Bona, puis enfin les bénédictins de Saint-Maur, après l'examen qui fut fait de ces manuscrits à Rome, par le savant bibliographe Gabriel Naudé.

triompher leurs prétentions dans le frontispice monumental, en ordonnant de ne mettre aucun nom sur le titre. C'était assurément un trait de ce bon sens pratique, qui est souvent le compagnon du génie, et tout à la fois un exemple de sage réserve donné aux deux ordres rivaux. Mais ni l'un ni l'autre ne profitèrent de la leçon. La congrégation de Saint-Maur, qui était alors dans la première ardeur de ses travaux littéraires, prit, au contraire, une part des plus actives au débat, et y fut représentée par le père Quatremaires et par Mabillon lui-même, qui, à cette occasion, composèrent, le premier, son *Gersen assertus*, et le second, ses *Animadversiones in vindicias Kempenses*. Pour confondre leurs adversaires, en appuyant leur opinion personnelle sur l'antériorité de certains manuscrits, les bénédictins français firent venir d'Allemagne, par l'entremise du Père de l'Escale, prieur de l'abbaye de Munster, plusieurs exemplaires fort anciens de l'Imitation, dont les plus remarquables, datant de 1421 et de 1434, appartenaient aux monastères de Mœlck et de Weingarten. Comme les Bénédictins allemands firent beaucoup de difficultés pour se dessaisir de ce qu'ils appelaient les plus précieux trésors de leur bibliothèque, et qu'afin de les y décider, le prince abbé de Munster fut obligé de leur donner une garantie sur tous les biens, meubles et immeubles de son abbaye, il s'ensuivit une longue correspondance entre ce monastère et Saint-Germain-des-Prés, qui s'en servait comme d'intermédiaire pour communiquer avec les couvents d'outre-Rhin.

Par cette correspondance, où figurent des lettres de Mabillon, des Pères Quatremaires et Brachet, de Charles, prince abbé de Munster, de son prieur de l'Escale, du savant Gabriel Bucelin et de Georges, abbé de Willingen, on peut voir quel intérêt et en même temps quelle bonne foi les religieux de Saint-Maur mettaient à soutenir une thèse qui, depuis cette époque, a été tour à tour reprise et abandonnée. Avec toutes ces lettres, je retrouvai aussi le double de l'acte d'arbitrage qui eut lieu sous la présidence de l'archevêque de Paris, François de Harlay, alors que les deux partis, au lieu de porter l'affaire devant le parlement, résolurent de soumettre leurs prétentions et leurs manuscrits respectifs à l'examen d'hommes les plus capables de prononcer dans une question de cette nature. Le compte rendu de la délibération, daté du 14 août 1671, et rédigé de la main de Mabillon,

porte les signatures du Père Le Cointe, de Baluze, de Valois, de Cotellier et de Vion d'Hérouval[1]. Le procès n'alla point au delà de l'acte d'arbitrage; et les deux ordres ne comparurent pas devant le parlement, bien que, dans une épître dédicatoire au premier président Molé, on eût comparé le différend soumis à ce magistrat au jugement prononcé par le roi Salomon entre les deux femmes Gabaonites. Enfin, en 1682 Mabillon, donnant le signal de la trêve, remit au prieur de Munster les manuscrits prêtés par les bénédictins d'Allemagne, comme l'atteste le récépissé en bonne forme que je retrouvai aux archives de Colmar.

Après avoir soutenu, avec un talent digne d'une meilleure cause, une discussion à laquelle il s'était laissé entraîner par ce qu'on peut appeler le point d'honneur bénédictin, Mabillon ne voulait plus reprendre les armes qu'il avait déposées, et quand il rapporta d'Italie le célèbre manuscrit d'Arona, dont l'examen devait provoquer, en 1687, une nouvelle conférence de savants, la satisfaction qu'il en témoigna était purement officielle. Ce qui le prouve, c'est qu'à la même époque, il écrivait confidentiellement à un autre religieux de Saint-Benoît : « Je ne cherche point d'occasions d'écrire touchant le livre de l'Imitation; au contraire, je les fuis toutes, n'y ayant sur cette matière que trop de livres qu'on ne lira jamais. » Las sans doute de tant de discussions, il en était venu à dire, comme le cardinal de Bellarmin à son lit de mort : « Les querelles ne me regardent plus; le livre de l'Imitation, quel qu'en soit l'auteur, est un excellent livre. » Ou bien encore, convaincu de l'inutilité des recherches faites ou à faire pour découvrir un nom d'auteur introuvable, s'était-il arrêté à cette admirable conclusion de saint François de Sales, la seule peut-être qu'il soit permis d'adopter, même aujourd'hui, après plusieurs siècles de débats : « L'*Imitation de Jésus-Christ* a été composée par le saint Esprit. »

Outre la correspondance qui précède, je trouvai encore à la bibliothèque de Colmar une histoire manuscrite de l'abbaye de Munster, et qu'on croit avoir été composée par dom Calmet, pendant le séjour qu'il fit dans cette même abbaye, en qualité de sous-prieur. La copie de cet ouvrage inédit, qui me fut communiquée avec beaucoup d'obligeance par M. Hugot, bibliothécaire et

[1] Pièces nos 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, annexées au rapport.

correspondant du ministère de l'instruction publique, a été faite sur un manuscrit, contemporain du séjour de l'auteur à Munster, et les pièces diplomatiques qui s'y trouvaient mal rapportées ont été retranscrites, soit sur les documents publiés dans l'*Alsatia* de Schœpflin, soit sur les originaux conservés aux archives départementales. Cet ouvrage, outre le mérite qu'il peut tirer du nom de l'auteur auquel on l'attribue, présente encore un intérêt réel à cause du rôle important de l'abbaye de Saint-Grégoire de Munster dans l'histoire des communautés bénédictines.

La bibliothèque de Strasbourg ne m'ayant rien présenté qui fût relatif à l'objet de mes recherches, malgré les nombreuses lettres datées de cette ville, que j'avais trouvées dans la correspondance de Mabillon et de Montfaucon, je repassai le Rhin et m'arrêtai d'abord à Carlsruhe. Dans le précieux dépôt d'archives que possède cette capitale, et où je savais que les collections de plusieurs grandes abbayes avaient été transportées, j'espérais trouver quelques pièces intéressantes provenant des monastères de Willingen et de Saint-Blaise dans la forêt Noire. J'éprouvai sous ce rapport un nouveau désappointement, qui fut d'autant plus vif que, sur le journal manuscrit du monastère de Willingen, je retrouvai la mention d'un certain nombre de lettres adressées par les membres les plus célèbres de la congrégation de Saint-Maur. Cette mention était écrite de la main même du savant Georges Geisser, le collaborateur de Mabillon, et dont nous possédons beaucoup de lettres à ce dernier, dans la collection de la Bibliothèque impériale. En réponse à la surprise que je témoignais de ne rien trouver de ce que je comptais si bien recueillir à Carlsruhe, M. Monné, l'archiviste du grand-duc, me répéta ce qui m'avait été déjà dit ailleurs, à savoir que ses propres recherches lui avaient donné la preuve qu'avant de quitter leur couvent, les religieux de Willingen et de Saint-Blaise avaient caché ou emporté toute leur correspondance.

Plus heureux à la bibliothèque du palais ducal, je trouvai un catalogue des anciens manuscrits du monastère de Saint-Blaise, et un vieux nécrologe de celui de Reichnau, datant de l'abbé Erlebald, c'est-à-dire du IXe siècle. A la suite d'un *Chronicon Britannicum*, je vis aussi un fragment de roman français, qui doit être du XIIIe siècle. Parmi les manuscrits de date plus récente, je distinguai encore un traité d'économie politique, par le

margrave Charles-Frédéric de Bade, ouvrage accompagné d'une correspondance importante, entretenue sur des questions politiques et économiques par le même prince avec le marquis de Mirabeau, et Dupont de Nemours, le savant auteur de la *Philosophie de l'univers*. Cette correspondance, qui date de la fin du règne de Louis XV et du commencement de celui de Louis XVI, montre jusqu'à quel point les questions qu'on y trouve traitées agitaient partout les hautes classes à cette époque avant de descendre dans les régions inférieures de la société. On y voit, en outre, quel désir sincère avait le margrave Charles-Frédéric d'appliquer, pendant un règne qui fut aussi long qu'heureux, les principes d'une science dont l'objet est d'accroître par une sage administration le bien-être et le bonheur des peuples.

Les bénédictins de Saint-Maur avaient eu des relations si suivies avec les religieux du célèbre monastère de Saint-Éméran, à Ratisbonne, que je crus devoir me rendre dans cette dernière ville pour y faire des recherches dans les dépôts publics. Mes renseignements m'apprirent que la plus grande partie des pièces manuscrites provenant de Saint-Éméran avaient été transportées à la bibliothèque royale de Munich. Mais les investigations auxquelles je me livrai dans cette bibliothèque, l'une des plus riches collections de l'Allemagne, ne me firent rien découvrir, malgré le concours éclairé que M. le bibliothécaire Georges Krabinger voulut bien prêter à mes recherches. Toutefois, je fus confirmé dans ce que j'avais appris déjà tant de fois, c'est-à-dire que les bénédictins de Saint-Éméran, comme les religieux de toutes les autres communautés supprimées en Suisse ou en Allemagne, avaient dû transporter leur correspondance dans les monastères d'Autriche, où ils s'étaient retirés pour la plupart, notamment à Mœlck, à Saint-Paul et à Gries, près Botzen[1].

Le temps que, selon vos prescriptions, Monsieur le Ministre, je devais consacrer à ma mission ne me permettant pas de pousser

[1] Outre une importante collection de lettres et autres documents relatifs à l'histoire de la congrégation de Saint-Maur, que possède l'abbaye de Mœlck, nous savons encore, par les renseignements que monseigneur l'abbé de ce monastère a bien voulu nous faire parvenir, qu'un nombre considérable de manuscrits précieux à divers titres sont conservés dans cette maison qui, fidèle à ses traditions passées, a continué depuis Bernard Pez, d'être un centre littéraire fort actif. Quant à l'abbaye de Saint-Paul, si elle fut moins directement en rapport avec

plus loin mon voyage, je revins vers les provinces Rhénanes, et je visitai tour à tour les bibliothèques de Mayence, de Francfort et de Bonn, où je ne trouvai aucun document qui se rapportât à l'objet de ma mission. Seulement, je remarquai, dans la précieuse collection de l'université de Bonn, un certain nombre de manuscrits importants venant de l'abbaye de Laack, parmi lesquels je citerai l'*Œdeporicon* de Jean de Butzbach, deux *Vies de saint Bernard*, avec des variantes tout à fait dignes d'attention, un poëme latin fort curieux sur les guerres qui troublèrent le Palatinat au commencement du XVI[e] siècle, enfin un magnifique exemplaire de plusieurs romans français appartenant au cycle d'Arthur et de Lancelot du Lac. Ce manuscrit, en caractères gothiques à deux colonnes, et orné de miniatures exécutées avec une grande perfection, est signé, à la fin, du nom d'un artiste picard, appelé Arnould, qui le transcrivit à Amiens, au temps du roi saint Louis.

M'étant de là rendu à Cologne, j'eus beaucoup de peine à savoir ce qu'étaient devenus les débris de la bibliothèque de Saint-Pantaléon, abbaye non moins célèbre par son antiquité que par les richesses manuscrites qu'elle possédait, et dont les religieux avaient entretenu une longue correspondance avec ceux de Saint-Germain-des-Prés. Depuis la suppression de la communauté, l'ancienne église de l'abbaye ayant été convertie en paroisse, j'appris que le curé actuel, M. l'abbé Schaffrath, avait recueilli quelques manuscrits provenant de Saint-Pantaléon. Mais, parmi les pièces qu'il voulut bien me communiquer, je ne trouvai aucune lettre de nos bénédictins de Saint-Maur; toutefois, je pus prendre d'utiles renseignements dans un ouvrage inédit intitulé : *Annales antiquissimi et celeberrimi monasterii Sancti Pantaleonis, martyris intra Coloniam.* Ces annales, composées successivement par plusieurs religieux du monastère, notamment par le père Gérard Wulfrath, renferment plusieurs diplômes émanant des princes carlovingiens, entre autres de Louis le Débonnaire et de Lothaire, son fils aîné. Quant aux archives de Cologne, qui sont fort riches en documents relatifs à l'histoire du moyen âge, elles m'offrirent un cer-

nos religieux de Saint-Germain-des-Prés, elle peut être regardée cependant comme l'un des dépôts conventuels les plus intéressants à consulter, en fait de manuscrits, et cette communauté, sous la direction de son abbé actuel, le T. R. P. Ferdinand Steinringer, a montré qu'elle était toujours animée de l'esprit bénédictin.

tain nombre de pièces intéressantes, parmi lesquelles je citerai une chronique latine sur la famille des Pépins d'Héristal, un poëme en l'honneur de la reine Plectrude, fondatrice de Sainte-Marie du Capitole, et un fragment historique relatif à la mort de Simon de Montfort. Les bibliothèques de Stuttgardt et d'Aix-la-Chapelle, que je visitai ensuite, ne m'ayant rien présenté qui se rapportât à l'objet de mes recherches, je quittai l'Allemagne pour passer en Belgique.

Si dans les pays que je venais de parcourir selon vos prescriptions, Monsieur le Ministre, j'avais espéré, d'après les nombreuses relations que les bénédictins de Saint-Maur y avaient entretenues, retrouver une partie de leur correspondance, cet espoir m'était également permis lorsque, dans le but de poursuivre mes investigations, je commençai à explorer la Belgique. Comme au début de ma mission, je fondais en partie ma confiance sur les voyages littéraires accomplis tour à tour dans les provinces flamandes par Mabillon, Martène et Durand[1], et aussi sur la quantité considérable de lettres écrites de ces mêmes provinces aux religieux de Saint-Germain-des-Prés. Tout ce que je pouvais craindre, c'est que la suppression des communautés monastiques pendant la révolution française, et les vicissitudes politiques par lesquelles la Belgique avait passé depuis cette époque, n'eussent contribué, là aussi bien qu'ailleurs, à disséminer des pièces manuscrites aussi faciles à s'égarer que des documents épistolaires.

Quoi qu'il en soit, je m'arrêtai d'abord à Liége, où des renseignements positifs me donnaient lieu de croire que je retrouverais la correspondance entretenue par Montfaucon et Martène avec le baron de Crassier, savant antiquaire du dernier siècle. J'appris en effet de M. Polain, archiviste de la province de Liége et membre

[1] Ce fut en 1672 que Mabillon, accompagné de D. Claude Estiennot, fit en Flandre son voyage littéraire, d'où il rapporta des documents nombreux tirés des archives et des bibliothèques des couvents qu'il avait visités. Malgré les prévenances fastueuses dont il fut entouré par les princes-abbés de ces riches monastères flamands, il ne se départit point de ses habitudes de simplicité et de régularité, marchant toujours à pied, son bréviaire à la main, et vivant comme s'il eût été dans sa cellule de Saint-Germain-des-Prés. Quant aux pèlerinages accomplis plus tard dans le même pays par D. Martène et D. Ursin Durand, ils furent suivis de résultats non moins féconds pour la science, et ces résultats, on le sait, furent exposés, avec un grand intérêt, dans le *Voyage littéraire de deux Bénédictins*.

correspondant de l'Institut, que cette correspondance avait été conservée avec soin dans la famille de M. de Crassier; mais que, l'importance de ces documents littéraires ayant été signalée à la société d'émulation de Liége, la publication devait en être bientôt entreprise. Des différentes déceptions que j'avais pu éprouver dans mes recherches antérieures, celle-là, je dois l'avouer, me fut sans contredit la plus pénible. Les lettres originales du baron de Crassier, que j'avais retrouvées à la Bibliothèque impériale de Paris, m'avaient mis sur la voie d'une correspondance intéressante avec deux des personnages les plus éminents de la congrégation de Saint-Maur, et soit que la publicité donnée à ma mission eût fixé l'attention sur cette correspondance, soit aussi par l'effet d'une coïncidence toute fortuite, il arrivait qu'au moment où j'allais recueillir la plus nombreuse série de pièces inédites que j'eusse rencontrée dans tout mon voyage, cette collection de documents allait être livrée à l'impression. J'attachais d'autant plus de prix à la possession de ces lettres, que je savais que celles de Montfaucon embrassant une période de vingt-cinq années, de 1715 à 1741, traitaient de questions importantes relatives aux grands ouvrages publiés par le célèbre bénédictin, tels que l'*Antiquité expliquée* et les *Monuments de la monarchie française*, ouvrages pour lesquels le baron de Crassier lui avait fourni de précieux documents.

Quant aux lettres de Martène, elles renferment aussi de curieux détails sur les communications faites par l'archéologue liégeois, sur le riche cabinet d'antiquités qu'il possédait, et dont il est fait mention avec éloge dans le *Voyage littéraire de deux bénédictins*. Outre cette volumineuse correspondance dont M. de Crassier, secrétaire général du ministère de la justice en Belgique, est aujourd'hui possesseur, M. Polain voulut bien me communiquer et mettre à ma disposition un certain nombre de lettres inédites de Martène, et qui font partie de sa collection particulière. Ces lettres, écrites par le religieux de Saint-Maur à M. de Louvrex, conseiller du prince de Liége, et l'un des juristes les plus distingués de son temps, sont toutes relatives aux publications entreprises alors par les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, notamment le *Gallia Christiana*, le *Thesaurus Anecdotorum*, et l'*Amplissima collectio* de Martène. Par ces pièces, d'une nature tout à fait intime, aussi bien que par beaucoup d'autres que j'ai recueillies, j'ai été heureux, Monsieur le Ministre, de pouvoir constater une fois de plus,

en l'honneur des religieux de Saint-Maur, que les grands travaux d'érudition, loin de porter atteinte à leur respect pour la discipline, ne faisaient que fortifier en eux l'attachement aux principes de la règle, et leur invincible éloignement pour des abus malheureusement trop communs, depuis que les plus riches abbayes étaient devenues la proie des abbés commendataires. « Si les abbés séculiers de Stavelot, écrit D. Martène à M. de Louvrex, sont en possession de la juridiction spirituelle, c'est une possession entièrement abusive; car c'est une chose monstrueuse qu'un homme qui ne réside point, qui n'a jamais lu la règle, qui n'a aucune teinture de la discipline régulière, aucune connaissance des obligations religieuses, conduise des moines qu'il ne connaît que de nom; aussi, voit-on des choses étranges dans ce qu'il ordonne et permet. En France et en Italie, les abbés séculiers, quoique évêques et prêtres, n'exercent aucune juridiction spirituelle sur les monastères, même qui ne sont pas mis en congrégation[1]. »

Comme la bibliothèque royale de Bruxelles s'est enrichie d'un grand nombre de documents manuscrits venant d'anciennes communautés monastiques, j'espérais y recueillir quelques débris de la correspondance de nos bénédictins. Après bien des recherches, j'y trouvai seulement une lettre latine de Bernard de Montfaucon, adressée au cardinal Paolucci, pour justifier l'élection du savant Denys de Sainte-Marthe comme prieur général de la congrégation de Saint-Maur, élection que les adversaires des bénédictins prétendaient être une protestation faite au nom du jansénisme[2]. Les investigations auxquelles je me livrai me firent découvrir, dans les diverses correspondances manuscrites que possède la bibliothèque de Bourgogne, deux recueils de lettres inédites adressées par deux érudits français aux Bollandistes Ghesquière et Enschenius. Le premier de ces recueils renferme une correspondance fort curieuse du spirituel et savant abbé Guillaume Chastelain, renommé pour ses infatigables travaux sur la liturgie et l'hagiographie, et l'autre contient beaucoup de lettres du génovéfain Barthélemy Mercier, plus connu sous le nom d'abbé de Saint-Léger, et l'un des bibliographes les plus instruits du dernier siècle.

[1] Pièce n° 112, annexée au rapport.

[2] Pièce n° 115, annexée au rapport.

N'ayant point trouvé de lettres de Mabillon dans la correspondance des anciens Bollandistes, aujourd'hui déposée à la bibliothèque de Bourgogne, je consultai au collége de Saint-Michel le musée des Bollandistes actuels. Mais les renseignements que ces savants religieux voulurent bien me donner avec une parfaite obligeance m'apprirent que ces lettres avaient disparu, et qu'elles avaient sans doute été égarées dans les nombreuses translations que les manuscrits de la société avaient subies depuis la révolution française. Cette perte me parut d'autant plus regrettable, que la correspondance de Mabillon se rapportait entièrement à la grande discussion qu'il eut à soutenir avec le Père Papebroch, l'un des plus savants collaborateurs du recueil des *Acta Sanctorum,* discussion dans laquelle l'érudition des deux adversaires ne fut égalée que par l'admirable bonne foi dont ils firent preuve. Mais en compensation, et d'après les indications qui me furent fournies, je retrouvai une autre correspondance, celle que du Cange avait entretenue avec le même Père Papebroch, ainsi que plusieurs lettres fort intéressantes de Leibnitz, adressées à ce Bollandiste.

Aux archives générales du royaume, administrées avec tant de soin par M. Gaschard, que ses publications sur l'histoire de Belgique ont fait connaître au monde lettré, je distinguai aussi un certain nombre de cartulaires sur lesquels je crois devoir, Monsieur le Ministre, appeler votre attention, parce que plusieurs d'entre eux proviennent de monastères français ou touchent à quelques points de notre histoire. Ainsi, je citerai le cartulaire du roi Philippe le Bel, manuscrit en parchemin, de 124 feuillets, et se rapportant aux pièces émanées de la chancellerie royale pendant les années 1309 et 1310. Dans les volumineux cartulaires de Stavelot, de Saint-Trond et de Saint-Pierre, près de Gand, je remarquai également beaucoup de diplômes signés des princes de la famille carlovingienne et des rois de la première race des Capétiens. Enfin, je terminerai ces indications, en mentionnant une chronique de l'abbaye de Saint-Bertin, s'étendant de l'année 998 à la fin du XVIe siècle et renfermée dans un manuscrit dont les caractères datent de cette dernière époque.

Les dépôts publics de Gand et d'Anvers que je visitai, après ceux de Bruxelles, ne me présentèrent point de documents relatifs à l'objet habituel de mes recherches. A Louvain, je ne trou-

vai non plus de lettres de bénédictins de Saint-Maur; mais dans un manuscrit intitulé *Chronicon Martianum*, et composé par Bosmans, prieur du monastère de Saint-Martin, je remarquai un passage où l'auteur rappelle la discussion soulevée entre les augustins et les religieux de Saint-Benoît au sujet de l'*Imitation de Jésus-Christ*. A la bibliothèque de l'Université, un manuscrit du *Speculum doctrinale* de Vincent de Beauvais, exemplaire contemporain de l'auteur, me montra des leçons et des variantes toutes différentes des textes publiés jusqu'à présent. Je citerai encore un autre manuscrit, dont aucun recueil biblographique ne fait mention, et qui mérite pourtant d'être remarqué à cause des nombreuses variantes qu'il renferme : c'est le livre *De regimine principum,* traité si remarquable de la science au XIII[e] siècle, composé par saint Thomas-d'Aquin, mais dont la seconde partie est attribuée par quelques auteurs à son élève, Egidius Romanus, savant religieux augustin, précepteur de Pilippe le Bel et qui, après avoir professé à l'Université de Paris, fut élu général de son ordre.

L'abbaye autrefois si célèbre d'Affligen, avec laquelle nos religieux de Saint-Maur avaient eu de nombreuses relations littéraires, n'a conservé aucune trace de cette correspondance, la communauté ayant été supprimée à l'époque de la révolution française, et ne s'étant relevée que depuis quelque temps, grâce au zèle des bénédictins belges. En richesses manuscrites, le monastère actuel ne possède guère qu'un ouvrage qui mérite d'être cité, la chronique d'Affligen, par Cambier, dont j'avais vu une copie aux archives de Bruxelles. Comme l'abbaye des religieux prémontrés de Tongerloo avait reçu autrefois tous les manuscrits des Bollandistes, je désirais m'assurer personnellement si la bibliothèque de ce couvent, qu'on restaure avec magnificence, n'avait point gardé quelques-uns des documents que je cherchais. Mes investigations étant demeurées sans résultat, je me rendis au monastère d'Éverbode, où je ne fus pas plus heureux, pour les lettres de nos bénédictins français, mais où je trouvai un recueil important de bulles pontificales depuis Innocent II jusqu'à Adrien VI, c'est-à-dire de 1139 à 1523. Parmi les pièces inédites, je distinguai et copiai une lettre écrite par le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, à l'abbé d'Éverbode, pour le prier de faire un service funèbre en l'honneur de l'infant don Carlos, et dans laquelle

on trouve d'intéressants détails sur les derniers moments du fils du roi Philippe II.

Quant à la célèbre abbaye des Dunes, supprimée depuis longtemps, elle ne pouvait plus me fournir aucune pièce de la correspondance que ses religieux avaient entretenue avec Mabillon, et d'autres membres illustres de la congrégation de Saint-Maur. J'en cherchai vainement les traces à la bibliothèque de Bruges, qui a reçu les débris de la riche collection du monastère des Dunes; mais parmi les manuscrits de cette collection, je trouvai seulement une traduction de la règle de saint Benoît en langue française du XII[e] siècle; puis la chronique, récemment publiée par M. de Kerwin, sur le rôle important des bénédictins de Cîteaux dans la querelle du roi Philippe le Bel avec le pape Boniface VIII; enfin un poëme fort curieux sur les vertus et les devoirs monastiques, composé au temps de saint Bernard, et attribué même à ce célèbre réformateur, dont l'imagination se délassait parfois, dans de poétiques loisirs, des grands travaux auxquels il se livrait comme orateur et comme théologien.

A ces dernières recherches dans la bibliothèque de Bruges, je crus devoir, Monsieur le Ministre, borner mes explorations en Belgique, convaincu par les renseignements les plus certains que je ne trouverais point ailleurs d'autres documents inédits se rapportant à l'histoire ou à la correspondance des bénédictins de Saint-Maur. Si, dans le cours de la mission que Votre Excellence a bien voulu me confier, je n'ai point recueilli tout ce que j'espérais trouver, ce n'a été de ma part, je ne crains pas de l'affirmer ici, ni faute de soins et d'activité, ni faute de moyens employés pour obtenir de plus complets résultats. Dans les nombreuses et incessantes démarches que j'ai faites pour visiter les collections publiques ou privées, j'ai été dirigé, non-seulement par le désir de satisfaire consciencieusement à un devoir, mais aussi par un sentiment tout personnel qui me portait à rechercher avec ardeur les documents pouvant intéresser un ordre religieux pour lequel mes travaux antérieurs ont montré mes prédilections, et dont l'histoire littéraire me fournit en ce moment un nouveau sujet d'études. Si donc la correspondance inédite des bénédictins de Saint-Maur n'a été retrouvée qu'en partie, et si en beaucoup de lieux où j'aurais dû la recueillir elle a échappé à mes recherches, il faut attribuer ce fait à diverses causes dont plusieurs ont été

indiquées précédemment, et que je me permettrai de vous rappeler, Monsieur le Ministre, en les résumant toutes à la fin de ce rapport.

On doit reconnaître, premièrement, que de tous les documents historiques ou littéraires, il n'en est point qui, en raison de leur nature fragile et légère, et qu'on me passe l'expression, presque volatile, puissent se disséminer, se perdre ou se dérober aussi facilement que les feuilles séparées d'une correspondance épistolaire. Les lettres des bénédictins de Saint-Maur, écrites pour la plupart en latin, et signées de noms qui ne jouissent d'une véritable célébrité que dans le monde savant, ont subi, plus que d'autres peut-être, toutes les chances ordinaires de destruction. Ces chances de destruction ont augmenté par suite de la suppression des communautés monastiques à la fin du siècle dernier, par la vente et la démolition des maisons conventuelles, et la translation souvent renouvelée de leurs bibliothèques et de leurs archives dans les dépôts publics.

Il est arrivé, en outre, qu'au moment où les communautés étaient supprimées, les religieux, obligés de quitter leur couvent, ont usé d'un droit tout légitime, celui d'emporter avec eux une correspondance qu'ils regardaient comme une propriété personnelle, et que d'ailleurs, à cause de son caractère intime, ils ne voulaient point exposer à une publicité parfois compromettante. Or, un grand nombre de ces religieux, surtout des monastères bénédictins de la Suisse, s'étant retirés dans les grandes abbayes de l'Autriche, de la Hongrie et de la haute Italie, ce serait vers ces abbayes qu'il conviendrait, selon les renseignements que j'ai pris, de diriger de nouvelles recherches, afin de retrouver une partie des documents en question. Enfin, pour ce qui concerne d'autres lettres des bénédictins français qui, suivant des directions opposées après la suppression des couvents, se sont disséminées dans les familles des religieux, ou sont tombées dans le domaine public, beaucoup d'entre elles, je le sais, ont servi à enrichir les collections d'amateurs d'autographes, surtout chez nos voisins d'Angleterre, dont les agents ont, depuis de longues années, recueilli sur le continent une quantité prodigieuse de pièces manuscrites de cette nature.

Quoi qu'il en soit des différents obstacles qui ont empêché de retrouver, en aussi grande quantité qu'on pouvait le supposer,

les fragments épars de la correspondance inédite des religieux de Saint-Maur, j'aime à croire, Monsieur le Ministre, que vous ne regretterez pas d'avoir prescrit des recherches justifiées à l'avance par l'importance de leur objet, et dont le but était de recueillir des documents précieux pour l'histoire littéraire et religieuse du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. La mission que j'ai accomplie sous vos auspices aura eu pour résultat principal de fixer toutes les incertitudes sur la question de savoir ce qu'étaient devenus ces documents, qu'il importait à la France de ne pas laisser entre les mains des étrangers. Cette même mission m'a permis en outre de visiter les lieux qu'avaient parcourus dans leurs différents voyages littéraires nos plus illustres bénédictins français, et de constater ainsi, après bien des années écoulées, bien des révolutions subies, la situation actuelle des monastères et des bibliothèques qu'ils avaient autrefois explorés. Quant aux documents que j'ai recueillis, ils viendront s'ajouter au recueil déjà si vaste que nous possédons à la Bibliothèque impériale, recueil dont j'ai eu l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous signaler l'importance au commencement de mon premier rapport, et dans lequel un choix de lettres fait avec discernement pourrait donner lieu à une publication d'un grand intérêt. En regard des lettres des savants étrangers et des personnages les plus éminents aux deux derniers siècles, on placerait celles des plus célèbres bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et dont une partie assez considérable a été gardée avec soin par leurs confrères de Saint-Germain-des-Prés.

En effet, la pensée de recueillir la correspondance épistolaire d'hommes qui pendant leur laborieuse carrière avaient donné tant de gages à la science et à la religion, date déjà d'une époque ancienne, comme l'atteste une lettre inédite de dom Massuet, que j'ai trouvée aux archives de l'abbaye de Saint-Gall. Dès l'année 1707, au moment où la mort de Mabillon venait d'enlever à la congrégation de Saint-Maur sa gloire la plus pure, dom Massuet écrivit à divers correspondants de l'illustre défunt, notamment à Maurice Muller, bibliothécaire de Saint-Gall, de vouloir bien lui envoyer toutes les lettres qu'ils pouvaient posséder de l'auteur des *Annales Bénédictines*, afin d'en composer un recueil conformément aux intentions de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés. Or, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés était alors l'ai-

mable et spirituel cardinal d'Estrées, longtemps ambassadeur de France à Rome, qui mourut doyen de l'Académie Française, et dont l'esprit et le caractère ont été si admirablement peints par Saint-Simon. Il paraît que les intentions du cardinal ne purent être réalisées comme il l'aurait voulu; car, quelque temps après, dom Vincent Thuillier, en publiant les ouvrages posthumes de Mabillon, exprime le regret de ne donner qu'un petit nombre de ses lettres, ajoutant que ce n'était pas faute d'avoir fait ses diligences pour les obtenir, mais que « chacun sans doute avait eu sa raison pour les garder. » Un siècle et demi s'est écoulé depuis que ce regret a été exprimé, et poursuivant l'accomplissement d'un dessein projeté par les bénédictins eux-mêmes, vous avez cru devoir, Monsieur le Ministre, prescrire des recherches dont l'objet intéressait la gloire littéraire de la France. Peut-être, dans le même intérêt, jugerez-vous convenable de donner suite à la mission que vous m'avez confiée, soit en ordonnant des investigations nouvelles, soit en mettant à profit, pour éclairer l'histoire des lettres profanes et sacrées des deux siècles précédents, les documents nombreux que nous possédons déjà, et qui ont fait le principal objet de ces deux rapports.

Pièces annexées aux rapports précédents sur la correspondance inédite des bénédictins de Saint-Maur[1].

1.

Lettre collective, écrite par D. Luc d'Achery et D. Jean Mabillon, pour annoncer la publication du grand ouvrage des *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*[2].

Universis S. P. Benedicti discipulis et alumnis, verisque sanctorum quibuscumque cultoribus.

Inter præcipua quæ christianis proponuntur documenta ad mores piè sancteque efformandos, maximi semper ponderis fuere

[1] Les pièces qui sont publiées ici ne forment qu'une partie de celles que nous avons recueillies dans le cours de notre mission. Ne pouvant, faute d'espace, les publier *in extenso*, nous avons borné notre choix aux documents qui étaient surtout de nature à éclairer ou à justifier les observations faites dans nos deux rapports.

[2] Nous ne croyons pouvoir mieux commencer la série des documents annexés

sanctorum vitæ et Exempla. Quamobrem Ecclesiæ catholicæ rectores, Sancto Spiritu afflati, ab ipsis Christianæ religionis primordiis singularem adhibuere curam ut notarii scriptoresque pii ac eruditi in diversis provinciis constituerentur, qui martyrum agones aliorumque sanctorum acta scriptis mandata posteritati commendarent, eaque in ecclesiis inter divina officia publice lectitarentur. Eoque quoque ducti Spiritu, patres congregationis Sancti Mauri, in Gallia, suis in comitiis jamdudum sancivere ut vitæ sanctorum, quibus ordo Benedictinus mirifice abundavit, primaria phrasi servata editæ, in unum, ut aiunt, corpus redigerentur, non quidem juxta mensium fastos, sed rata sæculorum serie dispositæ. Qua cura nobis demandata, jamque earumdem vitarum, quotquot nempe reperiri potuerunt a viginti plus annis, facta collectione permaxima, illa sine mora typis committenda statuerunt, ac humeris nostris id oneris imposuerunt.

Porro instituti nostri ratio ita se habet. Acta sanctorum primigenia dabimus ad sæculorum classem revocata; acta, inquam, sanctorum utriusque sexus, qui S. P. Benedictum suum agnoverunt patriarcham, necnon et quarumcumque congregationum diu post dilatam sanctæ ipsius regulæ observationem erectarum, videlicet Cluniacensis, Camaldulensis, Cisterciensis, Sylvestrinæ, Olevitanæ, Cœlestinensis, etc. At vero, cum ex actis illis nonnulla subinde salebris respersa sunt, conabimur notis quam brevissimis, vel textum emendare, vel obscura explanare, vel denique temporum dissidia ad concentum reducere.

Cæterum quanta ex hoc opere (si Deus cœptis faveat) hauriri poterit utilitas, nemo non videt : nam, præter sanctorum exempla domestica quæ in promptu occurrent, ex illa sæculorum compage absoluta ordinis Benedictini, ecclesiasticarumque rerum exurget historia, et quidem originalibus contexta instrumentis : unde non solum ordinis nostri alumnos, sed quoscumque solide pios, do-

à nos rapports, que par cette lettre si remarquable que D. Luc d'Achery et D. Mabillon adressèrent au monde religieux et lettré, pour faire connaître leur dessein de publier le vaste recueil qui devait fonder bientôt la réputation des écrivains de la Congrégation de Saint-Maur. On verra en quels termes simples et nobles ces religieux écrivaient alors ce qu'on peut appeler leur *prospectus*, moins pour conquérir de nombreuses souscriptions, que pour obtenir la coopération de tous les hommes savants, afin de donner à leur ouvrage une perfection digne à la fois d'un tel recueil et de la congrégation qui le faisait publier.

ctos præsertim viros spectare videtur. Hos itaque omnes enixe rogamus ut ad hoc opus promovendum et quam perfecte absolvendum suam nobiscum operam conferre dignentur. Quibus autem plurimum juvari poterimus, ea notamus. Imprimis acta sanctorum, maxime peculiarium iis locis ubi coluntur integre describenda, nihil immutando, nec stylum, nec verba, neque scribendi rationem; tunc exscripta ad exempla sunt conferenda. Si vero sancti notiores extiterint, sat prima ac postrema cujuslibet vitæ verba indicare, ne forte an eadem acta tum præ manibus habeamus. Deinde sanctorum miracula, translationes, elevationes et alia pari modo exscribenda, immo et Sanctorum externorum ad nostra monasteria factas translationes, quia inde ordinis historiæ non parum lucis adfertur. Insuper, quantum fieri poterit, propria nomina locorum, oppidorum, aliaque sanctorum lingua vulgari erunt margini apponenda.

Postremo quidquid profuturum existimaverint ad ea illustranda communicare nobiscum velint eruditi viri, quibus gratiam, ut æquum est, impensi beneficii non modo habere, verum et publicare haud prætermittemus.

Parisiis, e monasterio S. Germani Pratensis, IV cal. martias M DC LXVII.

F. Luca d'Achery et F. Johannes Mabillon,
monachi Benedictini cong. S. Mauri, in Gallia.

2.

D. Bernard de Montfaucon à Antoine Muratori.

Clarissimo et doctissimo viro Antonio Muratori, in bibliotheca Ambrosiana præposito, Fr. Bernardus de Montfaucon, S. P. D[1].

Cum primum litteras accepissem tuas, onustas officio, Cl. Boivinum adii, et rogavi ut Anecdotorum Gregorii Nazianzeni quæ penes ipsum sunt catalogum tecum communicare vellet. Ille, ut est vir bonus, et *φιλολόγος* opportunus, non catalogum modo,

[1] Dom B. de Montfaucon, pendant son séjour en Italie, n'eut qu'à se louer de l'obligeance de Muratori, alors bibliothécaire de l'Ambroisienne, à Milan. Par leur correspondance nous apprenons que Montfaucon adressa au savant bibliothécaire sa *Défense de saint Augustin*, et lui demanda communication d'un

verum ipsa opuscula daturum, si in optatis sit tibi, pollicitus est. Ipsum interea indicem a laudato viro concinnatum transmitto tibi. Adjecit initia carminum ut facilius perspicere liceat an eadem tibi, vir clarissime, quam ipsi suppetunt. Nullus dubito te Gregorii Nazianzeni opuscula a Tollio edita lustrasse, ut certior fieres nunc inter tuas lucubrationes quidpiam simile compareat. Ad hæc autem in notis Cotteller. ad P. P. primi sæculi cusa fuit epistola ejusdem Gregorii Naz. ad Nectarium, cujus initium Ἀδεῖ τῶν βασιλέων. Hæc cautionis gratia dicta sunto.

Doctissimas autem lucubrationes tuas quod spectat, si liceat nobis quid operæ tibi conferre, probe nobiscum actum existimabimus. Verum ut eas hic typis committamus vix facultas dabitur; tum quia haud parvi negotii res est bibliopolas offendere, qui rei familiaris periculo, nam ita vocant, græca prælo dare velint; dum certatim illi in usui plebeio commodos libros involant quæstus causa; tum quia nobis gravissima sunt negotia litteraria quibus hæc tui demerendi via interfunditur. In reliquis autem si quid adjumenti nos præstare tibi posse putes, vir clarissime, opera nostra uti ne gravere; si recensione, perquisitione opus fuerit, omnia posthabebimus ut votis tuis faciamus satis. Operarum oscitant... (?) factum ut duo triave folia Athanasii operum cudenda adhuc supersint. Successivis horis aliud opus paravi doctorum judicio perutile futurum, Bibliothecam videlicet græcam in qua primum græcorum scriptorum quorum opera exstant, nomen, patria, tempus exstabunt, exinde ad singulos catalogos cusorum operum, exinde ad finem catalogi cujusque indicabitur quorum operum codices manuscripti rari, frequentesve ac vulgares sint. 2° Omnia opera edita ordine alphabetico a primis cujusque verbis edentur cum nomine auctoris ad singula, et si qua laciniosa sint vel manca ibidem consequenter indicabitur. 3° Postrema cujusque tractatus verba ordine item alphabetico cum nomine auctoris. 4° Index copiosissimus dabitur. Non est quod multis enuntiem quis usus hujusmodi operis fuerit. Tute, vir clarissime, necessitatem, nam ita vocare non dubito, perspectam habes.

précieux manuscrit de saint Athanase, appartenant à la bibliothèque du duc de Modène, dont Muratori était devenu le conservateur. De son côté, l'érudit italien envoya plusieurs de ses ouvrages au religieux de Saint-Germain-des-Prés, et réclamant souvent son entremise pour la communication de documents qui lui étaient nécessaires.

3.

Le supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur au pape Clément XII.

Sanctissimo Clementi XII pontifici maximo,

Cum tibi, Beatissime Pater, moderandæ religionis potestatem divinitus traditam agnoscam, in præfectum generalem congregationis S. Mauri ordinis S. Benedicti, indignus licet, adlectus, ad pedes sanctitatis tuæ mente et venerabundus accedo. Te enim, Pater Sanctissime, in hac sacrosancta specula sedentem, non modo ut supremum antistitem, sed etiam ut exemplar virtutum omnium suspicio : et hanc semper ancoram tenebo, certus tali duce me ad salutis portum appulsurum esse. Neque vero dissimulare possum gravissimum mihi onus impositum esse, in hac præsertim rerum conditione : ut enim quamplurimi sunt in sodalitio nostro, maxime ex iis qui edendis SS. Patris scriptis dant operam, qui, episcoporum vestigiis hærentes, Clementis XI pontificis maximi constitutionem amplexi sunt; non desunt tamen alii, qui intemperanter et otio et literis abutentes, a recto tramite deflexerunt : quos ego pro virili mea ad sacram caulam reducere satagam, et quantum facultas feret ad præcipua munia illos delegam, qui rectam et doctrinam et disciplinam tueantur. In mores monachos a magistris et doctoribus institui curabo qui sint prorsus a novis illis opinionibus alieni. De cætero id totis viribus enitar ut rebus ad libitum antistitis sacrorum compositis, tranquilla omnia in sodalitio nostro sint. Ut autem omnia rectius procedant, faxit Deus te talem et tantum Petri successorem diu et feliciter in cathedra veritatis sedere; id summis votis apprecatur, id cum benedictione tua efflagitat,

Sanctitatis tuæ

Obsequentissimus humillimusque filius,

Præfectus generalis congregationis Sancti Mauri, O. S. B.

Datum Lutetiæ Parisiorum pridie kal. septembris, anno 1733.

4.

Dom Bernard de Montfaucon au pape Benoît XIII.

Ad pedes Sanctitatis Vestræ observantiæ obsequientiæque nostræ pignus deferimus, Antiquitatis videlicet explanatæ et schematibus illustratæ opus, cui à multis annorum lustris, cum per otium romanum, tum in nostris germanensibus sedibus, manum successivis horis admovi, quodque vix speraveram, ad exitum deduxi[1]. Hæc et alia quæ per otium paramus, ut auspiciis, Sanctissime Pater, tuis felicius prodeant in lucem, benedictionem tuam expeto et efflagito. Nam si quid hoc omine suscipiatur, id fausto exitu donandum confido; hinc vires nobis et fiducia bene gerendæ rei accedent. His fretus, nulla properantem tardabit inertia, non rerum difficultas deterrebit. Demum pro more nostro precamur et summis votis efflagitamus ut diuturnum nobis tanti pontificis patrocinium experiri liceat.

5.

Dom Bernard de Montfaucon à Monseigneur l'électeur de Mayence.

Le 1er février 1726.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre dont votre Altesse électorale a bien voulu m'honorer de la main de M. le comte de Stadion son envoié, qui m'a montré en même temps cette incomparable pierre de votre cabinet, ouvrage du fameux Pyrgotèle, dont le nom s'y trouve

[1] La publication de L'*Antiquité expliquée*, en dix volumes in-folio, avait eu lieu en 1719; mais l'ouvrage ne fut complété par cinq volumes nouveaux qu'en 1724. Cet immense recueil, qui renferme de 30 à 40,000 figures, et que Montfaucon dédia au maréchal d'Estrées, fut accueilli avec une telle faveur, qu'en deux mois la première édition fut épuisée, et que, sans consulter l'auteur, les libraires en firent une seconde édition, qu'ils tirèrent à deux mille exemplaires. Un succès si étonnant montre combien le goût de l'antiquité, que sous certains rapports, on pourrait croire plus récent, était alors répandu. Ce goût se manifesta partout, chez les princes et les grands seigneurs, comme parmi les membres du clergé séculier et régulier. Ainsi le célèbre père la Chaise, si connu comme confesseur de Louis XIV, mériterait de l'être tout autant comme antiquaire, et c'est avec raison que de Boze, en faisant son éloge à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a dit de lui : « La connaissance des médailles lui doit assurément une partie des progrès qu'elle a faits dans le dernier siècle. »

gravé. C'est l'unique que j'ay vûe et dont j'ay jamais entendu parler, qui porte encore aujourd'hui le nom de ce célèbre graveur et sculpteur. Après l'avoir considérée attentivement, j'en ay porté le même jugement que j'en portai, il y a peu d'années, sur une copie imparfaite; je crois que c'étoit une femme, et sans doute Iole ou Omphale, amie d'Hercule: toute l'Académie assemblée fut de mon sentiment. Le sein et toute la figure ensemble me le persuadent. La pierre n'en est pas pour cela moins précieuse; on peut assurer que c'est un des plus insignes monumens de l'Europe. Si mon supplément n'avoit pas été imprimé, je l'aurois mise, avec la permission de votre Altesse électorale, dans le premier tome, à l'article d'Hercule.

M. le comte m'a encore mis entre les mains des fragments de deux fort anciens livres en papier d'Égypte: ce sont des vers de deux fort anciens manuscrits, l'un grec, l'autre latin; le grec est certainement un reste des bibliques de l'empereur Justinien, comme je l'ai fait voir dans le petit écrit latin que j'ai donné à M. le comte de Stadion, et qu'il ne manquera pas d'envoier à votre Altesse électorale. Le caractère est du siècle de Justinien, en lettres capitales sans accents ni esprits, comme on l'écrivoit au sixième siècle. Si j'avois eu ces fragmens quand je publiai ma Paléographie grecque en 1705, je n'aurois pas manqué d'en mettre quelque échantillon parmi les caractères grecs du VI[e] siècle, car ce livre contient des exemples d'écriture grecque de tous les siècles et de tous les âges.

Le manuscrit latin contenoit le Digeste ou les Pandectes; il etoit du même âge à peu près que l'autre manuscrit grec, et plus ancien que les Pandectes florentines tant vantées dans toute l'Europe. Ces sortes de manuscrits sont plus rares que les Institutes de Justinien; quoique ce soient des restes imparfaits et déchirés, elles méritent d'être conservées fort soigneusement.

6.

Dom Bernard de Montfaucon à l'archevêque de Reims.

Monseigneur,

On nous a prêté de tout temps les manuscrits de la Bibliothèque du roi pour nos éditions; et depuis près de quarante ans que je

travaille, messieurs les bibliothécaires ne m'ont jamais fait la moindre difficulté là dessus. Ils rendront tous témoignage que rien ne s'est jamais égaré entre nos mains, et que nous avons même beaucoup contribué à en augmenter le nombre des manuscrits et des imprimez. Le père Mabillon, dans ses voyages, n'a rien négligé pour l'enrichir. J'en ai aussi cherché et envoié beaucoup pendant mon long séjour à Rome. Cependant, voilà un ordre de Sa Majesté, qui défend d'en prêter à qui que ce soit, et qui nous exclut comme les autres. Cela arrive dans un temps où j'en ai plus de besoin que jamais, tant pour les *Monuments de la monarchie françoise*, ouvrage qui sera dédié au roi, à qui j'ay montré une partie des pièces qui le composera, que pour les éditions des Pères. J'ai recours à Votre Grandeur pour la supplier instamment de m'obtenir et de m'envoier un ordre de Sa Majesté, moyennant lequel on me prêtera volontiers les manuscrits et portefeuilles dont j'aurai besoin[1]. Je suis persuadé que la défense générale de prêter des manuscrits n'est faite que pour corriger quelques abus, et dans l'intention d'excepter dans la suite ceux qui travaillent pour l'État et pour le public. C'est la véritable fin pour laquelle la Bibliothèque du roi a été formée.

J'attends réponse favorable, et j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Bernard de Montfaucon.

7.

Dom Bernard de Montfaucon au cardinal Fleury.

Monseigneur,

Je cherche toujours quelqu'un qui puisse continuer l'Histoire

[1] On comprend que le père Montfaucon ait eu recours, dans cette circonstance, à Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, qui, par sa famille et par lui-même avait un grand crédit, et exerçait, en outre, une influence toute particulière sur l'administration de la Bibliothèque du roi, dont son neveu avait la direction. Quant au ton un peu vif qu'on remarque dans cette lettre, il ne doit pas surprendre de la part de Montfaucon, qui, avant d'entrer dans l'ordre de Saint-Benoît, avait fait plusieurs campagnes avec Turenne, et, sous l'habit du religieux, conservait toujours quelque chose du gentilhomme habitué à porter l'épée. C'est par allusion à ce caractère de son irascible ami, que le doux Mabillon l'appelait en riant *M. le chevalier de la Rocquetaillade*.

de l'Église de M. l'abbé Fleury, tel que V. É. le souhaite, qui ne soit point partial, et qui ne cherche pas à plaire à certaines gens qui veulent qu'on tourne tout de leur côté[1]. J'en avois deux en vue, l'un religieux, l'autre abbé. Tous deux ont de l'esprit et du style, mais sont si peu versez l'un et l'autre dans l'histoire de l'Église, qu'il leur faudra bien du temps pour amasser des matériaux et pour se mettre au fait de tant d'histoires particulières qui entrent dans l'histoire générale de l'Église; de sorte que de plusieurs années d'icy, nous ne verrons un premier tome de cette continuation. C'est ce qui m'a empêché de faire la proposition à aucun des deux, craignant de divulguer une chose sur laquelle il faut tenir un grand secret. Le religieux est déjà vieux et appliqué à d'autres ouvrages. L'abbé, qui a environ trente cinq ans, travaille sur des matières académiques. Je tâcherai d'en déterrer quelqu'autre; mais je prévois qu'il sera difficile d'en trouver.

8.

D. Bernard de Montfaucon à monseigneur de Coislin, évêque de Metz[2].

Monseigneur,

J'étois dans le dessein de rendre compte à Votre Grandeur de notre travail sur sa bibliothèque au commencement de l'année prochaine. Je n'aurois pas écrit plustôt pour avoir un plus grand détail à luy faire tout à la fois. Mais puisque vous souhaitez, monseigneur, de sçavoir ce que nous avons fait jusqu'à présent, j'en ferai un récit le plus exact qu'il me sera possible. Depuis que j'eus reçu la lettre où Votre Grandeur me temoignoit de souhaiter que je travaillasse à dresser un catalogue ample pour le faire im-

[1] Les vingt premiers volumes de l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury, mort en 1723, n'allèrent que jusqu'à l'année 1414. Elle fut continuée par le père Fabre, de l'Oratoire, qui, en y ajoutant seize autres volumes, dont la publication commença en 1726, s'arrêta lui-même à l'année 1588.

[2] Cette lettre donne des détails intéressants sur la manière dont le père de Montfaucon dressa le catalogue raisonné de la bibliothèque, si riche en manuscrits, que monseigneur de Coislin avait héritée du chancelier Séguier. Le catalogue, auquel Montfaucon et les religieux qui l'aidaient travaillèrent deux années, parut en 1715, sous le titre de *Bibliotheca Coisliniana*. Quant à la précieuse collection de manuscrits dont on y trouve l'inventaire, elle fut léguée plus tard à la bibliothèque de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

primer, suivant le plan que je luy avois marqué, je mis la main à l'œuvre, et, avec le secours d'un de nos confrères, nommé Guillaume Le Clerc, et du jeune homme que j'ai pris pour nous aider, je rangeai ces manuscrits en trois classes: la première, des in-folio; la deuxième, des petits in-folio et des in-quarto; la troisième, des in-octavo et in-douze. Chacune de ces classes est rangée, suivant les matières, en dix autres, conformément à ce que j'eus l'honneur d'écrire à Votre Grandeur dans ma dernière lettre. Ensuite je fis numéroter tous les manuscrits rangés suivant les matières, en commençant par les plus grands et finissant par les plus petits. J'ay fait coller tous les numéros sur le dos des livres, en laissant pourtant les anciens numéros, afin que si on les trouve citez, on puisse les reconnoître. Nous avons trouvé plus de trente manuscrits plus que n'en portoit le catalogue imprimé. Je crois qu'on auroit peine de trouver une bibliothèque aussi bien rangée que le sont les manuscrits grecs.

Nous nous mismes ensuite à faire le catalogue et les extraits en la manière que je m'étois proposée. Il y en a soixante de faits; nous y trouvons bien des choses dont nous ne nous étions point aperçus dans la première révision, que nous avions faite en peu de temps; car, comme nous voions tout page à page, et avec attention, j'espère qu'il n'échappera à notre diligence rien de considérable. L'ouvrage sera bien meilleur que nous ne croyions d'abord : ce sera un livre fort utile et fort recherché, si je ne me trompe, parmi les choses les plus considérables que nous avons trouvées depuis que nous travaillons sur ce projet. On peut compter sur un très-ample catalogue des ouvrages de Sévère d'Antioche, fameux prélat du v[e] siècle, dont les fragments se trouvent dans plusieurs de vos manuscrits. La vingtième partie de ces ouvrages n'étoit point encore connue; cela fera grand plaisir aux savants de notre temps. De plus, deux grands fragmens de saint Athanase : l'un, d'un livre de ce saint docteur contre les ariens, qui étoient des hérétiques de son tems (personne ne sçavoit encore qu'il eût écrit contre ces hérétiques); l'autre, de son traité *de Fide*, qui n'étoit pas encore imprimé. Nous avons aussi trouvé des conciles et des canons postérieurs à ceux qui sont imprimés qui n'ont jamais vu le jour. Je passe plusieurs autres choses, qu'il seroit trop long de rapporter.

Ces découvertes font grand plaisir aux ouvriers, et encou-

ragent à continuer les recherches. Je le dis encore, cet ouvrage immortalisera votre nom, celuy du chancelier Séguier, et de votre illustre famille. Ce sera le second catalogue détaillé en cette sorte qu'on ait encore fait. Le premier, qui est celuy de l'empereur, a été fait par Lambec, en plusieurs assez petits volumes : il n'y a point aujourd'huy de livre plus recherché et plus cher que celui-là. J'ose espérer que le vôtre le sera un jour pour le moins autant; car, quoique le nombre des manuscrits grecs de l'empereur monte à plus de sept cens, votre catalogue, qui ne contiendra que quatre cens cinq ou six, aura bien plus de choses rares et singulières que n'en a celuy-là. Vous serez le premier en France qui ait exécuté ce dessein. Il y a longtems qu'on y pense pour la Bibliothèque du roi, mais je ne crois pas que cela soit fini dans cinquante ans d'ici. Comme nous travaillons avec non moins de diligence que d'exactitude, nous pourrons commencer d'imprimer à la Toussaint prochain, pour le plus tard.

Je ne me suis pas contenté de faire numéroter tous les manuscrits, je fais encore chiffrer les feuilles de chacun, et à la teste de nos extraits nous mettons toujours que le manuscrit dont nous faisons l'extrait et la description a tant de feuillets. Par ce moïen, on ne pourra jamais rien ôter d'un manuscrit qu'on ne s'en aperçoive. Étant aussi occupé d'ailleurs que je le suis, je n'aurois pas fini ce catalogue de long tems, et comme j'avois besoin d'un homme habile et d'un puissant secours, pour engager D. Guillaume Le Clerc, religieux de cette maison, fort entendu dans le grec, à m'aider avec assiduité, j'ay pris son frère pour travailler à ce qu'il y a de moins important, mais qui ne laisse pas d'être nécessaire pour la perfection de l'ouvrage; et avec le secours de D. Guillaume, qui y travaille avec beaucoup d'affection, nous finirons dans un an, ce que je n'aurois pu faire en deux, étant indispensablement obligé à continuer mon impression des Hexaples, ouvrage le plus difficile qu'on n'ait encore vu. J'ai toujours cru qu'il ne falloit jamais prêter des manuscrits d'une bibliothèque sans demander un récépissé, de peur qu'il ne s'en égare quelqu'un. Mais cela ne me paroissoit pas nécessaire lorsqu'on en apporte des charges de crocheteurs pour en faire le catalogue et les rapporter d'abord à la bibliothèque. C'est ainsi qu'on en usoit à la Bibliothèque du roi, lorsqu'on travailloit en cette abbaye au

catalogue des manuscrits latins. Toutefois, dès que M. Blanchard m'a temoigné le souhaiter, avant même que de recevoir votre lettre, j'ay donné mon billet, et continueray avec plaisir de le donner jusqu'à la fin.

9.

Ce 20 mars 1694.

D. J. Mabillon à Madame Germain, religieuse bénédictine à l'Hôtel-Dieu de Péronne [1].

J'ay reçu vos deux dernières lettres, ma très chère sœur, et j'aperçois que votre douleur est encore bien violente, aussi bien que celle de M. votre frère et de toute votre famille. Je ne vous dis rien de la mienne; mais il faut avouer qu'à considérer les misères de cette vie, nous avons bien plus sujet d'envier le bonheur de notre très cher frère que de plaindre sa sortie de ce monde. Cependant, il faut donner quelque chose à la nature; mais il faut aussy que la foy en corrige l'excès. Je suis faché que vous ne m'ayez pas écrit plus tôt pour le reliquaire. Notre pauvre défunt l'avoit donné avant sa mort à frère Mathias, son infirmier. Une religieuse de Chelles, nommée M[me] de Polalion, qui avoit une confiance très particulière en luy, l'a demandé avec de si grandes instances, disant qu'il luy avoit été promis, qu'on a été obligé de le retirer des mains de frère Mathias, quoyqu'avec grande peine, pour le luy donner. Cela s'estoit fait le jour que je reçus votre deuxième lettre, et frère Gilles, qui estoit allé ce jour-là à Chelles, en étoit le porteur. J'ay été sensiblement mortifié de ce qu'il n'étoit pas en mon pouvoir de vous l'envoyer. Pour les médailles, je vous les garderay; et si je puis sçavoir que mon cher frère ne dût rien à M[me] Courvois, et que ce soit une simple ami-

[1] Rien de plus simple et de plus touchant que cette lettre, dans laquelle Mabillon cherche à consoler la sœur de Michel Germain de la mort toute récente de son frère. C'était le 23 janvier 1694, qu'une attaque de pleurésie avait emporté tout à coup l'aimable et spirituel bénédictin, dont le nom est inséparable de celui de Mabillon. Ce dernier était lui-même gravement malade, quand il apprit l'état désespéré de son compagnon d'études; aussitôt il voulut se faire transporter dans sa chambre, et là, raconte Dom Tassin, après s'être dit adieu, ces deux respectables amis s'embrassèrent pour la dernière fois. Dans une autre lettre fort intéressante à Magliabecchi, Mabillon lui parle également, en termes vivement sentis, de la mort de son cher Michel Germain.

tié, vous les aurez gratis. Vous pouvez bien croire que je m'en feray un grand plaisir, quelque inclination que j'aye d'ailleurs d'exécuter ponctuellement les dernières volontés de notre très cher amy. J'ay trouvé les règles de votre maison, que je mettray entre les mains de M. le doyen de Péronne. J'ay donné à frère Gilles les autres papiers, et je garderay une petite caisse de béatilles de notre cher frère, pour vous les envoyer quand vous m'en donnerez l'adresse. J'y mettray aussi des lettres que lui ont écrites quelques cardinaux, afin que vous les gardiez dans la famille, avec un discours qu'il a fait, étant écolier, en l'honneur de son patron Michel. Ces béatilles sont de petits tableaux que vous ferez distribuer à vos neveux et à vos nièces, que je considéreray toute ma vie comme les miens propres. Obligez-moi de faire mes excuses à M. votre frère et à Mlle de la Croix, de ce que je ne leur écris pas. Je prie Dieu qu'il les console tous, et Mme votre belle-sœur, que je suis assuré être aussi fort sensible à notre perte commune. Je ne puis vous écrire davantage. Je suis tout à vous.

Votre dévoué

Fr. Jean Mabillon.

10.

Le cardinal Bona à dom Luc d'Achery[1].

Tandem, Deo favente, absoluta est editio lucubrationis meæ *De rebus liturgicis*, cui diu multumque insudavi, nescio quo successu. Quinque exemplaria D. Antonio Durban vestro procuratori generali consignavi, qui pro sua erga me benignitate se curaturum promisit ut simul cum aliis libris quos ad nos mittere debet locum habeant. Unum erit pro vestra bibliotheca S^ti^ Germani; reliqua oro ut digneris meo nomine offerre eminentissimis bonis meis D. cardinali De Retz, et D. card. Bullionio et dominis Balusio et de Goussainville, quos enixe rogo ut si quid repererint

[1] Nous donnons ici ces fragments de la correspondance échangée entre le cardinal Bona, qui venait de terminer son ouvrage *De rebus liturgicis*, et D. Luc d'Achery, auteur du *Scipicilegium*, pour montrer en quels termes ces savants hommes échangeaient et jugeaient mutuellement leurs œuvres. Ces lettres ont d'autant plus d'intérêt qu'elles traitent de questions relatives à la liturgie gallicane, questions qui, aujourd'hui, préoccupent si vivement le clergé de France.

correctione dignum, reperient autem multa, me admonere non graventur, ut ex eorum multiplici eruditione proficiam. Hoc vero officium fraternæ caritatis potiori jure a te tuisque sociis exigo et expecto. Scio enim quam sit mihi cura supellex et quam facile sit in rebus abditis et ambiguis hallucinari. Deus te diu incolumem servet.

Tibi addictissimus,

Romæ, die i. septembris 1671.

J. Card. Bona.

11.

Le cardinal Bona à dom Luc d'Achery.

Admum Rde Pater,

Libentius audio libri mei censuram quam laudes; atque ideo vellem ut D. de Voisin errores mihi indicaret quos in eo reperit, quandoquidem scribit a se accurate perfectum. Sed pepercit mihi, et in hoc duntaxat a mea sententia discedit, quod officium gothicum putat ad eam solam Galliæ partem restringendum quæ Gothorum imperio subdita erat. Et quia de hac re quid ipse sentiam exquirit obsecro primo ut rependat quod scripsi cap. 12, lib. I, § 5. Nam Hilduinus et Carolus Calvus diversum a Romanis ritum in universa Gallia ante Pipinum fuisse affirmant; qualis autem is fuerit testatur Carolus, qui ab ecclesia Toletana presbyteros adscivit ut prisco ritu in Galliis olim usitato coram se celebrarent. Deinde non videntur mihi evidenter concludere argumenta quibus nititur. In versibus Fortunati [1] sacrificium oblatum a S. Martino describentis memorantur dona et munera imposita altari; ergo, inquit, designantur verba canonis romani : *Hæc dona, hæc munera*, et seq. His vocabulis communiter utuntur Sancti Patres agentes de sacrificio; Codegrandus a te editus similia agit de canone romano, cap. 77 suæ regulæ [2]. Sed hic vixit tempore

[1] Le poëme de Fortunat, cité dans ce passage, est celui qu'il composa sur la *Vie de saint Martin*. Si ce poëme n'a rien conservé de la simplicité de la légende primitive, simplicité déjà un peu altérée, dans la Vie du même saint, par Sulpice Sévère, il faut reconnaître cependant que l'ouvrage de Fortunat offre souvent d'intéressants détails sur les mœurs ecclésiastiques et civiles de la société contemporaine.

[2] Saint Chrodegrand, évêque de Metz au VIIIe siècle, fut employé par Pépin le

Pipini, qui ritum romanum in Galliam introduxit, et aliunde constat Metensem ecclesiam romanis ritibus addictissimam fuisse; ex necrologo nihil prorsus concluditur, nam auctor illius libri vixit post annum millesimum. Ceterum quæ tibi describi optat ex missali gothico serenissimæ reginæ Sueviæ, mittam quam primum; non omnia tamen quæ desiderat in eo codice sunt, desunt enim rubrica et alia multa, ut ipse notavi, cap. citat. § 6, post missam S. Martini. De benedictionibus episcopalibus juxta ordinem ecclesiæ Mediolanensis, scribam emin[no] card[li] Litta, ejus archiepiscopo, qui me de his certiorem faciet. Si qua alia in re operi utilissimo ipsius domini de Voisin prodesse potero, operam meam libenter inpendam. Hoc opto ut sciat, meque tuis precibus enixe commendo.

Tibi addictiss[s],

J. Card. Bona.

Romæ, die 22 martii 1672.

12.

Dom Luc d'Achery au cardinal Bona.

Eminentissime Domine,

Litteræ illustris abbatis Le Roy mihi ad E. T. scribendi ansam præbuere, tum ut illas mitterem, tum etiam ut initio anni ecclesiastici memorem me exhibeam amicitiæ, immo et familiaritatis qua continuo jam a tot annis incredibili voluntate meam tenuitatem prosequi et fovere dignaris. Et præterea rationem studiorum qualiumcumque meorum reddam, misi ad D. Ant. Durban libellos quos abbas ille offert E. T., tanquam symbolum observantiæ erga te suæ : proposuerat quidem una cum hisce libellis dare litteras, sed remoram injecit ægra valetudo. Interim ego dolore affectus permaximo ob charissimi socii mei Johannis Mabillionii infirmatem diuturnam (paululum tamen solatus quod tantisper melius se habeat), coactus etsi libentissime in editione ejus dissertationis de Pane Azymo operam impendere meam; quam

Bref dans plusieurs missions importantes, et présida la diète générale d'Attigny-sur-Aisne, en 765. Il est surtout connu par la règle qu'il donna aux prêtres de son église cathédrale, règle tirée en partie de celle de saint Benoît, et dans laquelle l'auteur, citant souvent les usages de l'église romaine, donne de curieux détails sur l'ancienne liturgie.

simul atque peracta fuerit ad E. T. transmittemus. Typis quoque exprimendam curo praxim regulæ S. P. Benedicti gallico idiomate novitiis ac junioribus monachis potissimum præscriptam; denique tomum Spicilegii mei duodecimum, qui ante menses quatuor haud est absolvendus[1]. Et hæc sunt, Eminentissime cardinalis, quibus pene quotidie inter conflictum infirmitatum mearum jussus incombo. Interim divinam bonitatem enixe rogo ut tibi fausta sint sacra Christi natalia ad plures annos.

Eminentiæ tuæ,

Observantissimus ipsique addictissimus servus,

LUCA ACHERIUS.

Parisiis, e monasterio S. Germani, die 8 decemb. 1671.

13.

Dom Luc d'Achery au cardinal Bona.

Non possum mihi temperare quin iterum tertiove tibi gratuler de tuo opere plus quam arceo. Lego etenim illud ac relego non attente modo sed et volupe admodum, et multa quæ me latebant edisco. Legunt etiam doctissimi viri D. Arnauld et D. Nicole exemplarium quod tuo nomine eis obtuli. Quid ipsi sentiant prior tibi aperit, cujus litteras mitto ad eminentiam tuam; non hic refero aliorum judicium; uno verbo dicam, quotquot eruditi sunt Parisiis, quique de opere tuo me allocuti sunt, asserunt de liturgiis tam docte, tam pie tamque utiliter hactenus scripsisse neminem, adeo ut ad ecclesiæ catholicæ fidem et dogmata circa augustissimum missæ sacrificium, stabilienda, hæreseosque monstra debel-

[1] Dom Luc d'Achéry, qu'on peut regarder comme le promoteur des grands travaux entrepris par les bénédictins de Saint-Maur, et qui eut l'honneur d'avoir Mabillon pour disciple, avait commencé son *Spicilegium* en 1655, et ce fut en 1677 qu'il termina le treizième et dernier volume de ce recueil si important. On sait que cette curieuse collection d'actes, de canons, de conciles, de poésies et de diplômes, et qui reçut de son auteur le titre modeste de *Spicilége* ou *Glanes*, tire son principal intérêt des préfaces et des notes qui l'accompagnent. Une lettre du cardinal Bona nous apprend quelle estime le pape Alexandre VII avait pour la personne et les œuvres de dom Luc d'Achéry. Ce laborieux bénédictin ne cessa de poursuivre avec ardeur ses travaux favoris, bien que de douloureuses infirmités l'aient retenu, pendant les quarante-cinq dernières années de sa vie, à l'infirmerie de Saint-Germain-des-Prés.

lenda summe profuturas esse existiment istas lucubrationes. Deo sit gloria, cujus spiritus in animum induxit tuum ut egregio huic operi studium et laborem impenderes. Nos præterea litteris jussu Reverendissimi Patris nostri generalis indicavimus superioribus monasteriorum congregationis librum *De rebus liturgicis* editum Parisiis, quo istum sibi et monachis suis utilissimum comparare possent. Dom. Arnauld litterulis suis asseruit transmissum. *Perpetuitatis fidei* secundam partem ad Eminentiam tuam, aliumque librum qui in publicum breve prodibit se missurum pollicetur. Vive ecclesiæ bono quam diutissime.

Eminentiss[e] cardinalis, tui observantissimus servus,

D. LUCA ACHERIUS.

14.

Dom Bernard de Montfaucon à l'empereur Charles VI.

Sacræ Cæsareæ Majestati Caroli VI, Romanorum imperatoris.

Quando mihi semel, augustissime imperator, S. Jo. Chrysostomi jam edita opera offerenti tam faciles aditus præbuisti [1]; pari instructus munere tantam majestetam litteris compellare ac quintum sextumque tanti scriptoris tomum ipsi sistere non dubitavi; ut enim illa priora gratissima tibi accidisse significasti, imperatorum clementissime, ita hæc novis iisque insignibus aucta opusculis non minori haud dubie dignatione accepturus es. In sexto namque tomo et homiliæ egregiæ comparent ex tenebris nuper erutæ, et alia quæ hactenus in pulvere latuerant. Hæc tanti doctoris monumenta tibi, principum decus et ornamentum, non minus excellentia spero, quam ipsa novitate placitura esse.

Accedit et *Palæographia græca*, quam post diuturnam et assiduam codicum græcorum tractionem græcæ linguæ studiosis apparavi [2]. Cujus præstantissimæ linguæ ab ipsis, ut ita dicam,

[1] L'édition de Saint-Jean Chrysostome, composée de treize volumes, et commencée en 1715, ne fut achevée qu'en 1738. Dom Tassin explique cette lenteur par la mésintelligence des libraires et la difficulté de trouver de bons compositeurs en grec; mais l'abbé de Longuerue prétend, d'un autre côté, que Montfaucon ne se livrait à ce travail que malgré lui, et pour obéir à ses supérieurs. L'édition du Saint-Jean Chrysostome fut dédiée au cardinal Albani, neveu du pape Clément XI.

[2] La *Paléographie Grecque* avait paru en 1708, sous les auspices du duc de

incunabulis ad postrema usque tempora, scribendi formas mutationesque varias descripsi, et quantum licuit ob oculos posui. Hanc quoque, imperatorum maxime, abs te omnigenæ litteraturæ auspice, patrono vindice, æquo animo exceptum iri confido. Quantum autem hinc solatii consequantur ii qui in litterarum studio ætatem conterunt, cum a principibus aliquam vident lucubrationum suarum haberi rationem, norunt ii omnes qui litterariæ rei dant operam; quantus ergo accedit gaudii cumulus, quando is qui in summo rerum fastigio sedet, qualem te, summum imperatorem, læti conspicimus, in opera sudoribus nostris parta benignitatis suæ oculos adjicit! Tam egregium monarchum, non minus animi dotibus virtutibusque, quam victoriis inclytum, ut Deus ad longissimum annorum curriculum conservet summis votis expetimus; utque insignissima illa gens Austrica, heroum ferax, totoque orbe conspicua, per te demum, Cæsarum maxime, stirpe mascula donetur. Hæc, inquam, vota, hasce preces, ante singulos augustissimæ conjugis tuæ partus fervens emittit atque renovat,

Sacræ Cæsareæ Majestatis, obsequentissimus, humillimusque servus,

Bernardus de Montfaucon, M. B.

Mense maio anni 1725.

15.

D. Jean Mabillon à Madame la princesse de Guise[1].

Il faut être autant persuadé que je le suis de votre bonté pour oser présenter à votre Altesse Royale un livre qui est écrit contre

Bourgogne, qui voulut que cet ouvrage lui fût dédié. Le nombre seul des manuscrits grecs comptés par Montfaucon lui-même s'élève au chiffre de onze mille six cent trente. « Le grand usage, dit Dom Tassin, que l'auteur avait fait de ceux de France et d'Italie, pendant vingt ans, lui fit entreprendre cet ouvrage, aussi estimé en son genre que la Diplomatique du père Mabillon. »

[1] Quoique cette lettre de Mabillon à Madame de Guise et la réponse de cette princesse fassent partie des documents recueillis après la mort de Mabillon, nous les avons jointes toutes deux aux pièces annexées à notre rapport, comme faisant bien ressortir cet esprit de sage mesure et de charité chrétienne qui venait parfois tempérer l'ardeur apportée de part et d'autre dans la discussion sur les *Études monastiques*. Cette querelle fut soulevée par le livre que l'abbé de Rancé publia, en 1683, sur les *Devoirs de la vie monastique*, et où, selon le mot du cardinal Bona, « tout était remis en question avec une ferveur qui ressemblait à de la fureur. »

le sentiment de Mr l'abbé de la Trappe[1]. La considération qu'elle a pour son mérite, sans parler de la vénération particulière que j'ai pour lui, m'auroit sans doute empêché de rien dire contre son dernier livre, si une juste nécessité de m'expliquer et de justifier notre ordre ne m'y avoit engagé. Si V. A. R. prend la peine de jeter les yeux sur ces réflexions, j'espère qu'elle verra bien que ce n'a été que comme malgré moi que j'ai été obligé d'écrire, et que j'ai tâché de garder toute la modération qui m'a été possible. Je m'estimerai bien heureux, madame, si V. A. R., étant persuadée de la disposition où je suis pour cet illustre abbé, elle ne diminue en rien de ses bontés ordinaires pour notre congrégation, qui a ressenti en tant de rencontres les efforts de sa protection. C'est la grâce que je lui demande avec toute la soumission dont je suis capable, en la priant de trouver bon que je me dise, avec toute sorte de respect,

Madame,

De Votre Altesse Royale,

Le très humble et très obéissant serviteur,

F. J. Mabillon.

A Paris, le 1er septembre 1692.

16.

Madame la princesse de Guise à D. J. Mabillon.

J'achevai hier votre livre, mon père. Je voudrois pour beaucoup que vous eussiez fait le voiage de la Trappe devant. Je suis sûre que vous seriez converti, et que vous n'eussiez point mis l'avant-propos, qui est très aigre, et qui paroît l'être pour picquer simplement. Il y a aussi un trait dans le livre, de même que je croirois bien qu'il n'est pas de vous, mais que vous avez été poussé de mettre par ceux qui vous ont fait faire la réponse, qui se sont trouvez chocquez sans sujet par les raisons fortes du

[1] Ce livre est le *Traité des études monastiques*, que Mabillon publia en 1691, mais qu'il fit réimprimer l'année suivante, et qui fut traduit en plusieurs langues. Cet ouvrage, dans lequel l'auteur se montrait opposé aux principes de la théologie scolastique et aux livres des casuistes, fut immédiatement suivi des *Réflexions sur la réponse de l'abbé de la Trappe*, que Mabillon envoya également à

père abbé de la Trappe [1]. Il n'attaquoit que les Études profanes, et étoit plein d'un esprit de charité comme saint Paul pour les frères, et point autre chose. Ce n'est pas par prévention que j'en parle, mais c'est que c'est la vérité. Mais votre avant-propos est d'un esprit qui se veut vanger, qui est contre votre caractère. C'est pourquoi je ne le crois pas de vous. Je crois tout ce qui est d'antiquité que vous citez de vous. J'entrevois même que vous voudriez convenir, et votre fin est d'une humilité telle que je vous la connois. Si je ne vous estimois autant que je fais, je ne vous aurois rien écrit de ce que j'ai trouvé et d'autres que moi, qui ne connoissent point l'abbé de la Trappe, et qui auroient même plus penché pour vous [2] : mais je vous estime trop pour vous celer ce qu'on y trouve à redire, qui pourra même scandaliser et faire plus de tort à votre congrégation que ce que vous avez cru que le P. abbé de la Trappe avoit dit, qui dans les es-

la duchesse de Guise. C'était une réfutation de l'écrit que l'abbé de Rancé avait publié contre le *Traité des études monastiques*, et, par suite de cette réfutation, qui avait été composée sur l'ordre du chancelier Boucherat, on peut dire que Mabillon, dont la cause était d'ailleurs soutenue par l'abbé Fleury, Huet, Arnauld et Nicole, remporta sur son rival un triomphe définitif.

[1] Madame de Guise, sous l'influence de sa vive affection pour l'abbé de Rancé, oubliait sans doute que si Mabillon, sortant de sa modération habituelle, avait mis une certaine vivacité de ton dans sa réplique, c'est que son adversaire s'était emporté jusqu'à lui reprocher d'avoir écrit *contre sa propre conviction*. « Je puis tomber dans l'erreur, comme les autres hommes, avait répondu le religieux bénédictin ; je puis encore tomber dans des contradictions ; mais que *j'écrive contre ma propre conviction*, j'espère, avec la grâce du Seigneur, que cela ne m'arrivera jamais. »

[2] Cet aveu, échappé à Madame de Guise, confirme le fait bien établi, du reste, que dans sa controverse avec l'abbé de la Trappe, Mabillon avait pour lui, non-seulement les autorités les plus éminentes, mais encore la grande majorité des suffrages des hommes véritablement éclairés. Le pape Alexandre VIII avait donné une complète approbation au *Traité des études monastiques*, qui avait été accueilli non moins favorablement par les membres les plus distingués du cardinalat romain, et par le grand-duc de Toscane, Côme de Médicis. En outre, au moment même de la publication de ce traité, voici ce qu'écrivait à Mabillon l'évêque d'Avranches, Huet, qui se trouvait alors à son abbaye d'Aulnay : « Je suis ravi que vous ayez entrepris de désabuser ceux à qui on a voulu persuader, depuis plusieurs années, que l'ignorance est une qualité nécessaire à un bon religieux. Je suis dans un lieu où j'ai vu soutenir cette maxime si favorable à la fainéantise des cloîtres, qui est la mère du relâchement. Votre ouvrage les pourra désabuser, si je puis obtenir qu'ils le veuillent lire ; mais quand on aime son mal, on en fuit les remèdes. »

prits pleins de raison ne fait tort qu'à ceux qui ne vivent pas comme vous autres. Une visite vous auroit unis de sentiment, et auroit empêché l'aigreur du livre[1].

Souvenez-vous de moi en vos saintes prières.

D'Alençon, le 15 septembre 1692.

17.

D. Jean Durand au père Bulteau, sur son voyage au Mont-Cassin et dans d'autres monastères bénédictins de l'Italie méridionale[2].

Monsieur,

Puisque D. Michel ne vous a pas donné le temps de lire ce que j'avois écrit au R. D. J. Mabillon de mon voyage au mont Cassin et à la Cava, et que le R. P. D. Luc d'Achery aussi bien que vous désirez d'en apprendre quelque chose, je tascheray d'en rappeller en mémoire quelques particularités et de vous les écrire, pour vous marquer à l'un et à l'autre que c'est avec plaisir que j'embrasse cette petite occasion de vous satisfaire.

Je partis de Rome le 12 sept. en la compagnie de deux honnêtes ecclésiastiques françois, dont l'un s'appelle M. Chauvin, qui est beau-frère de M. Presty que vous connoissez. Nous marchâmes deux jours et demy sur les terres du pape; après avoir passé Chisnone, qui est la dernière ville de l'État ecclésiastique,

[1] L'opinion exprimée ici par Madame de Guise était parfaitement fondée. Malgré la vivacité des passions soulevées par la controverse sur les *Études monastiques*, Mabillon se décida, l'année même qui suivit le débat, à faire le voyage de la Trappe, et là, selon le désir de la princesse, la réconciliation eut lieu entre les deux adversaires. Dans une lettre au père Estiennot, Mabillon raconte son séjour à la Trappe et les circonstances de son rapprochement avec l'abbé de Rancé. Celui-ci écrivit, de son côté, à l'abbé Nicaise, sur le même sujet : «Le père Mabillon est venu ici depuis sept à huit jours seulement. L'entrevue s'est passée comme elle le devait. Il est malaisé de trouver tout ensemble plus d'humilité et plus d'érudition que dans ce bon père.»

[2] Cette relation écrite par Dom Jean Durand, sur son pèlerinage au Mont-Cassin et à la Cava, complète les détails que donne la correspondance de Mabillon et de Michel Germain sur l'état de ces deux abbayes au XVII[e] siècle. A l'époque de notre pèlerinage littéraire aux mêmes monastères, pèlerinage que nous avons décrit dans notre ouvrage sur les *Couvents bénédictins d'Italie*, nous avons pu constater la scrupuleuse exactitude avec laquelle les religieux de Saint-Maur écrivaient leurs impressions de voyage.

nous commençasmes à entrer dans le royaume de Naples. Comme la trêve y avoit esté publiée entre les deux couronnes, nous n'y trouvâmes aucune résistance. Nous arrivasmes le troisième jour à S[t] Germain, qui est une petite ville au pied de la montagne du mont Cassin; c'est une principauté qui dépend du monastère. L'abbé y a droit épiscopal et y fait communément sa résidence. Cette ville estoit autrefois plus éloignée de la montagne, et l'on voit encore des restes d'amphithéâtre dans le lieu où elle estoit; mais S[t] Bertaire, abbé de mont Cassin et françois de nation, voyant qu'elle estoit trop exposée aux courses des infidèles, la fit bastir plus près de la montagne et fit en mesme temps bastir un fort que l'on voyt encore sur une éminence pour défendre la ville. J'avois des lettres de recommandation pour l'Abbé, de la part du R. P. procureur général de la comp. du mont Cassin; mais je ne le trouvay point à S[t] Germain, estant allé prendre l'air en quelques maisons de campagne pour se rétablir de quelque infirmité qu'il avoit. Je logeay néanmoins, avec ma compagnie, à la maison abbatiale qu'on appelle le palais.

Le lendemain j'envoyay la lettre du R. P. Genéral au Rév[me] Abbé, et y en joignis une autre pour le prier de trouver bon qu'après avoir fait mes dévotions dans ce sanctuaire, je pusse voir l'archive et les manuscrits. Cependant je me disposay de monter au monastère où je désirois aller dire la messe ce jour-là. Le P. cellerier me voulut donner une mule, qui est la seule monture qui puisse faire ce voyage, mais je le remerciay, estant bien aise de le faire à pied. Nos compagnons de voyage prirent les chevaux de notre calèche; mais comme ils s'abbatoient pour la difficulté de la montagne, ils furent obligés de suivre mon exemple. On monte environ deux milles par plusieurs détours, et enfin on arrive au monastère qui est basty sur le sommet de la montagne et est d'une structure fort magnifique. On fait voir à l'entrée le lieu ou l'on trouva ces sacs de farine que Dieu envoya miraculeusement à N. B. P. S[t] Benoist, dans un temps de famine comme on lit dans sa vie. On voit aussi l'endroit où il ressuscita l'enfant de ce pauvre païsan. Avant d'entrer dans la 1[re] cour qui est comme un cloistre, on fait quitter les armes à ceux qui en ont, et mesme je fus obligé d'y laisser un baston dont je m'appuyois. Cette 1[re] entrée est assez agréable; à l'extrémité de deux allées de ce cloistre, il y a deux grandes figures

de S[t] Benoist et de S[te] Scholastique; celle de S[t] Benoist regarde la porte et étend la main comme pour donner la bénédiction à ceux qui entrent. Je me mis à genoux devant cette image où je fis ma prière tandis qu'on avertissoit le cellerier de notre arrivée. Estant arrivé, il nous reçeut avec beaucoup de charité, et nous conduisit à l'église de cette entrée dont j'ay parlé. Nous montasmes vingt-cinq ou trente marches et nous entrasmes dans un second cloistre de médiocre grandeur, sur lequel il y a une plate-forme ou un cloistre supérieur qu'ils appellent le paradis, à cause de la beauté de la vûe[1].

Du cloistre, d'en bas, on entre de plain pied dans l'église, après avoir salûé le S[t] Jacod et le lieu où le corps de N. B. P. a reposé. Je dis la s[te] messe sur le tombeau de N. S. patriarche; après la messe on me fit voir le trésor. J'y vis ce fragment de la règle qu'on dit estre écrit des mains de S[t] Benoist. Je le tins assez longtemps entre mes mains et je n'en pus déchiffrer que quelques sillabes, tant qu'il est mangé des vers. L'église n'est pas tout à fait si grande que celle de S[t] Germain des Prés, mais elle est bien mieux ornée. La voute est magnifiquement ornée de dorures et de peintures, et ils travaillent à faire tous les autres de marbre que leur montagne produit; ils n'ont qu'à le faire polir et le mettre en œuvre. L'église est de plain pied avec le plus haut dortoir. Il y en a deux longs d'environ deux cents pas; tous les lieux réguliers sont fort beaux. Le vaisseau de la bibliothèque n'est pas fort grand, mais il est assez bien remply; tout étoit en confusion dans le temps que j'y estois, parce qu'on faisoit relier tous les livres imprimez et manuscrits de leur bibliothèque, ce qui fut cause que je ne vis que très peu de manuscrits, parce qu'ils n'avoient point de catalogue séparé et qu'ils estoient melez avec les imprimez.

Le R[me] Abbé fit réponse à la lettre que je luy avois écrite de S[t] Germain, en luy envoyant celle que j'avois du P. Procureur Gé-

[1] Ce que dit le père Durand sur l'admirable beauté de la perspective dont on jouit du haut de cette plate-forme de l'abbaye est parfaitement justifié par les impressions de tous les voyageurs. Par sa position au centre de la Péninsule et de la chaîne des Appennins, le Mont-Cassin présente, en effet, l'une des vues les plus splendides et les plus étendues de l'Italie, et du cloître supérieur du monastère, le regard, parcourant un immense horizon, peut découvrir de loin la Méditerranée, dont il voit scintiller les eaux dans le golfe de Gaëte.

néral de sa congrégation; je la reçus au m[re] du mout Cassin. Je croy qu'en mesme temps il donna ordre que je fusse bien reçu; en effet on me fit toute sorte de civilités; j'assistay à l'office à un jour ordinaire et j'en demeuray fort édifié. On voyt encore la chambre où S[t] Benoist demeuroit : il y a deux fenêtres, l'une qui regarde Plombariola, qui n'est plus qu'une ferme dépendant du mont Cassin, par laquelle N. S. patriarche vit l'ame de sa sœur monter au ciel en forme de colombe; et l'autre fenêtre est du costé de Capoue, d'où l'on dit que S[t] Benoist vit l'ame de S[t] Germain, evesque de cette ville, portée par les anges en paradis. Il est difficile de croire que ce soit la mesme chambre, après les révolutions et les diverses ruines de ce monastère. On ne peut rien voir de plus poly ny de mieux orné que cette chambre; si c'estoit la véritable chambre où S[t] Benoist a vécu, il semble qu'ils auroient mieux fait de la laisser dans sa simplicité. Je vis aussi la classe où l'on dit que S[t] Thomas a estudié, et où je fus témoin de l'érudition des religieux de ce fameux monastère. Après cela je me disposay, avec ma compagnie, pour descendre à S[t] Germain. Le soir nous fumes visités du prieur, qui ne s'estoit pas trouvé au monastère au moment où nous y estions. Il voulut nous obliger à demeurer encore quelques jours, nous nous en excusasmes et nous partismes le lendemain de grand matin pour prendre le chemin du fameux monastère de la Cava.

J'avois encore une lettre du R. P. P[r] Gén. de la cong. du mont Cassin, pour le R. P. Abbé de la Cava, qui n'estoit point alors à son monastère, de nostre congrégation. J'y demeuray un jour entier que j'employay à visiter l'archive qui est beau, mais qui ne peut estre fort ancien, puisque la fondation de ce monastère est long temps après celle de Cluny. D. Jean Mabillon visitera sans doute ce monastère aussi bien que le mont Cassin, et il vous pourra faire un récit beaucoup plus exact et plus détaillé de tout ce qu'il y peut avoir de remarquable, que je ne le puis faire. Cette considération auroit pu m'exempter de vous faire cette petite relation, si je ne preferois une consolation à mon intérest particulier.

En retournant de la Cava je passay par le pied du fameux mont Vésuve. La curiosité nous porta à nous approcher le plus près que nous pusmes pour voir l'embouchure dont sort une si épaisse et si continuelle fumée; on monte avec beaucoup de

fatigue à cause des cendres qu'il jette de temps en temps, qui en rendent l'accez difficile. On voit une grande ouverture et dans cette ouverture il y a comme une autre petite montagne, au haut de laquelle est une ouverture qui fume continuellement d'une fumée fort épaisse. Je croy que cette montagne est le sommet de la grande qui, estant consommée par les flammes qu'elle renferme au dedans, s'est effondrée; il ne s'y passa rien d'extraordinaire dans le temps que nous y fusmes, sinon qu'à nostre arrivée il sortit du creux de la montagne un bruit comme un grand coup de tonnerre, pour nous saluer, et comme nous nous en retournions il fit la mesme chose. Je vous diray encore, pour vous divertir, qu'allant à cette montagne je fus pris pour un cardinal : comme nostre compagnie estoit assez nombreuse, partie ecclésiastiques et partie cavaliers, j'estois par hazard le mieux monté de tous ce jour là. Je devançois les autres de quelques pas; les païsans de la campagne crurent facilement que ce qui n'estoit qu'un avantage du pas de nostre cheval, estoit une déférence de ceux de ma compagnie et ils demandoient qui estoit ce cardinal qui passoit. Avec tout cela, je suis revenu à Rome avec un chapeau noir, et selon toutes les apparences, si Dieu ne fait un miracle en ma faveur, j'en sortiray de mesme.

En revenant, je pris un chemin different de celuy que j'avois tenu en allant. Je quittay le chemin du mont Cassin, à quelques milles au-dessus de Capoue, pour venir à Santa-Agatha, de là à Gaëte, à Terracine, à Velletri et enfin à Rome. Entre Terracine et Peperno, je vis Fossa-Nuova, qui est une abbaye de l'ordre de Cisteaux, où saint Thomas d'Aquin mourut en allant au concile de Lyon[1]. Nous vismes aussi à quatre ou cinq milles de là, au sommet d'une haute montagne, un chasteau appelé Rocca-Secca, où saint Thomas d'Aquin fut mis en prison par ses frères et par sa mère. Voylà un abregé de ce que j'ay vu dans mon voyage au

[1] L'abbaye cistercienne où mourut saint Thomas d'Aquin est celle de Fossa-Nuova. La mort du célèbre auteur de la *Somme* doit-elle être attribuée à une cause naturelle ou à une cause violente? Tel est l'objet d'un problème historique qui n'a pas encore été résolu. On sait que Dante et plusieurs auteurs contemporains ont fait entendre que saint Thomas d'Aquin avait été empoisonné par un médecin du roi Charles d'Anjou, qui craignait que l'illustre docteur, qui avait écrit le livre *De Regimine Principum*, ne révélât devant le concile de Lyon l'odieux système de tyrannie qui pesait sur le royaume des Deux-Siciles.

mont Cassin et à la Cava. Je vous prie de le faire voir au R. P. D. d'Achery, à qui je presente mes respects. Je croy que vous et luy aurez la bonté d'excuser la mauvaise rédaction. Je l'ay escrit à la hate comme je m'en suis souvenu.

Pour nouvelles de Rome, le cardinal Homodei mourut jeudy de la semaine passée, et samedy on fit ses obsèques dans la magnifique église de Saint-Charles, que ce cardinal avoit fait bastir pour la nation milanoise. Le Pape tint hier consistoire, ce qui est une preuve que Sa Sainteté se porte bien, et que si elle ne s'est pas fait voir au peuple les festes de Pasques, ça esté pour des raisons que je ne conçois pas. D. Jean Mabillon n'a pas encore écrit au R. P. procureur général, et nous ne sçavons là où il est, ny quelle route il prendra. Il sera toujours le bien venu avec sa compagnie. Je me recommande à vos prieres et suis,

Monsieur,

Votre très humble et tres affectionné serviteur,

Fr. Jean Durand. M. B.

18.

D. Bernard de Montfaucon et D. Maur Audran au révérend père Claude de Vic, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, à Rome.

A Paris, ce 5 mars 1714.

P. C.

Mon révérend père,

Après avoir bien pensé au party que vous deviez prendre, supposé que vous obteniez de nos supérieurs d'être rappelé de Rome, voicy ce qui me paroît le plus convenable. Le révérend père prieur de Saint-Denis a besoin de secours pour son *Gallia Christiana*. Je crois que vous ne ferez pas mal de luy écrire, et de vous offrir à luy pour poursuivre ce grand dessein de concert avec luy. Vous aurez d'autant moins de peine à l'engager à vous demander, ou du moins à vous accepter, que vous avez la réputation d'homme capable de bien travailler. Je ne vois pas qu'on puisse mieux vous conseiller dans la conjoncture présente. Cependant comme je crois que vous ne serez pas fâché que je vous propose

plusieurs partys, afin que vous puissiez choisir celuy qui vous plaira le plus, vous pourriez aussy proposer au chapitre quelqu'ouvrage particulier, si vous aviez fait quelque dessein, ou dire que vous voulez travailler à la *Bibliothèque des auteurs bénédictins*, ouvrage que je crois vous avoir proposé cy devant; ou enfin dire en général que vous souhaitez d'être employé à quelque ouvrage qu'on voudra, et que votre inclination vous porte à cette sorte d'occupation. Le premier party me paroît le plus aisé et le plus sûr. Je vous promets de vous rendre tous les services dont je seray capable dans celuy que vous embrasserez. Je n'ay point encore eu nouvelles de Rome, de la lettre que je me donnay l'honneur d'écrire à D. Alexandre Albani au commencement de cette année. Comme je ne l'écrivis pas tout à fait au commencement de janvier, je n'ay pas lieu de croire qu'elle soit perdue, mais si je tardois longtemps à en avoir des nouvelles, cela me mettroit en peine. Si vous ne l'avez pas encore rendue, je vous prie de m'en donner advis. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de craindre, car les lettres ne se perdent guère.

Je suis avec toute l'affection possible, mon révérend père, votre très-humble serviteur,

F. Bernard de Montfaucon.

Après vous avoir embrassé de tout mon cœur, je vous prie d'être persuadé que je feray tout ce qui dépendra de moy pour vous aider dans le party que vous prendrez, après que vous en aurez écrit à Dom Bernard, qui me le marquera au chapitre. Il n'y a pas d'apparence que je puisse apprendre de vos nouvelles plus tôt.

Je suis, mon révérend père, tout à vous et sans réserve,

Fr. Maur Audran. M. B.

19.

D. Mabillon à D. Christophe Daubin, religieux de Saint-Wandrille.

Mon révérend père,

L'idée que vous me donnez de Mr du Chesne convient entièrement avec celle que nous en avions déjà d'ailleurs. Ce sera un

avantage pour nous d'avoir commerce avec un si honnête homme.

C'est une fausse nouvelle que l'on vous a débitée que le P. Guenée s'en alloit à Rome en bref pour relever D. Montfaucon; il n'y a assurément rien d'arrêté là dessus, et je ne crois point que l'on y pense avant la diette prochaine.

L'affaire des missions étrangères est toujours en même état. Mr de Lyonne, évêque à la Chine, a écrit une lettre frot longue sur ce sujet, qui est très forte à ce que l'on dit; je ne l'ai point encore vue.

Mr de Sice donnera au premier jour une réponse à l'écrit où on l'a cité comme contraire aux missionnaires.

On croit que l'assemblée de clergé pourra bien durer jusqu'à la mi-septembre. Les propositions de morale ont été arrêtées samedi dernier. Mr le cardinal de Noailles présidera avec M. de Reims à l'assemblée. Le dernier tome de saint Augustin est achevé, et vous le verrez bientôt. Il reste encore des exemplaires de la bibliothèque de Mr de Reims, et se vend chacun 10 ₶.

Vous saurez à présent le nouveau prieur de Meulan, dom Jean Gerard, qui est encore confesseur à Chelles. Mes respects au R. P. prieur. Je me recommande à vos sacrifices, et suis de tout mon cœur,

Mon révérend père,

Votre très humble et très obéissant serviteur et conf.,

F. J. Mabillon.

Ce 19 août 1700.

20

Ce 7 novembre 1707.

P. C.

D. J. Mabillon au révérend père D. Edmond Martène, religieux bénédictin de Marmoutier, à Tours.

Mon révérend père,

Je n'ay pas encore eu assez de loisir pour voir exactement votre Histoire. Je l'ay parcourue, et suis surpris que vous ayez fait un si grand travail en si peu de temps. Pour ce qui est de ce qui regarde l'impression, il faudroit la réduire à un seul volume

avec les preuves. Et ainsi il faudroit un peu la réduire à ce qui est de plus essentiel, mais sans gâter ce que vous avez fait, parce qu'il est bon d'avoir les choses détaillées : cela sert dans l'occasion. Je vous en diray davantage une autre fois. Du reste, je vous remercie des remarques que vous avez faites sur mes Annales. Si vous étiez icy, vous me seriez d'un grand secours. Cependant vous ferez bien de faire ce que vous me marquez. Mes respects pour votre R. P. prieur, et vos saints sacrifices pour votre très humble et très dévoué confrère,

Fr. Jean Mabillon.

21.

Le père Antoine Durban, procureur général de la congrégation de S[t]-Maur auprès de la cour de Rome, au père D. Luc d'Achery.

Rome, ce 1[er] d'aoust 1674.

Pax Christi.

Mon révérend père,

J'ay donné vostre lettre à monsieur Sluse [1], qui n'y fait point de response (car il n'en fait à personne non plus que de visite) ... et afin qu'il pust reconnoistre l'estime qu'il fait de vostre chère personne, il m'a donné charge de vous mander qu'il vous faisoit présent du manuscript de Gersen, afin de lui donner rang parmi ceux que vous pouvez desjà avoir du mesme autheur. Cela mérite bien vostre deuxième tome quand il sera achevé d'imprimer, quoiqu'on lui auroit toujours donné, comme on a fait tous les autres. Vous trouverez aussi le reste de l'agraphe de vostre manuscript qui ne tenoit plus qu'à un filet, quand monsieur Sluse me le donna pour vous l'envoïer. On auroit bien pu faire mention dans l'attestation que je vous envoie comme mons[r] Sluse vous donnoit ce manuscrit; mais il ne l'a pas jugé à propos, afin que par ce moïen on n'infirme point la preuve qu'on peut tirer de ce manuscrit pour Jean Gersen [2].

[1] Le P. Durban désigne ici le savant cardinal Sluse, secrétaire des brefs du pape Innocent XI, connu par sa passion pour les livres, et dont la bibliothèque fut sur le point d'être achetée par le cardinal d'Estrées, qui alors était à Rome. La mort mystérieuse du cardinal Sluse, attribuée au poison, inspira les regrets les plus éloquents à l'abbé de Rancé.

[2] On verra plus loin, dans les notes accompagnant les pièces particulièrement

Vous recevrez aussy avec la présente le reste du livre du cardinal Bona pour le faire imprimer et traduire par qui il vous plaira. Voilà un billet d'une faute qu'il a reconnue depuis son livre envoié, qu'il vous prie de corriger, et les autres dont vous ou le père D. Jean Mabillon pourrez vous apercevoir.

La semaine prochaine je pourray vous envoier le premier tome de son livre des Liturgies, dont il a beaucoup augmenté le chapitre des Azymes et corrigé beaucoup d'endroits. C'est pour servir à la seconde édition que M. Billaine prétend faire de ce livre...

Je salueray avec vostre permission le rév. père dom Jean Mabillon, que je supplie de ne point vouloir prodiguer mal à propos sa santé, s'il est vray qu'il l'ayt reçouvrée comme vous dites après luy. Le cardinal Bona respondant à l'argument que D. Jean Mabillon tire des fers dans lesquels on faisoit les pains destinés au sacrifice de l'autel en faveur des azymes, il a trouvé icy qu'à la *Propaganda fide,* qui est un collége à Rome, un archevesque grec converti à la foy de l'hérésie de Nestorius se servoit de fers tout semblables aux nostres, et d'hosties presque aussy déliées que les nostres, quoi qu'elles soient faites avec du levain. Voylà les figures de ces hosties pour les faire voir à D. Jean Mabillon, en attendant que je vous envoye le livre corrigé et augmenté du cardinal Bona, où il pourra voir l'avantage qu'il en a tiré contre luy. Il m'a donné à le lire il y a quelque temps, et il me semble qu'il respond assez bien à la réserve du passage de Raban Maur qui fait quelque difficulté, au moins pour l'usage du pain azyme emploié de son temps dans quelques églises d'Allemagne; mais il faut les laisser desmêler leur différend, qui n'empesche point que la dissertation de dom Jean Mabillon ne soit très-estimée. Celle qu'il m'a envoiée court les rues, il y a desjà six mois[1].

Le soulevement de Messine continue toujours, sans qu'on sache

relatives à la controverse sur l'auteur de l'Imitation, quel intérêt les bénédictins avaient à s'appuyer sur les manuscrits trouvés en Italie, comme sur ceux qui furent recueillis en Allemagne, pour soutenir leurs conclusions en faveur de Jean Gersen.

[1] Tout ce passage de la lettre du père Durban se rapporte à la dissertation publiée par D. Mabillon, en 1674, sur le *pain azyme,* et dédiée au cardinal Bona, qui, à l'exemple du père Sirmond, croyait qu'avant le IXe siècle, on se servait indifféremment du pain levé et du pain azyme dans l'église latine. Dom Mabillon établit, au contraire, avec une grande autorité, que le pain azyme est le seul qui ait été toujours en usage dans cette église.

à quoy il aboutira. Ceux de la ville ont fait un manifeste qui ne tend point ouvertement à secouer le joug des Espagnols, mais aussy ne conclud-il point à le vouloir subir plus longtemps[1].

Cette cour, qui n'a jamais assez de chapeaux à donner aux parents des papes, est, dit-on, mal satisfaite de la nomination de Monsr de Marseille au chapeau de Pologne; elle croit qu'il estoit deub à leur nonce; peut-estre sa belle harangue l'avoit mérité. On assure néanmoins que le roy de Pologne aura peine à tirer de l'argent de cette cour pour cette raison.

Le livre des synodes que Monsr de Paris a donné à messieurs les curés seroit veu volontiers à Rome aussy bien que le véritable abbé commendataire d'un capucin; c'est à ces abbés qu'il faudroit donc renvoyer ces bezaciers-là, puisqu'il veulent en soutenir les désordres.

Mon révérend Père, votre très-humble et très-obéissant serviteur et confrère,

Fr. Antoine Durban.

P. S. J'ai trouvé la pièce de M. de la Trappe assez bien fayte. Le P. Asselin étoit le VI à Genes; il doit aller par Grenoble et par Avignon s'il n'a changé de resolution.

22.

Le P. Antoine Durban à D. Luc d'Achery.

Rome, 19 septembre 1674.

Pax Christi.

Mon révérend père,

J'ay remercié de la part du rév. père général et de la vostre, monsieur Sluse pour son manuscrit; il ne sera point hors de propos de lui escrire quand vous luy presenterez quelque livre, comme seroit nostre XIIme tome; il ne faut pas apporter tant de façon avec lui; une petite historiette ou un livre de M. Boileau,

[1] Ces détails sur le soulèvement de Messine, détails complétés par ceux que le père Durban donne plus loin sur les affaires du siècle, prouvent qu'aux yeux du religieux bénédictin les questions pouvant intéresser l'honneur ou l'intérêt de son pays avaient non moins d'importance que les questions scientifiques et littéraires.

comme celui sur *le Lutrin de la Sainte Chapelle*, lui plairoit plus que tous les complimens du monde. Je vous ai déjà prié de nous envoyer quelque chose de cette nature, sans vous mettre en peine du prix, que vous pouvez mettre sur mon compte.

Vous avez à présent les livres corrigés des *Liturgies* du card. Bona, ainsi que me le mande monsieur Compain; celui *De principiis vitæ christianæ* est déjà réimprimé à Bruxelles.

Si on veut qu'on fasse condamner les quatre lettres imprimées si injurieuses à saint Augustin, il faut en envoier deux ou trois imprimées, pour les pouvoir présenter au Saint-Office. Il me semble que vous m'avez mandé que l'autheur vous en avoit envoié un exemplaire. Pouviez-vous bien le connoistre? car il y a d'assez malicieux icy pour dire que ce sont mesme ceux qu'on appelle disciples de saint Augustin qui les ont faites, afin d'avoir occasion de faire condamner Molina, et de faire establir la nécessité de la *Grace efficace et déterminante.*

On assure toujours que trente officiers françois sont arrivés dans Messine pour y commander; qu'à Marseille on a équippé dix ou douze vaisseaux pour leur porter des munitions; qu'ils ont reçu de la neige dont ils avoient grand besoin pendant les grandes chaleurs, ce qui est assez remarquable pour des gens qui font mine de se vouloir défendre jusqu'à l'extrémité; que ceux de Calabre ont fait dire que si on les empeschoit de mener leurs denrées à Messine, ils ne pourroient pas payer un sou de subsides; que le roi de Naples s'estant offert lui-mesme d'aller à Messine pour traiter de l'accommodement, on lui a répondu que le temps estoit passé et que l'engagement estoit trop grand pour le roi de France, pour entendre à aucune proposition sans son consentement. Voilà ce qu'on a dit cette semaine.

Le cardinal Acquaviva vit encore, sans beaucoup d'espérance de la faire bien longue.

17 octobre 1674.

Vous avez bien fait de ne pas faire imprimer la responsc du cardinal Bona à Philaretes; il ne l'aurait désiré, que supposé que celle de ce carme parust à Paris.

Je vous escrit à part ce que le cardinal Bona m'a dit pour response à M. l'abbé Baluze. Je crois *inter nos* que le cardinal Bona ne seroit point fasché qu'il eust fait le prix avec un autre, car la

despense de ce qu'il demande est plus grande qu'on ne pense, et il sera difficile de trouver qui pourroit l'entreprendre. Il n'en faut pourtant rien tesmoigner à M. Baluze, et insister seulement sur ce qu'estant malade d'une maladie dont il ne guérira de longtemps, si on s'attendoit à ce que pourroit faire le cardinal Bona, il faudroit attendre longtemps. En effet, le cardinal Bona a esté fort mal et comme abandonné... Il faut donc prier Dieu qu'il le conserve à l'Église, qui déjà en a peu de son mérite...

Messieurs nos ambassadeurs font toujours de nombreuses assemblées; deux furent à l'audience extraordinaire du pape dimanche passé, et deux autres le lundi suivant... Monsieur nostre ambassadeur dit tant de bien du pape qu'il faut croire que tout differend sera bientost accommodé.

Le cardinal Barberin et le cardinal Odescalchi[1] font fermer de nouveau les arcades du Colysée, et y doivent faire bastir une belle chappelle pour empescher la profanation d'un lieu consacré par le sang de plusieurs martyrs.

31 octobre 1674.

Puisque la mort des justes est agréable aux yeux de Dieu, je dois vous croire tout disposé et le P. D. Jean Mabillon à recevoir la nouvelle de celle de monsieur le cardinal Bona, bon vrayment à soy mesme par sa sainte vie et par une mort pareille, et bon à ses amys et à tout le monde. Il mourut le 28 de ce mois d'une fievre continue de 35 jours, qui a purifié ce qui se trouve de fra-

[1] Les deux cardinaux dont parle ici le père Durban furent célèbres à divers titres. Le cardinal Barberino, doyen du sacré collége, cultiva les sciences et les arts, réunit une magnifique bibliothèque, et traduisit du grec l'un des ouvrages de l'empereur Marc-Aurèle. Légat en France, il eut les meilleures relations avec les bénédictins de Saint-Maur, et ce fut dans son abbaye de Farfa, l'une des plus anciennes de l'Occident, que Mabillon et Michel Germain trouvèrent, avec un si bon accueil, ce vieux cartulaire remontant au XII[e] siècle et renfermant deux mille pièces transcrites sur les originaux. Le cardinal Barberino fut lié aussi avec le père Quesnel, lui fit part des attaques dirigées à Rome contre son édition des œuvres de saint Léon, et lui envoya des *variæ lectiones* pour ajouter au texte des ouvrages de ce père. — Le cardinal Odescalchi, après avoir rempli de hautes fonctions dans l'église, fut élu pape en 1676, sous le nom d'Innocent XI. On sait que ce souverain pontife eut de longs démêlés avec la cour de France, au sujet du droit de la *régale*, des quatre articles arrêtés par l'assemblée de 1682 et des franchises accordées aux ambassadeurs. Ce fut aussi ce pape qui, en 1687, condamna les erreurs de Molinos.

gilité dans les plus grands saints. Je l'ay veu plusieurs fois pendant sa maladie, parce qu'il me l'avoit commandé, et toujours avec beaucoup d'édification pour moi. Lorsqu'on lui donnoit l'extresme-onction, et qu'il voulut recevoir avant s'exposer à prendre un remède qui auroit pu altérer l'assiette ordinaire de son esprit, qu'il a gardé jusqu'au dernier soupir, il dit à celui qui la lui donnoit, de réciter fort doucement les prières, afin de conformer, comme il fit, ses sentimens au sens des paroles... Il a été enterré à Saint-Bernard, aux Thermes de Dioclétien, qui est son titre de cardinal et d'où il a été longtemps abbé... Vous perdez, et dom Jean Mabillon, un bon ami, et moi aussy; il faut supporter cette perte pour l'amour de Dieu[1].

23.

Le père Antoine Durban, à dom Luc d'Achery.

Rome, 6 février 1675.

PAX CHRISTI.

Mon révérend père,

.....Afin que je ne m'en oublie pas, obligez-moi de m'envoïer une des dernières dissertations de dom Delfau[1]; c'est pour la faire mettre à un Gersen pour M. Sluse, si desjà vous n'en avez

[1] La mort du cardinal Bona fut, en effet, une perte regrettable pour tous les religieux de Saint-Maur, dont il était le plus ferme appui auprès de la cour de Rome; mais elle fut vivement sentie par Mabillon et d'Achery, qu'il honora de l'amitié la plus constante. Ses rapports avec Mabillon remontaient bien au delà de l'époque où ce dernier lui dédia sa dissertation sur le pain azyme. Dès l'année 1667, qui fut celle où Mabillon publia sa première édition de saint Bernard, le père Bona, alors abbé général de l'ordre de Cîteaux, en Italie, recommanda particulièrement cette importante publication au pape Alexandre VII; et, au nom du souverain pontife, il écrivit une lettre à l'auteur pour le féliciter et l'engager à poursuivre des travaux aussi utiles à la science qu'à l'Église.

[2] D. Delfau, religieux de Saint-Maur, après avoir commencé l'édition de saint Augustin, avait donné celle de l'*Imitation de Jésus-Christ*, en la faisant précéder d'une dissertation sur l'auteur de ce livre. Cette dissertation, défendue par Mabillon contre les attaques dont elle fut l'objet, figure comme pièce importante dans la discussion célèbre qui avait pour objet de faire considérer le bénédictin Jean Gersen comme auteur de l'Imitation.

mis quelqu'une dans votre caisse de *Spicilegium*, qui n'est pas encore arrivée.

Je ne crois pas qu'on envoie d'ambassadeur ou nonce extraordinaire pour l'affaire des ambassadeurs. Si l'on envoïoit Monsieur le cardinal Casanata, je suis asseuré qu'il auroit de la joye de vous voir. Il y a huit jours que lui estant allé recommander une affaire, il m'entretint fort longtemps de vous. Il se persuade que vous aurez fait un index des douze tomes dans votre dernier *Spicilegium;* au moins je l'en ai asseuré. Il m'ordonna devant tout son monde et en me reconduisant, de vous faire ses recommandations; et moi je vous recommande encore de rechef les livres du cardinal Ottoboni, sans vous en rapporter à M. Billaine.

L'affaire des ambassadeurs est plus embrouillée que jamais. Vous avez sceu que le pape ni le cardinal Altieri n'ayant pas voulu en croire à eux-mêmes, avoient fait faire une congrégation de douze cardinaux pour sçavoir d'eux si en effet le cardinal Altieri estoit coupable, et s'il devoit faire quelque satisfaction aux ambassadeurs; et comme les douze avoient déclaré le susdit cardinal innocent de tout, sans mesme accuser le commissaire de la chambre, ni aucun autre, dont le pape donna part aux susdits ambassadeurs, qui ont fait depuis deux responses fort hardies au cardinal Colonna, qui alloient à faire entendre au pape que puisqu'on ne vouloit pas faire de satisfaction, ils pourroient bien se la faire eux-mêmes, ce qui fait appréhender quelque malheur à Rome[1]. Il y a huit jours, on trouva dans le Tybre un corps sans tête, et un autre homme à dix pas de la ville, poignardé de plus de quarante coups. Cependant vendredi dernier le pape despescha aux couronnes, et ces ambassadeurs aussy à leurs maistres; c'est où nous en sommes

[1] L'affaire des ambassadeurs, qui paraît si vivement préoccuper le correspondant des religieux de Saint-Germain-des-Prés, eut une certaine gravité, et les incidents qui la signalèrent se reproduisirent successivement sous plusieurs pontificats. Le pape Clément X, ayant voulu porter atteinte aux franchises dont jouissaient les ambassadeurs à Rome, ceux-ci défendirent énergiquement leurs priviléges; mais ils furent attaqués de nouveau par Innocent XI, qui, en 1676, succéda à Clément X. L'affaire prit alors des proportions plus grandes, car le marquis de Lavardin ayant reçu de Louis XIV les fonctions alors si délicates d'ambassadeur à Rome, Innocent XI ne voulut le recevoir qu'à la condition qu'il renoncerait au droit contesté, et sur son refus, il le frappa d'excommunication. Louis XIV en fut violemment irrité; le parlement de Paris protesta comme d'abus; mais le pape resta inflexible, et ce ne fut que sous son successeur, Alexandre VIII, que la cour de France obtint la satisfaction qu'elle avait exigée.

à présent. Ce qui fait encore bien murmurer à Rome c'est que le prince Carboniane, futur époux de la niepce du pape, fit tant donner de coups de baston à un sellier qui lui avoit demandé qu'il trouvast bon qu'il se pourveut devant la court, puisqu'il ne vouloit pas lui payer 400 escus pour de la marchandise qu'il lui avoit fourni, qu'il en est mort trois jours après. C'est là cètte grande modération des Italiens qui font passer les François pour des fouls, quand ils parlent de leurs emportemens.

Je vous remercie de vos deux journaux des Sçavans; on verra s'il y aura de la suite.

Après avoir salué vostre secrétaire, dom Jean Brusley, et m'estre recommandé à vos saints sacrifices, je suis avec affection, mon révérend père, votre très-humble et très-affectueux serviteur et confrère,

Fr. Antoine Durban.

Ce 21 avril, on fera à Saint-Pierre la béatification du B. Jean de la Croix, carme deschaux.

24.

Le P. Antoine Durban à dom Luc d'Achery.

Rome, ce 16 octobre 1675.

Messieurs les cardinaux Grimaldi, Ursin et d'Estrées ont esté voir séparément les autres cardinaux de l'ordre du roy, pour tesmoigner qu'il a toujours eu et veut avoir pour Sa Sainteté tout le respect qui lui est deub, et que si le cardinal Paluzzi ne lui donne la satisfaction qui lui est deube pour la promotion dernière dans laquelle selon la parole qu'il luy avoit donnée la nomination du roy devoit avoir lieu, il sçaura bien la prendre luy-mesme, en temps et lieu et de la manière qu'il le jugera à propos[1].

La reine de Suède fut hier longtemps à l'audience du pape. On croit, selon sa coustume, que c'est pour s'entremettre pour le

[1] Le pape Clément X, qui était âgé de quatre-vingts ans lorsqu'il fut élevé au saint-siége, avait abandonné tous les soins du gouvernement pontifical au cardinal Antoine Paluzzi, et ce fut ce dernier qui, dans l'affaire des ambassadeurs, fut l'instigateur principal de la mesure dont on a vu les conséquences dans la note précédente.

mesme differend dans lequel le cardinal Azzolin s'est un peu trop avancé; mais cette médiation ne sera pas acceptée, à ce que l'on croit[1].

Monsieur le duc de Nevers et madame sa femme sont partis pour la France; leur enfant estoit parti quelques jours auparavant, soubs la conduite de madame de la Bussière.

Le cardinal Grimaldi part aujourd'hui pour s'en retourner aussi en France, d'où le cardinal Spada arriva icy, il y a quelques jours, ou plus tost à Frascati.

On doute si on fera les progrès qu'on espéroit en Sicile cet hyver, à cause que les galères et une partie des vaisseaux s'en sont retournées, sans qu'on sache à quel dessein, au moins pour les vaisseaux. Messine et Auguste sont très-bien munies et fortifiées.

On a condamné ces jours derniers au Saint-Office, en présence du pape, Amedeus Guimeneus : c'est une grande esclandre, dit-on, et qui fait croire que bientost on en condamnera quelqu'autre qui ne le mérite pas tant.

F. Antoine Durban.

25.

De Rome ce 12 may 1686.

Le père D. Jean Durand à dom Bulteau, religieux bénédictin à Saint-Germain-dès-Prés.

Pax Christi.

Monsieur, comme je croy que nos voyageurs vous informent

[1] La reine Christine de Suède, pendant son long séjour à Rome, eut souvent des démêlés, soit avec les membres du sacré collége, soit avec les souverains pontifes eux-mêmes. Ce fut surtout sous Innocent XI, qu'elle se plut à faire de l'opposition au saint-siége, en se déclarant hautement la protectrice de Molinos et des Quiétistes, et en bravant le pape dans le violent démêlé de son chambellan le marquis d'Ornano avec le cardinal Impériali. La reine, qui avait reçu des leçons de Descartes, et témoigné tant d'estime à Ménage, qu'elle s'étonna si fort de ne point trouver parmi les membres de l'Académie française, entretint aussi un commerce littéraire avec les religieux de Saint-Germain-des-Prés. Michel Germain raconte fort spirituellement qu'un jour, à Rome, ayant été reçu par Christine, en compagnie de Mabillon, qui venait lui offrir son ouvrage sur la *Liturgie gallicane*, la reine leur témoigna le plus vif mécontentement au sujet du titre de *sérenissime* que l'auteur lui avait donné, titre qui, selon elle, dérogeait à sa dignité. Toutefois, elle leur laissa le libre accès de sa bibliothèque, qui était fort riche, et qu'en 1690 on réunit à la Vaticane, après la mort de la reine de Suède.

des particularités de leurs voyages[1] et des découvertes qu'ils font, je ne vous en escriray rien : je croy qu'ils seront présentement à Bologne où le grand duc les a fait conduire dans une de ses litières.

Dimanche dernier la cérémonie qu'on attendoit et à laquelle on se préparoit depuis si long temps se fêta dans l'église de la Trinité du Mont, avec toute la magnificence et la solemnité possible[2].

Le samedy précédent, monseigneur le cardinal d'Estrées prit possession de cette église qui est de son titre, pour ne pas confondre cette fonction qu'il n'avoit pas encore faite avec celle du lendemain. On m'a dit qu'on gravoit une planche de l'appareil de cette cérémonie et qu'on disposoit une relation entière de tout ce qui s'est passé ; on pourra vous l'envoyer quand elle paroistra ; cependant en voicy le détail en peu de mots.

L'église de la Trinité est fort élevée et en veue presque à toute la ville : toute la façade, et les deux clochers qui en font une partie et s'élèvent assez haut des deux côtés, estoit couverte de peintures faites exprès, à la réserve des bases et des chapiteaux des colonnes, de la façade qu'on avoit dorée, et qui faisoient une très juste et agréable simétrie. Au dessous de la façade, sur un vaste pied d'estail s'élevoit plus haut que les clochers un grand palmier doré, planté sur un trophée d'armes au pied duquel estoit assise

[1] Le père Durand veut parler ici des pères Mabillon et Michel Germain, qui accomplissaient alors leur voyage littéraire en Italie.

[2] Cette cérémonie, qui eut lieu à l'occasion de la promotion de Mgr d'Estrées à la dignité de cardinal, a été décrite aussi par le père Estiennot dans une de ses lettres à Mabillon. Outre les détails par lesquels le père Durand nous fait connaître ce qu'était alors une cérémonie de ce genre, certains passages de sa lettre indiquent qu'on voulut en même temps, par une démonstration tardive, célébrer à Rome la révocation de l'édit de Nantes, qui d'abord avait été accueillie avec une extrême froideur par la cour pontificale. La lettre écrite par la reine Christine au chevalier de Terlon, ancien ambassadeur de France en Suède, et datée de Rome le 2 février 1686, confirme jusqu'à quel point la *grande erreur* du gouvernement de Louis XIV avait trouvé peu d'approbation au centre même de la catholicité. Aussi, l'indifférence affectée du saint-siége, par rapport à la révocation de l'édit de Nantes, ne manqua point d'être remarquée par les écrivains de la réforme, et le ministre Claude en remercia le souverain pontife dans l'ouvrage intitulé : *Les plaintes des protestans*, et publié à Cologne en 1686. C'est à ce sujet, que le sceptique Bayle écrivait ironiquement : « On a bien raison de dire qu'il ne faut jamais désespérer de rien. Qui aurait jamais dit qu'un jour les réformés complimenteraient le pape publiquement ? »

la Religion, tenant deux couronnes comme pour couronner le Roy et la France qui estoient au dessous en forme d'un Hercule gaulois et d'une dame pleine de majesté. A la base du pied d'estail on voyoit une hidre parmy des ruines avec toutes ses testes coupées des deux côtés; sur la façade des clochers estoient deux niches et deux statues peintes qui représentoient la Foy et une autre vertu. Au dessous du pied d'estail on voyoit un vaste tableau représentant des missionnaires preschans et distribuant des aumônes, et des nouveaux convertis bruslans les livres hérétiques. Des deux côtés il y avoit deux tableaux où l'on voyoit, dans l'un, abattre des temples, et, dans l'autre, édifier des églises. Sur la porte estoient les armes de France, soutenues par deux anges dorés, tout cela en relief, et au dessous un tableau où estoit S[t] Louys combatant entre les Sarrasins; de chaque côté de la porte estoit un grand médaillon avec le portrait de Clovis, et un tableau au dessous où l'on voyoit les idoles abbatues, et de l'autre un médaillon de Charlemagne, et au dessous des Saxons baptisés. Au devant du perron estoit un grand tableau qui représentoit Philippe-Auguste chassant les Juifs de France. Le haut et les rampes du perron estoient embellis de plusieurs ornemens, et les deux extrémités terminées par deux colonnes triumphales, ou composées de trophées et ornées au milieu des portraits de Constantin et de Théodose.

La pente de la montagne jusqu'à la place d'Espagne est plantée d'arbres qui font en ce temps cy une verdure assez agréable. On avoit planté de grands piliers des deux côtés des arbres, lesquels estoient couronnés des armes du pape et du roy et de chandeliers à plusieurs branches; cette suite de piliers estoit terminée par deux plus grands que les autres, qui soutenoient les portraits du pape et du roy, transparens et illuminés. Des deux côtés et au devant de l'église, le long de la montagne, on avoit planté d'autres piliers ornés de la mesme manière. Toute la façade de l'église, le perron, les bords de la montagne et l'allée qui descend à la place d'Espagne estoient éclairés d'une infinité de flambeaux de cire blanche et de lampes rangées dans un très-bel ordre, ce qui faisoit, parmy l'obscurité de la nuit, la plus belle illumination qu'on puisse voir. Toute la place d'Espagne et les rues voisines à la montagne où est l'église de la Trinité estoient éclairées de lampes et de lanternes qui rendoient la

nuit aussi claire que le mydy. Mons. le card. avoit fait distribuer de l'huile et des chandelles aux pauvres gens, afin que leurs maisons fussent éclairées sans qu'ils en fussent incommodés. Chaque figure, chaque tableau et presque chaque pièce de cette décoration estoit accompagnée et expliquée par quelques passages de l'Écriture qui sembloient avoir été faits exprès, et tout l'ouvrage convenoit si parfaitement au lieu et au sujet qu'on ne pouvoit rien désirer de plus.

L'église estoit ornée par dedans avec une magnificence extraordinaire. Toute la voûte estoit tapissée avec tant d'art qu'on ne pouvoit rien y ajouter. La corniche estoit ornée d'un dais de velours rouge avec une crespine d'or; les deux côtés de la nef estoient ornés de deux rangs de tapisserie; le premier estoit de haute lisse relevé d'or et d'argent; on dit que ces tapisseries ont été faites aux Gobelins; l'autre rang estoit de brocart. Le haut de l'église et les pilastres estoient tapissez de brocart très riche; le bas de l'église estoit orné des portières de Mr le cardinal avec un grand tapis, le tout relevé en broderie d'or. Environ quatre vingts prélats et grand nombre de seigneurs et de dames, entre autres le duc de Mantoue et la princesse de Modene et les duchesses de Braciane et de Belmont, assistèrent à la grande messe chantée par la plus excellente musique de Rome. Après la messe on chanta le *Te Deum* au bruit des trompettes et des boetes, qu'on appelle icy mortalets. Cette cérémonie fut suivie d'un discours en latin, à la louange du roy et du pape, prononcé par le père Semery. Je suis François, j'ay dit à la louange du pape, parce que, dans le peu que je pus entendre de ce discours, j'y entendis souvent nommer Innocent avec éloge. J'estois assez bien placé pour ouïr la cérémonie, mais je ne suis pas assez prés pour entendre le discours; je ne puis donc vous en dire le détail icy mesme, ni en porter jugement.

Tout cela fut suivy d'un magnifique repas dans la grande salle du collége *De propaganda fide*, qui est à un bout de la place d'Espagne; Mrs les cardinaux d'Estrées et Maildachin, Mr l'ambassadeur et soixante prélats y disnèrent, et y furent servis avec un très bel ordre et une magnificence extraordinaire. On avoit préparé, dans la grande place d'Espagne, vis à vis le portail de l'église de la Trinité, deux grands balcons pour les cardinaux, les seigneurs et les dames pour voir le soir l'illumination. Son

Excellence leur donna une superbe collation dans une maison de la place d'Espagne qui joignit ces balcons; il y trouva environ dix à douze cardinaux, le duc de Mantoue, les duchesses de Braciane et de Belmont, etc., et mesme l'agent d'Espagne y fut aussi et grand nombre de personnes de considération. Il y avoit un grand balcon au milieu de la place pour les violons et les musiciens qui faisoient un agréable concert, tandis que les cardinaux faisoient la collation et qu'on jettoit à pleines mains les confitures aux dames et aux seigneurs, qui estoient dans leurs carosses dans la place. De mémoire d'homme on n'a point vu à Rome de plus belle cérémonie, ny qui se soit passée plus heureusement; le jour fut si beau et la nuit fut si tranquille que pas une des lampes ne fut éteinte, quoyque les jours précédens et le lendemain il eust fait beaucoup de vent. On donna à 8 ou 9000 pauvres l'aumosne qu'on n'avoit pas eu la commodité de leur donner le jour précédent; Son Excellence fit donner du pain et de la viande pour disner à tous les religieux mendians de Rome qui sont en très grand nombre. On croyoit que cette cérémonie seroit terminée par une promotion de cardinaux, car le pape tint le consistoire le lendemain; mais on s'est trompé et on ne fit que trois évesques dans ce consistoire, entre lesquels est le P. Monte Caseny, archevesque d'Avignon. Je me recommande à vos prières et suis, monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

JEAN DURAND, M. B.

26.

D. Bernard de Montfaucon à l'abbé de Cluny.

Monseigneur,

J'ay reçu de Modène une lettre que j'envoye à Votre Grandeur. Elle est de M. Muratori, bibliothécaire du duc de Modène, et à ce qu'on m'a assuré, l'un de ceux qui travaillent à soutenir les prétentions de ce prince sur certains états d'Italie. Il me demande avec beaucoup d'instance copie de deux pièces des archives de Cluny, et comme ces originaux sont écrits du temps des Othons, je ne doute nullement qu'il ne veuille s'en servir pour cela. On est venu deux fois me demander la réponse. Je la donnay vendredy passé, et lui marquay que je n'avois garde de fournir des

mémoires pour des princes dont les intérêts étoient si opposés à ceux de notre monarque. J'ay cru devoir en donner avis à Votre Grandeur, afin qu'elle prenne là dessus les mesures qu'elle jugera à propos. Peut-être s'adressera-t-il à quelqu'autre qui, peu instruit de ces choses, tirera ces copies de Cluny, et les lui envoira innocemment, les croiant indifférentes et de pure littérature[1].

27.

Un bénédictin de Saint-Maur à M. de Lamoignon, conseiller du parlement de Paris, alors à Rome[2].

Rien ne peut m'estre si agréable que les assurances de l'honneur de vostre amitié. Quoique je n'en doute pas, je suis toujours bien aise que vous me le disiez, et que l'absence n'altère point les sentimens de bonté que vous avez toujours eus pour moi. Soyez seur aussi que je serai toute ma vie attaché à vous avec une solidité et une distinction toute singulière. Je souhaite souvent d'estre auprès de vous, et moins pour admirer les peintures, les statues et la musique de l'Italie, que pour estre auprès de vostre personne. J'ai envie de vous écrire, comme Cicéron écrivoit à Atticus : Si vous trouvez quelque chose qui puisse estre de quelque ornement à une bibliothèque, prenez-le pour moi, comme de belles copies de l'école d'Athènes ou du Parnasse, de Raphaël; des bustes de marbre, et cætera, quæ tibi ejus loci et nostri studii et tuæ elegantiæ esse videbuntur, maxime quæ gymnasii, xysthique, summum enim me librorum studium tenet, sicut odium jam cæterarum rerum, quas tui incredibile est, quam brevi tempore, quanto deteriores offensurus sis, quam reliquisti. Sed hæc hactenus.

[1] Malgré les bonnes relations établies précédemment entre Montfaucon et Muratori, on voit par cette lettre que, chez le bénédictin français, le sentiment national et monarchique passe avant toute autre considération. Le duc de Modène, dont il craint que Muratori ne veuille appuyer les prétentions, était Renaud d'Este, fils du duc François Ier, qui se déclara pour l'Autriche contre la France, dans la guerre de la succession, et que les armées françaises chassèrent deux fois de ses États, en 1703 et en 1734.

[2] Cette lettre, écrite par un religieux de Saint-Germain-des-Prés, se trouve dans la correspondance de D. B. de Montfaucon, mais elle ne présente plus de signature lisible. Elle fait voir quel charmant esprit de sociabilité animait les bénédictins de Saint-Maur, et combien à l'amour des lettres sacrées se mêlait chez eux celui des lettres profanes.

J'eus l'honneur de souper, il y a quelques jours, chez monsieur votre père. J'y vas si rarement, qu'on voit bien que je n'y allois que pour vous. J'ai fait un mémoire pour vous, ou pour celui que vous voudrez bien charger de consulter les manuscrits du Vatican. Pour donner quelque attention au critique, je l'ai écrit en latin.

De Epistolis Platonis.

Utrum sint in veteribus membranis omnes XII quæ in edit. H. Stephani repræsentantur, an etiam decima tertia quæ in *νοδευομένους* (*sic*) vulgo recensetur. Videndum præcipue de ea quæ in vulgatis sexta legitur, scripta ad Herminianum, Erastum et Cariscum, cujus *γυννότης* (*sic*) non levis est momenti, accurate contendenda sunt extrema hujus verba *ταύτων ἐπιστολ*... ad calcem usque. Videndum idem de undecima Laodamanti. Hinc an octava ab septima divulsa sit, et ubique ab istis verbis incipiat *ἃ δ'ἂν διὰ νοηθέντες*.

Quod si satis esset alicui viro docto ab re sua otii, aliena ut curaret, multum illi deberemus, ac par beneficium reponere forsan aliquando possemus, si collata Henrici Stephani epistol. Platonis editione cum manu exaratis optima nota codd., excerptas accurate variantes lectiones ad nos mitteret.

Quoique sur ces sortes de choses il ne soit guère sûr de s'en rapporter aux yeux d'autrui, cependant priez le père Montfaucon de répondre à ces doutes, il est connu et estimé dans ce pays-ci. Je n'en demeurerai pas là, s'il le trouve bon, après qu'il vous aura donné ses notes.

Adieu, mon très cher, écrivez-moi un peu plus au long. Si vous revenez ces vacations à Basville, j'irai vous y trouver. Aimez-moi toujours et laissez-moi vivre dans une pensée si flatteuse qui me rendra la vie plus douce et plus agréable.

Annuus exactis completur mensibus orbis,
Ex quo relliquias divinique ossa parentis, etc.

28.

D. Bernard de Montfaucon à dom Guillot, à Rome.

A Paris, le 8 août 1694.

On vous aura appris sans doute la mort de Mr l'archeveque de

Paris. Il est mort d'apoplexie le 6 de ce mois à 6 heures du soir; voila une source de bien des nouvelles. Le roy a nommé au cardinalat en sa place M. l'ev. d'Orléans. J'ay leu le testament de Mr Arnaud. Il ordonne que son cœur soit enterré au Port-Royal-des-Champs et même son corps, supposé qu'il meure en France. Il fait des excuses à M. de Pomponne et à l'abbé Arnaud de ce qu'il ne leur donne rien, disant qu'ils sont assez riches et qu'ils seront plus edifiés s'il employe son bien en bonnes œuvres. Il legue à Mr Guelphe une rente de 200 livres qu'il a sur l'Hôtel-de-Ville avec quelques autres choses. Il fait présent de quelques petits bijoux a quelques uns de ses bons amis, et donne tout le reste de ses biens aux pauvres, donnant charge de l'employ à Madame de Fontpertuis. Il paroît une lettre de Mr Quesnel par laquelle il se justifie de la lettre qu'on lui imputoit. Il dit qu'il ne l'a point écrite, et que quoiqu'il ait improuvé les duretés que Mr de la Trappe a dites à Mr Arnaud dans sa lettre à l'abbé Nicaise, il a trop de respect pour luy pour écrire une lettre si pleine d'invectives, que celle qui a couru sous son nom. Il y en a une autre attribuée au P. Quesnel et qu'il avoüe, et où il parle avec plus de modération.

On dit qu'on poursuit fort à Rome pour faire censurer l'Année Chretienne, de feu monsieur le Tourneur.

L'autheur de *Nova ratio discendi et docendi*, est le P. Jouvency, ancien professeur de rhétorique au collége des Jésuites. D'autres disent que c'est l'abbé Collet. Nous sommes un peu stériles cette fois cy. Mais il n'en sera pas toujours de même. Au prochain ordinaire sans faute je vous feray sçavoir ce que j'auray peu faire pour le religieux que vous m'avez recommandé. Je n'ay point encore réponse.

On continue toujours le siége de la ville de Namur. On prétend que les confederes ont perdu déja plus de vingt mille hommes; la ville n'est pas encore prise quoyque la tranchée soit ouverte depuis la nuit du 11 au 12. Le roy ne met que 6 jours de tranchée ouverte à la ville, et 26 au château. Ce sera grande merveille s'ils la prennent le 20 de ce mois; l'armée doit être assemblée pour le secours. Mais je crois cela assez incertain; je fais faire recherche sur les lieux, et lorsque j'en aurai un plus grand détail je vous l'enverray.

Monsieur le maréchal de Villeroy a été déclaré général de

l'armée de Flandres. On croit qu'on y sera sur la défensive. On travaille fortement aux lignes de Flandres, ce qui confirme la pensée que l'on ne veut que se défendre.

Continuez toujours à nous envoyer vos secours. Je vous asseure que de tout ce que vous nous avez envoyé depuis cet hiver il n'y a rien qui ne soit bon à imprimer. Or, par la maniere que me parla D. Jean Prou, je crois que travaillez présentement a copier pour vous le *Typicum* de S[t] Barthelemy; j'en suis bien aise dans l'espérance que cela ne vous retiendra pas longtemps, et que vous recommencerez à copier les pieces de S[t] Athanase qui pressent davantage.

Tout à vous.

Fr. B. de M.

Je salue très-humblement le R[d] père secrétaire. Je prie V. R. de mettre ce qu'on m'envoira de Rome à part hors du paquet de D. Jean le Cerf, sous l'enveloppe de M[r] de Compain. Je trouverai moyen de faire payer le port de Lyon jusques ici, afin que les lettres viennent à moy sans passer par les mains de qui que ce soit. Comme cela, tout le monde sera content.

Je suis avec respect,

M. R. P., V. T. S., B. de M. ex O. S. B.

V. R. a mis la lettre sous l'enveloppe de D. Jean le Cerf, j'aymerois mieux sous celle de D. J. Prou, quoiqu'il soit à propos que ce ne soit ny l'un ny l'autre.

29.

D. Bernard de Montfaucon à D. Jean Guillot, religieux bénédictin à Rome.

P. C.

Paris, ce 18 avril 1695.

Mon reverend père,

On vit céans en fort bonne intelligence, et je ne sçay si l'on trouveroit une maison où tant de gens qui travaillent vivent de concert comme on fait icy. Cela n'empêche pas qu'on ne garde certaines mesures.

Il n'y a pas d'autre livre du père Lamy depuis son Traité de la connaissance de soy même, que son petit livre de la Vérité de la

religion. Je ne sçay s'il avoüeroit qu'il l'a composé sur les mémoires de M. Pascal. Il est vray qu'ils se rencontrent en certaines choses; mais il est impossible d'écrire sur cette matière, sans répéter quelquefois ce que Grotius, M. Pascal et Labadie ont déjà dit.

Il me reste à vous parler de nos poètes françois. Ceux qu'on estime le plus sont pour la satyre Mr Boileau Despréaux, qui semble avoir réveillé depuis quelque temps sa veine poétique. Il fit sur la prise de Namur une pièce lyrique à l'imitation du style de Pindare, qui, à vous dire mon sentiment, est un style un peu gascon, farcy d'épithètes excessives. Quoyque Mr Boileau ne soit point allé si avant que Pindare, il n'a pas laissé de se servir de comparaisons fort hardies. Telle est celle où il compare le plumet blanc que le roy portoit au siège de Namur à un astre[1]. Regnard s'est encore acquis de la reputation par sa satyre contre les petits-maîtres, ou censeurs ignorans, et par une autre sur les mauvais marys. Pour le comique, il n'y a point de poètes de renom. M. Racine, fameux par ses comédies, a entièrement quitté le métier, et s'est tout à fait mis à la dévotion.

J'auray peut-être omis quelques personnes habiles dans les divers genres de littérature dont je vous ay parlé; mais je n'ay pas assez de loisir pour écrire dans la dernière exactitude.

On imprime à Leyden un nouveau Calepin plus ample, et de plus belle impression que tous les precedens, dont je vous envoyerai une feuille dans le paquet qui partira bientôt, et qui seroit plus gros, si j'avois de l'argent pour acheter bien des choses. Il paroît une Relation des voyages de Mr le Maire, aux Canaries, dans le Sénégal, et au Cambi, sur les côtes d'Afrique, avec des estampes; je ne l'ay point encore leue. On vient d'imprimer une lettre sans nom d'autheur, qui a pour titre : *Lettre d'un docteur de Sorbonne à un religieux bénédictin sur le pécule des religieux.* On dit pourtant que c'est Mr Gerbais, docteur en Sorbonne, qui en est l'autheur, et que ce qui a donné lieu à sa dissertation, c'est qu'un religieux de Sainte Genevieve, qui étoit évêque, étant venu à mourir, les religieux de l'abbaye se sont attribuez quinze mille livres qu'il a laissées argent comptant. Or ce docteur pré-

[1] Il est, sans doute, inutile de faire remarquer ici avec qu'elle justesse et quelle verve critique le père Montfaucon apprécie la valeur de Boileau, comme poète lyrique, dans son Ode sur la prise de Namur.

tend que ce que laissent les religieux, soit évêques, soit autres bénéficiers, doit être distribué aux pauvres, et ne peut passer aux communautez.

Il y a environ un an et demy qu'on decouvrit auprez d'Arles un tombeau dont je crois vous avoir deja parlé, où l'on trouva les ossemens de deux hommes enchaînez avec une grosse chaine de fer, et une inscription autour en caractères fort particuliers que l'on croit être arabes.

30.

D. Bernard de Montfaucon au père Guillot.

A Paris, ce 31 décembre 1693.

Je vous souhaite, mon reverend père, la bonne année, et vous prie de me conserver toujours quelque place dans votre amitié.

Il est à craindre que le Dictionnaire de Bayle ne passera pas. On l'a donné à examiner à un abbé de ma connoissance qui, ayant trouvé qu'il prennoit toujours party pour M. Arnaud, a été d'avis qu'il en falloit empescher le débit, qu'on pourroit pourtant permettre d'en vendre une centaine pour les gens savans. Il y a apparence que M. le chancellier et M[r] de Pontchartrain prendront ce dernier party.

Des neuf volumes qui doivent comprendre toutes les Antiquités prophanes, il y en a déjà cinq d'imprimés en Hollande. Je vous ay parlé de ce dessein; mais je ne suis pas encore informé si on y a enfermé les auteurs modernes qui ont fait des dissertations, et si ces dissertations y sont conservées en même état et en même termes qu'elles ont été écrites, ou si c'est quelque particulier qui ait fait quelque recueil de tout ce que les autres ont écrit. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage sera très-utile, et on sera fort aise de trouver en un seul endroit de quoy se rendre habile en ce genre de littérature qui est si vaste.

On m'a assuré que le P. Jouvency, habile jésuite, veut donner un nouveau Demosthène avec une version et des notes de sa façon [1].

[1] On sait que le père Jouvency, auteur d'ouvrages classiques et du traité *De ratione discendi et docendi*, fut le premier qui conçut l'idée de publier avec des suppressions et sous le titre d'*Editiones expurgatæ*, les œuvres choisies d'un

On dit que le P. Hardouin travaille à nous donner une explication des médailles du Bas-Empire, et comme ce père est fécond en découvertes, on dit qu'il a trouvé dans les médailles cinq ou six Constantins, de la famille du Grand Constantin, quoy qu'on n'en ait encore connu que deux. Comme on voit ordinairement des ouvrages nouveaux au commencement de l'année, nous aurons de quoy faire un bon ordinaire, lundy prochain.

Tout à vous,

P. B. de M.

J'ay receu ce soir votre lettre du 19 juillet avec le commencement du catalogue des manuscrits de Messine; je vous en remercie. J'espère qu'il y aura quelque chose de S[t] Athanase. Souvenez-vous, s'il vous plaît, des choses que je vous ai demandées cy-devant. Le paquet partira au mois de septembre prochain. Mes très-humble respects au R[d] P. secretaire.

Je suis tout à vous, mon révérend père,

B. de Montfaucon.

31.

Extrait d'une notice manuscrite sur la vie et les ouvrages de dom Lamy, religieux bénédictin de Saint-Maur.

. . . .

Dans les académies qui se tenoient à Paris, il y a trente-six ans, où quantité de gens d'esprit s'assembloient plusieurs fois la semaine pour parler de la physique, le père dom Lamy y étoit écouté comme un oracle. Les directeurs de ces académies, lorsqu'ils proposoient l'état des questions, finissoient toujours, quand le père Lamy étoit présent, par l'inviter de la part de toute l'assemblée à donner un plus grand jour et plus de netteté à la matière d'entretien qu'on venoit de proposer. Alors il parloit, et toute l'assemblée luy prêtoit un silence respectueux et plein d'admiration; et en arbitre il décidoit de toutes les difficultés. Une si belle réputation lui attira les visites de quantité de personnes des plus distinguées par la naissance et par le mérite de l'esprit,

certain nombre d'écrivains anciens, et propres à être mises entre les mains de la jeunesse.

et l'obligea à un commerce de lettres avec les plus éclairez, tant de la France que des païs étrangers, comme on pourra le voir, si l'on donne au public les lettres de ce commerce littéraire, ce qui seroit sans doute un recueil très curieux, dom Lamy ayant d'ailleurs excellé dans le style épistolaire, qu'il assaisonnoit d'un tour d'esprit naturel, aisé et poli avec un enjouement d'honnête homme, qui égayoit les points de doctrine qu'il traite dans ses lettres, parmi lesquelles on trouvera quantité de dissertations sur différens sujets, qui couloient de sa plume. Quoiqu'assez précipitamment écrites, elles ont encore plus l'air original que la plus part de ses autres ouvrages qu'il a faits plus à loisir, et qui sont imprimez, tant étoit rare le talent qu'il avoit d'écrire et de parler sur le champ.

Il n'y eut jamais d'homme plus fort que dom Lamy dans la dispute. On l'a vu aux prises avec tous les sçavans et tous les esprits qui ont le plus brillé dans le siècle, qui tous se sont vus contraints d'avouer qu'il avoit un talent de parler sur toutes les matières, contre lequel ils ne pouvoient tenir[1]. Feu madame la duchesse de Guise voulut avoir le plaisir de voir le père Lamy, qu'elle honoroit beaucoup de sa considération, aux mains avec monsieur de la Trappe. Elle lui fit l'honneur de le mener à la Trappe. Elle honora de sa présence la dispute de ces deux grands hommes au sujet des *Études monastiques;* et malgré tout le penchant de cette sainte princesse pour monsieur l'abbé de la Trappe, son altesse royale ne put refuser à dom Lamy le prix de la victoire. Il enleva aussi les suffrages de madame la princesse Christine de Salm, chanoinesse de Miremont, présente à cette aimable dispute[2]. Cette princesse, qui avoit l'esprit vif, solide et éclairé,

[1] Le Père Lamy faisait surtout admirer son talent pour la discussion dans ces conférences célèbres qui se tenaient plusieurs fois la semaine à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, entre les plus profonds théologiens et les plus grands esprits de l'époque, parmi lesquels on distinguait surtout l'illustre évêque de Meaux. Ce fut sur les instances de Bossuet que le Père Lamy publia le *Nouvel athéisme renversé,* pour réfuter le système de Spinosa.

[2] Ce fut aussi à la prière de cette même princesse de Salm, abbesse de Remiremont, que Mabillon écrivit la *Lettre sur le premier institut de l'abbaye de Remiremont,* dans le but de rétablir la discipline au sein de cette communauté religieuse, alors occupée par de nobles dames chanoinesses, qui étaient loin de suivre la règle austère de saint Benoît. Déjà une réforme semblable avait été inutilement tentée par l'héroïque princesse Catherine de Lorraine, la même qui, en 1638,

vit avec d'autant plus de plaisir le père Lamy remporter le prix de la dispute, qu'elle a dit plusieurs fois qu'elle ne comprenoit pas comment M. de la Trappe vouloit faire aux moines un procez de leurs études qui ont toujours été d'un si grand secours à l'église.

C'est à cette princesse que le public est obligé de l'impression des cinq volumes *De la connoissance de soy même* du père Lamy, qui jusqu'alors en bon esprit avoit toujours redouté l'impression[1]. Et il eut besoin encore des empressemens de beaucoup de prélats, qui l'honoroient de leur estime et de leur familiarité, pour se résoudre à exposer à ce tribunal redoutable de l'impression beaucoup d'ouvrages qui sont des étincelles de ses grandes lumières, et des preuves éclatantes de la pureté et de la solidité de sa piété, en même temps que de son zèle à vouloir ramener à la véritable religion ceux qui, par entestement et par la corruption de leur cœur, s'en sont écartez.

..... L'étude étoit sa passion dominante; il y consommoit tout le temps qui lui restoit, hors les exercices de la religion auxquels il fut toujours très fidèle, autant que ses incommodités, qui devinrent grandes, le lui permirent; il prenoit même beaucoup sur le repos de la nuit. Il avoit le talent de se mettre à l'étude à tel moment que ce fût; et il avoit celui de la quitter sans chagrin, dès que ses devoirs et les bienséances le demandoient. Il avoit même le secret d'écarter les gens desœuvrés et les fâcheux, le plus incommode tourment des personnes appliquées, à la faveur d'une espèce de petit sommeil, auxquel ses yeux étoient faits, durant lequel il ne laissoit pas de ruminer doucement sur son ouvrage.

Le principal but de ses études étoit la recherche de la vérité. Il étoit si continuellement occupé de ce désir, qu'il étoit devenu comme insensible à tout autre objet. On l'a vu passer plusieurs fois par les plus magnifiques appartemens des plus grands princes où il étoit comme entraîné, sans faire la moindre atten-

à la tête de quelques soldats, repoussa trois attaques dirigées contre Remiremont par le maréchal de Turenne, et le contraignit à lever le siége après six jours de tranchée. L'abbesse de Remiremont, qui seule de la communauté faisait des vœux, était princesse de l'Empire, et appartenait le plus souvent aux maisons de France, de Lorraine ou d'Autriche.

[1] Le traité de la *Connaissance de soy-même*, par le père Lamy, fut publié à Paris, de 1694 à 1698.

tion à toutes ces splendeurs qui font de si charmantes impressions sur les personnes les moins curieuses; et lorsqu'on lui en témoignoit de la surprise, il répondoit en souriant que toutes ces belles choses n'étoient que des modifications différentes de la matière, ne méritant pas l'attention de nos esprits; et il avoit coutume de dire qu'il aimoit infiniment mieux une solitude brute, dénuée des ornemens de l'art, afin de méditer plus à son aise sur la vérité.

Avec ce grand amour pour l'étude, dom Lamy charmoit les maux extrêmes et presque continuels auxquels Dieu le livra, pour mettre à l'épreuve sa grande vertu. Ces maux le réduisoient presque toujours dans sa chambre à une situation et à une posture très gênantes, qui attendrissoient beaucoup ceux qui luy rendoient visite. Aux plus vives atteintes de ces maux, quoique bien fréquentes, il ne sortit jamais de sa bouche une seule parole d'impatience, tant étoit grande sa soumission aux ordres de la Providence.

..... Monsieur Nicole, une des grandes lumières de notre siècle, n'ignoroit pas le grand discernement de l'esprit de S[t] Augustin, qui se trouve dans les œuvres théologiques du père Lamy. Ce beau génie, aux dernières années de sa vie, composa un ouvrage sur la grâce, et ne voulut point lui faire voir le jour, qu'il ne l'eût auparavant soumis à l'examen de dom Lamy, qui, après l'avoir bien lu, lui remontra, étant en présence, par bien des argumens tirés de S[t] Augustin, qu'il s'écartoit de l'esprit de ce père....

Dom Thomas Blampin[1], intime de dom Lamy dès leur noviciat, l'a beaucoup consulté aussi sur deux endroits difficiles de S[t] Augustin, et a suivi ses avis dans cette excellente édition de tous les ouvrages de ce saint docteur qu'il a donnée avec une approbation universelle de tous les savans les plus éclairez.....

[1] Dom Thomas Blampin, né à Noyon en 1640 et mort en 1710, fut, par sa vaste érudition, par la pureté et l'austérité de sa vie, l'un des religieux les plus distingués de la congrégation de Saint-Maur. C'est de lui que Nicole écrivit ce bel éloge, en apprenant que D. Blampin devait diriger l'édition des œuvres de saint Augustin: «Cette édition aura un grand succès, parce qu'elle est entre les mains d'un religieux des plus sçavans et aussi des plus humbles de la congrégation, et pour donner les ouvrages du plus humble de tous les Pères, il fallait un homme de ce caractère.»

Le fameux monsieur Arnauld, qui ne se rendoit jamais qu'à la vérité bien connue, ne fit point difficulté d'avouer que dom Lamy l'avoit détrompé sur un passage de conséquence, de S[t] Augustin, qu'il avoit mal entendu jusques alors, comme on le peut voir par une très belle lettre pleine d'estime pour le grand sçavoir de dom Lamy, et qu'on a dû trouver dans ses papiers.....

Une infinité de prélats, abbés de qualité et autres personnes de naissance honoroient le père Lamy de toute leur estime. Monsieur de Fénelon, archevêque de Cambray, a honoré de ses regrets les plus sensibles la nouvelle du décez de dom Lamy, après l'avoir honoré pendant sa vie d'un commerce intime de lettres, par lesquelles il est aisé de connoître quelle est l'estime et la tendre amitié de ce grand prélat pour le père Lamy [1].

On n'étoit pas moins charmé du mérite du cœur du père Lamy que de celuy de son esprit. On admiroit en luy son grand désintéressement, et cette tendresse toute compatissante pour les personnes affligées. S'apercevoit-il que quelqu'un étoit dans la peine, il l'embrassoit tendrement, et ne lui donnoit aucune cesse qu'il ne lui eût ouvert son cœur. Avec cette charité compatissante, soit par ses paroles, soit pas ses lettres, il a tranquillisé une infinité de personnes plongées dans la douleur. On admiroit encore la sincérité de son amitié, sa générosité à tenir encore plus intimement à ses amis lorsqu'il les voyoit plus malheureux à s'exposer à tout, lorsqu'il s'agissoit de prendre leurs intérêts, quand ils étoient justes, à les assister de ses sages conseils, d'argent même, des libéralités de sa très charitable sœur, M[me] la comtesse de Durcet, qui volontiers secondoit les œuvres héroïques d'un frère qu'elle aimoit et qu'elle regrette si amèrement. Enfin, on étoit non moins touché de sa tendresse pour les pauvres, qu'il portoit jusqu'à se dépouiller en leur faveur de ces instrumens de physiques si beaux et si parfaits, qui luy venoient du même canal, et à la faveur desquels il faisoit de si utiles découvertes.....

[1] Fénelon, qui avait écrit sur *l'Athéisme renversé* du père Lamy, une lettre insérée dans l'édition de Bruxelles, entretint, en effet, une correspondance avec le religieux de Saint-Maur. Il lui écrivit notamment en termes fort touchants pour le consoler de la mort récente de son ami Mabillon, auquel il rend ce dernier hommage : « Je regrette vivement le P. Mabillon ; il étoit vénérable par sa piété, sa douceur et sa grande érudition. Il faut souhaiter que vos pères, qui ont travaillé avec lui, soutiennent la réputation qu'il s'étoit acquise. »

A une si belle vie étoit due une couronne éternelle. Dieu, qui avoit toujours prévenu de ses grâces dom Lamy, voulut la rendre des plus brillantes. Il prit plaisir, dans les derniers jours de la vie d'un si saint homme, à augmenter la vivacité de ces douleurs qu'il soutenoit depuis vingt-cinq années avec une soumission si grande à ses ordres. Afin qu'il les ressentît plus vivement, il lui laissa l'usage de tout son esprit jusqu'à son dernier soupir. Dom Lamy, après avoir reçu l'onction des mourans et le pain de vie, enveloppé de toute sa vertu, se coucha sur cette croix si douloureuse, et son âme s'envola dans le sein du Père céleste, le 2me jour du mois d'avril de 1711, à l'âge de 76 ans.

32.

Réponse de D. Jean Mabillon aux remarques que le R. P. Bastide a faites sur la préface du IVe siècle bénédictin.

Il y avait long temps que l'on me menaçoit d'une pièce que le R. P. Bastide faisoit contre la préface de nostre IVe siècle. Il l'a envoyée enfin aux supérieurs majeurs, et le 12 du mois de janvier dernier on m'en donna communication pour y répondre.

C'est le troisième écrit que ce R. P. a fait contre moy, et il nous en fait espérer encore d'autres qui paroîtront dans leur temps.

Je ne suis pas surpris que l'on écrive contre moy; mais si l'on fait réflexion sur la manière peu régulière et charitable que le R. P. observe dans son dernier écrit, je croy que les personnes équitables tomberont d'accord que j'ay quelque sujet de me plaindre.

Je sçais que c'est le sort de tous ceux qui donnent quelque chose au public, et principalement de ceux qui traitent de l'histoire, d'estre exposez à la censure des hommes, et de s'attirer la passion de beaucoup de gens. C'est pourquoy un grand evesque disoit autrefois avec raison, qu'il n'est pas fort avantageux à un ecclésiastique d'écrire l'histoire, d'autant que cette entreprise fait des jaloux, demande un grand travail, et se termine enfin à l'aversion que plusieurs conçoivent d'un auteur qu'ils croyent ne leur estre pas favorable. *Scriptio historiæ videtur ordine à nostro multum abhorrere : cujus inchoatio invidia, continuatio labor, finis est odium* [1].

[1] *Sidon.* lib. II, epist. 22.

En effet, quelque parti que l'on prenne, et quelques mesures que l'on garde dans ce dessein, il est impossible de contenter tout le monde. Car si l'on reçoit tout sans discussion, on passe dans l'esprit des personnes judicieuses pour ridicule; si l'on apporte de l'exactitude et du discernement, on passe chez les autres pour temeraire et présomptueux : *Si quid simpliciter edamus, insani; si quid exacte, vocamur praesumptuosi* [1].

De ces deux partis, j'ay choisi le second, comme estant le plus conforme a l'amour de la vérité, que doit avoir un chrétien, un religieux et un prestre, comme le plus avantageux a l'honneur de l'ordre, et enfin comme estant absolument nécessaire dans un siècle aussi éclairé que le nostre, auquel il n'est plus permis d'écrire des fables, ni de rien avancer sans de bonnes preuves.

J'ai néanmoins tasché de garder toute la modération possible; et lors qu'il s'agissoit de l'interest de l'ordre, j'ay toujours penché plutost du costé de l'indulgence que de la sévérité. Mais enfin, quelques mesures que j'aye gardées, je n'ay pas laissé d'essuyer beaucoup de contradictions. J'ay tasché de les surmonter par le silence et par la patience; mais mon silence n'est pas devenu moins insupportable que mes discours, et l'on m'oblige enfin à me défendre ou à me rétracter.

Je pourrois dire pour ma justification que je n'ay rien avancé dans mes préfaces qui n'ait esté vû, examiné, et approuvé de ceux à qui les superieurs majeurs ont trouvé bon de les faire voir avant que de les imprimer; mais il n'est pas juste que pour me mettre à couvert, je mette mes supérieurs en jeu : et j'aime mieux que tout tombe sur moy que d'exposer leur autorité à la censure. Il suffit qu'on leur reproche qu'ils entretiennent une personne aux dépens de la congrégation pour écrire contre l'ordre: et il est nécessaire que je me justifie, aussi bien qu'eux, de cette accusation. Je puis dire même qu'il est nécessaire que j'écrive pour le bien commun des personnes de lettres, d'autant que si les principes que veut établir le R. P. subsistent une fois, il est impossible qu'une personne qui ait tant soit peu de lumière et de discernement, se puisse reduire a écrire exactement des choses de l'ordre, à moins qu'on ne veuille renoncer à la sincérité, à la bonnn foy, et à l'honneur. C'est ce qui m'a obligé de faire cette

[1] *Sidon.* lib. II, epist. 22.

reponse; et puisque le R. P. la demande avec tant d'empressement, il est juste de satisfaire à son zele.

Tout ce qu'il objecte confusément dans son écrit contre ma dernière préface se peut réduire à cinq chefs principaux. Le premier est qu'il prétend que saint Benoist a establi un ordre différent des anciens. Le deuxième, que la propagation de la règle de saint Benoist dans le VIIe siècle ne s'est point faite par l'union de plusieurs règles avec la nostre. La troisième, que saint Colomban et ses disciples n'ont jamais changé d'institut, et ont toujours esté bénédictins, et que la regle de saint Colomban n'est qu'un supplément de celle de saint Benoist. La quatrième, que l'on doit suivre l'autorité de Trithème et Jepez. Le cinquième, que j'ay apporté des causes feintes du déchet de l'ordre, et que j'ay dissimulé les véritables. C'est pourquoi je diviseray cette reponse en cinq chapitres, auxquels on pourra ajouter un sixième pour répondre à quelques faits personnels que l'on m'objecte; et enfin quelques mémoires particuliers qui comprendront les preuves de quelques endroits de cette reponse, que l'on a abrégée, pour eviter la trop grande longueur.

Entrant dans la discussion du sujet qu'il vient de diviser en cinq parties, le Père Mabillon aborde successivement chacune de ces parties, et dans une argumentation pleine de preuves, de faits et d'érudition, il répond aux observations de son adversaire, sans jamais sortir de cette modération admirable qui faisait le fond de son caractère, et dont le père Bastide était loin de lui avoir donné l'exemple. Arrivé enfin au terme de son mémoire justificatif, l'auteur des *Acta Sanctorum*, s'animant et prenant un ton plus vif, conclut de la manière suivante :

Je ne puis aussi passer sous silence deux ou trois choses que le R. P. m'objecte. La première est qu'il est dit que j'ai tiré du père Le Cointe l'idée que j'ay donnée de nostre règle dans le dernier passage rapporté cy-dessus, et que *je ne fais bien souvent que suivre ce que le père Lecointe avance*. Je réponds à cela que l'un et l'autre est faux. Je n'ay eu aucunement en vue le sentiment du père Le Cointe en cet endroit, puisque cette partie de ma préface estoit faite long temps auparavant que son tome parust. Et il est encore faux que je suive d'ordinaire ce père, puisque, depuis le second siècle, je l'ai toujours devancé, et que nonobstant une interruption de trois ans, je le devance encore de cinquante ans.

Cependant voilà comment on en fait accroire aux gens, afin de décrier un confrere et ses écrits.

La deuxième chose qu'il objecte, est que je me contredis, avançant d'un costé que les règles ajoutées à la nostre estoient censées pour les anciens comme des commentaires; et de l'autre voulant le contraire. Mais le R. P. considèrera, s'il lui plaist, que le premier endroit s'applique aux bénédictins qui, selon l'avis de nostre bienheureux Père ajoutoient à nostre règle la lecture et la pratique de celle des anciens; et que l'autre s'entend de ceux qui ayant fait profession d'autres règles, y unissoient la nostre pour les perfectionner, et de ceux qui en gardoient plusieurs dans le même lieu. Car ces deux derniers regardoient les règles comme elles sont en elles-mêmes, et non pas comme des commentaires sur la nostre.

La troisième chose qu'il objecte est que saint Benoist défend l'union des règles dans la sienne, et qu'il n'est pas vray que Benoist d'Aniane ait fait sa *Concorde* pour porter les religieux à lire et pratiquer les règles anciennes [1]. Il rapporte à ce sujet quelques passages de notre règle, comme, *omnes magistram sequantur regulam, nec ab ea temere devietur a quoquam,* et le huitième degré d'humilité qui défend à nos religieux de rien faire, *nisi quod communis monasterii regula, vel majorum cohortantur exempla.* Mais il est bien étrange que le R. P. me fasse une objection de ce qui détruit absolument son système. Car on suit *magistram regulam,* lorsqu'on fait ce qu'elle prescrit; et il est clair que saint Benoist dans son dernier chapitre exhorte ses enfans à la lecture et à la pratique des règles anciennes. Pour ce qui est du huitième degré d'humilité, Benoist d'Aniane marque son rapport avec le dernier chapitre de nostre règle dans le premier de sa Concorde, pour faire voir que saint Benoist dans l'un et dans l'autre endroit nous porte à la pratique des règles et des exemples des anciens pères qui sont designés par le nom de *majorum.* D'où vient que le père Menard en la page de la *Concorde* faisant réflexion sur l'union que Benoist d'Aniane a faite de ce huitième degré d'humilité avec le dernier chapitre de nostre règle, dit ces mots : *Hic autem locus*

[1] La *Concordia regularum,* par saint Benoît d'Aniane, fut publiée en 1628, par Dom Hugues Menard, l'un des premiers écrivains de la congrégation de Saint-Maur, et dont les ouvrages sont tout animés de l'esprit essentiellement monastique qui caractérisait la congrégation nouvelle à son début.

et sequentes sumpti ex regula S. Benedicti proferantur ab auctore nostro, ut repudiatis imperfectorum monachorum moribus, vitam nostram ad antiquorum patrum instituta componamus.

Il ne reste plus qu'à respondre aux plaintes que le R. P. me fait d'avoir mis sa pièce à la fin de notre quatrième volume comme dans un lieu indécent. Je ne m'attendois pas à cette civilité et à ces remerciemens, après avoir pris la peine de corriger et d'imprimer la dissertation du R. P. et en avoir obtenu permission des supérieurs, car il n'est pas vray que l'on m'ait obligé de l'imprimer dans mon quatrième volume. Nos Pères n'ont pas coutume d'en user ainsi, et si le R. P. Audebert estoit encore en vie, il pourroit justifier ce que j'avance. Je l'ai mise à la fin et en petits caractères, parce que c'est la coutume des gens de lettres d'en user de la sorte, non seulement à l'égard des observations et dissertations de leurs amis qu'ils adoptent, mais même à l'égard des leurs propres. On peut voir comme Mrs Henri et Adrien de Valois en ont usé. Je n'ay point crû faire tort à mon travail en mettant en petits caractères les observations et dissertations qui se trouvent dans nos actes et nos notices, *De civitate Bellovacorum*, etc., qui sont à la fin de nos Actes; aussi bien que d'autres illustres monumens d'antiquité. J'ay mis un *monitum* avant la pièce du R. P. qui empesche qu'on ne la puisse détacher; mais enfin puisqu'il se plaint de ma conduite en cela, il y aura moyen de le contenter à l'avenir et je déclare que je ne tomberay plus dans une semblable faute, quoy qu'il écrive.

Voilà en partie mes sentimens touchant l'écrit du R. P., je les ay exprimés d'une manière claire et sincère; et si j'ay respondu avec un peu de force en quelques endroits, la manière exorbitante dont il m'a traité m'y a obligé, contre mon naturel, quoyque j'aye tâché de ne rien dire qui puisse blesser la charité, ni le respect que je dois à mon caractère. J'ai dissimulé beaucoup d'injures dont il me charge avec indignité, et j'ay passé sous silence quantité de suppositions qu'il m'impute, tantost de gaieté de cœur, tantost en changeant quelque chose aux passages qu'il rapporte, et le plus souvent en donnant un faux tour et contraire à la vérité que j'avance. Mais j'espère que ceux qui se donneront la peine de lire avec attention ma préface, les pourront aisément découvrir, et porteront un jugement plus équitable de cet ouvrage, que je n'ay entrepris que pour la gloire de nostre saint

ordre. Si le R. P. a encore quelque chose à répliquer, je le prie, au nom de Dieu, de ne point chicaner, de ne me pas faire de suppositions, et de ne point donner à mes sentimens et à mes paroles d'interprétations forcées, mais d'agir de bonne foy et avec sincérité, comme j'ay tâché de faire à son égard. S'il apporte quelque chose qui le mérite, quelques-uns de mes amis y répondront pour moy. Car, de mon côté, je renonce à cette guerre : j'aime la paix, et je ne demande plus qu'à finir mes jours en repos. Que si mes écrits déplaisent tant à mes adversaires, et s'ils les croyent si préjudiciables à l'ordre, comme ils le laissent entendre par écrit, ils me feront plaisir de me procurer le repos auquel j'aspire de tout cœur.

33.

Mémoire composé par D. J. Mabillon, touchant l'approbation de nostre règle, qui commence : *Ego Gregorius*, etc.

Si je n'avois envisagé que mon intérest, et si je m'étois laissé emporter à l'ardeur de me défendre, je n'aurois pas supprimé ce que je propose de découvrir à mes supérieurs, puisqu'il sera aisé de voir que le reproche que l'on me fait de n'avoir point parlé de la confirmation de nostre règle par saint Grégoire, ne provient que du peu de lumières de mon accusateur, qui n'a point assez de discernement pour distinguer les fausses pièces d'avec les bonnes.

Voici ce décret : « Ego Gregorius, Romanæ ecclesiæ præsul, « scripsi vitam beati Benedicti, et legi regulam quam ipse sanctus « manu sua propria scripsit. Laudavi et confirmavi in generali sy- « nodo, et per diversas partes Italiæ, et illic, et ubicumque latinæ « litteræ legerentur, præcepi ut diligentissime observarent qui- « cumque ad conversionis gratiam accessuri essent usque ad finem « mundi. Et confirmo duodecim monasteria quæ ipse sanctus con- « struxit, et in unoquoque duodenos monachos posuit. Scriptum « per manus Benedicti, scriniarii Sanctæ Ecclesiæ, mense julio, « indictione decima tertia, pontificatus domini Gregorii in sanctis- « sima sede beati Petri anno sexto. »

Cette écriture se trouve, dit-on, aux archives de Sublage, envoyée par saint Grégoire le Grand à Honorat, prestre abbé dudit monastère. Voyez la première preuve d'Iepez, tome Ier : l'édition de

Paris de 1509 porte : « Hæc Gregorius in quodam privilegio mo-« nasterio Sublacensi concesso. » Sur quoy, le R. père me fait ce reproche : « Ce décret, qui est cité par Baronius dans ses Annales et que le révérend père Mabillon n'a pas jugé à propos d'insérer dans ses Actes, où il met tant de choses qui ne le méritent pas, nous fait voir que ce saint pape et que ce chef de l'Église universelle étoit bien éloigné des sentimens du père Mabillon, vu qu'il défendoit l'usage de la règle de saint Basile et de toutes les autres dans toute l'Église latine, pour n'y donner cours qu'à la seule règle de saint Benoist. »

J'avoue que tous nos écrivains récens se sont servis de ce décret ; mais je ne me suis pas laissé entraîner à leur autorité, parce que tout découvre la fausseté de cette pièce, le stile, la substance, la suite des choses, le silence des conciles et des écrivains, et (sauf le respect qu'on doit à la première demeure de saint Benoist) le cartulaire d'où ce décret a été tiré.

Le stile. 1° Le stile en est plat, misérable, et nullement conforme à celuy de saint Grégoire, qui est spécifique, uniforme, facile à distinguer, et qui se soutient merveilleusement partout. Il est aussi très éloigné de celuy des autres prélats de son temps, comme on peut voir dans leurs propres écrits, dans les conciles et les Decretales. Les lettres des papes ne commencent jamais par un EGO. Saint Grégoire ne se qualifioit point *præsul ecclesiæ*, mais *servus servorum Dei*, et *Dei gratia episcopus*. Ce qui suit, *confirmo duodecim monasteria*, etc., et *scriptum per manus Benedicti scriniarii*, etc., et *pontificatus domini Gregorii in sanctissima sede beati Petri*, ne ressent point le stile du VI[e] siècle.

La substance. 2° Ce qui est imprimé dans ce prétendu décret nous en découvre encore la supposition. Ce n'étoit pas en ce temps-là une nécessité que les papes confirmassent les règles. On ne voit pas que cela soit arrivé à l'égard de celles de saint Basile, de Vigilius, d'Eugippe et des autres, qui avoient jusqu'alors paru dans l'Occident. Les législateurs et leurs premiers disciples ne songeoient guères à se procurer cet honneur ; et si l'on avoit voulu le déférer à notre règle, pourquoy attendre plus de cinquante ans après qu'elle a été composée, et même après la mort de notre bienheureux père? Est-ce que jusqu'alors elle étoit restreinte dans le monastère de Sublac et les douze que saint Benoist avait bâtis, avant que de s'en aller au Mont-Cassin. A ce compte-là, celui de

Terracine et ceux que nous trouvons avoir été bâtis en Italie, du vivant de saint Benoist, n'auroient pas été à nous du temps de ce décret. Mais si saint Grégoire avoit donné cette confirmation si extraordinaire, pourquoy dans toutes ses lettres, et même dans les priviléges qu'il a expédiés pour Autun, pour Arles, etc., ne dit-il pas mot de la règle de saint Benoist et de cette ordonnance? Pourquoy n'en fait-il pas mention dans ses épîtres à saint Augustin, lorsqu'il lui parle de la conduite de son monastère et de ses religieux? Quel est ce synode sans date dans la première édition, et auquel on a mis depuis la date de l'indiction XIII et du mois de juillet? Si cette date est celle qui étoit au manuscrit de Sublac, ce synode est celuy de 595, dont on a les décrets, où le pape ne s'appelle pas *præsul*, mais *papa*, et *Dei gratia episcopus;* où les notaires ecclésiastiques s'eppellent *notarii*, et non pas *scriniarii;* où l'on ne parle point de confirmer la règle de saint Benoist et de l'imposer aux monastères, et où même, selon la compilation des décrets de saint Grégoire, on approuva le contraire, puisqu'on y fait mention des règles des Pères, et qu'on trouve bon qu'elles soient observées dans les communautés religieuses. Ce qui fait voir qu'encore que la règle de saint Benoist fust alors la plus commune, elle n'étoit pas la seule.....

La suite des choses. 3° Le décret est faux, parce que l'on ne voit point qu'il ait été exécuté. Depuis on a encore fait en Occident des règles monastiques, comme celle de saint Donat, de saint Fructueux, du maître *de cujusdam ad sorores*, de saint Etienne de Grammont, etc., et c'est parler en l'air, de dire que ce ne sont que des constitutions sur la règle de saint Benoist, car celles d'Hibernie sont toutes différentes de la nostre; et quand bien même ces auteurs auroient imité en quelque chose nostre bienheureux père, leurs règles ne laisseroient point d'être différentes de la sienne, comme elle l'est même de celle de saint Basile et de Cassien, quoyqu'il y ait beaucoup de choses prises de ces pères...

Le silence des conciles et des écrivains. 4° Les conciles et les auteurs anciens, relevant et recommandant nostre règle, ne parlent point de ce décret de saint Grégoire. Le pape Zacharie n'en dit mot dans une bulle vraye ou fausse, où il parle de l'approbation de nostre règle en ces termes : « Ipse sanctus monachorum regulam scri- « psit, quam sanctæ memoriæ prædecessor noster Gregorius, in Libro « dialogorum satis approbat et laudat, et nos approbamus et lauda-

mus, etc. » Nous parlerons cy-après des conciles. Trithème même, dans le chapitre qu'il a fait sur l'approbation de nostre ordre, ne dit mot de ce décret, qu'il n'auroit pas omis s'il luy avoit été connu.

Le cartulaire de Sublac. 5° Cette prétendue confirmation ayant été tirée d'un privilége qu'on dit avoir été accordé par saint Grégoire à l'abbé de Sublac, comme porte l'ancienne édition de 1509. il est fort probable que ce privilége étoit du nombre de ces fausses chartes de Sublac, qui furent condamnées et jetées au feu par saint Léon IX, pape; et que ce décret confirmatif de nostre règle en est un extrait qui s'est conservé dans quelque manuscrit. « Sublacia- « nos ad se vocavit in monasterium, quorum requirens monumenta « chartarum, notavit falsissima, et magna ex parte ante sei gni cre- « mari fecit, » dit Baronius, en l'an 1051. Je laisse à nos R. pères à former des réflexions sur cet événement, qui est très certain, et à juger entr'autres choses s'il n'étoit pas aisé de confondre sur ce sujet celuy qui me reproche de ne point parler de cette prétendue confirmation de notre règle. Je doute même que la pièce que nous rejetons soit aussi ancienne que le pape Léon IX. Elle est peut-être l'ouvrage de quelqu'un qui l'a supposée, pour disputer aux Cordeliers la gloire qu'ils se donnent que la règle de saint François a été la première qui ait été autorisée par le pape; ou même pour apaiser le scrupule de quelques moines, et empêcher qu'on ne dise que les disciples de saint Benoist n'étoient pas de véritables religieux, si leur règle n'avoit pas receu l'approbation du saint-siége. Car on verra dans l'écrit suivant que l'on a mis dans une fausse chronique, que Boniface II avoit approuvé nostre règle l'an 530, du vivant même de saint Benoist, et les réflexions qu'y fait un auteur espagnol insinuent que ç'a été cette considération qui a fait fabriquer cette fausseté. »

Après avoir ainsi établi, avec une autorité toute magistrale, les raisons sur lesquelles il s'appuie pour considérer la pièce en question comme fausse et supposée, Mabillon, dans une dissertation fort longue, que le défaut d'espace nous empêche de reproduire ici, combat victorieusement les objections présentées par ses adversaires. « Quelle étoit la nécessité, demande-t-il, d'invoquer ce prétendu décret de saint Grégoire le Grand, quand ce pontife avoit suffisamment approuvé la règle de saint Benoist par l'éloge même qu'il en fait, et quand Boniface IV avoit confirmé cette approbation toute particulière, au concile tenu à Rome en l'année 610? » En vain on lui oppose, sur ce sujet, les opinions contraires de Baro-

nius, d'Iepez et d'autres écrivains ecclésiastiques : il répond à toutes les difficultés ; puis, passant aux objections fondées sur les faits et les inductions historiques qu'il a personnellement énoncés, il les résout d'une manière aussi nette que péremptoire.

34.

Lettre circulaire au sujet d'un nouveau plan d'études pour la congrégation de Saint-Maur.

Par ma lettre du 22 janvier 1767, vous avez été informé des mesures que le dernier chapitre général a prises pour faire fleurir les études dans la congrégation. Je ne vous ai pas laissé ignorer, qu'entr'autres moyens qu'il avoit jugé capables de produire cet effet aussi désirable qu'avantageux à la régularité, il avoit établi à l'abbaye de St-Germain-des-Prés un bureau de littérature, chargé de veiller à l'exécution ainsi qu'à la perfection d'un plan d'études, qui a été mis sous nos yeux.

J'ai cru que cet avis, quoiqu'il ne fût pas détaillé sur la nature et les différents objets de ces établissemens, étoit plus que suffisant pour donner une idée exacte de la sagesse des vues qui l'ont formé. Il étoit facile d'y reconnoître l'esprit de l'antiquité. On ne met plus en doute aujourd'hui, que le goût de l'étude et de l'application est comme la sauvegarde du bon ordre dans les monastères. *Conversationem monachi custodit scientia; qui autem ab ea discedit, incidit in latrones,* disoit un ancien. (*Codex Reg.* append. p. 36.)

Chaque religieux a dû voir dans l'établissement du bureau de littérature un progrès utile, enfanté pour exciter l'émulation, encourager les talens, et pour faire revivre l'esprit primitif de la congrégation.

Je le dirai autant pour ma propre satisfaction, que pour rendre à la vérité les hommages que je lui dois : les religieux que le définitoire a nommés pour m'aider de leurs conseils dans cette partie du ministère dont la congrégation m'a spécialement chargé, sont dignes de mon estime. Leur zèle a plus d'une fois excité ma reconnoissance. J'ai mis leurs lumières à profit. Je leur rends ici ce témoignage public : l'amour de la vérité me l'a seul inspiré.

Vous avez dû recevoir, ou vous recevrez incessamment par le R. P. Visiteur de la province, un imprimé dans lequel on a pro-

posé plusieurs questions sur tous les genres d'études compatibles avec les règles de notre état. Ces questions sont précédées d'une lettre latine adressée aux jeunes religieux de la congrégation, par dom Mabillon, ce sçavant illustre, autant que respectable par la régularité de ses mœurs. Puisse chaque religieux y puiser l'amour de l'étude, et l'attachement aux devoirs de son état. Ce n'est que par la réunion de la sainteté avec la science des écritures saintes, que nous serons vraiment vertueux; toute négligence, à l'égard de l'un ou de l'autre de ces deux objets, ne peut qu'être fatale à la congrégation. *Hæc ubi neglecta sunt, mox ordinem ad ima deduxerunt.* (Trithem. in *Orat.* 2 et 3 in cap. gener.)

. . . .

Je suis persuadé que vous veillerez dans votre monastère à l'exécution de tous les articles dont je viens de vous faire part. Il n'est pas moins intéressant d'y maintenir l'observance régulière et d'inspirer aux religieux l'amour de la retraite. Les études et la régularité se prêtent des secours mutuels. Les écarts de l'oisiveté et de la dissipation n'ont jamais fait ni des sçavants ni des religieux.

Je suis, dans l'union de vos prières et avec respect, mon révérend père, votre très humble et très obéissant serviteur et confrère,

F. Pierre François Boudier,

Supérieur général et président-né du bureau de littérature.

A Paris, ce 17 janvier 1768.

35.

Extrait du nouveau plan d'études pour la congrégation de Saint-Maur. — Études libres et d'inclination. — Langues sçavantes.

. . . .

Pour parvenir à former les cours de langues sçavantes, les visiteurs s'assureront des talens et des dispositions des étudians en droit canon; ils tiendront une note de ceux qu'ils trouveront disposés à ce genre d'études, et la remettront au bureau de littérature établi à Saint-Germain-des-Prés. Par la comparaison de ces notes le bureau jugera s'il est possible de former un ou plusieurs cours de langues orientales; il donnera son plan ou au chapitre général ou aux diètes annuelles. Ces cours seront placés dans les principales villes des provinces.

Nous n'entrerons pas dans le détail des moiens qu'il faudroit mettre en œuvre pour perfectionner ce genre d'études; nous n'avons pas dessein de faire un traité; notre but n'est que de proposer des vues générales sur chaque objet du plan d'études. Nous laissons au bureau de littérature le soin de perfectionner chaque partie, ce qui sera très facile dès qu'une fois la congrégation aura reçu cette impulsion qui détermine l'activité des religieux vers l'utilité publique. Nous nous contentons de proposer les moyens généraux.

Comme à l'égard des études libres il faut faire disparoître toute espèce de servitude, il est hors de doute que les étudians, tous prêtres et hommes formés, ne doivent pas être conduits de la même manière que les étudians ordinaires. Un père de famille établit dans sa maison les devoirs communs à tous ses enfans; mais celui qui est âgé de vingt-cinq ans ou trente n'est pas gouverné comme celui qui n'en a que dix ou douze. Cette proposition, admise dans tous les corps civils, politiques et religieux, ne doit pas être rejetée dans la congrégation de Saint-Maur.

Littérateurs de Paris.

Le gouvernement, arbitraire à l'égard des littérateurs, a plus d'une fois fait échouer des entreprises utiles. Les sujets se dégoûtent par la multiplicité des obstacles. La dispense à l'égard des assistances aux offices, tant qu'elle sera remise à la disposition arbitraire du supérieur local, devient par cela même une source éternelle de tracasseries qui nuisent aux progrès des études. Nous avons établi deux principes que nous ne saurions trop répéter ici: nous avons dit que nous voulions que les mœurs fussent régulières et édifiantes; nous ajoutons que les occupations des littérateurs de Paris ne peuvent pas être compatibles avec toutes les assistances au chœur, tant pour le jour que pour la nuit. Nous disons enfin que D. Mabillon, homme sçavant, littérateur estimé dans toute l'Europe, de fait n'assistoit point aux offices, et ne pouvoit y assister. Il est prouvé, d'ailleurs, que les rédacteurs des déclarations et constitutions ne se sont pas occupés de ces objets; donc ce seroit bien inutilement qu'on renvoieroit à l'un ou à l'autre code la solution des difficultés proposées de part et d'autre, soit pour, soit contre. Il est dans tout ceci un juste milieu qu'un zèle indiscret ne trouvera point. En distinguant une bonne fois le

compilateur de l'écrivain, l'historien de l'annaliste, l'ouvrier, en un seul mot, de l'architecte, nous parviendrons peut-être à trouver l'accord des devoirs du religieux avec les priviléges indispensables des vrais littérateurs.

Il y aura, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, douze places pour les littérateurs en titre chargés de travailler à des ouvrages déterminés ou déjà commencés, ou qui s'impriment actuellement, ou pour lesquels on a pris des engagements avec le public; il sera réservé six de ces places aux Blancs-Manteaux.

Littérateurs de Saint-Germain-des-Prés.

Dom Henry.	Dom Poirier.
Dom Bourotte.	Dom Grenier.
Dom Pernetti.	Dom Lenoir.
Dom de Brezillac.	Dom Lieble.
Dom Rousseau.	Dom Bertereau.
Dom Précieux.	Dom Turpin.

Aux Blancs-Manteaux.

Dom Tassin.	Dom Clément.
Dom Clémencet.	Dom de Coniac.
Dom Baussonet.	Dom de Foris.

36.

Dom Fr. Clément à Dom Berthod [1].

Mon révérend Père,

J'ai reçu avec une vive reconnaissance les mémoires que vous avez envoyés à D. Salazar, pour me les faire passer. Je n'ai pu encore que les parcourir d'un œil rapide; mais à cette première inspection j'ai jugé qu'ils étoient faits avec beaucoup d'exactitude et de sagacité. Je ne doute point qu'en les relisant plus attentivement, je n'y découvre encore de nouvelles preuves de votre

[1] Cette lettre et les suivantes, écrites par dom Clément, religieux de Saint-Maur, sont extraites de la correspondance de dom Berthod, léguée par dom Grappin, qui en était le possesseur, à M. Weiss, bibliothécaire à Besançon, et déposée par ce dernier à la bibliothèque de la ville. Quoique toutes les parties de cette correspondance de dom Clément avec dom Berthod n'offrent pas un égal intérêt, nous croyons devoir la publier ici en entier, pour ne pas en détruire la suite et l'ensemble par des coupures toujours difficiles à faire, et parce que d'ailleurs elle présente un tableau fidèle des relations à la fois littéraires et intimes qui, au XVIII[e] siècle, pouvaient unir deux membres savants de l'ordre bénédictin.

habileté. J'aurois encore à vous demander un petit éclaircissement sur les différentes manières de commencer l'année qui ont ici cours dans votre province. Vous savez que ce n'est qu'en 1564 qu'on a fixé en France le commencement de l'année au 1er de janvier. Je trouve qu'en 1575 le roi d'Espagne ordonna qu'on suivroit le même usage dans les Pays-Bas, à commencer au 1er janvier 1576. Cette ordonnance a-t-elle été adoptée dans le même temps en Franche-Comté? Je vois aussi qu'en 1583 le même souverain ordonna l'acceptation du calendrier grégorien pour ses États de Flandre et des provinces voisines. Ma difficulté est encore de savoir si cet édit vous fut commun avec les Pays-Bas. De plus, étoit-ce à Pâque que vous commenciez ainsi que nous l'année avant de la faire partir du 1er janvier? ou bien suiviez-vous l'usage des Allemands, qui étoit de la faire commencer à Noël? J'implore là dessus vos lumières et je ne doute point qu'elle ne soient suffisantes pour dissiper mes doutes.

Les capitulaires de Baluze sont extrêmement rares à Paris. Sans la vente des bibliothèques de la société, j'aurois désespéré d'en trouver un exemplaire l'été dernier pour l'abbaye de Saint-Blaise, qui me l'avait demandé. Je me souviens qu'il me coûta 75 liv. J'en ai déjà cherché un pour vous sans pouvoir y réussir, et ceux à qui je me suis adressé m'ont dit que, s'ils en avoient, ils ne le donneroient pas à moins de $\frac{90}{88}$ liv. A l'égard de la nouvelle Diplomatique, il n'y a qu'un hasard des plus singuliers qui puisse vous la faire avoir au prix de la souscription. Il serait inutile d'en parler au libraire, qui la vend sans miséricorde au public 28 liv. le volume relié. La seule grâce qu'il fait à l'auteur, c'est de lui diminuer 8 liv. par volume.

Votre indignation contre la requête de Saint Germain et ceux qui l'ont souscrite fait l'éloge de votre piété. Mais cela ne doit pas vous empêcher de fournir à D. Henri des mémoires sur votre église. Il y a encore trois métropoles à faire dans le *Gallia Christiana,* avant d'en venir à Besançon, et de la manière dont l'impression de cet ouvrage est conduite, D. Henri vraisemblablement ne sera plus lorsque cet ouvrage paraîtra[1].

[1] En s'élevant contre la lenteur avec laquelle était dirigée la publication du *Gallia christiana,* dom Clément était loin de croire que ses prévisions sur le retard apporté à l'achèvement de ce grand ouvrage seraient si largement dépassées, et que la suppression de son ordre en France viendrait si violemment inter-

Adieu, mon révérend Père, je suis avec la plus vive reconnaissance et le plus tendre respect,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Fr. Clément.

11 octobre.

Au verso de la seconde feuille est écrit :

« Nous commencions l'année à Pâque, comme les autres peuples des Gaules. Philippe II, roi d'Espagne, par édit du dernier juillet 1575, ordonne que, dans la suite, les peuples du Comté la commenceront au 1er janvier : le parlement avait déjà ordonné la même chose quelque temps auparavant, mais la loi n'en fut portée qu'à la date de cette édit.

« Le même prince fit accepter le calendrier grégorien en Comté par son édit du pénultième janvier 1583. L'intercalation desdits jours se fit, en conséquence, le mois de février suivant.

« *Recueil des anciennes ordonnances du Comté*, p. 259, 260. »

36 *bis*.

Dom Clément à dom Berthod.

Mon révérend Père,

Enchanté de votre travail et enhardi par la générosité avec laquelle vous m'avez ci-devant obligé, je reviens à la charge pour vous demander un nouveau service. Vous savez que dans mon prospectus je me suis engagé à donner la liste chronologique des six électeurs laïcs de l'empire. Cet article m'embarasse, non point tant par la difficulté de la traiter, que parce que d'autres m'occupent qui me tiendront beaucoup plus de temps que je ne comptois. Ne pourois-je donc point me reposer sur vous d'une partie de celui-ci, c'est-à-dire des quatre électeurs qui n'ont point porté le titre de roi, savoir les électeurs de Saxe, de Bavière, du Palatinat et d'Hanovre? Ce n'est pas une occupation étrangère à vos études

rompre tant d'autres travaux entrepris par les bénédictins. Dom Henry, ses collaborateurs et tous les religieux de la congrégation sont morts depuis longtemps, et le *Gallia christiana* n'est pas encore achevé. Toutefois, espérons que les efforts tentés de nos jours par M. Haureau, pour terminer cet ouvrage, seront couronnés de succès, et que l'érudition laïque du XIXe siècle remplira cette importante lacune laissée dans les publications des bénédictins de Saint-Maur.

que je vous propose. Appliqué comme vous l'êtes à celle de l'histoire, vous trouverez de quoi perfectionner vos connoissances en ce genre dans le travail dont il s'agit. Vous aurez de plus l'avantage de nous donner un morceau qui manque à notre littérature françoise. Je dis qu'il y manque, parce que nous n'avons encore rien de parfaitement exact en notre langue sur la chronologie des quatre électeurs dont je parle. Vous connoissez les sources ou l'on auroit dû puiser et qu'on a presque absolument méconnues. Cette négligence est d'autant moins excusable, qu'elles se trouvent toutes indiquées dans l'excellent ouvrage de M. Imhof, intitulé *Notitia procerum Romani imperii*[1]. Cet ouvrage, peu accueilli de nos beaux esprits, peut même tenir lieu de toutes les sources pour la besogne que je vous demande, par le soin que l'auteur a eu d'appuyer de preuves solides tout ce qu'il avance. La dernière édition surtout, qui est de 1732, semble ne rien laisser à désirer pour l'exactitude. On pourroit donc s'en tenir là pour la rédaction de nos quatre listes chronologiques, en se restreignant toutefois à la branche dominante pour chaque principauté; car il ne s'agit point ici de faire des généalogies. L'essentiel est de faire une suite de ceux qui ont possédé ces principautés depuis leur établissement. Je sais que plusieurs cohéritiers ont tenu quelquefois par indivis la même principauté. Mais alors il ne faut s'attacher qu'à celui dont les descendans ont continué la ligne principale et directe, en se contentant de nommer ses collatéraux. Cela est d'autant plus indispensable pour notre travail, que les quatre électeurs devant être placés sur quatre colonnes, au bas de la liste des empereurs, il n'y a pas moyen de les sous-diviser.

Je ne vous en dis pas davantage sur ce sujet : *A bon entendeur, salut.* Seulement j'ajouterai que je souhaiterois avoir une petite discussion en peu de lignes sur l'origine de ces principautés et sur l'origine des électeurs. Voilà, mon révérend père, ce que je prends la liberté de vous demander. Si vous m'eussiez donné moins de preuve de vos talens et de votre générosité, vous seriez à l'abri

[1] Imhof, historien généalogiste allemand, mort à Nuremberg en 1729, composa un nombre considérable d'ouvrages tendant à éclaircir l'histoire généalogique, tant ancienne que moderne, des principales contrées de l'Europe. Il paraît, d'après dom Clément, que ses travaux, justement appréciés des religieux de Saint-Maur, ne jouissaient pas de la même faveur auprès des beaux esprits de la France du XVIIIe siècle.

de mes importunités. Mais trouvant en vous les ressources dont j'ai un besoin pressant, et que je ne rencontre point ailleurs, vous ne devez pas être surpris que j'implore votre secours. Ne m'objectez point que je m'y prens trop tard et que le temps vous manquera pour remplir la tâche que je vous offre. Vous avez une année tout entière devant vous. Car on n'arrivera guère, pour l'impression, à l'article de l'Allemagne, que vers la fin de l'an prochain. Ainsi voilà de la marge très-ample pour une personne qui travaille, comme vous, de facilité. Du reste vous devez être assuré que dans la préface de l'ouvrage on vous rendra toute la justice qui vous sera due. Adieu, mon révérend père, honorez d'un petit retour de votre bonté celui qui est avec la plus parfaite estime et le plus profond dévouement,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

7 novembre

37.

Dom Clément à dom Berthod.

Mon Révérend père.

Je ne puis que vous remercier de l'honneteté avec laquelle vous vous défendez de me rendre le bon office que je vous avois demandé. Je ne profiterai pas néanmoins de l'avis que vous me donnez de m'adresser à d'autres pour ce sujet. La besogne restera pour mon compte. J'en aurai pour quelques mois de plus de travail. Voilà tout l'embarras.

Le manuscrit dont vous me parlez mérite attention. Mais pour en bien juger il faudroit avoir, 1° une copie figurée des premières lignes; sans quoi l'on ne peut décider de son âge; 2° une copie ordinaire de la première feuille, ce qui est absolument nécessaire pour faire la comparaison du style de cet ouvrage avec celui de saint Jérôme. De plus, il est à propos que l'on sache le format du volume et le nombre de feuillets qu'il contient. Je n'ai pas besoin de vous dire que les copies figurées se font avec du papier huilé que l'on applique sur l'original dont on vient facilement à bout par ce moyen de représenter les caractères. Oserois-je encore vous demander quel est le dépôt où se rencontre ce manuscrit, et comment il est parvenu en France. Ce n'est pas une chose indifférente

que la tradition successive de ces sortes de monumens. Lorsque j'aurai reçu de vous ces éclaircissemens, je serai en état de vous marquer, à l'aide des habiles gens que je connois, à quel prix vous pouvez porter le manuscrit que l'on vous offre. Mais je vous conseille de ne rien précipiter avant ma réponse définitive. En fait de manuscrits prétendus rares, on ne peut agir avec trop de circonspection. Il y a de la charlatannerie dans ce genre de commerce comme en tout autre. Le fameux Annius de Viterbe n'est point le seul qui en ait imposé au public sur les anciens manuscrits.

Je compte voir dans la semaine M. Fretune par rapport à l'affaire que vous m'avez recommandée. Elle ne sera point surement en état; mais l'avis que je lui donnerai pourra l'engager à donner des soins pour la terminer promptement. Je voudrois bien qu'elle fût entre les mains de son fils. Vous seriez bientôt expédié. Mais le père est lent de sa nature et il a, de plus, une santé chancelante qui l'occupe presque tout entier.

Adieu, mon révérend pere, j'ai l'honneur d'être, avec un respectueux dévouement,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

17 novembre.

Les affaires du parlement de Rennes, qu'on croyoit sur le point de finir, sont plus embrouillées que jamais. Le procureur général et son fils viennent d'être enlevés et conduits chacun dans une prison particulière. Les magistrats qui n'avoient point donné leur démission ont pris le parti d'imiter les autres à cette occasion.

Quand vous aurez quelque petite pièce à faire insérer dans les journaux, je vous prie de me les adresser. Comme il pourroit ne point se rencontrer sous votre main de papier huilé, je vous en envoye un morceau qui vous suffira.

38.

Dom Clément à dom Berthod.

Mon révérend père,

Dom Salazar m'a rendu le précis de la réponse que vous avez

faite à la lettre qu'il vous avoit écrite de ma part. Je suis enchanté de la complaisance avec laquelle vous voulez bien vous charger de l'article des comtes de Bourgogne, pour la nouvelle édition que je prépare de l'*Art de vérifier les dates*[1]. Connaissant vos talens, j'attens de vous sur ce sujet un morceau frappé au meilleur coin. Mais comme vous marquez que vous n'avez point d'exemplaire de l'ouvrage dont il s'agit, et qu'il m'est impossible de vous en faire passer un, l'édition étant épuisée depuis longtemps, je ne puis me dispenser de vous en apprendre le ton et la marche, afin que vous puissiez mettre l'article que vous me faites espérer, à l'unisson des autres.

L'exactitude et la précision sont les deux points auxquels on s'est principalement attaché. Fixer les dates de la naissance, de l'intronisation, de la mort de chaque prince, et des principaux événemens auxquels ils ont eu part; marquer le lieu de leur sépulture, nommer leurs femmes et leurs enfans, faire leur caractère en deux mots: voilà la tablature de toute la partie historique de Bourgogne. On s'y interdit toute digression, et l'on n'y admet les réflexions que lorsque la nature du récit les rend indispensables. Chaque prince doit avoir son article et son paragraphe distingué, à la tête duquel son nom est placé. Je ne m'étendrai pas d'avantage sur ce sujet, parce que je sais à qui je parle : *intelligenti pauca.*

Vous demandez, mon révérend père, par quel prince vous devez commencer. A quoi je répons simplement qu'il faut remonter le plus haut que vous pourrez, sans néanmoins passer au delà de Charlemagne. Si néanmoins, comme je le pense, vous ne pouvez faire de suite jusqu'à Rodolphe et Hugues, fils de Richard le Justicier, je crois que vous ferez bien de commencer votre liste chronologique par ceux-ci. Mais dans le préliminaire que vous aurez soin de mettre à la tête de cette liste, pour annoncer les différentes formes de gouvernement que la province a subies depuis les

[1] Une nouvelle édition de l'*Art de vérifier les dates*, que dom Clémencet avait publié en 1750, fut donnée par dom Clément en 1770, et une troisième édition, revue et augmentée, parut successivement de 1783 à 1792. On sait que ce grand ouvrage, l'un des plus beaux monuments de l'erudition bénédictine au XVIII[e] siècle, a été réimprimé en 1820, précédé de l'*Art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne*, et publié par M. Viton de Saint-Allais, d'après les manuscrits inédits de dom Clément.

Romains et les différents maîtres auxquels elle a obéi, il faudra mettre les noms des comtes antérieurs à ceux dont vous allez donner un dénombrement suivi. Ce préliminaire au reste doit être court et ne pas excéder l'étendue d'une demi-page in-quarto. Il y a tant d'articles à ajouter dans notre nouvelle édition, qu'on ne saurait trop s'attacher à la briéveté.

Je ne vous parle point des citations. Vous savez combien elles sont importantes dans un ouvrage de la nature de celui-ci. On les a cependant supprimées dans la première édition, parce que la forme typographique qu'on lui avait donnée sembloit les exclure en ne permettant pas de les émarger. J'ai pris le parti de les mettre à la fin de l'article de chaque prince.

Ne vous pressez point au reste et ne dérangez point le plan de vos occupations. Vos momens perdus suffisent à ce travail; car je ne prévois point que je puisse encore mettre sous presse l'année prochaine.

J'oubliois de vous dire qu'un de nos objets étant de recueillir les noms singuliers que portent, dans les chartes, certains jours de l'année, vous me feriez un vrai plaisir de me faire un relevé de ceux que vous rencontrerez dans vos lectures.

On parle sans doute chez vous d'un édit portant suppression des petits monastères, et d'un autre qui fixe la profession religieuse à vingt-cinq ans. On ne sait encore rien ici de positif là-dessus. Ce qui est certain, c'est qu'il y a onze édits qui doivent être portés au parlement dans le mois prochain.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Mon révérend père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

Ce 20 nov.

39.

Dom Clément à dom Berthod.

Mon très-cher père,

D. Brial a cherché inutilement dans les origines de Laon la pièce que vous demandez. Elle y est seulement citée, sans marquer où elle se trouve.

Vous nous avez fait un vrai plaisir, à dom Merle et à moi, de nous assurer qu'on a la preuve que la maison de Dampierre tire son origine de Dampierre-sur-Solon. J'attens avec empressement cette preuve que vous nous faites espérer pour la fin de l'année. Ce sera une fort bonne étrenne pour la suivante.

L'édition de saint Grégoire de Nazianze, malgré les tracasseries qui ont été suscitées pour la travestir, par ceux qui devoient la protéger, se poursuit en diligence. Le premier volume paraîtra dans six semaines au plus tard. Vous aurez, dans le même temps, la seconde livraison du Bossuet.

Je suis bien content de la conduite que vous tenez envers dom Grappin. Il faut faire en sorte de le délivrer de ses gribouris. Assurez-le bien de l'intérêt que je prens à sa santé. Quand vous écrirez à M. Perreciot, je vous prie de vouloir bien lui faire mémoire de moi. S'il n'est pas en état de remplir en entier la promesse qu'il m'a faite, je ne lui demande que ce qu'il pourra faire et je le recevrai toujours avec une vive reconnoissance. Avec les renseignemens qu'il me donneroit, je serois peut-être en état d'achever la besogne.

Adieu, mon très-cher père, portez-vous bien et ne doutez nullement de la persévérance du tendre attachement avec lequel je suis,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

Paris, ce 22 octobre.

40.

Dom Clément à dom Berthod.

Mon révérend et très-cher père,

Il est très-vrai qu'on avoit adressé de Bruxelles à M. Moreau, pour vous, un exemplaire des pièces qui ont été couronnées cette année par l'académie de cette ville; puisque je l'ai manié moi-même et parcouru. Mais M. Moreau est trop occupé de ses propres affaires pour se ressouvenir d'un si petit objet qui ne le regarde point, et il est trop ennemi de la contradiction pour qu'on ose le faire apercevoir de son erreur. Du reste, si vous perdez le pré-

sent, vous pouvez vous en consoler d'avance, car je vous assure que les pièces qu'il renferme sont fort superficielles.

Je viens de finir l'article des sires de Salins. Si dom Grapin, que j'embrasse de tout mon cœur, a sur cet objet quelques lumières qui aient échappé à l'abbé Guillaume, je le prie de vouloir bien m'en faire part. Autrement je m'en tiendrai à ce que j'ai fait. J'attens les ecclaircissemens que vous m'avez promis sur l'origine de la maison de Dampierre, qui a possédé le comté de Flandre et celui de Bourbon.

Ne pourriez-vous pas me faire avoir justice des auteurs de l'histoire de Metz, à qui j'avois fait demander un exemplaire de leur ouvrage, et qui m'ont envoyé, il y a dix-huit mois, deux volumes et demi pour lesquels ils m'ont fait payer 30 livres, en me faisant dire qu'on ne tarderoit pas de donner la suite du troisième volume. Voilà un exemple nouveau dans la librairie de mettre en vente un volume imparfait. Encore si la partie historique étoit achevée dans ce volume. Mais il n'y a pas de fin à la dernière page, en sorte qu'on ne sait pas ce qui manque pour completter cette partie. J'ai prié inutilement dom Le Precheur d'écrire à Metz pour demander la raison de cette singularité, et savoir quand les preuves de l'ouvrage paroîtroient; vous connoissez, sans doute, celui qui est à la tête de cette entreprise. Faites-moi, je vous prie, le plaisir de lui écrire pour savoir quand nous aurons l'achevement de cet ouvrage.

Le corps des libraires est ici en grande agitation par rapport aux nouveaux arrêts du conseil qui restreignent la propriété des livres qu'ils font imprimer au terme de leur privilége, et, passé ce terme, permettent à tout autre libraire que celui qui a fait l'acquisition de la copie, de s'emparer du livre pour une nouvelle édition. Ce sont les libraires de Lyon et de Rouen qui ont sollicité ces arrêts, qui légitiment la contrefaction. Les veuves de ceux de Paris, après avoir fait d'inutiles remontrances au garde des sceaux, se sont adressées directement au roi, par une requête qui a fort indisposé le chef de la magistrature. L'avocat L..? qui l'a signée, et Boudet, qui l'a imprimée, furent mandés jeudi dernier à Versailles pour être tancés. Je ne sais pas encore comment ils se sont tirés de là. Mais l'affaire n'est point finie, et il y a bien de l'apparence qu'elle sera portée à la grande chambre du parlement.

Il vient de paraître un édit pour l'établissement d'un mont-de-piété, où l'on prêtera à dix pour cent sur gage, par un an. Voilà une charité bien usurière. Je ne crois pas que cette invention fasse fortune.

Adieu, mon très-cher père, je vous fais d'avance mille complimens pour le nouvel an, et suis, avec toute la cordialité possible,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

Ce 17 décembre.

41.

Dom Clément à dom Berthod.

Mon révérend père,

Il est vrai que D. Conscience m'a payé dans le mois d'aout dernier la somme de 18 livres, pour une souscription de l'*Art de vérifier les dates*. Il est encore vrai que j'ai depuis reçu de M. Husson la somme de 40 livres pour deux souscriptions du même ouvrage, y compris la relieure et la boete. Mais il reste à vérifier le nombre des souscriptions que vous aviez levées, pour savoir si j'ai reçu deux fois le prix de la même ou non. C'est un point qu'il m'est impossible d'éclaircir et sur quoi je m'en rapporte à vous-même. En tout cas je vous prie d'être assuré que s'il y a de l'erreur de ma part, elle est absolument involontaire. J'ajouterai même que je ne comprens pas bien comment j'ai porté 40 livres sur mon livre pour le prix de deux souscriptions avec la reliure et la boete. Cela ne devoit aller tout au plus qu'à 39 livres. Ainsi. dans le cas même où vous auriez levé trois souscriptions, je vous serois redevable de la somme de 20 sous; et dans celui ou vous n'en auriez levé que deux, je vous redevrois 19 livres. Voyez, s'il vous plaît, laquelle des deux sommes je dois vous rendre. Votre réponse fixera ma décision.

A l'égard des trois exemplaires de l'*Art de vérifier les dates* que vous me demandez, ils ne vous coûteront chacun que 51 livres par les arrangemens que j'ai pris avec l'imprimeur. J'y joindrai les sermons de D. Sertarie, dont je ne sais pas encore le prix. Si cette cargaison n'excède pas le poids de 50 livres, je serai obligé de la mettre au carosse, parce que les messageries ne recoivent point de ballots au-dessous de ce poids.

On ne peut être plus reconnoissant que je le suis de la peine

que M. Perreciot veut bien prendre de me dresser les cartes dont j'ai besoin pour la continuation du *Recueil des historiens de France*. Je vous prie de vouloir bien lui faire part de mes sentimens à son égard. Après ce qu'il nous dit ici de vive voix sur les limites de l'ancienne Sequanie, je ne doute nullement que la dissertation qu'il a faite à ce sujet ne soit, comme vous le marquez, un chef-d'œuvre. Il est bien fâcheux qu'un homme de ce mérite se trouve relegué dans un coin de province. Si ceux qui sont par état les protecteurs des lettres savoient mieux apprécier les talens, nous aurions la satisfaction de le posséder dans la capitale, où peu de savans oseroient se mesurer avec lui.

Je ne sais point quel est ce D. Deschamps dont vous me parlez dans votre lettre. J'en connois trois de ce nom parmi nous. L'un est actuellement visiteur, le deuxième demeure en Bretagne, le troisième est à Clermont, en Auvergne, où il travaille à l'histoire de la province. Mais quel que soit ce Deschamps, vous me feriez plaisir de m'apprendre quels sont les déportemens par où il s'est fait connoître dans votre ville.

J'ai fait part à D. Tassin de l'article de votre lettre concernant dom Ballard. Il m'a confirmé qu'il étoit de Besançon et d'une bonne maison, mais il n'en sait pas davantage, sinon qu'il avoit un frère officier dans les troupes.

Je suis charmé que vous ayez fait connoissance avec l'abbé Loreau. C'est un fort aimable homme; j'attens son retour avec impatience. Vous m'aviez flatté de l'espérance de vous voir aussi vous-même cette année à Paris. Auriez-vous changé de dessein? J'en serois réellement fâché. Je pense que vous n'avez pas oublié la promesse que vous avez bien voulu me faire de me dresser la chronologie des vicomtes d'Auxonne.

Vous savez qu'il y a une déclaration qui rappelle les prêtres bannis pour refus des sermens. Un magistrat du nouveau parlement m'a dit qu'elle avoit été refaite dix-sept fois pour être mise au gré de l'archevêque.

Les trésoriers de la cour de Paris sont réduits à quinze, de trente qu'ils étoient, et les deux chambres du domaine et du bureau des finances n'en composeront plus qu'une.

Les jésuites recommencent à pousser dans Paris. Mais il n'est pas encore question du rétablissement de la societé[1].

[1] La suppression des jésuites en France avait été prononcée par arrêt du par-

Il est vrai que notre archevêque fit sommer l'année dernière trois de nos abbés *in partibus* de rentrer dans leur cloître. Mais ces honnêtes gens s'étant pourvus au parlement, et munis d'une consultation de l'avocat Pioles, les choses en sont demeurées là jusqu'à présent[1].

On assure que le prince de Condé a dit au supérieur de l'Oratoire, à Montmorin, après le convoi du comte de Clermont, que dans quatre mois les choses changeroient de face.

Il ne me reste d'espace que pour placer les assurances du respectueux dévouement avec lequel je suis, mon révérend père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

42.

Dom Clément à dom Berthod.

Mon révérend père,

J'ai mille remerciemens à vous faire de m'avoir procuré la connoissance de M. Perreciot. C'est un homme aussi aimable par son caractère, qu'estimable par son érudition. Il nous a rendu plusieurs visites; mais il ne les a pas assez multipliées au gré de nos désirs. Dimanche dernier il est venu nous faire ses adieux, nous annonçant qu'il partoit le lendemain par le carosse. Je lui ai remis

lement en 1762. Malgré la défense qui leur avait été faite de porter l'habit et d'habiter les maisons de la société, il paraît, d'après le mot de dom Clément, qui leur est peu favorable, qu'ils avaient reparu à Paris à cette époque, c'est-à-dire peu de temps avant l'année 1773, où l'ordre entier devait être complétement supprimé par le pape Clément XIV.

[1] Le relâchement de la discipline et des mœurs avait de nouveau pénétré, avec l'esprit du XVIII[e] siècle, dans l'intérieur des monastères. Vainement, dès la fin du siècle précédent, dom Delfau avait publié son livre de *l'Abbé commendataire*, où il établissait que l'injustice des commendes est condamnée par la loi de Dieu, les décrets des papes et les concordats des rois de France. Vainement tous les hommes sages n'avaient cessé de réclamer contre cet abus et beaucoup d'autres qui décriaient les institutions monastiques: la résidence avait fini par n'être pas plus observée par les abbés réguliers que par les séculiers; on vit même quelques bénédictins de Saint-Maur adresser une requête au parlement, à l'effet d'obtenir la permission de quitter leur cloître, et de vivre dans une complète indépendance. Mais ajoutons que cette requête, qui fut repoussée, souleva une protestation générale parmi tous les autres religieux de l'ordre.

la souscription du Bossuet et les livres que vous m'avez demandés, dont il m'a remboursé le prix. Le jour même qu'il est parti, j'ai reçu la visite de M. de Sainte-Palaye, à qui j'ai beaucoup parlé de son mérite et de l'importance qu'il y avoit de l'attirer à Paris. Il m'a témoigné un grand regret de ne l'avoir pas vû, et m'a promis de travailler pour lui avec M. de Brequigni, auprès de M. Bertin[1]. Je vous prie de lui rappeler le souvenir d'une thèse sur le comté de Montbelliard, qu'il m'a fait espérer avec ses notes. Il a bien voulu aussi s'engager à me tracer les limites des anciens royaumes de Bourgogne et celles de la grande Sequanoise. Bien plus il s'est offert de me dresser la carte de la France dans le moyen age. C'est un article qui doit entrer dans le prochain volume du *Recueil des historiens de France*, et sur lequel je sens que mes lumières sont très-courtes. Je ne puis donc assez apprécier les offres généreuses de M. Perreciot, et je suis honteux d'avoir si peu fait pour les mériter.

Parmi les livres que j'ai remis à M. Perreciot, vous trouverez un paquet adressé à D. Romain Gezzer, religieux de Schwarzac. Je vous prie de vouloir bien le lui faire passer par la voye la moins dispendieuse. Il m'avoit chargé de le remettre au courier de Strasbourg. Mais j'ai cru qu'il valoit mieux profiter de l'occasion qui se présentoit pour vous l'envoyer, comptant que vous trouveriez facilement une occasion pour le faire rendre à Strasbourg. C'est demain, suivant le bruit public, que l'on doit frapper les derniers coups contre le parlement. On parle d'un lit de justice où le roi doit établir un nouvel ordre dans la magistrature et dans la jurisprudence.

Adieu, mon révérend père, vous savez les sentimens tendres et respectueux avec lesquels je suis,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

Ce 20 février.

[1] L'éloge que dom Clément fait du caractère et de l'érudition de Perreciot est mérité, et c'est avec raison qu'il le recommande à Sainte-Palaye, l'auteur des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, et à de Bréquigny, l'un des savants éditeurs des *Ordonnances des rois de France*. Avocat au parlement, magistrat et rédacteur des cahiers du bailliage de Besançon en 1789, Joseph Perreciot se distingua par les travaux historiques les plus sérieux, au nombre desquels on remarque son ouvrage *De l'État civil des personnes et de la Condition des terres dans les Gaules*.

43.

Dom Clément à dom Berthod.

Mon révérend père,

Je profite de l'occasion du retour de dom de Moré pour vous faire une réponse que je vous dois depuis longtemps. Je vous prie de vouloir bien me pardonner ce retardement. On est exposé ici à tant de distractions, malgré qu'on en ait, qu'avec des occupations journalières on ne peut satisfaire à toutes ses obligations. Je n'ai pas négligé les observations que vous m'avez faites sur l'article des comtes de Bourgogne, parce que je les ai trouvées très judicieuses. M. Chevalier s'est trompé certainement ainsi que M. Muratori, en donnant pour père, au pape Calliste II, Guillaume *Tête-Hardie* et non Guillaume *le Grand*. Mais je n'ai fait que rappeler son opinion sans l'adopter, dans l'article dont il s'agit. J'aurois dû être aussi réservé sur le sentiment de dom Plancher, par rapport aux vicomtes d'Auxonne[1]. Je vous avoue que cet article me paroît fort obscur, et je vous aurois une grande obligation si vous vouliez bien me dresser une suite chronologique de ces vicomtes. Elle serviroit au dessein que j'ai de faire un nouvel abrégé chronologique des grands fiefs de France. Cette tâche sera subordonné à celle de la continuation du recueil des *Historiens de France*, et, par conséquent, ira lentement. J'ai grand besoin aussi du secours de vos lumières pour ce grand ouvrage, et surtout pour la carte de la France sous la troisième race, qu'on veut que je place à la tête du prochain volume.

Je n'ai point encore vu M. Husson, que vous avez chargé de me rembourser la somme de 90 livres. Elle me sera néanmoins nécessaire dans le mois prochain.

Je vous envoye de nouvelles corrections que j'ai faites dans mon ouvrage et dont quelques-unes se trouvent déjà marquées à la page 911. Vous ferez bien de coller celles-ci sur les premières

[1] Il s'agit ici d'un passage de l'*Histoire du duché de Bourgogne*, par dom Plancher, bénédictin de Saint-Maur, et l'un des plus savants religieux de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon. Les trois premiers volumes de son *Histoire du duché de Bourgogne* avaient paru de 1739 à 1748; mais le quatrième, achevé par dom Merle, ne fut publié qu'en 1781.

et, encore mieux, de corriger les chiffres aux endroits que j'ai indiqués. Je vous prie de vouloir bien faire passer des exemplaires de ces corrections aux personnes qui ont reçu l'ouvrage par votre canal. C'est pour cette raison que je vous en envoye quatre exemplaires.

On est instruit sans doute chez vous, et peut-être mieux qu'on ne l'est ici, de ce qui vient de se passer par rapport à la déclaration que le roi envoya lundi dernier à son parlement et qu'il a retirée avant-hier. On parle encore diversement de l'objet de cette déclaration.

J'apprens dans le moment que le parlement est parti, ce matin à sept heures, pour Versailles, où le roi l'a mandé pour un lit de justice. On écrit de Bretagne qu'un membre des états a fait un mémoire contenant vingt-deux chefs d'accusation contre le chancelier. Cette nouvelle demande confirmation.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux dévouement,

Mon révérend père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

A Paris, ce 7 décembre.

44.

Dom Clément à dom Berthod.

Mon révérend père,

J'ai fait mettre le 12 du courant, au bureau de la messagerie, à votre adresse, les trois exemplaires de l'*Art de vérifier les dates*, que vous m'avez demandés; et comme cela ne formoit pas le poids de 50 livres, au-dessous duquel on ne reçoit point de ballots à ce bureau, j'y ai joint le traité de Pithou, *Des libertés gallicanes*, en 2 volumes in-folio, qui m'a coûté 6 livres 10 sous, avec l'*Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons*, in-quarto[1], et l'*Histoire du Ponthieu*, gros volume in-douze. En estimant ces trois ouvrages 9 livres 10 sous, y ajoutant 6 livres que j'ai remises à votre dé-

[1] L'*Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons*, composée par dom Germain, avait paru en 1675. Cet ouvrage, qui donna lieu à de longues et savantes discussions, est aujourd'hui aussi rare que précieux.

charge à dom Conscience, plus 50 sols pour le prix de la caisse, cela fait les 18 livres que j'ai reçues deux fois de vous pour une même souscription. Je présume que vous ne blâmerez pas cet arrangement.

Quoique je ne sois nullement pressé d'avoir la chronologie des vicomtes d'Auxonne, je souhaitterois néanmoins de l'avoir avant la fin de l'année, supposé que ce travail ne dérange point vos autres occupations. Que penseriez-vous d'un nouvel abbrégé chronologique des grands fiefs de France? Nous en avons déjà un, à la vérité, par un avocat Brunet, mais si informe, si étranglé, si défectueux, qu'il ne peut absolument servir à un homme de lettres dans ses études. Je m'étois proposé d'abord d'en donner une deuxième édition, mais, après l'avoir parcouru, j'ai reconnu qu'il falloit un ouvrage neuf sur cette matière. Vous pourriez m'aider beaucoup dans cette entreprise, et j'aurois surtout besoin de vos lumières pour traiter de l'origine des fiefs. Celles de notre respectable ami M. Perreciot me seroient aussi très-utiles. Je vous prie de vouloir bien me renouveler dans son précieux souvenir quand vous lui écrirez. Agréez en même tems les assurances du respectueux dévouement avec lequel je suis,

Mon révérend père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

Ce 19 juillet.

45.

Dom Clément à dom Berthod.

Mon révérend pere,

Je n'ai pas manqué de remettre à votre procureur général le louis que je vous avois prié de faire passer au P. Terjeu. Vous auriez déjà reçu les *Monuments de la monarchie françoise*, que vous m'avez demandés par votre dernière lettre, si le prix actuel de cet ouvrage n'étoit que de 100 livres, comme vous le marquiez d'après Osmont, mais ce prix est augmenté présentement de 30 à 40 livres; c'est une chose étonnante que, malgré la misère des tems, le prix des livres, loin de baisser, aille toujours en augmentant. Celui des *Pères de l'Église* est au double et même au triple de ce

qu'il étoit il y a dix ans. Je suis chargé d'en acheter pour une abbaye d'Allemagne; et je vous avoue que je suis honteux de ce qu'il me coûte. Le *Saint Athanase* est aujourd'hui à 360 livres; l'*Apparatus* de D. le Nourri à 180 livres; *Theodoret* à 200 livres et ainsi du reste[1].

A l'égard des *Cérémonies religieuses*, de l'abbé Barrier, un exemplaire, tel que vous le demandez, seroit fort difficile à trouver, et on ne l'auroit surement pas à moins de 250 livres. Je n'en connois point actuellement dans la librairie de Paris, et je ne voudrois pas me charger de l'acheter à une vente, parce que je ne suis pas assez bon connaisseur pour discerner les planches retouchées de celles qui ne le sont pas.

L'édit concernant les réguliers a été renvoyé par le P. président avec des notes qui montrent l'impossibilité de le mettre à exécution.

Vous savez que M. Fontette est mort[2]. La place qu'il laisse vacante à l'académie est sollicitée par un M. Sellier, de Montpellier, qui vraisemblablement l'obtiendra. Or, comme ce candidat a quatre-vingts ans, bientôt il s'agira de lui nommer un successeur. Engagez donc M. Perreciot à donner quelques dissertations au public, pour être en droit de postuler la place en tems et lieu.

Tachez aussi, s'il vous plaît, de me procurer l'*Histoire de la Confédération des Suisses*, du baron de Vatteville. Je voudrois bien avoir aussi le catalogue des manuscrits de Berne, dont il a été rendu compte dans le dernier *Journal des Savants*. Joignez-y encore la notice des historiens suisses, de M. Haller. A l'égard des

[1] Ce passage de la lettre de dom Clément sur la cherté toujours croissante des livres, malgré les circonstances qui semblaient devoir en diminuer le prix, est comme la répétition de ce que dom Massuet écrivait soixante ans plus tôt, sur le même sujet, à son correspondant de l'abbaye de Saint-Gall. Remarquons cependant, pour ce qui concerne l'*Apparatus ad bibliothecam maximam veterum patrum*, publié par dom le Nourry, que deux éditions en avaient été données déjà, l'une in-octavo, l'autre en deux volumes in-folio, qui avaient paru en 1715. Cet ouvrage de dom le Nourry, le savant rédacteur de la préface du *Saint-Jean-Chrysostôme*, est de la plus grande importance pour les hautes études de philosophie ecclésiastique.

[1] Fevret de Fontette, conseiller au parlement de Dijon et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, venait de mourir en 1772. Versé dans tous les grands travaux d'érudition, il avait fait des additions importantes à la *Bibliothèque historique* du père le Long.

charges de l'abbaye de Lausanne, je verrai dans la suite s'il est à propos que j'en prenne une copie sur celle qui a été envoyée à votre académie. Cela ne presse nullement pour le présent. Je vous dirai même confidentiellement que je ne suis nullement sûr de continuer le *Recueil des historiens de France*[1]. Nos deux abbés *in partibus*, qui en étaient chargés ci-devant, ont déjà fait plusieurs tentatives pour ravoir cet ouvrage; on leur a donné des espérances. Aujourd'hui les voilà aux prises avec M. l'archevêque, qui veut les obliger à rentrer dans la congrégation. L'affaire se plaide au parlement depuis cinq semaines; s'ils succombent, comme il y a bien de l'apparence, leurs protecteurs, qui sont puissants, obtiendront que l'ouvrage leur soit rendu, afin qu'ils puissent demeurer à Paris. Je vous assure qu'ils ne trouveront de ma part nulle opposition. Cette tâche n'est point de mon goût, parce que bien des secours me manquent ici. Je n'ai pour aide qu'un jeune homme qui ne sera pas de longtems au fait de la besogne, et je manque de bien des livres que je ne puis emprunter, parce qu'il faut les avoir habituellement sous la main pendant tout le cours du travail.

Adieu, mon révérend père, vous savez le respectueux dévouement avec lequel je suis,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

23 mars.

46.

Dom Clément à dom Berthod.

J'ai reçu par la voye de la poste le mémoire que vous avez eu la bonté de me dresser sur les vicomtes d'Auxonne, et par celle du carosse l'exemplaire de la bibliothèque de Berne. Vous aviez

[1] Le grand recueil des *Historiens de France*, commencé par dom Bouquet, qui s'était arrêté au VIII[e] volume, avait été poursuivi par les bénédictins de Saint-Maur. Dom Clément, chargé de continuer cet important ouvrage, en publia le XII[e] et le XIII[e] volume; mais il paraît, d'après ce passage de sa lettre, qu'il fut plus d'une fois arrêté dans son travail par les troubles intérieurs qui agitaient alors la congrégation, et à la suite desquels certains religieux, voulant s'appliquer trop largement les principes de liberté établis par le nouveau plan d'études publié en 1767, se mettaient en état d'opposition directe contre leurs supérieurs ecclésiastiques.

adressé ces deux paquets au prieur de Saint-Benigne dans l'esperance qu'il me les feroit parvenir par quelque occasion; mais il ne s'est pas donné la peine d'en chercher, et il a trouvé plus court de prendre les voyes ordinaires, sans s'embarasser de ce qu'il devoit m'en coûter. J'en ai été pour environ un écu. Je ne regretterois pas néanmoins cette dépense, ni le prix des livres, que je trouve un peu fort, si l'exemplaire était complet; mais il y manque les planches qui sont annoncées à la tête du premier volume, dont je vais vous transcrire le titre pour vous convaincre qu'elles devoient s'y trouver : *Catalogus codicum mss. bibliotheces Bernensis annotationibus criticis illustratus; addita sunt specimina scripturæ ex codicibus variis æratis tabulis sculptis exhibita.* Ces planches doivent être au nombre de neuf; ou du moins il doit y avoir neuf modèles gravés d'écritures des différens âges, suivant la préface, où l'on donne l'explication de ces neuf modèles. Vous voyez, mon révérend père, que cette imperfection est essentielle; c'est assez vous dire pour vous engager à donner vos soins pour me faire avoir ces planches. Je vois, par la petite brochure que vous avez jointe à la bibliothèque de Berne, qu'il y a deux éditions de l'*Histoire de la Confédération des Suisses*, par le baron de Vatteville, dont la dernière est de 1768; c'est celle que je vous prie de vouloir bien m'envoyer lorsque vous trouverez l'occasion de me la faire parvenir sans frais.

Il y a trois semaines que je vous fais chercher les *Monumens de la monarchie françoise;* on en a enfin trouvé un exemplaire dont on veut avoir 174 livres. Je l'ai arrêté, et l'on m'a promis aujourd'hui de me l'apporter sous trois jours. Dès que je l'aurai, je le ferai mettre au carosse; la boete coûtera au moins 48 sols, compris les frais de port jusqu'au carosse.

L'édit concernant les réguliers a été communiqué par le nonce à notre P. général. Il comprend trente-cinq articles, dont plusieurs dérogent à nos priviléges. Je crois qu'il sera communiqué à l'assemblée du clergé avant d'être publié.

Nous allons tenir un chapitre général dont il n'y a pas grand bien à attendre; notre pauvre congrégation est dans un état déplorable[1].

[1] Cette observation de dom Clément sur l'état déplorable de la congrégation de Saint-Maur à cette époque, et sur l'extrême difficulté, pour les chapitres généraux, d'y porter remède, vient justifier ce qui a été dit, dans la note précé-

Adieu, mon révérend père, vous savez les sentimens d'estime et d'attachement avec lesquels je suis,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

6 avril.

Je vous prie de vouloir bien assurer M. Perreciot de mes respectueuses civilités.

47.

Dom Clément à dom Berthod.

4 mai.

Mon révérend père,

J'ai fait partir le 30 du mois dernier, par le carosse de Besançon, à votre adresse, les cinq volumes des *Monumens de la monarchie françoise,* qui ne me reviennent, tout compris, boete et autres menus frais, qu'à 173# 10s, au lieu de 176#, que je vous avois marqué. D. Conscience m'a dit qu'il me rembourseroit cette somme, déduction faite de 13# 6s, dont je vous suis redevable pour les deux volumes imparfaits de la bibliothèque des manuscrits de Berne. Je vous prie de ne point penser à m'aquérir les suivans. Je manque d'autres livres qui me sont beaucoup plus nécessaires.

Le roi a donné au prince de Beauveau vingt-cinq mille livres de pension sur sa cassette, pour le dédommager du commandement général de la province du Languedoc, qu'il lui retira l'année derniere[1]. Ce retour de faveur à l'égard d'un prince opposé au nou-

dente, sur l'esprit d'indépendance qui là, comme dans toutes les autres parties de la société contemporaine, relâchaient les liens de la discipline et de l'autorité.

[1] Charles Juste, prince de Beauveau et maréchal de France, appartenait à cette famille célèbre de l'Anjou dont l'illustration remonte au xe siècle. Après s'être distingué au siége de Prague comme aide de camp du maréchal de Belle-Isle, et avoir commandé les troupes envoyées au secours de l'Espagne en 1762, il fut nommé gouverneur du Languedoc. Passionné pour l'étude des lettres, le prince de Beauveau fut tour à tour élu membre de l'Académie de la *Crusca*, de l'Académie française, et fit partie du ministère de Louis XVI, en 1789.

veau parlement est l'unique fondement des bruits qui se répandent sur le prochain rappel de l'ancien.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux devouement,

Mon révérend père,

Votre très-humble et très obéissant serviteur,

Fr. Clément.

48.

Dom Clément à dom Berthod.

Mon révérend père,

J'ai reçu avec bien de la reconnaissance la thèse que vous m'avez envoyée de la part de M. Perreciot. Ce présent m'est beaucoup moins précieux par lui-même, quoique très-utile, que par l'estime que je fais de celui à qui j'en ai l'obligation. Je ne veux point l'importuner par un remerciement, mais je vous prie de lui témoigner, lorsque vous lui écrirez, combien je suis sensible à ce gage de son amitié, ainsi qu'à la promesse qu'il m'a faite et qu'il travaille à effectuer de m'aider pour la carte de l'ancienne Gaule.

Vous me flattez beaucoup en m'annonçant que vous avez dessein de faire un voyage à Paris. Ne pourriez-vous point reussir à mettre de la partie dom Grappin? Notre joye seroit complette en vous voyant ici l'un et l'autre.

Je suis en état de vous fournir les deux exemplaires de l'*Art de vérifier les dates,* au prix que vous les demandez, parce que le libraire ne fait aucune difficulté de me les livrer au prix marchand. Ainsi quand il vous plaira, vous donnerez ordre de venir les prendre ici. J'aurai soin de corriger tous les chiffres fautifs qui sont marqués dans les deux errata, et quelques autres que j'ai depuis aperçus. Puisque M. l'abbé de Valadouce se trouve grevé du port des nouvelles, je cesserai de les lui envoyer. Mais je ne consentirai point au sacrifice qu'il fait de sa souscription, et je lui en ferai tenir la valeur en livres que je vous adresserai.

Vous êtes sans doute informé que nous avons un nouveau parlement, qui fut créé le 13 du courant dans un lit de justice tenu

à Versailles[1]. Aucun des princes ne s'est trouvé à cette assemblée, sinon le comte de la Marche. Tous les autres avoient fait la veille leur protestation contre tout ce qui s'y feroit au préjudice de l'ancien parlement. Le plus grand nombre de ceux qui ont assisté au lit de justice, en avoient fait de même. La nouvelle cour, dont M. de Souvigni, intendant de Paris, est premier président, est distribuée en trois chambres, savoir : la grand' chambre, la Tournelle et une chambre des enquêtes. Elle n'a que quatre présidens à mortiers et deux présidens de chambre. Les conseillers, dont le nombre n'est pas encore rempli, sont tirés, pour la plupart, du grand conseil, qui s'est porté aux vues de M. le chancelier avec une docilité à laquelle on ne s'attendoit pas. Il est vrai que neuf de ces messieurs ont déjà renvoyé leurs provisions, mais la nuit du 16 au 17, ils ont reçu ordre de se rendre au parlement et d'y exercer les fonctions de leurs charges. Le seul M. Le Negre a persisté dans son refus. Les places de M. Joli de Fleuri, procureur général, et de messieurs Seguier et Barensin, avocats généraux, qui ont donné leur démission, ne sont point encore données. Il ne reste de l'ancien parlement que M. Joli de Fleuri, avocat général et le sieur Du Franc, greffier. Je supprime les réflexions sur cet étrange événement. Pour gens de notre état, le plus sûr est de se taire et d'attendre en paix le dénouement de la pièce. Je finis en vous assurant du respectueux dévouement avec lequel je suis,

Mon révérend père,

Votre très-humble et tres-obéissant serviteur,

Fr. Clement.

19 avril.

49.

Dom Clément à dom Berthod.

23 février.

Mon révérend père,

Je vous ai adressé par le carrosse qui partit vendredi dernier une

[1] C'est en effet le 13 avril de l'année 1771 que Louis XV, sur le conseil du chancelier Maupeou, rendit un édit qui cassait l'ancien parlement et la cour des aides, dont il était mécontent, et créait, sous le nom de *Conseil du roi*, un nouveau corps judiciaire qu'on appela, par dérision, *le parlement Maupeou*.

boete contenant les livres que vous m'avez demandés et dont vous verrez les prix par l'état ci-joint. Vous trouverez de plus dans cette boete trois volumes qui sont pour M. l'abbé Valadouce, en dédommagement des avances qu'il avoit faites pour les nouvelles, et qu'on a cessé par son ordre de lui envoyer. Ces livres sont l'*Histoire monastique d'Orient*[1], *Reflexions sur les connaissances préliminaires à la religion* et *Les loix ecclesiastiques tirées des livres saints.* J'ai mis dans ce dernier volume les reconnaissances de vos deux souscriptions pour les journaux des Savans et de Trévoux.

Je prens bien de la part à l'affliction de M. Perreciot. Il est fâcheux pour les lettres que l'usage de ses talens soit si souvent interrompu par des contretems. Je voudrais qu'il se hâtât de mettre au jour quelques-unes de ses productions, afin de lui ménager une place de correspondant dans notre Académie des inscriptions. C'est une condition sans laquelle il ne peut être proposé. Il a tant de bonnes choses dans ses portefeuilles qu'il lui seroit facile de la remplir. Ne pourroit-il pas en tirer aussi sa notice des sires de Neufchatel pour me la faire parvenir, comme il me l'avoit fait espérer ? Je vous prie de vouloir bien lui rappeler le souvenir de cette promesse, après lui avoir fait agréer les assurances de ma haute estime et de ma vive reconnaissance. J'attens de vous aussi la *Notice des vicomtes d'Auxonne* et les *Mémoires* que vous m'avez annoncés sur l'église de Besançon. N'oubliez pas non plus l'*Histoire de la Confédération des Suisses*, par le baron de Vatteville. Je n'en connois point d'exemplaire à Paris. Il est étonnant combien il manque ici de livres étrangers. Le P. Ferjeu, cordelier, qui m'a fait parvenir une nouvelle *Chronologie des papes*, où j'ai trouvé de bonnes choses, m'annonçoit qu'il attendoit de Rome un semblable ouvrage sur les consuls, et qu'il étoit pareillement disposé à m'en accommoder. Je serois curieux de savoir s'il a reçu cet ouvrage.

Je suis charmé d'apprendre que dom Grappin est à la tête de votre pensionnat de Saint-Ferjeu. La jeunesse ne peut être en meilleures mains. Mais je crains que les occupations de collége ne prennent trop sur ses autres travaux littéraires.

[1] L'*Abrégé de l'histoire monastique d'Orient* avait été publié en 1678, par dom Bulteau, qui fit paraître quelques années plus tard l'*Abrégé de l'histoire de l'ordre de Saint-Benoist*. Ces deux ouvrages du savant bénédictin sont fort recherchés pour leur exactitude.

L'affaire de nos abbés *in partibus* se plaide actuellement au parlement de Paris. M. l'archevêque, qui est l'agresseur, a mis en cause notre général. Courtin, l'avocat des abbés, a fait imprimer un mémoire, qui est un tissu de mensonges et de calomnies. Ses cliens ont grand soin d'empêcher qu'il ne tombe en d'autres mains que celles de leurs amis.

On plaide ici en même tems une autre affaire, qui nous couvre de confusion. Des religieux de Saint-Germer ayant accusé leur prieur de libertinage, dans des lettres écrites au P. général, elles ont été remises au visiteur, qui, dans son acte de visite, n'ayant pas trouvé les accusations prouvées, a déclaré calomniateurs les auteurs de ces lettres et, en conséquence, les a destitués de leurs emplois, avec injonction de faire satisfaction au prieur. Ils ont appelé de cette sentence au parlement, et ils viennent de faire paroître un mémoire, qui est la chose du monde la plus scandaleuse. Avec un peu de prudence, les supérieurs auraient pu prévenir cet éclat. Mais il règne parmi nous un esprit de vertige qui renverse toutes les têtes.

L'édit de discipline pour les réguliers est actuellement au parlement. Il doit paroître au commencement du carême. On dit qu'un des articles donne aux évêques le droit de visite dans les monastères.

Adieu mon révérend père, je suis avec un respectueux devouement,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clement.

50.

Dom Clément à dom Berthod.

Mon révérend père,

L'exemplaire des *Origines Bipontinæ* vient enfin de m'être remis. Je l'ai comparé avec celui que javois ci-devant reçu de l'architecte du duc de Deux-Ponts, et je trouve entre l'un et l'autre, quoique imprimés la même année, au même lieu et chez le même imprimeur, des différences essentielles : 1° le vôtre est d'un genre moins ample que l'autre; 2° le fond des matières, le style et la distribution des chapitres, ne sont pas toujours les mêmes dans tous

les deux. Voilà une énigme que je ne puis comprendre, et je pense qu'il n'y a qu'un Allemand qui puisse la résoudre. Cependant le premier exemplaire ne m'a coûté que 6#. Pour faire passer le vôtre au prix que vous m'avez marqué, il faut que j'aye preuve en main, et malheureusement j'ai égaré la lettre où vous m'en marquiez le prix. Voudrez-vous bien prendre la peine de réparer cette perte par une autre lettre?

Je vous ai prié dans celle que je vous écrivis hier d'arrêter pour moi une *Bibliothèque des Pères*, de Lyon, qu'on m'a dit être en vente chez un libraire de votre ville pour le prix de 300# les vingt-sept volumes en feuilles. Je vous serois fort obligé si vous aviez la complaisance de me chercher, soit chez vos libraires, soit dans les ventes publiques, les autres ouvrages marqués dans le bordereau ci-joint avec le prix que j'y veux mettre. Vous pourrez peut-être les rencontrer plus aisément dans votre ville qu'on ne le peut ici, car nos libraires les enlèvent tous pour les pays étrangers. Soyez assuré que votre remboursement ne se fera point attendre. En relisant votre dernière lettre, je viens de m'apercevoir que vous demandez le *Journal de Trévoux*, à quoi je n'avois pas fait auparavant attention. Dans deux jours je réparerai cette inadvertance.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentimens que vous connaissez,

Mon révérend père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

18 janvier.

51.

Dom Clément à dom Berthod.

Mon révérend père,

J'ai cherché et fait chercher inutilement sur les quais la collection des *Historiens de France*. Il est rare que cet ouvrage se trouve de hasard, parce que le nombre des exemplaires qu'on en tire est fort petit. Mais quand je l'aurois rencontré, je n'aurois pu l'avoir au prix que vous m'avez marqué. Un libraire m'a dit que je ne l'aurois à guères meilleur marché de rencontre que chez l'imprimeur. Il y a près d'un mois que j'ai reçu, par le canal d'un officier du duc de Deux-Ponts, un exemplaire des *Origines Bipontinæ*,

de M. Crolli. Celui que vous m'envoyez ne sera pas néanmoins de trop parce que je sais où le placer. Je voudrois encore avoir les *Origines Guelficæ*, dont je ne me rappelle pas l'auteur, mais c'est un ouvrage nouveau, et encore *Leonardi Offerhaus compendium historiæ universalis*, de la deuxième édition donnée à Groningue, en 1756, en deux parties in-8°, qui ne font qu'un juste volume.

Nous avons tous vu ici dom Courcelles avec plaisir. C'est un religieux décent et qui nous a paru d'un fort bon commerce. Je n'en pourrois pas dire autant de tous les religieux de votre congrégation qui viennent ici loger. Je n'en ai presque pas vu qui nous ayent édifiés. Vous en direz autant des nôtres qui vont chez vous. Bon Dieu, où est aujourd'hui la religion! Vous avez bien raison de mettre la source du mal sur le compte des supérieurs; l'honneur de la religion, le salut des âmes ne les intéressent plus. Ils n'ont recherché les places que pour satisfaire leur ambition et leur cupidité. C'est parler à des sourds, et quelque chose de pire que de leur faire des remontrances, car les sourds, au moins, ne s'offensent pas de ce qu'on leur représente contre leur goût; mais ceux-ci deviennent les persécuteurs de ceux qui osent désaprouver leur conduite. Prenons patience, mon très-cher père; c'est le seul moyen de conserver nos âmes en paix. Il est vrai que ceux qui veulent vivre dans la piété souffriront persécution. Cela se vérifie aujourd'hui plus que jamais.

Mille complimens respectueux à M. Perreciot. Vous savez les sentimens avec lesquels je suis,

Mon révérend père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clement.

20 novembre.

52.

Dom Clément à dom Berthod.

14 avril.

Mon révérend père,

Je n'ai point encore achevé de m'acquiter des commissions dont vous m'avez chargé. Mes recherches ont été inutiles pour trouver de rencontre la collection des *Historiens de France*. Elle n'existe

chez aucun autre libraire que madame Desaint, qui a fait l'acquisition du fond de l'ouvrage. Cette dame ne délivre point les onze volumes qu'on ne souscrive pour le suivant et qu'on ne paye le tout argent comptant, c'est-à-dire 360#. Ces conditions m'ont paru un peu rudes, et je ne puis m'y soumettre sans avoir reçu par votre canal de nouveaux ordres de M. Perreciot, pour qui vous demandez l'ouvrage. Mais en cas qu'il veuille bien en passer par là, je le préviens que ce douzième volume, dont on exige le payement d'avance, n'est ni sous presse, ni près d'y être mis, et qu'il y a de l'apparence que ce ne sera pas moi qui l'achéverai. Pour vous expliquer ceci, il faut vous dire que dom Poirier, reconnoissant ses égaremens, a pris enfin le parti de rentrer dans la congrégation, et qu'on l'attend à Saint-Faron de Meaux, où il y a une très-bonne bibliothèque. Le P. général, en lui assignant cette résidence, n'a pas envie de le laisser oisif, et certainement ce seroit dommage, surtout dans un tems comme celui-ci, où les bons ouvriers sont si rares parmi nous. Or il n'y a rien de plus naturel que de lui rendre son ancienne besogne, qu'il n'a pas tenu à lui de retirer après son évasion; et comme elle n'est assortie ni à mon goût, ni à mes foibles talens, j'irai moi-même au-devant de ses desirs en la lui offrant. Je ne resterai pas néanmoins oisif pour cela : j'ai, graces à Dieu, de quoi m'occuper. On me demande l'*Art de vérifier les dates*, avant Jésus-Christ. Cette entreprise, toute vaste et épineuse qu'elle soit, ne m'effraye pas, parce que j'ai dejà de bons materiaux et en bon nombre la dessus, et que d'ailleurs mon inclination m'y porte. Voilà une ouverture que je n'ai encore faite qu'à vous. Je compte sur votre discretion[1].

[1] Ce passage explique et confirme ce qui a été dit dans une note précédente, sur les obstacles qui avaient pu arrêter dom Clément dans son travail pour la continuation du *Recueil des historiens de France*. En 1765, Dom Poirier, chargé, trois années auparavant, de poursuivre ce recueil, dont il avait donné le XI[e] volume, quitta la congrégation par suite des troubles dont elle était agitée, et il ne rentra que dix années après dans son ordre, où son érudition le fit nommer, en 1780, garde des archives de Saint-Germain-des-Prés. A l'époque du retour de dom Poirier, dom Clément crut que la rentrée de son confrère le dispensait du soin de continuer un travail dont celui-ci avait eu précédemment la direction, et c'est alors qu'il songea à préparer la publication d'un autre ouvrage vers lequel, nous dit-il, son inclination le portait davantage, c'est-à-dire l'*Art de vérifier les dates avant Jésus-Christ*. On a vu précédemment que les matériaux préparés par dom Clément ne furent mis en œuvre que longtemps après sa mort, dans l'édition publiée en 1820.

Je vous ai acheté le *Traité de la Divinité de Jésus-Christ*, par dom Maron, qui coûte relié 12#, 6s. Si vous l'eussiez demandé quelques années plustôt, vous l'auriez eu à meilleur compte.

Assurez bien de mon respectueux attachement M. Perreciot, et dites lui que je n'ai pas oublié *les Sires de Neuchatel*, qu'il m'a fait espérer. Vous savez les sentimens avec lesquels je suis,

Mon révérend père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Clement.

53.

Dom Clément à dom Berthod.

28 octobre.

Mon révérend père,

Je n'ai pu encore déterrer l'*Histoire des comtes d'Auxonne*, que vous m'avez demandée par votre dernière, qui ne m'a été remise que longtems après sa date. Peut-être dans le cours de cet hyver pourrai-je rencontrer cet ouvrage dans quelque vente.

Vous m'avez fait un grand plaisir de m'annoncer que votre académie avoit couronné cette année M. Perreciot. J'ai un grand empressement de voir l'extrait que vous avez fait de sa dissertation. Assurez-le bien, je vous prie, lorsque vous aurez occasion de lui écrire ou de le voir, de mon respectueux souvenir. Je voudrois que les ministres le connussent assez et eussent assez d'amour des lettres pour l'attirer dans la capitale.

Cette notice des évêques de Lauzanne, dont vous me faites espérer une copie, est un présent dont je sens tout le prix. Les auteurs du *Gallia christiana*, à qui je la ferai passer après en avoir fait usage, en partageront la reconnoissance avec moi.

Vous demandez par votre dernière lettre ce qu'on pensoit ici de la *Notice des chartes* de l'abbé Froi. Vous n'aviez pas encore parcouru alors les derniers volumes de l'Académie des Belles-Lettres. Je suppose que vous les avez feuilletés présentement et que la dissertation de M. le baron de Zurlauben, qui se trouve au

34[e] tome, page 171, vous a mis au fait des vices énormes de cet ouvrage. Ce qui est inconcevable, c'est que l'auteur ait eu l'audace de le dédier et de le présenter au roi. Le plan de la notice de M. de Brequigni est tout différent de celui de ce charlatan, et aussi bien exécuté que l'autre l'est mal. M. de Brequigni se borne à annoncer le titre, l'objet et la date de chaque charte imprimée dans l'ordre chronologique. On voudroit qu'il donnât aussi celle des chartes manuscrites; mais la collection n'en est pas encore assez complette pour exécuter ce dessein. Je ne connois point la notice des chartes d'Allemagne, dont vous me parlez, et je doute qu'il y en ait des exemplaires à Paris. Vous me feriez plaisir de m'apprendre combien il y en a de volumes et ce qu'ils coûtent, avec le nom de l'éditeur.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux dévouement,

Mon révérend père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clement.

Vous avez lu sans doute l'*Abrégé chronologique de l'histoire de Bourgogne*, par le sieur Mille, et vous avez été sans doute indigné de l'insolence avec laquelle ce jeune homme traite l'ordre de Saint-Benoît[1]. Dom Merle, prieur de Beze, est occupé à le réfuter. On imprime actuellement sa replique à la réponse que Mille a faite à sa premiere lettre, et il annonce qu'elle sera suivie d'autres lettres. Vous lui feriez un grand plaisir si vous vouliez bien lui faire passer vos observations sur cet abregé. Je m'engage de mon côté à vous envoyer par l'occasion que vous m'indiquerez, et ses lettres à mesure qu'elles paraîtront, et d'autres sur le même sujet.

[1] L'*Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, civile et littéraire de Bourgogne* parut en 1772, en trois volumes in-octavo. L'auteur, Étienne Mille, était un avocat au parlement de Dijon, qui, dès l'âge de 17 ans, avait conçu l'idée d'écrire l'histoire de sa province, et dans ce but avait exploré avec soin les bibliothèques publiques et particulières. Les États de Bourgogne lui avaient accordé une subvention pour qu'il continuât son histoire jusqu'au XVIII[e] siècle, mais la mort l'empêcha de la poursuivre au delà de la réunion du royaume d'Arles à l'empire des Carlovingiens.

Si vous connaissez quelqu'un qui veuille aquérir les neuf volumes de l'*Amplissima Collectio*, de dom Martène, j'en ai un exemplaire en feuilles à vendre. Le prix est de 63#.

J'ai aussi un exemplaire relié et bien conditionné de la derniere édition de saint Jérôme, par dom Martianay. On la vend ici 168#; je l'offre pour 150#.

A propos de saint Jérôme, pourriez-vous me dire ce qu'est devenu ce manuscrit unique de son *Commentaire sur Job*, dont vous m'aviez parlé autrefois, et en quelles mains il est présentement?

54.

Dom Clément à dom Berthod.

23 décembre.

Mon révérend père,

Je n'ai reçu que le 11 du courant le paquet que vous m'aviez envoyé dans le mois d'octobre dernier. On m'a fait mille excuses de ce qu'on avoit manqué par oubli de me l'apporter plus tôt. Le croyant perdu, j'ai été trop aise de le recouvrer pour me fâcher de ce retardement. A l'ouverture, j'y ai trouvé le récit de la dernière séance publique de votre académie, que j'ai lu avec empressement. Le début de votre secrétaire ne m'a point enchanté; mais je vous avoue que je l'ai bien été de l'analyse que vous avez fait de la dissertation de M. Perreciot, qui a remporté le prix. Vous inspirez la plus haute idée de la pièce par la manière claire, élégante et précise dont vous en rendez compte. Si j'eusse reçu plus tôt le paquet, j'aurais fait voir ce morceau à nos académiciens des inscriptions et belles-lettres, dans le tems qu'ils delibéroient sur le choix d'un sujet pour remplir la place d'associé libre, vacante par la mort de M. Schœpflin, et cela eût fait merveille, car je ne doute presque pas que M. Perreciot ne l'eût emporté sur M. de Fontette, qui n'a eté élu (soit dit entre nous) que parce qu'il n'avoit point de concurrent qui fût éligible, suivant les statuts de l'académie. M. Perreciot feroit bien de mettre au jour sa dissertation, pour faire connaître au public, et surtout en ce pays-ci, tout ce qu'il vaut. Je présume qu'il ne tient qu'à vous de l'y déterminer,

et je vous prie très-fort de le faire, pour l'intérêt que je prens à ce qui le concerne.

Puisque vous n'avez point l'*Amplissima collectio*, de dom Martène et que le manque de fonds est le seul motif qui vous empeche de l'acquérir, je suis resolu de vous l'envoyer. Vous me le payerez quand vous le pourrez et comme vous voudrez, en argent ou en livres. Je vous prierois seulement de vouloir bien, en cas que vous le puissiez faire passer, un louis au P. Ferjeu, cordelier de Provenchere, près de Vesoul. Ce religieux m'ayant annoncé une nouvelle chronologie des papes, en un volume in-folio, qui lui était venue de Rome, je l'avois prié de m'en marquer le prix, et au lieu de me repondre la dessus, il m'a envoyé l'ouvrage, dont je me serois fort bien passé; car je n'y ai rien trouvé que ce qui se rencontre ailleurs. Je crois qu'avec un louis, non compris le port, qui m'a couté 3tt, il est suffisamment payé. Si vous n'êtes pas en état actuellement d'avancer cette somme, je vous prie de m'indiquer une voye pour la faire passer au P. Ferjeu.

J'aurois grande envie d'aquérir les trois volumes de M. Dunod, sur l'histoire de votre province, avec l'*Histoire de la conféderation des Suisses*, de M. le baron de Vatteville. Ces deux ouvrages se rencontrent difficilement à Paris. Je pense qu'ils doivent être plus communs dans votre ville. Voyez si vous pouvez me les procurer.

J'admire votre délicatesse sur la proposition que je vous avois faite d'envoyer à dom Merle vos observations sur l'*Abrégé de l'Histoire de Bourgogne*, du sieur Mille. Quoi! vous avez du scrupule de prendre part à la réfutation d'un libelle diffamatoire, car c'est ainsi qu'on doit regarder cet abrégé dans ce qu'on y avance calomnieusement contre les moines. Identifier le nom de moine avec celui de faussaire, comme on le fait dans la table du premier volume, accuser les moines d'avoir abusé de la crédulité des peuples pour s'enrichir, d'avoir employé la fraude et quelquefois la violence pour depouiller les familles, inviter le public à reprendre sur eux ce qu'ils ont injustement, dit-on, envahi, les traiter de citoyens inutiles et en désirer l'extinction, tout cela ne vous paroît pas sortir des bornes d'une dispute littéraire! Voilà, je vous l'avoue, un trait de bonhomie dont je ne vous croyois pas capable, et dom Conscience, à qui j'ai fait part de cet article de votre lettre n'en a pas été moins surpris que moi. Au reste, on peut se passer

de votre secours, quelqu'utile qu'il puisse être. Notre prieur vient déjà de publier une lettre contre le sieur Mille, qui sera suivie d'une autre. On vous en fera passer deux exemplaires, un pour vous et un pour M. Perreciot, par la première occasion; si l'on ne craignoit d'allarmer votre conscience, on vous en enverroit un plus grand nombre, pour les débiter dans votre ville et dans les maisons de votre province. Mais je vois bien qu'il faudra s'adresser à quelque autre pour cette commission. La réplique de dom Merle paroîtra aussi sous peu de jours.

Adieu, mon révérend père, je suis avec un respectueux devouement, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

J'oublíois de vous dire que M. La Combe m'a envoyé le journal de septembre, que vous lui avez demandé. Je vous le ferai tenir par la poste.

55.

Dom Clément à dom Berthod.

13 janvier 1772.

Mon révérend père,

J'ai différé de répondre à votre dernière lettre, parce que j'attendois à le faire que j'eusse reçu l'exemplaire des *Origines bipontinæ,* que vous m'avez annoncé il y a plus de deux mois, afin de vous en accuser dans ma réponse la réception. Mais voyant qu'il ne vient pas, je ne crois pas devoir user d'un plus grand délai. Ce n'est pas au reste que j'aye besoin présentement de cet exemplaire, car j'en ai reçu un autre, il y a près de six semaines, par le canal de l'architecte du duc des Deux-Ponts, à qui j'avais parlé de cet ouvrage longtems auparavant. Votre exemplaire ne me sera pas néanmoins inutile, parce que je sais où le placer. Il m'arrive aussi un exemplaire de l'ouvrage de dom Legipone, que je vous avois demandé. Ainsi je vous prie de ne plus penser à celui-ci.

J'ai souscrit pour vous au *Journal des Savans,* in-4°, et aux petites affiches de province. Il est inutile de vous envoyer les reconnoissances, d'autant plus qu'elles augmenteroient le prix du port de ma lettre.

J'ai appris qu'il y avoit à Besançon un exemplaire en feuilles de la *Bibliothèque des Pères*, de Lyon, en 27 volumes, chez un libraire de la Grande Rue, qui le laissoit pour le prix de 300#. Je serois fort disposé à faire cette acquisition. Ainsi je vous prie de vouloir bien voir si cet exemplaire est encore à vendre et s'il est bien conditionné. Surtout il faut avoir soin de le faire collationner par un relieur, de peur qu'il n'y ait des imperfections. Dans le cas où il seroit complet et sans aucun défaut important, je vous prie de l'arrêter et de le faire partir par la voye des roulliers, après être convenu du prix de la voiture. Aussitôt que je l'aurai reçu, je vous ferai tenir une rescription pour la somme dont je serai redevable. Si vous pouviez encore me trouver un *Grégoire de Tours*, de l'édition de dom Ruinart, pour le prix de 48#, je vous prie de ne pas le manquer[1].

Je ne puis vous marquer le nom du libraire qui a la *Bibliothèque des Pères*, parce qu'on n'a pu me le dire, mais vous le reconnoîtrez au signalement qu'on m'en a donné. Il est borgne, et vraisemblablement il n'y a pas chez vous deux hommes qui se ressemblent à cet égard.

Je vous offre de la plénitude de coeur les voeux du nouvel an. Faites-moi la grâce de présenter à M. Perreciot les mêmes assurances de mon devouement. Je suis fâché qu'il tarde tant de livrer au public quelques-unes de ses productions. Notre Académie des belles-lettres, qui s'appauvrit de jour en jour, a besoin d'un homme comme lui pour la relever.

Adieu, mon révérend père, vous savez avec quel respectueux attachement je suis

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

[1] On comprend que, dès la fin du dernier siècle, un religieux habitant Paris, et très-versé dans la bibliographie, s'adressât à un confrère de la province pour y faire rechercher un exemplaire du *Saint-Grégoire de Tours*, édité par dom Ruinart, car aujourd'hui cet ouvrage, de la plus haute importance, est presque introuvable. Publiée en 1699 et dédiée au premier président de Harlay, cette édition a mérité d'être comprise dans le recueil des *Historiens de France*, par dom Bouquet, et en l'adoptant aussi pour la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, M. Guizot en a fait le plus complet éloge.

56.

Dom Clément à dom Berthod.

16 février 1773.

Mon révérend père,

J'ai reçu et lu avec un vrai plaisir votre compte rendu des ouvrages qui ont remporté le prix à votre académie l'année dernière. L'analyse des dissertations de dom Couderet et de dom Vincent est très bien faite. Je voudrois seulement (et je ne suis pas le seul de cet avis) que vous eussiez évité certaines expressions qui ne sont point admises dans le bel usage : *prendre égard*, par exemple, ne se dit point. *Délimiter* et *délimitation* sont à la verité deux termes énergiques; mais ils sont de votre création, et vous n'avez pas encore aquis assez de crédit pour les faire passer. Ce sont là de petites taches que je prens la liberté de relever afin que vous les évitiez dans la suite. Je connois trop votre bon esprit pour craindre que vous me sachiez mauvais gré de cet avis. Je présume que dom Couderet trouvera bon aussi que je l'avertisse qu'il a eu tort de rejeter formellement la charte de Moutier-Saint-Jean. L'autorité de tant de grands hommes, qui l'ont admise après un sérieux examen, auroit dû tout au moins suspendre son jugement. La prudence devroit d'ailleurs l'engager à laisser à l'écart cette pièce, s'il se croyoit hors d'état de la défendre. Convient-il de fournir des armes à nos ennemis dans les conjonctures fâcheuses où nous nous trouvons? Dom Couderet a cru par là faire preuve d'impartialité. Il s'est trompé, et les personnes sensées et impartiales l'accuseront plustôt d'indiscretion et peut être même de témérité. Je suis persuadé qu'il eût été plus reservé, s'il eût fait sa dissertation dans un âge plus avancé.

J'ai trouvé dernièrement à Paris les *Origines Guelficæ*, que je vous avois prié de me procurer. C'est un ouvrage beaucoup plus volumineux que je m'étois imaginé et dont l'aquisition passe mes facultés; ainsi je vous prie de mander à votre correspondant de Strasbourg de ne point l'acheter. Au reste, si l'aquisition en étoit déjà faite, je suis trop votre ami pour vous laisser dans l'embarras, et je ferois l'impossible pour vous en tirer. L'honneur et l'a-

mitié ne manquent jamais de ressources. Vous avez vraisemblablement là l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Lyon pour la défense de son catéchisme. La Sorbonne lui a fait dernièrement une députation pour lui déclarer qu'elle avoit reconnu sa doctrine dans cet ouvrage. « Si cela est, leur a répondu le prélat, pourquoi souffrez-vous que vos bacheliers et licenciés soutiennent le contraire dans leurs thèses. » On ne dit pas quelle a été la réponse de ces docteurs. Mais la demande était certainement embarassante pour eux.

Vous savez le respectueux devouement avec lequel je suis,

Mon révérend père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

56 *bis*.

Dom Clément à dom Berthod.

Mon révérend et très-cher père,

Je me suis acquité, aussitôt qu'il m'a été possible, de la commission dont vous m'avez chargé pour M. l'archevêque de Malines. Les sermons de M. Bossuet et le dernier ouvrage de M. Bullet contre les incrédules ont été mis au carosse à son adresse, le 20 du courant, et le lendemain j'ai eu l'honneur de lui écrire pour lui annoncer cet envoi, dont le prix est de 33ᵗᵗ, la boete comprise. J'avois fait partir deux jours auparavant, par la voye des rouliers, à l'adresse de dom Sornet, les six volumes de l'*Amplissima collectio,* destinés pour M. Perreciot, avec le portefeuille et le rouleau de papiers, que vous m'aviez remis à votre départ. Je n'ai pu y ajouter autre chose, parce que ni M. Barrois, ni le sieur Pire n'ont pu me fournir aucun des livres que vous leur avez demandés.

Je vois par votre dernière lettre que vous avez fait une ample, mais pénible moisson à Bruxelles. Vous allez l'augmenter à Saint-Bertin, puisque le chartrier de cette maison est encore vierge. N'oubliez pas, s'il vous plaît, ce que je vous ai demandé touchant la profession monastique du comte Baudouin *à-la-hache.* Il doit y

avoir quelque note là dessus dans le cartulaire. Je vous prie de me la faire transcrire, car je suis persuadé que M. l'abbé ne vous laissera pas travailler pour lui sans vous donner des aides. Vous rencontrerez peut-être bien d'autres pièces qui pourront me convenir : si vous négligez de me les faire copier, c'est une occasion perdue pour moi sans retour. Pesez, s'il vous plaît, cette considération, et s'il faut payer un copiste, faites-en les avances plustôt que de me laisser manquer de choses importantes, que je ne retrouverois plus.

Je voudrois bien aussi que vous pussiez me procurer la connoissance de quelque homme intelligent et obligeant, à Mons, qui fût disposé à me faire des extraits de la chronique manuscrite de Gilbert, prevôt de l'église de Sainte-Waudru, à commencer depuis l'an 1060 jusqu'à la fin. Cé n'est pas, je pense, une tâche bien considerable. Peut-être ne s'agit-il que de deux ou trois pages d'écriture, ou encore moins.

Je vous remercie d'avance du nouvel exemplaire que vous me faites espérer des deux mémoires couronnés l'année dernière à Bruxelles. Ce sont, en verité, de très bonnes pièces, remplies d'une érudition bien choisie et bien digérée. Depuis longtems, notre Académie des inscriptions n'en a couronné de semblables.

Je vous souhaite l'année où nous touchons remplie de prospérités. Il me paroît qu'en écoutant moins votre sensibilité, vous pourriez adoucir les désagremens qui semblent vous attendre à votre retour. Quel mal au fond peut vous faire cet homme que vous redoutez ? Croisera-t-il vos occupations? Il n'oseroit. Vous refusera-t-il le nécessaire? Encore moins. Tout se réduira donc à quelques façons maussades qui tomberont d'elles-mêmes, si vous avez le bon esprit de ne les remarquer. Eh! combien de ressources l'étude ne vous offre-t-elle point contre de pareilles sottises?

Le P. Prieur, dom Lambelinot[1], dom Deforis et tous nos con-

[1] Dom Lambelinot, bénédictin de Saint-Maur, travaillait alors à l'ouvrage qu'il publia en 1778, sans nom d'auteur et sous ce titre : *Examen critique des recherches historiques sur l'esprit primitif et les anciens colléges de l'ordre de Saint-Benoît.* Dom Deforis, son ami, l'un des religieux les plus érudits qui aient illustré les dernières années de la congrégation de Saint-Maur, avait d'abord travaillé à la continuation du recueil *Des conciles des Gaules;* il composa ensuite plusieurs écrits de polémique, notamment la *Réponse à la lettre de J.-J. Rousseau à M. De Beaumont,* publia le traité sur l'*Importance de la vie monastique,* et donna

frères vous font mille complimens, et désirent fort de vous revoir. Vous jugerez bien que je pense comme eux à cet égard.

Il vient de paroître une feuille des Nouvelles, qui roule entièrement sur la mort du pape[1]. Il paroît que l'auteur a été bien servi. A propos de ces Nouvelles, vous m'aviez dit que vous me chargeriez de les envoyer à une dame de Besançon. J'attens que vous me marquiez son adresse.

Adieu. Vous savez l'estime et la considération avec lesquelles je suis

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

25 décembre.

57.

Martin Gerbert, abbé du monastère de Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire, à dom Berthod [2].

Mon très reverend pere,

Vous me faites un tendre compliment de congratulation a l'occasion de la dignité d'un prince d'empire et abbé de la congrégation de Saint-Blaise. Je vous rends mille graces pour votre complaisance. Mais je vous assure que je trouve beaucoup plus lieu de vous feliciter sur la charge de bibliothecaire de Besançon. Je re-

14 volumes de la belle édition de Bossuet, format in-4°. A l'époque de la Terreur, dom Deforis, victime de son zèle pour la religion, fut condamné à mort, et supporta cette cruelle épreuve avec le courage le plus admirable.

[1] Le pape dont la mort est ici annoncée est Clément XIV; il succomba dans l'année qui suivit la suppression de l'ordre des Jésuites, c'est-à-dire le 22 septembre 1774.

[2] Martin Gerbert, l'un des bénédictins allemands les plus érudits du XVIIIe siècle, fut bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire. Il parcourut ensuite la France et l'Italie, pour recueillir des documents sur l'histoire ecclésiastique et la musique sacrée au moyen âge, et à son retour fut nommé abbé de Saint-Blaise et prince de l'Empire. Ce fut à la suite de cette nomination qu'il écrivit à dom Berthod cette lettre que nous citons ici, malgré ses incorrections empreintes de germanisme, pour montrer une fois de plus combien chez les bénédictins étrangers ou français l'amour des lettres l'emportait sur celui des honneurs. Parmi les nombreux ouvrages de Martin Gerbert, on distingue l'*Iter Allemanicum, Italicum et Gallicum; Taphographia Principum austriæ; Vet?*

corde le contentement que jai eu en la meme charge par plusieurs années et maintenant je suis transferé dans un autre monde, un monde de mille troubles dans ce temps facheux pour l'état ecclesiastique, dont je dois faire un president dans ce pais ici, meme en des choses seculieres, affaires tout a fait inconnus a moi jusqu'a present. Votre offert m'est très agreable pour les choses litteraires, mais les ouvrages indigités sont deja dans notre bibliotheque. Je vous prie dans une autre occasion le meme office pour mes choses litteraires; a moi tout occasion sera desiderable de montrer avec quel empressement je suis,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

MARTIN GERBERT, abbé.

A Saint-Blaise, dans la Foret Noire.
Ce 8 augst. 1765.

58.

L'abbé du monastère de Dach, en Hongrie, à dom Berthod.

Romæ, 22 febr. 1764.

Admodum reverende pater,

Ad litteras incogniti hærens quæris, quo duce hæc ad te pervenerint? Duce Mabillonio, illo ordinis tui illustri membro; hic mihi et scribendi occasionem dedit, et bene sperare jussit ea a te humanitate suscipiendas has meas, qua is in monasterio vestro acceptus est; non quidem quod parem mihi tribuam eruditionem, hæc enim vel ab invitis extorquet æstimationem, sed quod ejus suam exemplo facilem ordinis vestri ad adjuvanda studia aliena voluntatem. Vos enim, qui quondam bonas artes apud vos solos delitescentes in feliciora, ne penitus interirent, conservastis tempora, nec nunc, cum jam melius de artium studiis agitur, cessatis ea opera, studio, humanitate, benevolentia vestra fovere. Jam ad rem.

Bibliothecam regiam Budensem Mathiæ Hungarorum regis,

liturgia Allemanica et *Scriptores ecclesiastici de Musicâ sacrâ*, dernier ouvrage dont on trouve une analyse fort étendue dans l'*Histoire de la musique*, par Forkel.

Corvinam ab eo dictam, unam ex celeberrimis fuisse coevi scriptores fidem faciunt: direptam hanc dolemus, et in varias distractos partes libros ejus, unde non pauci custodiuntur in Vaticana, aliqui in Windobonensi, nonnulli in Granvellana, in vestra etiam Vesontionensi bibliotheca a se visos asserit Mabillonius in Itinere Germanico, ex quo hoc meæ epistolæ argumentum natum est.

Cum Hungarus sum et cum viris eruditis societatem inierim ad excutiendas Hungariæ tam sacras, quam profanas antiquitates, ad studiorum meorum rationem pertinet in supra laudatos libros inquirere. Te igitur per bonum litterarum amorem quam maxime rogatum volo, ut studia mea adjuves ad ea quæ sequuntur pro humanitate tua respondendo : 1° Nunc adhuc tales mss. codices apud vos sint? 2° Quos, qualesque illi sint? 3° Quam antiqui? His si adjeceris colligationis et codicum formam, et quæ initio mss. a nonnullis librarijs præfigi solent, uti et ea quæ ad calcem adjecta inveneris, immortale mihi præstabis beneficium. Multa sunt, quæ a te nunquam visus, nihil de te meritus exigo, sed nihil est, quod a tua non sperem benevolentia. Huic meæ conceptæ spei si responderis, habebis me dum vixero ejus præconem qui nunc tibi tuoque ordini, .

Servire paratissimus,

Salesius Ignatius.

Comes de Bathyan, S. Georgij de Dach Abbas.

59.

Dom Berthod à l'abbé du monastère de Dach, en Allemagne.

Bisuntii, 1 junii 1764.

Eruditissimo viro Domino comiti de Bathian, abbati de Dach, in Hungaria.

Eruditissime comes et abbas,

Etiamsi mihi nihil fuerit optatius quam primum abs te ipso devotissimus cognoscerer, nihilomninus quæ ad obsequium promptum pertinent ea aliquando prætermisi sed non ex composito; forte enim evenit ut cum ad me tuæ perlatæ fuerint litteræ tantis implicarer negotiis, ut nec tibi nec mihi satisfacere licuerit. Moram igitur ne des malæ menti, cum quæ tibi utilia sunt, mihi jam nulla gratiora videantur. Jam ad rem.

Manuscripti codices a Budensi bibliotheca in Granvellanam exportati quos in musæo domini Boisot vidisse testatur Mabillonius noster, adhuc in bibliotheca nostra publica etiamnum sedulo asservantur.

Primus in fol. maj. qui inscribitur : *Lactantius, De falsa religione,* notatu dignus tum eximia litterarum concinnitate, tum elegantia membranæ lactei coloris. Prima pagina topiis limbolariis circumornatus et in inferiori parte exhibet insignia quæ numero 4° descripsi; scriba celavit nomen suum tum in capite tum in fine operis. Ex integro renovata compactio est ut constat comparatione antiquarum colligationum.

Secundus codex cui titulus: *Titi Livii Patavini historiographi* excellentissimi *De secundo bello punicho,* liber membraneus est in fol. maj. Viticulæ hujus genios et pavones exhibent, dicasque cervas, sub fronde viridi tuto pascentes, et in inferiori parte insignia num. 2° expressa. Lignea compactio incompte et parum solerter elaborata nihil speciosum exhibet, præter duo insignia in utraque adversa parte quæ videris num. 3° et 4°. Sequentibus verbis clauditur codex :

« Johannes Cruder Theutonus haud ignobilis scriptor,
« Decadem tertiam Titi Livii clarissimi historici scripsit. »

In compagine interiori, parte dextra, hæc leguntur : *Agst libro* et parte sinistra : *Johannes Nerien,* sed diversa et recentiore manu exarata.

Duos alios Titi Livii codices, ex vetustissimo Florentiæ exemplari descriptos ad Corvinam bibliothecam similiter pertinuisse insinuat Mabilonius; differunt tamen ab illo de quo supra, 1° colligationis natura et scriptoris diversitate; 2° præstant elegantia et litterarum concinnitate; 3° insignibus et viticulis carent. Uterque formam habet folii majoris, et terminatur sequentibus verbis : « Joannes A. F. clarissimo viro Cosmo Medici ex vetustissimo exem- « plari hoc opus transcripsit anno M° CCCC° XXV°. » Ex his duobus, ultimus codex anno 1427 ab eodem descriptus est.

Alium insuper habeo præ manibus mst^{um}, in-4°, aut. folio min. codicem, Mabillonio omissum, cui titulus : *Dionisii areopagitæ Atheniensis episcopi, de cœlesti Hierarchia, ad Timotæum episcopum Ephesi, liber,* etc. Hunc ad Corvinam pertinuisse scripto tradiderunt ii quos penes fuit. Ipsorum verba exhibenda sunt. In interiori colligationis parte sinistra legitur :

« Sum Marci Singkhuoser in Infal (?) cons[l] et secry[ii] latini sacræ « Rom. et regiæ m[tis] ex dono quondam Mag[ri] Joannis Mariæ Mal« vetii mihi, anno salutis 1550. Constantinopoli facto. » Et inferius :

« Ex libris bibliothecæ Buden. seren. quondam Matheæ a Turcis « direptæ. »

Tum in 1ª pagina additur diversa manu :

« Alphonsi de Ganich, *et cætera*, 1573. Emptus Vienne mense « martii. » Viticulis ornatur in fronte et in ima pagina, insignibus num. 5° appositis. Lignea compactio est, ac pelle vestita et variis confusisque modis elaborata.

Quorum omnium codicum antiquitas ultra xiv et xv sæculum, id est ante Mathæi Corvini ætatem non repetenda mihi videtur. De istis meis conjectationibus tu ipse videris, cuncta enim tibi ut viro eruditissimo lubens permitto.

Ampla nobis est codicum latinorum, tum græcorum præsertim pretiosa supellex. Hos omnes a Dni Boisot liberalitate acceptos tenemus ea conditione ut publicii juris fierent: utrum ad bibliothecam Budensem pertinuerint ignotum prorsus. Sunt et alia Granvellanæ administrationis monumenta quæ nunc eludicare aggredior; ex his forsan ad rem tuam quædam faciunt.

Si sors æqua consiliis majorem copiam Corvinorum codicum objecisset, non fallerem opinionem spemque tuam. De ceteris, si quidquam mea opus est diligentia ita providebo, ut neque devotus, neque amantior quisquam; de me sic existimes, velim qui tibi sum,

Devotissimus, humillimus que servus,

BERTHOD, M. B.

60.

Dom Clément à dom Grappin [1].

Mon révérend père,

Je vois par la diligence que vous avez mise à me faire la chronologie historique des landgraves d'Alsace, que D. Berthod ne

[1] Quoique la correspondance de dom Clément et de dom Grappin soit citée dans notre rapport avant celle que ce même bénédictin de Saint-Maur entretint avec dom Berthod, nous avons interverti cet ordre, pour les extraits que nous en donnons ici, par la raison que, selon les dates comme selon les faits, l'une est

m'avoit rien dit de trop en me parlant de votre extrême facilité d'écrire et de saisir le vrai dans les matières les plus obscures. Vous avez parfaitement rempli l'objet qu'il vous avoit proposé de ma part, et si vous ne vous êtes pas étendu autant que j'aurois désiré, si vous avez suivi une méthode qui n'est pas tout à fait la mienne, c'est à moi que je dois m'en prendre pour ne m'être pas suffisamment expliqué. Vous connaîtrez par les additions que j'ai faites à votre ouvrage, que je vous renvoye pour le remanier, et par ce que je vais encore vous observer, l'état où je voudrois avoir la chronologie historique des landgraves ou plutôt des ducs, comtes et landgraves d'Alsace.

Je voudrois donc, qu'en reprenant l'état de l'Alsace depuis la conquête des Romains, vous fissiez connoître successivement les différentes révolutions qu'elle a éprouvées, et les souverains héréditaires qui l'ont gouvernée sous différens titres, avec les événemens les plus remarquables qui ont illustré leur gouvernement. On auroit par là une histoire abrégée de l'Alsace, qui serviroit à ceux qui possèdent cette histoire en grand pour se rappeler les principales époques, et aux autres pour en avoir une légère notion de cette province. Les additions que j'ai faites vous feront connaître de quelle manière je commence chaque article, et la loi que je me suis faite de nommer les femmes et les principaux enfans de chacun de ces princes, avec les dates de leurs mariages. En voilà suffisamment pour une personne aussi intelligente que vous. Je vous demande pardon de la nouvelle peine que je vous donne. Mais c'est pour vous même que vous travaillez en même tems que pour moi; car je n'ai pas la sotte vanité de m'attribuer la besogne d'autrui, et si jamais cet article paraît, ce sera sous votre nom.

D. Berthod vous a déjà sans doute écrit de quelle manière il avait été accueilli à Tournai. Il paroît que son séjour en Flandre sera plus long qu'il n'avoit d'abord pensé. M. Bignon, bibliothécaire du roi, manda hier notre prieur pour lui demander ce qu'il pensoit de ses talens et de ses mœurs. Vous jugez bien quelle fut

la conséquence de l'autre, et ne doit être ainsi placée qu'en second lieu. Ce fut, en effet, après le départ de dom Berthod de la Franche-Comté, que dom Clément eut un commerce de lettres bien plus suivi avec dom Grappin, qui devint alors l'un de ses collaborateurs les plus actifs pour les travaux entrepris par la congrégation de Saint-Maur.

la réponse. M. Bignon, en conséquence, témoigna qu'il avoit des choses importantes à confier à ce religieux de la part de la cour, et qu'il devoit l'employer à faire dans les Pays-Bas des recherches qui demandoient autant de discrétion que de sagacité[1]. Je souhaiterois fort qu'à son exemple vous fissiez dans peu le voyage de Paris. A son retour il vous convaincra qu'il est presque indispensable à un homme de lettres de faire du moins un petit séjour en cette ville. Pensez-y pour vos vacances prochaines.

Dom Prescheur, votre procureur général, nous quitte pour aller demeurer à Saint-Germain-des-Prés. Nous en sommes fâchés, et moi plus que tout autre. C'est un homme de mérite dont la société est fort aimable.

Adieu, mon révérend père, je ne puis vous marquer assez combien je suis sincèrement et respectueusement,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

Ce 14 octobre 1774.

Le procureur genéral des Feuillans à Rome mande que le corps du pape après sa mort est devenu tout noir subitement et que ses membres se détachaient en les remuant; que ses entrailles ayant été jetées dans un vaisseau de terre ont fermenté de manière qu'elles l'ont rompu, et qu'ayant été mises dans un autre vase elles ont fait le même effet.

61.

Dom Clément à dom Grappin.

Un service accordé comme celui que j'ai reçu de vous, avec tant d'aisance et de générosité est un encouragement pour vous en demander un autre. Votre secours m'est nécessaire pour les marquis

[1] Le voyage de dom Berthod en Flandre et ses recherches dans les archives et les bibliothèques portèrent leurs fruits. Ce savant religieux qui, avant d'être le collaborateur des bollandistes, avait recueilli dans les dépôts de la Franche-Comté de si précieux documents pour l'histoire de France, continua de faire d'utiles découvertes pendant ses excursions en Flandre et en Belgique, et il en indiqua les résultats dans une relation intéressante, qui peut être regardée comme un complément des *voyages littéraires* acccomplis par les Bénédictins.

de Devinghen et de Bade, parce qu'ils doivent entrer dans l'abrégé chronologique des grands fiefs d'Allemagne, que j'ai envie de donner après ceux de France que je prépare et qui sont déjà bien avancés. Quoiqu'on trouve ici l'*Historia Zaringo-Badensis* de M. Schoepflin, qui renferme tout ce qu'on peut dire sur la matière qui en fait l'objet, je n'ai pas cependant le loisir d'en faire l'extrait, attendu la grande besogne du *Recueil des historiens de France* dont je suis chargé et que je dois mettre bientôt sous presse[1]. Il faut donc que vous ayez la bonté de venir à mon aide. Je ne vous demande pour le présent que ces marquis. Mais je vous préviens que je serai obligé dans la suite d'avoir recours à vous pour plusieurs autres, ou bien il faudra renoncer à l'entreprise. Vous savez que ce n'est pas proprement des généalogies qui sont l'objet de mon travail. C'est la suite chronologique des seigneurs qui ont regné dans un pays. Lorsque plusieurs l'ont partagé entre eux, il faut placer collatéralement ceux qui ont régné ensemble. Cependant lorsque quelque branche de la maison régnante s'est éteinte à la 2e ou à la 3e génération, il n'est pas nécessaire d'en faire une colonne particulière; mais il suffit de nommer, à l'article de celui qui en est la souche, le tems où elle a commencé et celui où elle a fini. Autrement on multiplieroit les colonnes, de manière que le format de l'in-8° que j'ai envie d'employer ne pourroit pas y suffire. En général je ne puis employer plus de quatre colonnes, encore est-ce beaucoup. Je tâche autant qu'il m'est possible de ne point passer le nombre de trois.

Comme on aime les bons mots des grands et les anecdotes, il faut recueillir tout ce que vous rencontrerez en ce genre qui en mérite la peine. En voilà certainement assez pour un homme aussi intelligent que vous l'êtes.

Il y a plus de 15 jours que je n'ai vu dom Berthod. Il m'avoit annoncé qu'il devoit retourner en Flandre avant la Pentecôte. Je ne puis supposer qu'il soit parti sans me dire adieu. J'en aurai le cœur net après demain.

Menagez votre santé, et surtout ne la fatiguez point pour moi.

[1] Par ce passage, où se trouve l'éloge si bien mérité du savant Schœpflin, l'auteur de l'*Alsatia illustrata*, on voit que, malgré le peu de goût qu'il avait pour continuer le recueil des *Historiens de France*, dom Clément le poursuivait néanmoins avec ardeur et persévérance, puisqu'il parle de mettre sous presse un nouveau volume, pour lequel il réclame l'assistance de son correspondant.

Rien ne presse pour la besogne que je vous demande. Avec la facilité que je vous connois, vous pouvez la faire en vous jouant et en donnant à votre esprit le délassement qui lui est nécessaire pour que la lame n'use pas le fourreau.

Je suis avec la plus vive reconnaissance et le plus sincère devouement,

Mon très-cher père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. CLEMENT.

A Paris, ce 30 mai 1775.

62.

Dom Clément à dom Grappin.

Mon révérend père,

Vous avez pour le coup parfaitement saisi ma pensée. J'ai présentement, dans le nouvel envoi que vous m'avez fait tout ce que je pouvois désirer sur les souverains de l'Alsace. Mon étonnement est de voir que vous ayez rempli cette tâche en si peu de temps. Il faut avouer que vous avez une facilité de concevoir et d'écrire qui n'est rien moins que commune. Je ne vois pas ce qui a pu donner occasion à dom Berthod de vous mander que je travaillois à un abrégé de l'histoire de votre province. Je me souviens seulement de lui avoir dit que je souhaiterois que vous fissiez une nouvelle édition plus ample de celui que vous avez déjà publié. Ce seroit un préliminaire qui feroit préjuger très-avantageusement de la grande histoire que votre académie prépare.

Dans la lettre que j'écris à dom Berthod à Bruxelles, je lui parle de votre inquiétude sur les commissions dont vous l'avez chargé et dont vous n'avez point encore reçu de nouvelles. Peut-être les livres que vous lui avez demandés ont-ils été mis dans le ballot qu'il fit partir d'ici avant son départ, et qui n'étoit pas encore arrivé à Besançon, il y a environ quinze jours, comme il me le marque par la lettre qu'il m'a écrite dernièrement.

L'arrivée de celle-ci ne préviendra point la gazette où vous apprendrez le rétablissement du parlement. Le roi a été reçu dans Paris comme une divinité. Il a paru dans le parlement et y a parlé avec toute la dignité convenable, et en même temps avec un air

de bonté qui a enchanté tous les cœurs. La seance a duré six heures, pendant lesquelles il n'a point changé de contenance[1]. En sortant, il a trouvé au pied de l'escalier les poissardes qui lui ont fait une (harangue) qu'il a écoutée avec satisfaction, après quoi elles lui ont chanté une chanson à sa louange, et enfin elles lui ont demandé la permission de danser; ce qui ayant été accordé, elles ont fait un branle qui a beaucoup diverti le roi.

Voilà la grande nouvelle du jour. Il n'y a de mécontent que le nouveau grand conseil qui doit aller demain à Versailles pour demander la permission de faire des remontrances sur la manière dont il est traité.

Je finis par où j'aurois dû commencer, en vous faisant mille remerciemens de la peine que vous avez bien voulu prendre pour m'obliger. J'ai envie de faire à mes momens perdus la chronologie des margraves de Bade, d'après l'histoire qu'en a donnée M. Schœpflin. Mais je prévois que je ne pourrai aller qu'à la fin du XIIe siècle. Quand j'aurai fait cette besogne, je vous l'enverrai en vous priant de vouloir bien la continuer, sans préjudice de vos occupations.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux dévouement, mon révérend père, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Fr. Clément.

13 novembre 1775.

63.

Dom Clément à dom Grappin.

Mon cher et respectable père,

Je finis l'année par vous souhaiter celle où nous entrons demain remplie de toutes les prospérités assorties à notre état. A ces vœux je joins un remerciement un peu tardif du présent que vous m'avez fait d'un exemplaire de votre abrégé de l'histoire du comté de Bourgogne. Je sais en effet qu'il avait été confié à dom Moniote. Mais le malheur que le pauvre garçon a eu d'être volé sur la route de Sens à Paris, m'en a privé. Cette perte m'a été sensible, parce que je comptois faire d'après votre récit beaucoup

[1] Dom Clément veut parler ici du lit de justice que l'année même de son avénement, c'est-à-dire le 12 novembre 1774, Louis XVI vint tenir à Paris, pour rétablir l'ancien parlement ainsi que le *grand conseil*, et supprimer les nouveaux *conseils* précédemment institués par Louis XV.

de corrections dans mon article des comtes de Bourgogne. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que je ne puis retrouver cet ouvrage à Paris. Je n'ai pas la hardiesse de vous en demander un nouvel exemplaire. Je me borne à vous exposer mon regret.

Un magistrat de mes amis, Bavarois de naissance et fort versé dans l'histoire de l'empire, travaille à me dresser des mémoires de l'histoire de la maison de Bade.

J'aurois besoin des comtes de Ferrete, des sires de Neuchâtel et d'une chronologie historique de la république des Suisses. Si j'étois assuré du rétablissement de votre santé, c'est à vous que je m'adresserois pour avoir ces articles, persuadé que personne n'est plus en état de remplir cette tâche que vous. Mais dans le doute où je suis encore sur l'état de vos forces, je n'ose vous faire aucune demande à cet égard. Tout ce que je vous conseille, c'est de vous ménager et de ne point écouter des demandeurs importuns qui voudroient vous surcharger. Je serois très-mortifié d'être de ce nombre, rien n'étant plus contraire au respectueux dévouement avec lequel je suis, mon révérend père, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Fr. Clément.

A Paris, ce 31 décembre 1775.

64.

Dom Clément à dom Grappin.

Mon très cher père,

Je suis honteux d'avoir si longtemps différé de vous écrire. Quand on a des amis essentiels comme vous, il faut les cultiver avec soin. Mais aussi, quand on est surchargé de besogne, on n'est pas toujours libre de remplir tous les devoirs extérieurs de l'amitié. C'est le cas où je me trouve. Pardonnez-moi donc le manquement où je suis tombé à votre égard, et ne l'imputez pas à l'oubli de ce que je vous dois, moins encore à l'indifférence pour ce que vous m'avez fait espérer. Je présume que vous-même n'avez point perdu de vue ce dernier objet. Mais vous faites bien d'en prendre à votre loisir, et de ne rien précipiter afin d'être plus exact. C'est un point dont je suis extrêmement jaloux, parce que j'y mets tout le mérite de l'ouvrage que j'ai entrepris. Un faux bel esprit

a dit que c'était là le sublime des sots. Mais heureux les sots qui ont pour eux la vérité! Quelque défectueuses que leurs compositions soient d'ailleurs, elles survivront à celles qui ne présentent que des mensonges embellis des fleurs de l'élocution. On peut juger par là combien peu d'ouvrages de notre siècle passerout à la postérité.

Les nouvelles publiques vous ont annoncé la mort du roi de Portugal. Notre cœur n'a pas cependant encore pris le deuil. On soupçonne du mystère là dessous.

Le bruit court que la princesse du Brésil, proclamée reine, a contre elle un parti qui veut lui substituer le prince de Beira, son fils, attendu qu'en tout État les mâles excluent toujours les femelles pour la succession au trône. On ajoute que Carialzi, qu'on dit être dans les intérêts du prince, est exilé.

Une autre nouvelle fort répandue dans Paris est que la czarine est tombée en apoplexie et de là en paralysie.

Le cardinal de la Roche-Aymon est depuis trois semaines en convalescence au grand dépit de ses envieux, qui dévoroient des yeux sa succession[1]. Il y avoit commission à un de nos procureurs généraux d'envoyer à Versailles un courrier sitôt qu'il auroit expiré. On dit néanmoins qu'hier il étoit mal.

Voilà toutes les nouvelles que je puis vous mander. Adieu, mon très-cher père, ayez soin de votre santé, et soyez persuadé que personne ne s'y intéresse plus sincèrement que votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Fr. Clément.

A Paris, ce 24 mars 1777.

65.

Dom Clément à dom Grappin.

Mon très-cher père,

Je vous prie de vouloir excuser ma lenteur à vous faire mes remerciemens du paquet que vous m'avez envoyé par dom Berthod;

[1] Le cardinal Charles-Antoine de la Roche-Aymon, outre l'archevêché de Reims, avait encore la charge de grand aumônier de France, et le ministère, si important alors, de la feuille des bénéfices : on comprend donc que, selon dom Clément, une si riche succession fût convoitée à l'avance. Le cardinal, qui avait

vous vous méprendriez assurement, si vous la preniez pour une marque d'indifférence. Je sens tout le prix du travail que vous avez bien voulu entreprendre pour moi. Mais je suis fâché que vous vous soyez occupé des sires de Neuchâtel. Je pensois, après ce que vous m'aviez marqué il y a neuf ou dix mois, que vous me laissiez le soin de cet article, et j'y ai travaillé en conséquence. Il est fait depuis deux mois, et je ne crois pas avoir besoin de le retoucher. Ce que je vous demanderois aujourd'hui, ce sont les sires de Salins. Vous avez dans votre capitale tout ce qui est nécessaire pour remplir cette tâche; vous n'êtes pas le seul de votre congrégation qui veuille bien me consacrer une partie de son loisir. Je viens de recevoir une lettre de dom Fleurant, de Senones, qui m'annonce qu'il a dressé pour moi la chronologie historique des princes de Salm; c'est un morceau que j'attends avec empressement. Il n'y a que parmi nous que je ne trouve aucun secours. Deux magistrats de cette capitale ont la bonté de me dresser actuellement, l'un la chronologie historique des ducs de Silésie, l'autre celle de Rome, suivant une méthode entièrement neuve, ce qui renverse tout ce qu'on a dit jusqu'à présent sur le calendrier de Numa. Si j'avois à côté de moi un coopérateur tel que vous, dans peu d'années, le public auroit une chronologie universelle qui feroit tomber en discrédit toutes celles qui l'auroient précédée.

Adieu, mon très-cher père. Ménagez votre santé, qui est précieuse pour tous ceux qui vous connoissent, et spécialement pour celui qui est, avec la plus vive reconnoissance,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

Paris, ce 7 septembre.

66.

Dom Clément à dom Grappin.

Mon révérend et très-cher père,

Vous devez être surpris de n'avoir pas encore reçu mes remerciemens de la chronologie historique des sires de Salins que vous m'envoyâtes, il y a trois semaines, dans le paquet qu'adressa

assisté Louis XV à ses derniers moments, conféra le sacre à Louis XVI, dont il avait célébré lui-même le mariage en 1770, et mourut, en 1777, doyen de l'épiscopat français.

dom Berthod à M. Moreau; mais elle ne m'a été remise qu'avant-hier au soir, grâce à l'étourderie de mon neveu, qui, l'ayant reçue du commis de M. Moreau avec la lettre de dom Berthod, ne m'apporta que celle-ci, et laissa par oubli dans sa chambre votre paquet, erreur dont il ne s'est aperçu que lorsque mon travail sur le même sujet étoit entre les mains de la personne qui veut bien prendre la peine de mettre au net mes brouillons. Du reste, je m'aperçois que nous avons tous deux puisé à la même source. Ainsi, votre travail ne me servira que pour suppléer ce qui pourroit manquer dans le mien. Les époques des faits sont les mêmes de part et d'autre. J'avois prévenu l'excuse que vous me donnez de votre retardement, loin de l'imputer à négligence ou indifférence pour moi. Soyez persuadé que je suis très reconnoissant de la peine que vous a coûté votre travail. Si vous pouvez m'obtenir les éclaircissemens que dom Berthold m'a promis sur la maison de Dampierre, ce sera une nouvelle obligation que je vous aurai. Je vous embrasse tous les deux et vous fais à l'un et à l'autre mille souhaits heureux pour le nouvel an.

Je ne sais si vous avez connoissance du trésor généalogique de dom Cossimo dans le premier volume, paru il y a deux mois. L'auteur est tombé hier en apoplexie, et ne passera peut-être pas la journée. Je voudrois savoir ce qu'on pense à Besançon de son travail dont on parle ici diversement.

Adieu, mon très-cher père; soyez persuadé du respectueux dévouement avec lequel je suis,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

P. S. Pardon de vous avoir fait cette lettre sur une simple feuille. Je m'en aperçois qu'après coup. Le départ instant de la poste ne me permet pas de recommencer.

29 décembre 1777.

67.

Dom Clément à dom Grappin.

Mon révérend père,

Quelque bon que soit votre ouvrage, ce n'est pas à Paris qu'on

peut en trouver le débit; tout ce qui s'appelle histoire locale y est dans le plus grand discrédit. Il y a près de deux ans que M. Chevalier nous envoya des exemplaires de son *Histoire de Poligny*. Nous n'en avons pas encore vendu quatre. La littérature frivole étouffe aujourd'hui l'érudition; on ne veut que des livres d'amusement. Ne cessons pas néanmoins de lutter contre le mauvais goût; il viendra sans doute un temps où le bon reprendra le dessus; alors les livres qu'on néglige aujourd'hui rentreront en faveur.

Je vous adresse une lettre de dom Berthod, suivant l'avis qu'il m'a donné, et suis avec un respectueux dévouement,

Mon révérend père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

Paris, ce 20 novembre.

68.

Dom Clément à dom Grappin.

J'ai reçu, mon très-cher père, avec bien de la reconnoissance le mémoire que M. Perreciot m'a fait parvenir par votre canal pour m'aider à dresser la carte de la France sous les premiers rois de la troisième race. Il est venu trop tard pour que j'en puisse faire usage dans notre douzième volume qui est achevé d'imprimer pour le corps de l'ouvrage. Je ne sais même si nous placerons cette carte au volume suivant qui roulera sur la même période, c'est-à-dire sur les règnes de Philippe I, Louis le Gros et Louis le Jeune, qui embrassent ensemble un espace de 120 ans. La vraie place de cette carte devoit être à la tête du règne de Hugues-Capet, et puisque cette considération a échappé à nos prédecessseurs, il me semble que l'à-propos ne viendra bien qu'au commencement du règne de Philippe-Auguste, sous lequel on voit les grands fiefs se réunir à la couronne.

J'ai remis à M. Barrois la liste des livres que vous m'avez demandés. Dom Berthod a plusieurs livres nouveaux à demander au controlle général et à la bibliothèque du Roi, et entre autres le onzième volume in-4° de l'*Histoire de France*, de Velly, avec deux volumes de gravures qu'on débite comme faisant les douzième et

treizième volumes de cette histoire ; le deuxième volume de l'*Histoire de la maison de Bourbon*, par M. Desormeaux[1]; l'*Histoire ecclésiastique de la cour*, par l'abbé Oroux, deux volumes in-4° ; les tomes trente-huit et trente-neuf des *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*. Quand j'aurai ces livres avec ceux que M. Barrois doit me remettre, il y aura de quoi faire un ballot d'un poids suffisant pour être remis aux rouliers.

Il n'y a rien ici de certain, que ce que les nouvelles publiques vous ont appris. Ce seroit vous amuser en pure perte que de vous mander tout ce qui se débite journellement sous l'arbre de Cracovie.

Adieu, mon très-cher père, embrassez pour moi dom Berthod, et soyez persuadé l'un et l'autre du respectueux devouement avec lequel je suis,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

Ce 10 août.

Je me suis trompé en vous marquant de demander l'*Histoire ecclésiastique de la cour* J'ai reçu pour vous cet ouvrage que j'ai même fait relier pour me donner la satisfaction de le lire, et j'en suis très-content, à l'exception des éloges un peu outrés qu'on y fait de la société.

69.

Dom Clément à dom Grappin.

Mon révérend père,

Je suis ravi d'apprendre de vos nouvelles par vous-même après en avoir été privé si longtems. Peut-être pensez-vous que c'est ma faute de n'avoir pas entretenu notre commerce, mais je vous avoue que depuis qu'il est interrompu, j'ai été tellement occupé,

[1] Les cinq volumes de l'*Histoire de la maison de Bourbon*, par Désormeaux, historiographe des princes de cette maison, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, furent publiés de 1772 à 1788. On a du même auteur l'histoire particulière de Louis de Bourbon, prince de Condé, celle du maréchal de Luxembourg et de la maison de Montmorency, ainsi qu'un *Abrégé de l'histoire d'Espagne*.

qu'il m'a fallu suspendre toute correspondance qui n'étoit pas relative à mes travaux. Ils croissent à mesure que j'avance en âge. Me voilà aujourd'hui avec le poids de soixante-dix ans, chargé de fournir dix feuilles par mois à l'impression, pour ma nouvelle édition, qui sera presque entièrement différente de l'ancienne[1]. Je m'étonne que vous me demandiez quelles sont les conditions que les libraires y ont mises pour le débit, après environ quinze mille exemplaires qu'on a débités du prospectus. Elles sont de deux sortes. 1° Ceux qui ont souscrit avant le 1er décembre dernier payeront pour chaque livraison, qui est de quatre-vingt-dix feuilles, la somme de 18 # jusqu'à la dernière, avec cet avantage néanmoins qu'à la fin de l'édition il sera fait remise de la somme de 24 # à ceux qui représenteront un exemplaire de la précédente édition, ou du moins le frontispice de cet exemplaire, qui sera parafé par le libraire et ensuite rendu. Le terme étant passé, chaque livraison est présentement de 21 # pour ceux qui n'ont pas souscrit. On s'attendroit vainement à un rabais de la part du libraire, parce qu'il n'a tiré cette édition qu'à la moitié de la précédente. Tout ce que je puis faire pour le service de M. le président de Vezet, c'est de m'engager à lui fournir un exemplaire sur ceux qui doivent me revenir, à raison de 50 # le volume relié. Le premier paraîtra dans le mois de septembre prochain. Je voudrois bien être à même de vous en promettre un pour les landgraves et ducs d'Alsace et dont vous avez pris la peine de me dresser la chronologie historique. Mais je le dois de préférence à M. l'abbé Grandidier, qui a refait entièrement cet article avec plusieurs autres de ma façon que je lui avois envoyés. Les dépenses que mon travail m'occasionne ne me permettent pas de suivre tous les mouvemens de ma reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Mon révérend père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Clément.

A Paris, aux Blancs-Manteaux, ce 29 mars 1784.

[1] Dom Clément désigne ici la troisième édition de l'*Art de vérifier les dates*, son ouvrage de prédilection, qu'il publia de 1783 à 1792, avec des changements et des additions considérables. On voit que, malgré sa collaboration à d'autres

70.

16 mars 1786.

Dom Gourdin à dom Grappin.

Bien des remercimens, mon très-cher confrère; voilà ma petite bibliothèque bien glorieuse de se sentir enrichie de vos productions. Elle n'oublie point vos promesses. Elle se souvient d'un certain *Abrégé de l'histoire de Bourgogne* qui doit être bien fait, puisqu'il vient de vous, Savez-vous que si j'avois quelques prétentions à savoir quelque chose, vous me décourageriez en vous voyant si instruit et de tant de choses. Quel âge avez-vous donc? Y a-t-il un siècle que vous étudiez? Je touche à la fin bientôt de ma quarante-septième et je ne suis qu'un ignorant. Mais vivent les sots! Ils ont le talent d'être satisfait d'eux-memés et de tout ce qu'il font. En dites-vous autant, messieurs les beaux esprits? On vous lit, on vous admire, à peine vous le dit-on. On vous critique en face, à tort et à travers, et vous avez du chagrin. On siffle un sot, mais il s'en moque, il ne s'en estime pas moins un seul instant; encore une fois : Vivent les sots!

M. de Couronne, qui est charmé de vous connoître et que vous serez, j'espère, charmé de connoître, a fait sceller votre diplôme et il doit être parti. Quant aux statuts de la compagnie, je vous les ferai passer dans quelque temps avec un almanach de Normandie où vous trouverez la liste de vos nouveaux confrères. L'année prochaine on y ajoutera le nom de Votre Révérence et celui d'un de nos jeunes confrères qui demeure ici. Sa partie est la méchanique, pour laquelle il montre les plus heureuses dispositions. C'est avec lui que je compte faire mon voyage l'année prochaine et aller vous baiser les mains.

Signé Gd.

71.

Dom Gourdin à dom Grappin.

Voici, mon cher confrère, la Dissertationnile sur Licinius que

ouvrages fort importants, malgré le poids de ses soixante et dix ans, le vénérable et laborieux bénédictin n'avait rien perdu de son activité, puisqu'il fournissait alors dix feuilles par mois à l'impression.

vous desirez. Je souhaite que la lecture vous en intéresse quelques minutes. Je n'ai point cru devoir copier au bas tous les passages des auteurs cités. Je le fais pour moi et je ne cite jamais sans vérifier et mettre au bas le passage entier sur lequel je m'appuie; cette méthode est longue, mais elle est sûre. On appelle cela travailler à la bénédictine, et vous vous rappelez que Voltaire, qui ne l'étoit pas, mais qui se créoit des authorités, disoit fort plaisamment, en parlant de je ne sais quelle bagatelle: « Je n'approfondirai point ce sujet, quelque bénédictin nous donnera la dessus un vol. in-folio avec deux autres de preuves. » Vous savez ce que je vous ai mandé et ce dont je vous ai prié dans ma dernière lettre. Don Gotheran se chargera très-volontiers de ce que vous ou vos amis pourront ou voudront me donner, et je leur en ferai un bel et bon remerciement en vers ou en prose à leur choix.

Vous ne m'avez jamais dit ce qu'on pensoit de ma Rhétorique dans votre pays, il paraît qu'elle n'y prend pas. Je viens d'en dépêcher trois exemplaires pour Gênes, un pour un médecin que je connais, un pour l'Université et le 3e pour le prince.

J'oubliois de vous dire que s'il y a beaucoup de pierres gravées dans vos cantons, priez qu'on m'en communique les empreintes en soufre que l'on mettroit avec du son dans une petite boète.

Vale et me ama.

Signé Gd.

72.

Dom Gourdin à dom Grappin.

J'ai reçu tous vos envois dans leur tems, mon cher confrère, et dernièrement votre abregé de l'*Histoire de Bourgogne*. Grand merci, me voilà riche de vous et par vous. Vous auriez reçu il y a longtems les statuts de notre académie si M. de Couronne en avoit pu retrouver un in-4°. Je vous en envoie un 8° de l'édition de notre bibliothécaire, ou plutôt de notre garde-livres, avec une table de sa façon. Cette édition n'est point avouée par la compagnie, qui l'ignoroit. Si c'eût été elle qui l'eût donnée elle y auroit inséré les divers changemens qu'elle a été obligée d'y faire et qui sont le fruit de ses délibérations portées sur les registres.

Si vous étiez bien sage vous feriez un petit ou plustôt un long

voyage dans ce pays, vous y arriveriez vers le 26 juillet ou même avant. Je vous mènerois voir la mer à Fécamp, et nous serions de retour pour la séance publique le 2 août. Voilà une partie à faire.

Parmi vos hommes illustres vous comptez Vincent de Beauvais. Je ne sais si Papillon vous en a donné l'exemple[1], mais mon cher monsieur, ce Vincent est Picard, il est surnommé de Beauvais pour y être né ou pour y avoir demeuré. Je sais qu'on l'a surnommé *Burgundus;* c'est que de son tems vos ducs de Bourgogne régnaient sur cette partie de la Picardie. Vous êtes assez riches d'ailleurs pour vous passer de ce savant faiseur de miroirs.

Portez-vous bien et croyez-moi pour la vie votre confrère et ami.

Signé Gd.

Luzeu, le 10 mars 1788.

73.

Dom Rousseau à dom Grappin.

D. Noirot, qui vous a déjà écrit, mon cher prieur, en faveur de ces gens de Froidecouge que vous avez recommandés à l'intendant, se joint à moi pour vous prier de les aider encore si vous pensez qu'il soit besoin.

En parcourant dernièrement ce qui est à la tête du VI[e] volume de l'*Histoire littéraire*, sur l'état des lettres en France au x[e] siècle, j'eus occasion de faire une note qui pourroit être intéressante pour la perfection du catalogue de vos archevêques. Il y est fait mention d'un concile tenu à Châlons, auquel il est dit qu'assista un Fymin, archevêque de Besançon. Ce nom m'ayant paru étrange, ce fut pour moi une raison de voir d'abord le catalogue que vous en avez donné dans votre abrégé; ensuite celui que M. l'abbé Paulin a inséré cette année dans son II[e] volume de Théologie, et comme on n'y trouve point d'archevêque de ce nom, ni même qui en approche, je cru devoir recourir à la source indiquée par D. Rivet,

[1] Des différents ouvrages de Philibert Papillon, le savant chanoine de la Chapelle-aux-Riches de Dijon, dom Gourdin veut rappeler ici la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, qui parut en 1742, quatre années après la mort de l'auteur. Papillon avait, en outre, travaillé à la *Description du gouvernement de Bourgogne*, par Garreau, et publié la *Vie d'Abeilard*, ainsi que celle de Jacques Amyot.

savoir : le 4e tome du *Trésor des Anecdotes* de D. Martène, p. 71, 72. Il y est dit qu'en 915, *indict. III*, se tint un concile à Chaalons-sur-Saône, présidé par Austier, Austerius, archevêque de Lyon, et où l'on voit effectivement un Fymin, *Fyminus Vesonsionensis archiepiscopus*. Au commencement de cette pièce, où tous les prélats qui y assistaient sont rappelés, Fymin y est nommé après les évêques de Chalons et de Mâcon, mais avant l'archevêque de Narbonne. Ces deux évêques auroient-ils eu rang devant deux archevêques, parce que les premiers étoient dans leur province? Au reste, dans la souscription de ce concile, les archevêques y sont devant tous les autres et en cet ordre : Austerius Lugdun. archiep. Fyminus Vesoncionensis archiepiscopus. Agius Narbon. archiep. Ardradus Cabilon. episcop. Gerardus Matiscon. episc. Alisachus Bellicens. episcop. Odilardus Maurienens. episc.

Cependant, je ne sçais trop si ces souscriptions ne seroient pas du fait de D. Martène. Il le paroît par la note de ce bénédictin, qui dit que dans le manuscrit du président Bouhier, d'après lequel il donne ce concile, il n'y a point de souscription : *In cujus fine desiderantur subscriptiones*. L'acte est néanmoins terminé en ces termes : *Et ut firmius teneretur propriis nominibus subfirmaverunt;* ce qui auroit peut-être autorisé D. Martène à ce remplissage, à moins qu'il ne l'ait fait d'après l'acte même, quoique informe, qu'en a donné Pierre de la Lande dans son supplément des conciles des Gaules; ce que je n'ai pas pu vérifier, n'ayant pas cet ouvrage.

Une autre remarque à faire sur ce concile regarde Alisachus de Belley. L'abbé Paulin, dans le catalogue qu'il donne aussi des évêques de cette église, écrit Flizachus; il y a ici une faute vraisemblablement, d'autant plus que cet évêque ne paraît être connu que par ce concile, puisque tout ce qu'il en dit se borne à cette remarque : *Flizachus Cabilonensi concilio, anno 915, adfuisse existimatur*. Mais pourquoi ce terme *existimatur?* Est-ce que ce concile ne feroit pas foi? Je laisse tout cela, monsieur l'académicien, à votre critique et à vos lumières, pour en faire tel usage que vous trouverez convenable.

Grand merci du bel éloge de M. l'abbé Grandidier[1]. Je l'ai lu

[1] L'éloge historique que D. Grappin composa sur l'abbé Grandidier, chanoine de la cathédrale de Strasbourg, et historiographe de France, fut publié en 1788. On sait que l'abbé Grandidier, outre ses *Essais sur la cathédrale de Strasbourg*, et

avec plaisir, mais toujours avec de nouveaux respects. Je vous embrasse pour moi et pour les vôtres.

ÉT. ROUSSEAU.

74.

Luxeu, le 12 mars 1791.

Dom Mouton à dom Grappin [1].

J'ai bien partagé avec vous, mon cher Grappin, la surprise où vous a jeté la métamorphose de notre ami; mais ce qui a augmenté mon étonnement, c'est que de bonne foi comme vous connoissez ce digne ami, il appuie sa façon de penser actuelle sur l'histoire ecclés., sur les Sts PP., sur Duguet [2], etc., précisément sur les autorités qui m'ont appris le contraire.

Je n'ai point fait de recherches particulières pour prouver l'indispensable obligation où se trouve le clergé de suivre et accepter l'organisation civile que l'autorité souveraine vient de lui tracer. Depuis longtems je désirois une réforme à peu près semblable. Quand le plan en a paru dans les rapports de MM. Camus, Martineau, etc., j'ai cru reconnoître ceux que je m'étois tracés d'après mes lectures, et j'ai désiré qu'il fût adopté comme conforme à l'Écriture et à la traduction la plus pure de l'antiquité; mais j'ai tremblé dès lors pour les maux que l'exécution en occasionneroit à l'église de France, parce que je prévoyois l'usage que les mécontens ne manqueroient pas d'en faire pour s'opposer à la constitution.

Cependant, la question me paraissoit si claire, si peu suscep-

son *Histoire de l'Alsace*, a laissé des travaux intéressants sur les *Minnesingers* et sur *Gottfrid*, poëte allemand du IXe siècle.

[1] En citant cette lettre et la suivante de dom Mouton, nous ne voulons nullement, pas plus que pour les autres parties de cette correspondance, assumer la responsabilité des principes qui y sont soutenus. Notre seul but est de montrer quel trouble profond les questions soulevées par la Révolution française avaient jeté parmi les membres du clergé monastique, aussi bien que parmi ceux du clergé séculier.

[2] L'ouvrage de Duguet dont il est ici question est le *Traité sur les devoirs d'un évêque*, publié en 1710. L'auteur, théologien et moraliste, et particulièrement versé dans l'étude de l'Écriture sainte, était prêtre de l'Oratoire; mais il avait été obligé de quitter cette congrégation à cause de son attachement aux principes de Jansénius et du père Quesnel.

tible de difficultés sérieuses, si bien appuiée sur l'histoire ecclésiastique, que l'idée ne m'étoit pas venue de m'en occuper jusqu'au passage de mes amis. J'ai eu trop d'occupations depuis, soit après nos comptes, soit après différentes autres affaires temporelles qui m'occuperont encore longtems, que je n'ai pas eu le temps d'y penser, du moins, pour faire les recherches de tout ce que j'ai lu à ce sujet. Je tâcherai de le faire dans la suite. En attendant, je dois vous dire le parti que j'ai pris.

J'étois à Lure lorsque, par provision, on nous a payé le 1er trimestre, etc., nos pensions pour 1791. On a exigé préalablement le serment des fonctionnaires jusqu'aux professeurs inclusivement, et quant à moi, on a décidé qu'on s'en rapportoit à ce qu'il me plairoit de déclarer sur le dessein où j'étois de continuer ou plustôt de renoncer entièrement (car on avoit prévenu ces messieurs que je n'exerçois pas quoiqu'approuvé) et qu'on ne laisseroit pas de me payer. A mon retour, j'ai cru que ce seroit manquer à la vérité, si je gardois le silence, et quoique je fusse décidé à ne pas plus user des pouvoirs que du passé, j'ai fait le serment, il y aura demain quinze jours.

Par malheur, cette cérémonie a eu lieu pendant le séjour que mes amis ont fait ici, parce que la municipalité l'a retardée de huit jours. Ils ont été offensés. Je leur aurois de tout mon cœur évité ce sujet de mécontentement, du moins pour le moment, mais j'avois donné ma parole. J'étois d'ailleurs persuadé qu'il étoit pour moi d'un devoir indispensable de m'expliquer dans les circonstances pour ne pas autoriser un schisme dont nous sommes menacés.

Pourquoi, leur disois-je, ne pas convenir que la nouvelle élection vaut infiniment mieux que l'ancienne manière de pourvoir aux offices ecclésiastiques; qu'elle approche beaucoup (si ce n'est pas la même) de celle dont l'Écriture nous fournit deux exemples; qu'elle remédie même aux abus des élections tumultueuses du peuple, dont les Sts PP. se plaignoient; que ce sont les peuples qui ont délimité les paroisses, les diocèses, en se donnant aux apôtres, aux prédicateurs, ou en les appelant ou les arrêtant chez eux.

Combien de villes du second ordre ne se sont pas donné des évêques du vivant de celui qui occuppoit l'ancien siége, lesquels évêques ont été sacrés par des étrangers à la province ou par un

autre que celui qui avoit le droit de les sacrer. Combien d'évêques n'ont pas été rejetés par les peuples et d'autres mis en leurs places, sans qu'il en ait résulté aucun schisme, dès que le peuple n'alléguoit d'autre raison que sa volonté; parce qu'on étoit persuadé que ces offices onéreux n'étoient établis qu'en faveur des gouvernés, Ne doit-on pas la renaissance de l'église de Hollande à un évêque étranger, à un coadjuteur de Babylone? L'église ou plustôt la cour de Rome ne s'y opposoit-elle pas de toutes ses forces, comme elle fait encore? Pourquoi les évêques actuels cessent-ils d'être François? L'organisation nouvelle n'est-elle pas une suite des quatre articles du clergé de France? Tous ceux qui refusent de les admettre ne sont-ils pas rejetés par la loi? etc.

Rien n'a touché ces pauvres émigrans, nous nous sommes quittés amis, mais divisés sur un article qui leur paroît essentiel au salut, comme ils m'en ont écrit. Mais rien ne m'empêchera de reconnoître l'évêque que la providence va nous donner, et je ne cesse de prier qu'il soit selon le cœur de Dieu, ou que dans sa miséricorde il en fasse un homme nouveau au moment de sa consécration, comme il arriva à saint Germain.

Dès le moment de son élection, j'ai reconnu notre digne métropolitain et je prie Dieu de tout mon cœur qu'il daigne, par son canal, combler son peuple de bénédictions. La réforme qui s'opère est un trop grand bien, pour qu'elle n'essuie pas des contradictions de toutes espèces. Il faut s'y attendre. L'Église va malheureusement être exposée à une persécution inverse de toutes les précédentes. Les grâces et les faveurs accompagnent aujourd'hui la bonne cause, ce qui n'a jamais eu lieu qu'un moment à la conversion des princes. Combien de mauvais sujets ne vont-ils pas intriguer pour être substitués à d'excellents ouvriers? Voilà ce qui nous doit faire gémir.

Le parti que vous m'offrez est bien de mon goût, cher ami, parce qu'il me réuniroit à vous, surtout après que les affaires actuelles me séparent de mes amis, sans espérance de retour, M. l'Abbé pensant comme eux; mais le séjour d'une grande ville; mais le monde! et le grand monde! pour un homme qui n'a rien de ce que la société exige, et qui ne pourroit apporter qu'un goût physique pour la retraite.

Je n'ai jusqu'ici d'autre projet que de continuer la vie commune dans une de nos huit maisons, s'il y reste un peu d'ordre;

ou une velléité de me retirer avec mes sœurs, surtout si la religieuse revient; leur maison isolée dans une campagne m'y invite; je n'y trouverai que les richesses qu'on reprochoit à l'ami de saint Basile, un jardin et une fontaine. Si nous sommes payés, j'ajouterai des livres à ceux qui y sont déjà. Si les affaires de la nation ne lui permettent pas de fournir à notre entretien, nous y suppléerons par la culture d'une vigne, d'un champ, qui ne sont pas éloignés.

Vous ne pouvez pas vous dispenser d'accepter les occasions de travailler; les circonstances vous en font un devoir exprès. Dans un temps de danger un soldat ne doit pas abandonner l'armée. Il faut prier le Dieu fort de vous inspirer le courage et la force dont vous avez besoin. Actuellement tout semble favoriser ceux qui suivent la bonne cause; mais qui peut prévoir ce qui suivra? On doit s'y attendre et s'armer de courage sans compter sur ses forces. L'organisation ou la réforme de tant d'abus est un grand bien; il faut donc la soutenir de toutes ses forces.

Nous avons toujours conservé le costume et nous espérons qu'on nous laissera enfin arriver au printemps; alors nous ferons voir, comme nous l'avons déjà dit, que nous ne tenons pas à l'habit et que nous sommes citoyens. C'est le froid de notre église qui nous retient. Paliod est le seul qui soit en ecclésiastique. Bonsoir, je vous embrasse de tout mon cœur.

D. Fr. Mouton, votre ami. Bonjour à Corselle.

75.

Dom Mouton à dom Grappin.

Vous m'avez fait plaisir, mon cher ami, de me renvoyer la lettre de M. Babey, attendu que bien des gens ne vouloient pas en croire à la copie que j'en avois gardée. Il ne m'a pas fait de réponse; et il est probable qu'il n'en fera pas.

Vous allez donc enfin tenir un synode vraiment canonique. C'est dommage que votre clergé ne soit peut-être pas encore bien préparé; mais au moins cette assemblée conduira bientôt à quelque chose de plus parfait et de plus avantageux à l'Église.

Je me souvenois bien d'avoir lu autrefois les actes du concile d'Utrech; mais je n'ai qu'une idée confuse de ce qui y est traité.

Je viens, après quelques recherches, de le tirer de la bibliothèque. C'est vous-même qui nous l'avez procuré lors de la vente des livres de M. le cardinal. Je cherche une occasion pour vous le faire passer. Cela vaudroit mieux que tout ce que je pourrois vous en dire; d'autant plus qu'il me faudroit beaucoup plus de temps que n'en mit jadis M. de Brienne pour en faire le rapport, qui lui a valu des éloges du saint père, lesquels éloges ne laveront jamais les taches qu'il a faites pour toujours à sa réputation, par cette œuvre d'iniquité qui a été surprise à sa religion comme à sa prudence [1].

Il me semble qu'on ne peut pas contester à MM. les curés une juridiction ordinaire et immédiate de droit divin sur leurs paroissiens, sauf les cas de dévolution et les cas réservés; en sorte que MM. les évêques n'ont qu'une juridiction médiate, du moins dans le cours ordinaire des choses.

Quant aux cas réservés, ceux que les papes se sont réservés sont un abus d'autorité intolérable. C'est une usurpation sur la juridiction des évêques, et une vexation à l'égard des fidèles. Vous savez bien qu'ils n'ont été introduits que dans des temps d'ignorance, où l'on ne reconnoissoit d'autre autorité que celle du pape. C'est par ce motif que souvent les évêques y ont donné les mains. Sous cette considération, l'origine en étoit moins impure.

Quoi qu'il en soit, l'usage existoit, c'étoit une puissance établie lors du concile de Trente; cette sainte assemblée a donc pu dire qu'elle existoit et que toute puissance venant de Dieu, celle-ci devoit être respectée; mais le concile n'a point examiné d'où venoit ce droit, ni les conditions qui pourroient, dans la suite, en continuer l'existence ou l'anéantir. Une de ces conditions essentielles étoit le consentement exprès ou tacite des évêques. Les choses restant *in statu quo*, l'usage pouvoit être bon et légitime; mais la discipline étant changée, il peut être changé aussi. Il n'avoit été introduit que pour l'édification et non pour sa des-

[1] Le cardinal Loménie de Brienne, premier ministre de Louis XVI, fut loin de recevoir toujours les éloges du souverain pontife, comme le dit ici le religieux bénédictin, au sujet d'une question qui remuait alors si vivement les opinions et les consciences. En effet, le cardinal ayant prêté serment à la constitution civile du clergé, le pape Pie VI lui en adressa de sévères reproches, par son bref du 23 février 1791.

truction. C'est aux pasteurs qui sont sur les lieux à juger de cette incommodité ou commodité. Ajoutez qu'il y a une espèce d'injustice d'obliger les fidèles d'aller chercher bien loin ce qu'ils peuvent trouver chez eux; et que ne pourroit-on pas dire là dessus! Quels inconvéniens n'en résulteroit-ils pas, si on obligeoit les fidèles à passer les Alpes? On ne les y contraint pas; j'en conviens; n'est-ce donc pas une momerie? On écrit, on fait venir une dispense; souvent le pénitent en est quitte pour un petit délai; et le confesseur est obligé d'en faire les frais.

D'ailleurs il faut trancher là dessus, les monumens ecclésiastiques ne nous montrent aucun péché réservé au pape, qu'autant qu'il s'y trouvoit annexée quelque censure. C'étoit l'excommunication qui étoit réservée; aussi arrivoit-il souvent que le pape, ayant levé les censures, renvoyoit le pécheur à l'ordinaire pour subir la pénitence et recevoir l'absolution de son crime.

Enfin ces cas réservés étoient des péchés publics, pour lesquels il étoit imposé des pénitences publiques. Mais pour les péchés secrets, il me semble, sauf meilleur avis, qu'ils ne furent jamais réservés, ou qu'ils ne durent pas l'être et qu'on ne doit pas les réserver aujourd'hui, de peur de s'exposer à violer le secret si sacré de la confession; du moins ne doit-on pas les renvoyer au pape.

Quant aux cas réservés aux évêques, d'après ce que j'ai lu des antiquités ecclésiastiques, je m'en suis formé à peu près la même idée. Ils n'étoient réservés qu'autant qu'ils étoient sujets à la pénitence publique et à l'excommunication; encore n'étoient-ils pas proprement réservés aux évêques, puisque le prélat n'imposoit jamais la pénitence et ne donnoit l'absolution qu'avec son presbytère, c'est-à-dire avec ses prêtres. A quoi donc se réduiroit la réserve, si elle n'avoit lieu que dans les cas de la censure? Nous n'admettons point celles qui sont encourues par le seul fait. Il n'y en auroit donc plus.

Si vous vous donniez la peine d'examiner là dessus la discipline de l'Église, vous seriez convaincu que les cas réservés d'aujourd'hui ne sont point ceux des anciens; qu'ils sont plustôt *ad destructionem* qu'*ad edificationem*. Presque tous les évêques en paroissent persuadés dans les différens statuts qu'ils ont faits à ce sujet. Après avoir donné la liste des cas qu'ils se réservent, ils ajoutent que pour empêcher que cette réserve n'éloigne des

sacremens, etc., tels et tels pourront absoudre. Voyez aussi leurs listes, comment elles varient surtout à l'égard des réserves au pape. Les unes de ces listes les portent jusqu'à vingt et plus, d'autres les restreignent à quatre ou cinq et souvent surtout parmi les cas réservés aux évêques. Ce ne sont donc pas des péchés qu'on se réserve. Au moins falloit-il s'en tenir aux termes du concile de Trente et ne pas réserver les fautes qu'il n'est pas possible de placer parmi les *graviora et atrociora*. Peut-être le meilleur seroit-il de les supprimer toutes ces réserves, à moins que dans les cas d'une pénitence publique et des censures encourües après une sentence. Mais la prudence et la charité exigent qu'on ne fasse le bien qu'avec beaucoup de circonspection, surtout lorsqu'il s'agit de fronder des préjugés trop solidement établis, ou des usages qui ne nuisent point à la foi et à la piété. C'est en ce sens qu'est vrai l'axiome : l'amour du mieux est souvent le plus grand ennemi du bien.

Nous sommes dans le plus grand ennui, parce qu'on vend nos effets depuis lundi. L'avocat Coquillard a dû vous écrire pour vous apprendre le mariage de sa sœur aînée avec M. Verguin; il a été célébré avant-hier; ils sont aujourd'hui dans de grands galas.

J'attends avec empressement ce que vous devez m'envoyer, mais marquez ce que je vous dois. Bonsoir de tout mon cœur.

D. Fr. Mouton, votre ami.

D. Baverey vous présente ses respects.

A Luxeu, le 5 de .....1792.

Je suis si pressé et j'ai si froid que vous aurez peine à lire mon griffonnage. Bonsoir de tout mon cœur.

76.

Rouen, 19 mars 1807.

Dom Gourdin à dom Grappin.

J'ai reçu avec une vraie satisfaction, monsieur et très-honoré confrère, et de vos nouvelles et un rapport fait de main de maître; cela devoit être puisqu'il est de vous. Je n'ai tant tardé à vous remercier que parce que votre opuscule est passé entre les mains de

notre archiviste, qui le regarde comme un modèle à suivre dans la publication par extraits de nos mémoires tant anciens que nouveaux. Quant à nos anciens, la majeure partie n'en existe que dans le peu de mots qu'on en trouve dans nos registres.

Comment avez-vous passé l'orage révolutionnaire? Qu'êtes-vous devenu pendant ces malheureux tems? Avez-vous quitté votre patrie? Y êtes-vous resté? Dans ce dernier cas, n'avez-vous point eu à souffrir de la persécution. Vous voilà chanoine, secrétaire d'un grand diocèse et commensal d'un archevêque. Tout cela dit de quelle manière vous vous êtes conduit dans ces tristes jours.

Quant à moi, dès l'instant où la révolution a commencé, j'ai été chargé de la bibliothèque et je suis encore bibliothécaire de la ville. J'ai louvoyé pendant la tempête, mais, Dieu merci, je ne me suis compromis en rien. J'ai repris le costume et les fonctions ecclésiastiques, il y a deux ans. Je vois assez souvent M. le cardinal notre archevêque, et j'ai encore dîné chez lui vendredi dernier. Je me contente de dire la messe chez des religieuses bénédictines du Saint-Sacrement, qui ont reformé une communauté.

Vous me demandez des nouvelles de M. de Couronne; il s'est retiré à Paris et les deux dernières années avant son départ, il avait demandé sa démission du secrétariat. La compagnie l'a prié de conserver le titre et je me suis chargé du travail par amitié pour lui. A son départ, j'annonçai que je cessais des fonctions dont je ne m'étais chargé que pour servir l'amitié. Mais je fus forcé de les continuer par un scrutin unanime fait même hors le tems marqué dans les statuts.

J'ignore si cette place est très-agréable dans votre académie, mais je trouve qu'elle est pénible dans bien des circonstances; aussi n'y tiens-je point.

Je suis revenu avec l'âge des vanités de ce monde, et si j'avois un revenu assuré suffisant pour vivre tranquille, j'abdiquerois toutes espèces de fonctions et je mettrois, comme je le désire depuis longtemps, un intervalle entre la vie et la mort.

Je vous ai rétabli sur la liste de nos *académiciens non résidans*, car j'ai fait reformer notre ancienne manière d'exister. Nous ne connaissons plus que deux sortes de membres : les académiciens résidans fixés à 50 et les académiciens non résidans dont le nombre est illimité.

Puisque vous voyez dom Gotherat, je vous prie de me rappeler

à son souvenir; je suis charmé qu'il se soit bien conduit dans la révolution. Je suis tellement occupé que cette lettre, qui a tant tardé à vous être écrite, est encore retardée, puisque nous sommes aujourd'hui au 21, jour de notre fête.

Agréez, je vous prie, mes excuses, recevez mes remerciemens et agréez mes respects.

C'est dans ces sentimens que je suis pour la vie, monsieur et cher confrère, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

GOURDIN.

77.

Dom Jean Mabillon à Hermann Shenk, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Gall.

Admodum reverende domine,

Jam fere annus elapsus est, quo ad te direxi litteras meas, ut aliquid commercii haberem tecum. Verum nullo responso accepto, preces iterare cogor. Longa non utor præfatione, quam supplet communis professionis necessitudo et propositi nostri ratio suscepta in honorem ordinis, cui te impensius favere persuasum habeo. Ante annos triginta unus e nostris Lucas Acherius, edito Spicilegii opere satis notus, colligere incepit acta seu vitas sanctorum ordinis nostri, servata primigenia auctorum phrasi emittenda in lucem. Id mihi oneris impositum aggressus, opus partior in sæculorum classes. Jam duo sæcula seu duos tomos vulgavi, quorum notitiam ad te mitto. Tertium nunc procudo, in quo sancti Othmari vestri illustrata accipio. Scio penes vos esse numerosam librorum manuscriptorum suppellectilem. Rogo proinde ut te mihi subsidiarium et auxilium præstare digneris. Ne denega mihi hanc gratiam, quæ nec tibi difficilis, forcitan in gloria erit. Qua vero ratione id efficias, non te doceam, sapienti loquor; unum aut alterum dumtaxat moneo.

1° Ut, si fieri possit, indicem ad me transmittas librorum manuscriptorum quos habetis; sin minus, saltem vitarum sanctorum cum primis ac postremis cujusque vitæ verbis; schedis collatione videam an aliquæ mihi desint.

2° Ut præcipue notes acta illorum sanctorum qui in vestris partibus vixerunt; nam sanctorum nostratum gesta in promptu habemus.

3° Observes nos habere ea fere omnia, quæ Surius, Camisius, Goldastus e membranis vestris eruerunt.

4° Martyrologium Notkeri si habeatis integrum, quæso ut supplementa editionis Canisianæ mihi communices, tunc etiam exemplum martyrologii Bedæ, quod laudatur in historia Ratperti vestri, cap. x[1].

5° Ut supplementum confraternitatum vestrarum quas Goldastus omisit, ad me dirigere velis. Excedo metas primæ epistolæ, quæ plus humilitatis, exactionis minus habere debuerat. At parces, opinor, vir doctissime, homini sub magno gementi onere, qui opem maxime affinibus flagitare cogitur. Si aliquid obsequii hic a me quæsieris, operum mutuum desiderare non patiar.

Fasciculos litterarum tuarum dirigere poteris Lugdunum, commendatos domino Compain, advocato et numulario Romanæ curiæ, quod sic idiomate nostro reddimus : Recommandé à monsieur Compain, advocat et banquier en cour de Rome, à Lion.

Vale et me ama.

Luteciæ Parisiorum, xiv kal. decemb. anno MDCLXXX,
In monasterio S. Germano de Pratis.

Admodum reverendissime,
Tui studiosissimus et observantissimus servus et confrater,

Fr. Johannes Mabillon, M. B.

78.

Dom Jean Mabillon à Hermann Shenk.

Admodum reverendissime pater, domine colendissime,

Mihi de te cogitanti redditæ sunt litteræ tuæ, datæ kal. nov. una cum exemplis eorum, quorum a te copiam petieramus.

[1] Le bienheureux Notker, dont Mabillon réclame ici le martyrologe, est le premier des savants religieux de ce nom qui contribuèrent si puissamment à la célébrité littéraire de l'abbaye de Saint-Gall, du IXe au XIe siècle. Outre son *Martyrologe*, publié par Canisius, il composa l'ouvrage *De interpretibus Divinarum scripturarum*; des *Séquences*, ou proses rimées; des *Carmina sacra*, et un *Opuscule* sur la valeur des notes musicales, inséré par Mabillon dans le tome IVe des *Annales bénédictines*. On attribue aussi à Notker une *Vie de Charlemagne*, que du Chesne a éditée dans le *Scriptores Rerum francicarum*.

De his gratias ago quam maximas, simulque de transmissis geminis Ambrosii opusculis quæ Parisios nobis absentibus secundo cursu pervenerunt. Cogitabam hac de re te facere certiorem, nec prius quidem vix potueram, quippe qui non ante diem festum mensis currentis in hanc urbem reversi sumus, sani Deo gratias et incolumes. Non tam secunda fuit, uti ex te audio, Medgeri nostri peregrinatio, immo longe felicior, quod ex optimi viri, amici nostri, integritate et pietate facile conjicere licet. Neque enim dubitaverim ejus animam e S. Gallo in cœlum evolasse. Eam tamen bono Deo commendare curavimus, ut christianæ caritati et amicitiæ, quæ inter nos erat, faceremus satis. Eam jacturam sine dubio ægre feret Universitas Salisburgensis, cujus in præcipuum erat ornamentum, sed in primis reverendissimus abbas ad S. Petrum, ad quem de Prioris sui obitu scribo. De Sigeberto, Fridiburgæ sponso, nihil addere possum ad ea que ad vitam S. Galli adnotavi, id est nihil certi de eo mihi præter ea occurrit, nisi quod Sigebertum quemdam illustrem Fridiburgæ sponsum fuisse existimo, quem Walafridus regem Francorum ac Theodorici filium perperam existimaverit[1]. Eadem de anno ejus nuttiarum ignoratio. Auxanius Cypriano in sedem Arelatensem successit. A patre priore Villingano, qui ad te has litteras transmissurus est, accipies libellum nostrum de *Azymo*, dissertationem *De Gregorii M. monachatu* et *Animadversiones Kempenses*, quod tibi qualecumque amicitiæ nostræ, immo grati animi erga te nostri symbolum erit. Humillima obsequia nostra simulque infinitas ob humanissimum hospitium vestrum gratiarum actiones illustrissimo abbati et principi vestro velim significes. Plurimam salutem dicimus R. P. priori vestro œconomo, officiali ceterisque patribus ac fratribus sacri vestri conventus, ego inquam sociusque meus D. Michael Germanus, qui te tuosque plurimum colit. D. Canutlanio nostra officia.

Admodum reverendissime domine,

Tui studiosissimus

Fr. Johannes Mabillon, M. B.

Parisiis, die 17 nov. 1683. (Postcriptum de la main de D. Michel Germain.)

Præfationem sæculi 2 a bibliopola nondum impetrare potui;

[1] Ce passage de la lettre de Mabillon se rapporte à un point historique traité par lui, au sujet de la vie de saint Gall, et sur lequel il n'est point d'accord avec

utpote qui dicat nullam sibi restare a corpore tomi avulsam. Tentabo adhuc rem non semel. Memento, quæso, historiæ Trithemii Hirsaugiensis, cujus editionem apud illustrissimum principem vestrum te procuraturum nobis pollicitus es. Quinquagenta exempla facile accipiemus. Addere mihi liceat, admodum R. P. spem mihi prope certam esse recuperandæ præfationis sæc. 2. Bened.

1683. MICHAEL GERMAIN.

79.

Dom Jean Mabillon à Hermann Shenk.

Eruditissimo et clarissimo D. patri Hermano Shenk Fr. Johannes Mabillon, S. P. D.

Cum mihi perspecta sit singularis tua humanitas, vir clarissime, simulque in adjutandis litteris litteratisque viris propensa voluntas, in gratiam reverendissimi atque ornatissimi viri P. Thomasii, cujus eruditio, natales, et eximia scripta tibi forte non incognita sunt, te interpellare non dubitem[1]. Edidit ille nuper opus insigne, liturgias veteres complectens, itemque recens (ut inaudio) antiquas psalmorum versiones; nunc vero antiqua itidem antiphonaria et cetera id genus in lucem parat.

Et quia in celeberrima vestra bibliotheca, ni fallor, hactenus servatur authenticum illud antiphonarium quod a Carolo M. ad vos transmissum est, optat sibi quædam illius ope illustrari. Intellexit porro me tuæ amicitiæ participem esse, et quod ipse facili negotio per se impetrare potuerat, id opera mea fieri satius duxit. Gaudeo equidem reperta hac occasione de viro meritissimo bene merendi, et rem mihi pergratissimam feceris, si me ali-

Walafrid Strabon, ce savant abbé de Reichenau, qui eut un si grand crédit auprès de Louis le Germanique, et dont les nombreux ouvrages ont été recueillis par Canisius, sous le titre d'*Antiquæ lectiones*.

[1] Le savant cardinal Tommasi, avant d'être élevé à la pourpre romaine par le pape Clément XI, avait été simple religieux théatin. Sa vaste érudition, ses nombreux travaux sur la liturgie, avaient établi un commerce de lettres et d'amitié entre lui et Mabillon, auquel il se plaisait à communiquer ses manuscrits. Une partie de sa correspondance inédite, que nous avons trouvée à la Bibliothèque impériale, montre quelle estime et quelle affection il avait pour son correspondant, ainsi que pour dom Michel Germain. Le cardinal Tommasi, dont

quid penes te valere ex præstitis eidem officiis tuis intellexero. Quidquid vero in ipsum contuleris, scias velim me rationibus meis additurum, atque in posterum tibi, vir clarissime, magis obstrictum fore. Vale et me amare perge.

Luteciæ Paris. x kal. febr. an. 1684.

80.

Dom Jean Mabillon à Hermann Shenk.

Admodum reverendo patri et confratri colendissimo D. Hermanno Shenk Fr. Johannes Mabillon, S. P. D.

Obtinui tandem, admodum reverende domine, præfationem seculi 2, quam propediem Lugdunum mittam ad D. Thioly bibliopolam, ut eam curet ad te quantocius transmitti. Nihil enim vero mihi magis cordi esse apud te reputes velim, quam ut obsequia tibi mea quobuscumque officiis approbem. Nuper R. P. Tomasius clericus regularis commendatitias ad te litteras postulavit ad aliquid obtinendum ex vestra bibliotheca. Hoc ipsi officium denegare non potui; quod tu, vir humanissime, haud dubio, æqui bonique consules. Sed velim patiare te rogari, ut Trithemii historiæ seu chronices Hirsaugiensis fusioris editionem acceleres. Id enim cedet tum in vestri monasterii jam adeo celebrati gloriam et in publicam ordinis atque ecclesiæ utilitatem. Ubi primum hæc editio absoluta fuerit, facile quinquagenta exemplaria pro nostris monasteriis comparabimus.

Unum insuper addo, immo et alterum, nempe ut (si citra tuam molestiam ferri possit) vestri monasterii descriptionis, qualem mihi ostendisti, exemplum unum accurate effingi cures, ac me litteris tuis certiorem facias num exemplum etiam impressum chartarum vestrarum, uti mihi sperare jusseras, expectare possim ad illustrandam ordinis historiam. Illud pro comperto habeas, me hoc beneficio usurum cum ea moderatione, ut vestri vos beneficii non pœniteat. Ea de re scriberem ad illustrissimum et reverendissimum dominum abbatem vestrum, si id ita expedire ex te intelligerem. Interim humillima, illustrissimæ

la vie a été écrite par Fontanini et le P. Borromeo de Padoue, a laissé les *Liturgies gauloises*, les *Codices sacramentorum*, les *Antiqui libri Missarum*, ainsi que ses *Institut. theolog. antiquorum Patrum*.

ejus dominationi obsequia mea simulque socii neptis D. Michaelis Germani, meis verbis quidem offeras. Plurimam item salutem ambo dicimus R. P. priori ceterisque amantissimis patribus ac confratribus nostris quorum precibus nos obnixe commendamus. Cura ut valeas, et me tui memorem et amantissimum amare perge. Pœne exciderat unum quod abs te inquirere volebam, an scilicet Quintiliani libros inter vestros codices scriptos habeatis. Iterum vale.

Parisiis, XIV kal. martii, anno rep. sal. 1684.

81.

Dom Jean Mabillon à Hermann Shenk.

Paris, 28 aug. 1684.

Reverende Pater,

Accepi ante paucos dies delineationem antiquam monasterii vestri, cujus copiam mihi transmittendam curasti pro tua humanitate[1]. De hoc beneficiis aliisque mihi a te prælatis gratias ago quantas possum maximas. Existimo in manus tuas venisse jamdudum præfationem in sæculum IX, quæ ante 4 aut 5 menses Lugdunum advecta est traditaque Anissoni ad te perferenda. Sin minus, ad vos intra sex hebdomadas proficiscetur librarius noster D. Boudot qui modo est Nurembergo, Francofurtum ad nundinas profecturus. Is tibi hac de re satisfaciet. Si quid habetis Tertuliani mihi velim significes. Imprimitur Iter nostrum Germanicum cum vestris monumentis quæ apud vos confratresque invenimus. Quam opportunus locus sese offeret mentionem de te faciendi ? Hæreo in quodam vocabulo, quod habetur initio excerptorum Ermenrici de grammatica ad Grimodum abbatem. Locus erat in quadragesima fere linea ab initio in hæc verba : *In cujus etiam juribus tu ipse veluti fideles... conversatus.* Unum hic verbum deest, quod facile supplere poteris. Ubi primum impres-

[1] D. Mabillon, en préparant la publication de quelques-uns de ses grands ouvrages, notamment celle des *Annales de l'ordre de saint Benoît*, avait besoin d'un dessin fort exact des principaux monastères bénédictins, pour la description comme pour la gravure qu'il en donnait dans son texte. C'est ainsi que nous ont été conservées les vues des abbayes les plus remarquables de l'ordre, telles qu'elles existaient, soit au XVIIe siècle, soit même à une époque antérieure.

sum fuerit Iter nostrum, cum cæteris quam primum illud recipies. Humillima obsequia mea offero illustrissimo D. abbati principi vestro, omnes vestros, speciatim R. P. priorem ex animo saluto cum Germano nostro.

Fr. JOHANNES MABILLON.

82.

Admodum R[do] et erudito viro D. Hermann Shenk Joh[es] Mabillon, S. P. D.

Mitto ad te, vir clarissime, Iter nostrum Germanicum[1] quod tibi tuisque multis nominibus debetur. Utinam vestræ in nos humanitati exiguum hoc donum responderet. Puto ad te pervenisse præfationem sæculi 2, quam librarius noster Francofurto tibi direxit. De hoc velim fieri certior, nam quod tibi cordi est, id vero mihi antiquius est, quam quod maxime. Unum te rogo, ut quantocius poteris copiam mihi facias quarumdam homiliarum quæ in vetustissimo homiliario vestro habentur. Homiliarium ita incipit :

In Christi nomine incipiunt homiliæ sive alia dicta S. Augustini, etc.

Homiliæ quas velim hæc sunt.

XIX.	Legimus, etc.
LXXIII.	Mirum forsitan, etc.
LXXV.	Meminit V. D. Hoc.
LXXXI.	Semper meminisse, etc.
LXXXII.	Reprehendimus, etc.
LXXXIV.	Etiamsi ego taceam, etc.
LXXXV.	Proxima, etc.
LXXXVI.	Lætitia natalis, etc.
LXXXVIII.	Retinet, etc.
XC.	Ante diem, etc.

[1] L'*Iter germanicum* est la relation du troisième voyage littéraire que Mabillon accomplit sous les auspices de Colbert et aux frais du roi, pour aller explorer les monastères de la Franche-Comté, de la Suisse et de l'Allemagne. Parti au mois de juin 1682, avec Michel Germain, son inséparable compagnon de voyage, Mabillon rentra en France par les abbayes d'Alsace et de Lorraine, rapportant de précieux manuscrits dont il fait mention dans son *Iter germanicum*, véritable petit chef-d'œuvre d'érudition, de simplicité et de bon goût.

XCI.	Superiore dominica, etc.
XCII.	Frequenter, etc.
XCIII.	Superiores, etc.
XCIV.	Bene quodam, etc.
LXVII.	Hesterna, etc.
LXVIII.	Cum semper, etc.

Pudet me tam licenter abuti otio tuo, quod majoribus curis impendas. Sed humanitas tua omnia ab te sperare jubet. Omnia utique approbabit aut saltem excusabit. Reverendissimo et illustrissimo domino principi abbati humillima obsequia : plurimam salutem admodum R. P. priori ceterisque consodalibus nostris.

83.

Luteciæ Paris. prid. kal. feb. MDCLXXXV.

Dom Jean Mabillon à Hermann Shenk.

Admodum R[de] Pater,

Tædet me diuturni silentii quod dudum inter nos invicem intercessit. Sed quoties illud abrumpo, toties in caput tuum recidit. Nam dum rebus nostris attentiores sumus, fit ut te nonnisi de studiis nostris et de iis quæ ad ea pertinent, interpellemus. Verum non ista hæc aliena a te puto, ut ad te etiam quodam modo spectare non existimes. Ita enim ad rei publicæ, presertim Benedictinæ commoda comparatus a natura es, ut e re tua esse ducas quod studiis nostris convenire intelligis. Neque vero præfatione opus esse, ut ea cures, omnino persuasum est; ad id igitur venio, cujus gratia tibi scribere proposui.

Primum est quod te rogant sodales nostri, qui restituendo Ambrosio navant operam, ut librum de sacramentis qui in vulgatis Ambrosio tribuitur, cum vetustissimo codice vestro conferre non graveris. Est autem idem iste codex quo usus es in describendis quibusdam homiliis, quarum exemplum ad me superiore anno ad me transmisisti, qui codex ita incipit : *In Christi nomine incipiunt homiliæ sive dicta S. Augustini,* etc. Inter istas autem homilias habentur sub medium (ni fallor) quædam homiliæ quæ libros de sacramentis constituunt. Ita vero inscripti sunt in codice vestro :

« Incipit prima die in Pascha.

« De sacramentis quæ accepistis sermonem adorior, » etc.
« Item sequent :

« In diluvio quoque figuram batismatis, etc., » usque ad septimam quæ incipit ab his verbis : « Alium psalmum David, etc. » Quod si id præstare possis, quæso ut quam primum id per otium tibi licebit, exsequi digneris, quoniam intercepta est ob hanc collationem speratam editio. Quod si forte id propter alias occupationes tuas id non erit in tua potestate, rogo te ut quantocius id nobis significes, ut editionem Ambrosianam persequamur. Non est quod te moneam ut si editos libros cum veteri codice conferas, nobis indices qua editione Ambrosii usus sis, ut facilior sit variantium lectionum comparatio.

Alterum hujusce epistolæ argumentum erit, ut cum Hilarii, Pictavorum episcopi, opera propediem novis typis edituri simus, dispicias num aliqua quæ nobis desunt in foriclis sive fondis vestris reperiantur. Sunt autem hæc: *Præfatio in commentarium Matthæi; Liber adversus Valentem et Ursacium,* Ariminensis et Seleuciensis synodi historicum continens; *Liber adversus præfectum Sallustium* seu *Contra Dioscorum; Liber hymnorum* seu *Mysteriorum; Tractatus in Job; Commentarii in psalmos,* a psalmo 3° ad 13° exclusive, et a 13° ad 51 exclusive, et a 69 ad 118, ac denique in postremum quem mutilum habemus. Si quid horum in vestris codicibus delitescat, pergratum erit, si hujus nobis copiam facere velis. Hac de re ad te scripserat noster Petrus Coustant, qui hanc Hilarii editionem parat[1] : sed una epistola visum est omnia concludere ad vitandum naulum.

[1] L'édition des œuvres de saint Hilaire de Poitiers ne parut qu'en 1693. Dom Coustant, qui la publia, était digne, par sa science et sa piété, d'être l'ami de Mabillon. Né à Compiègne, en 1654, dom Coustant fut prieur de Nogent-sous-Coucy; il travailla à l'édition de saint Augustin, défendit la *Diplomatique* contre les attaques du père Germon, et passa toute sa vie dans une telle austérité, qu'il ne voulut jamais faire usage de feu, même pendant le rigoureux hiver de 1709. Son édition de saint Hilaire, qu'il dédia au cardinal d'Estrées, est fort remarquable, et par la préface nous apprenons que le plus ancien manuscrit des œuvres de l'évêque de Poitiers est celui du Vatican, écrit en Afrique, la troisième année du règne de Trasimond, c'est-à-dire en l'an 510, selon le calcul d'Holstenius.

Quod ad res nostras attinet, Iter nostrum Italicum edimus, cum variis monumentis quæ in illarum partium bibliothecis invenimus. De his certiora aliquando rescies.

Audivi reverendissimum vestrum senem ad superos abiisse, atque in ejus locum successisse amicum nostrum reverendissimum Sondratum, cujus electionem summo pontifici acceptissimam fuisse. Gratias R. P. Priori omnibusque amantissimis patribus vestris plurimam salutem ego sociusque meus Michael Germanus, qui te magnopere colit, obnixe apprecamur. Vale.

Tibi deditissimus

Fr. J^{nes} Mabillon, M. B.

Lutetiæ Paris, die vi junii 1687.

Si dignaris rescribere, litteras tuas vel fasciculum dirigere poteris Lugdunum D^{no} Anisson bibliopolæ, vel domino Compain nummulario.

84.

Dom Jean Mabillon à Hermann Shenk.

Admodum reverende pater,

Jam fere duo menses sunt quod te rogavi, ut prioribus beneficiis quæ in me liberali animo contulisti, unam adderes gratiam, scilicet ut variantes lectiones librorum de Sacramentis, quæ S. Ambrosio tribuuntur, expectantique bibliothecæ vestræ codicem mihi submittere non gravareris in gratiam nostrorum, qui novæ Ambrosii editionis operam dare pergunt. At cum nullum abs te hac de re responsum habuerim, suspicor epistolam ad te meam fuisse interceptam. Ea enim humanitas tua in litteratos ut a nemine te non exarari non feras. Tandem itaque gratiam novis litteris abs te peto, et quam citius responsum efflagito, quoniam jam proxime futura est editio illorum librorum de Sacramentis, quos cum vestro codice conferri etiam atque etiam rogo, notata editione, qua usus fueris ad hanc collationem faciendam. Habentur libri illi, sed absque auctoris nomine, inserti in vetustissimo Homiliario vestro in-4° quod ita incipit: *In Christi nomine incipiunt homiliæ sancti Augustini.* Uno verbo ille ipse est codex quo usus es ad describendas homilias non paucas, quas superiori anno ad me transmittere dignatus es. Inter illas porro homilias continentur se-

ptem, quæ sex vulgatos Ambrosii libros de Sacramentis efficiunt. Incipit prima die in Pascha : « De sacramentis quæ accepistis, » etc., usque ad septimam homiliam inclusive, quæ brevissima est. Quod si præ temporis otiive tui angustiis id præstare non potes, fac me rogo quantocius tuis litteris certiorem ut nulla mora editionis Ambrosianæ inde afferatur[1]. Reverendissimum dominum abbatem et principem vestrum omni obsequio veneror; amantissimos patres ex animo saluto. Vale.

Tuus ex animo

Fr. Joh^es Mabillon, M. B.

Parisiis, 12 sept. 1687.

Dirigantur litteræ Dño Anisson, bibliopolæ Lugdunensi; Dño Compain, banquier à Lyon.

85.

Dom Jean Mabillon à Hermann Shenk.

Reverende pater ac domine colendissime,

Accepi postremas litteras tuas die 23 mensis superioris scriptas, atque una cum eis adjunctum fasciculum qui continet notitias quorumdam ordinis nostri sanctorum et excerptum ex libro Alviseti de precedentia nostrorum super canonicos regulares. De his omnibus gratias ago humanitati tuæ, qui nos solitis tuis officiis ac beneficiis prosequi pergis, tametsi adeo male tuæ in nos sedulitati respondentes. Mitto ad te per R. P. Glissere monachum Urbacensem, qui huc ad nos divertit, scripta duo a nobis edita de nostrorum præcedentia in comitiis Burgundiæ[2]. Jamdudum noster Michael Germanus tibi plurima exempla primi scripti destinaverat. Is cujus fidei ea commiserat officio suo defuit : nunc qualicunque

[1] L'édition des *Œuvres de Saint-Ambroise*, annoncée ici par Mabillon, est celle que D. Jacques Dufrische donna en 1690, en deux volumes in-f°, d'une beauté d'exécution vraiment admirable.

[2] Cet ouvrage, que Mabillon venait de corriger, est intitulé : *Réponse des religieux bénédictins de la province de Bourgogne à un écrit des chanoines réguliers de la même province, touchant la préséance dans les États.* Paris, 1687, in-4°.

modo valorem supplere curamus. Prioris scripti nulla jam exempla supersunt. Posterioris pleraque jam sunt distributa. Neque vero integrum non fuisset pluribus exemplis, id est grandiori fasciculo cursorem onerare. Nam sodalis ille noster equis citatis iter suum peragit. Plura scribere volentem intercipit angustia temporis. Musei nostri Italici tomus secundus qui ritus Romanæ Ecclesiæ continebit modo sub prelo est [1]. Brevi subsequitur sæculum ordinis nostri sextum, si Deus nobis otia et vires concesserit. Utriusque operis et studiorum nostrorum eventum tuis tuorumque precibus commendamus. Plurimam tibi salutem mecum offerunt noster Michael Germanus, qui Monasticon Gallicanum meditatur [2], et noster Theodoricus Ruinartus [3], qui et ipse tum Actis sanctorum nostrorum illustrandis mecum operam navat, et Acta martyrum primogenia in unum colligit. Vides quam perturbate ad te scribo, reverendissime domine, sed absit ut negligentiæ in te meæ id imputes. Nam qui te pluris faciat, haud puto esse neminem. Vale, revend[me] pater.

Tui observantissimus

Fr. JOHANNES MABILLON, M. B.

Lutec. Paris, nonis junii 1688.

86.

Dom Thierry Ruinart à Herman Skenk.

Admodum reverendo et clarissimo viro
D. Hermano Shenk T. S. Theodoricus Ruinart. P. D.

Litteræ tuæ quas cum XXI divi Augustini Homeliis ad D. Johan-

[1] Le premier volume du *Museum Italicum* avait paru en 1687; le second fut publié en 1689. En tête de cet ouvrage, qui fut dédié à l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, Mabillon plaça son *Iter Italicum*, relation de tout ce qu'il a vu et trouvé d'intéressant en Italie, et où sa modestie n'omet que le récit des honneurs éclatants rendus partout à son mérite.

[2] Le texte du *Monasticon Gallicanum*, composé par Michel Germain, et qui devait former 3 volumes in-f°, n'a pu être jamais publié. On ne connaît en France que trois exemplaires, dont un fort beau à la bibliothèque de l'Arsenal, des dessins qui devaient accompagner le texte de ce magnifique ouvrage.

[3] C'est en 1689 que parurent les *Acta primorum martyrum*, de D. Ruinart,

nem Mabillon transmisisti, eo absente mihi redditæ sunt. Profectus quippe est in Italiam, ut si quid in ista regione antiquitatis monumentum forte delitescat, id in reipublicæ litterariæ utilitatem e tenebris eruatur. Hoc tantum iter maximi regis nostri nomine fieri procuravit illustrissimus Remorum archiepiscopus, dux cui ultimam suam de liturgia Gallicana elucubrationem ipse Mabillonius dedicavit. Ineunte mayó Mediolani versabatur, ubi non parum ex insigni bibliotheca Ambrosiana profecit, ut ex ipsius litteris ad me nonis mayi ex hac urbe datis, intellexi; non minora tamen exspectat ex Vaticana aliisque Romæ bibliothecis. Postea sacrum etiam montem Casinum adibit, ubi aliquid ad ordinis nostri historiam profuturum dubio procul inveniet. Faxit Deus ut felicem exitum iter istud habeat. Ceterum, si quid eo absente Parisiis possum, me tibi ad omnia paratissimum credas. Interim ago gratias quam maximas pro transmissis homeliis, easque non solum Mabillonis sed omnium nostrorum nomine refero, qui satis mirari non possumus tuam in exscribendis tractatibus diligentiam, summamque, quod sane majus est, in iis communicandis humanitatem. Porro non erat cui gratias diceres de tuo nomine in quartum Analectorum tomum illato; id tibi tum ob tot suppetias præstitas tum etiam ob singularem quam erga Mabillonem habes benevolentiam, debebatur. De novo tuo beneficio cum prima occasione faciam certiorem, quem interim ama, meque hic domi ad sarcinas relictum.

Dabam Parisiis, monasterio Sancti Germani a Pratis, quinto calendas junii, anno 1685.

87.

Dom Massuet à Maurice Müller.

Admodum reverende pater, religiosissime at clarissime domine.

Literas reverendæ paternitatis vestræ, datas 3 februarij, reddidit mihi R. P. prior noster, et ut responderem mandavit. Quod vero id muneris nondum obierim, fecerunt tum molestissimæ

le savant collaborateur de Mabillon. Cet ouvrage, si remarquable par la préface et les commentaires, était le début de l'auteur, et il est demeuré son chef-d'œuvre.

curæ novæ editionis, quam suscepi, librorum sancti Irenæi episcopi Lugdunensis et martyris; tum diligentior, quæ fieri debuit inquisitio de libris in scheda vestra notatis, commodiorique mittendi via, ut certum quid ea de re scribere possem. Facie quidem ignota nobis est reverenda paternitas vestra; at. ejusdem ordinis necessitudine, et inclyti monasterii fama et celebritate notissima est. Quanti faceret celeberrimum toto orbe San-Gallense monasterium dignissimosque ejusdem ascetas piæ memoriæ Mabillonius noster, quamque gratiam eb ijs plus semel inijsset, esse nostrum arbitror qui ignoret neminem. Quamobrem cum tanti viri laboribus ac studijs vicarius successerim[1] (rubore suffusus dico, quia nec eruditioni, nec pietati), ejusdem sensus et affectus plus cæteris in me derivare debeo : lubens proinde et ex eodem animo vestri causa facere teneor, quidquid ille faciebat. Si quid est igitur, reverende admodum pater, quod opera mea quantulacumque usquam indigeas, eam in omnia tibi offero : et si quam deinceps familiaritatem per literas... ngere mecum digneris; persuasum, quæso, habeas, id honorificum gratissimumque mihi... ...as proinde, si quid est, quod me facere velis : totum me tibi addico.

Quamvis nihildum ad R. P. Bernardum Pez[2] mittere valeam, ei tamen inclusam hic epistolam spondeo, me statim atque Irenæi mei, e prælo proxima æstate, Deo dante, prodituri, solutus fuerim, facturum quidquid in me erit, ut ejus exspectationi respondeam. Jam dudum, antevenientes ejus vota, encyclicas ad Gallicana monasteria literas scripsimus, quibus inter alia plura, de ijsdem ea percontamur, quæ ipse sciscitatur ex nobis. Cum au-

[1] Dom Jean Mabillon était mort le 27 décembre 1707, à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, entre les bras de D. Ruinart et de ses plus chers disciples. Ainsi que nous l'avons vu dans une note précédente, il laissait inachevées les *Annales de l'ordre de Saint-Benoît,* dont les quatre premiers volumes in-folio avaient paru de 1703 à 1707. D. Massuet, chargé de continuer cet ouvrage, publia le V[e] volume, et D. Martène en acheva le tome VI, qui est le dernier.

[2] Bernard Pez, savant religieux bénédictin, et bibliothécaire de l'abbaye de Moelck, en Autriche, auteur du *Thesaurus anecdotorum,* qui fait suite à celui de Martène, de la *Bibliotheca ascetica,* des *Amœnitates litterariæ,* et d'autres ouvrages importants pour l'histoire de l'Église d'Allemagne. Il entretint d'actives relations avec les religieux de Saint-Maur, dont il reçut et auxquels il communiqua des documents précieux pour les grands travaux d'érudition entrepris alors par les bénédictins français et étrangers.

tem continuandis Annalibus ordinis nostri, pro demandata mihi provincia (durissima certe, ingenijque mei ac eruditionis tenuitate parum accommodata), operam dare licebit; tum Mabillonij scrinia diligentius inspiciens, commentariosque à diversis monasterijs vel jam missos, vel posthac mittendos accuratius expendens, si quid occurrerit quod ad R. P. Bernardi rem faciat, id exscribi et quantocyus mitti curabo. Spero vicissim, ea tum ab ipso, tum a vobis non denegatum iri subsidia, quæ a nobis jure merito exspectatis; illaque omnia, pro humanitate vestra, ad me transmittenda, quibus monastica regionum vestrarum historia ab anno Christi millesimo illustrari possit : qualia sunt fundationis monasteriorum origo et historia, privilegia et immunitates, fundatorum ac præcipuorum benefactorum nomina et dotes, abbatum series, viri illustres, ac tum horum, tum illorum precipua quæque gesta, dies obitus, etc.; quid memoria dignius in monasterijs acciderit; antiqua, si quæ sunt, summorum pontificum, imperatorum, aut aliarum nobilium personarum diplomata; vetera monumenta, sepulcra, epitaphia, inscriptiones et alia id genus, quæ annalibus inseri pro jure suo debeant. Sic mutuum inter nos commercium firmabit commune omnibus consilium promovendæ, pro virili nostra parte, ordinis nostri gloriæ. Interim prælo paratum habemus quintum eorumdem Annalium tomum, cum decimo et postremo Actorum SS. ordinis, quibus vivens supremam manum admoverat Mabillonius : dudumque subjectus uterque fuisset, nisi acerbioribus belli procellis vexata Gallia, ingravescenteque annona, bibliopolarum nostrorum res pene accisæ fractæque fuissent. Sed brevi, ut spero, dabit Deus his quoque finem : tumque compositis ac refectis rebus nostris, libros tutius emittere licebit. Plures siquidem e nostris opera prælo matura habent : alter novam editionem operum S. Gregorij Nazianzeni [1]; alter S. Basilij Magni : alter maximam Origenis Hexaplorum partem : alter novam collectionem decretalium omnium epistolarum summorum pontificum, a prioris ecclesiæ sæculis, usque ad eorum pontificum tempora, quorum epistolas collectioni suæ inseruerunt

[1] De la belle édition grecque et latine des *Œuvres de saint Grégoire de Nazianze*, préparée par les bénédictins de Saint-Maur, un seul volume a paru sur les trois tomes in-folio qu'elle devait avoir. Le *Saint-Basile*, dont parle ensuite dom Massuet, est un rare et précieux ouvrage, qui fut publié, de 1721 à 1730, en 3 vol. in-f°, texte grec et latin, par D. Garnier et D. Marant.

Gregorius et Bonifacius; et alij alia, opportuno tempore publicanda.

Sed antequam huic epistolæ finem imponam, duo sunt quæ rogare reverendam paternitatem vestram ausim. Primum ad id spectat quod ipse, reverende admodum pater, in epistola tua significas, plures a te servari Mabillonij nostri litteras. Quascumque is ad diversos scripsit, undequaque colligimus, ut præcipuas quasque publici juris aliquando faciamus. Si igitur earum vel quas habes, vel quas ad alios San-Gallenses scripsit, apographum mecum communicare dignaveris, gratissimum certe faceres, plurimumque tibi deberem. Alterum paulo diversum est. Paucis abhinc annis Gallus quidam, nomine Aunin, illustrissimi comitis Mercyensis coquinæ præfectus, obijt Isnæ in Suevia, et in Benedictina ejusdem urbis abbatia sepulcro conditus. Testamentum moriens conscripsisse dicitur, quo bonorum suorum partem Benedictinis Isnensibus legavit. Vehementer autem cuperent ejus propinqui authenticum testamenti apographum habere, cum indice suppellectilis quam reliquit; ac præsertim rescire, num inter defuncti schedas occurrerit chirographus mille librarum Gallicarum, ipsi debitarum, cujus etiam apographum authenticum mitti sibi vellent. Itaque reverendam paternitatem vestram rogo, ut si hæc ab Isnensibus nostris vobis, ut puto, notissimis, nec procul à S. Gallo dissitis impetrare queat, ad me transmittere dignetur. Maximam a defuncti propinquis inibit gratiam. Ignosce, quæso, reverende admodum pater, si qua prima vice ad te scribo, importunus evadam. Pergratum facias si eadem libertate opera mea uti velis. Librorum, quorum in scheda meministi, indicem, cum assignato unicuique minori, quo væneunt, pretio, reperies in charta exemptili. Sum, maxima qua possum animi veneratione,

Reverende admodum pater, religiossisime ac clarissime domine, reverendæ paternitatis ac clarissimæ dominationis vestræ,

Devotissimus et obsequentissimus in Christo frater et servus,
Fr. Renatus Massuet, M. B.

Parisijs in monasterio S. Germani a Pratis, die 7ª martij 1710.

P. S. Quascumque literas ad me scribere voluerit Rda paternitas vestra, inscribat, Domno Renato Massuet, presbytero et monacho Benedictino abbatiæ Sancti Germani a Pratis.

Parisijs.

Si quos forte Irenæi librorum mss. codices in bibliotheca vestra haberetis, idque mihi significare non gravaretur reverenda paternitas, haud exiguum in me beneficium conferret.

Adresse : Plurimum reverendo, religiossisimo et clarissimo domino patri Mauritio Müller, principalis ac exempti monasterij Sancti Galli ordinis S. Benedicti in Helvetia Capitulari, Ss. Theologiæ professori, ac Bibliothecæ præfecto, patrono colendissimo. *Schweizerland.*

A S. Galle.

88.

Dom Massuet à Maurice Müller.

Admodum reverendissime, religiosissime ac clarissime domine et in Christo pater, amice et patrone colendissime,

Haud dubium, quin mirata, nisi et conquesta fuerit reverendissima paternitas et clarissima dominatio tua, quod posteriori epistolæ tuæ nullum hactenus responsum dederim. At mirari desinet, ubi noveris tuam illam epistolam, priusquam Parisios accederet, effreni cursu per totam Helvetiam, Germaniam, Galliam, et quid non? cursitante cum ea libro, quo me donas, vagata fuisse. Cum enim datam die 14 aprilis lego, in manusque meas devenire video die 25 augusti, fasciculum vero biduo post; quid aliud de tam longa interposita mora conjicere possum? Atqui incommodum istuc est. Si enim urgerent negotia quæpiam, pessum abire possent, antequam certi quidquam a vobis renuntiaretur. Hic certe quidpiam erat, quod si citius didicissem, in rem meam maxime fecisset. Sed quid ego ingratis a principio nihil meritum te incessam querelis? Expostulandum potius in cursoribus publicis, qui testudinea tarditate tam importunas commercio nostro moras objiciunt. At tardius licet ad me perlata sit epistola tua, tardius accepisse malim, quam numquam. Tuæ enim in amicitiæ pignus est, eo pretiosius, quo minus meritum. Quamvis Annalium nostrorum continuatio gravissimum sit onus humeris meis impositum, cui forte succumbam; susceptum tamen vel ob id unum mihi gratularer quod nectendæ tecum, generosæ, si quis alius, indolis, eximiæque virtutis ac eruditionis homine, amicitiæ

occasio fuerit. Hanc, pro virili mea parte, colam, officiisque meis, si quando, possim, magis ac magis conglutinare nitar. Interim gratias amplissimas pro munere, quo me ditas, refero; tuæ in me munificentiæ et liberalitatis immemor numquam futurus. Primus hic, puto, ingenii tui fœtus est, vires suas experiri volentis et maiora deinceps edituri. Ut enim quid de libro tuo sentiam, cum roges, candide, et ut amicum decet, proferam; scribendi facultatem haud illiberali manu natura tibi largita est, assidua bonorum auctorum lectione excultam. Sed hic non sistendum, amice colendissime, nec in idea congregationis Helveto-Benedictinæ figenda laborum ac studiorum tuorum meta. Paulo vastiori campo te inferas velim, opusque aliud quod aggrediaris et ingenio tuo dignius, et nobis utilius. Quam enim inclytæ congregationis tuæ ideam animis nostris informare studes, paulo contractior est, leviusque, quam vellem, argumentum attingit, quod et ipse fateri non dubitas. Quid si ergo revocato incudem argumento, non iam ideam, sed integram tum congregationis, tum monasteriorum ejus historiam, brevem quidem sed accuratam conscriberes? Diligenter enarraris unius cuiusque monasterii fundationis historiam; qui fundatores ac præcipui benefactores? præcipua quæque eventa; viros seu pietate, seu scientia, seu alio quovis genere illustres, sepulturas insigniores, abbates omnes ordine recenses, breviter subjectis uniuscuiusque gestis; omnia chronologica serie, atque methodo, simplicique admodum, qualis historiam decet, stylo? Operæ pretium certé faceres. Præmitteretur vero sua cuique monasterio tabula topographica, æri iustæ magnitudinis incisa, ut tota illius figura præsens, loca regularia, officinæ, etc., oculis distincte exhiberentur. Id opus ut aggrediaris, etiam atque etiam hortor: nisi tamen maius quiddam animo volvas, cui contraire nefas ducerem. Ignosce vero, si rei litterariæ rudis et inexpertus, tibi doctiori, a quo exspectanda essent, consilia dare ausim. Sed facit ea, qua te prosequor, amicitia, ut quas tibi Deus opt. m. dotes indidit, obrutas manere nollem.

Doleo ex animo, quod citius non didicerim asservari in locupletissima bibliotheca vestra manuscriptum codicem librorum S. Irenæi episcopi Lugdunensis contra hæreses [1]. Quippe cum ra-

[1] Les regrets qu'exprime D. Massuet s'expliquent par l'extrême désir qu'il avait de donner son édition de saint Irénée aussi correcte et aussi complète que possible. Les œuvres de ce Père de l'Église de France avaient été fort maltraitées

rissimi sint auctoris illius codices mss. is vester plurimum forte, te adiuvante, inservire potuisset adornandæ et illustrandæ novæ, quæ iam e prælo exire festinat, eorum librorum editioni. Cum tamen ante duos abhinc menses prodire vix possit, aliquem adhuc e ms. vestro fructum colligere possem, si mea hæc epistola tempestive in manus tuas deveniret. Absit, ut ipsum ms. ad me transmitti vel rogem, vel etiam cupiam : quanti pretii sint eiusmodi monumenta satis novi, ut in manifestum discrimen tam longa peregrinatione adduci nolim. At si pro tua humanitate, reverendissime pater et amice colendissime, varias codicis illius lectiones, quam citissime fieri posset, excerptas ad me transmittere dignareris, maximam certe gratiam a me inires, debitis cum encomijs in fine operis prædicandum. Si hanc abs te viro optimo atque humanissimo consequi possim; rogo ut manuscriptum ab aliquo minus occupato, sed tamen accurato, conferri cures vel cum aliqua e Fevardentianis editionibus, quæ emendatior videbitur; vel cum editione Oxoniensi anni 1702. Si adsit; ne si cum Erasmi editionibus conferretur, errata iam à Fevardentio aut Grabio correcta, iterum improbo ac superfluo labore notentur. Significes etiam, quæso, an codex ille sit integer, nam in plerisque desunt posteriora quinque libri quinti capita. Cæterum cum urgeant temporis angustiæ, celeritatem supplex efflagito, et ut ita densetur scriptum, ut fasciculus instam molem non excedens cursoribus publicis facile committi, citiusque ad me perferri possit. Vides, amice, quam egregie tecum incœptem. Vix aliquis mihi tecum usus est et consuetudo, cum importunus studiis tuis interpellator accedens pergravis tibi sum. At importunitatem hanc ulciscaris non tantum permitto, sed et rogo; et aliquid a me vicissim exigas, quo tibi me probare queam, mutuamque gratiam pro votis rependere.

Quod Mabillonij nostri epistolas tum ad bonæ memoriæ Hermanum Schenck, tum ad alios San-Gallenses scriptas studiosè conquirere et colligere dignaris, gratum omnino facis; gratissimum facturus, ubi omnes, quascunque reperiri potuerint, collectas ad me miseris. Quidquid pecuniæ in scribas impensum

par les précédents éditeurs, et le docteur Ernest Grabe, d'Oxford, emporté par l'esprit de parti, avait morcelé le texte pour faire un anglican de ce pieux évêque de Lyon, dont les écrits, rapprochés des temps apostoliques, rappellent les traditions chrétiennes dans toute leur vigueur et toute leur pureté primitives.

noverim, sine mora repræsentabo. Cum etiam quidpiā ab Isnensibus nostris acceperis de coquo illo, nomine Aunin, de quo iam scripsi, per te significatum iri spero.

Interim præcipuorum bibliopolarum Parisiensium catalogos tibi per D. Weguelin mitto. Et ne levior sit fasciculus, adiunxi præter duas satis elegantes Mabillonij imagines ære incisas, eiusdem vitæ synopsin, quam paucis ante obitum mensibus, patrio sermone, plaudentibus bonis omnibus, publicavit domnus Thæodericus Ruinart[1]. Munuscula hæc, venerationis in te meæ pignus, non ingrata fore puto. Eccui enim e Benedictina familia ingratum esse potest, Mabillonium, præclarum eiusdem decus, animo interdum recolere? Linguam nostram tibi penitus ignotam esse non credo : saltem ignotam esse nollem, ob multos qui gallico sermone interdum prodeunt libros; haud indignos, qui à te aliisque eruditis legantur. In eodem fasciculo reperies epistolam à Bernardo nostro de Monfaucon scriptam contra jesuitam quendam Antuerpiensem, nomine De Sollier, qui in chronico patriarcharum Alexandrinorum, quod postremo Actorum sanctorum tomo præmisit, temere impugnavit aliqua, quæ de sancto Athanasio scripserat Montefalconius in vita S. Athanasij, præfixa novæ editioni ejus operum[2]. Epistolam autem hanc ideo ad te mitto, ut inseratur suo loco, quem indicabunt numeri, novæ collectioni auctorum Græcorum, quam paucis abhinc annis evulgavit idem Montefalconius; quamque haud dubie in bibliothecam vestrā inferri curastis. Mitto denique plura exemplaria epistolæ encyclicæ, quam ad singula congregationis nostræ monasteria scripsi; latino sermone ideo exaratam, ut ad alia etiam totius ordinis mitti possit. Reverendos superiores rogo, ut mecum ea omnia communicare dignentur, quæ ad Annales nostros continuandos facere posse videbuntur, quæque sigillatim explico. Tibi, quæso, sit exemplar, alterum reverendissimo admodum P. decano San-Gallensi, quem

[1] D. Thierry Ruinart venait, en effet, de publier l'*Abrégé de la vie de Mabillon*, qu'il appelait son père et son maître. Cette biographie, jointe à la belle notice écrite sur le même sujet par D. Tassin, et à l'éloge de Mabillon, par le judicieux de Boze, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous donne les plus intéressants détails sur la vie, les vertus et les œuvres du savant bénédictin.

[2] L'édition des *Œuvres de saint Athanase*, qui donna lieu à la discussion élevée entre le Père de Sollier et D. Bernard de Montfaucon, avait été publiée par ce dernier, en 1698, en trois volumes in-f°.

nomine meo maxima cum reverentia salutatum ores, ut pro eo, quo in ordinis nostri decus, flagrat studio, epistolæ meæ preces benignus audiat, votisque meis satisfieri iubeat. Alia monasterijs vestræ congregationis exemplaria mittere haud necesse est: siquidem paucis ab hinc diebus misi quindecim cum alijs quibusdam rebus expetitis, ad illustrissimum principem et abbatem Desertinensem, quem rogare ausus sum, ut per singula congregationis vestræ monasteria distribui iubeat. Haud dubito, quin pro sua in nos non semel experta benignitate faciat. Unum etiam exemplar si miseris ad R. P. Placidum Weltin, priorem Petrohusij prope Constantiam, pergratum certe feceris. Cætera omnia, quæso te, reverendissime admodum patrone et amice colendissime, prima data occasione Viennam Austriæ tuto et sine sumptibus transmitti cures ad R. P. Anselmum Schramb, monachum Mellicensem, qui modo Viennæ degit in domo Mellicensi, ut ea in alia Germaniæ monasteria distribuat. Jam ad ipsum ea de re scripsi, ut et ipse antea ad me scripserat. Is est, cuius epistolam, scriptam ad piæ memoriæ Ruinartium nostrum, ad me misisti. Nondum quippe didicerat eius mortem: sed certior de ea per te factus, directe ad me scripsit, significaturus mittere se ad nos annales Mellicenses a se elucubratos, et in lucem editos, cum alijs tribus libellis, quos omnes accepi, auctorique, ut par erat, gratias egi. Vir certe bonus est, studiorumque nostrorum fautor singularis. Historiam suam ad severioris criticæ leges haud quaquam exegit, pluraque libro suo inseruit, quibus carere facile potuisset: at multa hinc eruere licebit in rem meam; et utinam plures eiusmodi singulares monasteriorum cæterorum historias præ manibus haberem, non modicum ex iis fructum colligerem. Responsum etiam accepi ab altero Mellicensi monacho, R. P. Bernardo Pez, ad quem epistolam meam tuto et celeriter (quæ tua humanitas est) transmitti curasti. Is est, qui scriptorum ordinis nostri historiam meditatur. Plura habeo, nec contemnenda quæ cum ipso communicaturus sum. Iteratis epistolis promisi, fidemque liberabo statim atque absoluta Irenæi editione per otium exscribere licebit. An ingenii vires argumento suscepto respondeant, haud satis scio: quantum ex litteris eius coniicere licet, sapit iudicioque valet; adhuc tamen invenis, nam ex annalibus Mellicensibus comperio, decem duntaxat abhinc annis professionem monasticam emissam ab eo fuisse. Dolerem, si quod aggressus est, feli-

cem non haberet exitum : nam e nostris quidam, quidam etiam è congregatione S. Victori, cum ad idem pertractandum argumentum sese accingerent, moniti a me iam ab alio occupatum esse, à proposito destiterunt.

Typis nondum subiectus est quintus Annalium nostrorum, multa minus decimus Actorum SS. ordinis nostri tomus. Nec ægre fero; plura nempe e Germania exspecto, parato Annalium tomo inserenda. Sed animum adeo despondent typographi nostri omnes et bibliopolæ, ut vix quidquam prælo subiicere liceat, quamdiu truculenta illa bellorum tempestas orbem Christianum iactabit. Felices vos, qui in tranquillo portu, ab eo tuti, aliorum discrimina securi videtis ! Saltem fratrum vestrorum mala miserati, ab irato peccatis nostris Deo, toties invocatam, semperque fugientē, necessariam tamen periclitanti catholicæ religioni pacem nobiscum exorate Deum; nam orbes nostras expugnant hostes, easdem occupant hæretici, errorisque sui veneno dudum purgatas iterum inficiunt. Si quid occurrat in catalogis, quos mitto, quod bibliotheca vestra dignum videatur, mittique hinc possit; ubi monitus fuero, confestim mittam, et quo minori pretio comparari poterit. Nummus argenteus, quem patrio sermone vocamus *un écu,* vel un *Louis blanc*, iam valet quinque libras Parisienses seu centum asses; aureus vero, vulgo un *Louis d'or,* 20 libras. Sed tamen frequentibus obnoxia est mutationibus moneta nostra, ut quamdiu in eodem statu perstitura sit, dici non possit. Is qui schedulam gallicam in epistolam meam immisit, mercator Lugdunensis est, nomine Tiobus, qui negocia nostra Lugduni curat : cui proinde tuto committi poterunt quæcunque à vobis mittentur, ut ille D. Weguelin committet, quæ hinc mittentur. Dum tecum disserere non tædo, haud adverto, tædere te forsitan posse tam prolixi et male conditi sermonis. Sed boni consulas, si quem dilectissimum ac colendissimum amicum videre non licet, nec unquam in hac mortali vita licebit, interdum saltem scriptis paulo fusius alloquar. Utinam vero mea hæc epistola a pravo, nec satis benedictino tuo exemplo discedens, *gyrovagam* non agat, nec per orbem temere vagetur, antequam ad San-Gallensem abbatiam perveniat. Vale, rev. adm. doctissimeque nec non amice æternum colende. Amici tui coram Deo semper, ad altare præsertim memineris. Sum nempe ex animo, qualem me verbis profiteor, imo magis quam verbis exprimere queam.

Tibi devotissimus, humillimus et ad omnia paratissimus servus ac confrater in Christo,

Fr. Renatus Massuet, M. B.

Dabam Parisiis, in monasterio S. Germani à Pratis, die 2 sept. an. 1710.

89.

Dom Massuet à Maurice Müller.

Reverendo admodum patri ac clarissimo domino D. Mauritio Müller, inclyti ac principalis monasterii S. Galli capitulari ac bibliothecario, patrono et amico suo colendissimo, frater Renatus Massuet presbyter et monachus S. Germani à Pratis Parisiensis. S. P. D.

Diutina reverendam paternitatem tuam quiete frui passus sum. Te quidem forte non tædebat : at me quietis impatientem jam tædet. Turbandi causa est, quod expetiti a Mellicensibus nostris libri quidam Viennam Austriæ transmittendi sint; nec alia, turbida hac tempestate, tuta suppetat mittendi via, quam per Sanctum Gallum. Quare opem tuam, vir optime, implorare cogor, teque supplex rogare, ut sarcinæ tibi per D. Weguelin mittendæ curam, pro innata tibi humanitate suscipere digneris : quatenus Viennam Austriæ tuto transmittatur, inscripta R. Patri Anselmo Schramb, Mellicensi (vulgo Mölck) apud Viennam domus præposito; mutata proinde veteri inscriptione, quæ nomen tuum præ se fert. Monitus a me D. Thiauly, institor noster Lugduni, vestro D. Weguelin sarcinam resignabit, solvetque pro vectura quæcumque solvenda erunt, donec ad S. Gallum perveniat. Aliam mihi Mellicio transmittendam habet sarcinam R. P. Bernardus Pez, illius cœnobij bibliothecarius, tibi non ignotus. Hanc si reverendæ paternitati tuæ inscriptam mittat, uti missurum spero, iterum rogo ut excipere digneris, mihique per Lugdunum transmittendæ curam suscipere. Eo majoris mihi momenti est, quo libros et collectanea complectetur, quæ de rebus suis mittunt varia Germaniæ monasteria, ad annalium nostrorum continuationem spectantia, omninoque necessaria. Quicquid vero sive pro meæ, sive pro Mellicensis, sive pro aliarum quarumcumque sarcina-

rum vecturæ pretio a vobis solvetur, Lugduni confestim rependet D. Thiauly. Quare, amantissime pater, si me tecum liberius agere sinas, eadem tu libertate usus de expensa pecunia moneri cures D. Weguelin, ut restitui possit. Nolim enim vobis oneri esse, plus satis tibi jam gravis demandatis negotijs meis. Sed incommoda hæc parit bellorum calamitas, quæ commercium cum Germania intercludit, aut tutum esse non sinit.

Quem effectum encyclica mea epistola tum apud vos, tum apud vestrates sortita fuerit, nondum didici; à R. paternitate tua libenter audirem. De San-Gallensibus rebus paucissima in scriniis meis reperio, si historiæ vestræ epitomen ms. excipiam, quod vix quidquam præter jejunam abbatum seriem continet. Unde si quis e vestris paullo ampliora mihi impertiri dignaretur, maximam à me et ab annalibus nostris gratiam iniret. Audio R. patrem bonæ memoriæ Joannem Egon, quondam Augiæ Divitis priorem, chronicon Augiense, tractatumque de viris illustribus Augiensibus conscripsisse. Si utriusque copiam facere mihi vellent Augienses nostri, gratissimum me debitorem haberent, cunctaque designato ab ijs tempore summa cum fide, diligentia et cura remitterem, data etiam, si ita velint, chirographi cautione. Totum hoc tuo in annales nostros, meoque ipsum studio, atque providentia committo atque commendo. Si quid vicissim opera mea quantulacumque indigeas, totam tibi pridem addixi, iterumque ex animo addico. Ea semper uteris, ut voles: paratissimus ad omnia sum. Vale, pater admodum reverende, amiceque imprimis colende. Fausta omnia tibi precor, ut et R. admodum patri Innocentio cognomine, collegæ tuo, forte et germano fratre, cui verbis meis multum salutem dices, quæso. Dabam Parisijs monasterio S. Germani à Pratis, VII kal. aprilis, an. MDCCXI.

90.

Dom Massuet à Maurice Müller.

Maximum R^de^. rels^me^. ac clariss^me^ dñe et pater,
amice colendiss^me^ ac fidiss^me^,

Id postremis litteris tuis accidit, quod eventurum recte prævideram, nempe quod Parisios recta (via?) missæ, citius, tutius ac minori sumptu ad me pervenirent, quam Lugdunum transeuntes.

At ut id de epistolis verissimum, non ita tamen de fasciculis huc transmittendis. Nulla quippe tutior et commodior his via, quam Lugdunum. Hac proinde utaris, ut soles. Nondum tamen accepi eum quem mercatoribus San-Gallensibus commisisti; immo nec utrum Lugdunum pervenerit, scio. Tantum nuper schedulam ad me misit D. Rigaud, hujus urbis bibliopola, alterius cognominis Lugdunensis germanus, qua significabat accepisse se mitti sibi a R. P. Mauritio Müller San-Gallensi bibliothecario chartas quasdam mss. quæ fasciculo mihi inscripto et Lugduno misso concludebantur; rogare proinde, ut, cum fasciculum accepissem, sibi mitterentur quæ ipsius erant. Errorem statim persensi, conjecique fasciculum meum alicui ex Anissonijs aut Rigaldis Lugdunensibus commissum fuisse, ut in librorum, Parisios mittendorum sarcinam immitteretur. Utut est, libros a te expetitos Lugdunum mittens, scripsi sciscitaturus quid rei esset. Cum vero libri tui a decem diebus hinc discesserint, haud procul a Lugduno jam abesse puto. Monitus institor noster eos Weguelino vestro tradet. Igitur in arcula lignea invenies quatuor tomos Perpetuitatis fidei circa Eucharistiam, in 4°, dignissimum opus quod a te plus semel legatur, cum maxime inter hæreticos degas. Invenies præterea octo tomos in 4° novæ editionis concionum patris Le Jeune; omnes gallico more rite compactos[1]. Addidi, quem cupiebas, prospectum operis antiquitatum Constantinopolit. quem in tertio, si bene memini, tomo Perpetuitatis fidei inclusi. Solvi vero pro Perpetuitate fidei, triginta libras gallicas; pro sermonibus patris le Jeune, quindecim; pro vectura Lugdunum usque tres libras et octo asses; pro arcula denique, quindecim asses; quæ juncta simul conficiunt quadraginta et novem libras cum tribus assibus, monetæ nostræ gallicæ. Gaudeo quod linguam nostram intelligas : cura ut in ea proficias, laboris te non pœnitebit. Nihil novi, quod te scire juvet, nisi quod serenissima princeps, junioris Angliæ regis Jacobi III soror, vix decem et octo annos nata, variolorum morbo (gallice, *petite vérole*) ingenti bonorum omnium mœrore absumpta est. Idem morbus regem ejus fratrem paulo ante invaserat : sed felicius, Deo sint gratiæ, cessit : nam tandem convaluit. Maxima

[1] Les sermons du P. le Jeune, oratorien, qui eurent une grande réputation au XVII° siècle, étaient fort estimés de Massillon. Publiés à Toulouse, en 1662 et pendant les années suivantes, ils ont été réimprimés de nos jours à Lyon, sous ce titre : *Le Missionnaire de l'Oratoire.*

semper pacis spes est : faxit Deus vana non sit, rebellesque subditos vestros in officium cogat. Vale tu, amice dulcissime, valetudinemque tuam, mihi pretiosissimam, cura diligenter, si de mea utcumque sollicitus sis.

Totus et ex animo tuus

Fr. Renatus Massuet, M. B.

Parisijs, 25 augusti 1712.

91.

Dom Massuet à Maurice Müller.

Admodum reverendo, religs^mo^ ac clariss^mo^ dño ac patri Mauricio Müller, Fr. Renatus Massuet, amicus amico. S. P. D.

Paucis te volo, amice colendissime, id unum scilicet moniturus, chartarum fasciculum quem mihi mittere, pro tua humanitate, dignatus es, mihi tandem ab octo diebus feliciter redditum fuisse. Superest ut meritas gratias agam tibi; referre paratus, cum jusseris, opportunitasque sese obtulerit. Scriptum boni patris Egonis expendere nondum potui : expendam cum licuerit, ita affectus ut non certe jurem in verba magistri, nec studio partium agi me unquam sinam. Jamdudum missos a me, quos expetiisti libros litteris ad te datis monui. Opto ut felicibus auspiciis ad Sanctum Gallum perveniant. Si quid expenderis pro exscribendo tractatu P. Egonis, vel aliud quidpiam pro me solveris, rogo ut tantum de summa mihi rependenda decedat, quantum satis erit. Si vero libri quos pro me emere rogavi, summam integram non solum absorbeant, sed et excedant; quod supererit, monitus, illico rependam. Vale, amicorum optime, meique semper coram Deo memineris. Dabam Parisiis in mon^rio^ S. Germani a Pratis VIII idus maii MDCCXII.

92.

Dom Massuet à Maurice Müller.

Admodum R^do^ patri ac domino Mauricio Müller
Fr. Renatus Massuet. S. P. D.

Miror ipse quod nullum a me responsum acceperis, qui pro-

lixum satis ad quæsita tua dedi jam ab initio mensis Julii, atque aliud post acceptam a Parisiensibus numularijs eam quam Scaphusiensibus numeraveras pecuniam. Utrumque responsum tibi intus inscriptum, R. P. Fintani Knoppflin nomen, pro more, exterius præferebat. Quam Parisiensibus nummularijs apocham dedi de accepta a me summa 365 librarum et 10 ass. exhibebunt tibi Scaphusiani, immo et reddent si suam a te receperint. Ad eos enim spectat apocha mea, non ad te, qui aliam ab his accipere debuisti. Ut ut est, de pecunia nihil jam sollicitus sis, accepta est; et quæcumque mittitur per litteras, quas vocant excambij, semper certa est, cum ij quibus inscribuntur solvendo sunt, qualis est dominus Denis.

Quos expetijsti libros non quæsivi modo, sed et misi, non omnes tamen, sed quoscumque nancisci fas fuit. Sarcina hinc discessit die 31. Julii, Basileam a Dño König missa Dñis Faitsch et Socin, sub hac inscriptione, F✠K✠ *Libri Basle,* quæ erat prioris. Et tela cerata involuta est, et capsula lignea inclusa, ut ab omni humiditate tuta sit. Nullam hic vecturæ pretium persolutum fuit; neque enim id umquam solet D. König, neque quidquam inde lucri fuisset. Satius est, ut negotium amice componatis cum DD. Faitsch (Fasch) et Socin, qui, ut probi sunt viri, mitius vobiscum agent. Ita monuit dictus König eorum in hac urbe procurator. Gonetus semel tantum Burdigala editus est, in minoris formæ volumina divisus, dudumque distracta sunt hujusce editionis exemplaria, adeo ut nullum jam invenire possit. Nec magis hic occurrunt Mastrij Philosophia et Theologia, libri Venetijs in Italia, ut puto, editi. Lugduni forsitan inveniri possent. Ejusmodi merces scholasticæ jam apud nos obsoletæ sunt. Solidioribus cibis, quam scholasticis tricis, assueti sumus; utinam et vos assuesceretis, genuinæque sanctorum Patrum theologiæ paullo majorem operam daretis. Librorum tibi missorum, cum uniuscujusque pretio, catalogum habes in exemtili folio. Cum fixum ratumque sit apud bibliopolas nostros librorum recentiorum pretium, nihil diminui potuit. Obtinui duntaxat ut Annales haberes eo pretio quo habent nostræ congregationis monasteria, quod omnium minimum est. Cæteros si ipse emerem, eodem pretio emerem. Chartæ pretium plurimum auctum, operæ typographicæ rariores et cariores, apertum jam cum exteris commercium, librorum pretium non parum auxerunt. Uno verbo, id pro te amico meo feci,

quod pro me ipso egissem. Schedas tuas, quas mihi dudum miseras, in sarcina reperies. Iis uti nondum licuit : libros enim et schedas ordine quodam lego; tuarum tempus nondum advenerat. Si proinde eas, vel apographum data occasione remittere velis, pergratum facies, cum sarcina jam discessisset, quando posteriorem epistolam tuam accepi, datam 20. Julij, quos alios expetis libros mitti non potuerunt. Exspectandum donec alios majori quantitate petas, adeo ut pondus sit saltem quinquaginta librarum; nec minus suscipere volant vectores Basileenses. Vale, amice charissime, meliora tibi tuisque ex animo semper precor. Parisijs 7ª augusti 1713.

93.

Dom Massuet à Maurice Müller.

Admodum R^de^ P. et Dño Mauricio Müller Fr. Renatus Massuet. S. P. D.

Jam accepisse te puto, amice colendissime, postremam epistolam meam, a quindecim circiter diebus scriptam, qua nuntiabam missam tibi librorum a te expetitorum sarcinam. Gonetus minoribus tomis distinctus, et Mastrius non mittuntur, quia ne unum quidem exemplar invenire potuit, nec inveniendi spes ulla est. Cæterorum catalogum et pretium habes in exemtili schedula. Quod attinet ad Biblia maxima patris de la Haye, jam carissima sunt, quia rariora. Unus habet, quem sciam, bibliopola Parisiensis, et quidem unicum exemplar in folijs, quod dimittere non vult nisi ter centum librarum gallicarum pretio. Immodicum certe pretium, ejusmodi libri valorem longe superans. Emere proinde tanti mihi religio est, nisi diserte a te jubear. Expende proinde quid magis e re tua sit, et jube; certus me incunctanter pariturum, aliosque quos expetijsti libros simul missurum. Nihil tamen rescribas, nisi vergente ad finem mense septembri : quia hac ipsa die iter aggredior Turones, Andegavos et Cenomannos, earum regionum archiva perlustraturus, nec ante finem septembris Parisios reverti possum. Multis proinde te jam alloqui non possum; sed pluribus cum rediero. Interim vale, amice carissime, meque ac iter meum jugi oratione Deo commendes. Parisiis, apud S. Germanum a Pratis, die 24 augusti 1713.

94.

Dom Massuet à Maurice Müller.

R[do] admodum patri Dño Mauricio Müller Fr. Renatus Massuet. S. P. D.

Mallem, amice charissime, recta Basileam scripsisses ad DD. Faetschet Socin, quam Parisios. Eos enim necesse est ante omnia litteris tuis convenias, ut ab eis rescias, an *facturam* n° 15 (qua sarcinam tuam concludi asserit D. König), sibi missam die 13[a] augusti, acceperint: et pro responso tibi dato, dictum König verbis et coram conveniri curabo, ut de creditis sibi libris, si minus occurrant, respondeat. Age proinde, quæso, et dictis Faetsch et Socin scribe, omniaque suis numeris et characteribus designa: hoc tibi primum omnium factitandum. Si enim expectes ut sarcina tua, quam jam Basileam pervenisse confido, tibi nihil agenti Scaffhusium mittatur, diutius certe exspectabis. Nec enim solent ejusmodi homines sarcinas sibi missas mittere : sed tam diu exspectant, donec requirantur. Require ergo, mihi crede, quod tuum est, nec te pœnitebit : id longe brevius et tutius, quam litteras ultro citroque Basileam et Parisios scriptas exspectemus. Hæc pro temporis brevitate, alijsque, quibus nunc urgeor, negotijs dicta sufficiant. Vale, amice colendissime, meque amare perge. Parisijs, die 23 novemb. 1713.

P. S. Excusatum, quæso, me habeas si alienam epistolam tibi mittam, enixe rogans ut ejus curam habeas. Qua enim Muram mitti possit, haud satis scio. Id a te lubenter discam, ut si quæ aliæ deinceps ad R. P. Studer, qui mihi prior scripsit, mittendæ sint, recta mittantur.

95.

Dom Massuet à Maurice Müller.

Admodum R[do] P. Dño D. Mauricio Müller Fr. Renatus Massuet. S. P. D.

Biduo citius ad me pervenit pecunia a te, amice colendiss[e], per Scaffhusienses missa, quam epistola tua. Priorem die Veneris præterita, et quidem tempestive satis, accepi, statimque ad creditores

tuos detuli, qui avidis manibus, ut recte conjicere potes, exceperunt, teque ab omni debito erga se liberum pronuntiarunt, parati novis te debitis, cum volueris, obligare. Quod litteras meas ad R. P. Benedictum Studer Murensem mittere dignatus sis, gratiam habeo. Is me prior suis perhumane convenerat, mittens abbatum Murensium catalogum, haud pœnitendum. Gratias, ut par erat, honesto viro refero, rogoque ut quædam a me notata paullo fusius evolvat. Jussis tuis parens scribo ad reverendissimum abbatem Rhenoviensem, cujus et illustrem familiam, Gallis omnibus probe notam, plurimi facio, et personam, ex ijs quas narras animi dotibus, ac rebus præclare gestis, summopere veneror. Vide tu, amice, ut epistolam dignissimo abbati ipsi offeras, suppleas quod forte deesse potest, certioremque facias neminem sibi Massueto obsequentiorem ac devotiorem et esse et fore. Miraris nihil aliud fere de San-Gallensibus a Mabillonio narratum fuisse, præter certamina et turbas. Et quid aliud tam turbido rerum statu narrari potuisset, cum omnia susque deque misere miscebant et imperatorum furens avaritia et pontificum ipsorum ambitiosior zelus[1]? Si quid jucundius scribi potuisset, a vobis suggerendum erat. Sed tacentibus vobis, deficientibusque scriptis monumentis, editis standum erat. Scio jamque scripsi tibi, conqueruntur vestrates quod parcior de illis, quam de Gallis, Italis et Hispanis mentio. Iniqua certe, pace vestra dixerim, querela. Ii sunt Germani plerique nostri, qui recentes historias, chronica, etc., facile mittant, sed monumentis nullis argumentisque historicis suffultas; adeo ut tota fides penes auctorem. Si vero vel chartulam, minimumque quodvis diploma mitterent, conclamata putarent omnia; quasi Galli illico armata manu invasuri essent eorum bona. Hinc tota fere Germania obserata manent eorum archiva, quæ tota Gallia et Italia nobis facile reserantur. Te vero, amice, sapientiorem actiorisque judicij esse puto, quam ut puerilibus ejusmodi præjudicijs vanisque phantasmatibus deludi te sinas. Majora proinde a te quam ab alijs exspecto, eaque re scripturum confido, quibus tuta fides. Faxit Deus, id tibi per pacis otium felicemque pristinis laribus

[1] Par ce passage, où dom Massuet justifie Mabillon d'avoir retracé fidèlement les troubles et les luttes sanglantes dont l'abbaye de Saint-Gall fut le théâtre au moyen âge, le religieux bénédictin fait voir, en outre, avec quelle indépendance d'opinion il juge les événements de cette époque, notamment la grande querelle de l'Empire et de la Papauté.

restitutionem brevi liceat. Hic erit, ut spero, fructus pacis quam Gallos inter et Germanos jam reformatam esse credimus. Audivi hostes vestros integram ablatorum cum immobilium, tum mobilium restitutionem vobis offerre, unam negare redituum, quibus spoliati estis, compensationem. Iniqua quidem pacis conditio : sed, ut res vestræ sunt, non respuenda tamen. Quid sperare licet? Armis, numero et opibus prævalent hostes vestri : bullas, brevia, indulgentias, similesque Romanæ curiæ merces facile affatimque mittet papa, sed nihil amplius : verba dabit imperator : rex noster, diuturniori bello fatigatus, novum cum Helvetijs, socijs suis, non aggredietur, cum præsertim abbati vestro non nihil infensus sit, quod is suum in Austrios studium non satis dissimulaverit. Enitendum proinde quacumque ratione, modo non prorsus intoleranda, ut mala quæ vos premunt eluctemini. Iterum proinde scribo, ac si illustrissimum abbatem vestrum adire liceret, hortarer, flexisque genibus rogarem, ut plus æquo difficilem se non præbens de jure suo, quæcumque possunt, remitteret, clarissimumque comitem duLuc, prudentissimum et expertissimum virum audiret, ejusque consilijs duci se sineret[1]. Aget is pro virili sua parte, ut feroces animos ad æquitatem revocet, et meliora, quæcumque poterunt, ab iis obtineat : sed is est rerum vestrarum status, qui ea sperare non permittat, quæ sperare victores possent. Hæc tu illustrissimo abbati, qua gratia apud ipsum vales, persuadere studeas. Male certe tota Europa audiret, quod dolerem, si tenaciori ejus proposito bellum in Helvetia recrudesceret, nobileque S. Galli cœnobium æternum periret. Quid in comitijs in proximum mensem, ut audio, indictis sancitum fuerit, scribas, quæso.

Miror quod nobilis optimæque indolis Helvetii adolescentis, nomine Wadkirch, familiaris tui, ne verbo quidem memineris. Is me nuper adiit, verbis tuis salutem mihi dicturus. Excepi, ut par erat, amici mei amicum; pluraque de te sciscitatus, meam ei in

[1] Le comte du Luc, à qui dom Massuet engage le prince-abbé de Saint-Gall de s'adresser, comme conseiller et comme intermédiaire, était ambassadeur de France en Suisse, et le même personnage auquel J. B. Rousseau, exilé de sa patrie, consacra l'une de ses plus belles odes. On comprend, du reste, que dans cette lettre le bénédictin français cherche à faire prévaloir auprès de ses confrères de Saint-Gall des idées de conciliation, au moment où le traité d'Utrecht rendait la paix à l'Europe. Les raisons par lesquelles il démontre la nécessité d'un accomodement avec les protestants de Zurich indiquent une connaissance parfaite de la situation.

omni operam obtuli. Eum sabbato proxime elapso misi ad celebre sancti Dionysij monasterium, litteris commendatitijs munitum, ut pretiosa loci cimelia, regum sepulcra, ædificia, aliaque omnia, peregrini curiositate digna libere videret. Discessurus rogavit, ut plurimam tibi salutem nomine suo dicerem. Vale, amice optime, meque amare perge. Pariijs, die 18 januarij, anni 1714, quem tibi præteritis faustiorem precor.

Rhenoviani cœnobij ac loci topographiam nondum accepi.

Adresse : Admodum R^do^ relig^mo^ ac clariss^mo^ Dño D. Mauricio Müller, ordinis S. Benedicti, sacræ theologiæ in Rhenoviensi monasterio professori patrono colendiss^o^. Rheinow.

96.

Dom Massuet à Maurice Müller.

Plurimum R^do^ P. ac Dño Mauricio Müller Fr. Renatus Massuet. S. P. D.

Sub nuperæ hebdomadæ finem accepi elegantem, quam misisti, R^de^ pater et amice charissime, monasterij Rhenoviensis iconographiam, donum ac munus reverendissimi et amplissimi ejusdem loci abbatis. Hujus litteras omni humanitate plenas paullo ante cum tuis acceperam; utrisque mire recreatus, sed prioribus aliquo pudore suffusus, quod tantus præsul mecum sic agere dignaretur, ut et ipse scriberet, et eo modo scriberet, quo nullus urbanior. Totum certe me sibi me devinxit, nihilque mihi potius, quam ut meam in eum reverentiam, obsequijs ac officijs meis, si possim, palam faciam. Quod ut optimo abbati significes, plurimamque salutem meo nomine dicas, rogo. Novissimam Rhenoviensem iconographiam cum ea quam ipse æri incidi curasti, conferenti mihi, non nulla haudque levis inter utramque occurrit dissimilitudo. Vel in tua, ecclesia, una turri, totumque monasterium pluribus ædificijs decurtatur, vel in altera augetur. Quæ cui præferenda sit, significabis. Interim repetam, quod jam plus semel dixi, me tibi missurum semper quoscumque libros expetieris, omnibusque jussis tuis haud illibenter pariturum. Moneo tamen librorum pretium hic in dies, et quidem sæpius ultra modum excrescere. Facit tum monetæ nostræ instabilitas, tum adventantium huc exterorum,

reformata jam pace, confluxus, qui pecunijs abundantes libros nostros quoquo pretio emunt, bibliopolisque supercilium addunt. Præ omnibus exteris clarissimum fratrem (nepotem[1]) tuum et videre et amplecti ambirem. Et quid non agerem, si sese ferret occasio, in gratiam fratris (*sic*) amici mei? Sed is forte vel in extremis urbis suburbijs, vel in paullo remotioribus Parisiensis agri villis cum cohorte sua commoratur.

Pacem Gallos inter et Germanos reformatam, generaliaque comitia Badenam Helvetiorum indicta esse in diem 25 aprilis, tum ad sollemnius firmanda cum principibus Germanis, quæ privatim inter imperatorem et christianissimum regem acta sunt, tum ad alia levioris momenti quæ supersunt, finienda negotia, satis te locorum vicinia docuit[2]. Quam opportuna sit occasio de rebus vestris agendi, controversiasque vestras in ipsa Helvetia componendi, non ignoratis. Captabitis, puto, nec prætermittetis. Dum facietis quod vestrum est ut miserijs vestris finis imponatur, de vobis ipse sollicitus, ut decet, pro virili mea parte hic per amicos ago, ut regios ministros vobis conciliem. Operam spoponderunt illi, seque cum ministris sic acturos ut jacentis monasterij patrocinium suscipere impellant. Quin et nobilissimum baronem de Karg, amicum meum, serenissimi principis et electoris Coloniensis cancellarium et ad Badensia comitia legatum, ipse coram conveni, eique tradito quod tu pridem miseras, apologetico scripto vestro, enixe rogavi ut causam ipse vestram susciperet, ac tum per se, tum per, amicos pro virili tueretur. Spopondit fidemque suam liberabit vir optimus, et ad ardua quæque negotia probe comparatus. Sed necesse esset ut et ipse Badam proficiscens nobilissimum hunc baronem nomine meo adires, San-Gallensium rerum statum expositurus, ut tutius ac consultius pro vobis agere possit. Aliquem enim ex vobis ad eum Badenam, me monente, venturum esse promisi, qui quid agendum sit plenius edoceat. Vide ergo facias quod faciendum esse res ipsa per se monet. Benigne excipieris : nam vir optimus ac humanissimus est, ac in totum ordinem nostrum mire propensus. Cum nobilissimus ille baro de Karg non nisi sub

[1] Le mot *nepotem* est écrit au crayon au-dessous de *fratrem* (probablement de la main du Müller).

[2] Dom Massuet désigne ici le traité de paix qui, après celui d'Utrecht, fut conclu à Rastadt entre le maréchal de Villars et le prince Eugène, et ne reçut sa ratification définitive qu'à Bade, le 7 septembre 1714.

mensis aprilis finem Badenam accessurus sit, satis est si illuc proficiscaris sub maii initia, cum eum advenisse nuntiatum tibi ab amico aliquo fuerit. Faxit Deus res optatum finem habeat, desertosque lares tandem hilares et votorum compotes repetatis.

Consilium tuum in elucidandis historicis S. Galli rebus plurimum probo, hortorque ut susceptum impigre exsequaris. Non is es qui conjecturis plus æquo tribuas, sed qui potius facta quæque legitimis argumentis ac historicis monumentis suffulcias. Macte proinde animo, nec labori parcas. Tibi nec inglorius erit, nec mihi inutilis. Vale, amice mihi semper colende. Parisijs, die 23 martij 1714.

97.

Dom Massuet à Maurice Müller.

Admodum R^do P. Dño Mauritio Müller Fr. Renatus Massuet. S. P. D.

Si rebus tuis indormire me judices ex silentio meo, R^de admodum pater et amice colendissime, haud satis æquum de me latum judicium. Ut litteras tuas accepi bibliopolis meis statim mandavi ut expetitos a te libros colligerent et compararent. Sed facilius mandatur quam fit, tum ob eorum qui jam dudum editi sunt raritatem, quorum etiam aliqui Parisijs non occurrunt; tum maxime ob eorum, qui in folijs emti (?) sunt, et quos compactos habere vis, compingendi difficultatem, nunc quam alias longe majorem. Crescente jam librorum numero, decrescunt operæ, et, quod molestius, deficiunt vitulinæ pelles, quas rariores effecit mortalitas quæ in pecora desæviit. Quo fit ut quisquis bibliopegis compingendos libros mandat, et pecunia munitus accedat et patientia; hac ut moras ferat, illa ut duplicatum compactionis pretium solvat. Adde auctum ultra modum chartæ pretium, et monetæ nostræ instabilitatem commercio infestissimam, et vide si libros vili pretio comparari possint. Et tamen emendi furor omnes invadit, nec de pretio cura est, modo haberi possint. Nuper conquerebaris Acta sanctorum ordinis nostri carissima esse : eme jam, et vix trecentarum librarum pretio habebis [1]. Ut ut est, statim atque com-

[1] Par ce passage, et par beaucoup d'autres de la correspondance de dom Massuet, on peut voir quels curieux renseignements cette correspondance présente pour l'histoire de la librairie, qui est comme l'histoire matérielle de la littéra-

pacti erunt libri quos compactos habere cupis (sub hujus hebdomadæ spondentur) mittentur qui reperiri potuere; quorum omnium catalogum et pretium simul mittam. Tantisper adhuc dures, quæso : facio quod possum, non quod volo. De ijs alias accuratius : hæc modo satis, ne moras impatientius forte feras.

Haud necesse erat ut illustrissimum baronem de Karg, de rebus vestris jam satis a me præmonitum, nova epistola convenirem : sufficiebat ut vestrum quispiam eum nomine meo adiret. Cum tamen eum epistolam a me habere velis, non certe denegabo. Eam, si gallice sciat, cum legeris, pro more obsignabis, et aut tu ipse reddes, aut per alium quempiam e vestris reddi curabis. Interim hic ministros regios urgeri curo, ut res vestras nomine regis Gallicis legatis commendent. Sub comitiorum finem hinc Badam profecturum marescallum de Villars rogari per eminentissimum cardinalem Estræum, abbatem nostrum, curabo, ut ipse res vestrâs cordi habeat, et ad optatum finem perducat[1]. Vale, amice colendissime, et plurimam, eamque reverendissimam salutem optimo ac reverendissimo abbati nomine meo dicas. Parisiis, die 14 maij 1714.

98.

Dom Massuet à Maurice Müller.

Mon reverend pere,

C'est pour vous obeir que je vous ecris à la françoise, et en notre langue. Vous ne sçauriez mieux faire que de cultiver celle-ci, par rapport à une infinité de bons livres qui y ont eté ecrits, et qui peuvent vous estre d'une grande utilité. Si neanmoins vous trouvez que mes lettres en françois vous causent le moindre em-

ture. On apprend, par exemple, quelle était la valeur toujours croissante des livres au commencement du XVIII[e] siècle, malgré les malheurs du temps, les désastres de la guerre de la succession d'Espagne et le terrible hiver de 1709. « La fureur d'acheter des livres, écrit dom Massuet à son correspondant de Saint-Gall, s'est emparée de tout le monde, et l'on ne s'inquiète pas du prix, pourvu qu'on acquière ce qu'on désire. Ainsi, les *Actes des Saints* de notre ordre sont devenus si chers, qu'on peut à peine les obtenir au prix de 300 livres. »

[1] Il est facile de comprendre quelle influence pouvait exercer sur le maréchal de Villars, partant pour les conférences de Bade, une recommandation telle que celle du cardinal d'Estrées, ancien ambassadeur de France, personnage très-versé dans les questions diplomatiques, et porté naturellement, comme abbé de Saint-

barras, au premier avis je reprendrai le latin. J'ai receu les deux dernieres que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire, avec celles de M. le baron de Karg, qui etoit enfermée dans une des deux. Je m'attendois bien que ce bon seigneur tout plein de cœur et d'amitié vous recevroit bien, et que vous auriez lieu d'estre content de son bon accueil. Je ne crois point qu'il soit necessaire que je me donne l'honneur de lui recrire, au moins si tost, de peur de lui estre incommode. C'est à vous maintenant de le cultiver, de le voir de tems en tems, et agir de concert avec lui. C'est une personne qui peut vous servir et vous donner de bons conseils. Je ne m'inquiete pas beaucoup de la lettre desavantageuse qu'on vous a fait voir d'un pretendu grand seigneur de France. Je ne puis deviner de qui elle peut estre : mais il y a bien de l'apparence qu'elle n'a point eté ecrite de la part de la cour : ces sortes de lettres ne sont point divulguées avec si peu de precaution. Ou si un ministre habile en laisse quelquefois echaper quelqu'une, il faut toujours compter que ce n'est que pour donner de la jalousie, et qu'il a un dessein tout different de celui qui paroist par la lettre. Ainsi ne vous allarmez point en vain. Autant qu'on peut penetrer les secrets de notre cour, on ne voit pas que ce soit ni son dessein, ni son interest de laisser fortifier les protestans aux depens et au prejudice des catholiques : dautant plus que dans toute cette negotiation ici nous n'avons rien à demesler avec les cantons suisses, et que la ruine de l'abbaïe et principauté de Saint Gal n'avanceroit point du tout nos affaires. Il y a bien de l'apparence que le roy de France secondera les bons desseins de l'empereur, et que ces deux princes agissans de concert pour mettre le parti protestant à la raison, ne souffriront point que ceux-ci, opprimant injustement les catholiques, donnent lieu à une guerre domestique qui troubleroit la tranquillité de l'Europe. J'ai parlé depuis peu à un de mes amis qui demeure chez M. le marquis de Torcy, secrétaire d'Etat pour les affaires etrangeres. Je l'ai prié instamment de parler à ce ministre en votre faveur, et de l'engager à prendre votre defense. Il m'a promis non seulement qu'il le feroit, mais qu'il ecriroit encore lui mesme à M. le comte du Luc, au secré-

Germain-des-Prés, à prendre en main la défense des intérêts du monastère de Saint-Gall. Par là, dom Massuet, qui, d'un autre côté, faisait agir sur les ministres de Louis XIV, montrait le zèle dont il était lui-même animé, et fortifiait chez les religieux de l'abbaye l'espoir bien fondé d'une solution pacifique.

taire de l'ambassade, et à quelques autres de ses amis qui sont à Baden. Voilà, mon reverend pere et tres cher ami, tout ce que peut faire un homme comme moy, qui certainement n'est point courtisan. Mais je vous avouë en ami que j'apprehende toujours que M. l'abbé de Saint Gal ne deconcerte toutes nos mesures par une fermeté qui ne seroit pas de saison. Je crois que dans la triste situation où sont ses affaires, la prudence demande qu'il relasche tout ce qu'il se pourra honnestement relascher, et qu'il s'attache à l'essentiel. L'arrivée d'un nonce de la part du pape augmente ma frayeur. Je vois par les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire, que vous estes fort prevenus en faveur de ces gens là. Vous pouvez pourtant vous souvenir de ce qu'il vous en a cousté pour avoir eu trop de deference pour les beaux conseils du sieur Carraccioli. M. l'abbé Passioneï[1], que j'ai l'honneur de connoistre, a beaucoup plus d'esprit, de sagesse et de talent pour une negotiation. Mais enfin, c'est un ministre du pape, odieux aux protestans, et qui n'agira que suivant les instructions qu'il recevra de Rome, où aujourd'hui on n'est pas fort politique. Si on vous envoyoit de ce païs là une armée de trente mille hommes, bien agguerrie, pour soustenir vos demandes, je vous dirois : Ecoutez le nonce : mais tant qu'on n'aura que des indulgences à vous donner, ce sont des ramparts trop foibles pour resister aux coups de canon de Berne et de Zurig. Ainsi, croyez moi, attachez vous aux ministres de France et de l'Empereur, et ne croyez ceux du pape que quand ils seront du mesme avis qu'eux. Je vous parle en ami et en secret; et je serois bien fasché que ce que j'ai l'honneur de vous mander vinst à la connaissance de M. l'abbé Passioneï, que j'ai interest de menager.

Je suis surpris de la priere que vous me faites, *ut libri cito adveniant.* Je puis quelquefois contribuer à les faire partir de

[1] L'abbé Passionei, légat du pape aux congrès d'Utrecht et de Bade, puis nonce en Suisse et en Autriche, fut nommé cardinal en 1738, et enfin préfet de la bibliothèque Vaticane. Lié de bonne heure avec Fontanini, il l'aida dans la publication de son grand recueil d'*Inscriptions antiques*, et l'engagea à composer contre le P. Germain son livre des *Vindiciæ*, qui fut dédié au pape Clément XI. L'abbé Passionei, avant d'être envoyé au congrès d'Utrecht, avait passé plusieurs années à Paris; il s'y était mis en rapport avec Mallebranche et Mabillon, était devenu associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ce qui explique sans doute pour quels motifs dom Massuet disait avoir intérêt à le ménager.

Paris, ou plus tost ou plus tard : mais quand ils sont une fois partis, comme le sont certainement ceux que je vous ai envoyez, il n'est point en mon pouvoir de les faire arriver plus tost. C'est l'affaire des voituriers, que je ne puis ni retarder, ni avancer. Car en France comme en Suisse, *non datur actio in distantem.* Il ne seroit ni honneste, ni raisonnable à messieurs de Salem de refuser le breviaire que je vous ai envoyé pour eux. Il faudroit qu'ils ne voulussent point du tout dire de breviaire : car celui de Cologne est precisement le mesme que celui de Paris. Toute la difference qu'il y a, c'est que celui-ci a eté imprimé un an seulement apres l'autre; mais que celui de Cologne est beaucoup plus beau, plus net et plus exact que celui de Paris, dont les Bernardins françois mesme ne veulent pas se servir. Il seroit assez etrange que les Bernardins allemands refusassent un breviaire imprimé en Allemagne, tandis que les François n'en prennent point d'autre, et refusent celui qu'ils ont fait imprimer à Paris. La collection des *Historiens françois* par du Chesne est un excellent livre, mais rare, et qui n'a point de prix certain. Il en est à peu près de mesme des Commentaires de Pinna sur l'Ecclésiastique, quoique ce ne soit pas à beaucoup pres un ouvrage aussi bon en son genre, et que vous pouriez employer votre argent à quelque chose de meilleur. Ces sortes de livres ne se trouvent que de hasard, et n'ont point d'autre prix que la volonté des libraires. Mais vous pouvez compter que les six volumes latins de du Chesne (il y en a plusieurs en françois) vous cousteroient seuls plus de cent livres.

M. Müller, votre cousin, me fit l'honneur de me venir voir il y a peu de jours. Je le trouvé si chagrin et si découragé, qu'il estoit prest à partir pour s'en retourner chez lui. Je l'ai arresté, lui disant que je vous avois ecrit fortement sur son sujet, et que j'aurois en bref reponse. Je crois que s'il s'opiniatre, je puis le laisser partir sur votre reponse, pourvû neanmoint qu'il ne deserte pas. Car je crois qu'il est veritablement engagé, et aussi engagé que les autres soldats de sa nation, puisqu'il porte le mesme habit, reçoit la mesme paye, monte la garde, et fait toutes les mesmes fonctions qu'eux. Il doit revenir me trouver dans quelques jours; je sçaurai ce qui en est. Et s'il est veritablement engagé, je ne le laisserai point partir, s'il me veut croire, qu'il ne me fasse voir un congé en bonne forme. En ce cas là, il a besoin de quelque argent, je tascherai de lui en faire prester. Il sçait si peu le fran-

çois que, m'ayant prié de lui prester quelque livre pour l'occuper un peu, j'ai eté obligé de lui en prester un latin, parce qu'il m'a dit qu'il n'entendoit point du tout le françois. Et comment l'apprendroit-il dans un malheureux village, où il n'a de conversation qu'avec des soldats suisses? Certainement, je ne sçais à quoi a pensé M. son père d'envoyer ce pauvre jeune homme en France dans une qualité qui lui convenoit si peu, pour y perdre son tems. M. Wadkirch (Waldkirch) y a bien plus profité : aussi est il venu sur un autre pied. Obligez-moi, s'il vous plaist, de le bien saluer et embrasser de ma part, et de lui dire que l'affaire de M. le cardinal de Noailles est encore à peu pres au mesme etat ou il l'a laissée[1]. Vous m'obligeriez de me mander, à la premiere occasion, si on a parlé dans vos quartiers de la fameuse bulle de Rome, qui nous cause tant de troubles en France. J'ai enfin receu depuis peu une lettre de M. l'abbé de Dissentis, qui m'a tiré de peine. Je presente mes tres humbles obeissances à M. votre illustre abbé de Rhenow, que j'honore toujours singulierement. Je suis avec un respect sincere,

Mon reverend pere,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

Fr. René Massuet, M. B.

Paris, 13e juillet 1714.

Adresse : Au reverend pere
Le reverend pere Müller, religieux bénédictin,
professeur en théologie en l'abbaïe de Rheinow
Closter Rheinow
à Schaffhouse.

99.

Dom Augustin Faugé, neveu de dom Calmet, à l'abbé de Rheinau.

Pénétrés de la plus vive reconnoissance pour toutes vos bontés, il est de notre devoir de vous le témoigner dès ce moment;

[1] Le cardinal de Noailles, alors archevêque de Paris, et que l'indécision de son caractère avait porté à prendre d'abord le rôle de médiateur entre Bossuet et Fénelon, dans la querelle du quiétisme, avait été ensuite accusé d'inconsé-

nous conserverons un éternel souvenir de la générosité dont vous avés usé envers nous, et nous nous estimerons très-heureux de pouvoir vous être utiles en quelque chose. Commandés seulement, et nous serons toujours disposés à exécuter vòs ordres en tout ce qui dépendra de nous. Si mon oncle pouvoit se servir de sa main, il auroit eu l'honneur de vous écrire luy-même; mais ne pouvant le faire, permettés que je fasse pour luy et pour moi, et que, pénétré de mêmes sentimens que luy, j'aye l'honneur de me dire, avec une profonde vénération et un parfait respect,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

D. Augustin Faugé,

Coadjuteur de Senone.

A Lauenbourg, le 16 juillet 1748.

P. S. Nôtre voiture n'est pas encore arrivée de Mury; nous partons demain en chaise de pôste pour Bale. D. Maximin reste à Lauffenbourg pour attendre la voiture, dont nous n'avons aucune nouvelle.

Adresse : Monsieur
Monsieur le reverendissime abbé de Rhinau,
en son abbaïe
à Rhinau.

100.

Dom Jean Mabillon au Procureur Général de la congrégation, à Rome[1].

A Paris, ce 21 aoust 1671.

Puisque le R. P. assistant s'est chargé de vous envoyer une copie du procès-verbal de l'assemblée qui s'est tenue il y a aujourd'huy huit jours chez Mgr l'archevesque pour voir les manuscrits

quence par rapport au jansénisme, puisque, après avoir approuvé les *Réflexions morales* du P. Quesnel, il avait condamné l'*Exposition de la Foi*, par l'abbé de Barcos. Quand, en 1713, parut la fameuse bulle *Unigenitus*, à laquelle don Massuet fait allusion, et qui condamnait cent et une propositions du P. Quesnel, le cardinal de Noailles refusa d'abord de signer la constitution émanée de Rome, et ne consentit à s'y soumettre qu'en 1728.

[1] Cette lettre de Mabillon est curieuse, en ce sens surtout qu'elle décrit, au point de vue du savant bénédictin et de l'opinion soutenue par les religieux de Saint-Maur, la séance qui eut lieu chez l'archevêque de Paris, pour examiner les

de l'Imitation de J. C., il suffit que je vous fasse un abrégé de ce qui s'est passé. Mr l'archevesque, après avoir donné jour plusieurs fois pour ce sujet, et ayant été toujours diverty par d'autres affaires, envoya enfin un billet pour s'assembler la veille de Nostre Dame, à huit heures du matin, et donna charge qu'on avertyt sept des plus habiles hommes de Paris pour examiner nos mss. Ces messieurs, qui sont les mêmes que vous verrez nommés au procès-verbal, se trouvèrent le lendemain au Palais au temps prescrit, excepté Mr Du Cange, trésorier d'Amiens, lequel n'ayant pu s'y rendre avant neuf heures, et ayant appris que l'assemblée estoit commencée, n'osa pas entrer, encore que ce fust un de ceux qui nous est le plus favorable. Mr l'archevesque se rendit à l'assemblée à 9 heures, à laquelle, après le R. P. assistant dom Claude et nostre révérend père Prieur, j'eus l'honneur d'assister avec dom Delfau [1]. Mr l'archevesque en fit l'ouverture par un petit discours fort judicieux qui dura environ trois *Miserere*, par lequel il exposa le sujet. Il dit qu'il avoit assemblé ces messieurs afin de pouvoir terminer une contestation qui duroit depuis longtemps entre deux corps célèbres; que ces messieurs obligeroient beaucoup le public et luy en particulier, si sans aucune préoccupation ils vouloient dire leur sentiment sur les manuscrits, qui estoient les pièces les plus authentiques qu'on pust produire pour cette affaire. Il demanda ensuite à notre père prieur s'il avoit averti le père Lallemand, prieur de Sainte Geneviève, de se trouver à cette assemblée, comme il le lui avoit dit. Le père prieur dit que non, et tacha de s'excuser le mieux qu'il put sur ce que ces messieurs avoient déjà entendu dans l'autre assemblée ce que les Pères avoient à dire, et que s'il avoit esté en cette deuxième,

manuscrits relatifs à l'*Imitation de Jésus-Christ* et à son véritable auteur. Ce document explique et complète le procès-verbal de cette même séance, que nous avons retrouvé aux archives de Colmar.

[1] Dom François Delfau, bénédictin de Saint-Maur, après avoir travaillé à l'édition du Saint-Augustin, publia celle de l'Imitation, avec une *Dissertation sur l'auteur*. Ses conclusions, attaquées par le père Testelette, chancelier de Sainte-Geneviève, furent défendues avec chaleur dans les *Animadversiones in vindicias kempenses* de Mabillon. Dom Delfau avait un esprit vif, pénétrant, plein de feu, et de plus il était doué d'une mémoire prodigieuse. Exilé par une lettre de cachet à l'abbaye de Landevence, pour avoir composé les deux premières parties du fameux livre de *L'Abbé Commendataire*, il périt, en 1676, dans un naufrage sur les côtes de la Bretagne.

on l'auroit passée en contestations sans rien avancer. C'estoit en effet le sujet pour lequel le père général n'avoit pas voulu qu'on les avertist.

On commença donc l'assemblée par produire les mss. D. Delfau, qui avoit charge de faire l'entrée, fut obligé d'en retrancher une bonne partie, à cause que M[r] de Paris l'avoit prévenu. Il dit peu; mais ce qu'il dit estoit assez judicieux. On produisit ensuite les mss. suivant l'ordre qui est marqué dans le procès-verbal. M[r] l'archevesque les vit l'un après l'autre, et les experts après luy. Après quoy on dit qu'il estoit à propos de dresser un procès-verbal du tout. Par bonne heure, j'en avois dressé un modèle. On l'examina derechef de point en point; on crut qu'il falloit retoucher deux endroits qui devoient estre un peu plus expliqués. M[r] l'archevesque, qui estoit sorty de la chambre pendant l'examen du procès-verbal, revint ensuite. Après que nous nous fusmes retirés dans l'antichambre, il délibéra ce qui se pourroit faire en cette rencontre. Nous avons demandé l'exclusion de Thomas, et l'avantage pour Jean Gersen : après qu'ils eurent délibéré, M[r] l'archevesque nous rappela. Il témoigna que ces messieurs estoient persuadés de l'exclusion de Thomas, qu'ils la signeroient si les parties eussent esté présentes. Mais, comme elles n'y estoient pas, qu'ils estoient d'avis de trois choses, sçavoir que le procès-verbal estant mis au net seroit signé des experts, souscrit de M[r] l'archevesque; que le dit s[r] archevesque en communiqueroit une copie aux pères de Sainte Geneviève, qu'il leur offriroit une conférence pour voir leurs manuscrits, et la liberté de venir vérifier ce que nous avons dit des nostres. Que s'ils refusoient une conférence et ne vouloient point produire, qu'il nous donneroit un acte de leur subterfuge. En exécution de quoi, le lendemain, jour de Nostre-Dame, je fis le tour de Paris pour faire signer le verbal par ces messieurs, ce qu'ils firent tous unanimement, comme ils avoient promis, et le mardy ensuite, M[r] l'archevesque le souscrivit et le scella comme vous voyez. Voici la qualité des experts : M[r] Faure, docteur de la maison de Sorbonne, homme d'esprit tout puissant chez M. l'archevesque de Reims. Le père Le Cointe est connu de vous par ses Annales ecclésiastiques, aussy bien que M[r] de Valois par son Histoire de France. M[r] d'Herouval, auditeur des comptes. M[r] Baluze, bibliothécaire de M[r] Colbert. M[r] Cotelier, aide du bibliothécaire du roy, et duquel il a pension aussi bien que

du clergé. Ce dernier a fait imprimer les Pères Grecs du Ier siècle en grec et en latin, avec des notes. Son ouvrage est un gros in-folio qui va être achevé.

Depuis que je vous ai escrit la dernière fois, on n'a rien fait de considérable. Mr David a fait une petite réponse à Mr De Launoy, qui va paroistre. Il y a une conference de Cleante sur l'Ariste du père Bourg. C'est une jolie pièce; je feray en sorte qu'on vous l'envoye.

On ne vous mandera que trop l'affaire du frère convers, novice de Tolose; c'est pourquoy je ne vous en escris rien, non plus que celle des pères de Sainte-Geneviève, qui ont esté chassez depuis 8 jours de Saint-Léger, après s'y estre etablis 12 jours auparavant.

J'oubliois à vous dire qu'après qu'on sçaura si les pères de Sainte-Geneviève ne voudront point de la conférence, comme il y a apparence, puisqu'ils n'ont point de manuscrits à produire, on fera imprimer ce procès-verbal, avec les inductions qu'on en pourra tirer. Tout ce qui frappe ces messieurs pour notre Gersen, c'est que c'est un homme qui estoit inconnu avant 50 ans.

Adieu, je salue D. C.

J. Mabillon.

Pièces provenant des archives de l'abbaye de Munster, et relatives à la discussion sur l'auteur véritable de l'Imitation de Jésus-Christ.

101.

A mon reuerend pere le reuerend pere dom Antoine de Lescale, prieur de l'abbaye imperiale de Munster, en la vallee Saint-Gregoire, à Munster.

A Paris 15 septemb. 1662.

BENEDICITE.

Mon reuerend pere,

Je n'ay et ne puis trouuer des paroles suffisantes pour exprimer les ressentimens que i'ay des faueurs que ie recois de V. R. par un souuenir si soigneux, si paternel et si constant, que ie n'y puis penser sans une tendresse tres particuliere et sensible. Il

n'y a que huit iours que ie me suis veu a la veille de l'en aller remercier moy meme, et iouir plus facilement des biens qu'elle me fait esperer : mais il est arriué que nostre R. P. superieur general et nos autres peres qui sont de son conseil ont sceu, ce que ie leur dis ingenuement et auec la fidelité que ie dois, que les mss. dont iay besoin, au moins les plus anciens, etoient à Melice, pres de Vienne, en Autriche; cela les a etonnés de telle sorte que la permission qui m'auoit eté deia donnée a eté reuoquee. Et bien que depuis i'aye asseuré que ie ne passerois Ausbourg et que la et a Weingarten, Oschenhusen et Viblingen (*sic*), ie trouuerois des mss. assez anciens pour mon dessein, comme jay fait voir par le liure que jay fait pour cette matiere dans lequel ie les ay cités[1], si est-ce toutefois que je n'ay pû rien obtenir, ce qui veritablement, secundum hominem dico, m'a esté un peu penible a suporter, et le seroit encor si la grace de N. S. ne m'aidoit a porter cette petite crois, qui est la moindre de toutes celles que ie merite. Le R. P. S. general m'a voulu faire esperer que V. R. feroit mieux et plus heureusement expedier ce que ie desire que moy meme, puisque d'ailleurs ie n'y pourrois rien faire que sous sa faueur et conduite, et nonobstant les difficultés que je luy ai remontré se rencontrer sur le transport des liures de telle consequence, a moins qu'ils soient en main propre de ceux qui pour en auoir besoin en scauent mieux le prix et le soin qu'il faut aporter a les conseruer, veu meme que les lettres de V. R. pour Ausbourg et Mellice, et celles qui luy sont enuoiees, perissent sur le chemin sans qu'on les puisse recouurer; comme aussi celles que i'ay ecrit deux ou trois fois a V. R. et particulierement les

[1] Le livre rappelé ici par le père Quatremaires est le *Gersen assertus*, qu'il composa pour répondre à un autre ouvrage, *Thomas Vindicatus*, publié par le chanoine régulier Fronteau, qui, après la mort du père jésuite Rosweid, s'était déclaré le principal défenseur de Thomas-a-Kempis. Le père Quatremaires, qui, selon les mémoires de Nicéron, avait non moins d'érudition que d'ardeur pour la polémique, ne s'en tint pas à son premier écrit ; à la réplique du père Fronteau, il opposa le *Gersen iterum assertus*, accompagné d'une ample dissertation du docteur Launoy. La discussion devint si vive de part et d'autre, que le prévôt de Paris fut obligé d'intervenir. C'est alors que les deux parties résolurent de s'en rapporter à l'arbitrage des manuscrits, et que les religieux de Saint-Maur s'adressèrent aux bénédictins de Munster, pour faire venir des abbayes d'Allemagne les manuscrits dont ils avaient besoin, afin de soutenir la thèse basée sur l'inscription du manuscrit d'Arona.

dernieres par les quelles i'auois repondu a celles qu'elles m'auoit ecrit le 13 may, il a toutefois perseueré, nonobstant enfin que je me sois offert d'y aller a pied pour euiter les frais (car certainement i'ay un tel desir d'auoir lesdits mss. que ny la longueur du chemin, ny le uoisinage de l'hyuer qui aproche, ne m'en empecheroit), tout cela m'a eté inutile, si ce n'est, comme jespere, que (N. P.?) [1] daigne accepter mes petites diligences et supleer a mon impuissance par autre voie, et surtout par les soins de V. R. en laquelle ie me confie et console beaucoup.

Le R. P. prieur de S[t] Uldaric (*sic*) d'Ausbourg m'a fait sçauoir par sa lettre que V. R. m'enuoia auec la sienne du 13 may, qu'il y a dans son mon[re] un ms. de 1437, lequel me seroit tres utile. Je luy ecris et le suplie de nous l'enuoier, le faisant tomber es mains de V. R. qui par apres le bailleroit au R. P. visiteur, pour de main en main le faire venir iusqu'icy par la diligence de nos autres RR. PP. Ledit R. P. prieur de S[t] Uldaric me mande qu'il n'a point receu notre defense du priuilege de S[t] Medard ny de S[t] Germain. J'en fais relier un exemplaire de chacun que j'enuoierai dans huit iours.

J'ecris encor au R. P. Buzlin [2] touchant ce qu'il demande; et par ce qu'il est du mon[re] de Vingarten, il nous pourroit bien accommoder d'un ou deux mss. des plus vieux. Cest ce dont je le coniure.

Et affin que V. R. voie quels mss. nous sont necessaires principalement ceux qui se trouuent es mon[res] cy dessus cottés, je luy enuoie un exemplaire de la defense que jay dressee pour Gersen, affin qu'elle daigne considerer en la page 188 quels mss. je pourrois esperer desdits monasteres. J'ecris encor à M[r] V. R[me] abbé affin qu'il daigne faire encor quelqu'effort en notre faueur. Enfin après N. S., Tu es refugium meum; et si il plaisoit à V. R. enuoier quelqu'un de nos RR. PP. de son mon[re] es susdits lieux auec les recommandations necessaires, il me semble que nous pourrions

[1] Il y a un trou produit par le cachet.

[2] Le père Gabriel Buzlin, ou Bucelin, dont nous avons déjà parlé dans notre rapport, au sujet de son ouvrage inédit, le *Gallia Mariana*, fut tour à tour bibliothécaire de l'abbaye bénédictine de Weingartein, et prieur de Veldkirch. Religieux plein d'érudition, et travailleur infatigable, il composa les *Annales benedictini*, le *Benedictus redivivus*, le *Germania sacra et profana*, et plusieurs autres ouvrages sur l'histoire géographique de la Suisse et de l'Allemagne.

obtenir ce que nous demandons aussi facilement que si jy allois. Je laisse le tout en la disposition de la diuine prouidence, la supliant de continuer a V. R. longues et heureuses annees. Je luy enuoie aussi une liste des superieurs et mon[res] de notre congregation, qui n'a point tenu de chapitre general depuis l'an 1660, et le prochain se tiendra lannee prochaine apres Paques, auquel j'espere que l'union se cimentera au souhait de nous tous et particulierement de celui qui, en se recommandant aux SS. sacrifices de V. R. est *ex corde*,

Mon reuerend pere,

Son tres humble tres obeissant et tres oblige fils en N. S.,

Fr. Robert Quatremaires,

Religieux benedictin indigne.

J'auois adressé mes precedentes par la voie de Colmar, mais puisqu'elle n'a pas reüssi je vais adresser au R. P. D. Amand, affin qu'il ioigne cecy a son paquet.

102.

Au reuerend pere le reuerend pere dom Antoine Lescalle, prieur de l'abbaie de Munster, en la vallee de S[t] Gregoire, de present a Ratisbonne.

A Paris 18 mars 1663.

BENEDICITE.

Mon reuerend pere,

J'auray a iamais suiet reconnêtre le zele vrayement benedictin de V. R. pour l'honneur de notre s[t] ordre, et plût a N. S. que ceux qui n'en deuroient pas moins auoir, en aprochassent. Le R. P. D. Amand ma asseure que les liures et letres que ie luy auois mis es mains le 16 7[bre], ont eté asseurement envoiés, et deuant le careme il m'asseura qu'ils deuoient etre receus. Voicy cependant vne liste des mss. dont iay besoin.

In mon[rio] Mellicensi,

Codex ms. an. Domini 1435, cum hac nota finali: *An. D. 1435. in die Kiliani* et in bibliothecae catalogo notatur: *L. num. 49.*

In eod. mon[rio],

Codex alter cum hac item nota : *Anno Domini 1421. in die. S. Jo. Baptistae decollationis.* Et in catalogo notatur *D. num. 43.*

V. R. me fit la grace l'an passé de m'envoier une letre de monsieur le reume abbé de Mellice ecrite au R. P. prieur d'Ausbourg, par laquelle il promettoit ce que l'on demandoit et ce dans le mois de fenvier.

In monrio Weingarthen,

Cod. ms. cum hac hypographe : *Scriptus A. C. 1434. per me Jo. Mersberg, conuentualem et custodem in Weingarthen.*

Item alter, cuius ad calcem haec leguntur: *Explicit liber internae consolationis, finitus anno 1433 secunda feria ante festum Assumpt. B. M. Virginis per me F. Conradum Ebersbeg tunc temporis conuentualem in Veingarthen Salzburgi.*

Cod. continens 4 libros *De Imit. Chr.* dicatus *Leonardo abb. Mellicensi,* qui *an. 1433.* diem extremum clausit, et proinde codex iste illi abbati nuncupatus anno 1433. antiquior non temere censetur.

In coenob. Wiblingensi,

Cod. cum hac subscriptione : *Explicit tractatus scriptus in concilio Basiliensi, A. D. 143.* (Sic.)

In monast. Oxenhusano,

Cod. *scriptus an. D. 1427.*

Voila, mon R. P. les mss. de ce païs là, dont i'ay connessance et besoin et pour lesquels obtenir je ne plaindrois pas ma peine d'y aller meme à pied, et fallut il engager tout ce qui se pourroit imaginer. J'auertiray icy V. R. qu'un religieux de la societé nommé Heserus a ecrit un livre touchant cette matiere intitulé *Dioptra Kempens*[1]. ou il fait mention de quelques uns de ces mss. que je cotte icy, et pretend d'iceux faire voir, *si placet superis,* que Thomas Kempen ou des Champs en est auteur, mais auec tant d'extravagance que quiconque aura leu la table chronologique que iay dressé du meme Thomas dans notre apo-

[1] Le *Dioptra Kempensis,* du jésuite George Heser, ouvrage qui, selon le titre que lui avait donné l'auteur, était l'instrument destiné à mettre tous les esprits d'accord sur la question en litige, n'atteignit nullement son but. Ce qui se trouve de plus intéressant dans ce traité, c'est que, retraçant l'histoire de toutes les éditions et de toutes les traductions de l'*Imitation de Jésus-Christ,* il nous apprend que ce livre admirable, avant le XVIe siècle, avait été traduit, non-seulement dans toutes les langues, tous les dialectes de l'Europe chrétienne, mais encore en turc, en arabe et en japonais. Après la publication du *Dioptra Kempensis,* le père Heser composa encore *Premonitio nova,* pour répondre à ses adversaires notamment à l'*Argumentum chronologicum,* du bénédictin anglais D. Walgrave. On

logie, ne pourra qu'il ne tienne le raisonnement du bonhomme Heserus pour ridicule comme ie lay fait paretre icy aux deux religieux de S[t] Gal, auxquels mons[gneur] leur R[me] abbé auoit envoié le dit liure de Heserus comme une piece sans replique, affin qu'ils me le monstrassent; mais ils ont eté bien etonnés quand ie leur ay leu la reponse que j'y auoit faite il y a plus de dix ans, de combien le bon Heser est loin de son compte. Le dit R[me] a fait ecrire a ses deux religieux, qu'il a demandé le ms. de Wiblingen, et qu'on la refusé auec cette reponse « *que ces pieces sont des tresors* (mais thesaurus in arca et lux sub modio, quae utilitas?), outre que si nous les auions, nous serions certainement plus soigneux de les leur rendre apres auoir mis fin à la querelle, qu'ils ne sont de les garder. On nous en a preté d'ailleurs, mais non de cette euidence, et nous sommes bien resolus de les rendre auec autant déquité et fidelité que nous sommes asseures qu'il faut rendre a chacun ce qui luy apartient. Ceux qui font difficulté de nous preter ne nous connessent pas. J'atendray de N. S. par les mains de V. R. ma consolation.

Je diray a V. R. pour nouuelle, qu'on a brûlé tout vif, mercredy dernier, dans la Greue, un malheureux qui se disoit être le S[t] Esprit. Deux pretres siens disciples ont eté enuoyes aux galeres et vne damoiselle a eu le fouet et la fleur de lys.

Je recommande a vos sacrifices, M. R. P. votre tr. h.

Fr. Robert Quatremaires, moine benedictin.

103.

Le Père Grabriel Bucelin à l'abbé du monastère impérial de Weingarten [1].

Reuerendissimo et amplissimo præsuli ac domino, domino Dominico, imperialis monasterii Weingarttensis abbati vigilantissimo domino meo obseruandissimo.

Blumenegg.

Reuerendissime et amplissime domine, domine pater obseruandissime,

Quæ reuerendissima dominatio V[a] mandat ratione libelli *De*

a aussi de ce savant jésuite une *Somme de théologie mystique*, extraite de la substance même de l'Imitation, dont il avait fait une étude approfondie, et qu'il ne cessa d'attribuer à Thomas-a-Kempis.

[1] Cette lettre écrite à l'abbé de Weingarten par Gabriel Bucelin, qui avait



Imitatione Christi, cupio animitus omni modo promoueri et minime suspecta habeo, ut qui R. P. Antonium de Escale uirum sanctum et perfectum semper nouerim. Habuimus autem in nostra bibliotheca Weingarttensi non duos solum sed plures codices, in quibus iuxta alia mss^ta^ opera libelli tres *De Imitatione Christi* iis annis scripti continebantur, e quibus facile demonstraretur libellos illos in superiore Germania, priusquam inferiore, omnibus religiosis communes fuisse, superstite diutius Thoma Kempensi, perfrequenter olim in manu habui, et diuersorum ordinum religiosis ostendi. Quo autem deuenerint ab anno 1631, quo ex Vineis profugere coactus sum, et non nisi hospes ad modicum tempus mansi, plane nescio. Unum autem libellum in rubro corio compactum in fuga nostra periculosissima mecum deferens, priori Gregorio nostro fideliter retuli, quem ipse P. Romano Hay commendauit. Monui autem sæpius a morte illius, ne libellus ille Ochsenhausanis tamdiu crederetur. Alter in pergameno et 4ta ut vocant, ut et alii plures in 4ta a 33 annis in oculos meos nedum manus non incidit, Et monui atque obtestatus sum sæpius, ut libri eiusmodi in tutiora transportarentur. P. Rueber rel. mem. duos diutius carcere clausos cum libris imaginum habuit: quo omnia illa deuenerint nihilum noui. Gaudeo autem saltem annum scriptionis duorum libellorum P. Franc. Valgranio transcripsisse.

Cum domino decano agam ut R^ma^ dominatio V^a^ iussit, opus enim est aliqua juris in omnem euentum reservatione, alioquin credimus firmiter quotquot hic sumus (nam et cæteri nuper limites uiderunt) nihil per se cessionem hanc monasterio nostro derogari, et iuxta prædictum dominum decanum multum nobis obligari. Commendo me humillime et quæ accepi omnia remitto.

28 aug. 1663.

R^mæ^ et ampliss^mæ^ dominationis V^æ^

Filiorum minimus,

Fr. Gabriel Bucelinus.

été bibliothécaire de l'abbaye, a pour objet de donner des renseignements sur deux manuscrits du livre de l'Imitation, demandés par le père de l'Escale, au nom des bénédictins de Saint-Maur. On verra plus loin qu'on ne put retrouver qu'un seul de ces manuscrits, dont le père Bucelin et les autres religieux de l'ordre prétendaient se servir contre les défenseurs de Thomas-a-Kempis.

104.

Catalogue des liures manuscrits demandés trouués et empruntés sous la caution des biens temporels de l'abbaye de Münster en Alsace, pour la restitution dans deux ans.

Premierement, in monasterio Mellicensi in inferiori Austria, le R. P. Quatremaires a demandé par ses lettres du 18 mars 1663 ceux qui s'ensuiuent :

1. Codex ms. anno Dni 1435. cum hac nota finali: an. Dni 1435 in die Kiliani, et in bibliothecæ cathalogo notatur D. num. 43.

2. Codex alter cum hac item nota : an. Dni 1421. in die S. Joannis Babtistæ decollationis et in cathalogo notatur J. num. 49.

N. B. J'ay bien trouué ces deux liures, mais comme aux dattes susdites il ny a que le petit nombre exprimé comme sensuit : Explicit die Kiliani 35°, in-folio 120. du liure in 8no couuert de veau rouge; et en l'autre, fol. 280 verso, an. xxi° in die Sti Joannis Baptme decollationis etc.; il y a plusieurs diuers traités en ce liure aussy in 8no couuert de peau blanche, et il ne s'y trouue que le premier livre *De Imitatione Christi,* depuis le feuillet 147 jusques au 177 inclusiuement.

3. Pour iustifier donc que ces liures n'ont pas esté écrits en l'an 1535 et 1521, comme les aduersaires pourroient obiecter, il m'a fallu emprunter le cathalogue general de tous leurs liures, qui est in-folio, couuert de cuir rouge, escrit tout d'une main, et acheué en l'an 1517, comme il se voit à la fin dudit liure, et aussy au milieu du liure à la fin du premier registre. Or dans ce cathalogue sont insérés lesdits deux liures, aux lettres et nombres specifiés cy dessus. Partant ils ne peuuent auoir esté escris après ledit cathalogue mais auparauant et au moins en l'an 1421 et 1435. L'escriture paroit si ancienne, qu'a bon droict on les pouroit qualifier encor plus vieux. Dans ledit cathalogue on trouue encor d'autres manuscrits *De Imitatione Christi.*

De Saltsbourg il a demandé Codicem continentem 4 libros *De Imitatione Christi* dicatum Leonardo abbati, qui mortuus est anno 1433, etc. Mais ce liure n'a jamais esté audit Saltsbourg, mais bien audit Melk. Ainsy me la asseuré le R. P. regent du seminaire dudit Saltsbourg qui est de nostre ordre et qui a veu., leu et tenu en ses mains ledit liure en la bibliotheque dudit Melk, duquel il

fait un tres grand estat. Jen ay escrit tant a monsieur le R^me abbé, qu'au R. pere prieur dudit Melk, les priants que s'il se trouuoit encor, de l'envoyer au R. pere prieur de St Udalric à Ausbourg. Je crois qu'il aura esté egaré, puisque ces bons peres comme j'estois chez eux, m'ont montrés tous les liures qu'ils auoient de cette matiere.

4 et 5. Au reste mons^r le R^me abbé de St Pierre audit Saltsbourg qui est fort versé en cette matiere, et tres zelé, m'a confié deux liures, l'un manuscrit en 1463, mais entre autres liures spirituels, celuy *De Imitatione Christi* est attribué a Joh. Gerson comme il se peut voir à la premiere feuille dudit liure, qui est in 8^uo. L'autre est aussy in 8^uo imprimé à Venise en l'an 1486, sous le titre en la première feuille : Incipit liber primus Joannis Gerson cancellarii Parisiensis De Imitatione Christi, etc. Ces deux liures justifient qu'en ce temps la on ne recognoissoit aucunement Thomas de Kempis.

6. A S. Udalric à Ausbourg on m'a presté aussy sous la susdite obligation un liure manuscrit in 4to contenant plusieurs traités spirituels et entre autres le 1er liure *De Imitatione Christi*, enuiron au milieu dudit liure, et la fin dudit traité *De Imitatione Christi* il est escrit : Et est finis huius tractatus scripti in concilio Basiliensi anno D^ni M°CCCC°XXXVII°.

Ex monasterio Weingartensi on en auoit demandé deux, le premier cum hac hypographe : Scriptus est A. D. 1434 per me Johannem Mersperg conuentualem et custodem in Weingarten. Cettuycy ne se trouue plus, on dit l'avoir enuoyé à Oxenhousen, où tout a esté egaré.

7. Le second est in 8^uo relié en veau rouge, qui contient les trois premiers liures *De Imitatione Christi*. A la fin duquel est écrit : Explicit liber internæ consolationis, finitus anno 1433, très bien escrit en tres anciens caracteres sans aucune rature.

On en avoit demandé encor un de Weiblingen, et un autre d'Oxenhousen. J'ay esté en tous les deux lieus, mais on ne les a pûs retrouuer. Il semble que ces 7 exemplaires sont suffisans pour conuaincre les aduersaires.

Dom Antoine de L'Escalle, M. B.

105.

« Recepissé et decharge des liures empruntez par feu dom Lescalle touchant l'Imitation de Jesus-Christ, dont labbaie de Munster estoit caution et auoit respondu de la restitution diceux; ie les ay ramené de Paris et les ay enuoyé au tres reverend pere prieur de Villing, secretaire de la congregation de nos peres benedictins de Suabe[1]. »

Dom Eustache Claudon, prieur de Munster.

Ego infru scriptus fidem publicam hisce facio me ab admodum reverendo domino P. Eustachio Claudon, monasterii Monasteriensis in valle S. Gregorii in Alsatia, ordinis S. P N. BENEDICTI, congregationis Lotharingicæ, libros complures qui ante hac è diversis Germaniæ cœnobiis ad patres benedictinos Gallos transmissi fuerant, integros atque incorruptos recepisse, ad sua monasteria per fidam occasionem dirigendos. Sunt autem sequentes :

1. Codex Weingartensis manuscriptus, in folio octavo, cuius initium : Qui sequitur me, etc.

2. Codex Mellicensis manusc. in fol. 8. cuius initium : Tepescens in membris proclivum corpus, etc.

3. Alius item codex manusc. in fol. 8. qui sic incipit : Incipit liber primus S. Augustini de visitatione infirmorum.

4. Liber manusc. S. Petri Salisburgensis in fol. 8. cuius hoc est principium : Incipit prologus summæ XV vitiorum.

5. Codex manusc. S. Udalrici S. Augustæ in folio quarto, cuius initialia verba sunt hæc : Incipit opusculum Fr. David ad Iuvenem, etc.

6. Codex manusc. Mellicensis in folio, cuius titulus : Incipit registrum librorum ac voluminum singulorum huius librariæ venerab. monasterii Mellicensis, etc.

[1] Ce récépissé a son importance, puisqu'il atteste que les manuscrits confiés aux religieux de Saint-Maur ont été remis au prieur de l'abbaye de Munster, puis déposés par lui entre les mains de dom Georges Geisser, secrétaire de la congrégation bénédictine de Souabe, pour être rendus à chacun des monastères allemands auxquels ils appartenaient. Cet acte de restitution confirme ce qui a été dit sur la trêve dont Mabillon donna le signal, un peu tardif peut-être, dans la longue querelle soulevée au sujet de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Hos, inquam, libros fideliter restitutos ad manus meas pervenisse, testor et meo chirographo, et conventus nostri consueto sigillo : id quod factum die 12 januarii 1683.

P. Georgius Geisser,

Prior S. Georgii Villingæ, et secretarius congregationis Suevicæ.

106.

L'abbé de Moelck à l'abbé de Munster.

Reverendissimo et amplissimo domino, domino Carolo, imperialis abbatiæ Gregorianæ in Alsatia abbati vigilantissimo, domino colendissimo.

Monasterium Gregorianum.

†

Reverendissime et amplissime domine præsul, domine colendissime,

Literas R[me] Pat[tis] V[æ] 1[a] junii datas aliquantum tardius accepi, ex quibus intellexi, quod finita illa controversia, uelit suppedita manuscripta, monasterio meo quam primum remittere, pro qua cura et sollicitudine gratias ago, simulque exopto, ut hæc controuersia bonum effectum in fauorem ordinis nostri sortiatur [1].

Quod ad alia petita R[me] Pat[tis] V[æ] attinet, paucis eamdem certiorem reddo, in meo monasterio nullum sanctum extitisse; requiescit tamen hic S. Cobomannus, martyr, regio Scotorum genere ortus, qui anno 1012 in Austria martyrio affectus est, de quo fuse scribit P. Mathæus Raderus in Bauaria Sancta; alios sanctos nostri ordinis qui tam in Germania, quam aliis prouinciis, diversis temporibus floruerunt, copiose descripsit R. P. Gabriel Bucelinus in suo Menologio Benedictino et Annalibus Benedictinis. Quod autem statum mei monasterii concernit, est illud sedi apostolicæ

[1] Par cette lettre de l'abbé de Moelck, qui montre de nouveau avec quelle fidélité les manuscrits empruntés aux monastères de l'Allemagne leur furent restitués, on voit aussi quel espoir de succès les religieux des divers congrégations bénédictines fondaient sur l'usage de ces manuscrits, espoir qui aboutit à un résultat tout à fait négatif.

immediate subiectum, et tenetur quilibet abbas nouiter electus, Romæ confirmationem petere, atque certam taxam curiæ Romanæ persoluere.

Cæterum si quid obsequii potero R^me^ Pat^tis^ V^e^ præstare, habebit me semper paratum, et maneo R^me^ et amp^me^ Pat^tis^ V^e^ obligatissimus,

VALENTINUS,

Abbas Mellicensis.

Mellicii, 22 augusti 1670.

107.

Au reverand pere le R^d^ pere dom Anthoine Lescale prieur de l'abbaye impériale de Münster a présent a la diette, a Ratisbonne[1].

A Münster ce 2e auril 1663.

Mon reverand pere

La uostre du 20 mars me fut auant hyer apportee de Colmar laquelle mestonne mapprenant que V. R^ce^ na point encor les deux dernieres que ie luy ay escry pour responces aux siennes precedentes dont elle est en peyne uous assurant auec uerite que ie nay receu pas une de uos lettres auxquelles que ie ny aye faict responce ou six ou huict iours apres tout au plus, ou peu apres la reception d'icelles et n'ay manque de les enuoyer toutes à mons^r^ Frid. auquel jay escry et prie denuoyer un peu soigneusement mes lettre et les recomender aussy de mesme. Pour respondre donc a la derniere de uostre reuerance ie luy diray que ie suis de son sentiment pour le uoiage quelle resoult de faire a Cologne pour auoir lesdits manuscrits puisque cest une necessité absolue sans quoy laffaire de nos pères de St-Maur seroit perdue. Il est uray que le chemin est long et que cela ne se peut faire sans quelque incom-

[1] Il sera encore facile d'apprécier, par cette lettre du prince-abbé de Munster, quel puissant intérêt tout l'ordre bénédictin attachait au triomphe de la cause soutenue par les religieux de Saint-Maur au sujet de l'Imitation. Au moment où l'abbé Charles adressa cette lettre à son prieur de l'Escalle, il ne savait pas que le père Quatremaires avait déjà écrit à ce dernier, pour lui envoyer directement à Ratisbonne la liste des manuscrits qu'on attendait avec tant d'impatience à Saint-Germain-des-Prés, et qui se trouve détaillée dans l'une des pièces précédentes.

modite mais aussy ce nest pas un petit seruice que uous rendrez à l'ordre et a nos peres de S[t]-Maur qui uous en seront tres obliges, et qui ueullent satisfaire a tous les frais que uous fairez pour cela ainsy que les peres de Brachet et Quatremaires nous lont promis et assure dans les premieres lettres quils ont escry a V[e] R[e] sur ce suiet (comme il nest ny juste uy raisonable que nostre maison les paye), mais le principal et tres necessaire pour faire uostre dit uoyage utilement, cest davoir le memoire de ces manuscrits necessaires pour quoy jay escry au R. P. prieur de S[t]-Arnould de menuoyer ces liures ou de faire extraire par un de ses religieux les liures et manuscrits necessaires a ce dessein du P. Quatremaires et les lyeux ou on les poura trouuer et de menuoyer au plus tost ce memoire par la poste de Strasbourg. Jai uoulu y enuoyer le petit Michel, mais les montagnes ont esté sy chargées de neiges et les chemins sy couuerts et caches quil a este impossible dy passer. Je nay eu aulcune responce dudict pere prieur non plus que des PP. Brachet et Quatremaires ausquels jay escry de menuoyer ledict memoire au plus tost. Je lattend de iour a autre pour uous lenuoyer aussy tost auec le passeport et obeissance que uous mauez enuoye cest pourquoy ie uous prie davoir encor patience et de ne uous pas inquieter ni impatienter, la saison est tres belle et les eaux abaisseront de plus en plus ou dune façon ou dautre nous aurons ces memoires car ie croy que le P. prieur de S[t]-Arnould attend à les apporter luy mesme au chapitre general pour les metre en main assuree du religieux que ie y enuoieray selon l'avis de V[e] R[ce] ny pouuant pas aller comme ie le souhaitterois. Pour un prieur a vostre place ils me lenverront tel qu'ils scauent que ma maison en a besoin et comme V[e] R[ce] me mande quelle na point trouue de suiet de changer son petit sentiment exprime par ses deux dernieres, aussy que (*sic*) ie lassure que le mien sur ce suiet est aussy ferme conformement au sien et pour le contenu au petit billet quelle a laissé escry et signe de sa main a mons[r] le chancelier de S. A. de Basle pour dire a ces mess[rs], en cas de refus de nos justes demandes Dieu ueille (*sic*) en cas de cette necessite quil puisse opérer le bon office que ie souhaitte selon nos demandes sy justes et pour euiter tirannie. Ce nest pas que sil en falloit uenir aux effets ie y penserois plus dune foys pour les raisons alleguee (*sic*) en nos precedentes. Ce que le roy demande pour la uoix alternatifue du duché de Bourgogne a quelque apparance de raison mais jay peyne a

croire quon luy octroye. Dieu uous conserue et suis a lordinaire,
Mon R. pere,

Vostre tres affectionne et tres humble serviteur et confrère,

CHARLES, abbé de Münster.

P. S. Quand uostre R^ce sera a Uienne il fauldra quelle songe aussy a la voye dauoir la confirmation de nos priuileges, ces bons de nostre ordre pouroient (*sic*) bien a uostre absence de quil sera necessaire et nous leur fairoiz (*sic*) rendre par lettre de change de Colmar ou Strasboug uous en fairez comme uous jugerez pour le mieux.

108.

Le P. Ignace Philibert à D. Antoine de l'Escale [1].

Pax Christi.

A Paris le 12e décembre 1664.

Mon reuerend pere

Jay eu une joye singuliere en receuant les vostres dattées du monastere de Saint-Vanne, a raison de l'estime que jay touiours faite de vos merites, de l'affection que jay conseruee enuers vostre personne, et du souuenir qui me demeure des bienfaits que jay receu de vostre R^e., et enfin pour vous veoir de retour de si grands et longs voyages, et sorti de si grandes occupations ou vous estiez employe en une assemblee si celebre, et pour ne manquer a satisfaire a ce que vous souhaitez de moy je vous diray que le pere D. Robert Quatremaire a esté envoyé depuis le chapitre general a Marmoustier, et de la est alle au mont St-Michel. Le P. D. Luc d'Achery est touiours en ce monastere, et continue a faire imprimer dans son *Spicilegium* de nouuelles pieces curieuses et qui

[1] On appréciera sans doute la simplicité toute bénédictine avec laquelle le père Ignace Philibert, qui fut l'un des supérieurs les plus distingués de la congrégation de Saint-Maur, rend compte des grands travaux entrepris par les bénédictins, et signale en même temps les causes de trouble qui menacent la paix et la prospérité de l'ordre. Un intérêt particulier s'attache surtout à ce qu'il dit sur les nouvelles constructions du Louvre, et sur les craintes qu'avaient les religieux de Saint-Germain-des-Prés d'être renvoyés de leur monastère, par suite de l'agrandissement de la demeure royale.

n'ont pas encore parues; il travaille au 7e tome. Le P. D. Claude Chantelou, qui étoit occupé à faire imprimer les Livres Ascetiques et les Œuvres de St-Bernard dans plusieurs volumes in 4° est decedé le 28e du passé. Nos RR. peres ont subroge en sa place et en son employ un autre religieux nommé D. Jean Mabillon, Champenois de nation [1].

Je vous addresse la liste des superieurs de la congregation publiée au chapitre general dernier; j'y joins la relation et quelques autres ouvrages qui ont esté composés concernant et en l'honneur de la translation des reliques de N. B. pere.

Ce qui a rompu le projet des conferences pour l'union, ça esté, a vous dire franchement et sincerement la verité comme je la pense, la resolution de vos RR. peres a avoir de nos Rds peres de deça une response precise de leur accorder, auparauant que de s'assembler, un point que nos peres jugeoient ne deuoir estre accordé qu'en la proposition qu'on en feroit en ladite assemblee, et lequel vosdits Rds peres eussent obtenus infailliblement, et quoy qu'on leur eust fait entendre suffisamment cela, et que nos peres les attendissent, neantmoins ils n'ont point voulu aduancer dauantage, par ou vous voyez que le deffaut de la poursuite vient du costé de vosdits Rds peres, lesquels vous auront pû dire quel estoit ce point et ce qu'ils ont faits en consequence, et moy je vous diray que toutes choses estoient fort bien disposées par deça, et que si vosdits Rds peres fussent venus, les choses eussent infailliblement reussies au contentement des uns et des autres selon toute apparence, mais nous devons adorer les ordres de la providence divine qui en a disposé autrement.

Je ne peux vous dissimuler que je ne crois pas que la congrégation de St-Maur ayt este iusques a present dans une conjoncture

[1] La mort subite du père Claude Chantelou, arrivée en 1664, l'empêcha, en effet, de terminer l'édition des *Œuvres de saint Bernard*, dont il avait commencé la publication, avec une vie de ce saint écrite par Alain, évêque d'Auxerre. Outre la part active qu'il prit à l'édition de la *Bibliothèque ascétique*, de D. Luc d'Achery, le père Chantelou publia encore le *Bréviaire bénédictin*, et composa la *France bénédictine*, qui ne parut qu'en 1726. Ce fut pour continuer les travaux interrompus par la mort de ce religieux que Mabillon fut appelé de l'abbaye de Saint-Denis à celle de Saint-Germain-des-Prés, au mois de juillet 1664, et en annonçant l'arrivée de « cet autre religieux, Champenois de nation, » le père Ignace Philibert ne prévoyait pas sans doute quel éclat les travaux du nouveau venu devaient répandre sur tout l'ordre bénédictin.

ou elle se rencontre, et qu'elle ayt eu en mesme temps si grands sujets de consolation et d'humiliation, comme elle en a en ces jours ou nous sommes. La ponctualité de l'obseruance reguliere qui se pratique exactement partout, la ferueur des particuliers, la quantite de monasteres qu'on offre en diuerses prouinces, et ensemble le nombre de postulans qui se presentent donnent sujets d'une consolation toute extraordinaire. Et au contraire le nombre des malueillans qui paroissent, les desseins pernicieux que plusieurs meditent et les mauuais bruits qu'ils sement pour rendre la congregation odieuse a un chacun, non pas accause du peu d'obseruance reguliere ny des desordres des religieux (car graces a Dieu on ne fait point de reproche de ce costé la) mais des richesses et du nombre des benefices qu'ils nous imputent faussement et auec exageration, nous donnent raison de craindre une tourmente furieuse, et grand sujet d'humiliation. Le bruit court partout, et peut estre vous l'aurez appris, qu'on doit mettre les moynes hors de ce monastere, et y mettre des chanoines pour les recompenser de leurs maisons que le roy fera demolir en poursuiuant les bastimens du Louure, et jaçoit que les interessez souhaitassent ce changement a ce que nous apprenons de bonne part, neanmoins le roy est trop chrestien pour faire un changement si enorme et un payement si etrange des maisons qu'il ruineroit pour la commodité du Louure; cela n'empesche pas pourtant que nous ne deussions instamment recourir a Notre Seigneur et que n'ayons besoin de vos prieres que nous implorons avec affection.

Quant aux liures De Imitatione Christi nos R^ds^ peres les ont receus en suite de vos grands trauaux et de M. l'abbé de Monster; on les estime tres utiles et decisifs de l'instance auec les R^ds^ peres chanoines reguliers de St-Augustin, et nos R^ds^ peres croyoient conclure cette affaire a l'amiable; mais lesdits chanoines se tiennent si forts qu'ils n'ont voulus entendre a aucune voye amiable, si bien que nos R^ds^ peres voyans que si on recommencoit le procez, on pourroit faire mettre au gref et arrester les manuscrits que vous nous auez enuoyé, et qu'accause de la longueur ineuitable du procez ils ne pourroient auoir la liberté de renuoyer lesdits manuscrits au temps que V. R. s'est engagé, ils ont remis a un autre temps la reprise dudit procez et ont resolus de renuoyer sur le caresme et auant Pasques a mons. l'abbé lesdits manuscrits, afin

de les faire remettre sains et saufs au lieu d'ou ils ont este tirez, Nosdits R[ds] peres fourniront a tous les frais, et rendront nouuelles actions de grace à mondit sieur l'abbé comme ils vous en rendent, et vous saluent tous et moy tres particulierement[1].

Le roy faisant faire des prieres partout au sujet de la maladie de la reyne (qui se porte mieux a present Dieu mercy) nous fist tesmoigner par une lettre dun officier de la reyne mere qu'il aurait agréable que nous descendissions la chasse de St-Germain et l'exposassions à la deuotion publique, ce que nous fismes sur la fin du mois passé, et la reyne mere vinst visiter la chasse et entendre la messe en nostre eglise le 23, et le roy fist le mesme le 25. Leurs majestez tesmoignerent beaucoup de satisfaction, et demanderent auec instance la continuation de nos prieres, et ayant le lendemain esté au Louure remercier le roy, il reïtera la mesme demande pour toute la maison royale. Je salue affectionnement tous nos R[ds] peres de nostre connoissance et specialement le R. P. D. Antoine Genin, nostre ancien maistre des nouices, et me recommande a vos S[ts] sacrifices, qui suis sincerement,

Mon R[d] pere,

Vostre tres humble et tres affectionne confrere,

Fr. Ignace Philibert, Moine B.

(Cette lettre est adressée à D. Antoine Lescale, prieur de l'abbaye de Münster, ainsi que le prouve la note suivante, écrite de sa main au v° : « De S. Germain des Prez du 12 decemb. 1664. Receu le 21 de l'an 1665. Sa response bien ample a la mienne du 35 9[bre], et m'enuoit plusieurs pieces que je luy ay demandées. »)

[1] Après la suspension d'armes qui précéda et suivit l'examen des manuscrits en présence de l'archevêque de Paris, il paraît que les bénédictins de Saint-Maur eurent deux fois l'intention de renvoyer les mêmes manuscrits à leurs confrères d'Allemagne. Mais la discussion ayant éclaté de nouveau entre le père Testelette et Mabillon, ils ne furent définitivement restitués qu'en 1682. C'est alors qu'une nouvelle trêve eut lieu; mais en 1687, on vit encore un concile de savants se réunir à Saint-Germain-des-Près, sous la présidence de du Cange, pour examiner les trois manuscrits apportés d'Italie par Mabillon, et la docte assemblée décida que deux de ces manuscrits dataient au moins de trois cents ans. Cette décision fut combattue par les paléographes italiens, notamment par le père Zaccaria, et les conclusions de ce savant jésuite, confirmées de nos jours par MM. Van Praët, Hase et Daunou, ont fait perdre toute chance de succès à la cause de Jean Gersen.

109.

D. Jean Mabillon à Georges Geisser, prieur de l'abbaye de Saint-Georges, dans la Forêt-Noire.

Adm. R^de^ domine.

PAX CHRISTI.

Quandoquidem operam mihi tuam ad remittendos codices, quos ex Germania mutuati sumus polliceri non es grauatus, destino ad te fascilum (*sic*) eos libros continentem, in quo habentur tres codices coenobij Mellicensis, quartus Saltzburgensis, quintus Wenigartensis, sextus Augustensis, omnes cum sua inscriptione, quam facile intelliges. Adiunxi in eodem fasciculo duos tomos Analectorum nostrorum quos uelim ex me accipies in signum grati animi erga te mei. Fasciculum commisi R. P. priori monasteriensi qui ex hac urbe ad sua reuertetur. Itaque te etiam atque etiam rogo, ut per unum e confratribus uestris quem prope Argentoratum habitare inaudio, Colmaro accepi, cures fasciculum istum ad te dirigendum. Excusatum me habeas quod tam imprudenter opera tua abutar. Si quid hanc in rem erogaueris, ego quantocius reficiendum curabo. Plurimam salutem dico reverendissimo praelato vestro. Vale. Lutecijs Parisiorum, 6 februarii 1682.

Adm. Rde Dne,

Tuus ex animo,

F. JOHANNES MABILLON.

P. S. Codex Mellicensis in quo est liber Rabani notatur C. 54. in catalogo quem remitto.

110.

A mon Rev. pere, mon reverend pere dom Cyprien, clerc religieux benedictin et procureur du prieuré de Tierbach, par Roufach, proche Soulz, à Tierbach.

Mon reverend pere,

J'ai lû et examiné avec soin le titre de fondation de votre prieuré de Thierbach, qui certainement fait beaucoup d'honneur a la piété de vos messieurs de la ville de Soulz. Mais c'est tres mal a propos que quelques uns veulent en quereller l'authenticité,

sur les noms de *Gebehard,* eveque de Strasbourg, et de *Vernherus* de *Hassembourg, landgrave d'Alsace.* Il est indubitable que *Gebehardus* a été eveque de Strasbourg depuis l'an 1130 ou 1131 jusqu'en 1140 ou 1141, et par consequent qu'il l'étoit en 1135. V. *Gallia Christiana,* tom. V, p. 798.

Il est aussy certain que *Wernherus* ou *Wernharius* de *Habsbourg,* ou de *Hassembourg,* etoit comte, ou landgrave d'Alsace en 1139 et 1141. Par consequent il est très probable qu'il l'étoit aussy en 1135. On convient qu'alors *comes provincialis* étoit le même que *landgravius.* Voyez Hergott, *Genealogia Habsburgica,* tom. II, p. 159, et tom. I, p. 117.

Je vous souhaitte un heureux commencement d'année et je suis de tout mon cœur,

Mon reverend pere,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

D. A. Calmet,

Abbé de Senone.

Ce 21e..... de l'an 1754.

111.

Extrait de la correspondance de Dom Martène avec M. de Louvrex.

PAX CHRISTI.

Monsieur,

J'ai différé jusqu'à présent à faire réponse à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par ce que j'ay cru que vous pourriez être encore à la campagne, mais à présent que voilà la belle saison qui se passe, et que je m'imagine que vous pourrez être de retour à Liége, je me donne l'honneur de vous écrire pour vous donner avis que le 23e tome des mémoires de l'Académie des sciences est enfin achevé; on fait présentement les présens et dans quinze jours on l'exposera en vente; ainsy je pourrai vous envoyer quand il vous plaira les trois tomes qui vous manquent et les trois tomes du *Gallia Christiana* que vous souhaitez. Si monsieur le baron de Crassier veut le volume qui luy manque de l'un et de l'autre ouvrage, je l'envoyray en même temps. D. Célestin de St Laurent m'avoit aussi paru désirer le troisième tome du *Gallia Christiana.* Je vous prie de lui faire savoir s'il le veut. A présent qu'il est occupé du soin des novices, peut-être

n'aura-il pas le temps de penser à sa bibliothèque, car cet employe emporte bien du temps et bien du soin. Nous n'avons pas vu la fondation de l'ordre des Croisiers à Liége ny la fondation du Neumoutier, fondé à la sollicitation de Pierre l'Hermite, dont nous ne savons que ce que le commun des historiens rapporte de luy. Lorsque vous nous envoyrez le Zanfliet, si vous voulez y joindre ces pièces vous nous ferez grand plaisir. Vous nous obligerez aussy si vous pouvez nous faire payer des vingt cinq livres que nous avons avancés pour Broucard. Monsieur le baron de Crassier s'en étoit chargé et ce fut sur sa parole que nous donnâmes au pauvre défunt cette somme dont il avoit tres grand besoin, car il etoit dans une grande nécessité; vous pourrez si cela se peut mettre le tout dans la lettre de change que vous devez m'envoyer. Les moissons ont été assez abondantes en ce pays icy, mais on doute que le bled se conserve cette année, à cause des pluyes continuelles qui ont inondé la campagne, et aujourd'hui le pain qui a couté 8 sols la livre ne coute plus que 3. On est à présent occupé a faire les vendanges qui sont fort minces, nous n'avons pas la huitième partie de l'an passé. Dom Ursin Durand, mon compagnon, travaille à force à mettre le second volume des Lettres des papes en état d'être mis sous la presse, je crois qu'il commencera bientôt s'il trouve les imprimeurs disposés[1]. Je vous presente mes respects et à Mr de Crassier. J'ay l'honneur d'être du meilleur de mon coeur,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 29 octobre 1725.

A Monsieur,

Monsieur de Louvrex, conseiller de son altesse le prince de Liége en son conseill privé.

A Liége.

[1] Dom Ursin Durand, qu'il ne faut pas confondre avec Jean Durand, le spirituel correspondant des religieux de Saint-Maur à Rome, participa aux voyages littéraires comme aux publications les plus importantes de Martène, notamment au *Thesaurus anecdotorum* et à l'*Amplissima collectio.*

112.

Dom Martène à M. de Louvrex.

PAX CHRISTI.

Monsieur,

Je vous remercie des lumières que vous avez la bonté de me donner sur l'abbaye de Stavelot; j'en ferai tout l'usage que je dois. Si ses abbés séculiers, comme vous dites, sont en possession de la juridiction spirituelle, c'est une possession entièrement abusive, car c'est une chose monstrueuse qu'un homme qui ne réside point, qui n'a jamais lu la règle, qui n'a aucune teinture de la discipline régulière, aucune connoissance des obligations religieuses, conduise des moines, qu'il ne connoît que de nom; aussy voit-on des choses étranges dans ce qu'il ordonne et permet. En France et en Italie, les abbés séculiers, quoiqu'évêques et prêtres, n'exercent aucune juridiction spirituelle sur les monastères même qui ne sont pas unis en congrégations.

Pour ce qui est du S. Chrysostome que vous demandez, vous vous y êtes pris trop tard; car ceux qui l'ont entrepris ne veulent plus recevoir de souscriptions et n'en vendront ~~aucun que~~ quand l'édition sera finie.

Le S. Cyrille de Jerusalem paroît depuis un mois en un vol. in folio grec et latin avec des notes fort savantes; c'est un ouvrage bien travaillé et bien estimé; le prix estoit d'abord de 20 # mais il est déjà de 25 # d'argent de France[1]. Le premier tome des lettres des papes doit bientôt paroître; c'est un excellent ouvrage et digne d'avoir place dans votre bibliothèque. Le second tome du *Gallia Christiana* paroîtra aussi presque en même temps. Vous verrez par le prospectus de S. Basile que j'ai l'honneur de vous envoyer que les ouvrages de ce père sont sous la presse et qu'on peut souscrire, mais il faut se presser, car dans un mois on ne reçoit plus de souscription. Nous espérons aussi dans un mois commencer l'impression d'une collection plus ample que celle de

[1] Cette édition des *Œuvres de saint Cyrille* de Jérusalem, qui parut en 1720, fut publiée en 1 vol. in-folio, par D. Touttée, religieux de Saint-Maur, qui avait professé la théologie à l'abbaye de Saint-Denis, avant de venir à Saint-Germain-des-Prés.

nos Anecdotes. Il y aura des choses très intéressantes pour votre pays et pour l'Allemagne. Elle ne comprendra pas seulement les excellents ouvrages que nous avons trouvés dans notre dernier voyage, mais aussi plusieurs que le père Mabillon avoit ramassés dans son voyage d'Italie et qu'il n'a pas eu le temps d'imprimer[1]. Je vous offre tout mes petits services en ce pays ici, et j'ay l'honneur d'être du meilleur de mon cœur,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 29 mars 1720.

Mes respects à M. le baron de Crassier.

113.

Dom Martène à E. de Louvrex.

PAX CHRISTI.

Monsieur,

Je suis confus de vous importuner si souvent et d'aller troubler vos occupations si sérieuses, mais comme vous m'avez tousjours témoigné beaucoup de bonté, je crois que vous voudrez bien que je prenne encore la liberté de vous représenter que nous avons présentement sous la presse nos historiens de Liége et que je vous prie de nous envoyer la copie que vous avez bien voulu nous faire faire de Zanfliet, autrement nous ne pourrons pas en faire usage pour peu qu'elle tarde à venir. Je vous demande pardon de ma liberté. Je ne la prendrois pas si je n'étois pas persuadé qu'elle ne vous déplaira pas et que vos sçavans de Liége seront bien aises de trouver dans notre grande collection les auteurs principaux qui regardent leur pays. J'ay l'honneur d'être avec toute l'estime que je dois,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 28 avril 1727.

[1] L'ouvrage annoncé ici par Dom Martène est son grand recueil intitulé : *Veterum monumentorum et scriptorum amplissima collectio*, qui fut publié de 1724

114.

Dom Martène à M. de Louvrex.

PAX CHRISTI.

Monsieur,

J'ai enfin reçu la copie de Zanfliet que vous avez eu la bonté de me faire faire. Elle est très-bien écrite et corrigée avec exactitude. Je ne puis trop vous en remercier ny vous en témoigner trop ma recognoissance. Nous attendons la suitte avec empressement. Je vous prie de nous continuer vos bontés pour que nous l'ayons bientôt, car si cela tardoit long temps, nous tomberions dans l'embarras; j'attends aussy la réponse de monsieur le baron de Crassier sur ce qu'il m'avoit demandé pour messieurs de Stavelot et pour dom Celestin, afin de faire un petit ballot de tout. J'y joindray trois de nos mémoires pour répondre à ceux de l'évêque de Soissons. L'un pour vous, l'autre pour M. de Crassier et l'autre pour notre bon amy dom Celestin. Vous y trouverez de grandes recherches et vous ne les jugerez pas indignes d'avoir place dans votre bibliothèque. Le père dom Celestin de S. Hubert m'a dit qu'il avoit reçu avis de S. Hubert que la caisse dans laquelle étoient vos livres étoit arrivée et il croit que vous les avez reçus. Il a encore écrit pour qu'on vous les envoye au plutôt. J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. Edmond Martène, M. B. P.

A Paris, ce 29 juin 1727.

115.

Epistola dom. Bernardi de Montfaucon, monachi, cong' S^ti Mauri directa ad Emin. Cardinalem Paolucci[1].

Anno 1720.

Quia post absolutum capitulum generale, rumores quosdam

à 1733, en 9 volumes in-folio. Dom Martène, déjà connu par ses travaux sur la diplomatique, la liturgie et la discipline ecclésiastique, était digne de mettre en œuvre une partie des documents laissés inédits par Mabillon, dont il continua, en outre, les Annales bénédictines, après la mort de Massuet.

[1] Depuis que nous avons trouvé cette lettre à la section des manuscrits de la

Roma sparsos esse comperi, sive a quibusdam congregationis Sancti Mauri jampridem infensis, sive ab aliis rem uti gesta est ignorantibus, sive etiam ab iis qui magis secundum affectum ac studia sua, quam secundum rei veritatem Romam ex Gallia scripserunt, aiuntque singuli capitulum generale delegisse ex eorum numero qui de constitutione Dñi N. P. papæ appellaverunt, rem uti se habet Eminentiæ tuæ enarrare operæ pretium esse duxi. Capitulum generale celebratum est mense julio proxime elapso: statim a principio capituli allatæ sunt litteræ Principis Domini Regentis, quibus præcipiebatur ut in delectu superiorum, sive majorum sive minorum, nulla haberetur ratio appellantium, vel non appellantium; sed omnes æquo jure, ac si nihil circa constitutionem gestum esset, ad religionis Benedictinæ gradus cooptarentur. Secundum Principis jussum capitulum generale novem definitores delegit, quorum septem ex non appellantium, duo tantum ex appellantium numero erant. Quoniam vero inter eos qui capitulum generale constituebant rumor erat R. P. Dionysium de Sainte-Marthe, qui generis nobilitate, doctrina, eruditione, pietate et consanguineorum dignitate eminebat, quem omnes senatorii ordinis et aulæ regiæ optabant in superiorem generalem inadlegendum fore; is ipse R. P. qui mirum quantum semper ab hujus modi dignitatibus alienus fuerit, eos quorum suffragia sibi obventura suspicabatur adivit, obsecravitque ne se in superiorem generalem cooptarent, tum alias afferens causas, tum non consulto facturos dicens eos, si virum qui SS. P. nostri constitutione appellavisset, in eam dignitatem promoverent. Sed tametsi reluctaretur, quia perspicuum illis erat eum magno pacis amore et SS. Pontificis sibi reconciliandi studio teneri, in superiorem generalem electus est. Ipse tamen appellavit, id fateor Eminentiæ tuæ, sed qua occasione, et qua temporum conditione id egerit spectandum est: tum etiam quo pacto post appellationem se gesserit considerandum. Erat tunc ille prior cœnobii Sancti Dionysii in

bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, nous avons reconnu que plusieurs copies en avaient été envoyées par Montfaucon lui-même à quelques-uns de ses correspondants, notamment aux pères de l'abbaye du Mont-Cassin. Bien que cette circonstance nous fasse croire que la lettre ait pu être déjà publiée, soit en entier, soit par fragments, nous croyons devoir la joindre ici aux autres pièces, à cause de son importance même, et du jour qu'elle vient répandre sur la situation respective de la congrégation de Saint-Maur et de la cour de Rome, dans la question du jansénisme.

Francia, et in ipso vicarius generalis archiepiscopi cardinalis, ipsi etiam affinitate junctus. Instantibus autem bene multis, vicarium affinemque archiepiscopi cardinalis ejus partes sequi oportere dictitantibus cessit tandem. Sub hæc autem cum de pace inter non appellantes et appellantes episcopos concilianda, deque recipienda ab omnibus SS. Domini P. constitutione ageretur, quod negotium nondum perfectum est; multi secundi ordinis obstiterunt, et rescriptum afferentes quo conciliationem illam et constitutionis admissionem rejiciebant, nomina et subscriptiones quærebant, et a supra dicto R. P., ut subscriberet postulabant; ipse vero non modo abnuit, sed etiam alios, quantum potuit, ne id agerent coercuit. Si quid vero secus referatur, id falso certe narrabitur. In capitulo autem generali statim atque in superiorem generalem cooptatus est, virum sibi a consiliis et a secretis, ut mos est, delegit dominum Franciscum Bormecase, qui non modo non appellavit, sed et alios ne appellarent cohibuit, id quod et ego quoque pro virili feci.

In me recipio, Emminentissime Cardinalis, Rev. Pat. de Sainte-Marthe nihil non acturum esse ut SS. P. P. gratiam sibi conciliet, et curaturum ut in congregatione nostra ei omnes seu communi Patri et Vicario Christi obsequium præstent. Id si SS. Patri nostro testificari digneris, Emin. Cardin., gratias habebimus summas; nam quod notatu dignum est, etsi hoc tumultu, et in tanta rerum perturbatione innumera scripta contra constitutionem Dñi nostri Papæ prodierint, ne vel minimum quidem ab aliquo ex nostra congregatione, in qua certe scriptores non desunt, emissum fuit. Quibus perspectis, Emin. Cardin., rogo et instantissime deprecor ut Sanctissimi Domini nostri gratiam huic congregationi conciliare coneris; ipsique dicas quæso curaturum R. P. generalem nostrum ut omnia jurgia cessent, et nemo contra S. D. N. Papæ statuta os aperiat. Quod utique spero me ab Emin. tua consecuturum esse, cui fausta omnia et multos annos apprecor. Emin. tuæ,

Obsequentissimus et addictissimus famulus,

Fr. Bernardus de Montfaucon, M. B.

NOUVELLES DES MISSIONS.

Missions accordées pendant le 1er semestre 1857.

MM.

Mariette, conservateur adjoint des musées impériaux. — Mission à Turin pour étudier les monuments égyptiens du musée.
(Arrêté du 2 février 1857.)

Méry. — Mission en Italie pour recherches littéraires et historiques.
(Arrêté du 3 mars 1857.)

Foucher de Careil (Le comte A.). — Mission en Allemagne pour recherche de documents concernant l'histoire de la philosophie allemande dans ses rapports avec la France pendant les derniers siècles.
(Arrêté du 6 mars 1857.)

Lejean, membre de la commission centrale de la Société de géographie. — Mission ayant pour objet des recherches géographiques et ethnographiques dans les Principautés danubiennes. (Arrêté du 23 mars 1857.)

Langlois (Victor). — Mission gratuite pour étudier, à l'aide des documents conservés dans les archives de Turin, les rapports qui ont existé, au moyen âge, entre l'Arménie et la république de Gênes.
(Arrêté du 21 avril 1857.)

Lepaute, garde général des forêts. — Mission en Espagne pour rechercher les végétaux dont la naturalisation pourrait être tentée en France et en Algérie. (Arrêté du 29 avril 1857.)

Fauchery (Antoine). — Mission en Australie, en Chine et dans l'Inde, à l'effet de reproduire, par la photographie, les monuments et les sites les plus intéressants de ces trois pays. (Arrêté du 7 mai 1857.)

Cénac-Moncaut. — Mission à l'effet d'étudier, en Flandre et dans les Pays-Bas, les monuments de ces deux pays qui se rattachent à la domination espagnole. (Arrêté du 14 mai 1857.)

Ville (Georges), professeur de physique végétale au Muséum. — Mission pour rechercher les nouveaux procédés adoptés pour l'étude de la chimie dans les écoles d'Angleterre et d'Allemagne.
(Arrêté du 20 juin 1857.)

Martonne (De), archiviste de Loir-et-Cher. — Mission à Rome pour prendre copie, dans la bibliothèque du Vatican, des cartulaires manuscrits de l'abbaye de Bourgmoyen, de Blois, qui existent dans cette collection. (Arrêté du 25 juin 1857.)

Esnault (Louis), docteur ès lettres. — Mission en Irlande pour rechercher le caractère de la légende religieuse, depuis l'introduction du christianisme jusqu'au XIIe siècle. (Arrêté du 29 juin 1857.)

TABLE DES MATIÈRES.

Notice sur les archives de Malte, à Cité-la-Valette, par M. L. de Mas-Latrie 1
Premier rapport adressé à S. E. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. Alphonse Dantier, sur la mission qu'il a été chargé de remplir en Suisse, en Allemagne et en Belgique, pendant les mois d'août et de septembre 1855 241
Deuxième rapport, etc 274
Pièces annexées aux deux rapports précédents sur la correspondance inédite des bénédictins de Saint-Maur 306
Missions accordées pendant le premier semestre de 1857 503

